THÈSE DE DOCTORAT

Professionnels de la protection de l'enfance, et parcours de vie des jeunes migrants : Destins croisés.

Comment les prises en charge des MNA viennent questionner et engager les pratiques et parcours professionnels dans l'action sociale

Présentée en vue de l'obtention grade de docteur
en **Ethnologie** de **l'Université Paul-Valéry Montpellier 3**

Ecole Doctorale n°60 – Territoires, Temps, Sociétés, Développement (TTSD)

Présentée par **Léa Keller**

Dirigée par **Chantal Crenn**
*Co-encadrée par **Isabelle Rigoni***

Soutenue publiquement **le 16 DECEMBRE 2024** devant le jury composé de

Emmanuel Jovelin Professeur de Sociologie, CNAM Paris, titulaire de la chaire de travail et de l'intervention sociale	Rapporteur
Sylvain Bordiec MDC-HDR en Sociologie, Université de Bordeaux, laboratoire CeDS	Rapporteur
Stéphanie Rubi PU en Sciences de l'éducation, Université la Sorbonne, laboratoire LACES EA 7437	Examinatrice
Omar Zanna PU en Sciences de l'éducation, Université du Mans, laboratoire CREN	Président du jury
Godefroy Lansade MDC en Anthropologie, Université de Montpellier, UFR 6 département sciences de l'éducation. Membre du Centre CRISES EA4424	Examinateur
Chantal Crenn PU en Anthropologie, Université de Montpellier, UMR SENS	Directrice de thèse
Isabelle Rigoni MDC-HDR en Sociologie, INSEI/Grhapes	Co-directrice de thèse

Remerciements.
Mes remerciements vont tout d'abord à ma direction de thèse, Chantal Crenn et Isabelle Rigoni qui ont accepté de diriger ma thèse et l'ont rendu possible. Je les remercie pour leurs présences, leurs soutiens dans les moments de doute (ils furent nombreux) leurs précieuses remarques et corrections, et leurs patiences. Merci à Charly Cuin, grâce à qui j'ai formulé ce projet de thèse CIFRE et mené à bien sa concrétisation. Je remercie ma famille qui a suivi de près les étapes de mon travail, et mes enfants qui avaient hâte de fêter la fin de la thèse ! Merci pour leur enthousiasme et leur confiance.
Toutes mes pensées et mes remerciements vont aux professionnels du bureau MNA puis des autres services, et aux membres du laboratoire PASSAGES que j'ai alternativement côtoyés pendant les trois ans du contrat CIFRE. J'ai une pensée particulière pour Isabelle Gobatto, Bénédicte Michalon et Christine Ithurbide qui ont participées à mes comités de suivi, pour Lucie Bony et Pierre Yves Trouillet de l'atelier 'pouvoir', pour Sophie Chave Dartoen de l'atelier 'transmission'. Nos échanges et la vie du laboratoire en général partagée avec les autres doctorants ont fait émerger des réflexions très utiles pour mon travail. Je remercie aussi les autres participants de mes comités de suivi, Abdourahmane Ndiaye, Godefroy Lansade, Caroline Delattre, Clémence Favrau et Fabienne Perilhou. Merci à Béatrice Collignon pour ses précieux conseils et son accompagnement depuis le laboratoire PASSAGES puis à l'ED Montaigne Humanités.
Je remercie aussi les membres du programme COJEMI, Étienne Damome, Nadège Soubiale entre autres, et les membres du programme OJEMIGR, Maïtena Armagnague, Catherine Mendonça Dias, Fiona Smythe entre autres, avec qui j'ai pu ancrer ma pratique professionnelle dans la recherche universitaire. Je remercie également les étudiantes et étudiants en anthropologie de l'université de Bordeaux et à l'IRTS NA, auprès de qui j'ai forgé mes compétences d'enseignante depuis 2022. Merci à tous ceux qui ont contribué de près ou de plus loin à la production de ce travail. Je pense notamment à Sarah Marchiset, Chloé Buire, Dragos Ouedraogo, Jeanne Cousin, Boubacar Doumbouya, Frédéric Le Marcis, Abdoulaye Bah, Thomas Forte, Émilie Auger, Amandine Spire, Isabelle Sacareau, Bernard Botiveau, Fiona Gedeon Achi.

Résumé et mots clés.

Cette thèse a pour objectif l'analyse anthropologique des pratiques professionnelles lors de la prise en charge des MNA en protection de l'enfance (Bureau MNA, de la Direction de la protection de l'enfance en Gironde) structurée autour de deux impératifs : le dispositif d'évaluation de la minorité et de l'isolement ; l'accompagnement socio-éducatif à l'autonomie des MNA. Le travail social des structures mandatées et des collectivités est fortement ancré dans les territoires, en raison de son institutionnalisation historique et juridique, et de l'émergence progressive des statuts professionnels qui lui sont attachés. Mais l'action sociale en elle-même est soumise à l'émergence de problématiques sociales qui sont encadrées juridiquement par d'autres instances, notamment pour les publics migrants : administratives, politiques, juridiques et transnationale avec les directives européennes (la procédure de Dublin, ou encore les multiples directives et guide du EASO sur les conditions d'accueil des MNA). On comprend dès lors que les dispositifs développés pour l'accompagnement des publics migrants par les travailleurs sociaux, sont très dépendants des pouvoirs publics. Partant de ce constat, je propose d'analyser dans quelle mesure le pilotage au quotidien de la prise en charge des MNA en protection de l'enfance (de l'évaluation jusqu'à 21 ans) s'inscrit dans des logiques institutionnelles multi scalaires, dans des parcours professionnels, puis des stratégies de définition, de contrôle des dispositifs déployés sur le terrain, de leurs bonnes pratiques et des représentations auxquelles il s'adosse.

Mots clés : MNA, institution de la protection de l'enfance, pratiques professionnelles, implication professionnelle, agentivité, territoire

Abstract and keys words.

Child welfare professionals and the life paths of young migrants: Crossroads. How the care of unaccompanied minor's questions and re-engages professional practices and career paths in social action. The aim of this thesis is to carry out an anthropological analysis of the practices and modes of professional involvement in the care of UFMs (unaccompanied foreign minor) in child protection (UFM Office, Gironde Child Protection Department), structured around two imperatives: the system for assessing minority and isolation; and socio-educational support for UFMs's autonomy. The social work carried out by mandated structures and local authorities is firmly rooted in the local area, due to its historical and legal institutionalization, and the gradual emergence of the professional statutes attached to it. But social action itself is subject to the emergence of social issues that are legally governed by other bodies, particularly for migrant populations: administrative, political, legal and transnational with European directives (the Dublin procedure, or the many directives and EASO guidelines on the reception conditions for UFMs). It's easy to see that the systems developed to support migrant populations are highly dependent on public authorities. But in many respects, in France, the institutional framework of reference and regulation for the placement of young people under the protection of the child welfare ensures the stability and continuity of care for UFMs. Based on this observation, I propose to analyze in what way the day-to-day management of care for UFMs in child protection (from assessment to age 21) is part of multi-scalar institutional and professional logics, professional paths, and strategies for defining and controlling the systems deployed in the field, their best practices and the representations on which he is based.

Key words: MNA, Child protection institution, Professional practices, Professional involvement, agency, territory

PLAN GÉNÉRAL DE LA THÈSE

Acronymes…….....8
Introduction……..…….…. 11

PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE, MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE, CONTEXTE MIGRATOIRE ET CONTEXTE PROFESSIONNEL……...…29

CHAPITRE 1 : ANALYSE DES IDENTITÉS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN PROTECTION DE L'ENFANCE AU PRISME DE LA MIGRATION JUVÉNILE……...31
1.1. Les identités professionnelles en travail social……...33
1.1.1. Historicisation du travail social, sa professionnalisation et technicisation……..34
1.1.2. Un travail social fondé sur la solidarité et la justice sociale……43
1.1.3. Définir un éthos professionnel du travail social : la contrainte, l'implication et l'adaptation……44
1.1.4. Le travail social au cœur du nouveau paradigme post-providence……..51
1.2. Organisations, institutions et approche anthropologique en didactique professionnelle……..60
1.2.1. L'étude de l'institution bureaucratique……60
1.2.2. Les études sur le travail en sciences sociales……64
1.2.3. Investigation du genre professionnel……65
1.2.4. Dimension multi scalaire des logiques d'action professionnelles en anthropologie du travail…..72
1.3. Migrations juvéniles, et les politiques migratoires……...77
1.3.1. Etudes de la migration juvénile contemporaine en France……78
1.3.2. Les mineurs non accompagnés et leurs espaces migratoires……81
1.3.3 Le rapport des travailleurs sociaux à la migration juvénile……84
1.3.4. Anthropologie de la migration et de l'ethnicité ……91

CHAPITRE 2- INVESTIGATION DU TERRAIN ET MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE : BUREAUGRAPHIER UNE INSTITUTION……..….95
2.1. Élaborer une méthodologie pour analyser les pratiques……..….96
2.1.1 L'anthropologie impliquée et praxéologie ……96
2.1.2. De la doctorante sous contrat à la chercheuse praticienne……108
2.2. Élaborer une enquête avec et sur l'épistémè institutionnelle ……115
2.2.1. La fabrique de l'enquête ……116
2.2.2. Enjeux de transmission à la croisée du monde professionnel et universitaire……119
2.2.3. Trouver la bonne distance, et mobiliser une anthropologie dynamique……122
2.3. L'interface d'une observation localisée et d'une analyse multiscalaire……125
2.3.1. Affecter la méthodologie d'enquête et collecter les données……125
2.3.2. Une méthodologie d'enquête et d'analyse en anthropologie du travail……134
2.3.3. Mobiliser l'anthropologie en didactique professionnelle……136
2.3.4. Neutralité, éthique professionnelle et régulation des conflits……140

CHAPITRE 3 : CONTEXTE MIGRATOIRE, CONTEXTE INSTITUTIONNEL……...143
3.1. Le contexte des migrations en Europe et à l'international……..143
3.1.1. Migrations et politiques migratoires contemporaines……144
3.1.2. Espace Schengen et agence Frontex……146
3.1.3. La situation aux frontières de l'Europe, et les rapports alarmants des ONG sur le terrain……147
3.2. Les connaissances relatives à l'enfance en migration……..150
3.2.1. Migrations des jeunes guinéens et relations familiales à distance……150
3.2.2. Figures et profils des MNA……160

3.3. Le contexte de la migration juvénile en France et en Gironde, et les prises en charge en protection de l'enfance……..……...165
3.3.1. Schéma explicatif des modalités de prise en charge des MNA par la DPEF…… ……166
3.3.2. Les trois modes d'arrivée des MNA en PE : les signalements, les recours, les péréquations……167
3.3.3. Déclinaisons et perspectives interinstitutionnelles……170
3.3.4. Les chiffres de l'arrivée des MNA en Gironde……171
3.3.5. Les chiffres récapitulatifs des données de la DPEF en Gironde……173
3.4 – Le fonctionnement de l'aide sociale à l'enfance……..……...175
3.4.1. Les modalités de travail en prévention et protection……177
3.4.2. Les procédures des services départementaux de protection de l'enfance……181
3.4.3. Les institutions et les métiers……182
3.4.4. L'accompagnement des jeunes majeurs en Gironde……184

DEUXIÈME PARTIE : LA FABRIQUE INSTITUTIONNELLE DES PRATIQUES, PARCOURS, ET IDENTITÉS PROFESSIONNELLES……189

CHAPITRE 4 : FABRIQUE DES IDENTITÉS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES..……..191
4.1. Biographies des parcours et carrières des professionnels en protection de l'enfance…….……..192
4.1.1. Au bureau MNA des parcours professionnels diversifiés……193
4.1.2. Dans les autres services ASE, un chemin unique des parcours dans l'administration……208
4.1.3. Des parcours professionnels variés au sein d'une même institution……214
4.2. La structuration du BMNA à l'échelle du Département……..……217
4.2.1. Création du bureau MNA dans un contexte de saturation des dispositifs……218
4.2.2. L'ASE et les MNA : 'Personne n'a compris l'ampleur.'……226
4.2.3. Une politique au carrefour des politiques migratoires et de la Protection de l'enfant……228
4.3. Usage des catégories et éthique professionnelle……232
4.3.1. Usage de la catégorie MNA pour le dispositif d'évaluation de la minorité……233
4.3.2. Usage de la catégorie MNA et registre de la contrainte de l'éthos professionnel……255
4.3.3. La prise en charge comme construction institutionnelle……259
4.3.4. L'exemple d'usage de la catégorie MNA par le Département Haute Garonne……262
4.4 . Analyse comparative entre deux départements, et pratiques d'adaptation en protection de l'enfance……...…264
4.4.1. Eléments de comparaison entre la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques……265
4.4.2. Les situations des personnes en errance et la question du logement……267
4.4.3. En Gironde, la course à l'adaptation des professionnels… et des jeunes……270
4.4.4. La réflexivité déjà à l'œuvre dans le travail social……271

CHAPITRE 5 : FONCTIONNEMENT EN INTERNE, TRAVAIL EN RÉSEAU AU CŒUR DE L'INSTITUTION……..……. 275
5.1 . Rencontre avec les services de l'ASE……...276
5.1.1. La feuille de route de la DPEF 2021, entre gestion informatisée et réglementation……277
5.1.2. Le paradigme de l'agir au cœur de la pratique……281
5.1.3. Le SCAB et le service informatique, un rôle complexe et toujours plus central……284
5.1.4. La classothèque, un service révélateur des enjeux de rationalisation……289
5.1.5. L'organisation de l'administration dont fait partie la DPEF, tensions entre travail prescrit et vivant……294
5.2 . Le Département, une approche anthropologique des pratiques instituantes…….....297
5.2.1. Intelligence collective et asymétrie dans les pratiques professionnelles……297
5.2.2. Le corps professionnel de la fonction publique territoriale……304
5.2.3. La bureaucratie comme principe de domination rationnelle……309

5.2.4. Les économies sociales et solidaires……317
5.3 . Le travail avec les structures d'action sociale, une approche par thématique…….…...327
5.3.1. Des équipes éducatives qui 'veulent la vérité'……328
5.3.2. Les missions de protection et autonomisation des MNA (formation, intégration, autonomie).....331
5.3.3. Le travail avec les structures autour du contrat jeune majeur……332
5.3.4. Le travail au prisme de l'insertion socio-professionnelle et l'inclusion……334
5.3.5. L'interculturalité, une revendication professionnelle parfois difficile à tenir……348
5.3.6. Les associations citoyennes mobilisées dans l'angle mort de l'action publique……357
5.3.7. Les dispositifs d'accompagnement face à la migration juvénile en errance……360
5.4. Les enjeux de la territorialisation……..…..……..373
5.4.1. L'expérience d'une assistante sociale de 1990 à aujourd'hui……375
5.4.2. Conformer un environnement matériel et un construit social à son projet……377
5.4.3. La DPEF, poisson pilote de la territorialisation……383
5.4.4. Dialectique de la « démocratie territoriale »……389

Conclusion……395
Annexes……407
1. Présentation d'un dossier MNA……407
2. Plan du bureau MNA et étage du service……408
3. Plan de méthodologie de travail pour le GEOMIE……409
4. Analyse comparative des dossiers CJM par opérateurs……410
5. Nationalités représentées dans l'analyse comparative des dossiers CJM……411
6. Présentation des situations autres pour le diagnostic partagé de l'Education Nationale……411

Bibliographie……413

Acronymes

- ADEPAPE. Associations départementales des personnes accueillies en protection de l'enfance représentent et accompagnent ces personnes
- AED. Assistance éducative à domicile
- AEJM. Accompagnement éducatif jeune majeur
- AEM. Appui à l'évaluation de la minorité
- AESF. Assistante en économie sociale et familiale
- AFAD 33. Aide familiale à domicile de la Gironde
- AGDREF. Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France
- AME. Aide médicale d'État
- ANR. Agence nationale de recherche
- APA. Allocation personnalisée d'autonomie
- AEJM. Accompagnement éducatif jeune majeur
- AOGPE. Association des œuvres girondines de protection de l'enfance
- APJM. Accompagnement provisoire jeune majeur
- ARS. Agence régionale de santé
- ASE. Aide sociale à l'enfance
- AF. Accueil familial
- BDAFF. Bureau de développement et des accompagnements accueil familial
- BARO. Bureau adoption et recherche des origines
- BAS. Bureaux des accompagnements spécifiques
- BEPC. Brevet d'études de premier cycle
- BMNA. Bureau mineurs non accompagnés
- CAARUD. Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues
- CAF. Caisse d'allocations familiales
- CAIO. Centre d'accueil d'information et d'orientation
- CASF. Code de l'action sociale et des familles
- CCAS. Centre communal des affaires sociales
- CCI. Chambre du commerce et de l'industrie
- CDEF. Centre départemental de l'enfance et de la famille
- CEF. Centre éducatif fermé
- CER. Centre éducatif renforcé
- CESF. Conseiller en économie sociale et familiale
- CIDE. Convention internationale des droits de l'enfant
- CIFRE. Convention industrielle de la formation par la recherche
- CIMADE. Comité inter-mouvement auprès des évacués
- CIO. Centre d'information et d'orientation
- CIVAM. Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
- CJM. Contrat jeune majeur
- CLLAJ. Comités locaux pour le logement autonome des jeunes
- CLSPD. Conseil local sécurité et prévention de la délinquance
- CMA. Chambre des métiers et de l'artisanat
- CMOIE. Communication médiatique et organisationnelle sur l'immigration et l'exil
- CNCDH. Commission nationale consultative des droits de l'homme

- CNIL. Commission nationale de l'informatique et des libertés
- CNFPT. Centre national de la fonction publique territoriale
- CNPE. Comité national de la protection de l'enfance
- CNRS. Centre national de la recherche scientifique
- COJEMI. Communication et construction de l'opinion sur les jeunes migrants isolés
- CRIP. Cellule de recueil des informations préoccupantes
- DAP. Délégation d'autorité parentale
- DGAC. Direction générale environnement, culture, document et accueil
- DGAS. Direction générale de l'action sociale
- DGAT. Direction générale administration des territoires
- DGS. Direction générale des services
- DPEF. Direction de la protection de l'enfance et de la famille
- DZPAF. Direction zonale de la police aux frontières
- EASO. European union agency for asylum
- ESS. Economies sociales et solidaires
- ELAP. Etude sur l'accès à l'autonomie des jeunes placés
- EPEI. Etablissement de placement éducatif et d'insertion
- FJT. Foyer de jeunes travailleurs
- FTDA. France terre d'asile
- FPT. Fonction publique territoriale
- FSE. Fonds solidarité européen
- GEOMIE. Service d'évaluation de la minorité et de l'isolement du CDEF
- HCR. Haut-commissariat aux réfugiés
- INSET. Institut national spécialisé d'études territoriales
- IDB. Institut Don Bosco
- IODAS. Intégration et opérationnalité des dispositifs d'actions sociales
- ITEP. Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
- IRTS. Institut régional en travail social
- JAF. Juges aux affaires familiales
- JIRS. Juridictions inter-régionales spécialisées
- LVA. Lieu de vie et d'accueil
- MIRPROF. Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains
- MOOC. Massive open online course
- MECS. Maison d'enfants à caractère social
- MDM. Médecins du monde
- MDPH. Maison départementale des personnes handicapées
- MDSI. Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (ou MDS)
- MITS. Mission d'ingénierie en travail social
- MIE. Mineur isolé étranger
- MNA. Mineur non accompagné
- MSF. Médecins sans frontières
- OAA. Organisme des Apprentis d'Auteuil
- OFPRA. Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides
- OJEMIGR. Orientation scolaire des élèves migrants
- ODPE. Observatoire départemental de la protection de l'enfance

- ONPE. Observatoire national de la protection de l'enfance
- ONG. Organisation non gouvernementale
- OPP. Ordonnance de placement provisoire
- OQTF. Obligation de quitter le territoire
- PAPS. Pôle d'Accompagnement de la Persévérance Scolaire
- PD2I. plan départemental pour l'insertion et l'inclusion
- PE. Protection de l'enfance
- PEPS. Programme d'épanouissement par le sport
- PJJ. Protection judiciaire de la jeunesse
- PMI. Protection maternelle et infantile
- PPE. Projet personnalisé pour l'enfant
- PSDS. Pôle solidarité et développement social
- PTS. Pôle territorial de solidarités
- PUMA. Protection universelle maladie
- RSA. Revenu de solidarité active
- SAEMNA. Service d'accueil et d'évaluation des mineurs non accompagnés
- SASEF. Service d'aide sociale à l'enfance et à la famille
- SCAB. Service de coordination administrative et budgétaire
- TISF. Technicien(ne) d'intervention sociale et familiale
- VISABIO. Système d'information sur les visas, concernant les demandes de visa dans l'espace Schengen

INTRODUCTION

La présentation de mon travail de thèse commence par la retranscription d'un entretien entre un travailleur social et une personne en situation de migration, demandant sa protection par le Département au titre de sa minorité et de son isolement sur le territoire français. Le terme utilisé par les professionnels pour désigner les personnes ayant obtenu la reconnaissance de leur minorité est MNA. Le défenseur des droits, dans une publication du 3 février 2022[1] donne cette définition : « *Un mineur non accompagné (MNA) ou mineur isolé étranger (MIE) est un enfant de moins de 18 ans, de nationalité étrangère, arrivé sur le territoire français sans être accompagné par l'un ou l'autre des titulaires de l'autorité parentale ou par un représentant légal. Depuis sa première décision-cadre du 21 décembre 2012, le Défenseur des droits est sollicité sur la question des droits de ces enfants. En 2020, plus de 10% de ses saisines en matière de droits de l'enfant concernaient des mineurs étrangers, dont la majeure partie étaient non accompagnés.* »

L'entretien de clôture d'évaluation de la minorité et de l'isolement auquel j'assiste, concerne M Ka originaire de Guinée[2], et se déroule au Bureau MNA du Département de la Gironde en octobre 2020. Il est mené par un inspecteur du bureau. Le dénominatif *inspecteur* désigne les professionnels en charge de l'application des mesures de prévention et protection, dont entre autres de la délégation d'autorité parentale (DAP) sous la responsabilité du président du département. Les inspecteurs du BMNA sont responsables des décisions administratives et de la signature (scolarité, santé, sortie scolaire, voyage, contrat jeune majeur). Dans les autres bureaux enfance, organisés par territoire en fonction du lieu d'habitation du responsable légal de l'enfant concerné par une mesure, l'inspecteur dirige aussi le bureau.

L'entretien commence par le rappel du cadre administratif, des questions posées et des issues possibles de l'entretien : la vérification des documents d'identité originaux, la notification de refus, ou la saisie du juge des enfants pour la demande de protection au titre de la minorité et de l'isolement.

- Inspecteur : « Vous pouvez me donner votre date de naissance ? - M Ka : Le ***
- Inspecteur : Vous avez quel âge ? - M Ka: J'ai 17 ans

[1] (Les mineurs non accompagnés au regard du droit | vie-publique.fr)

[2] Tous les entretiens réalisés au cours de la thèse ont été enregistrés avec l'accord des participants. Toutes les données relatives aux personnes ont été anonymisées et ont fait l'objet de modifications rendant impossible leurs reconnaissances ou identifications. Les principes de RGPD ont été respectés.

- Inspecteur : (…) Donc vous avez présenté vos papiers (à la Préfecture) ? – M Ka : Oui j'ai présenté, ils ont fait une photocopie et ils m'ont redonné l'original.
- Inspecteur : Vous pouvez me le donnez s'il vous plait ? (M Ka donne les documents d'identité)
- Inspecteur : Vous les avez obtenus quand vos papiers ? – M Ka : En octobre.
- Inspecteur : Vous êtes parti quand de Guinée ? – M Ka : Je suis parti au début de l'année 2020 avec mon oncle.
- Inspecteur : Pourquoi vous n'êtes pas parti avec vos papiers ? – M Ka : On n'a pas pris ça, mon oncle avait le passeport.
- Inspecteur : (…) Vous l'avez ? – M Ka : Non, ils ont pris ça quand on a embarqué, le passeur avec le téléphone.
- Inspecteur : Et pourquoi vous n'êtes pas parti avec ça ? – M Ka : C'est mon oncle qui a pris les décisions.
- Inspecteur : Vous êtes parti en 2020. Alors pourquoi vous faites vos documents en 2018 ? – M Ka : C'est quand je suis rentré au collège ils ont fait ça. Pour m'inscrire au collège, il fallait l'extrait de naissance.
- Inspecteur : Mais votre extrait d'acte de naissance il date de 2020. Pourquoi ? – M Ka: Ça, c'est l'extrait légalisé, ils ont dit il faut appeler la famille, et il faut légaliser.
- Inspecteur : Le jour de votre arrivée, le 30 septembre ? – M Ka: C'est en septembre que j'ai légalisé mais le papier c'est venu ici au mois d'octobre, c'est le mois d'octobre.
- Inspecteur : Mais c'est le 30 septembre, le même jour ? – M Ka : C'est le centre d'identité, qui m'ont renvoyé, il faut dire à ta famille il faut légaliser.
- Inspecteur : Donc avant de venir vous saviez qu'il fallait légaliser ? – M Ka : Ils ont dit '*à Bordeaux ils prennent les mineurs, mais les documents il faut les légaliser avant d'envoyer.*'
- Inspecteur : Par rapport à votre famille, vos parents se sont séparés en 2019 et votre papa serait devenu très violent ? – M Ka : Oui.
- Inspecteur : Vous avez décidé d'aller vivre chez votre mère mais votre oncle a décidé de vous amener en France et de quitter le pays, vous étiez d'accord de venir en France ? - M Ka : Oui parce qu'ici je peux étudier ce que je veux.
- Inspecteur : Oui parce que votre père voulait que vous deveniez imam et vous vouliez aller dans une école française ? – M Ka : Oui.
- Inspecteur : Votre oncle il fait quoi ? – M Ka : La pêche.
- Inspecteur : Et votre mère elle travaille ? – M Ka : Non.
- Inspecteur : Et votre maman elle vivait où ? – M Ka : Chez mon oncle.
- Inspecteur : Pourquoi cette nécessité de partir ? - M Ka : Mon oncle il voulait forcer (…) Je ne voulais pas partir, je voulais qu'il m'inscrive à l'école et il a dit non, il m'a dit moi je vais te financer tu ne vas pas rester ici, mon père il a dit non il faut le ramener, (…) et s'il faut porter plainte, mon oncle il a dit tu vas retourner, il faut rester en France si je le dis à maman…
- Inspecteur : Votre situation est très compliquée avec votre papa, et votre oncle au lieu d'essayer d'apaiser la situation avec votre papa, il décide de partir. – M Ka: Mon papa refuse de comprendre.
- Inspecteur : A partir de quand votre père il a voulu que vous deveniez imam ? – M Ka : En octobre 2019.

- Inspecteur : Vos parents ils ont… ils ont arrêté de vivre ensemble ? – M Ka : C'était en 2019
- Inspecteur : Donc en 2019 ; et vous étiez d'accord pour partir en Europe ? – M Ka : Oui
- Inspecteur : Donc vous êtes parti avec M***, il a quel âge ? – M Ka : Je ne connais pas
- Inspecteur : Lui il travaillait, et vous ? – M Ka: Non, moi j'étais à la maison
- Inspecteur : Il est où M*** ? – M Ka : Il m'avait donné un téléphone, mais quand on est passé, ils ont enlevé le téléphone. Ils m'ont tapé avec le couteau, ils ont dit il faut enlever. Depuis que j'ai quitté le Maroc je ne l'ai plus.
- Inspecteur : Pourquoi vous avez fait le passeport ? – M Ka : C'est mon oncle, c'est lui qui a fait, il a dit '*il faut que j'aille faire le passeport pour nous'*.
- Inspecteur : Et après le Maroc vous êtes arrivé quand ? – M Ka : En Février.
- Inspecteur : Vous faisiez quoi ? - M Ka : Moi j'étais à la maison je ne faisais rien.
- Inspecteur : Et en Espagne ? - M Ka : je faisais des cours d'espagnol, j'étais en cours.
- Inspecteur : Vous avez posé vos empreintes ? - M Ka : (Incompréhensible)…trop traumatisé quoi.
- Inspecteur : Vous avez arrêté l'école quand vous êtes parti ? - M Ka : C'était en octobre.
- Inspecteur : Vous êtes resté combien de temps ? – M Ka : Maternelle jusqu'à la 7ème année.
- Inspecteur : Donc ça fait 7 ans d'école, si vous avez arrêté en 2019. Vous avez redoublé ?
- M Ka : Oui une fois.
- Inspecteur : Donc ça fait 13, ou 14 ans du coup en 2019 ? – M Ka : Je suis rentré dans l'école tardivement.
- Inspecteur : Donc on va demander à la police de vérifier vos documents ok ? – M Ka : Ok. (Présentation du document à signer, le récépissé obligatoire pour la remise des documents originaux).

Cet extrait d'entretien pour l'évaluation de la minorité permet d'illustrer ce qui a retenu mon attention au cours de mes précédents terrains d'enquête et justifier la construction de mon objet de recherche en thèse, résolument tournée vers une anthropologie du travail dans l'action sociale. Ce champ professionnel[3] est structuré par deux registres définitoires, l'un produit par

[3] L'histoire du travail social sera présentée en première partie théorique, mais c'est l'occasion d'évoquer ici l'avènement du terme de travailleur social : « *Rappelons d'abord que, si l'on peut trouver l'usage du vocable « travailleur social » dès la fin du XIXe siècle, cette appellation ne s'impose publiquement qu'au début des années 1970, dans une double conjoncture. D'une part, celle de l'acmé des années de croissance et de l'État-providence, qui voit se multiplier les emplois « sociaux ». D'autre part, celle, concomitante, de l'arrivée, sur ce marché du travail en plein essor, de générations, issues globalement des couches moyennes, rompant avec les origines socialement marquées de chacun des trois métiers historiques : assistantes sociales, éducateurs spécialisés, animateurs socioculturels ; trois métiers également d'ancienneté très différente, d'origine diverse, « parrainés » par des professions libérales ou intellectuelles tout aussi diverses, et relevant de traditions culturelles variées sinon opposées. Or l'appellation réussit alors à fédérer les nouveaux venus (et quelques anciens d'ailleurs), qui, au contraire de leurs aînés, présentent nombre de caractéristiques communes : les diplômes qu'ils ont passés ou vont passer sont à bac + 2 ; ils sont sensiblement du même âge ; ils usent de savoirs largement communs empruntant massivement aux sciences humaines et sociales alors nouvellement reconnues par l'Université ; ils partagent globalement les mêmes idéaux culturels ; et, surtout, ils sont tous fortement soucieux de se démarquer des origines charitables ou militantes de chacun de ces métiers : ils sont d'ailleurs nombreux à être syndiqués (majoritairement à la CFDT), alors même que la plupart des employeurs sont des organisations publiques ou associatives. L'appellation de « travailleur » vient, en quelque sorte, affirmer à la fois la rupture avec les origines bénévoles et le partage du sort de la condition salariale, sinon ouvrière. »* (Ion, 2009, p. 138)

l'organisation des Nations Unies, l'autre par le code de l'action sociale et des familles. La première définition est élaborée en 1959 par l'ONU: « *Le travail social est une activité visant à aider à l'adaptation réciproque des individus et de leur milieu social; cet objectif est atteint par l'utilisation de techniques et de méthodes destinées à permettre aux individus, aux groupes, aux collectivités de faire face à leurs besoins, de résoudre les problèmes que pose leur adaptation à une société en évolution, grâce à une action coopérative, et d'améliorer les conditions économiques et sociales* ». La seconde, plus récente est issue de deux articles de la loi du 2 janvier 2002 réformant l'action sociale et médico-sociale, et le vaste périmètre de ses missions, publics et acteurs. Il s'agit de l'article L. 116-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) : « *L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature. Elle est mise en œuvre par l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales au sens de l'article L. 311-1.* » L'article L. 116-2 du CASF évoque la dignité et l'équité : « *L'action sociale et médico-sociale est conduite dans le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains avec l'objectif de réponde de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux et en leur garantissant un accès équitable sur l'ensemble du territoire.* ». Le caractère très général de ces définitions contraste fortement avec l'entretien d'évaluation de la minorité retranscrit plus haut, issu d'un dispositif d'action sociale très spécifique. Cette évocation illustre bien le hiatus entre d'un côté une approche du travail social englobante[4], garantissant la cohésion sociale[5], l'adaptation des individus au milieu social, leur émancipation, et d'un autre côté des

[4] Cette approche englobante du travail social est portée historiquement par les idéaux de progrès, d'émancipation, de transformation : « *Quelles que soient les conditions de la prise en charge de la clientèle (un service momentané, une situation d'urgence), il importe de transformer cette intervention ponctuelle en processus pédagogique de transformation des pratiques des personnes ou des groupes : la croyance au progrès, l'objectif d'émancipation constituent ainsi, au cœur des Trente Glorieuses, les vecteurs idéo-politiques de cet idéal professionnel* » (Ravon, Ion, 2012, p. 12).

[5] « *Les liens sociaux sont multiples et de nature différente, mais ils apportent aux individus à la fois la protection et la reconnaissance nécessaire à leur existence sociale. (...) La protection renvoie à l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie, (...) la reconnaissance renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre* » (Paugam, 2008, p. 63).

modalités d'intervention précises venant secourir, compléter les institutions de droit commun, ne pouvant assurer seules leurs missions. Ce hiatus n'est pas caractéristique d'un type de public, même s'il est plus visible pour les usagers en situation de migration qui cumulent les facteurs de vulnérabilité (Brodiez-Dolino, 2015).

Le décalage entre un périmètre d'action très important et des dispositifs très ciblés, fait du travail social une activité à la fois transversale et spécialisée, généraliste et déclinée. Elle est aussi historiquement située et fortement influencée par le contexte économique, l'évolution des droits attachés au travail et l'avènement du chômage. Le travail social embrasse à lui seul la question sociale : « *Cette question s'est nommée la première fois explicitement comme telle dans les années 1830. (...) C'est la question du paupérisme. Moment essentiel que celui-là, lorsque le divorce est apparu quasi-total entre un ordre juridico-politique fondé sur la reconnaissance des droits des citoyens et un ordre économique qui entraîne une misère et une démoralisation de masse. (...) Ce hiatus entre l'organisation politique et le système économique permet de marquer, pour la première fois avec clarté, la place du « social » : se déployer dans cet entre-deux, restaurer ou établir des liens qui n'obéissent pas à une logique strictement économique ni à une juridiction strictement politique.* » (Castel, 1995, p. 25).

Mon intérêt est donc centré sur les pratiques de ce système de régulation, situé dans l'entre deux d'un ordre économique et d'une organisation politique et pris aujourd'hui dans des enjeux contemporains inédits, comme l'écologie, l'augmentation des flux de marchandises et de populations à l'échelle planétaire, l'augmentation des inégalités socio-économiques. Mais il s'agit d'étudier les pratiques des travailleurs sociaux circonscrites à la prise en charge d'un public spécifique, ici les personnes mineures en situation de migration, par un service de protection de l'enfance (PE). L'intérêt est de comprendre les pratiques et compétences mises en œuvre à la fois dans l'organisation du travail, et dans la perception que les professionnels ont de leurs métiers[6], et leurs parcours. En effet, ils sont pris dans l'action et une réalité associée aux contextes migratoires des personnes rencontrées ; ils sont dans le même temps éloignés de cette réalité qu'ils ne peuvent éprouver, ressentir, comprendre en dehors de leurs statut professionnel et du

[6] Profession et métier sont abordés indistinctement selon le point de vue subjectif des acteurs professionnels rencontrés. L'objectif est de comprendre l'organisation du travail et de l'activité par le récit qu'en font les professionnels, en évoquant tantôt la profession, tantôt le métier : « *La profession renvoie au système des emplois, à leur hiérarchisation dans le cadre de relations professionnelles négociées et instituées, alors que le métier réfère davantage aux activités, à ce qui est effectivement mis en œuvre, au travail.* » (Autès, 1999, p. 224).

cadre institutionnel de leurs interventions. Dit autrement, les professionnels initient et s'impliquent dans la relation d'aide, qui requière leurs empathies et leurs écoutes, mais c'est le dispositif auquel ils appartiennent qui détermine leurs capacités de compréhension et d'action. Ils agissent comme « *le mandataire de l'usager et intervient pour son bénéfice, mais cette action est rendue possible par le contexte institutionnel qui oriente forcément la forme et le sens de son action. C'est au cœur de ce paradoxe, à la fois tension et fondement du travail social, que s'articulent parfois d'autres formes d'ambiguïtés.* » (Guélamine, 2011, p. 60-61).

Tandis que la migration juvénile et ses thématiques -contexte migratoire, conditions de survie et vie en France et ailleurs, conditions d'admission en protection de l'enfance, conditions d'application de la convention internationale des droits de l'enfant, la CIDE - font l'objet de nombreux travaux universitaires (Bhabha, 2014; Rigoni, Crenn, 2021; Kackmeister, 2021, 2022; Long, 2021 ; Paté, 2019; Peraldi, 2013 ; Perrot, 2016 ; Senovilla Hernandez, 2007, 2012, 2013, 2014 ; Vacchiano, 2014) le point de vue et le vécu des travailleurs sociaux sont moins représentés. L'objet de cette thèse est de montrer l'ambivalence d'une pratique professionnelle prise dans une réalité qu'elle met à distance, tout en mobilisant une implication des professionnels d'ordre relationnel, intellectuel, affectif, expérientiel et langagier, sans laquelle l'intervention sociale est impossible. « *Quotidiennement (...) le travailleur social écoute, conseille, exhorte, prescrit, demande, fait parler, traduit, se fait porte-parole, essaie de convaincre ; bref, il parle (...) c'est encore et toujours autour de l'usage de la parole que s'articulent toutes les activités quotidiennes*. » (Ravon, Ion, 2012, p. 73-74).

Dans le contexte particulier de la protection de l'enfance (PE) en direction des mineurs étrangers, les identités et pratiques professionnelles de l'action sociale sont engagées par le maillage institutionnalisé et structuré dans le temps, entre politiques publiques en direction de l'enfance et politiques migratoires. C'est pourquoi le terme d'engagement est utilisé pour illustrer l'ambivalence de cette implication (Ardoino, 1983) à la fois indispensable, mais parfois difficile à obtenir en raison des contraintes et adaptations complexes auxquelles les professionnels doivent se plier. Comme on pourra l'observer, le cœur de l'action sociale vise à l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables, et l'assurance d'une meilleure cohésion sociale (Jaeger, 2023). Là où il faut pouvoir acquérir, préserver ou retrouver l'autonomie (Jaeger, 2023) l'action sociale fait sens en articulant les dispositifs de prévention des risques, aux instruments de lutte contre l'exclusion (Autès, 1998) : « *Il (le professionnel) doit avant tout être capable*

d'utiliser tous les rouages de la machine qui circonscrit son activité. Médiateur entre la loi, les règlements, les ordonnances, les normes, les textes, et l'individu, il doit savoir appliquer le général au particulier, l'écrit à la situation singulière ; bref, il doit savoir résoudre, au moins temporairement, les cas non réglés par les procédures habituelles. (…) il est l'interface entre le monde réglementaire et le quotidien. » (Ion, Tricart, 1992, p. 62).

Pour les publics en situation de migration, isolés sur le territoire français, et en demande de protection (PE, statut de réfugié, regroupement familial) les enjeux de cohésion sociale et d'émancipation ne cessent d'être pris dans les mailles des politiques à destination des étrangers. Il n'est pas nouveau de constater les principes contradictoires d'accompagnement de ces populations, qui reflètent depuis 70 ans l'évolution- et parfois la répétition- de la moralisation de la question migratoire (Streiff-Fenart, 2018) par les politiques. Les travaux de F. Guélamine (2011) relatent cette instrumentalisation du travail social à des fins de normalisation, voire de répression des populations vulnérables et discriminées.

Les formes de *contrôle social* (Verba, 2007, Bouquet, 2012) auxquelles aboutit cette instrumentalisation sont complexes. Elles relèvent de processus à la fois systémiques et inconscients, allant de « *petites discriminations ordinaires* » (Guélamine, 2011, p. 14) à la fabrique de caractérisations naturalisantes et d'assignations identitaires. Lorsque ces processus sont décryptés et font l'objet d'un travail réflexif mené par les collectifs de travailleurs sociaux (Guélamine, 2006, Eberhard, Guélamine, 2011) ils illustrent bien les tensions entre la mise en œuvre des politiques migratoires et sociales et les questions éthiques qu'elles soulèvent (Bouquet, Jaeger, 2011). Ils participent en même temps au vaste débat sur la fonction politique du travail social (Foucault, [1976] 1994 ; Verdes Leroux, 1978 ; Verba, 2007) sur l'évolution des métiers de l'intervention sociale et plus largement aux modalités d'intervention de la puissance publique, à l'échelle de l'État et des politiques décentralisées.

Ces réflexions et tensions sont aussi présentes dans la politique de protection des mineurs non accompagnés, avec une particularité qui la distingue des autres modalités d'intervention. La problématique de la minorité (Carayon, Mattiussi, Vuattoux, 2018) vient ajouter une nouvelle dimension à l'intervention sociale qui justifie, en réduisant les fonctions de régulation et de contrôle, son inscription dans le champ de la protection de l'enfance (Rosenczveig, 2005).

C'est pourquoi l'institution de l'aide sociale à l'enfance, décentralisée et territorialisée depuis peu, tient une place importante dans mon analyse des pratiques professionnelles. C'est ce cadre

institutionnel qui porte la responsabilité du dispositif d'évaluation de la minorité et de l'isolement -dont l'entretien de clôture vient d'être présenté en introduction sous forme d'interaction verbale- dispositif qu'elle administre différemment d'un département à l'autre.

Les récits des parcours migratoires, au cours des entretiens d'évaluation racontent tantôt les difficultés et les réussites en Europe, les concordances et parfois les incompatibilités entre les projets des migrants juvéniles et les modalités d'accueil dans les pays. Tandis que certains arrivent dans de bonnes conditions avec des périodes de circulation réduites et le soutien d'associations dès leurs entrées dans l'espace Schengen, d'autres parcours révèlent la socialisation *« au dehors ».* Cette socialisation parfois déjà marquée au pays, devient par la suite un socle de compétences migratoires pour franchir des frontières, investir des territoires et des routes migratoires. De nombreuses études relatent ces phénomènes de socialisation, particulièrement visibles dans des lieux précis : Belleville à Paris, Belsunce à Marseille (Tarrius, 2002), la place du Pont à Lyon (Battegay, 2003), centres villes et places marchandes (Hily, Rinaudo, 2003, Peraldi 2001, 2007) et lieux d'informations (Battegay, 2003).

Des travailleurs sociaux qui engagent leurs pratiques pour la jeunesse en situation de migration.

Si le durcissement du contrôle des frontières n'a jamais permis de réduire les flux migratoires (Wihtol de Wenden, 1999, 2001, 2022) il ne cesse de rendre toujours plus dangereuses les routes migratoires, des routes qu'empruntent des personnes vulnérables et de plus en plus de mineurs isolés (Przybyl 2016 ; rapport EUPROM, 2022, p. 51). Les professionnels de l'aide sociale à l'enfance qui rencontrent ces jeunes, dans un premier temps avec le dispositif d'évaluation et par la suite pour la protection, cherchent à comprendre les projets initiaux, les réadaptations et stratégies migratoires. Ils engagent leurs métiers pour créer des modalités d'accueil et d'accompagnement adaptées, tout en répondant aux prérogatives ministérielles qui leur sont imposés. Dans le même temps les politiques publiques produisent des catégories identificatoires des publics, qui leur sont utiles pour manier, mais aussi conformer la vie sociale selon leurs représentations. Ainsi les professionnels de l'intervention sociale et leurs publics sont pris dans ces catégories d'entendement et des injonctions, qui agissent sur leurs comportements individuels et sur les collectifs de travail. Cette relation entre l'action publique et usagers potentiels ou effectifs, ne cesse *d'interroger la manière dont les politiques publiques contribuent à organiser*

le gouvernement des sociétés » (Ribémont et *al*, 2018, p. 88). C'est pourquoi il importe de questionner la production de la catégorie 'MNA' et son utilisation par les professionnels dans différents contextes institutionnels. Ces usages doivent être considérées comme un faisceau d'indices qui permet de comprendre comment les professionnels sont pris dans la commande des politiques publiques, les représentations des personnes en situation de migration arrivant en Europe et leurs propres normes professionnelles. Catégories, identités professionnelles et situations des publics sont liées. A ce propos, la précarisation de certaines personnes n'est pas du seul fait des stratégies migratoires utilisées. Elle est aussi parfois provoquée par le traitement politique de la migration et les injonctions paradoxales dans lesquelles se retrouvent pris les professionnels de l'action sociale, enclins à contrôler et accompagner, à surveiller et protéger.

Comment l'implication professionnelle est-elle devenue l'objet de l'enquête ?

Après avoir passé deux ans en Master d'anthropologie sociale, à enquêter auprès des équipes éducatives et des chefs de service de l'action sociale mandatées par la DPEF (Direction de la protection de l'enfance et des familles) pour la protection des mineurs non accompagnés, j'ai peu à peu saisi comment la migration juvénile a engagé les pratiques et l'implication des professionnels. L'objectif était de poursuivre cette analyse en thèse CIFRE -convention industrielle de formation par la recherche- depuis le bureau des mineurs non accompagnés (BMNA). J'ai observé comment les professionnels abordent la question migratoire avec les valeurs de leur métier, avec ce qu'ils estiment comme relevant de leurs attributions et motivant leurs actions (Parsons, 1978) mais sont pris simultanément dans des prérogatives qui contredisent ces fondements éthiques. La mission « *obligatoire d'intégration* » et celle de « *l'accompagnement pour l'autonomisation* » (Direction du BMNA, DPEF, septembre 2020) de cette jeunesse s'en trouvent bouleversées.

Ces prérogatives sont produites par l'administration elle-même et s'inscrivent dans le champ professionnel bureaucratique. Mais elles sont aussi extérieures et relèvent de l'harmonisation des politiques migratoires à l'échelle nationale et européenne, formant ainsi un ensemble de dispositifs, de maillages institutionnels, organisant l'intervention des travailleurs sociaux, pour la gestion, l'accompagnement ou la répression de la jeunesse en situation de migration.

Cette thèse questionne la logique qui voit sans cesse se développer de nouvelles formes de gestion de la migration juvénile par les instances ministérielles et européennes, et d'observer ses effets

sur les modalités de compréhension et d'implication des travailleurs sociaux. Ces formes de gestion rendent visibles les différentes strates institutionnelles à l'œuvre.

Les instances européennes comme Eurostat, croisent les données relatives aux MNA et aux demandes d'asile ; the EUPROM (European Union protection of Unaccompanied minors) développe et présente un guide des modalités de prise en charge en Europe, pour savoir comment évaluer et comment garantir une protection et une prise en charge adaptées.

Au niveau national, le ministère de la Justice produit des rapports d'activité annuels et des guides de bonnes pratiques pour le dispositif d'évaluation de la minorité. Il produit aussi des communiqués de presse pour annoncer les nouvelles priorités en matière de protection de l'enfance, en fonction du dernier remaniement des postes et fonctions dans le ministère.

Au niveau départemental, certaines collectivités territoriales investissent dans l'immobilier pour ouvrir des centres d'accueil de MNA et respecter l'interdiction de l'hébergement hôtelier (cf : loi Taquet 2022) tandis que d'autres sont sanctionnées pour le non-respect des conditions d'accueil des MNA qui leur sont confiés par la péréquation[7].

De manière disparate, les ODPE (Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance) produisent des rapports d'activité annuels pour renseigner leurs missions auprès de la DGAS (Direction générale de l'action sociale) des élus départementaux et de la Cour des comptes.

L'objectif de ce travail de thèse n'est pas de recenser ces différents niveaux d'interventions institutionnelles, mais d'analyser leurs effets directs et indirects sur les pratiques des professionnels d'un bureau MNA et des opérateurs qui lui sont affiliés, à l'échelle du département de la Gironde. Il s'agit de comprendre quel sens ils donnent à leurs pratiques, au travers et au-delà de ces formes de gestion. Comment les professionnels guident-ils et contrôlent-ils leurs interventions individuelles et collectives auprès de ce public ? Quels repères se donnent-ils pour mettre en œuvre leur activité quotidienne, et développer leurs compétences ? Si l'on considère que la compétence est la capacité à développer une représentation de la situation et une réflexion dans l'action (Perrenoud, 2001) comment leur explicitation au cours de l'enquête peut-elle en

[7] Le 31 mai 2013, un protocole d'accord est signé entre le gouvernement et l'assemblée des départements au sujet des MIE (aujourd'hui MNA). L'État s'engage à financer (250^{E}/J) les cinq premiers jours de mise à l'abri et d'évaluation de la minorité. Une cellule nationale, pilotée par la PJJ, est également créé pour organiser la péréquation (répartition territoriale des mineurs). Le 30 janvier 2015, les critères de répartition sont modifiés, et le ministère de la justice ajoute le 17 février 2015 le critère d'orientation en fonction de l'intérêt de l'enfant. Depuis 2013, les indicateurs permettant le calcul de cette 'clé de répartition' ont été plusieurs fois modifiés.

rendre compte ? Comment l'approche anthropologique du travail permet justement d'analyser les orientations, interprétations et schèmes de pensée à l'œuvre dans la pratique professionnelle ? « *Reconnaître le travail « concret » des intervenants sociaux évite d'oublier une dimension fondamentale. La forme et la nature de l'accompagnement socio-éducatif ou médico-social sont nécessairement incarnées, pour une part au moins, de manière singulière par ces professionnels. (…) Intégrer cette perspective psychosociologique permet de mettre au jour la nature des stratégies adoptées par les travailleurs sociaux face aux traitements inégaux appliqués aux populations dont ils ont la charge. C'est ainsi que l'on peut observer en quoi celles-ci dépendent à la fois des contextes locaux, et institutionnels, du secteur employeur, des modes d'intervention et des cultures professionnelles des travailleurs sociaux concernés, mais aussi des initiatives et des choix des acteurs du travail social.* » (Guélamine, 2011, p. 39).

J'ajouterai que ces stratégies appartiennent également à un contexte institutionnel d'ordre politique et *démocratique*, par la participation des travailleurs sociaux à des débats, des journées d'études, des émissions et tables rondes, des publications d'ouvrages ou d'articles, c'est-à-dire autant de lieux et occasions d'exprimer une analyse, un point de vue, une expérience professionnelle. Cette liberté d'expression n'a rien d'anecdotique ou d'accessoire. Ces dialogues parfois critiques, forment un autre espace démocratique et une maïeutique institutionnelle qui pensent et accueillent la migration en contrepoint de la gouvernance étatique et de certaines institutions internationales. Ils participent d'un phénomène social plus vaste, qui a vu naitre de nouvelles formes démocratiques de proximité comme les débats publics ou les conférences de citoyens. Ces débats, ces conventions citoyennes et référendums d'initiative citoyenne sont autant d'outils qui permettent de penser et de faire vivre la démocratie, même technique. Ces participations, plus anciennes qu'il n'y parait, reposent sur les vertus de la délibération et l'éthique de la discussion (Habermas, 1991 ; John Rawls, 1987) ; elles sont l'instruction publique, le débat public, *le gouvernement populaire* (Dewey, 1983 [1927], p. 198).

On peut étendre cette réflexion aux modalités d'intervention des professionnels qui, par le travail en réseau et la coordination inter-institutionnelle font exister l'État de droit, la démocratie, et un projet social et solidaire d'accès au droit commun. Sans résoudre définitivement les problématiques d'inégalités sociales[8] et inverser les rapports sociaux qui les produisent (Sahlins,

[8] En matière d'inégalités en santé, de nombreux travaux (universitaires, professionnels de santé) montrent l'importance d'une couverture santé minimum et le faible coût qu'elle représente. La médecine de la précarité prévient les risques d'aggravation des

1968) ils y sont impliqués. La défense de l'accès aux droits sociaux et au droit commun est devenue un enjeu de taille, devant l'augmentation des mouvements migratoires à l'échelle mondiale, son histoire en Europe et la montée des nationalismes. Si de nombreux travaux existent sur la thématique de la migration juvénile et sur l'analyse des pratiques en travail social, produits parfois par les professionnels eux-mêmes, peu de travaux investissent simultanément les deux thématiques. Encore peu de travaux analysent les processus simultanément vécus et produits par les pratiques professionnelles, d'assujettissement et de développement du pouvoir d'agir, de protection et de contrôle, au sujet de la migration juvénile. Ce phénomène migratoire est construit par les professionnels comme objet de pensée, de pratiques (Foucault, 2001) et comme problème social (Laurens, 2009, p. 301).

Mes enquêtes précédentes dans les services mandatés par la protection de l'enfance, dans les services hospitaliers permettant un premier accès aux soins pour les publics migrants et dans des réseaux associatifs accompagnant des publics en situation de migration, m'ont offert une première approche de la fabrique des identités et pratiques professionnelles. Pour cette thèse, c'est l'obtention d'un contrat CIFRE en tant que chargée d'études, au département de la Gironde, à la direction de la protection de l'enfance, au sein du bureau MNA, qui m'a permis de poursuivre mon investigation en anthropologie du travail. Plus spécifiquement en protection de l'enfance, l'enjeu de connaissance est double car « *le langage des acteurs publics s'éloigne du vécu des individus, les expériences les plus intimes sont à la fois dépourvues d'un langage commun pour les rendre partageables et saturés par un discours d'experts (Martuccelli, 2022)* » (Robin, 2020, p. 24). C'est donc pour produire une tierce voix sur les pratiques quotidiennes, et pour comprendre les impératifs normatifs, administratifs et politiques de l'institution (médiatisation, effets de modes, périodes électorales) que le point de vue des acteurs professionnels a été pris en compte.

Une problématique de recherche orientée sur l'analyse des pratiques professionnelles

Au fil de mes interactions avec le bureau MNA, je formule de nouvelles hypothèses, qui m'amènent à réécrire ma problématique. Une de mes nouvelles hypothèses de travail est que la

états de santé et des affections de longue durée. Les besoins augmentent en matière d'accès à la PUMA -protection universelle maladie- et AME- aide médicale d'état-, et dont l'accès a de nouveau été remise en cause par le projet de loi sur l'immigration de décembre 2023. La suppression de ces couvertures santé est au programme des partis d'extrême droite depuis plusieurs années.

neutralité et la technicité du bureau MNA sont revendiquées pour élaborer un rapport d'équité dans les PEC (prises en charge) des MNA. Elles maintiennent la cohérence et la fonctionnalité d'un champ d'intervention sociale relativement autonome (Gauchet, 1995). Cette neutralité permettrait aussi de maitriser le principe de sélectivité dans la relation pouvoir et savoirs (Foucault, 1988) induit par telle ou telle pratique. Cette maitrise est relative, car les fonctions de gouvernementalité exercées par des politiques décentralisées, se fondent sur des savoirs sociaux caractérisés par leur sélectivité, fonctionnalité et légitimité (Foucault, 1988)[9].

Les services techniques, financiers, administratifs de la DPEF sont les alliés des établissements mandatés et financés pour prendre en charge les MNA. Mais il n'en reste pas moins que dans cette alliance et cette hiérarchie, les savoirs sociaux sont l'enjeu de pouvoir et de maitrise, de médiation et de consensus. Dans le même temps, les travailleurs sociaux sont éloignés et tributaires du volet politique du département, qu'ils sont amenés à éprouver quotidiennement (dialogue avec l'élue en charge de la protection de l'enfance, vote des budgets). Ils sont également tributaires du volet politique centralisé et étatique, comme de la Préfecture en matière d'accès au titre de séjour, évoluant en fonction du calendrier électoral ou d'un changement de préfet. Comme pour contrebalancer la grande agitation médiatique et politique qui entourent *ces missions professionnelles*, la neutralité et l'objectivité sont cultivées au rang de *valeurs*[10] cardinales par le bureau MNA de l'ASE. Ce sont elles les garantes d'une pratique professionnelle ancrée dans les missions premières du travail social : être solidaire, équitable, prendre soin, éduquer, socialiser, inclure, insérer, étayer. « *On est sur quelque chose qui n'est pas neutre, en protection de l'enfance, (…) là on est sur un parcours, à cheval sur de l'enfance, de la migration, des problématiques sociales. »* (Chef de service, CDEF, centre départemental enfance et famille, Juin 2022).

L'idéologie, le parti pris et ses dérives (politisation du débat, misérabilisme, clientélisme) doivent être maintenus à distance par le BMNA et les structures mandatées. Il faut pouvoir agir en contextualisant les événements de façon rationnelle. La coordination des services est donc

[9] Dans la relation pouvoir et savoirs, ces derniers sont produits selon un principe de sélectivité (préférence pour tel savoir en fonction des intérêts et besoins de la situation, ou structure de pouvoir) de fonctionnalité (utilité du savoir pour maintenir ou transformer une situation de pouvoir) et enfin de légitimité (production et validation de savoirs dans des termes officiels, légitimés).

[10] Les valeurs sont entendues ici comme les critères permettant de distinguer ce qui est souhaitable, désirable et conciliable avec la modernité, la dignité de l'homme et la justice sociale. Le rapport aux valeurs (Weber [1959] 2023) sera analysé par la suite avec l'éthique professionnelle (Bouquet, 2003, 2007).

nécessaire pour faire circuler les informations *ancrées dans la pratique*, de manière fluide, standardisée ou plus informelle : réunions techniques, journées d'études, analyse des pratiques, groupe de travail, réunion d'informations, rencontres et tables rondes, commissions éducatives.
Je n'ai pas pu être présente à toutes ces réunions. Cependant, l'objectif commun *d'aller dans le même sens* (de la neutralité) semble caractériser tout ce travail en réseau et les missions partagées, comme l'évoque le *pôle MNA* lors d'une réunion interservices de l'ASE. « *Nos missions sont (…) protection, accompagnement à l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle »* (cadre du BMNA, réunion DPEF septembre 2020).
Partant des pratiques professionnelles, ma problématique va illustrer les stratégies de définition, de contrôle des dispositifs au plus près de la vie du service. Chronologiquement, on commence à parler de pilotage à partir de la création du bureau MNA courant 2017, puis le recrutement d'une équipe de cadres à partir de 2018, permettant « *une réduction des failles, et la sécurisation du parcours des jeunes* » (cadre du BMNA, Novembre 2020). Pour autant, la réduction des failles dans le parcours des migrants juvéniles n'est pas du seul ressort de la protection de l'enfance. Ainsi, cette praxis de la neutralité au service de missions claires et identifiées assure un périmètre d'action du BMNA, mais sans remettre en question les prérogatives qui ne dépendent pas de lui.
« *On peut avoir des objectifs communs sans être forcément d'accord. Je peux faire un signalement au juge des enfants pour un jeune mineur, avec de faux papiers. La Préfecture elle s'occupe des papiers* » (Cadre du BMNA, septembre 2021). On voit ici l'illustration de la relation pouvoir et savoir. De manière simplifiée on peut dire que le cadre inspecteur sélectionne une information (‘*minorité de la personne'*, et non pas ‘*faux papiers'*). Il promeut ensuite la fonctionnalité, c'est-à-dire l'utilité de ce savoir (‘*minorité*') pour maintenir son pouvoir (sa mission de protéger la personne au titre de sa minorité) en le légitimant par un signalement au juge des enfants. Dans cette configuration, un certain rapport savoir/pouvoir s'exprime, à travers la sélection d'une information et sa légitimation auprès d'une autre instance décisionnaire, ici la Justice. Dans ce contexte institutionnel si particulier, la coordination entre fonctions de gouvernementalité décentralisées ou étatiques répond à des modalités de travail diversifiées. Il s'agit tantôt de contrôler, maitriser, rappeler la hiérarchie, négocier, innover, ne rien faire, expliciter, gérer la coopération conflictuelle.
L'interdépendance et les rapports hiérarchiques structurent les dynamiques interactionnelles entre acteurs professionnels, président la fabrique du statut de MNA et peuvent être explicitées.

« Il faut aussi contextualiser avec les pouvoirs politiques en place, parce qu'ils ont changé, et cela a largement impacté la politique en matière de MNA, (…) et cela va de nouveau changer avec la nomination de Charlotte Caubel, ancienne DPJJ, secrétaire d'État à l'enfance, il faut alors contextualiser au niveau national et territorial. » (Direction du BMNA, janvier 2023).

Ces rapports d'influence toujours fondés sur un principe hiérarchique, apparaissent de manière plus ou moins visibles dans les différentes circulaires, les productions législatives, les rapports d'activité des départements, de la Cour des comptes, le vote des budgets par l'assemblée départementale. Ils produisent au sens littéral les dispositifs légaux et se superposent aux agendas politiques qui impactent simultanément les pratiques. *« En janvier 2021, le président du département au moment des élections a dit 'on ne fait sortir aucun MNA'. »* (Cadre du Bureau MNA, janvier 2023). Au niveau des départements ce sont les mobilisations citoyennes et les réseaux solidaires qui influencent les événements par le bas, entérinent la vitalité démocratique propre au régime politique républicain, à la liberté d'expression et d'association en mobilisant les registres de la solidarité internationale, des valeurs d'accueil et d'hospitalité, de défense des droits de l'homme et du citoyen. Mais ces environnements citoyens formés par le tissu social local varient d'une ville à l'autre, d'un département à l'autre et sont eux-mêmes influencés par des pratiques politiques et administratives locales variées. Par exemple, la mobilisation citoyenne à Bordeaux en faveur de l'accueil et l'hospitalité pour les jeunes migrants est différente de celle de Toulouse, où la plupart des jeunes évalués (minorité et isolement) par le département sont confiés à des structures hors département (Carnet de terrain n°1, 2020). Un inspecteur du BMNA émet une interrogation à propos de cette « *technique professionnelle* » entérinée politiquement et qui semble constituer un choix politique délibéré, légitimé par '*l'apaisement d'une tension territoriale'* : *« Est-ce que sur une mission aussi en tension on peut ne pas valider politiquement ce choix technique là ? (À propos de l'évaluation, et de l'orientation des MNA, par le Département de la Haute Garonne). Ou est-ce que à l'inverse ce n'est pas un choix politique que de ne pas créer de place ? et d'apaiser ainsi une tension territoriale sur un contexte d'ouverture de place pour des jeunes migrants ? (…) Et nous en Gironde, qu'est-ce que cela a engendré au niveau politique la création de 600 places ? »* (Bureau MNA, janvier 2023).

En 2015 et jusqu'à la création du BMNA par la Direction de la protection de l'enfance et des familles -DPEF- en 2017, pour les associations d'action sociale girondines, qui ont été concomitamment les premiers témoins, acteurs et pilotes de la politique de protection des MNA,

les questions relatives à la technicité des services départementaux se sont posées en creux, marquées dans un premier temps par l'absence, le décalage (carnet de terrain 2018) avec la DPEF. Une fois le BMNA créé, le dialogue et travail en réseau ont pu être mis en œuvre. *« C'est pour cela qu'il faut maintenant poser à plat l'ensemble des politiques au niveau des MNA en faisant le parallèle avec les flux migratoires ; il y a eu une forte augmentation dans les années 2015, avec la circulaire Taubira de 2013, la péréquation. Pourquoi ? Et qu'est-ce que cela a drainé comme phénomènes avec une première expérimentation en région parisienne ? »* (Chef de service, CDEF, juin 2022).

Ma problématique s'est donc construite autour de trois registres que sont les identités et parcours professionnels en construction, les pratiques à la fois prescrites et effectives puis les institutions. Elle peut être rédigée ainsi : Dans quelle mesure le pilotage de la prise en charge des MNA en protection de l'enfance (de l'évaluation jusqu'à 21 ans) s'inscrit dans des logiques institutionnelles et professionnelles multiscalaires, dans des stratégies de définition puis de contrôle des dispositifs déployés sur le terrain, et des quotidiennetés auxquelles ils s'adossent ?

Déroulement de la thèse

Cette thèse est organisée autour de la vie professionnelle dans l'administration et cherche à comprendre son point de vue, son fonctionnement, ses contours et ses effets. Entrée sur le terrain par la quotidienneté professionnelle du bureau MNA, elle a longtemps occupé une place importante dans mes observations et participations. Il s'agissait notamment d'observer la création et gestion des dossiers MNA -papier et informatique- (annexe 1) par le secrétariat. La quotidienneté était aussi celle des réunions d'équipes, et entretiens avec les migrants juvéniles (évaluation de leurs minorités ; accompagnement au cours de leurs majorités). L'observation de cette quotidienneté s'est peu à peu élargie à celles d'autres bureaux enfance et services de la DPEF (missions d'ingénierie en travail social, classothèque) puis à d'autres services départementaux lors de moments institutionnels, comme les réunions départementales pour la territorialisation, les économies sociales et solidaires, la présentation du schéma départemental de lutte contre l'exclusion puis de la prévention spécialisée (2020-2023).

La thèse est organisée en deux grandes parties, une portant sur la théorie, la méthodologie et le contexte, l'autre portant sur l'analyse. La première partie s'intitule « *Cadre théorique, méthodologie d'enquête, contexte migratoire et contexte professionnel. ».* Elle se compose des

trois premiers chapitres relatifs à l'état de l'art et au cadre théorique mobilisé, puis à la méthodologie et enfin au contexte. L'état de l'art porte sur quatre grands corpus théoriques que sont la sociologie du travail social (Jovelin, 1998 ; Jovelin, Bouquet, 2005) l'anthropologie du travail (Monjaret, Gibert, 2021) associée à l'approche anthropologique en didactique professionnelle (Pastré, 2011) l'anthropologie des institutions (Douglas, 2004) puis l'anthropologie et la sociologie de la migration (la migration juvénile, la migration et l'ethnicité). Le chapitre deux méthodologie mobilise les concepts de bureaugraphie et d'épistémè institutionnelle empruntés aux travaux de l'anthropologue J. Scalettaris (2022) pour élaborer une observation directe (Arborio, Fournier, 2005) et localisée, associée à une analyse multiscalaire des pratiques professionnelles. Cette partie méthodologique aborde les questions relatives à la neutralité axiologique et la réflexivité à l'œuvre dans le travail social. Enfin le chapitre trois est consacré au contexte migratoire et au contexte institutionnel de l'ASE.

La deuxième partie s'intitule « *La fabrique institutionnelle des pratiques, parcours et identités professionnelles* ». Elle regroupe les deux derniers chapitres consacrés à l'analyse des données recueillies. Ainsi le chapitre quatre aborde les biographies des parcours professionnels en protection de l'enfance, la création du BMNA, l'usage différencié de la catégorie MNA et l'éthique professionnelle, et enfin l'analyse comparative des pratiques professionnelles dans deux départements français. Il se termine par une analyse *'bureaugraphique'* et didactique des pratiques professionnelles. Le chapitre cinq aborde le fonctionnement interne de la DPEF (Direction de la protection de l'enfance et des familles), le travail en réseau entre services et avec les structures mandatées.

L'analyse croisée des pratiques et identités en travail social, associées aux implications professionnelles dans la politique de protection des MNA, donne accès à différents registres d'action et de gouvernementalité. Ces différents registres n'ont pas les mêmes légitimités, font exister des rapports de pouvoir et schémas hiérarchiques qui contraignent les professionnels. L'approche anthropologique du travail et de l'activité rend visible l'aspect multiscalaire de ces registres institutionnels et permet de les expliciter. Cette recherche met aussi en valeur l'agentivité des professionnels, leurs responsabilités et empêchements au cœur d'une politique à la croisée de l'enfance et de la migration, du territoire et de l'État.

PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE, MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE, CONTEXTE MIGRATOIRE ET CONTEXTE PROFESSIONNEL

Cette première partie pose les jalons théoriques, méthodologiques et contextuels de la thèse. Elle fait notamment référence à certains travaux universitaires (Fassin, 1996, 2010, 2012, 2013, 2020) démontrant que l'accompagnement des publics migrants et MNA, sont la résultante des politiques migratoires et sociales actuelles en Europe, en France, en tant que fait social représentatif d'un certain mode de mise en politique (processus de démocratie technique) et mode de gouvernance. Cette praxis est fortement imbriquée dans les phénomènes de globalisation (Fassin 2010 ; Abélès, 2005). Pourtant du point de vue des professionnels, l'accompagnement des MNA nécessite de sortir les pratiques du registre mondialisé et de la logique humanitaire, pour le réinscrire dans les préoccupations d'accueil et de justice sociale, et de lutte contre les inégalités (Fassin, 2020). Les travailleurs sociaux revendiquent ces préoccupations comme valeurs attachées à leurs professions. C'est pourquoi les questions relatives à l'altérité (Althabe, 2005) s'adressent autant aux MNA qu'aux travailleurs sociaux, par l'explicitation des pratiques, et l'analyse de situations *de travail, de transmission, formation, et d'éducation*. Pour réinscrire ces politiques migratoires dans des préoccupations '*de justice sociale'*, le projet est de saisir la portée politique et juridique des dispositifs étudiés (thérapeutiques, accompagnement/ conseil, sanitaire, et social) la référence à l'actualité législative et conventions des corps de métiers.

Les professionnels accompagnent des parcours de MNA singuliers, des histoires individuelles et personnelles, parfois cachés derrière des récits de vie copiés ; des profils de personnes victimes de traumas. Ils entrevoient les déterminants économiques et sociaux de la migration, les sommes d'argent engagées dans les flux migratoires. Dans un contexte professionnel difficile marqué par le manque de moyens humains et financiers, ils s'engagent au quotidien sans visée humanitaire ou altruiste. Ils s'impliquent en premier lieu dans la relation éducative, le travail en équipe, les compétences techniques, thérapeutiques, éducatives, l'évolution des dispositifs. Ils travaillent au plus près des problématiques sociales rencontrées et des besoins de l'enfant, cette « *figure qui subvertit toutes les arrogances* » (Birnbaum, 2023).

CHAPITRE 1 : ANALYSE DES IDENTITÉS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN PROTECTION DE L'ENFANCE AU PRISME DE LA MIGRATION JUVÉNILE

Mon travail de thèse se situe à la croisée de l'anthropologie du travail, de l'enfance migrante, et des migrations. Cette approche au croisement de plusieurs objets me permet d'interroger l'application quotidienne de la politique de protection des MNA, observée au cours d'un terrain d'enquête immersif de trois ans au sein de l'administration de la DPEF en Gironde. Il s'agit d'utiliser à bon escient la capacité de dévoilement par l'anthropologie des « *logiques sociales* », définies par leur diversité et présence dans différents contextes sociaux et stratégies d'action (Friedberg, Lewis, Bayart, De Sardan, 2022). « *Elles sont transversales aux normes pratiques et sous-tendent des normes pratiques multiples, dans des situations différentes* » (Ibid., p. 14).
Elles caractérisent également *« les écarts (convergents) aux règles officielles, ces régularités de comportements « non observants » (…) Ils sont aussi le produit de routines sédimentées, qui proposent un répertoire de pratiques s'écartant des prescriptions réglementaires, ceci dans des sites variés, et pas seulement autour d'enjeux de pouvoir* » (Ibid., p. 19).
Engagée comme chargée d'études en contrat CIFRE de 2020 à 2023, au cœur du pôle MNA de la DPEF, j'ai mis ma recherche au service d'une meilleure compréhension des enjeux institutionnels et professionnels qui se jouent dans la mise en œuvre des interventions sociales dans la société. Il s'agit d'explorer à l'aide d'outils méthodologiques anthropologiques (ethnographie, entretiens, observations) la vision que les personnels ont de leurs missions et de l'administration[11] dont les prérogatives de protection et de normalisation changent peu, *a contrario* des publics et des situations familiales accompagnés. « *Avec le double mandat confié aux agents de protection de contrôle et d'émancipation, cette politique publique constitue à la fois, pour les enfants et les familles concernés, une ouverture des possibles et un projet de normalisation. Elle vise en ce sens une population à la fois privilégiée, élue de l'action institutionnelle, et disqualifiée, comme inaccomplie. Si la protection de l'enfance concerne tous les milieux sociaux, les classes populaires sont néanmoins surreprésentées (Serre, 2009)* » (Robin, 2021, p. 159).

A partir des discours et pratiques professionnels (procédures, agréments, conventions, situations atypiques- procédures de recours, entretiens de recadrage, notification de refus) jusqu'aux quotidiennetés ordinaires (échanges à la machine à café, pause déjeuner) je propose dans cette thèse de comprendre – au sens wébérien du terme- comment l'arrivée d'enfants et adolescents immigrants sans parents transforme certains métiers de l'aide sociale à l'enfance.

Si la notion de « *gestion bureaucratique des biographies* » (Castel, 1981) est mise en dialogue avec les recompositions récentes de la « *question sociale* » (Castel, 1998) c'est pour mieux appréhender le destin croisé des parcours des professionnels, et en creux[12], ceux des MNA accompagnés en protection de l'enfance, dont les discontinuités, les incertitudes, les ruptures, font l'objet d'une attention particulière par leurs sécurisations : des passerelles entre les statuts (Séraphin, 2013, 2014, 2016) à la participation de l'enfant à son projet (Robin, 2021) en passant par les dispositifs d'accès à l'emploi (Zimmermann, 2014). La notion de destin croisé renvoie à l'interdépendance d'un ensemble d'événements marquants qui composent la vie des personnes, contingents ou non, résultant à la fois de leur volonté et capacité de projection et de phénomènes extérieurs. En cela elle se distingue de la notion de destinée définie comme « *puissance par laquelle certains événements seraient fixés d'avance quoi qu'il pût arriver, et quoi que les êtres doués d'intelligence et de volonté pussent faire en vue de les éviter* » (Lalande, 2021 [1926], p. 219).

La notion de parcours est abordée depuis le vécu des professionnels (choix de carrières, bifurcation, titularisation, mobilité) jusqu'à ses formes institutionnalisées d'accompagnement *du public*[13] : « *Contrairement à cette appréhension politique, l'acceptation scientifique du terme de parcours permet d'être attentif à la subjectivité des individus, exprimée au travers de récits de vie, et aux contextes sociaux dans lesquels ils prennent place. A la différence de la conception linéaire des parcours développée dans l'arène politique, l'acceptation scientifique de ce concept laisse ouverte la possibilité d'un chemin non linéaire, sans pour autant gommer les aspérités des structures sociales et institutionnelles. Loin d'en conclure à la responsabilité des acteurs, ce*

[12] Seule une analyse statistique quantitative impliquant le calcul d'un Khi2 pourrait rendre compte d'une corrélation entre parcours des professionnels et formations des MNA. Or seul ces dernières ont fait l'objet d'une investigation quantitative, tandis que les parcours des professionnels ont été appréhendés par des récits biographiques. Le destin croisé a été interprété comme un effet indirect de la structuration des professionnalités dans le montage du bureau MNA, et tout le travail inter-institutionnel observé pendant trois ans.

[13] La notion de « public » renvoie au langage vernaculaire utilisé par les professionnels du bureau MNA, et sera en lui-même déconstruit au regard de l'hétérogénéité des parcours sociaux des personnes concernées, notamment à propos des politiques d'inclusion.

terme permet de rendre compte des inégalités de supports dont ils disposent pour construire leur chemin selon leur contexte de vie » (Robin, 2021, p. 161). La gestion bureaucratique des biographies ne s'arrête pas à celle des publics et concerne le champ professionnel dans son ensemble. Cette gestion sera en partie déconstruite par une approche sensible des vécus professionnels et par l'exploration scientifique d'autres enjeux sociétaux imbriqués. C'est pourquoi cette partie théorique aborde à la fois les travaux sur le travail social et l'approche anthropologique en didactique professionnelle, indispensable à l'analyse des explicitations, conceptualisations-des professionnels et des chercheurs- de l'activité de travail.

Les travaux sur la migration juvénile, les politiques migratoires, l'anthropologie de l'enfance en migration, de l'ethnicité qui lui sont attachées, viennent parachever cet état de l'art. Les travaux en sociologie et anthropologie sont venus structurer la réflexion de fond, tandis que les concepts et les méthodologies d'enquête ont été nécessaires pour produire une double analyse des discours sur les pratiques et des logiques interactionnelles, organisationnelles à l'œuvre dans le travail.

1.1 - LES IDENTITÉS PROFESSIONNELLES EN TRAVAIL SOCIAL

Le terme '*travailleur social'* décrit ici une catégorie plus vaste que celle historiquement déterminée par l'élaboration récente des diplômes d'État, en y associant les professionnels issus de parcours d'études différents (dont la fonction publique territoriale, les études de droit). Cette catégorie *construite* renvoie donc à un éthos du travail social, des professionnels de l'action sociale ou des missions de service public à caractère social. L'éthos[14] du travail social décrit plus loin est à la croisée des notions d'implication et d'idéal professionnel (combinaison qui évite la confusion avec l'idée simplifiée de participation ou d'action) et relève ainsi de la part conscientisée et verbalisée de la pratique, de l'attitude professionnelle selon un principe de continuum entre rôle et représentations associées à ce rôle, construite par l'histoire du travail social.

[14] L'éthos professionnel renvoie à la définition de « *dénominateur commun à un ensemble d'individus pratiquant une activité similaire qui se reconnaissent et sont reconnus comme membres d'un groupe professionnel, ce qui n'empêche pas ce dernier d'être stratifié et segmenté. (…) Dans l'analyse endogène d'un groupe, poser la question de l'existence de règles communes et d'un ethos générique, de sa logique de production et de sa logique productive paraît une piste de recherche intéressante en soi. Elle mérite d'ailleurs d'être couplée avec celle de la présence d'ethos plus spécifiques à des segments ou des strates internes au groupe, ainsi qu'à la dynamique transactionnelle entre différents ethos entrant en consonance ou en dissonance, voire en concurrence.* » (Fusulier, 2011, p. 107).

1.1.1. Historicisation du travail social, sa professionnalisation et technicisation

Le travail social s'est construit historiquement autour de trois professions : assistant social, éducateur et animateur socio-culturel (Jovelin, Bouquet, 2005 ; Bouquet, 2006 ; Crenn, Guélamine, 2014). Il connait depuis toujours une articulation entre formation pratique et théorie (des politiques sociales, psychologie, sociologie, anthropologie, psychiatrie, droit, science politiques, criminologie). La diversité des disciplines abordées, ainsi que la multiplication des métiers[15] associés à des besoins émergents expliquent les expressions qualifiant le travail social d'indéfini, *composé de stratégies multiples, concurrentes et contraires* (Autès, 1996, p.4) *de professionnalisation difficile* (Jovelin, 1998) marqué par *le flou de compétences* (Tricart, Ion, 1992). Elles expliquent aussi le développement de la formation continue à l'accompagnement socio-éducatif (Etiemble, 2002, 2010) la division du travail entre les métiers de la *présence sociale* et de *l'organisation sociale* (Maurel, 2000).

Le décret n°2017-877 relatif à la définition du travail social (art D142-1-1) explique que « *Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.* »

Ces grands traits caractéristiques du travail social expliquent aussi sa capacité à aborder de façon adaptée des problématiques d'ordre socio-économique, social, sociétal, psychologique, culturel de plus en plus imbriquées et clivées, comme celles des MNA. Les fonctions du travail social d'assistance, aide, accompagnement, communication, éthique et déontologie, encadrement, évaluation (Allières, 2021) dessinent un objectif commun. Celui de pouvoir agir sur les phénomènes de disqualifications sociales et d'exclusion (Autès, 1995 ; Donzelot, 1991) dont les variables sont polymorphes (l'emploi, le domicile, l'instruction, la culture, l'âge et l'extranéité)

[15] « *Au début des années 1980, les politiques publiques d'insertion et de la ville ont produit une multitude de nouveaux postes de travail (Jovelin, Bouquet, 2005). Pour la politique de la ville, ce sont les agents de développement social urbain, les agents de médiation, les femmes relais, les correspondants de nuit, pour la politique d'insertion, citons les conseillers d'insertion dans les missions locales, les chargés de l'accompagnement social des salariés des entreprises d'insertion par l'économique, des associations intermédiaires, des régies de quartier.* » (Jovelin, 2008, p. 38).

et dont les mécanismes de définition sont historiquement et culturellement situés (Fassin,1996)[16]. Les études en sciences sociales, en mobilisant un certain nombre de concepts illustrent ces mécanismes. Les concepts comme la déliaison (Autès, 2005) la désaffiliation (Castel, 1990, 2000, 2010) l'exclusion comme catégorisation (Sassier, 2004) la disqualification sociale (Paugam, Schnapper, 1991) la désinsertion, et la lutte des places (Gaulejac, Taboada Léonetti, 1994) aident à la mise en œuvre de politiques d'intégration, d'inclusion et de solidarités.
Pour faire une brève généalogie de ce dernier terme, il fut employé par J. de Maistre comme « *l'extension de ce terme de jurisprudence, la solidarité, le plus propre à exprimer la réversibilité des mérites* » (Bouglé, 1906, p. 255) puis par P. Leroux (1840) pour remplacer la charité du christianisme par la solidarité humaine et « *l'introduire dans la philosophie, c'est-à-dire (...) dans la religion de l'avenir » (*Leroux, 1859, p.254). Ainsi depuis son origine, l'usage du terme *solidarité* renvoie à la condition humaine dans sa capacité et nécessité de projection, d'action et de transformation de la société. On peut retenir pour cette recherche une définition contemporaine de la solidarité comme « *un moyen de poser le problème de l'unité politique de la société en termes d'unification et non d'unité abstraite : en refusant le despotisme de l'un à partir d'un présupposé et la dissémination libérale du multiple, elle pose une dialectique infinie de l'agir* » (Ruby, 1997, p. 104).

Dans les années 1990, la sociologie est ainsi mobilisée comme réponse à une demande sociale (Castel, 1995, 2000, 2008, 2012) en analysant et distinguant les formes d'exclusion spécifiques que cible le travail social (Montoya, Sonnette et Fugier, 2016). Il s'agit en premier lieu des personnes juvéniles en errance, des personnes vieillissantes, en situation de handicap, des personnes vulnérables ou encore isolées. Mais le travail social ne peut à lui seul résoudre la complexité des phénomènes d'exclusion (Le Floch, 2021) de filiation (Paugam, 2023) de montée des incertitudes (Castel, 2010). Dans la perspective d'une sociologie critique, ces phénomènes complexes associés au déclin de l'État Providence (Rosanvallon, 1992) des politiques de l'insertion (1998) et de la bienveillance (Autès, 2000) sont le résultat d'un affaiblissement des

[16] « *Ces exclus, qui ne sont donc pas nécessairement des pauvres, sont en fait implicitement définis selon un critère institutionnel : ce qui les réunit, au-delà de la diversité de leurs situations, c'est qu'ils relèvent de la compétence des services sociaux et qu'ils présentent des problèmes que doit prendre en charge un ministère des Affaires sociales, comme celui dont a fait partie l'auteur [Lenoir R. 1974. - Les exclus. Un Français sur dix, Paris, Le Seuil]. On se trouve ainsi dans une problématique de pathologie sociale, fortement teintée de morale, dans la double tradition, qui remonte au XIXe siècle, de l'hygiène et de l'assistance sociales.* » (Fassin,1996, p. 41).

règles publiques au profit des mécanismes du marché[17] (Bourdieu, 1998). Cet affaiblissement a aussi pour effet une difficulté grandissante à transformer la lutte contre la pauvreté en une lutte contre les inégalités (Fassin, 1996 ; Brunner, Maurin, 2022).

a. Travail social, migration et interculturalité

Les travaux portant sur l'interculturalité (Crenn, Kotobi, Gillet, 2007 ; Billion, 2007 ; Bolzman, 2012 ; Jovelin, 2002 ; Jovelin, Prieur, Blanc, 2006 ; Verbunt, 2011) montrent comment les phénomènes d'exclusion sont moins renvoyés comme pour d'autres populations non migrantes, aux contrefeux d'une sociologie critique à l'égard du système libéral (Bourdieu, 1998) mais plus souvent reportés sur les questions d'ordre culturel. Les solutions produites pour résoudre l'exclusion des personnes migrantes, ethnicisées ou racisées mobilisent surtout le modèle d'intervention sociale de l'interculturalité et de la lutte contre les discriminations.

« *Il reste très important de dénoncer les discriminations que subissent ceux d'entre eux qui sont ethnicisés ou racisés mais leurs difficultés ne se résument pas aux seules discriminations, elles sont aussi plus structurelles et peuvent être mesurées en tant qu'inégalités sociales, de revenus, de conditions de logement, inégalités scolaires aussi, problème de la reproduction sociale des inégalités des parents aux enfants, toutes questions qui ne sont pas nouvelles et que la sociologie contribue à décrire depuis longtemps mais qui tendent à être occultées par l'insistance politique sur la différence et la discrimination. Victimes de discrimination raciale ou pas, les jeunes connaissent deux fois plus le chômage que le reste de la population et, lorsqu'ils vivent dans les Zones Urbaines Sensibles, ce taux de chômage double encore. Cette forme de consensus qui existe aujourd'hui autour des discriminations s'avère parfaitement compatible avec la diabolisation de l'autre et la glorification du même, du national, de l'identité française. L'appel à l'égalité des chances côtoie le discours sur la différence.* » (Billion, 2007, p. 7).

Au cours des années 2000 et 2010, « *l'enfermement de la question sociale dans un registre culturel et ethnique »* (ibid.) a comme effet d'occulter les enjeux politiques et matériels de solidarité républicaine, telle que la participation démocratique de citoyens divers, l'accès à l'emploi, le logement, le travail. *A contrario* pour le public MNA, les politiques sociales résistent

[17] Ce projet néolibéral est un « *programme de destruction méthodique des collectifs (…à visant à mettre en question toutes les structures collectives capables de faire obstacle à la logique du marché pur [des marchés financiers] : nation, dont la marge de manœuvre ne cesse de décroitre ; groupes de travail avec par exemple l'individualisation des salaires et des carrières en fonction des compétences individuelles et l'atomisation des travailleurs qui en résulte ; collectifs de défense des droits des travailleurs, syndicats, associations, coopératives ; famille même, qui, à travers la constitution de marchés par classes d'âge perd une part de contrôle sur la consommation.* » (Bourdieu, 1998, p. 109-110).

à cette tendance. Le questionnement des travailleurs sociaux relatif à l'exclusion sociale est plus complexe et éloigné des considérations relatives à l'interculturalité et l'ethnicité. Ce questionnement porte sur le registre administratif et son aspect contraignant (état civil, parcours migratoire- doute et soupçon sur l'âge, l'identité, le parcours) sur la méconnaissance/impuissance vis-à-vis des réalités migratoires (exploitation, route des Balkans, Libye, traversée). Il porte ensuite sur le registre de l'insertion professionnelle indispensable, ainsi que les parcours scolaires subis en vue d'une régularisation plus rapide.

La multiplication des accompagnements par les professionnels (entretiens de suivi réguliers, entretiens de recadrage, signatures des contrats jeunes majeurs) aide à construire un parcours scolaire et professionnel ancré dans la réalité. Le public particulier des MNA enjoint les professionnels à travailler davantage dans un souci d'équité, selon un code déontologique de non-discrimination, et dans l'intérêt supérieur de l'enfant[18] (Senovilla Hernandez, 2010) comme le rappelle la CIDE -convention internationale des droits de l'enfant (article 20). « *Ce qui change la ratification de la CIDE, c'est l'intérêt supérieur de l'enfant et la parole de l'enfant. Parce que les enfants sont plus vulnérables, il faut les protéger, et parce qu'ils sont en devenir qu'il faut les éduquer. Ce sont des droits fondamentaux, dont l'accès est rendu plus difficile en situation de vulnérabilité.* » (Professionnel de la MITS, novembre 2020). La MITS -Mission d'Ingénierie en Travail Social- du Département de la Gironde par ses missions d'intervention dans les MDSI et les pôles territoriaux, est au contact quotidien avec des populations dites « *issues de l'immigration* », et connait bien le poids des contraintes administratives spécifiques pour ce public.

Elle considère bien maitriser la communication interculturelle dont elle dit s'être faite l'experte au fil des années. Avec l'expérience, elle a appris combien ces populations, comme les enfants migrants, font partie malgré eux du grand récit sur l'immigration, qui convoque encore trop souvent des lieux communs, associés aux thématiques de l'insécurité, de la méfiance et du

[18] « *Même si les aspects les plus contestables du traitement accordé par la France aux mineurs isolés étrangers relèvent de l'accès au territoire et même si, lorsque le mineur est sur le territoire français, le degré de respect de la convention est globalement satisfaisant, il faut nuancer ce propos car, bien que le mineur étranger soit protégé contre une mesure d'expulsion et que sa situation soit considérée comme régulière, le système français est excessivement frileux en ce qui touche à la mise en place de solutions durables répondant à la situation des mineurs isolés protégés.* » (Senovilla Hernandez, 2010, p. 109-110) Nb : ce propos formulé en 2010 résume bien la situation des professionnels de l'ASE face à ce public, soit 10 ans avant la période de stabilisation du bureau MNA en Gironde.

soupçon[19], et une ambivalence constante entre accueil et rejet. C'est pour cela que ces praticiens chercheurs de la MITS se sont associés à d'autres professionnels, chercheurs universitaires, spécialistes de la clinique transculturelle, artistes, pour penser l'accompagnement social à l'aune de l'interculturalité et organiser des moments ponctuels et réguliers de formation, d'échanges et analyses des pratiques (Crenn, 2000 ; Verbunt, 2004 ; Cohen-Emerique, 1993, 2015)[20]. Cependant la référence à l'interculturalité, qui était en vogue depuis les années 1990 pour la reconnaissance et célébration sociales de nos pluri-appartenances et du melting pot (Zangwill, 1909) français, ne permet pas toujours aux professionnels d'agir efficacement sur les effets concrets des stéréotypes et préjugés négatifs dont ces publics font l'objet (Guélamine, 2006 ; Crenn, Corbeau, Delavigne, De Labarre, Montagne, Téchoueyres, 2007 ; Eberhard, Guélamine, 2011). Le caractère multidimensionnel (Banton, 1967 ; Taguieff, 1988) du racisme et de la xénophobie (Baldwin, Mead, 1971 ; Baldwin, Peck, 2017) à travers les attitudes, les comportements, les fonctionnements institutionnels, les discours idéologiques qu'il génère, conduit à l'exclusion et au rejet, aux inégalités d'accès aux droits et à l'intégration socio-économique segmentée (De Rudder, Poiret, Vourc'h, 2000). La récente convocation de *l'inclusion* explicitée ci-après, comme nouveau mode d'intervention (dans les registres citoyens, scolaires, sociaux, du handicap) en est peut-être le signe ou le remède. C'est ce que mon travail de thèse tente de comprendre à travers l'analyse des pratiques professionnelles auprès de l'enfance migrante. Il est d'autant plus intéressant d'interroger cette référence à *l'inclusion* dans ce champ spécifique de l'intervention sociale, qu'elle est originellement associée à l'identification de besoins particuliers de certains publics, notamment les personnes en situation de handicap, en matière d'accès à la scolarité (Moignard, Rubi, 2018 ; Rigoni, 2020, 2021) aux services de santé, et aux autres services publics. Dans le champ éducatif, la politique d'inclusion « *interroge peu en France les différences sociales et culturelles alors qu'elles configurent des rapports aux savoirs très divers liés à l'avènement d'une école massifiée visant une*

[19] Le climat de suspicion qui pèse sur la parole des MNA met aussi en difficulté les professionnels, notamment pour l'évaluation de la minorité, et pour laquelle je proposerai l'approche de l'identité narrative (Gilbert, 2001) comme fondement de l'identité personnelle, et qui donnera un éclairage nouveau sur les attributs du discours formulé par les jeunes au moment de l'évaluation en matière de concordance et de cohérence.

[20] Cf : colloque organisé par la MITS du Département de la Gironde du 11 octobre 2013 : « Accompagnement social et interculturalité », faisant intervenir de nombreux conférenciers, avec entre autres Gilles Verbunt (2004) Claire Mestre (2010, 2016) Mme Margalit Cohen-Emerique (2015). La MITS organise plusieurs fois par an des ateliers sur l'interculturalité, et la communication interculturelle à l'attention des professionnels, avec l'anthropologue et artiste Cheik Sow : « Médiations interculturelles et travail social. »

démocratisation encore relative (Derouet 2005) » (Moignard, Rubi, 2018, p. 45). Une approche anthropologique permet de saisir la complexité du phénomène d'inclusion en termes de catégorisation, d'objectif du travail social, et pour l'institution de la protection de l'enfance, d'une double faiblesse d'ordre structurel et économique. Derrière l'inclusion se cache la transformation de l'usager en consommateur d'un service, et la transformation de la compétence professionnelle en performance.

b. Nouveau mode d'intervention : l'inclusion

Le mode d'intervention inclusif repose en premier lieu sur une inversion du rapport d'adaptation, de l'institution à l'individu. Ce sont aux établissements de santé, aux systèmes éducatifs (Lansade, 2021, 2023) aux services d'action sociale d'adapter leurs interventions aux nécessités, aux besoins particuliers des usagers et publics. La société *inclusive* se fabrique tout d'abord en direction des personnes à besoins particuliers, en situation de handicap, puis plus tard des personnes en situation de migration. Elle a le projet ambitieux de « *conjuguer les singularités, sans les essentialiser. (…) [La visée inclusive] s'élève contre l'emprise excessive d'une norme qui prescrit, proscrit et asphyxie le singulier*. » (Gardou, 2016, p. 43). Si le concept a le mérite de renouveler notre manière de concevoir les relations entre les individus pour faire société (Suc-Mella, 2020) il peine à s'incarner dans des innovations qui dépasseraient les effets de catégorisation de l'action sociale. Il peine aussi à franchir les horizons inatteignables d'un épanouissement individuel sans la mobilisation de comportements individualistes, et d'une société équitable sans lutte contre les inégalités. Ces difficultés peuvent aussi être comprises à l'aune d'une comparaison des figures contemporaines de la pauvreté urbaine, en France, aux États-Unis, en Amérique latine (Fassin, 1996). Ces figures produisent une multitude d'interprétations des problèmes d'exclusion sociale et rendent impossible la constitution d'une réponse unique (Ibid.). La mise en évidence de cette complexité apporte un argument supplémentaire au débat qui divise actuellement le travail social, au sujet de sa constitution comme *discipline universitaire* à part entière (Rullac, 2020 ; Allières, 2021 ; Jovelin, 2021 ; Boucher 2022). Ce débat sur la fondation du travail social comme « *profession, discipline et science* » (Rullac, 2020) trop récent et trop clivant, n'a pas pu être abordé efficacement avec les professionnels sur mon terrain, et n'est donc pas approfondi dans mon travail. Il a du moins amendé la réflexion sur les questions de participation des usagers (Zask, 2020) *d'usagent* (Heijboer, 2020) de mobilisation des *acteurs faibles* (Payet, 2011) de conditions d'entraide

(Angotti, 2020 ; Servigne, Chapelle, 2017) pour porter un regard nouveau sur la recomposition des professionnalités dans l'action sociale, et du possible « *renversement (relatif) de la pyramide* » (Angotti, 2020) des organisations du secteur social et médico-social. Si les assises philosophiques de la notion de participation et d'inclusion sont abstraites, celles produites par l'expérience professionnelle en travail social comme la « *dimension collective du travail social (...) la pensée design (...) la coopération territoriale (...) le travail pair* » (Angotti, 2020) trouvent cependant des voies tout à fait prometteuses.

c. Travail social, enfance… et marché

Il est maintenant nécessaire de resituer l'action sociale dans le cadre spécifique de la protection de l'enfance, dont le dispositif administratif fondé par un simple décret (du 7 janvier 1959) se distingue, par cette faiblesse juridique, de l'ordonnance de la Protection judiciaire de la jeunesse (du 23 décembre 1958) (Chauvière, 2021). Pour le sociologue et politiste M. Chauvière (2021) cette faiblesse structurelle et l'absence d'une philosophie de l'enfance contemporaine, participent conjointement à l'obsolescence de cette institution. Or cette désuétude n'est pas irrémédiable. Un raisonnement philosophique, associé à une analyse anthropologique de l'enfance et coiffant la question de l'accès aux droits fondamentaux, permettrait d'amorcer une nouvelle réflexion à l'aune d'enjeux et de phénomènes sociétaux contemporains inédits. Cette réflexion produite par les professionnels observerait des pratiques juvéniles, comme l'accès et l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux, la défense de la cause animale et de l'égalité des droits, la mobilisation pour l'écologie, les nouvelles références au genre, et leurs effets sur la recomposition des modes de socialisation, de structuration des familles. Elle engagerait ainsi une autre forme de projection dans le futur, de la société et de sa jeunesse.

Mais le travail social s'est investi ailleurs. Ou plus justement le travail social a été désinvesti au profit d'une indistinction des activités de services. La technicisation des métiers de l'intervention sociale depuis les années 2000, la décentralisation et la construction européenne imposent une direction opposée. En effet, à l'exception du régime d'obligation de la Sécurité Sociale, la directive européenne de 2006 dite « *directive services* » définit le service (public, associatif ou même lucratif) comme une activité économique identique aux autres, qui doit être présente sur un marché donné. Désormais, toutes les lois nationales qui restreignent la libre circulation des services et des marchandises (traité de Rome de 1957) doivent être modifiées, les procédures administratives doivent être simplifiées. Des guichets uniques sont créés. L'activité

professionnelle se trouve peu à peu régie par un système d'appels d'offres et de mise en concurrence des prestataires de service, sur un marché globalisé. De nombreuses associations deviennent des entreprises, selon un principe systémique que la loi n°2002-2 du 2/01/2002 de l'action sociale et médico-sociale avait déjà entériné, par la transformation du statut d'usager en '*consommateur d'un service'*. A partir de là l'obligation de résultats, renforcée par le principe d'appel d'offre, se substitue à l'obligation de moyens, obligation qui a pourtant fondé notre Sécurité Sociale et financé notre système hospitalier public. Dans cette même dynamique, la performance se substitue à la compétence, et conduit au processus de *chalandisation du travail social* (Chauvière, 2016). Dorénavant le travail social est placé sous l'égide de politiques décentralisées et de *l'État au guichet* (Weller, 1999, 2018 ; Dubois, 1999 ; Spire, 2008, 2016, 2017) pour toutes les autres responsabilités qui lui incombent (santé, handicap, législation sur le droit au séjour).

d. La logique de guichet

L'opposition des logiques entre travail social et administratif sont à leur paroxysme lorsque la notion de guichet unique apparait, notamment pour le public des migrants mineurs en demande de protection : la préfecture exige le renseignement de plusieurs fichiers administratifs, depuis leurs demandes de protection en tant que mineur -AEM (appui à l'évaluation de minorité)[21] mis en place de manière coercitive dans les départements par l'État[22], AGDREF (Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France) VISABIO (système d'information sur les visas, concernant les demandes de visa dans l'espace Schengen)- jusqu'à la demande de titre de séjour. La logique de guichet mène à la désaffection d'une pratique professionnelle partagée et articulée autour d'un objectif d'accès au droit commun et à la réification des catégories de personnes dont la gestion est tantôt fluidifiée, tantôt stockée.

---

[21] « *Le décret n° 2019-57 du 30 janvier 2019 autorisant la création d'un fichier d'Aide à l'Évaluation des Mineurs non accompagnés (A.E.M.) n'a pas été appliqué immédiatement par le Département de la Gironde qui, comme d'autres départements, a longuement hésité avant d'accepter de systématiser la prise d'empreintes des jeunes migrants, dans le cadre de la procédure d'évaluation de leur minorité. Le décret a été appliqué dans le cadre d'une convention signée entre le Département et la Préfecture pour la mise en place du fichier AEM en 2019. Il a pour objectif de permettre de vérifier si l'intéressé n'a pas déjà fait l'objet d'une évaluation dans un autre département, sous la même identité ou sous une autre. Cette procédure ne concerne cependant que les M.N.A. évalués en Gironde et non ceux qui sont confiés au Département 33 dans le cadre de la péréquation nationale (soit plus des deux tiers en Gironde), ce qui limite considérablement sa portée puisque, si le département d'origine n'a pas fait procéder à cette vérification, le Département de la Gironde n'y procédera pas davantage.* » (Rapport girondin ODPE 2020 en ligne, p. 116)

[22] « *Alors même qu'elle échoue manifestement à protéger les personnes contre l'arbitraire d'État, l'inscription des pratiques coercitives dans la loi possède un autre effet pervers redoutable : les pratiques deviennent légitimes et indiscutables.* » (Parrot, 2023, p. 70).

Elle offre ainsi à cette *nouvelle culture du capitalisme* (Rifkin, 2005) l'occasion d'essentialiser les inégalités, de « *figer les asymétries sociales de places et de rôles entre les nantis, hors situation de guichet, non pratiquants, et les « assistés », en situation, bien obligés de pratiquer ces dispositifs pour survivre.* » (Chauvière, 2016, p. 107). Le rôle des innovations technologiques et de l'informatique dans ce processus est rarement questionné. Les perspectives d'égalité des droits et d'intégration comme relevant d'une responsabilité collective (inspirée du traitement socialisé des risques vitaux, avec la Sécurité Sociale) sont incompatibles avec la société libérale, qui réduit les métiers de l'action sociale à des « *liftiers* » (Ibid., p. 117). Les professionnels interviennent de plus en plus pour des politiques différenciées d'accessibilité (Warin, 2004). Ils assurent la gestion de l'attente et de la circulation des usagers au sein des administrations et services, la garantie du respect des protocoles préétablis (comme l'accès aux prestations sociales de la maison départementale des personnes handicapés -MDPH-, les couvertures santé, le revenu de solidarité active, les droits du travail, les titres de séjours, les dispositifs d'accès au logement comme le FSL, les dossiers HLM). Ces procédures se renforcent mutuellement (Mayen, Savoyat, 1999) en donnant toujours plus de poids aux normes de participation sociale et de responsabilité individuelle (Zask, 2011, 2020). « *Finalement, derrière les promesses, la rhétorique de l'accès aux espaces/temps et aux droits banalise la question sociale en la ramenant à la somme des exigences individuelles et à l'acceptation d'une réponse seulement acceptable.Ce que complètent du reste les approches en termes de victimisation, de montée des contentieux mais aussi, à certains égards, de recours et de non-recours (Warin, 2004) ou d'opposabilité (Cottin, 2004) ainsi que la lutte contre les discriminations (Borillo, 2003), sorte de voiture-balai de l'action publique.* » (Chauvière, 2016, p. 123-124). In fine, derrière cette procédurisation du travail social se cache un accès inégalitaire au droit, qui dépend des savoirs et des compétences mobilisés par les professionnels pour imposer son accès et son respect. La force intrinsèque du droit pour l'accès aux besoins fondamentaux et l'application des droits de l'Homme, qu'il soit national, européen ou international se trouve de plus en plus mis en porte-à-faux par des critères de conditionnalité et d'accessibilité.

1.1.2. Un travail social fondé sur '*la solidarité*' et la '*justice sociale*'

Si pour certains professionnels leur métier est vécu comme une passion, pour d'autres il est *un acte de résistance* (Rouzel, 2009) qui se construit avec les gens, sur le terrain *des hétérotopies* (Foucault, 2009, p. 27) de l'action sociale. Car « *la motivation, la vraie, c'est celle qui vous fait*

rester, pas celle qui vous fait venir » (Bouchereau, 2019, p. 33). On verra que les solidarités mises en œuvre par le Département de la Gironde sont fondées sur un *« principe de résistance à l'acquiescement immédiatement donné au statut quo* » (Ruby, 1997, p. 96). Cette résistance est directement liée à la remise en question des rapports sociaux, du rapport à l'autre, à l'étranger et au dénuement, des formes d'inégalités et d'assignation qu'ils produisent.

Pour s'imprégner de l'épistémè institutionnelle du travail social, ses controverses et ses limites, il a fallu partir du décret qui le fonde et élargir les perspectives de son interdisciplinarité et interprofessionnalité - juristes, secrétaires, médecins, thérapeutes, chercheurs universitaires de formation-. « *À cette fin, le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins. Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière. Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité des personnes bénéficiant d'un accompagnement social* » (Décret n° 2017-877 du 6 mai 2017- (art. D. 142-1-1).

Développées dans la partie méthodologie, la temporalité et l'organisation du travail jouent un rôle important dans la construction du terrain, de l'empathie et de la bonne distance, notamment lorsque l'enquête porte sur l'activité professionnelle, *a fortiori* dans le contexte inédit de la pandémie de Covid 19, nécessitant des aménagements en télétravail, souvent qualifiés de *mode dégradé* par la hiérarchie. Les moments de rencontre et de travail commun ont ainsi redoublé de préciosité pour moi et nécessité des stratégies d'adaptation pour comprendre les enjeux de l'action sociale, les attentes formulées par la hiérarchie, entre prescription, observation et évaluation. Comment saisir l'éthos professionnel à travers les discours portés par les professionnels de l'ASE ? Un éthos en filigrane qui ne répond pas directement à la question *« quelles sont vos valeurs ? »* mais qui s'exprime par un savoir-être, savoir-faire et par l'explicitation des pratiques, la résolution de problèmes rencontrés dans l'action.

« *Le concept d'ethos professionnel conjugue les significations relevant d'un ethos de métier et celles reconfigurées par l'acteur tout au long de son expérience professionnelle. Ce concept*

permet ainsi de saisir tout à la fois le rôle des valeurs et des normes qui seront plus ou moins incorporées et le désir de métier qui s'exprime dans les significations que l'acteur attribue aux situations professionnelles » (Jorro, Wittorski, 2013, p. 194).

Je présente maintenant le cadre théorique de cet éthos et l'élaboration d'indicateurs ayant permis de l'observer dans les récits des professionnels travaillant avec les MNA.

1.1.3. Définir un éthos du travail social : la contrainte, l'implication et l'adaptation

La poursuite d'une démarche inductive et d'une analyse de contenu fondée sur l'appréciation qualitative des champs lexicaux mobilisés en entretien, ont permis de formaliser trois registres d'un éthos articulés autour des valeurs et responsabilités attenant aux métiers du travail social. Avant de décrire ces registres, il faut préciser que l'éthos combine différents éléments relevant de l'identité, la pratique et savoirs professionnels, de l'idéal et du développement de l'activité.

Le premier registre a été nommé *contrainte*, faisant ainsi référence à l'ensemble des problématiques auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux.

Le deuxième, celui de *l'implication professionnelle* (Mias, 1998) indispensable à un métier relationnel, structure l'activité autour des principes de sens, repères, et contrôle.

Enfin, le troisième registre est celui de *l'adaptation* et de la compétence, c'est-à-dire l'évocation dans les discours de toutes les situations nouvelles qui conduisent les professionnels à innover, partager des bonnes pratiques, s'adapter et *in fine* acquérir de nouvelles compétences en développant l'activité.

L'illustration de ces registres n'a rien d'exhaustif, mais forme une trame pertinente pour décrire les pratiques, comprendre les processus de conceptualisation dans l'action et faire une anthropologie de cette connaissance. Cette exploration repose sur l'anthropologie philosophique gramscienne de la *praxis*, c'est à dire l'intimité, l'ontologie relationnelle de la théorie et de la pratique (Hoare, Sperber, 2019) développée plus loin en didactique professionnelle.

Cela signifie que l'activité n'est pas résumée à son utilité, à la « *condition inhumaine* » de l'Homme comme instrument (Lefèvre, 1972, p. 114). L'activité relève d'une *praxis* et d'une philosophie du quotidien que les humains élaborent, partagent en transformant leur milieu. Son observation permet une analyse articulée de l'implication intersubjective des acteurs. Elle prend à rebours « *le paradigme utilitariste* » (Gaulejac, 2009, p. 80) d'une idéologie gestionnaire, managériale et *chalandisée* du travail qui analyse les comportements humains dans les

organisations comme des problématiques à résoudre (Alexandre-Bailly, Hahn, Geay, Vignon, 2008). En effet, cette opposition artificielle individu/structure réifie les asymétries et inégalités produites par l'organisation du travail en interdisant de les penser et de les conflictualiser. Partir de la *praxis* mobilisée en contexte de travail, c'est au contraire considérer que l'humain et l'institution sont aussi indissociables que le sont le langage et la pensée (Castoriadis, 1999).

a. Un éthos de la contrainte

L'activité et l'implication professionnelles semblent moins se caractériser par l'éthique de conviction, les valeurs défendues ou les années de carrière professionnelle, que par les interrogations sur le métier et le doute sur la pertinence de certains protocoles ou dispositifs. Ces réflexions objectivent les bonnes pratiques et participent de l'implication professionnelle par l'identification des contraintes. Ainsi trois registres de contraintes professionnelles ont été observés pendant mon terrain pour la prise en charge sociale et administrative des publics migrants : les contraintes associées à la centralité de certains dispositifs, le manque de moyens et de réponses politiques qui dévalorisent ainsi les missions d'assistance ou de protection (*'EMMAUS a complètement dérégulé le secteur des MNA et l'ASE, avec des pratiques professionnelles sous-qualifiées, avec des candidatures pour les appels à projets dévalorisés'* me dira une cheffe de service MNA, mars 2019) et enfin les contradictions de l'action sociale qui amènent à une précarisation ou une insécurisation des publics accompagnés. Concernant le statut de demandeurs d'asile, les professionnels ont aussi affaire à un protocole administratif centralisé. L'accès difficile à ce statut incite les professionnels à ne pas y avoir recours pour les MNA, dont les parcours migratoires justifieraient parfois l'obtention. Le manque de moyens institutionnels des dispositifs d'accueil ('*Mais le problème de fond c'est de faire fonctionner les CADA avec 10 balles par jour.'*, me dira la cheffe adjointe du BMNA, septembre 2020) et l'absence de réponse politique sont souvent évoqués en entretiens (exemple des expulsions pour lesquelles aucune solution n'est trouvée ; ou la dévalorisation des missions de l'ASE). Le traitement différencié des situations suivant les dispositifs, la complexité du parcours administratif associée aux manques de moyens créent parfois des situations de précarité, d'instabilité et risque d'exploitation chez les populations migrantes accompagnées. Les professionnels sociaux et médicaux, les bénévoles, sont donc obligés de composer avec les moyens alloués à leur dispositif et la centralité de certaines instances bureaucratiques. La pression du cadre législatif doit être intégré, intériorisé

de manière continue, afin de pouvoir s'en libérer et l'optimiser, en atténuant les paradoxes du travail social (Autès, 1999) et des politiques d'accompagnement des publics migrants.

Ces conditions qui pèsent encore plus sur les MNA sont également dénoncés par les travailleurs sociaux, qui souhaitent « *voir évoluer le droit au séjour* » pour donner accès plus facilement aux études supérieures. On verra comment l'orientation des MNA reste encore aujourd'hui cantonnée à la professionnalisation rapide sur un marché du travail segmenté.

b. Un éthos de l'implication professionnelle et du pouvoir d'agir

Le concept « *d'implication professionnelle* » (Mias, 1998) a été utile pour élaborer « *un moyen d'explicitation et de compréhension des conduites du sujet professionnel dans les rapports qu'il établit avec son environnement professionnel.* » (Ibid., p. 89). Dans le sens commun, l'implication est le plus souvent renvoyée à des raisonnements tautologiques, comme *être impliqué dans ce qui nous arrive*, *être impliqué dans son travail, dans un mouvement collectif, dans une association*. L'investigation scientifique du travail social voit plus loin, en observant dans le vécu et le discours les effets de cette implication. L'implication se matérialise dans la relation avec le public, les personnes, par les affects ; elle constitue une trame narrative, un maillage des mots incarné par la praxis d'un métier qui se discute, s'échange, se dialogue. C'est aussi un travail cognitif sur leurs identités et pratiques professionnelles : « *Les représentations professionnelles toujours spécifiques à un contexte professionnel sont définies comme des ensembles de cognitions descriptives, prescriptives et évaluatives portant sur des objets significatifs et utiles à l'activité professionnelle et organisé en un champ structuré présentant une signification globale.* » (Mias, 1998, p. 90). L'implication repose davantage sur cette conceptualisation que sur '*le positionnement'*, terme courant dont les modalités d'application sont peu explicites. L'implication active s'apparente au travail d'enquête en sciences humaines sur l'explicitation des pratiques professionnelles, car « *s'expliquer, c'est s'impliquer.* » (Ibid.). Il s'agit de prendre de la distance, réfléchir, parler de pratiques, de représentations intériorisées (Jodelet, 2015) -avec un chercheur, un psychologue lors d'un travail de régulation, ou en réunion d'équipe-. « *Des témoignages actuels des professionnels, qui reviennent de manière quasi permanente avec des interrogations sur le sens des actions, sur les repères établis permettant de les baliser, et sur leur contrôle, ou plus exactement sur la possibilité (prise ou offerte) de contrôler son propre parcours professionnel.* » (Ibid., p. 95). Or le sens, les repères et le contrôle de l'implication professionnelle sont troublés par les phénomènes de dérégulation économique. Ces derniers ont produit de

nouvelles formes de précarisation et d'exclusion sociale, et ont induit une multiplication des champs d'intervention du travail social (administratifs, politiques, historiques, territoriales) une profusion de fonctions et de normes. Le sens de l'implication professionnelle n'est pas perdu mais fractionné. Le cheminement des professionnels dans le champ pratiqué (valeurs et orientations des politiques) devient plus difficile à identifier. Les repères et les modalités de transmission des savoirs sont désinvestis, les formes de continuité et de projection dans le métier sont transformées. *In fine*, le contrôle sur la pratique oscille entre des formes d'adhésion et de mises à distance, et s'incarne dans une implication passive (Mias, 1998). Il devient plus difficile pour les professionnels de définir leurs propres modalités d'action en les évaluant dans un système d'actions collectives dont ils ont identifié le sens et les tenants. Pour le public MNA, il s'agit d'élaborer quotidiennement des modalités d'implication dans la relation éducative, formalisées par l'éthos de la compétence et de l'adaptation.

c. Un éthos de la compétence et de l'adaptation

Pour une approche critique de la compétence, la définition générale d'un ensemble de connaissances, de capacités agentives et linguistiques doit être davantage investiguée. Le questionnement de cette notion s'impose. A quel moment apparaît le terme de compétence, et pourquoi ? Est-ce que les compétences transforment les savoirs en outils ?

Dans un premier temps, la notion de compétence renvoie à un cadre de référence pour l'action, à différents types de fonctionnement théorisés comme *arrière-plan* (Searl, 1998) de structures institutionnalisées. Cet arrière-plan peut être défini comme un habitus élaboré à partir de schèmes d'action et de perception qui fonctionnent sans recours à la conscience, ni à un discours d'explicitation, ou à un référentiel idéologique (Bourdieu, 1978, 1984 ; Bourdieu, 2001[23]). Alors une interprétation de la relation compétence/idéologie s'avère nécessaire. En effet, si la compétence est le produit de la transformation d'un savoir savant en savoir enseigné (Chevallard, 1985) ou d'un savoir savant en savoir expert (Perrenoud, 1998[24]) la transposition didactique est possible. Ainsi, la compétence peut s'éloigner d'un arrière-plan de savoirs incorporés, en étant

[23] « *Une production idéologique est d'autant plus réussie qu'elle est plus capable de mettre dans son tort quiconque tente de la réduire à sa vérité objective : le propre de l'idéologie dominante est d'être en mesure de faire tomber la science de l'idéologie sous l'accusation d'idéologie : l'énonciation de la vérité cachée du discours fait scandale parce qu'elle dit ce qui était « la dernière chose à dire »* (Bourdieu, 2001, p 368).

mobilisée en situation professionnelle, en formation continue ou au cours d'une réorganisation des pratiques ou du fonctionnement d'un service. Elle redevient objet de connaissance. Il est alors important de rappeler le cadre théorique mobilisé ici pour réhabiliter une approche critique de la compétence. Ce cadre est la continuité du chemin qui s'est tracé grâce à la révolution didactique proposé par Perrenoud (2000) et l'étude de l'activité professionnelle en ergonomie (Pastré, Rabardel, 2003 ; Weill-Fassina, Pastré, 2004). Ces deux démarches s'intéressent à différents phénomènes comme l'appropriation de connaissances au cours des activités, l'implication active, la collaboration et l'entraide. Ces deux démarches scientifiques permettent d'articuler la compétence à la situation qui s'y rattache (professionnelle ou d'apprentissage) aux schèmes conceptuels qu'elle mobilise, à l'action qu'elle provoque. La compétence n'est plus cantonnée à une prescription (Samurçay, Pastré, 1995) ou une production idéologique (Bourdieu, 2001). Elle est sans cesse adaptée et développée au cœur de l'activité réalisée.

On retrouve aussi cette même approche en anthropologie. L'anthropologue M Mounier (in Hours, Selim, 2003) dans un chapitre intitulé « *Les trois logiques des qualifications* » (partie '*Les inventions de la compétence'*, 2003, p. 175-250) analyse des situations illustrant les décalages entre travail prescrit et réel (pour lequel j'emploierai le terme vivant) la mobilisation de compétences spécifiques pour influencer l'organisation du travail. Il observe notamment les stratégies des travailleurs pour lutter contre l'intensification du rythme de travail et la demande de rendements croissants qui pèsent sur eux. Une multitude de moyens -comme les gestes lents, de fréquents arrêts- sont utilisés par les travailleurs pour diminuer l'intensité de leur travail. Dans ces monographies, l'écart entre travail prescrit et vivant est corrélé à la motivation des travailleurs, elle-même influencée par les valeurs sociales attachées au travail dans la société (Althabe, Selim, 1998) renforcée à une certaine époque par le plein emploi et l'assimilation de l'identité individuelle à l'identité professionnelle (Dubar, 1992, 1996)[25].

L'approche anthropologique en didactique professionnelle permet d'observer comment le travail vivant dépasse toujours et totalement ce qui est prescrit (guide de travail, fiche de poste, compétences préalables requises).

[25] La dimension relationnelle complexe est cependant difficile à appréhender : « *Comment penser ensemble la détermination des pratiques individuelles par les conditions sociales passées et les positions sociales présentes, tout en y associant l'idée d'une construction active, indéfinie et largement indécise, d'une identité qui soit acceptable par soi et reconnue par les autres et en tenant le plus grand compte de la nécessité de transiger cette reconnaissance, au sein d'un système concret de règles, avec des partenaires dotés de pouvoir ?* » (Dubar, 1996, p. 39).

L'ergonomie et la didactique objectivent ces phénomènes par des méthodes d'investigation et d'analyse : « *Construire un référentiel de compétences nécessite de se livrer à une analyse des tâches prescrites au sujet et à l'analyse de l'activité du sujet en situation. Nous distinguerons ici activité productive et activité constructive (Samurçay R, Rabardel P., 2004) : lorsque le sujet travaille, son activité productive consiste à modifier son environnement matériel et symbolique. Ce faisant, il se transforme lui-même, l'activité est alors constructive. Elle se manifeste sous la forme d'apprentissages : développement cognitif et adaptation au milieu. La conception d'un référentiel de compétences met singulièrement en scène l'intrication de l'activité productive et de l'activité constructive. L'activité productive du sujet vient en réponse à la prescription, mais cette réponse mobilise systématiquement son activité constructive pour réguler ses comportements en cas d'imprévus et de nécessité d'adaptation immédiate à l'action* » (Nagels, 2008, p. 2).

Mais la compétence[26] reste encore trop souvent énoncée comme une modélisation, qui ne rend pas compte d'une expérience mais d'une prescription. En didactique professionnelle, la compétence est articulée aux notions de sujet capable, de genèse instrumentale des schèmes mobilisés par l'individu en situation (activité productive et constructive) faisant ainsi intervenir à la fois la dimension cognitive et sociale de la compétence. Les compétences des professionnels observées sur mon terrain relèvent de cette double dimension et de son potentiel d'adaptation. « *Être compétent aujourd'hui, ce serait savoir prendre en compte des situations de plus en plus variées, de plus en plus éloignées du régime prototypique* » (Pastré, 1999, p. 110). Le psychologue du travail Y. Clot donne une définition du style professionnel, incluant cette fonction adaptative à des situations variées. « *Le style participe d'un genre qu'il parachève, qu'il conserve vivant, qu'il perpétue ou encore qu'il prolonge. Mais l'invention stylistique suppose toujours un très profond inventaire de répertoires du genre, voire l'inventaire des répertoires de plusieurs genres. Mieux, elle suppose sans doute qu'un sujet appartienne à plusieurs genres à la fois.* » (1999, p. 205). Partant de cette conceptualisation de l'organisation de l'activité professionnelle, le style permet donc aux individus de se libérer du prescrit et du genre professionnel par le développement de l'activité (et de leurs compétences). Ce style est observable du point de vue

[26] La compétence est à l'ergonomie, ce que le système neuronal est à la neuro-pédagogie. Elle ne fait pas du manager ou du patron d'entreprise un expert ou un ergonome (et inversement), pas plus que le système neuronal impliqué dans l'apprentissage ne fait du neurologue un expert en pédagogie ou un professeur (Gonon, 2024).

des acteurs sur leurs activités (Clot, Faita, 2000 ; Clot, 2002, 2008, 2022). Le parallèle entre le style professionnel et le processus de socialisation est assez intéressant. C'est par l'intériorisation des valeurs et des normes, modèles de comportement qui orientent et légitiment l'action, que les individus vont s'approprier et jouer leurs rôles dans l'organisation. Les professionnels développent leurs compétences et agissent dans une situation par l'intégration du contexte et de la culture qui l'accompagne. C'est par la maîtrise du genre professionnel que les individus s'en libèrent et qu'ils créent leurs propres styles.

« *Autre compétence développée dans chaque situation d'interaction : la conceptualisation dans l'action : « elle consiste à dire que la connaissance, le cognitif, se présente sous deux formes indissociablement liées : une forme opératoire et une forme prédicative. Toute cette connaissance, quand on la conçoit comme une adaptation, comporte toujours deux propriétés complémentaires : elle est prédicative, en ce sens qu'elle identifie dans le réel des objets, des propriétés et des relations entre ces objets et ces propriétés. Elle est opératoire, en ce sens que c'est grâce à la connaissance qu'on prélève dans le réel les informations qui vont permettre une bonne adaptation de l'action.* » (Pastré, 1999, p. 2).

Les métiers du social sont plus souvent analysés à travers les valeurs qu'ils portent, que les compétences et effets de conceptualisation (et de développement) qu'elles produisent.

L'approche anthropologique mobilisée ici rend visible cette conceptualisation qui articule sans cesse théorie et pratiques, réflexivité et opérationnalité. Les compétences sont identifiables selon les registres de l'éthos professionnel qu'ils mobilisent. Ces registres s'incarnent dans les quotidiennetés professionnelles et transformation des pratiques. Après avoir présenté l'éthos professionnel depuis les concepts de contrainte, implication et compétence/adaptation, il s'agit maintenant d'explorer le contexte contemporain du travail social, pour comprendre les impératifs auxquels il est aujourd'hui enclin à répondre. Cette présentation permet de circonstancier les tendances néolibérales et dynamiques organisationnelles auxquelles l'approche anthropologique du travail et l'approche critique de la compétence sont amenées à résister.

1.1.4. Le travail social au cœur du nouveau paradigme post-providence

Pour reprendre les termes de la problématique, l'objectif est d'analyser les logiques institutionnelles et professionnelles, les stratégies de définition et de contrôle des dispositifs, qui prévalent au pilotage quotidien des prises en charge des MNA depuis le bureau MNA et la DPEF.

Il s'agit donc dans un premier temps d'illustrer comment la complexité des dispositifs rend compte des objectifs premiers du travail social, que sont d'aider les publics à sortir de l'incertitude et de la vulnérabilité, les protéger en partie de phénomènes de dérégulation d'une scène économique aujourd'hui mondialisée et d'une crise écologique sans précédent, et les rendre autonomes. Mais les politiques sociales contemporaines poursuivant ces objectifs, appartiennent dorénavant à l'État *post-providence* (Dufour, 2002) et au *grand compromis* (Castel, 2000) qu'elles ont dû faire avec lui pour maintenir certains leviers de solidarité (système de santé, retraites, lutte contre les inégalités).

L'État Providence appelé aussi *l'État social* (Castel, 1999) s'est structuré depuis la troisième République par une succession de politiques sociales, qui l'ont progressivement amené à être *seul et unique agent de progrès* (Donzelot, 1994, p. 182) *capable d'assurer simultanément le progrès économique et le progrès social* (ibid., p. 179). La crise économique des années 1970 et la financiarisation massive de l'économie qui lui succède, ont modifié en profondeur cette « *régulation centrale de la société* » (ibid., p. 201). Aujourd'hui, le progrès social constitue un problème pour les sociétés dans lesquelles le travail constitue le *support privilégié d'inscription dans la structure sociale* (Castel, 1999, p. 17). La métamorphose de la question sociale a été produite par la dérégulation du travail, la perte progressive des droits et des statuts qui lui était attaché (déstabilisation de la condition salariale) puis d'autres formes de désaffiliation, produisant une reconfiguration des protections et de leurs distributions.

Cette montée des incertitudes (Castel, 2009) a changé définitivement le visage de l'action sociale qui s'est vu attribuer leurs gestions, alors qu'elle était jusqu'ici seulement garante du « *grand compromis social* » du capitalisme industriel, gagné par les luttes syndicales et ouvrières de 1936 jusqu'à l'après-guerre. Comme le dit le sociologue R. Castel « *Le développement d'un chômage de masse et d'une précarisation des relations de travail sont sans doute les deux caractéristiques nouvelles par rapport à la situation qui prévalait à la fin du capitalisme industriel. C'est un changement considérable qui tend à dissoudre le socle sur lequel s'était construite la société salariale.* » (Castel, 2010, p. 7).

Le travail social auprès des publics précaires est à l'intersection de cette société post-providence et du contexte social globalisé. La grande dérégulation évoquée par R. Castel (2010) impacte directement les trajectoires sociales des publics que les professionnels rencontrent quotidiennement. Ces derniers sont confrontés à des réalités biographiques, historiquement,

géographiquement et affectivement définies, marquées par des épreuves successives, d'ordre migratoire, administrative, matérielle, psychologique, professionnelle, sociale. Et ce sont aux professionnels d'en élaborer les issues possibles figurées par des items *« intégration », « insertion », « mixité », « soutien des projets de vie »* (carnets de terrain 2020, 2021). Dans le contexte de la migration plus qu'ailleurs, ils doivent aussi maîtriser les caractéristiques de ce public migrant, notamment MNA sans ignorer le contexte de mondialisation auquel il appartient.

Toutes les problématiques attenantes à *l'acculturation, l'ethnicité, la culture, l'adaptation*, participent à une variété de situations et sont l'occasion pour les professionnels du Département (à travers les missions de la MITS) de mobiliser ce qu'ils nomment '*la communication interculturelle'*. Comme pour d'autres corps de métiers (animation socioculturelle, hôpital) les problématiques qui lui sont attenantes, évitent aux professionnels d'enfermer la rencontre avec le public dans des interprétations culturalistes et autorisent une relation moins asymétrique, en articulant les registres ethniques, leurs récits et tensions avec une politique de lutte contre les inégalités (Crenn, Kotobi, Gillet, 2007 ; Crenn, Kotobi, 2012 ; Kotobi, 2012 ; Braud, 2021).

a. Travail social et 'mondialité'

Pour les travailleurs sociaux, dans leurs pratiques auprès du public MNA, l'approche est plus complexe du fait de ses dimensions géographique, globalisé, politique, juridique plus importantes. C'est ce que le psychologue D. Derivois nomme la « *mondialité* » (2017). Lorsque les travailleurs sociaux l'évoquent, il est question de *politiques gouvernementales*, d*'Europe*, et d'*espace Schengen*, de *milliers de kilomètres et de traversée*, *d'exil et de détresse*. Il est aussi question *des réseaux de passeurs organisés à un niveau international* (…) *incontrôlables* (…) *qui ont pignon sur rue depuis des dizaines d'années* (carnets de terrain 2020, 2021). Les professionnels parlent aussi de leur propre rôle de courroie de transmission, de médiation entre globalisation et individus, entre institutions internationalisées et publics, entre politiques gouvernementales interdépendantes et citoyens. Ainsi pour l'enquête que j'ai menée, la *mondialité* recouvre des réalités complexes, qu'il faut pouvoir interpréter autant d'un point de vue biographique, que socio-anthropologique, et sous les différents prismes de la mondialisation, et la globalisation. Comme le décrit l'anthropologue B. Hours *« La globalisation n'est pas un processus univoque mais une somme de procédures sectorielles qui convergent vers un modèle globalisant et globalisé.* » (Hours, 2012, p. 83). Elle apparaît tantôt sous la forme de politiques de bonne gouvernance, de marché mondialisé, la formulation de règles propres à gérer les

rapports d'interdépendance, les industries et entreprises transnationales. C'est dans cette logique globalisée que s'inscrit la gestion des populations et des migrations par les gouvernements et les membres de leurs institutions, et le durcissement des contrôles aux frontières, dont l'efficacité n'a jamais été démontrée (Wihtol de Wenden, 1999). Cette logique, le plus souvent contraire à l'exercice et l'application des droits de l'Homme et de l'enfance, est dénoncée depuis des années par les ONG (LDH, UNICEF, MDM, Human Right Watch entre autres) et certaines associations (parmi lesquelles Etorkinekin Diakité, Hébergeurs solidaires, info MIE, GISTI, Croix Rouge, ALEFPA). Plusieurs syndicats dénoncent aussi les conditions de travail des professionnels impactées par ces politiques (CGT et Sud Santé Sociaux, le Snuter (FSU territoriale), le Snuas FP-FSU et le SNPES-PJJ entre autres).

Mais la gouvernance globalisée ne se résume pas au renforcement sécuritaire des politiques migratoires (Parrot, 2023) l'affaiblissement inéluctable des démocraties et la réduction des États à un principe gestionnaire, face à la puissance d'un marché financiarisé et globalisé. Ce scénario peut être relativisé par le maintien des missions de service publique et du contre-pouvoir que constitue le projet démocratique incarné par les institutions intermédiaires (comme les collectivités territoriales) les syndicats, les associations citoyennes, les médias indépendants, les universités. Leur action quotidienne vise à la structuration de la complexité et la diversité des sociétés contemporaines. C'est sur ce contre-pouvoir d'un projet démocratique et solidaire sans cesse renouvelé qu'il faut s'attarder. L'approche anthropologique du travail mobilisée ici, au sein de la fonction publique territorialisée permet d'observer la mise en œuvre quotidienne de ce projet, les résistances au désencastrement de l'économie du pouvoir politique (Polanyi, 1983 ; Steiner, 2002) mais aussi les limites imposées par l'organisation bureaucratique (Weber [1910], 2013). En retraçant maintenant l'avènement de notre système de Sécurité sociale et l'opportunité manquée d'un salaire entièrement socialisé, il s'agit de déconstruire les représentations associées au travail que l'économie désencastrée tente d'imposer.

b. Le modèle de Sécurité Sociale à la française

Le modèle social français empruntent aux modèles anglais dit beveridgien ou allemand dit bismarkien, l'un étant un système assistanciel et l'autre assurantiel. Le système de la Sécurité Sociale française, depuis sa création par l'homme politique A. Croizat (ministre du travail de 1945- 1947) repose sur la redistribution d'un « *salaire différé* », les cotisations sociales. La protection est donc inscrite au cœur même de l'activité commune, partagée, quotidienne des travailleurs. C'est là que se place les attentes de la société en termes de justice sociale. Elle n'est pas gérée par l'État ou par des assurances, elle est historiquement construite et administré par des représentants des employeurs et des salariés. Même si aujourd'hui le financement par les cotisations a diminué en raison des politiques d'exonérations de cotisations menées par l'État à partir de 1994, il reste essentiellement produit par ces cotisations[27].

Soixante-dix ans après sa création, la désindustrialisation, le chômage de masse et la financiarisation de l'économie ont recomposé la question sociale et créé la catégorie des surnuméraires. « *Une telle invalidation massive des valides, trait caractéristique, rappelons-le, de toute question sociale, conduit à un 'ébranlement de la société salariale' qui, parti du centre, traverse la structure sociale : les surnuméraires 'se retrouvent désaffiliés, et cette qualification leur convient mieux que celle d'exclus : ils ont été dé-liés, mais restent sous la dépendance du centre, qui n'a peut-être jamais été aussi omniprésent pour l'ensemble de la société.' (Castel, 1995, p. 443). »* (Didry, Friot, Castel, 2001, p. 10). Cette nouvelle question a totalement redistribué les cartes de la Sécurité sociale, de la *puissance du salariat* (Friot, 2021) et des formes d'action sociale qui vont y répondre. Pour développer un dernier point sur l'intérêt de la notion de salariat/précariat et sans sortir de ma problématique, j'aborde maintenant la perspective économique de ces transformations.

La polarisation intégration/désaffiliation dans l'analyse sociologique de R. Castel, prend la forme révolution/contre-révolution dans l'analyse économique de B. Friot. Ce dernier explique que le projet de la Sécurité sociale est celui d'un *salaire socialisé*, puisque les cotisations constituent un « *salaire différé* ». Cette socialisation passe par le référencement des salaires à un barème d'une grille établie selon la qualification (du poste ou de la personne, selon que l'on est dans le privé ou la fonction publique) et par le partage du salaire total en deux parties, dont la deuxième en croissance relative va aux cotisations. Selon ces deux principes de tarification et de

[27] La sécurité sociale est composée actuellement de : la branche maladie, la branche famille, la branche accidents du travail - maladies professionnelles (AT-MP), la branche retraite, la branche autonomie, la branche cotisations et recouvrement.

mutualisation, un projet de socialisation complète du salaire aurait pu (pourrait) avoir lieu, en instituant les *« occupés, les retraités, et les chômeurs »* comme salariés, c'est-à-dire en décorrélant le salaire de sa contrepartie (de la force de travail dont le salarié serait le propriétaire). Nous n'aurions plus à faire à des individus qui vendent leurs forces de travail sur le *marché du travail*, aux détenteurs des capitaux que sont les entreprises (privés/publiques/semi-publiques) et aux administrations, mais à un travailleur collectif qui supprime l'intérêt de la propriété lucrative pour le bon fonctionnement de l'économie (Friot, 2010). C'est ainsi que « *la cotisation sociale conduit à l'expérience massive de l'inutilité de toute accumulation financière préalable pour assurer des engagements aussi massifs et d'aussi long terme que les retraites.* » (Friot, 2001, p. 12).

Dans une telle perspective, nous verrions que la cotisation est beaucoup plus efficace et réalisable pour d'autres engagements massifs, comme les grands investissements de reconversion écologique et environnementale, dans des secteurs économiques de l'industrie ou les organisations de services. Les cotisations sociales ne sont donc pas une épargne salariale pour des temps futurs/incertains -pour les retraites (Friot, 2010) le chômage ou la maladie-, pas même une propriété sociale ou propriété de transfert, mais bien « *un salaire différé* ». « *Là encore, assumée jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à l'établissement des prétendus « droits sociaux » comme droits politiques, cette délibération constante de la reconnaissance sociale des individus par la définition politique de leur « qualification » leur donne l'occasion d'une constante contestation du rôle qui leur est assigné.* » (Friot, 2001, p. 12).

On va le voir maintenant, si *l'approche par compétences* était effective avec l'attribution de la qualification à la personne, nous parlerions de société dans laquelle le salaire a été pleinement socialisé. C'est cette *société salariale* qui est discuté maintenant.

c. '*Notre destin de force de travail'* et '*les puissances du salariat*'

On l'a vu précédemment, l'analyse économique *de la question sociale* de B. Friot se distingue de l'analyse sociologique de R. Castel (1999, 2000) sur le point essentiel de l'avènement complet d'une *société salariale* telle que décrite par ce dernier. Pour l'économiste, le salaire socialisé jusqu'au bout est ce qui nous libère d'une identification au travail contraint, de *notre destin de force de travail* (Friot, 2001). Or ce salariat n'a jamais été constitué en sujet politique, en travail collectif, il est resté d'un point de vue économique et social *le prix* de la force de travail. « *Comment dans ces conditions aller plus loin dans la lutte pour la socialisation du salaire, pour*

vivifier la délibération politique de la qualification, pour que les étudiants soient payés, pour que les chômeurs conservent leur salaire, pour que la baisse de la durée du travail soit financée par une hausse des cotisations sociales patronales, bref pour que le salaire nous paie de plus en plus à ne rien faire pour le capital, parce que les gains de productivité du travail nous reviennent sous forme de cotisations sociales, patronales supplémentaires ? » (Friot, 2001, p. 13).
« *Si la protection sociale est la « pierre philosophale » de l'intégration de masse sans remise en cause du capitalisme, alors sa crise conduit à l'insertion comme dégradé de l'intégration, voire comme aveu de son impossibilité, pour les inutiles. La crise est (réside) dans l'incapacité du capital à intégrer tout le monde et dans la multiplication des désaffiliés : non pas des exclus (« il n'y a personne en dehors de la société », nous rappelle très justement Castel (1995, p. 442) mais des valides que l'État social est impuissant à faire entrer dans le jeu de la propriété sociale. Le continuum des blocs de la société salariale est rompu, des valides passent en masse dans l'anomie.* » (Friot, 2001, p. 13). L'État post-providence libéral tel que nous le connaissons vise actuellement à légitimer les deux modes de ressources *inactives* dans le capitalisme que sont les rentiers et les allocataires de *prestations sociales*, dans une période de forte productivité. Il mène des politiques d'assistance qui excèdent largement le champ du handicap, qui s'adressent aux actifs et légitiment ainsi de plus en plus de précarité dans le travail (contrats précaires, premières embauches, intérim, auto-entrepreneurs, vacations). Cela signifie que l'État avec le soutien de très grandes entreprises, de marchés financiers et de banques, invalide des personnes aptes et valides au travail (Castel, 1998) en entérinant cette précarisation statutaire et les lois du marché pour lesquelles se vende la force de travail. « *Pour prendre ce seul exemple, cela peut passer – et c'est déjà commencé – par une mutation du sens du Smic, qui n'est plus du tout « le passeport qui ouvre l'accès à la société salariale », comme le dit R. Castel (p. 450) mais le verrou qui empêche d'y accéder. Ceux qui ainsi n'accèdent pas au salaire ne sont pas dans l'anomie ni dans la désaffiliation : ce sont des travailleurs pour lesquels l'État providence met en place une forme non salariale – allocataire – de reconnaissance sociale. Symétrique de la forme rentière (propriété sociale) que le capital, avec le soutien de l'État, entreprend de substituer au salaire pour le reste des travailleurs.* » (Friot, 2001, p. 14). La prime d'activité est la continuité de ce processus de « *dé-salarisation* » du travail. Le contre argument avancé par R. Castel pour défendre l'idée d'une société dite *salariale*, différente de sa configuration initiale impulsée par le salariat ouvrier, est l'avènement d'un *continium différencié de positions* (Castel, 2001) rendu

possible par le développement des catégories intermédiaires et des cadres moyens et supérieurs. Ce phénomène est bien illustré dans le champ professionnel du travail social[28]. Un autre facteur non négligeable de changement dans les pratiques et les statuts professionnels depuis les années 1970 fut le grand bouleversement technologique (ordinateurs, télécommunications et internet) et économique du travail (globalisation et financiarisation pour simplifier, car la mondialisation des échanges commerciaux est apparue déjà au 17ème siècle, si ce n'est pas plus tôt encore). Le projet des deux scientifiques se croisent et se différencient sur plusieurs points. Mon intérêt lui porte sur deux grands traits de l'analyse. Le premier concerne la complexification et diversification des métiers décrite par R. Castel par un *continium différencié de positions*, que j'envisage comme associé au « *développement de l'activité* », développement d'ordre sociologique, anthropologique et politique. Le deuxième trait important concerne l'approche critique de la compétence, non plus entendu en termes *d'employabilité* (Ebersold, 2001) -notion de compétence accaparée aujourd'hui par les pratiques managériales, en remplacement à dessein du terme de qualification- ni en termes de classification, mais la compétence entendue par B. Friot comme *objet de droit politique*, c'est-à-dire l'attribution d'une qualification aux personnes (ou qualification à la personne). B. Friot analyse le statut de fonctionnaire qui reconnait cette qualification à travers la détermination d'un grade dont le fonctionnaire est 'propriétaire' et pour lequel il est rémunéré à vie. La compétence est rattachée à la qualification, c'est-à-dire à la reconnaissance[29] d'un ensemble de savoirs-agir complexes (planifiés, environnementaux, sociaux, budgétaires) qui nécessite la mobilisation et la combinaison efficace de différents types de ressources. Cette définition combine intelligemment la forme modélisée de la compétence (didactique disciplinaire) et ces modalités de mise en œuvre au sein de collectifs de travail (didactique professionnelle) observées par l'anthropologie du travail. Pour B. Friot, la

[28] Auparavant articulé autour du triptyque assistant(e) social(e), éducateur(trice), animateur(trice) ou moniteur(trice), les métiers du social se sont diversifiés, créant par la même des catégories socio-professionnelles intermédiaires, cadres moyens et supérieurs : conseiller, coordinateur, ingénieur, dirigeant d'entreprise des ESS, référent de parcours, technicien de l'intervention social et familial, surveillant de nuit, responsable coordonnateur de service à domicile, Des métiers structurés autour de grandes thématiques : « *handicap, petite enfance, protection de l'enfance, aide à la personne, migrations, insertion/exclusion, direction et management, expertises transversales, secteur tutélaire, méthodologie et outils professionnels, accompagnement des structures et établissements, coordination et ingénierie sociale* » site internet de la formation IRTS (https://www.irtsnouvelleaquitaine.fr/nos-formations)

[29] On retrouve ici l'ambiguïté que suscite la mobilisation du concept de « polyvalence », qui semble avoir disparu à certains égards, mais qui réapparait sous d'autres formes et pratiques. Le métier de coordonnateur de parcours connait ce même type de controverse (« *métier qui avait disparu* » - réunion DPEF juin 2022), en termes de reconnaissance, de nomination, de visibilité. Deux professionnels recrutés comme coordonnateurs en 2023 disent qu'elles remplissaient déjà ces fonctions sur d'autres postes. La direction de la DPEF évoque sa possible nouvelle disparition/fusion au cours des réorganisations de 'territorialisation'.

reconnaissance par la qualification qu'offre *l'approche par compétences* est l'objet d'une lutte sociale. « *La qualification- par opposition au diplôme- (…), atteste de la contribution à la production de valeur économique, elle renvoie au travail dans son autre versant : la production de valeur économique. C'est pourquoi elle s'exprime dans des abstractions (indice 575, OHQ - ouvrier hautement qualifié-…) : une même qualification peut correspondre à des travaux concrets très différents. Or, dans le capitalisme, diplômer des personnes est possible, mais les qualifier est le fait d'une lutte de classes acharnée. La bourgeoisie se réserve le monopole de la production de la valeur et lutte de toutes ses forces contre l'attribution d'une qualification aux personnes, contre le fait que le salaire devienne un droit politique.* » (Friot, 3 mai 2019, logos universitaire, en ligne). Pour R. Castel, la qualification est effectivement l'objet d'une lutte sociale, mais elle est aussi l'élément qui a permis le déploiement de la société salariale par la création de corps professionnels intermédiaires et du *nouveau compromis entre capital et travail*.

d. Une approche critique, anthropologique et située de la notion de compétence

En mobilisant l'analyse sociologique de R. Castel, et économiste de B. Friot, j'ai structuré ma réflexion pour produire modestement une troisième approche anthropologique de *la compétence*, nécessaire à ma compréhension des identités et pratiques professionnelles en travail social. Pour les anthropologues B. Hours et M. Selim (2003) l'approche par compétence est détournée par le paradigme patronal dénoncé par B. Friot, pour mobiliser la responsabilité individuelle et la performance (portefeuille de compétences pour vendre sa force de travail et être compétitif sur le marché de l'emploi). Cette idée inverse la proposition scientifique de la didactique professionnelle des attributs cognitifs et sociaux de la compétence (Clot, 2002) dont la traduction en droit politique correspond à la qualification des personnes (comme le statut du fonctionnaire). B Hours et M. Selim observent aussi : « *L'application des critères de compétence (en fait performance) revient à exiger des salariés non seulement la fourniture de leur force de travail, mais encore de consacrer au travail ce qu'ils ont de plus personnel, comme leurs émotions, leurs valeurs, leur confiance.* » (2003, p. 210). Associé au versant individuel de l'approche par compétences, on observe des applications de ce concept très appréciées dans le domaine de la neuropédagogie[30]. Ce même paradigme est mobilisé depuis 2019 pour l'organisation des

[30] Pour l'historien des Sciences M. Blay (2013, 2017) le grand défaut de la neuropédagogie est d'omettre que l'apprentissage est un rapport aux savoirs, médié et socialisé. Le développement de l'intelligence qui lui est associé est un processus interpersonnel et intrapersonnel, social et individuel. C'est aussi la thèse du psychologue L. Vygotski : « *Le développement d'un concept scientifique touchant à la vie sociale s'effectue dans les conditions d'un processus éducatif, qui représente une forme spécifique*

enseignements et diplômes à l'Université, associé à l'approche programme (Loisy, Sanchez, Diakhaté, 2015) par la *transformation pédagogique* (Beust, Hauchard-Seguin, Kervadec, 2019)[31]. B. Hours, et M. Selim (2003) abordent cette dérive d'usage de la compétence. Les personnes en situation de travail (notamment relationnel de l'action sociale) doivent tout donner d'elles-mêmes. Affectation et implication sont exigées comme capacités personnelles, mobilisables sans rapport au contexte. Seule la dimension individuelle de l'implication importe. Elle est déconnectée du cadre, des droits attachés au travail, dans lesquels celle-ci est sensée se déployer. Dans cette perspective 'débranchée', les professionnels sont envisagés comme seuls, isolés sur un marché du travail dans lequel ils doivent se montrer compétitifs en développant leurs compétences. Il est donc heuristique de mobiliser ces concepts en anthropologie et par l'étude de l'activité, d'être très attentif aux applications du terme, en façonnant une approche critique et scientifique de la notion de compétence. L'anthropologie aide à produire une connaissance située, respectueuse du paradigme didactique, reconnaissant la compétence observée comme articulée à la situation qui s'y rattache, aux schèmes conceptuels qu'elle mobilise, et surtout à l'action collective qu'elle provoque. Ma démarche illustre l'intérêt d'une contextualisation socio-historique, économique et anthropologique du travail social et du travail salarié, et des concepts d'éthos, de style et genre professionnels, permettant d'observer et analyser ce travail. Cette analyse de l'activité professionnelle est cadrée par la problématique et la méthodologie de recherche anthropologique, pour l'analyse des quotidiennetés professionnelles, conçues par des collectifs de travail où se construisent les pratiques, les parcours et les compétences professionnels. Des collectifs où les cadres professionnels ne comptent pas leurs heures de travail, où la volonté d'agir sur le monde et de le transformer les impliquent chaque jour dans leurs missions de service public, et la création de cultures de travail (Morel, 1989 ; Cuche, [1996], 2016 ; Gibert, Monjaret, 2021).

---

de collaboration systématique entre le pédagogue et l'enfant, collaboration au cours de laquelle les fonctions psychiques supérieures de l'enfant mûrissent avec l'aide et la participation de l'adulte. » (Vygotski, 1997, p 274). L'apprentissage scolaire est avant tout un processus de socialisation de la pensée, notamment pour la formation des concepts scientifiques. « *Être sensible à la contradiction, savoir non pas juxtaposer les jugements mais en faire la synthèse logique, posséder la capacité de déduction ; tout cela n'est possible que dans un système déterminé des rapports entre les concepts.* » (1997, p 320). (Extrait de « Pour une approche critique de la neuropédagogie », HAL Léa Keller)

[31] https://www.canal-u.tv/chaines/cemu/seminaire-approche-par-competences-oct-2019/ap-2019-01-approche-par-competences-

1.2- ORGANISATION, INSTITUTION ET APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE EN DIDACTIQUE PROFESSIONNELLE

L'anthropologie des institutions (Douglas, 2004, Abélès, 1995 ; Scalettaris, 2020, 2022 ; Frezia, Lavigne-Delville, 2018) associée à celle du travail (Monjaret, Gibert, 2021) permet d'analyser l'éthique dans la praxis, étudiée ici et pour mon terrain comme un espace d'action structuré par une dimension téléologique (objectifs, méthodes, moyens adaptés, et relatifs à l'interprétation de la situation), normative (règles implicites et explicites) et interactionnelle (mise en scène professionnelle). L'éthique professionnelle évoquée par les travailleurs sociaux répond à certaines nécessités : « *L'éthique individuelle et professionnelle doit sans cesse être réactivée, réinstituée, au travers de nombreux questionnements et de nombreuses réflexions concrètes* » (Bouquet, 2003, p. 85). La pratique professionnelle est appréhendée ici comme la fabrique de rapports sociaux dans une société démocratique à *la mémoire longue* (Zonabend, 1979) qui articule *subjectivité et objectivité, théorie et pratique, technique et éthique* (Bouquet, 2007, p. 73). Cette articulation théorique permet de saisir la dimension multiscalaire des logiques institutionnelles et professionnelles, et de répondre en partie à la problématique. L'étude de l'organisation bureaucratisée permet par certains aspects, en en faisant l'état de l'art, de mieux analyser les parcours professionnels au BMNA et à la DPEF.

1.2.1. L'étude de l'institution bureaucratique

L'étude des institutions bureaucratiques contemporaines, des années 1990 à aujourd'hui (Lapassade, [1967] 2006) font le constat que les problèmes rencontrés dans ces institutions ne relèvent pas uniquement des principes d'organisation bureaucratisée[32], mais de leur combinaison avec le caractère globalisé de nos sociétés contemporaines occidentales. Le cumul de ces deux dimensions produit plusieurs risques, dont entre autres l'intégration de la population à de grandes unités de production de plus en plus impersonnelles, la perte du sens du travail, la participation active des professionnels à une politique dénué de sens, et à une philosophie de société fondée sur la consommation.

[32] « *La société capitaliste moderne développait une privatisation sans précédent des individus, et non seulement dans la sphère politique étroite. La "socialisation" extérieure, poussée au paroxysme, de toutes les activités humaines allait de pair avec une "désocialisation" également sans précédent ; la société devenait un désert surpeuplé. Le retrait de la population de toutes les institutions apparaissait clairement comme à la fois le produit et la cause de la bureaucratisation accélérée, finalement comme son synonyme* » (Castoriadis, 1990, p. 61).

a. L'organisation bureaucratisée, un processus de rationalisation de la société

Par le développement d'une approche administrative de l'organisation rationnelle du travail et de la société en générale, la bureaucratie finit par apparaitre comme étant entre les mains d'une classe sociale, ou groupe social qui détient la propriété privée de l'organisation. Pourtant il s'agit d'une conséquence structurelle, parfois politique, notamment héritée de la division entre fonctions de direction et d'exécution (Taylor, 1930, 1965, 1982). L'approche sociologique (Weber [1910] 2013, 2016) permet de comprendre la bureaucratisation dans un processus plus vaste de rationalisation de la société (Colliot-Thélène, 1990, 1992 ; Million, 1995). En parallèle, les préoccupations d'ordre industriel amènent à concevoir la théorie des organisations (Mayo, 1945) où le travail est pensé comme un système social, inscrit dans le mouvement des relations humaines. La démarche scientifique de l'économiste et sociologue M. Weber (1908, 1917, 1920) est fondée sur le principe que tout groupe ayant un objectif doit obéir aux mêmes lois de fonctionnement, en principe et en réalité, ces dernières pouvant ainsi faire l'objet d'une étude scientifique. Cette rationalité intégrale est décrite par le psychosociologue et ethnographe G. Lapassade.

> « *(1) Le principe d'autorité, ordonné généralement par des règles fixes, qui déterminent les attributions et responsabilités des salariés (ou fonctionnaires) et prévoyant des moyens de coercition. (2) La bureaucratie est hiérarchisée, et c'est un principe universel. L'importance des documents écrits, et de la conservation de ces documents, dont la circulation se fait en interne et en externe : circulaire interne, notes de service, note d'intention (3) La fonction bureaucratique suppose une formation professionnelle poussée, (recrutement sur concours, carrière). (4) Le travail est l'activité principale. (5) L'accès à la fonction et son exercice supposent des connaissances techniques : apprentissage juridique, techniques de gestion.* » (Lapassade, 2006, p. 21).

M. Weber formalise dans les années 1910 le concept de domination bureaucratique, comme « *un mode de domination stable et caractérisé par le recours à des objectifs rationnels et impersonnels. Les fonctionnaires de ce système sont recrutés à titre de spécialistes et ont un champ d'action défini par cette expertise* » (2013, p. 63) « *Ce type de domination est stable et rationnel, notamment puisqu'il se fonde sur une hiérarchie stricte, qu'il propose une gestion des tâches et des actions par écrit, et qu'il emploie un corps de fonctionnaires spécialisés* » (2013, p. 64, 66). Ces dispositions répondent à un principe d'obéissance de loyauté à l'égard d'une « *finalité objective impersonnelle* » (2013, p. 66). Elles favorisent la recherche de précision,

d'archivage et de collecte, la division du travail selon des critères objectifs, adaptables de manière continue. Ce principe d'autorité bureaucratique qui organise l'activité se fixe aussi par un ordonnancement des rapports de pouvoir, au sein de l'administration et en relation avec les autres administrations. C'est pourquoi une approche multiscalaire s'est imposée dans l'étude des pratiques, pour comprendre leurs articulations à la fois hiérarchisées (supériorité de l'État sur l'administration départementale de la Préfecture sur la DPEF) et interdépendantes (Justice, Maison départementale des personnes handicapées, DREETS -Direction régionale de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités-, DPEF, Préfecture).

> « *Tout rapport de force est un rapport de pouvoir. Comprenons d'abord que le pouvoir n'est pas une forme, par exemple la forme d'État (…). En second lieu, la force n'est jamais au singulier, il lui appartient essentiellement d'être en rapport avec d'autres choses, si bien que tout force est déjà rapport, c'est-à-dire pouvoir. (…) la force n'a pas d'autre objet ni sujet que d'autres forces, pas d'autre être que le rapport : c'est une action sur les autres actions, sur des actions éventuelles, sur des actions futures ou présentes. [à partir de cet axiome, on peut] concevoir une liste de variables ouvertes, exprimant le rapport de force ou de pouvoir constituant des actions sur des actions : inciter, induire, détourner, rendre facile ou difficile, élargir ou limiter, rendre plus ou moins probable… telles sont les catégories du pouvoir.* » (Deleuze, 1986, p. 77).

Cette acception comprend les rapports de pouvoir comme la résultante des stratégies réciproques des forces en jeu. Des stratégies d'acceptation, encouragement, résistance, de fuite forment des modes de relations de pouvoir qui se sont installés petit à petit, et dont les forces ont aussi hérités. Dès lors tous les rapports de force induisent des relations de pouvoir à la fois localisées, situés et instables : « *Le pouvoir dans ce qu'il a de permanent n'est que l'effet de l'ensemble, qui se dessine à partir de toutes ces mobilités, l'enchaînement qui prend appui sur chacune d'elles et cherchent en retour à les fixer.* » (Foucault, 1994, p. 123-124). Les formes de fixation ou tentatives de fixation des rapports de pouvoir sont observables par les formes du discours qu'ils préfigurent, qu'il importe d'illustrer au travers de la dialectique *savoir et pouvoir*.

> « *Le langage est politique, le langage est comme un champ stratégique où les éléments, les tactiques, les armes ne cessent de passer d'un camp à l'autre, de s'échanger entre les adversaires et de se retourner contre ceux-là même qui les utilisent (…) c'est d'abord parce que le discours est une arme de pouvoir, de contrôle, d'assujettissement, de qualification et de disqualification qu'il est l'enjeu d'une lutte fondamentale*. » (Foucault, 1994, p. 124).

Si le langage est bien politique, on comprend dès lors l'importance accordée précédemment à la définition du travail salarié et de la notion de compétence. L'approche anthropologique centrée sur l'activité et les professionnels du travail social présentée maintenant mobilise *par le bas* la dialectique *savoir et pouvoir* (Foucault, 1994). La description et l'analyse des implications et capacités d'agir professionnelles dans leur dimension collective du travail, participent du projet politique *d'élucidation d'un faire* tel que défini par le philosophe C. Castoriadis (1990, p. 331) dans son analyse du phénomène bureaucratique.

b. Comprendre l'organisation par son observation

Partir de l'activité, c'est étudier ce qui est produit en termes de relations sociales, d'interactions, de techniques et selon quels principes organisationnels, pour observer dans un second temps les modes de décision et d'arbitrage de ces choix d'organisation. Pour ce dernier volet, l'exploration historique et politique n'est pas mentionnée, même si plusieurs recherches sur l'histoire de l'institution de la protection de l'enfance, et de la justice des mineurs en France[33], l'évolution de la loi, notamment le grand tournant de l'ordonnance de 1945 ont alimenté ma réflexion. Cette ordonnance de 1945 réforme la justice pénale des mineurs. Elle simplifie et accélère le jugement des mineurs délinquants et limite leur détention provisoire. Elle introduit également une présomption de non-discernement pour les mineurs de moins de 13 ans. Plusieurs amendements ont été déposés sur le texte. La loi du 26 février 2021 ratifie l'ordonnance du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs. Ce code doit remplacer le 30 septembre 2021 l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. J'associe donc pour l'analyse de l'activité professionnelle, deux grands champs théoriques pour l'étude de l'organisation du travail qui s'appuie sur une approche anthropologique de l'activité au travail (Pastré, 2011 ; Gibert, Monjaret, 2021 ; Absi, Bazin, Selim, 2014) puis une anthropologie de l'institution (Abélès, 1995 ; Scalettaris, 2020, 2022 ; Frezia, Lavigne-Delville, 2018). Il faut aussi

[33] « *Mauvaises graines, apaches, voyous, blousons noirs, racailles : les mots changent, la stigmatisation perdure pour qualifier les mêmes rejetons des classes laborieuses. Depuis deux siècles, les mentalités oscillent entre punir et éduquer. L'invention des lieux de punition réservés aux enfants débute en 1836 avec la Petite Roquette à Paris, première et unique prison pour enfants. Suivie en 1850 des maisons de correction et colonies pénitentiaires dénoncées près d'un siècle plus tard par Jacques Prévert comme des bagnes d'enfants. Au tournant du siècle, un discours scientifique et médical défend l'idée d'une hérédité du crime et appelle à durcir les modalités d'enfermement. Ce n'est qu'à la Libération que naît dans l'opinion un consensus en faveur de la priorité de l'éducatif sur le répressif. Si les Trente Glorieuses saluent la montée des baby-boomers, une autre jeunesse fait peur, caricaturée par les médias : les bandes de Blousons noirs. Au lendemain de Mai 68, ce sont les travailleurs sociaux eux-mêmes qui dénoncent les foyers éducatifs comme étant avant tout des lieux de répression et de discipline*. » (Gansel, compte rendu du livre « Mauvaise graine. Deux siècles d'histoire de la justice des enfants, Blanchard, Gardet, 2017. Dans Lecture, publié le 10 novembre 2017)

expliquer les motivations qui m'ont amené à cette approche. C'est au cours d'un cursus universitaire en sciences de l'éducation, avec une spécialisation en ergonomie et en didactique professionnelle, initié il y a 15 ans, que plusieurs de mes travaux se sont portés sur les pratiques professionnelles, dans le champ de l'humanitaire, du médico-social et de l'associatif. L'un des concepts mobilisés en didactique est le développement du pouvoir d'agir des individus en situation de travail. Son utilisation se distingue de celle qui en est faite dans l'intervention sociale (Boucher, 2023) associé aux pratiques d'empowerment (Bacqué, Biewener, 2013) d'impératif délibératif (Blondiaux, Sintomer, 2002) et aux logiques de régulation participatives (Carrel, 2013, 2017). L'approche anthropologique et didactique du travail (Pastré, 2011) s'intéresse à l'analyse de la fonction psychologique du travail au sens large et aux développements de l'activité. L'activité professionnelle peut être observée selon ses caractéristiques socio-historiques (son développement, son essor) ses fonctions cognitives et anthropologiques (agir dans le monde et sur soi) sa structuration en termes de *genre et de style professionnel*, ses effets psychologiques et sociaux. C'est ce cadre théorique en construction que je présente maintenant, après l'historicisation des études en sciences sociales sur le travail.

1.2.2. Les études sur le travail en sciences sociales

Avant l'apparition de la notion d'activité, la sociologie du travail du 20ème siècle se cantonnait aux registres des grandes transformations sociétales et économiques associées à la révolution industrielle, et la mécanisation de l'agriculture. « *Les figures polaires du "travail ouvrier taylorisé" et du "métier artisanal", très présentes dans la tradition friedmanienne, ménagent peu de place au travail en train de se faire »* (Bevort, 2012, p. 7).

a. Un intérêt tardif pour l'activité

En anthropologie, le travail a longtemps été observé au prisme de l'économie (Malinowski, 1925 ; Mauss, 1947) de la politique (Selim, 1991a ; Bazin, 2014) des techniques (Bartholeyns, Govoroff, Joulian, 2010). Dans les sciences sociales, *« on en restait à l'impact des évolutions du travail sur la société, Friedmann définissant la sociologie du travail comme l'étude des groupes humains nés du travail, Naville la situant dans la déconnexion entre le travail humain et l'automation (Friedmann et Naville, 1961).* » (Bernoux, 2016, p. 18). En anthropologie, il faut attendre les années 1980 pour connaitre les premières initiatives d'études portant exclusivement sur le travail (Cartier, 1984 ; Godelier, 1991). Dans les années 1990 se poursuivent les études sur

le travail et les travailleurs du tiers monde (Agier, Copans, Morice, 1987 ; Selim, 1991a ; Cabanes, 2000 ; Copans, 2014) puis sur les dimensions sociales et matérielles du travail (Copans, 1996 ; Jeanjean, 2006 ; Monjaret, 1996, 2019). La notion d'activité fait son entrée dans les sciences sociales au début des années 1980 à 1990, pour étudier le travail, comme nouvel objet d'observation empirique et concret. Ces études s'inspirent notamment « *des Workplace Studies et des Practice-Based Studies (Luff, Hindmarsh et Heath, 2000), plus globalement des travaux d'observation empirique de l'École de Chicago (Grafmeyer, Isaac, 1978)* » (Bevort, 2012, p. 7). L'usage de la notion d'activité continue de se développer en sciences de l'éducation et en ergonomie (Leplat, 1997, 2011) pour observer le travail du point de vue des acteurs et des situations professionnelles concrètes qu'ils rencontrent. Je propose de développer cet intérêt pour *le travail en train de se faire*, en adossant l'approche anthropologique aux concepts mobilisés en ergonomie, comme l'interprétation des règles, le genre professionnel, la communauté de pratiques, le développement de l'activité.

b. Ce qui se joue dans l'activité, l'interprétation des règles

La didactique de l'activité de travail observe la cohabitation permanente et l'interprétation de règles formelles et informelles dans l'organisation du travail. L'activité professionnelle et les savoirs sociaux mobilisés ne peuvent être isolés du contexte social de leur usage, « *à savoir la production de règles non écrites élaborées en commun au sein d'un collectif* » (de Terssac, 1992, p. 252). Aucune règle formelle ne peut rendre compte d'une activité quelque qu'elle soit. Toute action prescrite devient action interprétée, créée, adaptée. Toute règle formalisée amène la production de règles implicites et développement de l'activité.

> Le référentiel opératif commun « *n'est qu'une composante du corps social et symbolique qui s'interpose entre les personnes dans le travail ; une composante seulement du genre d'activités exigées dans la situation qui en comporte d'autres. (…) Cette production de règles est une construction sociale qui est aussi le moyen de constituer le collectif en tant que tel. Occasion de structurer un rapport obligatoire de coopération pour réaliser le travail, la règle non écrite structure les diverses sortes d'échanges dans lesquels les opérateurs se trouvent engagés* » (Clot, 1999, p. 139).

Ce sont les travailleurs eux-mêmes qui mettent leurs actions en ordre, en explicitation, qui formalisent collectivement l'action individuelle dont le groupe professionnel se fait le garant. Il s'agit bien d'un mouvement au cœur de l'action qui constitue le genre professionnel à l'œuvre

en situation de travail. Ce concept de *genre* est défini maintenant, pour comprendre ce qui est façonné dans le temps par une activité professionnelle composée de rapports sociaux, d'émotions médiées, de règles formelles et informelles, combinant de l'écrit et du non écrit.

1.2.3. L'investigation du genre professionnel

« *Vous dites (adressé à moi) 'c'est un genre professionnel'. Utilisez le mot caste, cela va plus vite ! (rires).* » (Cheffe adjointe du BMNA, octobre 2021). S'il est intéressant d'introduire ce chapitre par ce verbatim, c'est qu'en réalité le concept de genre professionnel est l'antonyme du concept de caste (ou même de CSP, catégorie socio-professionnelle). Cela signifie que la cheffe du BMNA en tant que fonctionnaire projette sur ce concept ce qu'elle estime qualifier l'appartenance à la fonction publique. Or le concept tend à décrire le registre de l'action mobilisé par les professionnels en situation, à travers les combinaisons de l'écrit/non écrit, du formel/informel, à travers les moyens de l'action disponibles pour chacun (de Terssac et Maggi, 1996).

> « *Le genre professionnel, ce sur-destinataire de l'effort consenti au travail, n'est toutefois que l'une des dimensions du métier.* Trans personnel*, le métier est aussi irréductiblement* personnel*, intime et incorporé. Il est également* interpersonnel *car il ne saurait exister sans destinataire. Il est enfin* impersonnel*, tâche ou fonction prescrite par l'organisation du travail au vu de quoi ceux qui travaillent sont nécessairement interchangeables. Dans cette perspective,* faire *son métier doit s'entendre au sens fort. Il ne s'agit pas seulement de faire ce qui est à faire, d'accomplir la tâche mais, au travers de cette réalisation, d'éprouver les limites du métier lui-même. Et ce, en développant le répertoire d'actions possibles, le clavier des gestes envisageables ou déplacés, des mots qu'on peut dire ou qu'il faut écarter dans le patrimoine des sous-entendus d'une histoire collective.* » (Clot, 2006, p 168)

Le genre professionnel a plusieurs traits : il retient l'histoire, il n'existe pas en dehors des activités attachées à une situation professionnelle, des manières de faire les choses dans un milieu donné. Le genre s'accomplit à travers l'activité individuelle, personnelle et collective. Il s'apparente tout autant à un fonctionnement cognitif individuel que collectif. « *Il est difficile, de même de concevoir qu'un collectif soit seulement fondé sur des mécanismes individuels communs à tous et qu'une 'théorie collective de la cognition' ne puisse finalement être que l'extension d'une 'théorie individuelle.* » (Clot, 1999, p. 30). Etant anthropologue, il n'a pas été possible d'investiguer le genre professionnel avec les outils classiques de l'ergonomie (comme

l'observation systématique, instruction au sosie) mais il a pu être observé dans ses dimensions individuelles et collectives, projectives et concrètes, par l'immersion sur le temps long au cœur du collectif de travail. En effet le genre professionnel a toute la consistance social et instrumentale de l'activité qui permet le développement de l'activité, selon un principe de juste retour, du social au cognitif : « *Moyen d'action pour chacun, le genre n'en est pas moins histoire d'un groupe et mémoire impersonnelle d'un milieu de travail. (…) il s'agira toujours des activités attachées à une situation, des manières de « prendre » les choses et les personnes dans un milieu donné.* » (Clot, 1999, p 30). Pour mobiliser en anthropologie ce concept de genre professionnel, je l'ai assimilé au concept de *culture professionnelle* (Cuche, [1996], 2016) et de *communauté de pratiques* (Lave, Wenger, 1990, 1999) qui font exister le lien intime entre connaissance et activité, par la mobilisation dans l'action de « *savoirs tacites* » (Polanyi, Sen, 2009). L'ethnologue D. Cuche oppose culture professionnelle et culture d'entreprise.

> « *En France, la notion fait son apparition au début des années 1980 dans le discours des responsables du management. Il est significatif que le thème de la culture d'entreprise se soit développé au moment d'une crise économique. (…) Pour (les directions d'entreprise), la culture de l'entreprise ne dépendrait pas directement des salariés, elle leur préexisterait en quelque sorte et s'imposerait à eux. Ne pas adhérer à la culture de l'entreprise, ce serait donc d'une certaine façon s'exclure de l'organisation. La conception managériale de la culture n'a retenu du concept anthropologique que ce qui pouvait servir ses objectifs, c'est-à-dire une interprétation culturaliste très appauvrie selon laquelle la culture domine (dans tous les sens du terme) l'individu, qui avait été élaborée pour rendre compte de réalités très différentes et qui a été de toute façon abandonnée depuis longtemps par les chercheurs* » (Cuche, [1996] 2016, p. 129-130).

Cette culture est prise dans l'action et il est difficile pour les professionnels eux-mêmes d'en rendre compte, de l'expliquer. Une des façons de la rendre apparente est de faire parler l'*interprétation du genre, l'application concrète de ces règles de l'art plus authentiques* à travers le style professionnel, cette façon dont les professionnels pratiquent le genre. Ainsi le style et genre se nourrissent et évoluent mutuellement, le style permettant le renouvellement du genre (arrivées de nouveaux professionnels par exemple, très fréquentes au cours de mon terrain) et sa grande plasticité. A quoi s'ajoute la double vie du style, *« à la fois personnel et impersonnel. C'est la maitrise du genre qui permet de s'en libérer, la création stylistique supposant la connaissance du genre 'sous toutes ses coutures'* » (Clot, 1999, p. 33). La création stylistique au

cœur d'une communauté de pratiques est définie maintenant comme concept pivot d'une approche anthropologique du travail et de son développement.

a. L'importance de la communauté de pratiques

Il existe donc des créations stylistiques variées. Certains profils professionnels, qui par exemple maitrisent très efficacement l'outil informatique commun, sont l'expression la plus créative du style, et la plus personnelle qui soit. Cela signifie la meilleure allocation possible des ressources du genre, son plus haut degré de performance, et donc de son développement. C'est aussi la raison pour laquelle *la communauté de pratiques* (Lave, Wenger, 1999) observée à travers les valeurs partagées, les modalités techniques et relationnelles employées en situation de travail, est le meilleur angle d'observation du développement organisationnel et des styles professionnels déployés. Le genre dépasse les capacités cognitives. Il est une expression collective d'un ensemble de pratiques partagées, formelles et informelles. « *L'intercalaire social du genre est un corps d'évaluations communes qui règlent l'activité personnelle de façon tacite. On oserait presque écrire qu'il est « l'âme sociale » de l'activité* » (Clot, 1999, p. 34). Sur mon terrain, j'ai identifié cet intercalaire social commun et partagé par la communauté de professionnels dans leurs conditions expérientielles de travail et de télétravail. Il s'agissait notamment de procédures (informatiques, législatives, juridiques et techniques) acquises durablement et transmises aux nouveaux venus pour perdurer dans le temps et garantir leurs efficacités. Cette répétition est donc une nécessité, ou plus précisément, ce qui n'est pas verbalisé constitue 'avant tout' ce qui est répété dans le temps. Cette caractéristique est intéressante d'un point de vue anthropologique car elle nécessite l'explicitation des tâches et la mise en mots de ce qui est au cœur d'une activité professionnelle, mais non-dit. A la répétition des tâches non explicitées s'ajoute la nécessité du développement de l'activité. Dans ce processus, certaines procédures sont abandonnées car jugées communément et tacitement comme 'non nécessaire' (par exemple la non-reconduction de certaines réunions de bureau ou l'abandon de certains tableaux Excel utilisés auparavant). De nouvelles procédures sont créées (par exemple un nouveau logiciel, un groupe de travail, de nouvelles réunions en visioconférence avec les MNA de 17 ans et demi, et ceux avec OQTF) et participent au développement. Le genre a donc été observé à travers ce que les professionnels disent *devoir faire* (transmettre tel rapport au moment de la prise en charge, envoyer ce document à la structure d'accompagnement pour une réorientation, faire cette procédure pour une demande à la CPAM, faire cette déclaration de situation de fugue). Ces tâches sont réalisées sans qu'il soit

nécessaire de les respécifier à chaque fois qu'elle se présente, tandis que les changements organisationnels font évoluer le genre comme j'ai pu l'observer à la fin de mon contrat courant 2023. Le genre produit aussi un régime social du langage à travers l'usage d'une série d'acronymes (comme OPP ordonnance de placement provisoire, CJM contrat jeune majeur, PEC prise en charge, PO pour ordre, PLEX nom d'une boite mail, IODAS information et organisation des dispositifs d'action sociale, CMU couverture maladie universelle, FAM foyer d'accueil médicalisé).

In fine la distinction entre travail prescrit et vivant est pertinente dans une certaine mesure. Le travail dit 'prescrit' fait référence à la présentation par les professionnels des objectifs de leurs activités. En ergonomie -étude de l'organisation du travail- le travail prescrit fait davantage référence au genre professionnel et prend plusieurs formes : charte, protocole, fiche de poste, règlement intérieur, cadre juridique de la profession. Le travail réel fait référence aux actions menées et fait l'objet d'une analyse scientifique (outils d'observation systématique, par le recueil de matériaux vidéo, audio). Les valeurs et courants de pensées permettent une lecture des actions en termes d'idéal poursuivi, de guide de l'action et parfois de concepts. En ergonomie ils peuvent faire partie du travail prescrit). Les problèmes et questionnements évoqués en entretien font référence aux difficultés dans la réalisation des objectifs de façon très vaste (discours sur l'action) et nécessite souvent la création d'un nouvel objectif. Les perspectives elles sont formulées en termes de projets, besoins, d'évolution, 'tendance actuelle'. Pour être libre d'utiliser le répertoire d'un genre, il faut en maitriser les formes prescrites et '*audibles*'. Pour être libre d'interpréter l'activité, il faut maitriser à la fois le langage du genre et le hors langage du genre. Cependant, le plus haut degré de maitrise du genre n'empêche pas l'erreur.

> « *Ils peuvent avoir des niveaux d'exigence plus relatif, et une plus grande tolérance envers les erreurs commises par leurs pairs. (…) le groupe, par interaction entre ces membres, essaie de définir ce qu'est une erreur et d'établir les règles qui permettent de traiter celle-ci. Ces règles concernent à la fois leurs relations réciproques au sein du même groupe et leurs relations au monde extérieur* » (Hugues, 1996, p. 96-97). « *Les idéologies défensives de métiers (Dejours 1993) comme des spécifications de règles de métiers, les inscrit, selon nous, dans le champ des sous-entendus sociaux indispensables pour travailler. (…) elles participent, du coup, au genre de la situation concernée. Elles pourraient même être regardée comme une immobilisation ou une fermeture du genre lorsqu'elles servent à éliminer l'hétérogénéité des variantes qui le gardent vivant. En définissant le genre comme un système de variantes et non comme une norme achevée,*

nous croyons possible d'envisager la participation active des stratégies défensives à sa vitalité. La plasticité d'un genre repose sur la diversité des variantes qui se disputent le premier rôle dans le maintien d'un équilibre toujours transitoire. » (Clot, 1999, p. 40).

Les professionnels au BMNA doivent ruser avec leurs propres défenses et frontières pour ne pas se figer ou s'enfermer. Vivre l'activité professionnelle c'est participer à sa transformation et son développement, c'est habiter un monde et en être habité (Ingold, Krier, 2018). Ce sont des formes de vivre ensemble qui produisent du sens dans l'activité, des manières d'être au diapason. Ce sont des formes qui n'existent pas seulement grâce à des règles mais aussi des façons de parler et de faire qui stabilisent un genre professionnel tout en le faisant évoluer. L'interdépendance du genre et du style professionnel est la condition du travail. Elle est notamment démontrée dans les situations de licenciements où ce ne sont pas seulement des individus qui disparaissent, mais bien un genre professionnel supprimé en partie et qui ne peut pas se reformer par l'unique prescription de l'activité. Le phénomène inverse existe aussi, car un genre professionnel peut se retrouver fortement déstabilisé par l'augmentation importante d'effectifs et d'activités. Cela a été le cas sur mon terrain à la DPEF entre 2018 et 2021 avec l'arrivée importante des MNA. Cette déstabilisation s'est produite de nouveau au moment de la territorialisation et des recrutements importants annoncés par la DPEF au cours des années 2021 et 2022 (annonce de 300 postes créés au cours des deux prochaines années). Après avoir abordé l'approche anthropologique des institutions et de l'activité professionnelle, je précise maintenant l'approche anthropologique en didactique professionnelle.

b. L'idée de développement chez les adultes

La didactique professionnelle est définie comme l'analyse du travail en vue du développement de compétences, portant un double regard sur l'apprentissage établi, du point de vue de l'activité, et de son développement. Elle s'appuie sur tous les travaux portant sur le travail et les didactiques disciplinaires, mais elle a longtemps été réticente à prendre comme objet d'étude unique les apprentissages des situations sociales ou professionnelles. La démarche était jugée dangereuse (Audigier, 2009), il fallait que l'objet d'étude '*situation de travail'* soit transformé, transposé sous forme de concepts, de méthode d'une discipline. Plus tard l'apprentissage sort du registre disciplinaire avec les travaux du didacticien P. Pastré (2011) pour devenir « *un processus anthropologique fondamental spécifique à l'humain* » (Ibid., p. 50). Le concept *d'apprentissage* quitte l'école et l'éducation pour être observé sous l'angle de *l'analyse* du travail (expériences

instituées ou non) devenu une forme « *anthropologiquement première de l'apprentissage humain* » (2011, p. 50). P. Pastré dépasse ainsi l'opposition virtuelle établie entre didactique des disciplines (dont l'objet est le savoir, la transmission, l'assimilation) et la didactique professionnelle (dont l'objet est l'activité, et dont l'apprentissage ou la formation sont une sous-catégorie). J'y reviendrai, cela conduit très loin l'approche anthropologique de la didactique, qui en instituant dans toute activité une source potentielle d'apprentissage (si ce n'est pour l'acteur, du moins pour le chercheur) observe aussi ce que le psychologue et didacticien G. Vergnaud nomme *la conceptualisation dans l'action* (2011).

Pour introduire son ouvrage *La didactique professionnelle, une approche anthropologique du développement chez l'adulte*, nom donné à une théorie de l'activité dont il est le concepteur, P. Pastré met l'accent sur le développement des humains *dans et par le travail,* en se plaçant non pas du point de vue cognitiviste, mais du point de vue psychologique du *sujet capable* (Rabardel, 2020) qui formule « *Je peux* » avant de dire « *Je sais* ». L'approche anthropologique proposée par P. Pastré permet d'observer le développement du sujet en situation de travail (et certainement par l'observation de son altérité) qui est d'autant plus important que les conditions sont réunies pour favoriser une intelligence au travail, par la construction et la reconnaissance de l'expérience de travail, la mobilisation de nouvelles ressources cognitives au cours de cette évolution. Cette reconnaissance du développement est observable dans l'activité même et dans les parcours que les professionnels vont pouvoir réaliser (changements de postes, de fonctions, mutations, promotions). Mais P. Pastré reste méfiant vis-à-vis d'un tel scénario, et on le comprend. Il nous met en garde en remarquant, comme l'on fait avant lui les psychologues du travail (Dejours, 1993 ; Salman, 2008 ; Molinier, 2010 ; Loriol, 2015) que le développement de l'intelligence et l'investissement au travail sont corrélés à la fragilité psychologique des acteurs. Les grandes transformations de l'organisation du travail ces dernières années, notamment l'injonction de professionnalisation, de formation continue et l'appréciation individualisée des performances/compétences, supposent un fort engagement subjectif de l'individu jusque-là inédit et participent d'un risque d'aliénation au travail. La thèse de l'ouvrage est alors centrée sur *« Le développement des adultes au travail, dans ses avancées et ses blocages, dans ses potentialités et dans ses obstacles »* (Pastré, 2011, p. 2-3). Critiquant la réduction du travail à une valeur marchande, l'auteur précise que le développement s'opère malgré les obstacles et en dépit des contraintes car il « *est cette capacité qu'ont les humains de transformer les contraintes en*

ressources, le reçu en conçu, le subi en assumé » (Pastré, 2011, p. 6). Enfin la réflexion engagée par P. Pastré sur un développement dans et par le travail place celui-ci dans son contexte historique (évolution du travail) et circonstanciel (soumis parfois à la contingence).

La propriété anthropologique que constitue la capacité d'apprentissage place l'expérience humaine au cœur de l'observation. Elle est le lieu de l'apprentissage sur soi-même, sur autrui, sur les situations. Elle est consubstantielle à l'activité dans l'acception d'une certaine distinction observée par J. Dewey entre '*avoir une expérience'* et '*faire une expérience'*. Dans la filiation des travaux de G. Vergnaud (1992, 1995, 2007, 2011) pour « *l'étude des processus de transmission et d'appropriation des connaissances en vue de les améliorer, lorsque la personne est au travail.* », P. Pastré place au cœur de l'approche anthropologique *la conceptualisation dans l'action* (Vergnaud, 1992). Le développement passe par l'appréhension du sujet capable en lui donnant la primauté sur le sujet connaissant.

> « *Au début n'est pas le verbe, encore moins la théorie. Au début est l'action, ou mieux encore l'activité adaptative d'un être dans son environnement. C'est par l'action que commence la pensée : plus exactement et plus complétement par l'action, la prise d'information sur l'environnement, le contrôle des effets de l'action, et la révision éventuelle de l'organisation de la conduite. Rien de tout cela ne serait possible, chez l'homme en tout cas, sans la représentation : c'est-à-dire la formation en pensée d'objets, de propriétés, de relations, de transformations, de circonstances, de conditions, de relations fonctionnelles de ces objets entre eux et avec l'action. Pour tout dire, rien ne serait possible sans la conceptualisation* » (Vergnaud, 2011, p. 275).

On peut émettre l'idée que le concept de sujet capable rejoint la philosophie de Castoriadis pour qui « *L'activité précède l'élucidation ; car pour la praxis l'instance ultime n'est pas l'élucidation mais la transformation du donné* » (Castoriadis, 1999, p. 113). Cette partie théorique et ce chapitre se terminent par la réflexion épistémologique que j'ai dû mener pour défendre et analyser le point de vue multi scalaire choisi pour observer les individus pris dans l'organisation du travail de protection des MNA. Ce point de vue nouveau a été rendu possible par l'observation des identités et implications professionnelles, des dimensions matérielles et sociales des pratiques et enfin des enjeux de transmission et de conceptualisation dans l'action, selon une approche anthropologique du travail, dont les références théoriques ont été présentés en amont.

1.2.4. Dimension multi scalaire des logiques d'action des professionnels dans leurs quotidiennetés

Dans le chapitre « *Le premier obstacle, l'expérience première* » de son livre *La formation de l'esprit scientifique*, l'épistémologue P. Bachelard cite le P. Louis Castel pour évoquer comment les rationalisations prématurées fondées sur les faits, en dehors de toute démarche scientifique permet d'échapper au dialogue en leur donnant une valeur *déclarative primordiale* (Bachelard, [1938] 2011, p. 49).

> *« La méthode des faits, pleine d'autorité et d'empire, s'arroge un air de divinité qui tyrannise notre créance, et impose à notre raison. Un homme qui raisonne, qui démontre même, me prend pour un homme : je raisonne avec lui ; il me laisse la liberté du jugement ; et ne me force que par ma propre raison. Celui qui crie voilà un fait, me prend pour un esclave* » (Ibid.).

Ainsi, au cours de mon terrain de thèse en tant que praticienne chercheure, j'ai pu éprouver aux cotés des professionnels l'expérience quotidienne de cette tyrannie des faits, requérant un dialogue éthique permanent pour en contrer ses effets de réification et de passivité dans l'intervention sociale. Ce n'est pas la liberté de jugement qui est visée par le travail réflexif des travailleurs sociaux, mais le retour distancié sur la pratique et les rapports d'interdépendance dans le travail collectif. Ce travail est constitutif de l'organisation du travail en dispositif (Albero, 2013) et du « *réseau que l'on peut établir entre des éléments* » (Foucault, 1994, p. 299). Il nécessite de pouvoir exprimer *d'où on parle*, de mobiliser des logiques *de transmission et de médiation,* tout en participant à la construction d'un *modèle axiologique.* C'est cette nécessité à laquelle j'ai répondu en observant puis en restituant le travail réflexif des professionnels, conçu comme une stratégie de contrôle des dispositifs et une modalité d'implication.

a. Les identités et implications professionnelles pour l'accueil des migrants

Mon terrain a été facilité par les logiques de transmission et de médiation déjà présents, car mon propre travail de médiation entre monde professionnel et académique a fait écho aux pratiques de médiation institutionnelle, de négociations entre opérateurs et MNA, entre cadres réglementaires et mise en œuvre des services dédiés. Évidemment les impératifs ne sont pas les mêmes, ma réflexion n'amène pas au pilotage quotidien et l'action de la politique publique, elle n'en est que le témoin. Pourtant les mêmes mécaniques sont à l'œuvre, et elles ont justifiés dans le temps une réappropriation de ma problématique initiale, de nouvelles perceptions des problèmes et des conditions de leur résolution. La confrontation à des réalités aussi complexes

que *le mandat familial* (Derivois, 2021) *la traite des êtres humains* (Peyroux, 2020) ou encore la mondialisation des flux migratoires et *la globalisation* (Abélès, 2008, 2023 ; Lussault, 2017) nécessite de travailler la médiation et la transmission.

- « *Aujourd'hui le paradigme de l'État-nation qui a dominé le XXe siècle se trouve ébranlé, dans un contexte où la globalisation affecte les sociétés contemporaines en redessinant tout à la fois l'espace économique global et les configurations de pouvoir. Les États sont de plus en plus interdépendants et soumis à des contraintes écologiques et économiques qui relèvent du global. D'où l'émergence de nouvelles formes d'institutions transnationales qui remodèlent les centres de pouvoir traditionnels. La gouvernance reflète le déplacement du politique, le fait que l'État n'est plus le seul protagoniste, ni même un acteur central* » (Abélès M, dans Gefen, 2023, p. 218).

Ce travail tisse le canevas des pratiques professionnelles en matière d'application des droits de l'enfant et d'accueil des migrants en France (Héran, 2021). Mais il connait certaines limites, notamment lorsqu'il s'agit de surmonter le traitement sécuritaire de la question migratoire. Ce même phénomène est présent au niveau national et européen pour l'accompagnement des autres publics migrants. Il se manifeste en 2015 par le très faible accueil des réfugiés syriens en France comparativement à nos homologues européens (Héran, 2020) le refoulement contraire aux Droits de l'Homme des bateaux de migrants en Méditerranée par l'agence Frontex (Rodier, 2010, 2011) et les phénomènes d'encampement du monde (Agier, 2008, 2011) comme modalités de contrôle et de déplacement des populations. Parfois, la fabrique de nouvelles catégories d'entendement de ces phénomènes légitime la réponse sécuritaire, participe à la banalisation et la multiplication de ces entraves aux Droits de l'Homme, tandis que des formes d'indignation se renouvellent pour alerter la société et soutenir les associations de solidarité. Il s'agit de formes de résistance aux conséquences du global-politique (Abélès, 2006) marquant l'émergence de nouveaux espaces transnationaux de négociations et l'avènement d'une politique de la survie (ibid.).

Par exemple en mars 2023 le département de la Gironde accueille l'exposition « *SOS Méditerranée, un engagement citoyen* » et finance l'ONG à hauteur de 50 000 euros pour continuer de témoigner, affréter des navires, sauver et protéger les migrants en mer. On est bien loin des sommes alloués par l'Europe pour financer les derniers plans sécuritaires de Frontex (nommé ainsi de 2004 à 2016 et devenu « *Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes* ») dont l'objectif est de refouler vers les côtes africaines les bateaux de migrants, avec un budget s'élevant à 845 millions d'euros en 2023, et faisant de Frontex l'agence européenne la

mieux dotée financièrement (source Public Sénat en ligne, Rédaction Public Sénat, 19/02/2024). « *6, 4 milliards d'euros ont donc été affectés à Frontex sur la période 2021-2027. Actuellement dotée de 2100 agents, l'objectif prévoit d'atteindre une capacité de 10 000 garde-frontières permanents d'ici 2027.* » (Ibid.). La juriste au GISTI - groupe d'informations et de soutien aux immigrés- C. Rodier affirme que l'augmentation des compétences de l'agence était faite « *sans contrôle indépendant sur ses activités et sans mise en responsabilité en cas de violation des droits… »* Elle ajoute que « *Malgré les nombreuses critiques, l'UE maintient sa politique et assure à l'agence une impunité qui contraste avec sa croissante capacité d'action et de déploiement. ».* (Rodier C, 2011, p. 9). Elle précise que : « *Frontex est un instrument de répression des migrants, ou en tout cas de non-respect de leurs droits, car si sa mission officielle est la surveillance des frontières pour lutter contre l'immigration irrégulière, l'expérience montre que cette mission l'amène souvent à des comportements qui vont à l'encontre du respect des droits fondamentaux des migrants.* » (Rodier, 2011, p. 37).

A l'occasion de cette exposition de SOS Méditerranée au sein de l'immeuble Gironde du département est lancée la 5ème édition des *'Solutions Solidaires'*. Plusieurs conférenciers sont sollicités pour réfléchir aux enjeux contemporains de *'solidarité en matière de migration, d'écologie et développement social'*[34].

A rebours de ces événements qui sollicitent des acteurs variés (ONG, associations, reporters de terrain, journalistes d'investigation, fonctionnaires, chercheurs) la médiatisation de certains partis politiques joue un rôle non négligeable dans la mobilisation de discours xénophobes. De plus en plus incompétents pour penser des phénomènes interdépendants, certains médias relayent une parole politique simplificatrice à outrance qui instrumentalisent des événements géopolitiques complexes pour servir une idéologie raciste et xénophobe[35], heureusement

[34] La 5ème édition des « Solutions solidaires » organisée au Département se tient le 1 et 2 février 2023 avec comme titre *'Ecologie solidaire : comment (re)concilier social et écologie ?'* Voici quelques titres du programme. « Urgence sociale et environnementale : l'écologie sera solidaire ou ne sera pas », « TRAVAILLER. La responsabilité territoriale des entreprises (RTE), levier privilégié des transitions sociales et environnementales ? », « PARTICIPER. Climat et solidarités, comment faire entendre sa voix aujourd'hui ? », « ANTICIPER. La résilience, nouvelle priorité humaine et territoriale ? », « S'ENGAGER. Plus vulnérable et plus radicale, que revendique la jeunesse post-Covid ? », « COOPÉRER. Le Département de la Gironde et la Mairie de Bordeaux lancent la Fabrique girondine de l'écologie solidaire ».

[35] L'exemple est celui d'un journaliste candidat aux élections présidentielles, condamné par la justice en janvier 2022 pour provocation à la haine raciale. Se saisissant d'un fait de délinquance perpétré par un jeune migrant, il avait dit à propos des MIE : « *Ils sont des voleurs, ils sont des assassins, ils sont des violeurs. C'est tout ce qu'ils sont, il faut les renvoyer. Attendez, il ne faut même pas qu'ils viennent !* » Emission Face à l'info, Cnews, le 29/11/2020. « Le *tribunal de Paris l'a condamné à cent jours - amendes à 100 euros, soit 10000 euros, et, solidairement avec la direction de la publication de la chaine d'information continue, à verser 19000 euros aux associations de défense des droits de l'homme.* » (Article du Monde du 17 janvier 2022, par Franck Johannès). La Cour d'appel a confirmé la condamnation le 12 septembre 2024 (Article Sud-Ouest, le 12/09/2024).

sanctionnée par la loi. La démarche scientifique permet de dévoiler ces formes de discours de propagande, de banalisation et de réduction en produisant un mouvement inverse. Elle met en relation des phénomènes complexes et les distinguent des opinions et impressions que les profanes ou idéologues leurs prêtent. Cette mise en raisonnement autorise la problématisation des faits, leurs questionnements pour formuler des critiques et des solutions. L'implication des professionnels pour des motifs différents s'oriente vers cette démarche, en étant au service de l'intérêt général et de la *solidarité*.

> Leurs rapports à la solidarité enrichissent *« notre conception de la citoyenneté et refuse de réduire la politique à l'exercice d'une simple compétence technique. Bien au contraire, elle voit en elle une interrogation sur les formes légitimes d'obligation qui nous lient aux autres. Elle concourt ainsi à la formation d'une espace public soumis à la délibération. Et ce faisant, elle contribue à définir une conception de la justice.* » (Policar, 2004, p. 326).

Cette conception sollicite moins les formes d'attachement social (Paugam, 2023) que la nécessaire anticipation des engagements qui nous lient socialement et la méfiance à l'égard *de la conjonction du moral et du social [comme] négation du politique* (Policar, 2004, p 326 ; Karsenti, 1998, p. 90). B. Karsenti voit dans la nation *le cadre référentiel* permettant de se penser comme solidaires, mais aussi la nation comme personne morale « *en laquelle prend corps et s'individue la moralité diffuse qui traverse le corps social et le caractérise comme organiquement solidaire* » (1997, p. 86). Il voit dans cette essentialisation un danger. La conjonction du moral et du social est une négation du politique, et par extension du rôle politique de la solidarité. Le terme '*solidarité'* quotidiennement employé sur mon terrain, aurait nécessité à lui seul une analyse sémantique et représentationnelle de son utilisation. Conçu ici comme un *agir politique*, la solidarité s'affirme en premier lieu en construisant une situation d'interlocution (Rancière, 2009). Je n'ai pas la place ici de développer son analyse mais j'ai cependant conscience qu'il s'agit d'un usage et non d'un donné.

b. Les pratiques professionnelles à la fois vivantes et effectives, matérielles et sociales

Les faits sociaux ne sont pas isolés, c'est ce que je tente de montrer ici, en faisant le parallèle entre l'analyse du système de protection de l'enfance (historique et sociologique) et l'analyse didactique des pratiques professionnelles telles qu'elles sont explicitées par les professionnels eux-mêmes. Comprendre d'abord les phénomènes sociaux d'un point de vue '*sémantique'* et subjectif, par la description du vécu professionnel permet de porter un regard d'abord sensible

puis scientifique sur eux. La didactique professionnelle rend compte de cette complexité en mobilisant la notion de compétence observée dans la quotidienneté professionnelle et les activités collectives. L'interactionnisme est donc privilégié pour donner une ligne directrice à une anthropologie du travail aux multiples définitions (Monjaret, Gibert, 2021, p. 11) et pour observer « *une activité exercée par et avec des individus (…) sur leur environnement* » (Ibid., p. 12).

> « *Nous nous tournons encore vers l'école de Chicago, et notamment les travaux de Everett Hughes, Howard Becker, Donald Roy, Erving Goffman. De l'interactionnisme symbolique, on retiendra ici l'interaction comme développement de l'action collective, comme la façon dont les gens agissent ensemble pour créer une activité à laquelle chacun contribue* » (Lhuilier, 2013, p. 15). « *On doit encore ici évoquer Georges Friedmann, considéré comme un des fondateurs de la sociologie du travail mais qui, pour sa part, restera toujours profondément attaché à une exigence de pluridisciplinarité. Il construit un schéma d'analyse du travail autour de ses trois dimensions : technique, psychologique et sociologique (1950) et il explore les dégâts de la spécialisation et de la parcellisation des tâches sur l'homme, devenu « étranger » à son travail mais aussi à lui-même (1956). (…) les travaux de Friedmann dépassent le strict cadre de la sociologie, et « ils ouvrent la voie à une psychosociologie du travail qui confine bien souvent à une anthropologie du travail » (Billiard, 2011)* » (Ibid, p. 16).

1.3– LA MIGRATION JUVÉNILE ET LES POLITIQUES MIGRATOIRES

Il s'agit ici d'aborder l'imbrication des réalités migratoires, leur traitement politique en France et en Europe, ainsi que les travaux scientifiques sur le sujet qui ont permis de désinvestir la moralisation du débat sur la migration (Streiff-Fenart, 2018) au profit d'une analyse circonstanciée et empirique des faits migratoires contemporains. La critique par les travaux universitaires d'un contexte géopolitique mobilisant toujours plus le registre sécuritaire au détriment d'une vraie politique d'accueil est associée aux travaux portant sur le travail social en direction des usagers migrants. Les pratiques des professionnels sont directement concernés par la fragilisation de leurs mandats, y compris celui de l'aide sociale à l'enfance pour les MNA. Elle s'illustre par un contexte socio-politique où la formalisation d'un accueil et d'une hospitalité respectueuse des droits de l'Homme pour les personnes réfugiés ou migrantes sont de plus en plus difficile à mettre en œuvre (Agier, 2008 ; Akoka, 2020). Elle s'illustre aussi par un contexte socio-économique où les droits attachés au travail et l'activité professionnelle sont réduits et dérégulés.

1.3.1. Études de la migration juvénile contemporaine en France

La migration juvénile est entendue ici comme la mobilité de personnes mineures, en dehors des frontières de leurs pays de naissance, et parfois en l'absence de représentants légaux à leurs côtés, au cours de cette mobilité jusqu'en Europe. Les récits des parcours migratoires recueillis dans les travaux, et sur mon propre terrain (étude des récits lors de l'évaluation de minorité) montrent que bon nombre d'entre eux effectuent le trajet avec un membre de la famille (cousin, oncle, frère) dont ils sont séparés au moment de la traversée ou une fois en Europe. Cette migration fait partie des débats publics depuis les années 1990 (Bhabha, 2014 ; Peraldi, 2013 ; Perrot, 2016 ; Long 2022) et constitue également un sujet de travaux scientifiques, comme phénomène étudié dans son historicité (Long, 2021) et sa contemporanéité (Paté 2019, Rigoni, Crenn, 2021 ; Sélim 2020). Il s'agit ici de montrer les enjeux sociaux auxquels sont confrontés les travailleurs sociaux accompagnant ces publics migrants. Un point scientifique est nécessaire pour mieux comprendre les enjeux sociaux et professionnels pour les travailleurs sociaux.

a. L'imbrication des défis migratoires

La migration juvénile est imbriquée à d'autres réalités migratoires étudiées notamment en sciences sociales, dont la sociologie, la géographie, et l'anthropologie : les mobilités contraintes (Gill, 2009 ; Michalon, 2012) le déplacement et l'enfermement de populations (Corbert, Michalon, 2017 ; Fernandez, Fischer, Kobelinsky, Michalon, 2015) *l'encampement* dans des lieux frontières (Agier, 2011, 2018) et parfois les démantèlements successifs de ces camps (Paté, 2017). Dans la perspective d'une science humaine critique (Honneth, 2006, 2007, 2022 ; Lapeyronnie, 2004, Gaboriau, 2023) et d'une analyse des inégalités sociales et économiques, la migration juvénile, au même titre que les autres migrations, a été observée par les chercheurs sous le prisme des processus de désaffiliation et disqualification sociale (Paugam, 2004, 2008) dont sont victimes les individus, provoquées par le rejet et la non-reconnaissance de leur statut et de leurs droits (Jobard, Largier, Pardonnet, Tissot, 2021) en tant que personnes vulnérables, et ici MNA, en France et en Europe (Kackmeister, 2021, 2022 ; Vacchiano, 2014 ; Senovilla Hernandez, 2007, 2012, 2013, 2014). La spécificité de l'enfance migrante isolée, que l'on peut distinguer ici de l'enfance migrante et/ou *en famille* (Sirota, 1988, 1992, 2006, 2010 ; Rabain-Jamin, 2000, 2003 ; Razy, Rodet, 2011 ; Razy, Baby-Collin, 2011) est d'être une figure

contradictoire, réunissant les concepts de sujet de protection (enfant) et d'exclusion (étranger) (Laiz Moreira, 2012 ; Damome, Déaux, Keller, Rigoni, Soubiale, 2023).

Un rejet auquel les collectifs citoyens (Gerbier-Aublanc, Masson Diez, 2019) et les réseaux de soutien (Paté, 2017 ; Rigoni, 2021) tentent de faire obstacle, tout en palliant les prérogatives de l'État, en matière d'accès inconditionnel à la scolarité (Mendonça, Rigoni, 2020 ; Lemaire, 2007, 2009, 2012, 2013) et aux soins (Fassin, 2021 ; Kotobi, 2021). Les différents '*tableaux sociaux'* de solidarités (Brücker, Veron, Vertongen, 2019 ; Brodiez, 2004 ; Deleixhe, 2022, Agier, 2016) de rejet, de difficultés d'accès aux droits (Bouchaara, 2017) -notamment par la prise en charge de l'État, des départements, des associations d'action sociale- forment l'expérience des migrants juvéniles, et constituent pour les chercheurs et les intellectuels à la fois une *clinique de la mondialité* (Derivois, 2017) et une possible éthique de l'accueil de nos *frères migrants* (Chamoiseau, 2017). Au cours de l'année 2017, de nombreux travaux portent sur le parcours du combattant des professionnels et des mineurs isolés étrangers (Chapolin, 2017 ; Versini 2017, Delanoë-Daoud, 2017 ; Malhou, 2017 ; Jacob, 2017 ; Archambault, Lardanchet, Siri, 2017 ; Pouthier, 2017 ; Hammouti, 2017, Demarche, Le Guern, 2017). La littérature scientifique sur la migration des enfants et adolescents isolés, mais aussi les autres migrations, montre qu'elles sont construites comme un défi contemporain pour la société française dans son ensemble, et pas seulement pour les travailleurs sociaux. Elles seraient un défi des processus de '*solidaritions'* et '*d'intégration'* (Rigoni, Crenn, 2021 ; Fiedler, 2022) pour les institutions thérapeutiques (Gaultier, 2014 ; Pian, Hoyez, Tersigni, 2018 ; Kotobi, 2021) pour la clinique transculturelle (Lkhadir, Mestre, 2004, 2013 ; Bouaziz, Yeim, 2013) et un défi d'ordre épistémologique et scientifique pour l'ethnopsychiatrie, qu'elle peine à surmonter (Fassin, 2000).

Enfin, les migrations juvéniles constitueraient un défi pour les institutions scolaires (Armagnague-Roucher, 2018 ; Armagnague, Rigoni, Cossé, Mendonça Dias, Tersigni, 2018, 2021 ; Armagnague, Rigoni, Tersigni, 2019 ; Valette, 2018; Lemaire, 2007; Laacher, 2005; Schiff, 2004, Rigoni 2020, 2021) les structures d'action sociale (Lemaire, 2007, 2013 ; Beaugrand, 2020) les associations citoyennes et militants engagés (Rigoni, Mendonça Dias, 2020) en imbriquant les pratiques, les rapports d'interdépendance et de pouvoir entre ces institutions. La construction représentationnelle de ce *défi de société* passe par différents registres d'action que sont le secours (Brugère, Le Blanc, 2017) l'accueil (Amar, Angoustures, Boudou, Deleixhe, Aublane, Kévonian, Lussault, 2018 ; Agier, 2019) et l'inclusion effective (Balibar,

Bessone, Wihtol de Wenden, 2018). Elle trouve appui sur des compétences professionnelles qui convoquent *la protection des vulnérables* (Calvat, Guérin, 2011) *l'urgence de l'essentiel* (Morin, 2004 ; Tulet, 2005) *l'éthique du sujet* (Chauvière, 2021). La pratique institutionnelle -sanitaire, scolaire, sociale et citoyenne- de cette gageure progresse lorsqu'elle sort du registre moral et repolitise la question de l'immigration (Balibar, Bessonne, 2018). Cette pratique consiste à se focaliser sur l'accueil en résistant aux travers dialectiques de l'économie morale de la migration. Cette dialectique de l'économie morale explicitée ci-après est depuis longtemps décrite dans les travaux des anthropologues (Streiff-Fenart, 2018, Eideliman, Fassin, 2012).

b. La recherche universitaire comme contre feux à la moralisation du débat

La moralisation du débat sur les migrations, fonctionnant comme une *« dialectique aussi fallacieuse que pernicieuse* » (Fassin, Morice, Quiminal, 1997, p. 267) repose encore sur l'idée de l'étranger illégitime étant tenu de mériter sa régularisation. Plusieurs travaux en anthropologie (Fassin D et E, Ndiaye P, Rechtman 2010 ; Fassin, Eideliman, 2012) montre comment cette dialectique est élaborée par une économie morale de la migration, suscitant tantôt émoi et méfiance, obligation d'hospitalité et exclusion des étrangers (Brugère, Le Blanc, 2017). Comme le montrent les travaux de l'anthropologue A. Spire (2008, 2016, 2017) cette même dialectique fonde les dispositifs législatifs, l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire des agents de l'immigration (Spire, 2017) pour les pratiques administratives de régularisations des situations, dont les études produites par l'INED constatent l'austérité généralisée à tous les publics migrants depuis 20 ans (Héran, 2018). Il s'agit notamment du raccourcissement des délais de traitement des dossiers, l'augmentation des reconduites à la frontière et l'interruption de droits acquis parfois depuis plusieurs années. Cette dialectique des politiques migratoires est aussi analysée au regard d'un profond malaise identitaire qui touchent les pays occidentaux (Beaulière, 2014, 2020) produisant une forme de repli (Bancel, Blanchard, Boubeker, Mbembé, 2015) qui reconfigure la condition minoritaire (Ndiaye, 2009) et la condition immigrée (Maalouf, 2012 ; Faouzi, Khachani, Anir, 2020).

La recherche est elle-même affectée dans l'orientation de ses choix d'études et mobilise une anthropologie appliquée voire thérapeutique pour montrer combien les traumatismes et les souffrances associés aux parcours et à l'exil (Sayad, 1991, 1999 ; Fassin, Rechtman, 2007 ; Douville 2014 ; Mestre, 2016 ; Mestre, Gioan, 2019) et aux conditions de vie présentes (Derivois, 2010, 2017 ; Derivois, Moro, et al, 2018) sont invisibilisées par la moralisation du débat. Ces

travaux révèlent aussi combien les *paradoxes de l'accueil* (Gaultier, 2017) les épreuves du déracinement et de la mobilité (Gaultier, 2018 ; Paté, 2018) sont insupportables et nécessitent la contribution des universitaires et thérapeutes pour être visibilisées (Althabe, 2005).

Ce sont des expériences de vie que certains chercheurs (Paté, 2018 ; Auzanneau, 2020) et parfois thérapeutes (Radjack, Guzman, Moro, 2014 ; Derivois, Moro, et al, 2018) tentent d'appréhender avec des outils flexibles, adaptés (document non verbaux, productions de dessin, cartes sensibles). Ces démarches s'éloignent volontairement des dispositifs institutionnels de l'action sociale qui engendrent des phénomènes d'étiquetage (Becker, 1985) d'épreuve du soupçon (Spire, 2008 ; Bricaud, 2006, 2012) d'injonction à la visibilité (Foucault, 1975) et au récit de soi (Astier, Duvoux, 2006 ; Butler, 2007). Ces démarches s'éloignent aussi des dispositifs de face à face (Goffman, 1983) et d'évaluation morale, comme ceux rencontrés dans le protocole d'évaluation de la minorité (Paté, 2018) ou de demandes d'asile (Kobelinsky, 2007, 2008, 2010 ; Duvivier, 2016). D'autres travaux encore donnent vie à des pratiques décentrées en protection de l'enfance en faisant dialoguer publics et professionnels (Derivois, 2021) se penchent sur des récits de vie (Le Berre, 2017 ; Paté, Roger, Roméo, 2021) et proposent des protocoles de recherche par les pairs (Robin, Mackiewicz, Goussault, Delcroix, 2015 ; Robin, 2021). Ces pratiques de recherche innovantes et décalées révèlent en contrepoint les carences, voir les effets délétères que produisent certains dispositifs institutionnels. Elles ouvrent une fenêtre sur d'autres modalités d'appréhension et de relations avec les expériences migratoires. Les travaux présentés maintenant montrent le contraste entre le mandat du travail social et la commande publique devant l'émergence de phénomènes migratoires contemporains. Ce contraste s'exprimera dans les représentations des professionnels tentant de concilier aide/contrôle, technique/politique, subordination/collaboration.

1.3.2. Les mineurs non accompagnés et leurs *espaces migratoires*

Avant les années 1970, le recensement d'une population dont l'âge est peu avancé et voyageant seule sans représentant légal jusqu'en France n'existe pas encore de manière informatisée. Mais l'accueil de cette migration marginale et ponctuelle, comme celle des mineurs dits 'indochinois' dans les années 1980 est déjà marquée par la suspicion et le contrôle (Frigoli, Immelé, 2010). En 1981, le dispositif accueille 900 mineurs tandis qu'il ne concerne plus que 120 mineurs en 1986, puis ferme quelques années plus tard (Montagnon, 1989, Rodier, 1986). C'est dans les années

1980 que Minassian (2015) situe un premier recensement d'une catégorie spécifique de jeunes gens isolés identifiée par les services sociaux, venus de Yougoslavie (Tziganes et/ou Roms de Bosnie ou Serbie) puis au milieu des années 1990, venus d'Algérie et fuyant la guerre.

a. Emergence de la migration juvénile contemporaine

La variété des contextes d'arrivée de ces publics est de plus en plus importante en France depuis la fin des années 1990 (Etiemble, Zanna, 2013) avec la migration juvénile venue d'Europe de l'Est, de Roumanie, puis de zones de guerre comme l'Afghanistan, le Pakistan, et de plusieurs pays d'Afrique notamment subsaharienne. Pour les ressortissants d'Afrique subsaharienne, « *Dire que la migration est une donnée culturelle n'en exclut pas l'historicité et ne lui ôte pas son caractère de fait social historiquement produit (…) Celle-ci tend à devenir un phénomène majeur dans la socialisation et l'accès à un statut reconnu pour les jeunes. Certes, il s'agit plus d'un 'rite de passage' inégalitaire qui construit une différenciation à la fois familiale et sociale.* » (Timera, 2001, p. 40).

A partir des années 2000, pour les populations juvéniles ivoiriennes-avec la crise civile- et subsahariennes – avec le conflit libyen de 2011 et ses conséquences politiques en Afrique du Nord (Boniface, 2021, 2022) la migration constitue la réponse à un quotidien difficile et un espoir d'émancipation vers un pays en paix (Bonnet, Delanoë, 2019). En France au cours de ces mêmes années, ce qui a été nommé la *panne du modèle républicain d'intégration* (Bernardot, 2019) participe entre autres *à la fabrique du bouc émissaire : l'immigré* (Althabe, 1985 ; Fassin, Morice Quiminal, 1997 ; De Rudder, Poiret, Vourc'h, 2000). Il met en échec *le creuset français* (Noiriel, 1988) fondé sur le principe assimilationniste du système politique républicain, d'une *communauté de citoyens* sujets de droits et de devoirs, et dessine un *nouveau paysage institutionnel* (Bouquet, Jaeger, 2011) des politiques d'intégration (Borrel, Lhommeau, 2010 ; Tuot, 2013) dans lequel le travail social est directement impliqué (Cohen-Emerique, 2015 ; Bricaud, Crombé, 2020).

b. Inhospitalité et mandat du travail social fragilisé

Le travail social est donc pris dans les contradictions de la commande publique (accueil/rejet, diversité/acculturation) et les *limites de l'hospitalité* (Kobelinsky, 2010, 2016 ; Althabe, 2005 ; Crenn, Kotobi, 2012) alternant dans sa pratique -notamment auprès des MNA (Przybyl, 2016, 2019)- entre les prérogatives administratives et le rôle de *médiateur entre la société et les 'désaffiliés'* (Kobelinsky, 2012) entre *aide et contrôle* (Frigoli, 2010) entre *tensions et*

professionnalité (Leboeuf, 2010). La situation est similaire dans d'autres pays d'Europe comme l'Italie, prise entre *régularisation et 'clandestination'* (Giordano, 2010) parallèlement à une *application différenciée de la CIDE* (Senovilla-Hernandez, 2010 ; Bailleul, Senovilla Hernandez, 2016).

Comme le montre plusieurs travaux (Duvivier, 2010, 2020 ; Derivois, 2021, El Miri, 2021) ces migrants juvéniles sont à la fois considérés comme des mineurs victimes de projets migratoires façonnés par des adultes (familles, proches) initiateurs des calculs et projets migratoires, mais aussi comme des étrangers responsables qui ont su développer avec le temps et l'expérience *un savoir migrer* (Duvivier, 2010, 2014 ; Peyroux, 2020). A l'image de la mobilité des humains, des flux de communication, de marchandises, de finances, et de techniques, les logiques migratoires ont connu une progression proportionnelle à la croissance démographique (Guilmoto, I. Attané, S. Oliveau 2012)[36]. La globalisation (Abélès, 2008) et ses phénomènes migratoires amènent à remettre en question la relation du migrant entre l'ici et là-bas, entre pays d'origine et pays d'accueil (Mohammadi, Defrennes, 2010) et à discuter le nouveau *paradigme de la mobilité* (Dorai, Hily, Ma Mung, 1998, p. 3) en y intégrant la notion *d'espace migratoire* (Crenn, 1998). En effet, la migration n'est plus une rupture ou le passage d'une sédentarité à une autre, mais bien à l'image du nomadisme (Crenn, 2019) une nouvelle organisation sociale et spatiale avec ses *territoires circulatoires* (Tarrius, 1993) ses pôles d'installation transitoires et ses filières, ses emplois et réseaux (Cesari, 2002) ses lieux d'enfermement (Darley, Lancelevée, Michalon, 2013 ; Michalon, Zeneidi, 2021) et d*'encampement* (Agier, 2008, 2011, 2018).

Le renforcement des politiques migratoires (Clochard, 2017[37] ; Wihtol de Wenden, 2012, 2021 ; Parrot, 2023) et le principe de sélection des migrants internationaux (Helly, Martani, 2022) impactent considérablement ces nouvelles organisations sociales et spatiales de la migration

[36] « *On y distingue une croissance continue de la population mondiale, cette dernière ayant presque triplé de 1950 à 2010 en passant de 2,5 à 7 milliards d'habitants. Selon le scénario de projection médian des Nations Unies, qui est le plus probable puisqu'il applique aux tendances à venir des modèles dérivés des tendances observées depuis 1950, cette croissance est appelée à se poursuivre au cours du XXIe siècle, mais à un rythme très ralenti puisque la population mondiale devrait se stabiliser aux alentours de 10 milliards avant 2100. La population de la planète devrait ainsi augmenter de moins de 50 % au cours des 90 prochaines années, alors qu'elle avait presque quadruplé durant les 90 années précédentes, et ce en dépit des pertes humaines occasionnées par deux conflits mondiaux et par l'épidémie de VIH/sida*. » (Guilmoto, Attané, Oliveau, 2012, p 19)

[37] « *L'augmentation des arrivées observée depuis 2015 a fait souffler un vent de panique au sein des États de l'Union européenne (…) multiplication des murs et barrières pour « réguler les flux », ouverture de nouveaux camps, externalisation de l'accueil, militarisation accrue de la surveillance et de la répression (…)Déconstruire les a priori, changer les regards, interroger les frontières, cartographier le contrôle sécuritaire et l'enfermement, enfin, et surtout, donner la parole aux migrants : tels sont les objectifs des textes, cartes, photographies et illustrations réunis dans cet atlas critique des politiques migratoires européennes* » (Clochard O (dir) extraits de 4ème de couverture, 2017)

(Crenn, 2005 ; Crenn, Hassoun, Médina, 2010) obligent des stratégies de contournement, d'évitement. Elles conduisent tantôt à l'immobilité tantôt à la circulation (Agier, 2019 ; Matta, de Suremain, Crenn, 2020). Ces politiques affectent aussi *le devenir de l'État providence* (Castel, 2005) et celui du travail social à l'échelle nationale et européenne (Jovelin, 2008 ; Jovelin, Liépard, 2022).

L'histoire du travail social (Autès, 1996, 2000 ; Jovelin, 1998, 2002, 2008) retrace l'avènement d'une crise sociale contemporaine au cours de laquelle son mandat, consistant « *à assumer une part du rôle émancipateur et protecteur de l'État en direction de la population en difficulté* » (Jovelin, 2008, p 279-280) est devenu de plus en plus difficile à honorer. Lorsque le public est migrant, le mandat porté par le travail social est particulièrement fragilisé par les tensions entre politiques migratoires (Wolmark, 2017) et éthique du travail social (Doineau, Godefroy, 2017 ; Bouquet, Jaeger, 2011 ; Eberhard, Guélamine, 2011). Cette fragilisation (Crenn, Guélamine, 2014) est aussi le témoin d'une montée généralisée des incertitudes (Castel, 2010) qui touche un nombre toujours plus important d'individus et de registres comme l'emploi, la santé, l'alimentation, l'éducation.

1.3.3. Le rapport des travailleurs sociaux à la migration juvénile

En 2015, 88300 demandeurs d'asile dans les États membres de l'Union européenne sont considérés comme MNA (source Ec/ Europa/ Eurostat). En France, les démarches d'accès au droit d'asile et de séjour exigent de la part des travailleurs sociaux des compétences et connaissances actualisées. La relation d'aide fondée sur l'accès aux droits de l'enfant et sur l'éthique est d'autant plus importante que les migrants juvéniles sont isolés et sans-papiers. « *Leur situation très difficile les conduit souvent à des révélations biaisées pour se protéger : fausse nationalité, faux noms, faux récit de vie qui, dans le contexte actuel, constituent pour eux les seules solutions disponibles pour s'assurer une prise en charge sociale.* » (Bouquet, Jaeger, 2011, p. 14). Déjà en 2006, le travailleur social J. Bricaud expérimenté pour ce public parlait d'institutionnalisation *du soupçon* à propos du dispositif d'évaluation de la minorité et de l'isolement (Lendaro, 2020 ; Souffron, 2019 ; Rongé, 2009) dont le financement partagé avec l'État révèle les pressions auxquelles le travail social fait face.

> Le décret n°2019-670 du 27/06/19 et arrêté du 28/06/19 stipule : « *Au titre de l'évaluation sociale de la minorité et de l'isolement ainsi que de la réalisation d'une première évaluation des besoins*

en santé des MNA, la participation forfaitaire de l'État s'établit à 500 euros par personne évaluée. Au titre de leur mise à l'abri, le montant de la participation forfaitaire de l'État s'élève à 90 euros par personne et par jour dans la limite des 14 jours, puis 20 euros par personne et par jour dans la limite de neuf jours supplémentaires. »

Mais les professionnels, par leur compréhension de la complexité des parcours et logiques économiques et familiales à l'œuvre dans la migration juvénile, sont peu à peu amenés à respecter ce qui est tu et à composer avec les récits de vie.

a. Économie du soupçon et agentivité professionnelle en travail social

L'intervention sociale pour la protection et l'accompagnement des migrants isolés, telle qu'elle est interprétée par la Direction de la Protection de l'Enfance en Gironde, est cadrée en premier lieu par la définition du dit mineur non accompagné, produite par le HCR : Un enfant non accompagné ou MNA est « *une personne âgée de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable, qui est séparée de ses deux parents et n'est pas prise en charge par un adulte ayant, de par la loi ou la coutume, la responsabilité de le faire.* » (HCR, 1997). C'est cette référence qui est utilisée par les professionnels et pour cette recherche. Elle a l'avantage de prendre en compte une interprétation de la notion de responsabilité par la loi d'un point de vue occidental ou la pratique en cours dans les pays de départ[38]. Dans les années 2020, les travailleurs sociaux observent « *la persistance d'une position implicitement partagée par de nombreux acteurs institutionnels : surtout ne pas trop, ni trop bien accueillir* » (Bricaud, 2020). Le paysage de *l'accueil* est décidemment ambigu, complexe, et hétérogène (Billion, 2007, Guélamine, 2000 ; Crenn, Kotobi, 2012) dans lequel les professionnels se mobilisent pour être critiques (Marino, 2019 ; Pather, 2019) et réinventer des modes d'accueil et d'accompagnement pertinents. Ils ont acquis une certaine compréhension des parcours migratoires des MNA (Bricaud, Crombé, 2020). Ils savent que la migration ne se fait pas sans réseaux et qu'elle constitue une épreuve. Les réseaux sont parfois criminels[39], mais aussi

[38] Comme en témoigne cet exemple (il en existe d'autres), *la kafala* implique la responsabilité d'un adulte vis-à-vis d'un enfant, en dehors de liens de filiation. Cette responsabilité est connue des professionnels intervenant en protection de l'enfance, et pris en compte au même titre que d'autres formes de responsabilité, comme en témoigne dans cet exemple la reconnaissance du tiers digne de confiance. « *La kafala constitue, en vertu du droit algérien, l'engagement d'un adulte, d'une part, de prendre en charge l'entretien, l'éducation et la protection d'un enfant, au même titre que le ferait un parent pour son enfant, et, d'autre part, d'exercer la tutelle légale sur cet enfant. À la différence d'une adoption, laquelle est interdite par le droit algérien, le placement d'un enfant sous kafala ne confère pas à l'enfant le statut d'héritier du tuteur. Par ailleurs, la kafala cesse à la majorité de l'enfant et est révocable à la demande des parents biologiques ou du tuteur.* » Petra Hammje, 2019, p. 770)

[39] Cependant, leur activité est plus importante du fait de l'augmentation des flux migratoires et du durcissement des conditions de voyage et d'accueil (exemple : la criminalisation de petites compagnies de transports routiers ou de pêcheurs au Sénégal, qui assuraient de manière informelle les migrations à travers le Sahel- travaux de O. Peyroux, 2020).

familiaux, communautaires, confessionnels (Hall, 1997, 2008, 2019). Ces trois derniers facilitent parfois l'immigration irrégulière, mais ne sont pas pour autant criminels. Ils entremêlent des logiques d'exploitation et d'entraide, des rapports de subordination et de collaboration. La dimension socialisante de la migration internationale (Crombé, 2020) n'est pas sous-estimée car des relations durables se nouent souvent au cours des voyages et dans les pays d'accueil, notamment lorsqu'il s'agit de migrants juvéniles en scolarisation (Armagnague-Roucher, Rigoni, Tersigni, 2019 ; Rigoni, 2021, 2023). De plus la connexion sur les réseaux sociaux (Delescluse, 2022) offre tout un panel de sociabilités numériques, aux effets parfois ambigus, sur la présentation (Goffman, 1973) et perception de soi (Granjon, 2011 ; Mbembé, 2020) sur la persistance des liens familiaux à distance, sur le rétrécissement de la vie sociale (Sayad, 1999) dans le quotidien. Ainsi dans les parcours migratoires s'entrecroisent des histoires personnelles, des configurations et stratégies familiales, des logiques économiques, sociales, culturelles. La migration juvénile est l'indicateur d'une nouvelle mondialisation des migrations. « *Dans des pays ou des institutions de protection de l'enfance existent [comme la France] celles-ci voient leurs périmètres d'intervention élargie à des crises familiales initiés à des milliers de kilomètres de là.* » (Bricaud, Crombé, 2020, p. 29). Cette réduction de la dimension familiale à une '*crise*' illustre la grille de lecture adoptée par certains travailleurs. La prégnance d'une norme sociale, institutionnelle et occidentale de la parenté – comme la famille nucléaire - est rarement interrogée. L'absence de réflexion plus avancée sur les rites de passages, les recompositions familiales, les multiples représentations associées à l'enfance, à l'ainesse, et la reconfiguration des ordres sociaux en France et dans les pays d'origine, témoigne du cadre normatif de leurs modalités d'intervention. Cette absence témoigne aussi des limites d'une intervention prise entre logique de protection et contrôle. Tandis que les personnes prennent de plus en plus de risques pour tenter la migration, du fait des distances, et conditions de voyages, ils sont acteurs de ce parcours. C'est là le *paradoxe de l'accueil.* Reconnus comme des mineurs à protéger, non responsables légalement de leurs propres personnes, ils doivent devenir en peu de temps (et même simultanément au cours de l'évaluation de leurs minorités) acteurs de leurs parcours de vie. Ils doivent formuler un projet d'avenir, et être le plus rapidement possible autonome sur tous les plans en l'espace de quelques années. Ce paradoxe, articulé aux impensés de la migration juvénile par les professionnels sera questionné tout au long de mon terrain, pour saisir les normes pratiques de l'action sociale leur permettant de formaliser le temps de l'accueil.

b. Penser et formaliser le temps de l'accueil

Les équipes éducatives formalisent par la pratique (carnet de terrain 2020- 2021) le *temps de l'accueil* (Bricaud, 2020) *l'intérêt supérieur du MNA* (Bonifay-Besson, Delport, 2021) pour que les MNA se réapproprient les événements et leurs projets de vie. Les contraintes qui pèsent eux, comme les dettes, la réussite, conditionnent fortement leurs choix de vie, les orientations professionnelles, les réseaux de socialisation, mais également les modalités d'accompagnement possibles. Les travailleurs sociaux dont certains ont été initiés à la psychologie du développement dans les IRTS (Institut de régional en travail social) parlent de la nécessaire restauration d'un sentiment de sécurité, de portage (Winicott, 1969, 1987) d'observations vigilantes, de dialogues et soins effectifs pour *poser ses valises* (Bricaud, 2020) et *penser ce qui affecte le corps* (Anzieu, 1984, p. 18). Sortir les MNA de leurs isolements est un autre enjeu qui émerge des recherches sur le travail social qui passe par la création d'une langue commune (Davaze, Halder, 2020) à travers des outils innovants et des formes de médiations symboliques (groupes de paroles, films muets, ateliers de dessins, jeux) : « *Offrir la possibilité de s'exprimer, c'est lui témoigner le respect qu'on lui porte. C'est aussi un réel engagement éthique qui possède une valeur signifiante d'hospitalité* » (Davaze, Halder, 2020, p. 57). Cet engagement professionnel produit un cadre rassurant (Leconte, 2016), amorce une dynamique de subjectivation, en réduisant les effets déstructurants du trauma (Baubet, Moro, 2003 ; Romano, 2009, 2010), les risques d'alexithymie associée à l'attrition linguistique (Davaze, Halder, 2020). Il prend en compte le rapport des MNA à la religion (Beaumont, 2020) selon le principe de laïcité, en se centrant en premier lieu sur l'intérêt premier des MNA. Les travailleurs sociaux et thérapeutes (Robin-Poupard, Sinanian, 2018) font aussi face aux traumatismes pouvant entrainer divers symptômes (impression de dépersonnalisation, de passivité, ellipses, difficultés à comprendre les événements vécus, impression d'être en dehors de tout processus de mentalisation, de dédoublement). « *Sans voir le trauma partout, il faudra donc penser la possibilité d'un traumatisme, lorsque certains événements, de manière répétée, sur la durée ou en une fraction de seconde auront pu être vécus avec une grande intensité en termes de peur, de menace, d'insécurité, de mortification, de violence, de solitude radicale, de privation, d'épuisement, d'indignité, de cruauté parfois, de trop forte incertitude, d'impuissance* » (Thibaudeau, Halder, 2020, p. 86). Les MNA vivent aussi parfois une épreuve de désaffiliation, pour laquelle une politique d'hospitalité, développée dans les travaux du politologue B. Boudou (2017) est la première forme de soin. Il s'agit d'un temps

d'écoute, d'interaction, de réponse aux besoins fondamentaux, permettant de parler de soi, de se sentir exister dans le présent et de recréer *le lien social après la catastrophe* (Sokolowsky, Maleval, 2012). Dans cette littérature, le temps professionnel est analysé comme un effort de décentration, de traduction, de compréhension mutuelle et une réinterprétation de part et d'autre. « *Le statut du symptôme et sa rationalité se trouvent largement modifiés si l'on tient compte du fait que le jeune en question rapatrie ce qui le bouleverse intérieurement dans le champ symbolique de ses croyances et des cadres de sens propres à sa culture* » (Thibaudeau, Halder, 2020, p. 97). Par la suite l'accompagnement socio-éducatif vient apaiser *l'intranquillité chronique* qu'ils vivent (Bricaud, 2020, p. 121) liés au conflit de loyauté et à l'isolement.

« *Comment raconter à son père qu'on est allé au cinéma ou au bowling, quand celui-ci a hypothéqué ses champs pour que l'on subvienne rapidement aux besoins de toute la famille ? ou lorsque ses proches ne peuvent bénéficier de deux repas par jour, ou vivent sous la menace de conflits armés ?* » (Ibid.). Les professionnels font *tiers* (Thibaudeau, Halder, 2020) pour permettre aux MNA de parler des changements qui s'opèrent en eux, ce qui est vécu à distance quel que soit les conditions de vie de leurs familles restées au pays.

> « *Idéalisés ou passablement dégradés, frappés d'obsolescence ou très vivants au contraire, ces figures d'attachement et ces repères d'identification et de sens vont influencer tout au long de l'existence, de manière plus ou moins bruyante ou silencieuse, le processus de construction de soi, de son identité propre ainsi que le rapport au monde et la place que l'on y prend. (...) C'est un processus de métissage qui se rapporte à ce que l'on nomme l'acculturation, qui dans le meilleur des cas opère des changements dans la continuité permettant à l'individu de s'épanouir sur un mode toujours plus pacifié et créatif*. » (Ibid., p. 126).

Certaines étapes produisent des conflits et réflexions existentielles sur l'affiliation à différents référentiels culturels, pour y créer une place légitime et reconnue. « *C'est ce qui permet à une personne de se sentir exister en reconnaissant à la fois ses héritages familiaux, générationnels et culturels tout autant que sa facture singulière.* » (Ibid., p 127).

La construction de l'État social en France, a permis de mutualiser peu à peu les risques –accidents du travail, maladie, chômage, vieillesse, et de collectiviser ces charges qui pesaient autrefois uniquement sur les familles. C'est cette situation des familles qui rendait parfois nécessaire la mobilité et le travail des enfants et des adolescents. Aujourd'hui, l'État et la protection de l'enfance voient réapparaitre avec la situation de certains MNA, la figure de l'enfant et de

l'adolescent qui travaille ou se déplace en raison de la précarité de sa famille ne pouvant subvenir à ses besoins. On l'a vu, le projet migratoire est souvent initié et organisé par les adultes qui entourent les futurs migrants juvéniles (pour réussir, faire des études, envoyer de l'argent, rembourser le passage). Mais des exceptions existent car certains quittent le pays ou un contexte de guerre au pays sans informer la famille. Quel que soit ce contexte familial et circonstances du départ, ces adolescents pour la plupart endossent et expérimentent seuls ce parcours à une période de leurs vies où ils sont des *croyants* (Kristeva, Moro, 2020) à la recherche d'un objet idéalisé ou un accomplissement idéalisé de soi. Les équipes éducatives sont missionnées pour accompagner la projection dans le futur et la construction d'un projet de scolarisation, de formation et de vie, dans l'horizon des possibles à l'aide de médiations (expliciter les parcours scolaires, les agendas, et plannings, expliquer les formations possibles, les écoles) d'objets (associations, stages, formation à l'insertion). Aider ces MNA à s'épanouir, à avoir une formation, un métier et des papiers, à chercher ensemble les leviers de leur intégration, c'est aussi participer au dynamisme du territoire tout en mobilisant ses ressources.

c. Catégories d'objectivation des politiques migratoires

La question de l'inscription de ma recherche dans une histoire critique et sociale de la migration a été centrale, du fait notamment de ma formation académique en parcours Santé Migration Médiations (M2 anthropologie de l'Université de Bordeaux) et des nombreuses références qui l'ont jalonnée comme les travaux sur les lois de l'inhospitalité (Fassin, Morice, Quiminal, 1997 ; Brugère, Le Blanc, 2017 ; Agier, 2016, 2018 ; Agier, 2015 ; Agier, Le Courant, 2022) sur la condition migrante en Europe, les enjeux matériels et éducatifs relatifs aux conditions de vie des familles migrantes (Armagnague, Ebersold, 2017 ; Armagnague, Rigoni, Tersigni, 2019) et des MNA en particulier (Rigoni, Crenn, 2021). Si les populations migrantes sont irréductibles aux catégories sociales, ethniques et identitaires auxquelles les assignent les politiques migratoires contemporaines, elles agissent pourtant sur eux. Elles leurs imposent des modes d'être, elles restreignent leurs choix de vie et renforcent parfois les facteurs de vulnérabilité, d'inégalités. En tant qu'administrateur du social, l'État fabrique les catégories de *légibilité* (Scott, in Bezes 2023). Il objective la catégorisation des populations par des réglementations spécifiques en matière de migration et d'accès au droit, selon des processus d'instruction des dossiers de régularisation (Spire, 2008) et de gestion des flux (Rigoni, 2021 ; Parrot, 2023, p. 9).

> « *L'étude des administrations repose d'abord largement sur la description et l'analyse de leur matérialité. Historiens, sociologues, politistes et anthropologues explorent leurs fonctionnements ordinaires à travers les catégories qu'elles imposent, leurs instruments d'action et les pratiques quotidiennes de leurs agents qui donnent forme à l'exercice d'une domination sur les individus et les groupes. Les administrations ont en effet le pouvoir de catégoriser, nommer, ordonner, hiérarchiser et quantifier les contours du monde social à travers des opérations et des technologies variées : l'imposition de catégories de « légibilité » (legibility), selon le terme de James C. Scott, qui objectivent les populations en les mesurant pour les connaître et les transformer en sujets de politiques publiques ; la production et l'assignation d'identités (citoyens, demandeurs d'asiles, chômeurs, patients) selon des critères économiques et sociaux mais aussi de nationalité, de sexe et de genre, d'appartenance ethnique ou de classe ; la mise en place de vastes opérations de taxation, de recensement ou de conscription pour extraire des ressources destinées à l'État, construire une connaissance statistique ou mobiliser des individus pour la guerre* » (Bezes, 2023, p. 214).

Cette fabrique a été étudiée par la sociologie de l'État et du pouvoir centralisé à l'échelle nationale et européenne (Bellon, 2023 ; Bezes, 2009 ; Hull 2012 a. et b. ; Ongaro, Van Thiel, 2018). La particularité de mon projet de thèse est d'appréhender quelle *sémiologie idéologique* (Keane, 2018) permet *a contrario* une politique décentralisée à distance *des catégories de légibilité* et mettant en application la CIDE - convention internationale des droits de l'enfant- et le CASF - code de l'action sociale et des familles-. Il s'agit d'observer une politique de protection des MNA territorialisée, étatisée et européanisée, fabriquée depuis un contexte territorial et semblant combiner deux rapports de pouvoir : à la fois la mobilisation *de contre-pouvoir* produit par l'autonomie grandissante des départements depuis les lois de décentralisation[40], et de *pouvoir 'tout-contre'* du fait de leurs dépendances financières et juridiques à l'État. Comment dans ce double jeu dialectique les femmes et hommes travaillant au département conçoivent une politique dite de *solidarité* ? Comment l'approche anthropologique de leur activité permet d'observer sous un jour nouveau les enjeux de la migration juvénile, articulée aux reconfigurations de la question sociale et du travail social dont ces politiques sont à la fois actrices et témoins ? C'est en repartant de ces enjeux migratoires présentés maintenant qu'une partie de la réponse sera formulée.

[40] Trois actes de la décentralisation : L'acte I : 1982-2002. 2 mars 1982 (loi 82-213) L'acte II : 2003-2007. 28 mars 2003 (2003-276) L'acte III : 2007 à nos jours. 16 décembre 2010 (2010-1563)

1.3.4 – Anthropologie de la migration et de l'ethnicité

Différents travaux et époques marquent l'avènement d'un corpus anthropologique consacré à l'étude de la migration. On peut citer l'étude des populations dites *immigrées* des bidonvilles de Marseille dans les années 1980 (Barou, 1986) l'usage du terme de changement social et culturel pour parler des vécus des populations (Raulin, 2000, 2009 ; Pétonnet, 1968, 1981). Si les travaux d'orientation ethnologique consacrés à la migration étaient encore rares dans les années 1990 (Kucziynski, Razy, 2009) ils se sont consolidés (Cuche, Raulin, Kuczynski, 2009). On peut dire que le sujet a depuis les années 1990 un impact politique fort en France et anime encore aujourd'hui nombres de débats (De Rudder, 1992 ; Noiriel, 1988, Beaud, Noiriel 2021, Héran, 2022). A ces débuts, l'étude de la migration prend moins en compte les liens des migrants avec leur pays de départ (Sayad, 1991) liens qui pourtant nous informent sur les raisons du départ, les différences de statut ici et là-bas (Barou, 1978, 1986, 2011) la revendication d'appartenance ethnique au profit d'une place sociale (Schildkrout, 1975) les effets de substitution provoqués par la migration (Hassoun, 1997 ; Crenn et al., 1997) et les circulations des idées et valeurs (Crenn, 1994) alors qu'internet n'existait pas. A partir des années 1990 puis 2000, d'autres travaux portent sur les liens maintenus ou réinvestis avec ceux restés dans les pays d'origine, grâce à la démocratisation des technologies de l'information et de la communication (Diminescu, 2008, 2010 ; Mattelart, 2001, Licoppe, 2012). Ces technologies ont ainsi réduit les distances symboliques entre les pays de départ et pays d'arrivée. La France est un pays cosmopolite, mais peine à se désigner comme tel. Cette incapacité a d'ailleurs été analysée dans divers travaux sur les phénomènes de discriminations (Simon, 2012 ; Fassin D et E, 2012 ; Beauchemin, Ichou, Simon, 2022) de racialisation (Mazouz, 2020) et d'intersectionnalité (Mazouz, Lépinard, 2021). L'étude anthropologique des phénomènes de mondialisation associés à l'ethnicité (Comaroff J et J, 2009 ; Crenn, Raulin, 2022) aide à comprendre cette incapacité, les revendications d'appartenances multiples, la co-construction de nos différences dans une société pluriethnique comme la France. L'ethnicité comme rapport social (Barth, 1969 ; Poutignat, Streiff-Fenart, 1995) et forme discursive (Hall, 2019) élabore ce qui se joue actuellement dans les rapports décoloniaux (Andrade, 2017 ; Dufoix, 2023) et sur le terrain d'enquête.

> Pour l'anthropologue S. Hall, « *L'ethnicité est ainsi une forme d'identité culturelle qui, bien qu'il s'agisse en fait d'une construction historique et culturelle, est si profondément liée à un sentiment d'appartenance et de communauté d'origine, formé et unifié à de nombreux niveaux au cours*

d'une longue période- à travers les générations, un espace social commun et des histoires partagées- qu'elle est vécue et imaginée par beaucoup non comme une construction discursive mais comme une chose ayant acquis la permanence de la nature elle-même. » (2019, p. 104).

Comprendre qu'elle est une forme discursive attentive *'aux sentiments d'appartenances'* (Weber, 1916 ; Appiah, 1985 ; Du Bois, 2007, 2021) et non aux formes de transmission figées[41], est l'un des projets de l'anthropologie sociale qui fait la place aux différences, aux singularités, à l'altérité, dans des rapports sociaux hiérarchisés. Après avoir présenté l'état de l'art relatif aux identités professionnelles en travail social, l'anthropologie du travail et la didactique professionnelle, les migrations juvéniles et les politiques migratoires, l'anthropologie de la migration et de l'ethnicité, je propose de terminer ce chapitre un par une réflexion psychanalytique sur les modalités de production de l'altérité (Althabe, 2005 ; Crenn, Kotobi, 2012). Le principe commun d'humaine condition enjoint les sociétés à se saisir de la réalisation pratique[42] des droits humains. La psychanalyste J. Kristeva, dans '*Etrangers à nous-mêmes'* (1991) étudie les figures de l'étranger à travers l'histoire, les sociétés et la théorie psychanalytique. Elle propose une conception de la dignité humaine arrachée à l'euphorie des humanistes classiques et rattachée à la notion même *d'étrangeté*, à travers le respect du *propre* en fonction du *différent*. L'idéologie xénophobe n'est autre qu'une forme de lutte contre l'inconscient, *cet impropre de notre propre impropre en nous* (Ibid., p. 283). Le psychologue D Derivois (2017) étudie le mécanisme de *projection originaire de l'altérité* (ibid) vis-à-vis des MNA, illustré avec une vignette au titre provocateur *Rendre l'ennemi visible* (ibid). Le projet de la psychanalyse est de ne plus traquer l'étrangeté en dehors de soi-même pour la comprendre depuis sa propre psyché. L'anthropologie participe à ce projet en investiguant l'altérité, l'ethnicité et la réflexivité. Ce projet engage une politique solidaire et non pas *fraternelle*, politique qui est marquée en psychanalyse par la dette vis à vis de l'autorité paternelle et divine,

[41] L'étude de cet ethnique, formulé, travaillé, interrogé dans les récits biographiques au sein des diasporas, les terrains d'enquêtes anthropologiques entre ici et là-bas, peut aider à la reconstitution d'une phénoménologie de la mémoire. Lors du terrain en Guinée, auprès des familles des jeunes guinéens, à l'écoute de leurs témoignages, des événements marquants de la migration d'un jeune fils, frère ou cousin, nous avons partagé cette fabrique sensible des parcours de vie, à travers l'évocation des dangers, des motifs de la migration, de l'histoire familiale associée aux voyages, de la recomposition des relations familiales transfrontalières. Cette approche nous montre que l'ethnique ne repose pas uniquement sur un sentiment d'appartenance, des formes de reconnaissance sociale. Il participe grandement à une remise en question des explications culturalistes, pour révéler un espace social bien plus vaste et imbriqué que celui défini par les frontières physiques des états nations.

[42] Pour cette réalisation pratique, des idées sont formulées comme le besoin d'un aménagement juridique progressif et raisonnable des droits et devoirs des citoyens par rapport aux non-citoyens pour équilibrer au mieux la situation des uns et des autres, et dont le processus est amorcé par le droit international. Un accès facilité à la double nationalité ; une durée de vie assignée aux camps de réfugiés et contrôlée par le droit international ; l'interdiction de construire des murs avec le financement européen ; l'octroi inconditionnel du droit au regroupement familial pour des parents directs (ascendance et descendance).

« *car ‘pour qu’il y ait des frères il faut un père’ dit Veuillot en apostrophant les humanistes* » (Kristeva, 1991, p. 285). Cette politique solidaire installe la différence en nous, la donne comme *condition ultime de notre être avec les autres* (ibid.). En cela, elle rejoint la pensée de S. Hall (2007) qui voit dans la politique des différences « *une pratique du sujet permettant l’articulation d’une identité comme position réflexive d’énonciation (d’où on parle) et d’action (d’où on agit).* » (Hall, 2013, p. 12). J’aborde maintenant en chapitre deux la présentation du terrain, associée aux différentes phases d’élaboration de la méthodologie pour investiguer les pratiques, l’épistémé institutionnelle, l’interface d’une observation localisée et une analyse multiscalaire.

CHAPITRE 2 - INVESTIGATION DU TERRAIN ET MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE : BUREAUGRAPHIER UNE INSTITUTION

La démarche anthropologique consiste à partir du terrain pour monter en généralité ou produire des éléments d'analyse indiciaire (évoquant les traces d'un effet plus vaste) et d'exemplarité (Althabe, Selim, 1998 ; Augé, Colleyn, 2021, de Sardan, 2000, 2021). C'est ce que j'ai mis en place dans un premier temps en arrivant à la DPEF – direction de la protection de l'enfant et des familles-, faisant flèche de tout bois, c'est-à-dire par le recueil systématique de toutes les données disponibles et/ou l'enregistrement avec accord et selon un principe d'anonymisation de toutes les conversations et réunions. Au bout d'un an, cette exhaustivité m'a amenée à de nouvelles hypothèses et une nouvelle problématique. Elle a aussi permis d'observer les décalages entre éléments prescrits/ et réalisés (vivants) dans l'activité professionnelle.

Le cadre théorique a été construit autour de trois concepts clés : Les identités (parcours professionnels) l'implication professionnelle (pratiques professionnelles) et la didactique professionnelle, étant engagée dans un contrat CIFRE -convention industrielle de formation par la recherche-. La nécessaire application à moi-même du questionnement sur mes propres pratiques a été nécessaire pour faire émerger *une culture de recherche* (Gélineau, Vinet-Bonin, Gervais, 2009) dans cet univers professionnel particulier et hautement bureaucratisé. L'anthropologie du travail, mobilisée pour comprendre les pratiques des professionnels de la protection de l'enfance et l'étude contemporaine plus vaste du statut du travail dans la société a servi de fil rouge à ma démarche scientifique. La production d'un important répertoire de documentations interdisciplinaires disponible sur l'intranet de la DPEF sur différentes thématiques (histoire et lois sur la migration, enfance migrante, contexte européen et géopolitique) a correspondu aux missions explicitées dans le contrat de collaboration (avec le laboratoire et le département) du contrat CIFRE (avec l'ANR, la doctorante, l'école doctorale et le département). Ces commandes du bureau et les productions réalisées à mon initiative ont participé à mon engagement sur le terrain, à l'empathie (Papadaniel, 2008) nécessaire au questionnement des pratiques d'accompagnement des MNA. La conscience *d'être un 'tiers' sur un terrain frontière* (Clavé-Mercier, 2016) associant difficultés et collaborations, distance et connivence sur le terrain, m'a permis de saisir la complexité du travail social mêlant sa recherche ambivalente d'efficacité et ses expériences d'empêchement.

2.1 – ÉLABORER UNE MÉTHODOLOGIE POUR ANALYSER LES PRATIQUES

Le terme de *bureau graphie* employé par J. Scalettaris pour évoquer son terrain au HCR (Haut-commissariat aux réfugiés) correspond aux conditions d'enquête de ma première année de thèse, c'est-à-dire pour l'appréhension d'un « *dispositif bureaucratique enchâssé dans une topographie de rapports de pouvoir plus vastes qui le façonnent, contraignent ses marges de manœuvre et dressent l'éventail des possibles* » (Scalettaris, 2020, p. 156). « *Le terme « bureaugraphie » fait ainsi ressortir une démarche théorique singulière en anthropologie politique, qui consiste à traiter selon la même méthode différentes formes d'organisation et d'exercice du pouvoir, qu'elles soient fondées sur des rapports inter lignagers ou agencées autour de bureaux sur lesquels trônent des ordinateurs et s'empilent des dossiers* » (Ibid.). Dans cette configuration il m'est apparu comme nécessaire d'étudier de près le travail de définition et de circulation de *l'épistémè institutionnelle* (Scalettaris, 2022) notamment par l'observation des pratiques et représentations, des récits biographiques des parcours professionnels. Cette étude a été rendu possible par l'anthropologie impliquée.

2.1.1. L'anthropologie impliquée et praxéologie

Je présente maintenant la construction du projet de thèse en contrat CIFRE et le passage progressif d'une posture de doctorant à celle de chercheure praticienne. Cette dernière m'a permis d'élaborer une enquête sur et avec l'épistémè institutionnelle, de saisir les enjeux de transmission à la croisée du monde professionnel et universitaire. J'ai acquis sur le temps long '*la bonne distance'* et l'implication sur le terrain nécessaire pour l'approche en anthropologie du travail, à l'interface d'une observation localisée et d'une analyse multiscalaire.

a. Projet de thèse et contrat CIFRE

C'est à la suite de trois années de terrain d'enquête (en structure d'action sociale, associations, services hospitaliers principalement) en anthropologie puis en sciences de l'éducation au cours de mon cursus universitaire que j'ai pu me familiariser avec ce qui est devenu par la suite mon objet de recherche privilégié, puis sujet de thèse, la prise en charge institutionnelle de la migration juvénile. En fin d'année 2019, à la suite de plusieurs échanges de mails, je présentais mon projet de thèse CIFRE à l'un des membres du cabinet du Président du département de la Gironde, puis à la direction de la DPEF. Le projet de thèse de trente pages, portait sur deux aspects de la prise en charge des MNA : accompagnement socio-éducatif et évaluation de la minorité. Ce sujet, ainsi

que la présentation de ma précédente étude dans une structure mandatée par la DPEF pour accompagner des MNA, et le réseau associatif bordelais, ont mis en confiance les deux directions, Département et DPEF. A l'occasion de notre rencontre, la directrice de la DPEF a insisté sur l'urgence d'avoir un regard distancié sur la protection des MNA. Mon état d'esprit à l'époque était confiant en raison du portage de ma direction de thèse et de l'école doctorale, je mettais en avant ma motivation et ma rigueur scientifique auprès de l'ANR et du Département. J'obtins l'accord du Directeur général des services du Département de la Gironde par mail quelques semaines plus tard en fin d'année 2019 et pus donc déposer le dossier CIFRE à l'ANR. Nous étions en mars 2020[43] et je reçus un mail de l'ANR m'informant de la commission des attributions la semaine du premier confinement en France. La commission fut ajournée jusqu'à nouvel ordre. Je restais donc sans réponse pendant trois mois, et sans accès au terrain pour ma thèse. En juin, je soutins mon mémoire de Master en sciences de l'éducation sous la direction de Mme Jutand et Mme Chopin, portant sur les pratiques professionnelles dans les services de santé pour les personnes migrantes et MNA. Au même moment, mon dossier de candidature à l'ANR et mon deuxième master furent validés. Mon contrat au Département débuta en septembre 2020, dans le contexte particulier du télétravail et du deuxième confinement en novembre 2020.

b. Mon arrivée au Département et les premiers pas sur le terrain

Le bâtiment qui abrite les services de la direction de la protection de l'enfance et des familles (DPEF) nommé '*bâtiment Solidarités'* se trouve en face de la Préfecture de la Gironde et de la présidence du Département. Les services qui concernent spécifiquement la protection de l'enfance sont répartis dans les différents étages du bâtiment, accessible[44] au niveau moins deux par une entrée unique (public et parking) et au niveau zéro par une entrée unique puis à l'intérieur deux accès de part et d'autre de l'entrée principale. Le service du BMNA est réparti sur un étage entier comptant d'autres bureaux et services (plan en annexe 2). Les plans affichés dans les ascenseurs ne sont d'ailleurs d'aucune utilité pour s'y orienter car ils ne sont pas actualisés. A la

[43] Je continue de travailler comme responsable pédagogique pour mon employeur (télétravail puis reprise en avril 2020 pour l'accueil et la scolarisation des enfants de personnels soignants, puis de tous les enfants scolarisés à mi-temps). Je termine mon deuxième Master en Sciences de l'Education à l'Université de Bordeaux, en attendant la réponse de l'ANR.

[44] Il faut un badge pour entrer dans le bâtiment par ces voies d'accès, le public rentre par le niveau zéro accessible depuis les terrasses de Mériadeck, avec un accueil physique dans l'entrée principale et des horaires spécifiques d'ouverture. Le niveau moins deux réservé aux agents, est un lieu de passage (garage à vélo, garage voiture). Il est très fréquent d'y croiser et rencontrer des personnes, et d'avoir des moments d'échange informel avec les agents. La restauration accessible pour les agents du Département situé juste en face au rez-de-chaussée du bâtiment de la Préfecture, en fait un lieu de passage à la pause du midi.

sortie des ascenseurs de l'étage, de petits panneaux en bois indiquent avec des flèches les noms des agents, services de rattachement et numéros de bureau. L'accès aux étages depuis les deux ascenseurs ouvre sur une architecture en quatre *pétales*, dont une est un couloir qui donne sur une autre *fleur* à plusieurs *pétales* (nom donné aux ailes de chaque étage, réparties au nombre de trois ou quatre pétales, dont le *pistil* est différent suivant l'étage : escalier d'accès à l'autre niveau, espace d'archivage, espace pour les imprimantes). Le pôle MNA connaitra plusieurs déménagements entre le troisième et cinquième étage, puis un réaménagement des différents bureaux. Le secrétariat du BMNA est maintenant situé dans un même espace à côté du bureau de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) (qui deviendra par la suite le bureau de la rédactrice supervisant les chargés de gestion) tandis que les bureaux des inspecteurs et de la cheffe, au nombre de 4 sont répartis dans les différentes pétales. En 2022, plusieurs réaménagements auront lieu, à la suite du processus de territorialisation des missions de protection de l'enfance. Lorsque j'arrive dans les locaux de la DPEF en septembre 2020, je suis tout de suite en contact régulier avec Mme T la cheffe adjointe du bureau depuis juin 2018 et fonctionnaire du département depuis plusieurs années (anciennement cheffe de projet pour le service insertion accompagnant les bénéficiaires du RSA). J'avais déjà eu l'occasion de rencontrer Mme T en juin 2018, pour une réunion de travail avec le chef de l'ancien service d'évaluation de la minorité (SAEMNA) la directrice du pôle ASE de la structure mandatée par la DPEF (terrain d'enquête à l'époque en master anthropologie) et la greffière du tribunal pour enfants. L'ordre du jour de cette réunion portait déjà sur les difficultés du service, les missions dévolues au dispositif de mise à l'abri et d'évaluation de la minorité.

En ce début de contrat, la cheffe adjointe du bureau me fait visiter l'étage que nous partageons avec d'autres services du département (comme la MITS, du pôle solidarités et développement social, direction de l'information et la communication interne). Elle me présente les fonctionnaires présents, l'organigramme du département, le secrétariat du bureau, les autres inspecteurs. Dans le contexte du service MNA les inspecteurs sont des femmes et hommes (entre 2020 et 2023) qui forment l'équipe cadre dirigeante auprès de la cheffe du bureau. Ils ont des formations et profils différents : issus d'un master de droit, ou assistant social de formation,

fonctionnaires de la collectivité ou contractuels, en préparation du concours d'attaché territorial[45].

Durant les premiers mois et avant le second confinement, nous nous retrouvons régulièrement dans le bureau de la cheffe adjointe pour manger ensemble, établir mes missions. J'assiste à ses rendez-vous (entretiens de clôture d'évaluation de la minorité des publics mis à l'abri et évalués, entretiens de CJM). Nous discutons aussi de plusieurs thématiques relatives à 'l'intégration' des minorités, aux motifs de la migration, aux coûts de voyage, aux dettes, au lien hiérarchique/financeur du Département vis-à-vis des associations, et aux différentes variables de l'accompagnement éducatifs que sont l'âge, le profil, le parcours migratoire (subis, choisis, organisés et financés par la famille, ou financés par le travail sur la route).Ces conversations sont initiées tantôt par moi, tantôt par la cheffe adjointe et la cheffe du bureau, pour lesquelles nous partageons les mêmes constats, du point de vue des travailleurs sociaux rencontrés sur le terrain pour moi, et du point de vue de leurs missions du BMNA pour elles. Nous évoquons notamment la pluralité des facteurs d'intégration des MNA, observée autant par les équipes de terrain que les agents du bureau. La controverse scientifique, l'utilisation politique et médiatique du terme *intégration* ne préoccupent pas les professionnels du BMNA, contrairement à moi. Dès les premières semaines, je documente le fonctionnement du bureau. Les gestionnaires au nombre de six ont pour tâche de faire appliquer des mandats/décisions de la justice : ordonnance de placement provisoire, mineur confié, péréquation, mise sous tutelle. Cette application passe par la création d'un fichier informatique et la constitution d'un dossier papier, qui permettra par la suite d'enregistrer la mesure et son évolution : évaluation, placement en MECS -maison d'enfants à caractère social, en foyer, accompagnement socio-éducatif, formations, tarifications des actes. Le dossier papier, constitué de l'impressions de toutes les communications avec le tribunal, et avec l'opérateur social (mails et documents officiels) sera amené à *circuler* au cours de la prise en charge : une fois les MNA orientés dans une structure, leurs dossiers sont classés dans les étagères dédiées à la structure. Les dossiers pourront être reclassés au cours d'un réorientation dans un autre établissement, notamment à la majorité (APJM, accompagnement provisoire jeune majeur et AEJM, accompagnement éducatif jeune majeur) et rejoindront la

[45] De catégorie A, ils occupent des postes de cadres. Ils sont appelés à assurer des responsabilités dans des secteurs très divers, comme de l'administration générale (ressources humaines, finances, marchés publics...) de l'action sanitaire et sociale, de l'informatique, de l'animation. Ils exercent leurs missions au sein d'une collectivité territoriale (commune, département, région) ou dans l'un de ses établissements publics.

classothèque en fin de contrat et sortie du dispositif ASE. Ce *service* classothèque a été créé pour entreposer les centaines de dossiers ASE (aide sociale à l'enfance) et PMI (protection maternelle et infantile), il occupe un étage entier du bâtiment (rez de chaussée). Un système informatique permet de demander ces dossiers pour la consultation, et de les faire remonter dans les étages des services par un système de navette humaine (les agents de la classothèque avec leurs chariots circulent quotidiennement dans les services. On ne peut pas les confondre avec les agents du courrier, qui ont des charriots plus grands et protégés d'un tissu imperméable). La mise en classothèque ne signifie pas toujours la fin des mesures. J'y reviendrai plus tard.

Les quatre cadres professionnelles dont la cheffe du bureau pilotent l'activité et le quotidien du service, ponctué par des réunions formelles et informelles, et des entretiens selon les nécessités : entretien d'évaluation (délégué depuis février 2021 au nouveau service du CDEF -centre départemental de l'enfance et la famille-) entretien d'APJM -accompagnement provisoire jeune majeur- (signature du CJM -contrat jeune majeur-, entretien de suivi) entretien de recadrage, entretien professionnel, réunion d'équipe avec les opérateurs. J'apprendrais par la suite la répartition des activités entre les inspecteurs suivant leurs profils professionnels (droit, assistant social, éducateur) et activités spécifiques au sein du bureau. Cette répartition évoluera plusieurs fois au cours de mon terrain de trois ans. Mme M. titulaire d'un master en droit et terminant un stage au BMNA, rencontre les MNA pour la clôture de l'évaluation et les CJM. Mme C assistante sociale proche de la retraite, fonctionnaire depuis de nombreuses années s'occupe des situations complexes et des MNA accompagné en famille d'accueil. Durant les premiers mois de ma présence au bureau[46], j'assiste quotidiennement aux entretiens des inspecteurs (MNA et publics mis à l'abri). La rentrée de septembre s'est faite dans la joie de retourner en présentiel, après la période de télétravail et semi-présentiel que je n'ai pas connu. Le bâtiment est très vivant, les gens se croisent dans les ascenseurs, discutent dans les *pétales*, devant les ascenseurs, à la machine à café. Ils parlent de leurs vacances, des études de leurs enfants, des nouvelles d'un ancien collègue, de leurs projets. Au début du mois de novembre, alors que l'activité en présentiel avait reprise, des mesures de *reconfinement* sont annoncés, et il faut de nouveau organiser le télétravail. Cela complique l'organisation de mon activité, mais également mes observations de

[46] Mon propre bureau sera aménagé six mois après le début de mon contrat (j'occupe ceux des agents en congés, arrêt maladie ou télétravail), mais deux jours après mon arrivée, un agent m'apporte un ordinateur portable neuf et sa connectique. Comme j'y reviendrai plus tard, on perçoit ici la non communication des membres du service et des cadres décisionnaires du contrat, dans la situation particulière de reprise du travail en présentiel en septembre 2020.

terrain. Le bâtiment se vide de nouveau, et n'est présent au bureau MNA qu'un inspecteur et un chargé de gestion par jour. Les règles de distanciation sont en vigueur. Cette période complique l'activité du service, car tous les documents de toutes les prises en charge, envoyés par mail depuis le tribunal et les structures, doivent être imprimés et rangés quotidiennement par le seul chargé de gestion présent physiquement. Cela concerne tous les jeunes, tous les documents demandés pour tous les opérateurs, et les échanges se trouvent ralentis. L'inspecteur présent lui doit s'occuper de toutes les signatures de documents (du fait de la délégation d'autorité parentale : inscription dans les établissements, actes médicaux principalement). Il repart souvent le soir avec de nombreux dossiers sous le bras. C'est à cette période que le Département de la Gironde doit éditer le document officiel d'autorisation de déplacement pour se rendre sur son lieu de travail, pour tous les agents de la collectivité. Quelques semaines plus tard, la situation revient un peu plus à la normale, et le bureau reprend vie, les entretiens en présentiel sont de nouveau possibles. Avec l'accord renouvelé de l'inspectrice en charge et de la cheffe du bureau, je suis présente à tous les entretiens de clôture d'évaluation de la minorité[47]. De nombreuses réunions (cheffe, inspecteurs, chargés de gestion) ont lieu pour discuter des missions du bureau, au cours desquelles je prends des notes et enregistre parfois avec l'accord systématique de chacun. Identifiée comme une personne ressource pour l'équipe de direction et non comme une chercheure dont l'enquête va permettre la réflexivité, je suis rapidement missionnée pour travailler sur plusieurs thématiques : l'évaluation de la minorité (analyse de données, études comparatives) les mineurs errants (revues de presse, notes de synthèse) et la coordination santé (montage d'un projet de lieu de vie et d'accueil avec le fond solidarité européen). Je produis également des synthèses de rapports d'ONG, comme Médecins sans frontières- MSF, Médecins du monde - MDM, et France Terre d'Asile -FTDA. Au bout de quelques mois, j'ai compris la nécessité de diversifier mes outils de recherche pour m'imprégner de *l'épistémè institutionnelle* (Scalettaris, 2022). La définition d'épistémé[48] de Foucault associée au concept d'institution

[47] Je participe à tous les entretiens d'évaluation, d'APJM, de rencontres avec les jeunes et avec les équipes éducatives. Je me présente comme doctorante en anthropologie qui est là pour observer les discussions, sans intervenir, et je demande l'accord des personnes. Le confinement reprend en novembre 2020, et le service est de nouveau désert, seule un chargé de gestion est présent avec un inspecteur. Les entretiens continuent d'avoir lieu, mais la direction impose la présence de deux professionnels au cours des entretiens, et le raccompagnement des jeunes jusqu'à la sortie. La visio-conférence est utilisée pour toutes les réunions du BMNA et de la DPEF.

[48] « *Comme le dispositif stratégique qui permet de trier, parmi tous les énoncés possibles, ceux qui vont pouvoir être acceptables à l'intérieur, je ne dis pas d'une théorie scientifique, mais d'un champ de scientificité, et dont on pourra dire : celui-ci est vrai ou faux. C'est le dispositif qui permet de séparer, non pas le vrai du faux, mais l'inqualifiable scientifiquement du qualifiable* » (Foucault, 1994, p 149).

permet d'observer l'ordonnancement des pratiques professionnelles. Elle consiste notamment à trier, privilégier certains énoncés, certains savoirs être et faire considérés comme recommandables, souhaitables et renouvelables. J'observais ainsi dans les échanges avec les professionnels que la mobilisation renouvelée de références juridiques, la recherche de '*profils professionnels issus des parcours universitaires en droit'*, ou le besoin de *'produire des données chiffrées'* et la nécessité de maitriser les nombreux acronymes désignant les types de structures, de mesures, de dispositifs en protection de l'enfance[49], semblaient dessiner cette épistémè. En mobilisant les outils de la recherche quantitative, je réduisais la distance entre ma pratique professionnelle et celle des agents du département. L'une de ces études quantitatives a été formalisée par une note d'intention pour la direction du bureau et de la DPEF, présentant le cadre théorique et la méthodologie d'enquête pour le recueil et l'analyse des données. Débutée en 2021, elle portait sur la quasi-totalité des dossiers de contrat CJM du BMNA à l'époque (étude de 560 dossiers, puis analyse comparative ASE et MNA de 200 dossiers). En raison de la disponibilité réduite des agents, du fait du reconfinement en novembre, et du maintien du télétravail par la suite, ce n'est qu'en milieu d'année 2021 que j'ai commencé pour ma thèse des entretiens réguliers avec les membres de mon bureau et ceux différents services : la MITS, le service social des cas complexes, les bureaux enfance, la classothèque. J'ai continué à produire mes carnets de terrain, les retranscriptions d'entretien, et les dossiers thématiques. Ma place de chercheure s'est fabriquée au long des quotidiennetés de l'administration et s'est illustrée par une myriade d'expressions utilisées pour me présenter dans les conversations courantes, les réunions officielles, les communications universitaires. J'étais en thèse à chaque instant et chaque événement pouvait potentiellement être traduit, articulé, analysé dans le travail de thèse. Elle est devenue un horizon des événements, un but autour duquel s'est construit un langage, un savoir-être au quotidien, *un éthos* incorporé jour après jour. Si la thèse est un contexte de travail tout à fait singulier, plusieurs chercheurs me diront pourtant que la vie d'après thèse est très similaire. Ce fut pour moi une double de socialisation au monde de la recherche et de l'entreprise en contrat CIFRE. Tout l'intérêt de la réflexivité (Ghasarian, 2004, Bensa, Fassin, 2008) pour la recherche en sciences humaines et plus largement pour tout chercheur en relation avec un terrain, est de pouvoir articuler intelligemment ces environnements (ici recherche et monde professionnel) tout

[49] Rapport d'activité de la protection de l'enfance en Gironde, produit par l'ODPE, observatoire départemental de la protection de l'enfance : odpe-nov2023.pdf (gironde.fr)

en connaissant les limites de cette articulation. Ces deux univers professionnels requièrent différentes socialisations et interprétations de rôles et m'ont amené à m'interroger sur '*whose side are we on'* (Becker, 1967, 1970). Ce fut un long travail de mise à distance pour discerner la parole des professionnels, des migrants, des professionnels.

c. Population allogène des contrats CIFRE au Département

Les doctorants en contrat CIFRE du département de la Gironde sont une population allogène, installée depuis relativement peu de temps dans la collectivité. Ils constituent un groupe originaire et minoritaire venu du territoire universitaire, et ils présentent souvent des caractéristiques qui les distinguent de la population professionnelle autochtone. C'est ici un trait d'humour assez parlant, car le premier contrat CIFRE du département date de 2018. Thomas Forte, doctorant sociologue du Centre Emile Durkheim fut donc le pionnier au département en contrat à la DGA Ressources dans les services des commandes et achats publics, suivi de près par d'autres doctorants[50] du CED (Centre Emile Durkheim) du MICA (laboratoire Médiations, informations, communications, arts) travaillant dans des disciplines et sur des thématiques aussi variées que l'usage du numérique à la direction générale Environnement Culture Document et Accueil [DGAC], l'accompagnement des personnes âgées et la prise en compte du vieillissement à la direction coopération et développement des territoires [DGAT], la mission Agenda 21 à la direction générale des services [DGS], ou encore l'accompagnement social des travailleurs saisonniers en MDS de la direction générale solidarités [DGAS], et aux pôles territoriaux solidarités. Le chercheur praticien (Donnay, 2001) en contrat CIFRE interprète ses missions en fonction des demandes de la Direction de son administration/entreprise, et du côté universitaire, en fonction de sa direction de thèse et de son école doctorale. Mon questionnement relatif à ma place au sein de l'institution fut d'abord assez trivial : Comment faire communiquer l'institution professionnelle/entreprise et l'université ? Est-ce nécessaire ? Comment faire converger leurs intérêts respectifs, leurs valeurs ou missions ? Est-ce pertinent ? D'un point de vue pratique, je me suis demandée comment légitimer ma méthodologie d'enquête (monographie, observation

[50] Avec Thomas Forte, Jérémie Reynaud, Julie Lailliau, Samuel Nogueira, Emilie Auger, Mael Gauneau, Sephora Elhaik, nous sympathisons rapidement en créant une liste mail, en organisant des réunions, des repas, un groupe WhatsApp pour accueillir les nouvelles arrivées en contrat CIFRE au Département. Cette collaboration due au partage d'une espérance commune nous a permis d'évoquer collectivement nos conditions de travail au Département et à l'université, mais aussi d'apprendre sur d'autres services, d'échanger sur des problèmes, des questions (augmentation de salaires pour le paiement de l'inscription doctorale, congés payés, perspectives d'embauche)

participante) auprès des équipes professionnelles et l'intérêt de l'objet de ma thèse. Dans un premier temps, au cours des réunions de cadrage scientifique courant mai 2021, mon sujet a été rediscuté, car jugé trop politique (Quiminal, 2009) par la cheffe adjointe du bureau. Cette opposition à mon objet de recherche a eu l'effet inattendu de me permettre d'affiner mes hypothèses et de construire une nouvelle problématique plus pertinente, prenant en compte l'organisation des missions '*de solidarités'* dans leur pluralité, centrée sur les parcours des professionnels. Ma démarche scientifique s'est donc fondée en premier lieu sur le principe d'historicisation des faits relatifs aux parcours de vie des MNA et parcours professionnels des agents. Trois impératifs méthodologiques se sont posés pour réaliser cette articulation. Un premier enjeu de focale (expliciter les considérations politiques en matière d'application du droit des enfants, versus qualification d'étranger ou de migrants des MNA) un deuxième enjeu pratique (rendre compte des contraintes administratives, techniques, institutionnelles) et enfin un enjeu épistémologique (participer à la transmission et la circulation d'un savoir scientifique, technique, politique, des connaissances sur lesquelles vont s'appuyer la compétence et l'engagement des équipes de professionnels, impliqués directement ou indirectement dans la recherche). Ce dernier enjeu a une dimension éthique, puisque la transmission des savoirs peut alors constituer un instrument critique d'accès aux réalités sociales, en développant le pouvoir d'agir des professionnels et l'émancipation des publics tout en reconnaissant les rapports de pouvoir présents dans la société et dans le champ scientifique (De Sardan,2021). Identifier ces enjeux épistémologiques de la construction des savoirs permet de satisfaire à « *la rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio anthropologique* » (de Sardan, 2008) et de lutter contre les arguments d'autorité. Si les administrations de services publics peuvent se prémunir contre ces arguments, elles n'en restent pas moins prises dans des rapports de pouvoir et de hiérarchie qui eux font autorité. La dialectique savoir/ pouvoir des connaissances mobilisées dans l'action sociale montre qu'elles restent subordonnées à un ensemble de codes juridiques (CASF, circulaires, mandatures du conseil d'État, directives européennes) et de responsabilités hiérarchiques. L'anthropologie de l'institution met en lumière ces fonctionnements, mais aussi les stratégies individuelles de maitrise du système organisationnel qui permettent aux acteurs, aux agents de travailler.

d. Polyphonie de la recherche impliquée et temporalité de la thèse

Les formes de la recherche posent des enjeux épistémologiques qui sont discutés de manière très hétérogène d'une discipline à l'autre. Ces discussions autour de *'l'éthique', 'des rapports de pouvoir', 'de la scientificité'*, de '*notre éthos professionnel'*, doivent pouvoir avoir lieu, car elles président à la réflexivité et à l'innovation que le monde universitaire apporte aux champs professionnels/objets/groupes sociaux, en les étudiant, en les investissant. Réfléchir à ces questions, c'est créer un espace de recherche sur la base des retours d'expériences, des analyses distanciées, des questionnements produits par les doctorants, doctorantes et enseignants chercheurs animés par cette réflexivité. Il s'agit d'interroger les formes de recherche sous contraintes (Aldrin, Fournier, Geisser, Mirman, 2022) mais aussi les circonstances en observant les stratégies et potentialités, les difficultés et limites. La recherche appliquée et fondamentale sont les deux grandes orientations possibles pour poser les jalons épistémologiques d'une thèse en contrat CIFRE. La première orientation d'une recherche *appliquée* se fonde sur un langage performatif qui vise à modifier les modes d'organisation de l'activité et transformer les pratiques depuis son terrain. La didactique professionnelle s'inscrit dans ce projet mais elle peut aussi s'en tenir à l'observation et l'analyse des ressorts de l'activité sans viser directement à leur transformation, comme ici. La deuxième orientation de la recherche *fondamentale* utilise un langage d'expertise visant à rendre compte de phénomènes sociaux pour les confronter à un cadre théorique ou un ensemble de concepts. Une troisième voie de la recherche embarquée (Dubey, 2013) dépasse le clivage appliqué/fondamental, encourage la réflexion sur les choix méthodologiques, les nécessités réflexives, les postures adoptées sur le terrain. Elle incite à « *esquisser quelques conditions d'une « juste mesure », s'il en est une, de l'implication et de l'explicitation subjectives en sciences sociales (et plus particulièrement en anthropologie)* » (Olivier de Sardan, 2000, p. 419). J'ai donc tenté de répondre aux conditions de cet embarquement par la recherche impliquée, en faisant le choix de la diversité des données recueillies (données quantitatives, qualitatives, entretiens et réunions enregistrées, données papiers, documents administratifs, journal de terrain) et des méthodologies employées pour les analyser, contrairement à mes précédentes recherches qui se limitaient à des entretiens semi-directifs et compréhensifs longs, dont l'analyse de contenu était produite par une démarche inductive. J'ai préféré les concepts d'immersion et d'implication au concept d'embarquement. J'ai ainsi produit les conditions d'une *recherche impliquée* en dédoublant la recherche, pour répondre aux commandes de la DPEF et réaliser mon terrain en recueillant une grande variété de

données (carnets de terrains, plusieurs centaines d'heures d'enregistrement retranscrites d'entretiens individuels semi-directifs et de réunions). Par cette démarche j'ai pu observer et analyser certaines évolutions (Bouquet, Dubéchot, 2017) dans les pratiques professionnelles des services de la DPEF, comme les bifurcations (Bessin, Bidart, Grossetti, 2010) et promotions professionnelles, l'invisibilisation du rôle de coordination, la désacralisation du métier d'assistant social, l'antagonisme des logiques de protection et de contrôle des bénéficiaires, les contraintes associées à la technicisation grandissante des métiers du social. L'indexicalité mobilisée pour l'analyse de contenu des entretiens a été diversifiée, pour laisser davantage de place à l'articulation des expériences professionnelles subjectives à l'œuvre, et permettre une connaissance au plus près du terrain. Les adjectifs d'anthropologie appliquée et embarquée (Dubey, 2013 ; Monsaingeon, 2013) qualifient partiellement ma posture de chercheuse dans le monde professionnel que j'ai étudié, à laquelle l'adjectif d'impliquée convient mieux.

Malgré son socle de paradigmes et de méthodologies spécifiques, son diplôme universitaire, ses publications, son vocabulaire, sa vulgarisation scientifique, l'anthropologue reste du point de vue du profane, un sujet lointain et incertain. Pour comprendre sa démarche, il faut partir du premier mouvement de rupture avec le sens commun, et du va et vient constant entre rupture et implication sur le terrain. L'observation, puis la problématisation qui succède à cette implication/distance est méconnue des profanes, parfois même des étudiants[51]. Par la fréquentation assidue, renouvelée, immersive d'un monde social qui est opaque au premier abord, le sens commun (Bourdieu, 1978, 1984) peut ainsi être peu à peu élucidé. L'opacité du monde social étudié est *fondamentale*, elle est le problème central pour lequel j'ai développé une stratégie de recherche, élaborée des terminologies conceptuelles et défini mon objet. Ces différentes stratégies de recherche répondent différemment au problème de la subjectivité dans le processus d'objectivation scientifique, au problème de la distanciation et de l'implication (Althabe, 1997). Elle fait de l'anthropologie une science polyphonique.

J'y ai ajouté une polyphonie disciplinaire (sociologie, didactique professionnelle) épistémologique en raison d'une socialisation à différents rôles institutionnels passés et présents au long de la thèse : place de chargée d'études pour le Département, de chercheure associée dans des programmes de recherche, et doctorante dans un laboratoire CNRS et une école doctorale.

[51] Référence aux propos de la directrice de l'Ecole doctorale de Montaigne Humanités Béatrice Collignon, au cours des ateliers « *le métier d'enseignant chercheur* » (Université de Bordeaux Montaigne, année 2022/2023)

e. Temporalité et intégration sur le terrain

Intégrer la *clique* (de Sardan, 2008) est une façon amusante de dire qu'il m'a fallu répondre aux commandes et modalités de travail de la hiérarchie sur le terrain d'enquête (notes de synthèse, et études) tout en répondant à celle de l'université et de la thèse (productions scientifiques, implication dans la vie de laboratoire et des programmes de recherche). Les commandes de la hiérarchie de la DPEF étaient surtout faites de comptes rendus rédigés (de rapports, ouvrages, articles) et de dossiers thématiques précédemment évoqués. C'est à ces occasions que j'ai constaté le décalage de nos temporalités de travail respectives. Mes fonctions me permettaient de lire beaucoup, ce que les inspecteurs n'avaient *pas le temps de faire*. Ces lectures faisaient l'objet de synthèses qui représentaient un gain de temps pour la direction du bureau et de références pour la thèse. Mais cette production a rapidement engendré une négociation permanente entre le temps long de la thèse et le court terme de ces commandes, une situation que rencontre tous les doctorants évoluant en milieu professionnel, et/ou en contrat d'entreprise (en convention professionnelle, partenariat en entreprise, mode de financement privé). Cela implique concrètement des situations quotidiennes de surtravail vécues en doctorat, et largement documentées dans les travaux[52], mais finalement très peu solutionnées dans les faits.

L'optimisation du temps de la thèse devient alors un impératif et une compétence supplémentaire à acquérir, sans laquelle il n'est pas possible de devenir *un insider*, *d'encliquer*[53] le terrain (de Sardan, 1995) par une proximité et une similarité de la quotidienneté (West, Fenstermaker, 1995). Là encore, les nécessités des politiques de terrain (de Sardan, 1995) varient d'une discipline à l'autre, d'une situation à l'autre, car tous les chercheurs n'ont pas besoin de devenir *des insiders*. Ils le sont parfois déjà ; par exemple le terrain d'enquête en thèse dans son village d'enfance pour M. Pedezert (2022)[54] une pratique professionnelle concomitante à la thèse sur le lieu d'enquête pour E. Auger (2023)[55] un travail en thèse sur sa communauté linguistique d'appartenance pour

[52] Le colloque « Recherche sous contraintes » (journée d'études 2022, IDHES, laboratoire Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société, UMR 8533, Paris Nanterre)

[53] « *L'« enclicage », par choix de l'anthropologue, par inadvertance de sa part, ou par stratégie de la clique en question, est sûrement un des principaux problèmes de la recherche de terrain. Le fait même que dans un espace social donné les acteurs locaux soient largement reliés entre eux sous forme de réseaux rend l'anthropologue de terrain nécessairement tributaire de ces réseaux pour produire ses données. Il devient facilement captif de tel ou tel d'entre eux.* » (De Sardan ; Enquête Archives de la revue Enquête 1 | 1995 Les terrains de l'enquête)

[54] Michèle Pedezert : « *Il faut en passer par là, Michèle ». Enquête ethnographique sur la vie ordinaire de personnes au grand âge dans un village du Béarn.*» - TEL - Thèses en ligne (hal.science)

[55] Emilie Auger : Émilie Auger | Centre Émile Durkheim (centreemiledurkheim.fr)

M. Sarraute (2023)[56]. Ce type de positions produit d'autres sources de contraintes pour les chercheures, avec une image parlante de n'être pas vraiment extérieur mais plus du tout autochtone. Ainsi certaines situations d'enquête nécessitent des stratégies de *mise à distance* permettant de construire une posture de chercheure, d'observatrice neutre. Le dédoublement statutaire offre des ressources nouvelles et contraintes supplémentaires (de Sardan, 1995a). Me concernant, il s'agit d'un statut hybride du fait de mes précédents terrains et connaissances sur la thématique des MNA, puis de précédentes expériences professionnelles pour des missions administrées par des collectivités territoriales. Je n'étais donc pas novice et cependant totalement débutante dans une administration décentralisée. Les réflexions et stratégies d'implication, d'initiation que j'ai mis en œuvre dans cet environnement de travail, sans pour autant garantir une meilleure qualité des résultats d'enquête, ont facilité l'encliquetage (De Sardan, 1995).

2.1.2. De la doctorante sous contrat à la chercheure praticienne

Caractériser les pratiques professionnelles est une démarche scientifique qui doit permettre d'expliciter ce qui est à l'œuvre dans des relations sociales de type professionnel, d'un point de vue cognitif, social et anthropologique. Pour caractériser ces pratiques dans le champ de l'action sociale, le concept *d'implication professionnelle* (Mias, Saint-Jean, Bataille, 2003 ; Mias, 2010) de *faire société* (Donzelot, 2003) d*'impact social* (Frimousse, Peretti, 2020) ont été mobilisés. Comme le remarque S. Moscovici : « *Quoi que l'on dise, dans notre société, ce qui fait que quelqu'un participe socialement, c'est le travail* » (Moscovici, 2000, p. 13). L'étude de cet objet social *nodal* a nécessité un cadre théorique solide (anthropologie du travail, ergonomie, didactique) associés à des techniques d'entretiens adaptées aux différentes relations d'enquête et à la variété des *conversations* (Prigent, 2021) du terrain.

a. Situation d'enquête pour l'étude des pratiques

Etudier les motivations et explicitations[57] telles que formulées par les enquêtés à propos de leurs formations, métiers et parcours, participe à la mise en récit de ce qui est fondamentalement imbriqué, investi par les personnes, la société et l'époque. Si les travaux de l'anthropologue E.

[56] Marie Sarraute : "Ma tèsi a l'Ofici" - Cahier de recherche en sociolinguistique occitane - OPLO - Ofici public de la lenga occitana (ofici-occitan.eu)

[57] Et qui participe à la construction ce que Serge Paugam nomme « *le lien de participation organique (et qui renvoie) à la morale professionnelle* » (« Ce qui nous lie », dans « Un monde commun », dirigé par Alexande Gefen, 2023), un lien plus ou moins important suivant les sociétés et les époques- dominant dans un régime « organiciste », et qui s'entrecroise avec les liens de filiation, de participation élective, et de citoyenneté (Paugam, 2022, 2023).

Chauvier montrent que l'anthropologie s'est construite pour une large part sur des situations de *dés interlocution* (Chauvier, 2011) comme *négation des observés en tant qu'interlocuteurs* (Ibid., p. 29) et à laquelle l'anthropologie de l'ordinaire permet en partie de remédier, il n'en reste pas moins que « *le texte anthropologique est non seulement confronté, mais traversé par une parole autre. Il est constitué d'altérité c'est-à-dire de la rencontre des autres.* » (Faizang, 2004, p. 151). Par l'accueil de cette altérité, le recueil quotidien et renouvelée de cette parole, mon terrain m'a transformé. L'immersion dans le milieu professionnel et les tenants de l'observation participante (Lapassade, 2002) favorisent cette transformation.

> Il s'agit d'un « *dispositif de recherche caractérisé par une période d'interactions sociales intenses entre le chercheur et les sujets, dans le milieu de ces derniers. Au cours de cette période, des données sont systématiquement collectées. Les observateurs s'immergent personnellement dans la vie des gens. Ils partagent leurs expériences.* » (Lapassade, 2002, p. 375).

L'investissement d'un temps long permet de se décentrer et de se distancier de ce que l'on prend habituellement comme allant de soi, ou comme étant simple (y compris pour les personnes enquêtées). Ma situation d'enquête a été influencée à la fois par mon statut, mon objet et la construction *in situ* de ma pratique de chercheure praticienne. Tout en analysant les pratiques professionnelles du point de vue des acteurs et de l'observation, et en participant à plusieurs recherches universitaires au cours de la thèse entre recherche fondamentale et impliquée, j'ai élaboré mon propre éthos. Cette investigation particulière qui se prémunit d'un *objectivisme naïf* (Bourdieu, 1978) a aussi pour effet de déconstruire « *l'illusion méthodologique, qui consiste à prendre la dichotomie sujet/objet (l'objet prêt à être étudié par « un observateur neutre ») comme allant de soi*. » (Ghasarian, 2004, p. 10). L'objet de l'enquête comme l'enquêteur ne sont pas affranchis des conditions socio-historiques, culturelles, économiques, linguistiques, politiques, mais aussi contractuelles de l'observation. La recherche en sciences sociales produit une interprétation combinée et articulée de l'expérience. C'est pourquoi un même phénomène peut être décrit de différentes manières selon les principes communs aux disciplines, de productions de données empiriques puis d'analyse. Plus spécifiquement l'anthropologie passe par un travail de construction et de traduction par l'écriture ethnographique du terrain – ici *la bureaugraphie* - qu'il façonne par la pratique réflexive.

b. La bureaugraphie, une pratique singulière

L'exploration d'un *éthos professionnel du travail social* cadrée par l'investigation *bureaugraphique* a permis de m'identifier aux professionnels côtoyés sur le temps long dans un rapport d'empathie et d'interconnaissance (Latour, 2002, Abélès, 1992, Weller, 2018). Cette méthode a garanti l'acquisition d'une posture de recherche stable et identifiée, et une analyse pertinente de ma problématique déclinée dans une perspective biographique et multi scalaire.

La dimension bureaugraphique a déjà été largement investigué dans les travaux sur l'aide internationale comme le HCR (Scalettaris, 2020) l'OMC (Abèlès, 2011) la Société des Nations (Décorsant, 2011) la Banque Mondiale (Cling, Razafindrakoto, Roubaud, 2011) et dont les points communs avec mon terrain sont nombreux.

> « *Plusieurs études soulignent le travail de construction des problèmes publics et de diffusion à grande échelle de paradigmes et codes de conduites, tout en s'intéressant également à la manière dont ces mêmes normes se déclinent dans les contextes locaux. Nombre de travaux insistent sur la production d'un savoir expert, source de légitimité, d'influence cognitive et de mécanismes de dépolitisation.* » (Scalettaris, 2020, p. 158).

Chercher à comprendre comment les pratiques de prise en charge des MNA, de définition et de contrôle des dispositifs déployés sur le terrain s'inscrivent dans des logiques professionnelles individuelles et institutionnelles multiscalaires, consiste selon moi à identifier la production de ce savoir expert par les professionnels. J'ai dû me saisir de cette expertise tout en restant vigilante à ne pas y souscrire. Or ce ne fut pas toujours évident, car ma direction de thèse a évoqué plusieurs fois le fait de parler *comme un travailleur social* pendant les premiers mois de terrain (carnet de terrain 2021). Du point de vue des membres du BMNA et de la DPEF j'appartenais simultanément au monde professionnel du dedans du fait de mon contrat CIFRE, et au monde citoyen et académique du dehors. Même si concrètement je n'étais pas en contact avec les militants pour la cause des MNA et les associations citoyennes très actives à Bordeaux (hébergement, accès à la santé et la scolarisation des personnes non reconnues mineures et à la rue) ma position du dehors était associée à la leur. Enfin, j'étais logiquement associée au monde universitaire (experts sur les migrations, les politiques migratoires en France et en Europe, les droits de l'enfant, la scolarisation des élèves primo-arrivants). J'étais également identifiée dans les premiers temps du terrain comme profane de l'administration et de ses procédures, apprentie des missions de service public pour la protection des MNA, ou encore chercheure « *qui étudie*

les os, …non ? (Rires) » (Nadine, BMNA, novembre 2020). C'est à ce titre que les cadres et gestionnaires du BMNA et d'autres services de la DPEF m'ont formée aux pratiques, aux procédures et au vocable utilisé. J'expliquais dans les premiers mois les raisons de ma présence, ma discipline et démarche scientifique. Mais j'ai constaté au bout de plusieurs mois que l'organisation de mon travail à mi-temps et ma propre pratique professionnelle de recherche scientifique produisaient un décalage. Les professionnels semblaient projeter une dichotomie entre ces mondes pour des raisons idéologiques, pratiques ou peut-être professionnelles. Le quotidien routinier d'un bureau dans une administration dont l'activité est réglementée par des procédures standardisées semblait assez éloigné de l'imaginaire exotique qu'évoque l'anthropologie et des aspects innovants, dynamiques qu'évoque la production scientifique. De plus, il semblait manquer dans les échanges avec les agents (fonctionnaires ou non) le rapport *gagnant/gagnant* présents dans les autres interactions entre professionnels en termes de reconnaissance et travail collectif. Il n'y avait pas de contrepartie à nos échanges si ce n'est celui de participer et contribuer à l'analyse d'une thèse qu'ils ne liraient peut-être jamais. Au-delà de l'efficacité bureaucratique, cette tension mettait en évidence d'autres dimensions symboliques du travail. La dimension du rapport au don (Godelier, 2014) dans le travail social et le dépassement de ce rapport (principe '*de don contre don'* formulé par M. Mauss, réinterprété par M. Godelier, 2014) par la croyance dans le '*bien faire'* pour les MNA, *'la cause'* MNA dans laquelle j'étais moi-même impliquée. La nature des échanges avec les professionnels du BMNA était également prise dans d'autres enjeux : « *Les dimensions symboliques traduisant le rang des salariés sont nombreuses : taille et nature des bureaux, possibilité d'utiliser un véhicule de service, délégation de signature, port du costume ou du tailleur, tutoiement des hiérarchies ou possibilité de représenter l'entreprise à l'extérieur en sont des exemples bien connus. Ils paraissent barbares, ridicules, fondamentalement insignifiants, mais ils sont pourtant vécus comme des marques de reconnaissance participant à la nature des échanges.* » (Alter, 2002, p. 265). Ma présence réitérée, force de motivation et de rigueur professionnelle, a certainement aidé à réduire cette distance anticipée. Comme évoqué précédemment, mon bureau fut aménagé six mois après mon arrivée dans le secrétariat du BMNA, composé des cinq bureaux des chargés de gestion et des nombreuses armoires contenant les dossiers MNA. J'étais dès lors moi-même en *situation bureaucratisée* (et entre deux administrations) une situation inédite au regard de mes précédents terrains (enquêtes lors de missions en ONG, à l'hôpital, en associations, collèges et

groupes scolaires). Elle m'a permis d'observer les interactions, les routines de fonctionnement, les modes de communication (tribunal, Préfecture, Caisse de sécurité sociale, structures mandatées principalement) le travail individuel et collectif, l'informatique et le papier, l'organisation matérielle des bureaux et des services, dans un environnement de travail qui se transforme et évolue. En partant de ce lieu stratégique où se fabrique les missions de protection de l'enfance (l'un des plus importants budgets du département de 330,4 millions d'euros en 2024[58]) j'ai essayé tant que possible d'embrasser une vision plus large de l'institution. Pour cela, il m'a fallu traverser à plusieurs reprises les arcanes de l'institution, aller au-delà des documents officiels, des organigrammes superposés et reconfigurés, dépasser les multiples codes, acronymes, protocoles que l'organisation produit pour m'intéresser exclusivement aux professionnels eux-mêmes et ce qu'ils disent. Partir des représentations des agents fondées sur leurs pratiques, expériences professionnelles, leurs réseaux et champs d'action, c'est se donner l'occasion d'observer l'organisation dans sa matérialité, sa temporalité, les formes de traduction, d'interprétation du langage institutionnel et juridique, en fonction des services, du type de réunions, des groupes de travail, des rapports hiérarchiques, des impératifs de la situation d'un usager, de l'organisation des équipes (congés, télétravail, arrêts de travail, missions à l'extérieur). Au regard de ces pratiques d'enquête et d'observation, la subtilité repose sur le fait de pouvoir observer un objet à petit échelle, saisissable ethnographiquement, *par une immersion prolongée* (Scalettaris, 2011, p. 161) tout en étant capable de rendre compte simultanément des phénomènes plus vastes qui y sont impliqués. C'est-à-dire entre autres les flux migratoires, le contrôle des frontières en Europe, le travail inter-institutionnel, la gouvernementalité nationale et européenne, ou encore l'application de la CIDE.

c. La bureaugraphie et ses doutes

Investiguer un terrain comme celui d'un service technique d'une grande administration faisant appel à des instances et à des procédures hautement codifiées, tant du point de vue du droit que des outils informatiques utilisés pour les appliquer, a été parfois ardu, car l'anthropologie sociale s'attelle à observer des interactions et relations directes.

[58] En 2024, le budget primitif (voté annuellement par les élus) est composé de la protection de l'enfance (330, 4 millions d'euros) l'autonomie (413, 1 millions) l'insertion et le RSA (278, 6 millions) politiques éducatives dont investissement (154, 9 millions) protection et valorisation de l'environnement (129, 4 millions) la cohésion et vie sociale dont investissement (354, 5 millions).

> « *Les activités (des organisations) ne cessent de se formaliser dans des règles, procédures, normes, standards ou guides. Enfin, dans le cadre de leurs interactions avec des clients, usagers, fournisseurs ou tutelles, elles élaborent des contrats, conventions, labels, chartes ou applications. Autant de processus qui entendent créer les conditions propices à la coordination qu'implique la réalisation de tâches ou d'objectifs communs.* » (Borraz, Musselin, 2023, p. 210).

Cet inconfort de l'enquête *bureaugraphique* a été accentué en fin d'année 2020, par la reconduite des mesures de confinement et la mise en place du télétravail de façon systématisée. En milieu d'année 2021, avec le nouveau service d'évaluation le GEOMIE (service du CDEF, centre départemental enfance et famille) les entretiens de clôture (dernier entretien pour la détermination de minorité, donnant lieu à la saisie du juge ou une notification de refus) n'étaient plus réalisés par les cadres du BMNA, mais directement par le GEOMIE. De cette situation est né un sentiment paradoxal, celui d'être en même temps à l'endroit où tout se joue, et d'être au quotidien dans une forme d'abstraction, au cœur d'événements qui se produisent ailleurs, en différé. Toutes les activités périphériques au recueil de données sur mon terrain de thèse m'ont permis de construire ma pratique de recherche, et ma posture d'anthropologue : les programmes de recherche comme OJEMIGR[59] (INSEI) et COJEMI [60](Université Bordeaux Montaigne) donnant lieu à des expériences de terrain avec des chercheurs, des réunions d'équipe, la rédaction d'articles (Damome, Déaux, Keller, Rigoni, Soubiale, 2023) et de communications[61], mais aussi les commandes de la DPEF de plusieurs enquêtes (scolarisation et formation des MNA, synthèse de rapports d'ONG, de livres, analyse comparative). C'est cette multitude d'activités qui a forgé en moi le sentiment d'être à ma place. J'ai travaillé la bonne distance avec mon terrain côtoyé

[59] OJEMIGR programme de recherche ANR porté par l'INSEI, coordonné par Maitena Armagnague : « *L'orientation scolaire des jeunes migrants.* ». « *Dans cinq académies, notre méthodologie, mixte, combine suivi qualitatif d'une cohorte de 20 jeunes (110 au total) pendant trois ans, analyse statistique des données scolaires et du logiciel utilisé pour l'orientation. De plus, afin de saisir les ancrages et ressorts de la construction des décisions afférentes à l'orientation mais aussi leur forme de légitimation et leurs appropriations subjectives par les personnes et notamment par les élèves, nous étudierons aussi la production règlementaire et les modalités de recours des élèves et leur représentants légaux et ceci sur trois années scolaires : l'année de troisième et les deux années suivantes.* » (Extrait du programme en ligne : Projet OJEMIGR | L'orientation scolaire des jeunes migrants. (Inshea.fr) et Projet OJEMIGR | Saisir la construction sociale de l'orientation scolaire des jeunes migrants (hypotheses.org)

[60] COJEMI Programme de recherche coordonnée par Etienne Damome « *Communication et construction de l'opinion sur les jeunes migrants isolés* » (cojemi.hypotheses.org). Lauréat des programmes de recherche ESR financé par la Région Nouvelle Aquitaine 2022-2025. Le projet COJEMI vise à analyser comment se construit la fabrique de l'opinion sur les jeunes migrants non accompagnés afin d'éclairer les politiques publiques mais également les prises de position des citoyens. C'est l'objet principal de cette étude, avec trois objectifs complémentaires : l'étude de la couverture médiatique du sujet, l'étude de la réception de ces discours par les acteurs impliqués et par les migrants juvéniles eux-mêmes et enfin les discours publics que les acteurs institutionnels et associatifs produisent en réaction. Les représentations médiatiques des jeunes étrangers isolés - Laboratoire de recherche MICA (u-bordeaux-montaigne.fr)

[61] Entre autres : « *Les MNA : protection de l'enfance, accès à l'éducation et à l'alimentation* » 17 juin 2021 (diaspafrique.hypotheses.org).

pendant trois ans, grâce à la tenue des carnets de terrain, les comités de suivi et les nombreux échanges avec ma direction de thèse. Chaque terrain entrepris relève d'une pratique singulière dont le choix est en partie expliqué par des goûts personnels[62]. Mes précédentes expériences professionnelles et académiques ont un jour trouvé un chemin unique en anthropologie, à un âge suffisamment mature pour y accorder du sérieux, un investissement passionné et heureux. Mais le monde n'est pas composé d'anthropologues et il faut apprendre à transmettre son expertise sans l'imposer, articulée à différentes disciplines. La recherche universitaire rend visible des objets d'études dans leur complexité et intérêt, et permet l'acquisition et la transmission de nouvelles connaissances. Même en situation de doutes, je gage que la démarche scientifique reste substantiellement un atout pour toutes les parties, même lorsqu'elle provoque des conflits institutionnels, des flottements et des remises en question, des moments d'ignorance ou de rejet, comme cela m'a été parfois rapporté par des collègues doctorants.

d. '*Prendre la foudre*'

Cette expression utilisée par la cheffe adjointe du bureau (BMNA, novembre 2021) illustre comment tout nouveau membre d'une équipe « *va prendre la foudre* » les premiers jours de la part ses collègues, c'est-à-dire qu'il va devoir intégrer une quantité d'informations très importantes qu'il ne comprendra que partiellement (elle utilise cette expression à propos de son départ pour la Direction de l'habitat). L'image de la foudre rend bien compte de la puissance du phénomène. Pour le chercheur c'est à la fois une aubaine, une perte de repères (Abélès, 1995) une situation presque arbitraire (ibid) pourvoyeuse de nouvelles hypothèses et questionnements. Il s'agit bien du premier jalon de l'enquête pour lequel tous les événements sont importants et font sens. Par la suite, les *commandes* d'études sur l'insertion professionnelle des MNA et ASE classique m'ont permis d'accéder à un niveau de compréhension *par des moyens détournés*. –

> Notamment en lisant avec attention les dossiers papiers, pour l'étude quantitative (environ 1000 dossiers étudiés pour les 2 études sur les diplômes et formations en CJM) je me familiarisais avec les documents administratifs et les échanges de mails. Les indicateurs à recueillir (ID, formation/diplôme, contrat/stage, autonomie matérielle/familiale, administratif) m'évitait de me perdre dans la multitude des documents. Mais cela fut plus difficile pour les dossiers CJM des autres majeurs. Une requête IODAS faite avec Mme Ren. m'a permis d'établir des listes de PEC

[62] Il s'agit pour moi d'une vocation pour l'animation socioculturelle, la pédagogie et la didactique, les voyages, un intérêt encore plus ancien pour les sciences et la recherche universitaire (dont un premier stage en collège au département des sciences cognitives au CHU de Bordeaux, 20 ans avant la création du Neurocampus).

> par territoire et inspecteur référent -mais pas les diplômes ou scolarisations. Contrairement au CJM MNA, il me fallait parcourir l'ensemble des dossiers pour comprendre la situation du majeur, identifier une formation/un diplôme. Le niveau de concentration que me demandait ces lectures ne me permettait pas de poursuivre cette activité plusieurs jours d'affilé. Les situations des majeurs de l'ASE classique, les motifs de mesures prévention et protection sont très variables. J'en cite quelques-unes : recomposition familiale et délaissement, révélation d'inceste, violence, départ d'un autre membre de la famille, absence de soutien matériel dans le projet, fin d'un premier hébergement, rupture de contact avec la famille, volonté de changer de sexe, réorientation dans les études ou la filière professionnelle. (Carnet de terrain N°8, 2021)

Pour ces études, il m'a fallu *'manipuler'* les dossiers, et saisir indirectement l'activité que les agents du bureau me décrivaient : la rédaction et l'envoi des signalements, les mails et OPP aux parquets et JE, l'actualisation des tableaux Excel -dont certains sont envoyés à la cellule nationale MNA (tous les mois) et d'autres à la Préfecture (tous les jeudis)- relatifs aux nombres de signalements, recours, référés, péréquations et fichiers AEM (dans IODAS une ligne permet de préciser si cela va à la PAF ou pas) de classements sans suite ou encore de places disponibles dans les établissements (pour le SCAB). Enfin les entretiens individuels réalisés pour la thèse (BMNA, MITS, et bureaux enfance) m'ont rapidement éclairé sur l'importance du statut et grade de fonctionnaire attachés au poste et sur l'imbrication des pratiques et trajectoires professionnelles.

2.2- ÉLABORER UNE ENQUÊTE AVEC ET SUR L'ÉPISTÉMÈ INSTITUTIONNELLE

Pour mettre en œuvre une science humaine *de chair et de sang* (Busset, Cordey, Wacquant, 2015) exemptée d'une compréhension purement intellectuelle ou contemplative, il a fallu m'imprégner du monde socio-professionnel dans lequel j'étais immergé quotidiennement. Pour illustrer cet itinéraire j'ai navigué parmi les organigrammes, les schémas organisationnels, les réunions de bureaux, de direction, les savoirs procéduraux. Jour après jour, en récoltant les connaissances pragmatiques exprimés en paroles et par les actes professionnels exécutés dans la régularité, j'ai éprouvé les modes de perception de la réalité produites par l'institution. Ce sont des modalités de travail pour les doctorants en sciences humaines évoluant en milieu professionnel (convention professionnelle, partenariat en entreprise, mode de financement privé) et les chercheurs associés au domaine privé, présentes de plus en plus tôt dans les carrières et imposant de nouvelles pratiques scientifiques. En lien avec l'évocation d'une « *Recherche sous contraintes* » (journée

d'études 2022, IDHES, Paris Nanterre), ces dimensions amènent un questionnement sur la croissante promotion des recherches doctorales salariées en sciences humaines et sociales, qui rend toujours plus difficile la distinction des univers de sens entre des logiques entrepreneuriales et la démarche scientifique (Flamand, 2005 ; Monsaingeon, 2013). Ces conditions de travail conduisent même vers « *un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales* » (Aldrin, Fournier, Geisser, Mirman, 2022). Elles questionnent également sur la diminution des financements publics et académiques de la recherche en doctorat. Ces conditions décrites maintenant m'ont amenée à élaborer mon enquête à la fois avec, et sur l'épistémè institutionnelle (Scalettaris, 2022). Le concept d'épistémè vient de la philosophie grecque et caractérise la science au double sens de *savoir constitué* et *de pratique*, signifiant ainsi « *être savant en acte* ». M. Foucault attribue au concept des dimensions philosophiques, historiques et sociologiques (Foucault, 1996, p. 358). Il renvoie à une généalogie du savoir, en tant qu'étude des sciences ou épistémologie (objectifs, organisations et méthodes des objectifs, principes fondamentaux, enseignements, relations) d'un point de vue contextuel et historique. Ainsi l'épistémè institutionnelle renvoie aux concepts et savoirs mobilisés par une institution, une structure sociale stable, comme ici l'administration du département de la Gironde, ayant 200 ans d'existence, depuis sa formation pendant la Seconde République (24/02/1848, au 01/12/1851) puis ses transformations au cours de la décentralisation, avec les lois Defferre de 1982 et 1983. Le double questionnement *avec et sur* l'épistémè m'a notamment révélé que ma présence, *a fortiori* dans un univers professionnel qui ne m'attendait pas, *a fortiori* pour une présence ethnographique impliquait *« d'être pris dans des enjeux d'identité et de pouvoir »* (Agier, 1997) que je ne maitrisais pas et dont je n'étais pas responsable.

2.2.1. La fabrique de l'enquête

La fabrique de l'enquête s'appuie sur deux leviers que sont l'établissement de relations de confiance et d'empathie, puis *la contractualité* (Abélès, 2004, p 38) de l'enquête, c'est-à-dire l'obtention renouvelée d'accords avec les personnes enquêtées, pour permettre l'investigation et la pratique ethnographique. La fabrique requiert également d'articuler le savoir expérientiel au savoir théorique, tant dans l'écriture que dans les interactions, les échanges spontanés ou planifiés.

a. Enquêter avec l'épistémè institutionnelle

La plupart de mes interactions étaient circonstanciées au cadre de l'étude quantitative pour laquelle j'ai été missionnée. Cette étude sur les AEJM et APJM s'est avéré un engagement plein et entier dans mes missions professionnelles et a permis de légitimer ma présence dans les bureaux. Mais le reste des interactions se produisaient sur les modes d'observations participantes et d'entretiens compréhensifs. D'autres types d'échanges étaient rarement souhaités par mes interlocuteurs. Ainsi j'étais en position de recevoir des informations et rarement d'en transmettre du moins à l'oral. Ce type d'interactions correspondait aux codes de la hiérarchie. A ce propos, une cheffe de service me dit un jour : « *tu n'as aucune raison de rencontrer ton N+2, encore moins ton N+3 ou 4* » (Cheffe de service, DPEF, novembre 2021). Ainsi les conditions de mon enquête et la circulation de la parole occasionnée par celle-ci restaient conformes aux attentes de l'organisation de travail. Je maintenais ainsi une relation de confiance avec mes interlocuteurs acquise sur le temps long. Si « *le terrain est producteur de légitimité : dans la communauté scientifique, il fait bon exhiber sinon ses lettres de noblesse, du moins ses états de service sur le terrain* » (Abélès, 2004, p. 35) l'inverse n'existe pas. La légitimité ne prend qu'une seule direction. La *contractualité* (Abélès, 2004, p. 38) permettant la recherche, ce commun accord renouvelé entre moi et mon objet, autrement nommé *le terrain et le sous-terrain de l'enquête* (Abélès, 2004, p. 36) s'est décliné en une grande variété de situations qui ont évolués dans le temps, mais parfois sans ordre chronologique. Il s'agissait d'accords tacites ou renouvelés pour ma participation aux réunions ou rendez-vous, des accords préalables et parfois écrits pour certains travaux, des commandes officielles pour mener une étude (réunions, documents signés de la direction) des formes d'intrusion (refus d'accès à des réunions) et de négociation (demandes renouvelées pour pouvoir participer) des formes d'entente et reconnaissance mutuelle avec certains professionnels, des relations codifiées (relative à la hiérarchie dans laquelle j'ai été positionnée) des relations de proximité et d'altérité, des rituels d'investigation (rencontres par l'intermédiaire de quelqu'un; sollicitations par mails). S'exempter d'une présentation de cette généalogie de la recherche, c'est empêcher le travail réflexif. C'est aussi se risquer à résoudre par l'écrit les difficultés rencontrées au cours de l'investigation dont les causes sont exogènes à l'enquêteur, et de tenter maladroitement pour de mauvaises raisons d'avoir *le dernier mot* (Abélès, 2004, p. 42). En 2021, sur la demande et en collaboration avec la cheffe adjointe du bureau, j'organisais en lien avec les structures mandatées un vaste diagnostic sur les situations

actuelles de formation/scolarisation de tous les MNA pris en charge à la DPEF de Gironde, en parallèle et complément de l'étude des CJM (2021 pour le premier volet, et 2022/2023 pour le deuxième volet). A ces occasions je bénéficiais de la confiance de la hiérarchie pour l'organisation de cette étude. J'avais cependant peu de retour des membres du BMNA sur les autres travaux produits, notamment les notes de synthèses d'ouvrages et articles universitaires.

b. Enquêter sur l'épistémè institutionnelle

Ma présence et les rencontres faites dans les bureaux de la DPEF continuaient de nourrir quotidiennement ma réflexion sur l'épistémè institutionnelle, que j'indexais à l'aide de mots clés plusieurs fois entendues comme *juridique, accompagnement sur le temps long, intégration.* La problématique relative au devoir de réserve demandé aux professionnels venait aussi alimenter mon analyse. En effet dans l'administration, il faut faire preuve de *neutralité axiologique* (Weber, [1959], 2003) dans toutes les circonstances ; le jugement de valeur est traqué dans les échanges.

> Par exemple, j'ai proposé la lecture d'un écrit de thèse à l'un des cadres du BMNA, dans lequel j'utilisais le terme *« colosse institutionnel »* pour parler du Département, l'a interpellée : « *Colosse, vous l'adossez ou vous l'avez lu. Si vous faites une référence de bas de page. Mais sinon c'est un jugement de valeur. Ce n'est pas pour défendre ma collectivité, parce que ma collectivité n'a pas besoin de moi pour être défendue. Les mots ont un sens. Que vous mettiez à la fin, en conclusion d'un chapitre vous concluez que c'est un colosse, il n'y a pas de problème. Mais en titre, cela veut dire que vous prenez parti.* » (Cadre du BMNA, juillet 2021).

Cette neutralité, dont la notion est définie plus loin n'est pas similaire d'un point de vue scientifique. Le chercheur lui doit être conscient des valeurs qui l'anime et ne doit pas considérer le raisonnement scientifique comme transcendant les autres.

> Pour M. Weber, il importe de « *reconnaître que l'observation de faits […], la description de la structure interne de biens culturels, d'une part, et d'autre part la formulation d'une réponse à la question de savoir quel type d'action on doit adopter au sein de la communauté culturelle et des groupements politiques, constituent deux ordres de problème absolument hétérogènes* » (2005, p. 41). Il faut laisser le lecteur ou l'auditeur déterminer « *le point à partir duquel lui-même pourra prendre position sur la question en fonction de ses propres idéaux ultimes* ». Il ajoute que « *le prophète et le démagogue n'ont pas leur place à la chaire d'un amphithéâtre* » (*ibid.*, p. 40-41).

Pour mettre en œuvre cette neutralité, j'ai eu l'avantage de confronter mon travail à une double exigence réflexive et de fabriquer l'enquête avec/sur l'épistémè institutionnelle partagée des professionnels rencontrés, en observant leurs pratiques, discours et parcours. L'étude de l'activité

de travail (approche anthropologique du développement chez l'adulte et ergonomie) conçu comme fil rouge de l'enquête a formalisé une connaissance et une compétence acquises sur mon environnement professionnel en agissant dans et sur lui. En y menant mon rôle d'ingénieur d'études, j'ai été au plus près d'une connaissance incarnée en prise avec l'expérience des professionnels. J'ai utilisé pour cela les outils de l'anthropologie (entretiens, carnets de terrain, observation participante) pour faire une anthropologie du travail, analyser les pratiques et les savoirs *sédimentés* qui y sont attachés, j'ai produit *une ethnographie enactive* (Azéma, Secheppet et Mottaz, 2020) descriptive et interactive sur les lieux de l'action (Goffman, 1973). Comme le rappelle A. Monjaret « '*l'anthropologue apprenti' doit se plier aux conditions institutionnelles qui ne sont pas sans contrôle, et ce même s'il évolue en toute liberté* » (Monjaret, 2021, p 126) comme ce fut le cas pour les travaux de Gallenga (2005, 2011) Renahy (2006), Zonabend (2014) car le regard de l'anthropologue sur les situations de travail ne cesse de déranger (Monjaret, ibid.)

2.2.2. Enjeux de transmission à la croisée du monde professionnel et universitaire

J'ai donc pris part à l'action au sens littéral, sans recourir aux méthodes de l'ergonomie ni aux méthodes ethnographiques de « *learning by doing* » (De Sardan, 2021). J'ai pris part en étudiant et en produisant des connaissances au moyen desquelles sont forgées les pratiques. Ce fut ma démarche d'une enquête *avec* l'épistémè pour répondre aussi aux attentes de la hiérarchie et « *être force de propositions* » (chef du BMNA, janvier 2021). Toutes mes propositions écrites, argumentées et parfois coconstruites avec d'autres professionnels de la DPEF[63] n'ont pas abouties, mais la progression compte autant que les résultats.

a. Anthropologie théorique et appliquée

Depuis leurs créations, les sciences humaines ne cessent d'interroger la distinction entre recherche fondamentale et recherche appliquée. A ce sujet, R. Bastide ([1971] 1998) retrace en France la construction de l'anthropologie, fortement influencée par le courant vitaliste du 19ème siècle et plus tard par le passage de l'organisation sociale en communautés à celle de sociétés, et enfin l'urbanisation et l'industrialisation du siècle dernier. La succession de ces différents

[63] Voici quelques propositions qui n'ont pas abouties. Projet de montage d'un lieu de vie et d'accueil pour les mineurs errants corédigée avec la coordo santé MNA 33 en 2020 (accord cadre pour le financement européen FSE+). Projet d'un protocole d'enquête sur le télétravail en 2021 remis à la DPEF. Protocole d'enquête sur les dispositifs d'accueil des MNA à la frontière espagnole, co-rédigé avec la cheffe adjointe du bureau en 2021, remis à la DPEF. Proposition du co-financement du projet de film COJEMI en juillet 2022 par la DPEF.

contextes fait émerger une question épistémologique centrale que toutes les sciences posent plus ou moins distinctement. Cette question est celle des objectifs et des fins que la société pose à la science. R. Bastide amorce une réponse à cette question : *« L'anthropologie théorique n'a d'autre but que d'atteindre une connaissance conceptualisée du réel, et une anthropologie clinique, qui pose un diagnostic sur des cas particuliers, l'état d'un groupe social, une communauté, en crise, en vue de déterminer pour chaque cas particulier un traitement socio-thérapeutique appliqué. Le pratique se lie donc bien au théorique, mais ils forment deux champs distincts, celui des savants désintéressés, et celui des techniciens ou des ingénieurs, engagés dans l'action. »* (Bastide, [1971] 1998, p. 12). Mais cette distinction tranchée entre théorie et application peut être relativisée par mon terrain avec l'idée que la *praxis* actuelle semble accueillir dans un même mouvement le développement des connaissances théoriques et pratiques, corrélativement au développement des techniques et technologies.

b. Praxéologie et circulation des savoirs

Dans un premier temps, les difficultés à faire aboutir certaines de mes propositions d'études ont été attribuées à des enjeux et des modalités de transmission des connaissances différents dans le monde professionnel et universitaire. Après plusieurs mois, relativement à la qualité de mes échanges avec les professionnels, j'observais pourtant leurs capacités à mobiliser des savoirs d'ordre scientifique (travaux universitaires, ouvrages et articles produits par des collectifs de chercheurs). Pour autant, leur intérêt direct sur la pratique semblait limité et définissait en creux le périmètre d'action du BMNA, placé sous la triple tutelle hiérarchique de l'État, la justice et la DPEF. J'ai donc axé ma recherche sur ce périmètre, comme aspect de la praxéologie (Bourdeau, 1882) des savoirs mobilisés dans les pratiques, afin de correspondre aux modalités de transmission et circulation des savoirs et des connaissances sur mon terrain tout en les étudiant. Sur la base des entretiens, carnets de terrain et notes sur les vocables employés, j'ai observé et étudié « *la construction des savoirs de la pratique validée par l'expérience, modélisés, et donc transférables et utilisables par d'autres* » (Maurel, 2001, p. 159). Pour cette praxéologie, je me suis concentrée sur la transmission des savoirs appliquée à mon terrain. C. Bosch et Y. Chevallard donnent la définition suivante de la praxéologie : « *Le rapport institutionnel à un objet, pour une position institutionnelle donnée, est façonné et refaçonné par l'ensemble des tâches que doivent accomplir, par des techniques déterminées, les personnes occupant cette position. C'est ainsi l'accomplissement des différentes tâches que la personne se voit conduite à réaliser tout au long*

de sa vie dans les différentes institutions dont elle est le sujet successivement ou simultanément qui conduira à faire émerger son rapport personnel à l'objet considéré. » (Bosch, Chevallard, 1999, p. 85). Avant de la présenter, je dois tout d'abord développer la perspective anthropologique du concept de transmission et ce qu'elle recouvre[64].

c. Le rôle de la communauté de pratiques dans la transmission

C'est l'objectif de multiplication des perspectives et des savoirs issus du terrain que j'ai appliqué à mon enquête, en observant les modalités de construction et transmissions des savoirs marquées par des enjeux épistémologiques et techniques singuliers: un engagement commun des chercheurs et des professionnels sur ces questions (migration, exil, accueil et hospitalité, altérité) mais aussi des tensions entre construction de savoirs techniques/opérationnels d'un côté et scientifiques/situés de l'autre, pour l'élaboration des prises en charge des MNA. Mon questionnement initial était simple : est ce que les professionnels travaillent avec des connaissances scientifiques, validées par le champ universitaire ? Une partie de la réponse fut apportée par l'étude des itinéraires professionnels, révélant des formations initiales et/ou continue dans le supérieur et l'université (comme l'INET, l'IRTS, le CNAM, les MASTER en sciences humaines et droit). Une autre partie de la réponse fut apportée par l'étude des savoirs procéduraux de champs professionnels différents, rapidement identifiés comme une mise à l'épreuve des politiques de protection[65]. Cette mise à l'épreuve s'est régulièrement illustrée dans les entretiens avec les professionnels de la DPEF directs ou mandatés, intervenant pour ce public étranger -mineur ou majeur- (pour l'accueil, les prises en charge, la communication interculturelle entre autres). Ils me racontaient les relations interprofessionnelles et d'accompagnement des MNA dans lesquels ils étaient impliqués. Ces relations les amenaient à la revendication d'un droit d'accès à la citoyenneté au-delà des seuls critères relatifs à l'État civil, aux quotas préfectoraux, ou au contexte électoral. Ainsi, les travailleurs sociaux étaient amenés à déconstruire le privilège qui donne à l'autochtone la légitimité d'un supposé enracinement, et dénie cette même qualité à celui ou celle qui en serait dépourvu (registre sémantique et vocable de l'intégration). Sans pouvoir le justifier d'un point de vue strictement scientifique, j'ai observé que ces relations-là, qui ressemblaient et adhéraient à celles de ma propre *communauté de*

[64] Cette réflexion s'est notamment déployée à l'occasion des ateliers *'transmission'* du laboratoire Passages UMR 5319, portés par deux anthropologues, S. Chave Dartoen et I. Gobatto depuis juillet 2021.

[65] « *La mise à l'épreuve des politiques de protection de l'enfance par les principes et lois de régularisation* » (communication de L. Keller, pour les GIS Etudes Africaines, Université Toulouse le Mirail, Juillet 2022).

pratiques (Wenger, Lave, 1991) se diffusaient dans le même temps sur mon terrain d'enquête auprès des professionnels, par des modes de transmissions de savoir-être et savoir-faire subtils.

> Le concept de « Communauté de pratiques » est utilité pour définir les communautés d'expériences et d'horizons : « *De ce point de vue, les communautés d'expériences se distinguent des communautés d'horizons. Non construites sur les bases d'expériences individuelles passées auxquelles on cherche à donner un sens collectif, ces dernières reposent au contraire sur le désir d'organiser une expérience ou une action collective en laquelle chacun pourra trouver sa place, construire du sens et une identité pour soi. Il s'agit ainsi de communautés qui peuvent réunir très concrètement des individus dans la perspective de donner forme à un projet technique – ce que l'on appelle des « communautés de pratiques » –, mais également de collectifs éparpillés dont les objectifs sont une lutte collective pour la reconnaissance (de droits, d'intérêts, de catastrophes, de dangers)* » (Adell, 2023, p. 153).

2.2.3. Trouver la bonne distance et mobiliser une anthropologie dynamique

Durant la thèse, le chercheur n'échappe pas aux questions techniques. Comment puis-je articuler et justifier les paradigmes/aux outils d'enquête de ma discipline et de mon travail de thèse pour répondre aux commandes de l'entreprise (études quantitatives très chronophages) ? Comment prendre de la distance, tout en restant impliquée dans le travail de recherche, pour comprendre ce que la croisée des mondes professionnels et universitaires fait à la production scientifique de connaissances ? Comment mettre en commun ces expériences et retours réflexifs, quand on travaille dans des champs disciplinaires, et professionnels variés ? Comment éviter ou gérer les situations de surtravail rencontrées en contrat d'entreprise (et auxquelles je ne m'attendais pas) ? Comment négocier entre le temps long et le court terme au quotidien ? A qui (quelle hiérarchie) et comment rendre compte des rétro planning, de l'organisation individuelle du travail de recherche en thèse ? J'ai mobilisé l'anthropologie dynamique pour répondre à ces questions.

a. L'anthropologie dynamique

L'anthropologie dynamique (Balandier, 1971) ouvre la voie d'une science en train de se faire dans l'action des groupes, chargés de valeurs à défendre, de construction de rapports de force et le développement de leurs techniques. Elle désigne « *une posture spécifique du praticien, à la fois partie prenante et pourtant détaché des enjeux des commanditaires.* » (Gallenga, Wathelet, 2022, p. 380). Les propos de R. Bastide au sujet de l'anthropologie développée par C. Kluckhohn (1949) évoquent aussi une science théorique de la pratique et sa volonté d'exhaustivité.

L'anthropologie étudie tous les aspects de la réalité, du biologique à la linguistique en passant par l'organisation sociale, les techniques de travail. Elle tend à « *voir les parties en relation avec le tout, ce qui est plus important que de connaître tous les détails. (…) L'anthropologie, en privilégiant les faits culturels, montre que les institutions sociales ne peuvent être comprises en dehors des individus qui y participent et cette participation à son tour ne peut être comprise sans référence aux systèmes de valeurs que possèdent les groupes sociaux dont ils sont membres.* » (Bastide, [1971] 1998, p. 143). Ainsi l'ethnographie appliquée puis la pratique d'implication/détachement du chercheur sont les outils de l'anthropologie dynamique, dans sa recherche d'exhaustivité et de complexité.

b. La *field research*

J'ai dû diversifier les outils d'investigation en raison des contraintes de terrain : entretiens, carnets de terrain, carnet de notes, notes de lecture et de synthèse, entretiens semi directifs et enregistrements de réunion, recueil de données quantitatives et indexation. Je me suis donc très rapidement trouvée dans le scénario de la « *field research (…) conciliable avec divers champs de recherche en sciences sociales, notamment la sociologie du travail, de la santé, ou de l'éducation* » (Quivy et Campenhoudt, 2011, p. 214) et la situation de surtravail qu'elle peut entrainer. La diversification des modes d'investigation dans la recherche est contraignante du point de vue des différentes temporalités qu'elle recouvre. Par exemple, les entretiens longs semi directifs et la participation aux réunions requièrent par la suite un temps long de retranscription. Les carnets de terrain et documents institutionnels doivent être organisés et triés, parfois retranscrits. Parallèlement au temps de contrat CIFRE et au terrain dont une partie a été réalisé en Guinée dans les familles des migrants reconnus MNA au cours de l'année 2022, ma participation à plusieurs programmes de recherche, parfois pour un temps déterminé mais à titre indicatif et l'organisation de plusieurs colloques et séminaires pour l'école doctorale et l'Université, ont requis une planification serrée de mes activités[66]. Ces modalités de travail relèvent de compétences singulières que chacun interprète différemment avec son style

[66] Comme le rappelait la directrice actuelle de l'Ecole Doctorale Montaigne Humanités, Béatrice Collignon (formation professionnelle, semestre 2/2022), les étudiants de licence eux-mêmes ont peu ou pas conscience du travail que nécessite les travaux universitaires, et des temporalités de la recherche. Les chercheurs produisent des résultats, des livrables, mais tout le travail de coordination, de montage, et d'analyse n'apparaissent pas, ou trop peu. Par exemple pour un programme de recherche, toutes les phases préparatoires de constitution d'équipe, de rédaction de projet, de correction, ajustements et négociations, de recherche de financements, ne sont connus que du monde universitaire. Pour ma part, j'ai réalisé ce travail en intégrant des équipes de recherche (équipe de recherche pluridisciplinaire de l'INSHEA, pour le programme OJEMIGR 2021-2024) et en le pratiquant (montage du programme COJEMI sur la fabrique de l'opinion sur les MNA 2022-2025).

professionnel, son expérience, sa personnalité. Elles doivent être explicitées, parce qu'elles répondent un enjeu plus vaste du rôle des sciences humaines dans la société. Ces sciences engagent des réflexions critiques par la multiplication des perspectives, par l'interrogation même du langage qu'elles utilisent et de son pouvoir symbolique. C'est la définition et condition de la réflexivité, engagé ici à propos de ma socialisation à la recherche et aux métiers de la fonction publique territoriale.

c. Être au plus près de *la culture professionnelle*

Pour filer cette métaphore de la culture, c'est une qualité incarnée dans le monde du travail, formant lui-même une large part de l'activité humaine des sociétés modernes, forgeant des manières d'être et de penser, et observable comme un monde social caractéristique. Ce monde du travail repose sur des principes organisationnels à la fois hérités et recomposés, sur des rapports de pouvoir et de sens qu'il importe d'expliciter. Par exemple, l'administration du Département se caractérise par une pluralité de modes de recrutement, une diversité des statuts professionnels, une harmonisation par grade équitable et égalitaire, une maitrise des missions de solidarité et d'intérêt public. Ces principes s'incarnent dans des pratiques et règles de fonctionnement. Cette brève description permet d'expliciter la mobilisation d'un projet qui commute les rapports de force en jeu dans le *système monde moderne* (Andrade, 2017) et les nouveaux modes de gestion qu'il produit dans les institutions publiques. L'objectif général de la *field research* est donc de développer une pensée critique sur et avec l'épistémè institutionnel, de déconstruire l'articulation entre les systèmes de rapports de pouvoir et domination, en sachant notamment les distinguer (Macé, 2014) de reconfigurer le paradigme centre/périphérie (Andrade, 2017) illustré par les processus de décentralisation et territorialisation des politiques publiques (Faure, 2013). Il s'agit de concevoir ces nouvelles productions de l'altérité dans un monde professionnel spécifique, par l'étude des identités et pratiques professionnelles (mises en récit, approches biographiques) articulée aux transformations actuelles de l'organisation de travail (territorialisation des missions de protection de l'enfance). J'explore le développement des capacités d'agir professionnelles en contrepoint des modalités d'application de *politiques publiques multiscalaires* (effet top down, rapports de pouvoir et de coercition induits) en imbriquant les pratiques du travail social aux quotidiennetés d'un service administratif (mon terrain direct). Ce développement du pouvoir d'agir qui est aussi le paradigme central des missions de solidarités portées par la MITS avec le DPAPC (développement du pouvoir d'agir

des personnes et des collectivités) pourra être explicité comme nouvel antonyme (qui est dans le sens commun « infériorité ») du concept d'hégémonie culturelle (Gramsci, 1986). Ce point de vue singulier mobilise la distance historique, la réflexivité analytique depuis le terrain et le quotidien des acteurs professionnels.

2.3- L'INTERFACE D'UNE OBSERVATION LOCALISÉE ET D'UNE ANALYSE MULTISCALAIRE

Il s'agit maintenant d'aborder comment la problématique a émergé au cours de la thèse, et a rendu possible l'explicitation d'une observation localisée, circonscrite, tournée vers les biographies professionnelles puis associée dans un même mouvement à l'analyse du travail de définition et de contrôle des dispositifs dans l'organisation. Fondée sur un cadre théorique à la croisée des sciences de l'éducation, de l'anthropologie du travail et de l'institution, l'approche multiscalaire des logiques d'action a été produite par l'étude de l'implication professionnelle, les pratiques à la fois prescrites et effectives dans leurs dimensions matérielle et sociale (Weller, 1999, 2018 ; Dubois, 2012 et Hull, 2012 a. et b.).

2.3.1. Affecter la méthodologie d'enquête et collecter les données

« *La pensée qui l'anime [le chercheur] est une pensée de la relation et de la traduction et non de la séparation de l'intérieur et de l'extérieur, du dedans et du dehors* » (Laplantine, 2004, p. 144). C'est au motif d'une altérité partagée que je défends une anthropologie de la différence permettant l'exploration depuis un extérieur *fictivement construit*, d'un univers commun d'une communauté de pratiques, partagé sur le temps long.

> « *En fait, le terrain devient un lieu d'investissement affectif et cognitif auquel se confronte le chercheur. Cette relation permet la production d'hypothèses sur un mode empirique, l'analyse part d'éléments fragmentaires qui ne visent pas d'entrée de jeu l'universel, la généralisation.* » (Robillard, 2003, p. 2-3).

L'approche compréhensive et immersive met en lumière l'évolution du traitement de ma problématique, au départ centré sur un conflit interinstitutionnel entre administration et structures d'action sociale, puis peu à peu investie dans une approche multiscalaire des parcours et pratiques professionnelles à l'échelle d'un service, d'une direction, d'un département et au cœur d'un réseau d'acteurs interdépendants.

L'investigation de cette dimension multiscalaire a notamment été influencée par plusieurs événements organisés par le département de la Gironde (2020-2023) dessinant également *l'épistémè (Vuillemin, 2012) institutionnelle* pour la fabrique des politiques de solidarité et mobilisant des disciplines universitaires comme la science politique, la sociologie, le droit. Les éléments définitoires de l'épistémè permettent d'introduire la présentation de quelques-uns de ces événements.

> « *Foucault dévoile que c'est dans l'organisation particulière de formes normatives et réglées des « discours » que l'on est en mesure de repérer ce qui lie ensemble les dispositifs institutionnels, la constitution des savoirs et la grammaire des pratiques. (…) Les savoirs cessent ainsi d'apparaître comme neutres et se révèlent finalement pour ce qu'ils sont : le reflet de l'épistémè à laquelle ils sont étroitement liés. (…) Foucault insiste sur le fait que ce sont les contraintes profondes et spécifiques d'une époque qui provoquent la production de discours homologables dans des domaines apparemment éloignés* » (Vuillemin, 2012, p. 42-43).

Au département ont été abordé sous différents formats la politique de solidarité alimentaire avec les épiceries solidaires, la politique de prévention et d'interculturalité avec la mobilisation du DPA-PC investigué par la MITS (Y. Le Bossé, pour le colloque interculturalité 2018) le renouvellement du programme départemental d'insertion et d'inclusion en Gironde marqué par sa position en faveur du revenu universel de solidarité (conférence débat « *La crise sanitaire et ses incidences sur les politiques d'insertion : les métamorphoses de la solidarité* », intervention du sociologue N. Duvoux, octobre 2022) la conférence débat aux archives départementales sur le mouvement des gilets jaunes « *De la valse des ronds-points aux cahiers de la colère* » (interventions de l'historien P. Robin, la chercheure CNRS en science politique M. Della Sudda, coordinatrice de l'ANR Gilets jaunes/ Centre Émile Durkheim, les Maîtres de conférences en histoire contemporaine S. Mestre, N. Patin, Université Bordeaux Montaigne). Un autre événement girondin a mobilisé mon attention, l'organisation par la délégation départementale des Economies sociales et solidaires du colloque ESS de décembre 2019 en partenariat avec la Chaire TerrESS présidée par T. Duverger, Bordeaux Métropole et la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Nouvelle-Aquitaine).

Tous ces événements associés à des thématiques aussi variées que l'alimentation, l'interculturalité et le développement du pouvoir d'agir, la lutte pour l'insertion et l'inclusion, le mouvement des gilets jaunes, l'économie sociale et solidaire, participent d'une dynamique qui

structure l'action publique et sociale porté par le département, et qui n'existait pas il y a trente ans. Cette *épistémè institutionnelle* recoupe des mouvements sociaux et des innovations dans le champ économique. Elle institutionnalise des tendances et fait exister une certaine conception du vivre ensemble et de la solidarité. C'est dans cet univers de sens que ma *field research* et mon travail de chargée d'études ont évolués.

Les méthodes d'entretien et d'analyse de contenu présentés maintenant viennent soutenir cette approche compréhensive des situations d'interlocution vécues, organisées, préparées, ou découvertes au fil des interactions, qui ont constitué mon corpus de données :

- 55 entretiens retranscrits, avec trois catégories de professionnels : les membres du BMNA sur la période 2020-2023 (les cadres du BMNA, dont la directrice adjointe -chargée de mission- la directrice -éducatrice spécialisée- les inspecteurs -assistante sociale, assistant social, attaché territorial ancien manager d'équipe en bureau enfance, titulaire d'un master en droit-, le secrétariat du BMNA, dont la rédactrice, les chargées de gestion ou adjointes administratives -fonctionnaires de catégorie C) les professionnels de la DPEF et services d'action sociale comme la MITS (assistants sociaux, assistant de gestion, coordonnateurs de parcours, inspecteurs de bureau enfance, responsables territoriaux ASE, chefs de service, médecin, ergothérapeute, psychologue, etc- la plupart étant fonctionnaires au titre d'attachés territoriaux) les chefs de service chez les opérateurs (assistants sociaux, éducateurs spécialisés de formation pour ceux que j'ai interviewés).
- 20 carnets de terrain : L'observation des entretiens d'évaluation de la minorité et de l'isolement, et entretiens CJM, l'observation participante aux réunions du bureau, réunions et groupes de travail de la DPEF, la participation aux réunions de la DPEF et du département, l'analyse quantitative des dossiers MNA et ASE (CJM, APJM, AEJM).
- 20 notes de synthèse (articles, rapports, ouvrages) sur trois grandes thématiques -les mineurs errants, l'évaluation de la minorité, l'ethnicité et l'interculturalité.
- 30 notes de lecture, de synthèse (articles, rapports, ouvrages) sur les MNA, la migration (sociologie, anthropologie, science politique, sciences de l'éducation).
- 20 prises de notes et retranscriptions de réunions, ateliers, groupes de travail (20 réunions).
- Données croisées avec les programmes de recherche COJEMI et OJEMIGR (synthèse, rapports pour journée d'études, projets d'articles, article publié).

a. L'entretien compréhensif et l'observation participante

L'entretien compréhensif est pertinent pour la collecte de matériaux représentationnels en contextes variés (professionnel, associatif, personnel). Dans l'ouvrage du sociologue JC. Kaufmann (1996) plusieurs notions essentielles sont abordées comme autant de compétences à développer par le chercheur pour mener ce type d'entretien. Il s'agit de maitriser le processus de mise en confiance et de confession, la gestion du rythme de l'entretien, des silences et des blocages, de l'enregistrement ou non, l'écoute attentive et la concentration, les stratégies de relance et la maitrise de notions plus générales comme la rapidité, la souplesse, l'empathie. *« Tout en étant très actif et en menant le jeu, l'enquêteur doit savoir rester modeste et discret : c'est l'informateur qui est la vedette »* (Kaufmann, 1996, p. 51). Cette considération permet d'amorcer un travail théorique élaboré en situation d'enquête, produit par le chercheur et l'interviewé (Kaufman, 1996). Lors de précédents travaux de recherche et d'entretiens compréhensifs, j'ai observé le processus de mise en confiance décrit par JC Kaufmann : sa réceptivité en début de l'entretien passe pour des marques de politesse ; peu à peu au cours de l'entretien, ce qui apparaissait comme de simples marques de sympathie de la part de l'enquêteur, deviennent pour la personne enquêtée l'expression d'un intérêt sincère et réel. Cette considération va permettre à l'informateur de partager en toute confiance son propre monde affectif et conceptuel, et selon un style narratif personnel. C'est une vraie *« stratégie d'engagement »* (Kaufman, 1996, p. 52) réciproque que l'enquêteur met en place, ainsi qu'un processus dialectique, sans lesquels il semble difficile, voire impossible d'aborder la problématique de recherche : « *Il place l'informateur dans une posture extraordinaire qui le sort de sa manière d'être et de penser habituelle et le pousse à exercer un travail 'véritablement théorique' (Bourdieu,1988, p. 12). Un travail théorique sur sa propre vie.* » (Kaufman, 1996, p. 55). Ce travail est déjà plus ou moins pratiqué par l'informateur suivant la profession exercée et les métiers du social sont déjà formés à cette réflexivité. L'entretien compréhensif permet d'observer deux dimensions du discours, que sont la description linéaire de l'action sans référence au ressenti ou à l'interprétation, puis la subjectivité des acteurs. L'entretien semi-directif permet d'atteindre cette double dimension des représentations (l'émergence dans le discours d'une réflexivité à la fois généralisable par rapport aux valeurs partagées explicitement ou implicitement par les acteurs, mais aussi plus personnelle et subjective du sens lié à des expériences particulières). J'ai donc amené la personne à s'exprimer avec le plus grand degré de liberté possible sur les thèmes suggérés par de très rares questions.

Ces choix méthodologiques en amont de la recherche anthropologique permettent de lutter contre « *l'illusion de la transparence* » des représentations observées et de garder une vigilance critique, une rigueur dans la compréhension des interactions verbales. Pour L. Matthey (2005) l'entretien compréhensif a deux valeurs heuristiques, de l'intersubjectivité, et celle du « *paradoxe de l'observation* »[67] (Labov, cité par Schwartz, 1993, p. 271) qui se trouve être partiellement neutralisé par l'enquête ethnographique sur le long terme. L'entretien compréhensif assorti d'une observation longue permet de circonstancier, d'environner les situations artificielles d'entretiens. En effet, je connaissais l'environnement matériel et relationnel des personnes interviewées, j'avais préalablement discuté régulièrement avec elles de manière informelle et participé à des réunions communes avec la plupart d'entre elles. Mais une autre exigence méthodologique de l'entretien compréhensif vient complexifier le recueil de données.

> « *Il importe toutefois de préciser que, si la conception de l'entretien comme dispositif intersubjectif conduit à ce que le chercheur se doit d'adopter une attitude globalement congruente, s'il doit s'intéresser à celui qui parle, s'il doit se montrer sensible à lui tout en demeurant autonome, il n'est en aucun cas question que le chercheur entre dans un type de communication qui relève de la résonance. Il ne faut pas que les propos de l' « informateur » résonnent chez celui qui recueille sa parole. La contre-confidence est un jeu interdit à l'« enquêteur ». Celui qui sollicite la rencontre n'est pas venu parler de lui. Parler de lui serait même le meilleur moyen d'annuler l'intersubjectivité de l'entretien compréhensif.* » (Matthey, 2005, p. 7).

Si cette nécessité méthodologique est très efficace pour le recueil d'informations, elle est assez couteuse sur le plan relationnel au cours d'un terrain long. Elle a provoqué un effet de distance avec mes informateurs en leur donnant l'illusion que je faisais preuve d'une naïveté forcée, d'une extériorité à notre environnement de travail pourtant commun. Je suggère même que le refus réitéré à un moment donné de me voir participer à certaines réunions, et le refus d'entretiens supplémentaires (de personnes déjà interviewés) par « *manque de temps* », par l'évocation

[67] « *Si l'entretien est certes une configuration interindividuelle où les co-locuteurs se reconnaissent, au terme d'un contrat, un droit intersubjectif, il n'en reste pas moins que la personne qui cherche recueille un matériau trouble marqué par le « paradoxe de l'observateur », que W. Labov formule - pour la linguistique - de la façon suivante : « comment observer la façon dont les gens parlent quand on ne les observe pas ? » (Labov cité par Schwartz, 1993, p 271). Ce paradoxe peut être décliné pour nombre de sous-champs des sciences sociales. Au hasard : éthologie du quotidien : comment observer la façon dont les gens ritualisent leurs interactions, quand on ne les observe pas ? Sociologie de la justice ou du travail : comment observer la façon dont les gens résolvent équitablement des problèmes, quand on ne les observe pas ? Géographie culturelle : comment observer la façon dont les gens vivent et pratiquent l'espace, quand on ne les observe pas ? Micro-géographie urbaine : comment observer la façon dont les gens font usage de la ville contemporaine pour se « bricoler » une identité personnelle, quand on ne les regarde pas ?* » (Matthey, 2005)

« *d'éléments trop techniques, ou situations trop complexes abordées* » (direction BMNA, novembre 2022) et ma « *présence non justifiée par le travail de thèse* » (direction BMNA, novembre 2022) en sont des conséquences directes. Tout en conservant une attitude globalement congruente, l'impossibilité technique pour moi d'entrer *en résonnance* avec mes interlocuteurs, tel que l'aurait fait un travailleur social ou un cadre, a peu à peu réduit la fréquence des entretiens formels et enregistrés, pour laisser place à des conversations (Prigent, 2021) de plus courte durée. Associé au décalage entre des interactions institutionnalisées, réglées par l'ordre hiérarchique, et celles plus horizontales initiées pour l'enquête, « *le dispositif intersubjectif* » (Matthey, 2005) de l'entretien compréhensif a révélé sur le terrain ma posture de chercheure praticienne. Au cours de mes années de thèse, j'ai participé à plusieurs événements relatifs à la réglementation RGPD, notamment deux formations organisées par l'école doctorale de Bordeaux, et de Montpellier (intégrité scientifique et atelier RGPD). J'ai également participé à plusieurs formations et ateliers doctorants relatifs au RGPD, organisés par mon laboratoire de recherche Passages UMR 5319. J'ai aussi étudié la documentation disponible sur le site de l'InSHS CNRS (guide pour la recherche version 2, publié en février 2021) et le site de la CNIL. J'ai donc accordé le traitement de mes données aux nécessités du RGPD. J'ai tout d'abord recueilli le consentement explicite et renouvelé de tous les participants pour la collecte des données d'entretiens. Je les ai informés de l'anonymisation complète de l'ensemble des données recueillies, de l'accès, de la rectification et possible suppression de celles-ci à leurs demandes. Pour chaque entretien j'ai expliqué le cadre de mon travail universitaire : une thèse en anthropologie sociale, sous la direction de deux professeures d'université au sein d'un laboratoire de recherche et en contrat CIFRE (administré et financé au 2/3 par l'ANR). J'ai aussi précisé aux participants qu'aucune donnée personnelle (définie par l'article 4 du RGPD InSHS CNRS) n'était recueillie pour ce travail et que seules leurs fonctions dans l'organisation, les dates et lieux des entretiens étaient mentionnées. Pour le contrat CIFRE au département et les études quantitatives réalisées, les dispositions relatives au traitement des données ainsi que le devoir de réserve ont été formalisés dans le contrat de collaboration (établi entre le département et le laboratoire de recherche) puis dans un ordre de mission rédigé par la hiérarchie de la DPEF. Concernant la partie scientifique du projet de recherche et de la méthodologie employée, j'ai mentionné l'anonymisation systématique sur informatique et les conditions de conservation des données papiers (dans un tiroir sous clef dans mon bureau au département). Comme pour le projet de thèse, les études quantitatives sur les CJM

ne comportent pas de donnée personnelle, et toutes les données permettant d'identifier directement ou indirectement une personne, y compris à partir d'une situation ou un événement singulier ont été anonymisées. Les lieux de travail, les noms et prénoms ont été transformés, les âges mentionnés sont approximatifs.

b. L'analyse de contenu

L'analyse de contenu est un ensemble de procédures définies et répétées de description de verbatims, qui peuvent être regroupés en catégories de techniques. Elle permet de produire de nouveaux savoirs sur ce qui est dit, et transmis au cours des entretiens de l'enquête. Ces savoirs déduits des contenus (qui constituent alors des inférences sur ce qui est dit) peuvent être de différente nature (anthropologique, psychologique, sociologique, historique, et économique). Ce type d'analyse peut regrouper des méthodes *quantitatives* (analyse d'un grand nombre d'informations simples) et *qualitatives* (analyse la plus utilisée ici, d'un plus petit nombre d'informations combinées et détaillées). Elle permet de traiter de façon méthodique des informations qui présentent un certain degré de profondeur et d'enchevêtrement. Je prête maintenant une attention particulière à *l'analyse de contenu représentationnel* qui sera utilisé ici. Pour reprendre les propos de I. de Sola Pool, cité par L. Bardin.

> « *Représentationnel signifie que le point important concernant la communication est ce qui est révélé par le contenu des items lexicaux présents dans celle-ci, c'est à dire que quelque chose dans les mots du message permet d'avoir des indicateurs validés sans considérer les circonstances, et c'est le message que l'analyste regarde. Instrumental en gros, signifie que le point important n'est pas ce que le message dit au premier abord mais ce qu'il véhicule, étant donné son contexte et ses circonstances. »* (Bardin, 2013, p. 24).

Les procédures d'analyse de contenu évoquées par L. Bardin[68] (2013, p. 35) m'ont inspirées les suivantes. Elles sont présentées ici par thématiques, pour les chapitres quatre et cinq relatifs à l'analyse : - Chapitre 4 « *Fabrique des identités et pratiques professionnelles* ». En 4.1 « *Biographies des parcours professionnels en protection de l'enfance* » où je mobilise le plus d'extraits d'entretiens compréhensifs individuels, il s'agit d'un travail de classification (en

[68] Les procédures d'analyse de contenu évoquées par Laurence Bardin (2013, p. 35), peuvent donner des idées de classification, j'en cite ici deux : Classification des entretiens par catégorie professionnelle (et hiérarchie) - puis comparaison des types d'analyse qu'ils font d'une même thématique. Classification des formes d'entretiens : champs sémantiques utilisés par l'informateur, les stéréotypes véhiculés ou combattus, mise à jour des référentiels utilisés dans certains messages linguistiques). Ces outils permettent l'analyse des représentations et pratiques, de manière ordonnée, et mises en perspective avec leurs références juridiques, normatives et sociales sans en dénaturer le sens, ni l'interprétation subjective du professionnel.

distinguant les professionnels du BMNA, des autres services) des entretiens selon trois types de parcours que j'ai identifié : issus du travail social/université, de la fonction publique/territoriale, et enfin la reconversion/bifurcation. Pour le 4.2 « *La structuration du BMNA à l'échelle du Département* », je mobilise dans un premier temps tous les verbatims d'entretiens portant sur l'unique sujet de la création du BMNA (un seul type d'informations, pour comprendre les composantes d'une situation qui a été problématique). J'utilise le même procédé pour analyser l'unique sujet de l'accompagnement des mineurs errants, en mobilisant cette fois des extraits d'entretiens compréhensifs, et extraits de réunions. Dans le 4.3 « *Usage des catégories et analyse comparée en France et en Europe* », l'analyse de contenu a été particulièrement mobilisée en raison des objectifs poursuivis.

> « *L'analyse des idéologies, des systèmes de valeurs, des représentations et des aspirations ainsi que de leur transformation ; l'examen des logiques de fonctionnement d'organisations grâce aux documents qu'elles produisent ; (…) l'analyse des stratégies, des enjeux d'un conflit, des composantes d'une situation problématiques, des interprétations d'un événement, des réaction latentes à une décision, de l'impact d'une mesure… ; la reconstitution de réalités passées non matérielles : mentalités, sensibilité.*» (Quivy Campenhoudt, 2011, p. 208).

Dans ce 4.3 je propose donc une analyse catégorielle qualitative, c'est-à-dire l'usage du terme MNA suivant des contextes professionnels différents : selon les points de vue juridique (le tribunal) éducatif (le BMNA et les équipes éducatives) interactionnel (l'inspecteur au moment de la clôture de l'évaluation) philosophique (chercheur universitaire, et philosophe) organisationnel (comparaison avec un autre bureau MNA dans un autre département).

Cette analyse catégorielle est plutôt atypique, car elle est le plus souvent utilisée de manière quantitative : « *la plus ancienne et la plus courante. Elle consiste à calculer et à comparer les fréquences de certaines caractéristiques (le plus souvent les thèmes évoqués) préalablement regroupées en catégories significatives. Elle se fonde sur l'hypothèse qu'une caractéristique est d'autant plus importante pour le locuteur qu'elle est fréquemment citée. La démarche est essentiellement quantitative* » (Quivy, Campenhoudt, 2011, p. 208).

- Le chapitre 5 « *Fonctionnement en interne, travail en réseau au cœur de l'institution* » est focalisé sur l'aspect administratif des pratiques, mais en mobilisant moins d'extraits d'entretiens individuels et davantage de réunions organisées par les directions. Dans le 5.3, « *le travail les structures d'action sociale, une approche par thématique »*, mon analyse de contenu s'est fondée

sur une démarche inductive, faisant émerger trois sujets évoqués en entretiens compréhensifs, illustrant à la fois les stratégies et les enjeux du travail partenarial avec les structures mandatées par la DPEF, sans que cela m'oblige à une exhaustivité trop difficile à obtenir. Ces sujets ou focales, sont l'insertion professionnelle, la communication interculturelle et la citoyenneté. Ces focales ont comme point commun de requérir l'adaptation des collectifs de travail[69] à des situations individuelles et réalités sociales variées.

Pour terminer je précise que l'analyse formelle (analyse de l'expression et l'énonciation) m'a semblé superflue, en raison de la relative uniformité des situations d'interlocution, et sur les formes de communication utilisées par mes informateurs. J'ai cependant noté les silences, les exclamations, les répétitions de termes, dans mes retranscriptions d'entretiens. L'analyse des co-occurrences et l'analyse structurelle (structure du texte, principes sous-jacents d'organisation entre les éléments du texte, trame et règles d'enchainement entre les éléments du texte) ne m'ont pas semblé compatibles avec l'analyse catégorielle qui vient d'être développée. La *field research* a permis de recueillir les matériaux empiriques nécessaires à l'analyse de contenu représentationnel pour que je m'exonère d'en étudier la forme sans que cela nuise à la rigueur et à la qualité de l'analyse des informations. Tout ce travail d'élaboration d'outils méthodologiques permet l'analyse des données de façon scientifique et ordonnée. Les représentations et pratiques sont mises en perspective avec leurs références juridiques, normatives et sociales sans en dénaturer le sens et sans effacer le rôle des acteurs. Il faut rappeler ici que ce travail d'élaboration a débuté après un an de terrain en contrat CIFRE. Ce temps-là a été nécessaire pour élaborer ma problématique. Mon investigation initiale suivait la trame de mes précédents travaux, en anthropologie portant sur la confrontation entre les logiques d'action dans les sphères professionnelles de l'action sociale et celles de l'administration pour l'accompagnement des migrants juvéniles, et l'autre en sciences de l'éducation (Médiations des pratiques et des savoirs) sur la légitimité de l'approche médico-sociale dans les institutions publiques, associations

[69] L'éthos professionnel du travail social (registres de contrainte, implication professionnelle, compétence et adaptation) a lui-même été établi à partir de l'analyse de contenu d'un corpus d'entretiens qui déborde celui de la période de thèse. Cette typologie de l'éthos, fondée sur une étude de l'implicite, est le fruit de cinq années de terrain (mis bout à bout) auprès des professionnels en travail social, tous métiers confondus, d'une centaine d'heures d'enregistrement, 10 carnets de terrain, et nombreuses lectures. Cette expérience de recherche donne certainement une grille de lecture pertinente, mais force surtout mon humilité, lorsque je pense à tous les professionnels que j'ai rencontrés, qui travaillent encore ou ont travaillé toutes ces années à l'accompagnement de publics variés pour des problématiques telles que la maladie, le handicap, la précarité, l'isolement, l'addiction, la prévention et la protection pour l'enfance et les familles, la régularisation, le logement. Je souhaite modestement apporter ma pierre à l'édifice.

d'action sociale ou citoyenne, pour l'accompagnement des publics migrants. J'arrive donc en thèse avec ma *question de départ : Comment identifier et interpréter les conflits et manques de coordination entre instances décisionnaires, intervenants sociaux et associations citoyennes pour l'accompagnement des jeunes migrants étrangers ?* Comme dit précédemment, à mon arrivée mon objet de recherche jugé trop *politique* par la direction du BMNA, j'ai réinterprété mon approche, puis les entretiens et observations ont apporté des questionnements inédits. De plus, il m'est apparu que relativement à la nomenclature institutionnelle, un tel sujet impliquant les tensions existantes entre sphère associative et administration, aurait dû être analyser depuis la filière élective et non pas technique comme celle de la DPEF. En effet, les interactions entre associations citoyennes et services départementaux sont quasi inexistantes. A la matière, ce sont les élus politiques qui médiatisent ces conflits et arbitrent en ce sens certains choix organisationnels ainsi que les allocations de budgets auprès des services techniques.

2.3.2. Une méthodologie d'enquête et d'analyse en anthropologie du travail

La didactique professionnelle se distingue de la didactique disciplinaire ou de formation (les plus connues) et saisit les logiques d'action à l'œuvre dans les pratiques étudiées (Pastré, 2011). Une première analyse du travail prescrit et codifié (chiffres du SCAB, référentiels communs de la DPEF, organigrammes des services) est articulée à l'analyse des conditions dans lesquels les professionnels rencontrés sont devenus compétents, ont forgés leur identité et implication professionnelle : vie dans les services, interactions entre professionnels, biographies des parcours professionnels. Les situations professionnelles de développement (Mayen, 2021) ont été observé du point de vue des acteurs, à la fois au cours des entretiens (au sujet du montage des équipes, mobilités des professionnels, problèmes évoqués dans la pratique) et au cours de réunions. Leur complexité (Mayen, Gagneur, 2017) peut être illustrée par la distinction entre avoir une expérience et faire une expérience (Dewey,2003 [1920]). Elle vaut également pour la pratique de l'enquête qui n'est pas toujours instructive. L'enquête ne nous amène pas toujours à réfléchir, à mettre en corrélation des événements, à problématiser. Certains recueils de données et pratiques de terrain, consistent à *avoir une expérience*, et participe tout au plus à une mise en situation, sans autre développement possible. Tandis que *faire une expérience* est totalement différent, car l'expérience nous fabrique alors en retour en tant que chercheur. Elle fabrique de l'éthos en offrant l'occasion de se sentir pleinement en situation d'enquête. Je pense notamment à certaines

situations d'entretiens, à l'organisation de séminaires, de cours, ou encore à la participation à des programmes de recherche, à la rédaction d'un article. C'est pour cela qu'il est intéressant de se pencher sur cette approche anthropologique, qui ne vise pas un objectif fonctionnel, comme produire un référentiel de formation ou une description des conditions nécessaires à l'atteinte de bons objectifs, mais plutôt une interprétation du récit des acteurs sur leurs vécus professionnels passés et présents dans leurs dimensions critiques, subjectives, contradictoires, interdépendantes.

> « *La fonctionnalité des choses dans le monde du travail s'accorde de plus en plus mal avec l'authenticité des relations – on le sait et on le répète – mais aussi de moins en moins bien avec la vérité du rapport réel au monde. La course à la performance est devenue une école du relativisme dans le champ des valeurs, et les actes professionnels sont toujours plus saturés d'intentions stratégiques (Veltz, 2000)* » (Clot, 2006, p. 165).

Faire cette expérience du terrain a mobilisé une forme de *neutralité axiologique* combinée à une posture critique, répondant à une certaine vision de ce qu'est l'université[70]. Elle a permis de comprendre le processus de territorialisation en cours dans l'administration qui justifiait la production de chiffres (AG DPEF, juin 2023) et la rationalisation de l'activité sur la base d'un langage performatif. Cette démarche tentante, se rapprochant de l'audit, s'éloignait description non prescriptive des relations fonctionnelles déterminant la fabrique de la politique de protection. J'ai observé la combinaison de ces situations, l'expérience subjective des professionnels et les points aveugles de l'activité dans les relations de service (Goffman, 1983, 1987, 1989) pour les professionnels mais aussi les publics. Ces points aveugles sont un invariant de l'activité (Mayen,2021[71]). « *Cela va loin parce que cela organise l'activité. Par exemple, ils ne mènent pas le dialogue (avec le public, au sein de la hiérarchie) de la même façon, et cela c'est un invariant ».* D'autres invariants existent dans l'activité, comme un théorème en actes, une proposition tenue pour vraie (Vergnaud, 2007).

---

[70] Cette vision est illustrée ici avec la déclaration de C Drew Gilpin Faust historienne et présidente de l'université d'Harvard depuis 2007 : « *L'essence de l'université est qu'elle est responsable envers le passé et l'avenir d'une manière qui peut (doit) entrer en conflit avec les demandes du moment. (…) nos engagements sont intemporels et nous sommes mal à l'aise pour les justifier en termes instrumentaux. Nous les poursuivons non parce qu'ils peuvent accroitre notre compétitivité internationale, mais 'pour eux-mêmes', parce qu'ils définissent ce qui, au cours des siècles, nous a fait humains. Et ces investissements ont des rendements que nous ne pouvons ni prédire ni mesurer. (…) Les universités, par nature, nourrissent une culture de turbulence et même d'indiscipline. (…) Il n'est pas facile de convaincre une nation ou le monde de respecter, encore moins de financer, des institutions dont la vocation est de défier les postulats de la société.* » (Déclaration en 2007 de C Drew Gilpin Faust, première femme présidant l'université de Harvard, spécialiste de la guerre civile américaine, marcheuse pour les droits civiques des années 1960).

[71] Mayen P (23 décembre 2021) « *Apprendre sur le lieu de travail ?* », Education-Sociétés, conférence en ligne, IFE-ENS Chaire Unesco Formation des enseignants.

« *La seule raison d'existence des concepts-en-acte est justement de permettre la formation de théorèmes-en-acte (propositions tenues pour vraies), à partir desquels sont rendus possibles l'organisation de l'activité et les inférences. Réciproquement, les théorèmes sont constitutifs des concepts puisque, sans propositions tenues pour vraies, les concepts seraient vides de contenu.* » (Vergnaud, 2007, p. 19).

L'investigation anthropologique sur un temps long permet justement d'apporter une attention particulière aux conditions d'exigence et de précision dans le langage professionnel utilisé, propice à la formulation des représentations, à l'acquisition d'une interconnaissance professionnelle et au développement de l'activité. Autrement dit l'investigation anthropologique est propice aux situations *d'interactions intellectives* (Dewey, 2003, p. 88) dont on *fait l'expérience* (ibid.). Elle nous invite à « *Revendiquer l'expérience comme guide, en science comme en éthique* » (ibid.).

2.3.3. Mobiliser l'anthropologie en didactique professionnelle

Une autre posture scientifique permettant de prendre du recul, de réfléchir aux enjeux de transmissions des connaissances, pour/sur les professionnels et d'occuper sa place de chargée d'études, consiste à mettre en œuvre l'analyse de la double exigence du travail prescrit et du contexte social (exemplarité du concept de polyvalence) par l'approche anthropologique en didactique. Le terme *didactique* demande à être situé par rapport à plusieurs termes voisins comme pédagogie, formation, apprentissage. La didactique comme « *étude des processus de transmission et d'appropriation des connaissances en vue de les améliorer* » (Vergnaud, 1992) se distingue tout d'abord de la pédagogie. Elle se donne un objet restreint, l'étude des apprentissages alors que la pédagogie constitue une réflexion globale sur les différents aspects concernant l'éducation. Comme le précise E. Durkheim, la pédagogie est une « *réflexion appliquée aussi méthodiquement que possible aux choses de l'éducation* » (1938). Si la didactique permet d'étudier les contenus/contenants de formation (collaboration entre formateurs et apprenants, dans le but de développer des compétences et des connaissances) elle autorise aussi d'observer d'autres types de dispositifs associés à des pratiques professionnelles, ayant elles aussi comme but le développement de l'activité par le développement de connaissances et de compétences. Pour qualifier ce type d'observation en sciences de l'éducation dans une approche ergonomique du travail, on peut tout d'abord parler d'une *activité adaptative*

(Vergnaud, 2011) qui s'actualise dans tous les types de situations, y compris de travail (et c'est ce qui m'intéressera spécifiquement ici). Parler d'*activité adaptative* chez les travailleurs sociaux revient à concevoir leur capacité de changement, à la fois d'un point de vue individuel (conception piagétienne du développement) social (relation dans un contexte socio-historique et relationnel) et institutionnel (dispositif de transformation de l'activité, développement des pratiques collectives).

Comment un individu se développe dans une situation donnée, telle qu'une situation de travail ? Comment construit-il ses compétences ? Ces questions interrogent le terrain professionnel à partir d'une théorie de l'activité (Vygotsky, 1932, 1933, 1934, 1978). Les individus ne développent pas des compétences en se confrontant simplement à la situation, mais également par l'intégration du de la culture, le *contexte historico-social* qui l'accompagne (Vygotsky, 1933, 1934). La culture professionnelle ou *genre professionnel* (Clot Y., 1999) est aussi constituée par des accords tacites entre individus sur ce qu'il est possible de faire ou non en situation de travail. Ces accords tacites sont une construction collective d'une culture professionnelle, à différencier d'une prescription. Ainsi toute situation de travail met en jeu une construction de compétences personnelles, ces dernières tiennent compte d'un environnement déjà chargé d'une culture professionnelle, elle-même retravaillée par l'individu avec son style professionnel.

> « *Le travail ne remplit sa fonction psychologique pour le sujet que s'il lui permet d'entrer dans un monde social dont les règles soient telles qu'ils puissent s'y tenir. Sans loi commune à faire vivre, le travail laisse chacun de nous face à lui-même. C'est tout le contraire de ce qui est nécessaire à l'avènement d'une mobilisation subjective* » (Clot,1999, p. 31).

Toute pratique professionnelle implique donc l'existence et l'adhésion par un ensemble d'individus de règles qui déterminent et organisent cette pratique. Cette loi commune, ce sens partagé par les individus leur permet de s'impliquer personnellement dans l'action et de trouver la reconnaissance sociale de cet engagement. Ces mêmes professionnels sont également aux prises avec des représentations sociales de plus grande envergure, associées aux grands changements de la société salariale : « *Derrière ce changement de la représentation de l'avenir, il y a une transformation profonde de la configuration du monde économique et social qui renvoie à un changement de régime du capitalisme lui-même.* » (Castel, 2012, p. 29).

Ainsi pour mon terrain, plusieurs interrogations émergent de cette articulation entre actualité du monde social et activité professionnelle. Quelles stratégies et transformations les professionnels

mettent en place dans leurs modes opératoires pour répondre à une double exigence, celle du travail prescrit et celle d'un nouveau contexte économique et social ? La réponse a été en partie formulée dans sa dimension individuelle par l'analyse des récits biographiques et des motivations professionnelles, et dans sa dimension sociale par l'analyse des représentations, et des catégories actives (Austin, 1991) dans le champ du travail social. Enfin il reste l'analyse critique de la compétence, et des logiques institutionnelles qui sont au contrôle et au pilotage des catégories, des dispositifs déployés pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Pour conclure cette partie sur la construction de mon modèle d'analyse et des choix méthodologiques attenants, il faut rappeler l'importance de la notion de *field research* pour les qualifier correctement, en y ajoutant celle de sérendipité (Merton, 1945 ; De Sardan, 1995, 1998 ; Catellin, 2014 ; Gallenga, Warthelet, 2021). Définie comme *la capacité ou l'aptitude à faire par hasard une découverte inattendue et à en saisir l'utilité (scientifique, pratique)* elle se prête bien à la recherche en anthropologie du travail -dans une institution publique qui parait au départ très '*huilée*'-, notamment en raison des régimes de temporalité et des situations de surtravail rencontrées au cours de la thèse. Cette sérendipité devient avec le temps un véritable levier méthodologique clé (Catellin, 2014) qui en créant des situations d'étonnement, des rebondissements, de l'incertitude, limite considérablement les états de surmenage[72] provoqués par une investigation de long terme.

> « *La démarche ethnographique embrasserait ainsi l'incertitude comme qualité de sa propre réalisation. Pour atteindre les conditions de la sérendipité elle assume alors la part de virtuel dans le cheminement temporel de l'enquête. Pour le dire autrement, elle sait qu'elle ne sait pas où elle va et donc accepte et crée l'incertitude.* » (Gallenga, Wathelet, 2021, p. 370).

Cette sérendipité a permis de faire émerger au cours de l'enquête (ethnographies, entretiens non directifs, étude de documents, observation participante) des questionnements relatifs à des éléments empiriques concrets. J'ai par exemple rapidement interrogé la surreprésentation des Guinéens parmi les MNA (justifiant ensuite un terrain d'enquête en Guinée, présenté plus loin). L'étude quantitative des CJM MNA a mis en lumière la surreprésentation des Guinéens parmi

[72] Il n'était pas rare que j'explique à mon entourage, l'état de fatigue où je me trouvais certains jours, m'empêchant le soir en rentrant chez moi de tenir une conversation. Je réalisais parfois au bout de plusieurs minutes que je n'avais pas écouté ce que mes enfants racontaient pendant le diner. Il me fallait produire un effort de concentration intense pour réaliser une tâche simple. Je peinais régulièrement à trouver un mot que l'on emploie dans des conversations de tous les jours. Ces sortes « *d'absence* » ne duraient jamais plus que le temps d'une soirée, mais elles se produisaient fréquemment.

les parcours de formation les plus poussés et diplômés (BAC PRO et BTS). Par ailleurs la rencontre avec des chercheurs universitaires et doctorants fréquentant les réseaux des économies sociales et solidaires, et ma participation à plusieurs manifestations sur la thématique (à l'IEP en juillet 2022, et IUT Bordeaux Montaigne en janvier 2023) m'ont amené à interroger le lien entre résistance à l'entrepreneuriat/ management social, politiques territorialisées et protection des MNA, un lien qui n'était pas évoqué sur mon terrain direct au bureau MNA. Enfin la fréquentation et participation régulière aux réunions de la DPEF et de la Direction des services du Département, a justifié l'analyse des enjeux organisationnels de la territorialisation.

Si aux premiers abords l'incertitude parait inconfortable pour le chercheur, elle limite dans le temps les situations où celui n'apprend rien (impossibilité d'assister à des moments, situations ou réunions clés, normativité des discours, conformisme relationnel). Il prend ainsi la liberté de saisir toutes les opportunités pour découvrir de nouveaux éléments pertinents pour son enquête. C'est du moins l'interprétation que j'en ai faite, en imaginant l'impression de bricolage que cela pouvait susciter d'un point de vue extérieur. Cette impression est certainement d'autant plus forte dans le contexte professionnel d'un terrain comme le mien, où le contrôle de l'incertitude est un enjeu majeur et où les techniques ne cessent de se réinventer pour pouvoir y remédier. L'incertitude sous toutes ses formes est un danger pour les institutions hiérarchiques (Douglas, 2004) comme celle du département. Pour reprendre une métaphore musicale, ma pratique du terrain apparaissait donc à la fois *en contrepoint* (favorisant la sérendipité) et *en harmonie* (analysant l'incertitude).

> « *Si du point de vue des entrepreneurs, l'objectif est d'encadrer l'incertitude et donc la sérendipité, du point de vue des anthropologues, l'objectif a contrario est de susciter au maximum l'incertitude pour favoriser la sérendipité. L'ethnographie a la capacité de faire vivre l'incertitude dans le temps du projet. (…) La sérendipité permet ainsi de penser les représentations de la discipline pour le monde socio-économique et de valoriser ainsi l'approche inductive de l'anthropologie* » (Gallenga, Wathelet, 2021, p. 397).

La sérendipité et l'approche inductive n'ont pas empêché de mobiliser une approche anthropologique en didactique professionnelle, dont les paradigmes ont guidé l'analyse des données (carnets de terrain et entretiens). J'ai pu ainsi analyser les mécanismes institutionnels et pratiques professionnelles visant à maitriser *les zones d'incertitude* (Crozier, Friedberg, 1977, p.79) et s'adapter aux nombreuses problématiques émergeantes. Il s'agissait notamment des

conflits ou situations politiques extérieurs conduisant à des mouvements migratoires, comme la guerre en Ukraine, les activités passées et présentes de Daech, l'actualité économique conduisant à des situations de chômage et de précarité, la proposition de loi de réforme du RSA, la loi Taquet ASE de 2022, la loi immigration de 2023.

Si l'on reprend un fil chronologique, les profondes transformations de la société salariale et du monde économique depuis un demi-siècle ont amenées leurs lots de défis, d'incertitudes et d'adaptations pour les métiers du travail social. Mme E, travailleuse sociale de formation et cheffe de service d'une association mandatée depuis plusieurs années par la DPEF me disait à propos de la création récente d'un service d'accueil jeunes majeurs[73] : « *Ce service-là a été pensé.* » (Mme E, AOGPE, novembre 2021, Bordeaux). Cette phrase d'apparence anodine recouvre une réalité tout à fait complexe. Monter un service signifie concrètement la mobilisation d'un collectif de travail pour plusieurs dizaines de réunions, pour la création du projet de service (discussion, choix, délibération), et le montage des budgets, la réponse à l'appel à projets, le choix des professionnels et leurs recrutements, les réunions d'équipe, l'organisation matérielle des lieux d'accueil répondant à un cahier des charges, l'organisation des emplois du temps, des réunions hebdomadaires, les rapports d'activités du service. Cette réalité professionnelle quotidienne, par l'implication de collectifs de travail permet l'accompagnement et la prise en charge des multiples situations d'incertitudes que peuvent vivre aujourd'hui les migrants juvéniles qui arrivent en France. Dans le champ du travail social, les professionnels intègrent puis maitrisent un nombre toujours plus important d'incertitudes, et de facteurs de vulnérabilités (Castel, 2009, 2010).

2.3.4. Neutralité, éthique professionnelle et régulation des conflits

Le concept de *neutralité axiologique* a été forgé par M. Weber ([1959], 2003) traduit de l'expression allemande *Wertfreiheit* pour signifier l'indispensable protection de toute démarche ou proposition scientifique contre un jugement de valeurs. Dans les sciences sociales où l'on s'attache parfois à étudier les systèmes de valeurs, M. Weber élabore une démarche scientifique discernant un jugement de valeur (*Werturteil*) d'un rapport aux valeurs (*Wertbeziehung*). C'est ce rapport aux valeurs qui différencie les groupes sociaux et justifie les relations ou conflits entre

[73] Je rencontrerais plusieurs fois l'équipe de professionnels de ce service, pour assister à des réunions et réaliser des entretiens, à la fois pour la thèse et pour le projet de film avec les équipes et les MNA, dans le cadre du programme de recherche COJEMI.

eux. Pour M. Weber cette étude est la condition nécessaire à l'interprétation des conduites humaines. Elle va l'amener à théoriser *l'éthique de responsabilité* (de ses actes, conformes aux valeurs que l'on défend, mais surtout orientés vers les effets concrets, illustrés par l'action politique) et *l'éthique de conviction* (fondée davantage sur un principe de devoir, et de principes supérieurs auxquels on croit) comme modalités de rapport aux valeurs.

Sur mon terrain, j'ai rapidement interprété que le devoir de réserve et le secret professionnel[74] évoqués par la hiérarchie fondaient ce rapport aux valeurs. Dans le contexte professionnel comme universitaire, l'intégrité place notre rapport aux valeurs en amont de la pratique (de recherche, d'observation, de pilotage, de coordination entre acteurs professionnels). Ensuite elle travaille ce rapport aux valeurs à distance, lorsqu'il s'agit d'analyser un phénomène, un concept ou de prendre des décisions, de trancher une situation. « *Le juste milieu n'est pas le moins du monde une vérité plus scientifique que les idéaux les plus extrêmes des partis de droite ou de gauche. Nulle part l'intérêt de la science n'est à la longue davantage nié, que là où on se refuse à voir les faits désagréables et la réalité de la vie dans sa dureté* » (Weber, 1965, p. 130).

L'affectivité que le rapport aux valeurs véhicule, doit constamment rester sous contrôle du raisonnement, à sa juste place, en dehors des analyses mais en soutien à la compréhension des phénomènes composant notre monde social. Dans un cas c'est un gage d'intégrité professionnelle, dans l'autre, un gage d'intégrité scientifique (Dupouy, 2015 ; Carvallo, 2019)[75].

Le champ professionnel du travail social est composé d'une multitude de professions (de l'éducateur spécialisé en passant par le cadre supérieur de l'INET- Institut national des études territoriales, le chef de service en MECS, la technicienne en insertion sociale et familiale, et le cadre d'une grande fondation nationale) organisé selon deux registres schématiques de *présence sociale* et *d'organisation sociale* (Maurel, 2000). Plus on se rapproche du terrain, de la pratique au contact avec le public, plus on s'éloigne de la neutralité axiologique (de façon non

[74] Dans plusieurs pays, le secret professionnel est la règle de droit qui énonce l'irrecevabilité en preuve des communications entre un professionnel et ses clients. Cela concerne notamment les membres d'ordres professionnels. Le secret professionnel est aussi une règle déontologique qui interdit aux professionnels de révéler leurs communications avec leurs clients. Dans certains États, sa violation fait l'objet de sanctions pénales.

[75] L'anthropologue S. Carvallo interroge : « *Comment rendre visibles ces valeurs et ces choix aussi bien pour le chercheur que pour le citoyen et éviter que la prolifération des règles ne rabatte l'éthique sur le moralisme et la légalité (Ricœur, 1990, p 200-201) ? Ce dossier apporte des éléments nouveaux en dégageant la spécificité des enjeux éthiques dans la gouvernance scientifique à la lumière des recherches en sciences sociales sur la gouvernance de la recherche, le fonctionnement des comités d'éthique de la recherche, les conflits d'intérêts ou de valeurs des chercheurs, en épistémologie et en éthique sur le pluralisme scientifique, qui semble une condition requise pour la mise en démocratie de la science (Dupré, 1993 ; Mitchell, 2002 ; Longino et Waters, 2006, en particulier l'introduction et Giere, pp. 26-41 ; Ruphy, 2011 ; Coutellec, 2015)* » (Carvallo, 2019, p. 315).

systématique). C'est là que se manifestent certains hiatus entre éthique de responsabilité et de conviction, certaines critiques sociales et différentes formes d'adhésion à la défense des populations menacées, dominées, vulnérables. On peut considérer que ce champ professionnel est alors traversé par des antagonismes de rapports aux valeurs. L'implication professionnelle les transforment en puissance dialectique dans la coopération conflictuelle avec l'autorité administrative (collectivités territoriales, État, institutions médicales). Cette autorité, fondée sur la neutralité axiologique, est garante de l'équilibre et de la régulation des conflits potentiels et effectifs. Développée dans le chapitre « *Le Département, une approche anthropologique des pratiques instituantes* », le concept neutralité axiologique sera aussi observé depuis les critiques et débats (Pfefferkorn, 2014 ; De Sardan, 1998) qu'il continue de provoquer dans les sciences sociales.

Après avoir présenté les éléments théoriques et méthodologiques nécessaires à la construction de la recherche, ce chapitre deux s'achève avec la notion centrale de la neutralité comme une transition. Cette notion peut qualifier le mode d'appréhension des différents contextes que je vais évoquer maintenant en chapitre trois, les contextes migratoire et institutionnel qui ont environné l'immersion sur le terrain et la production écrite.

CHAPITRE 3. CONTEXTE MIGRATOIRE, CONTEXTE INSTITUTIONNEL

L'analyse des pratiques professionnelles a mobilisé mon attention sur les travaux en anthropologie et sociologie de l'enfance (Hirschfeld, 2003 ; Prout, 2000, 2005 ; Delalande, 2006, 2007 ; Sirota, 1988, 1992, 2006) et de l'enfance en migration (Rabain-Jamin, 2000, 2003, 2007 ; Razy, 2004, 2007, 2012) le contexte des migrations contemporaines à l'international et en Europe, comme *environnement scientifique circonstancié à la recherche*.

Elle a également justifié à mi-parcours de mon contrat de travail la réalisation d'un terrain d'enquête en Guinée pour rencontrer les familles des migrants juvéniles et MNA ayant quitté le pays pour rejoindre la France. A l'époque, la surreprésentation de la nationalité guinéenne dans la population des MNA est un fait encore peu étudié, et peu discuté parmi les membres du BMNA. La rencontre en Guinée en octobre 2021 de l'entourage familial, social, éducatif des jeunes émigrants avait comme objectif de comprendre la circulation entre nos deux pays des représentations à propos des enjeux migratoires, et les reconfigurations familiales qui en découlent. Elle a également permis de montrer les décalages entre le vécu des familles restées au pays, et la perception que les professionnels ont de ces relations familiales vécues à distance et des émigrants eux-mêmes. Ce terrain d'enquête annexe (de Sardan, 2003) a été finalement central pour confronter la réalité institutionnelle de l'ASE à la réalité socio-économique et ethnique de la migration juvénile. Par la suite dans ce chapitre, je présente le contexte de la migration juvénile en France et en Gironde, puis enfin le contexte du fonctionnement de l'aide sociale à l'enfance. Il s'agit notamment d'aborder ces missions spécifiques de prévention et protection, le vocabulaire couramment utilisé, les institutions et les métiers, et le type d'établissements mandatés par les DPEF.

3.1. LE CONTEXTE DES MIGRATIONS EN EUROPE ET A L'INTERNATIONAL

Si les réalités migratoires sont connues des professionnels du BMNA et des services d'accueil (première intention) et de prises en charge (seconde intention) des associations mandatées par la DPEF, elles le sont premièrement d'un point de vue subjectif et narratif. Il s'agit d'un point de vue empathique au-delà des profils et typologies. C'est une compréhension de la rencontre répétée avec l'altérité, requérant du temps et de l'expérience pour être conscientisée et verbalisée. Elle passe par une série de questionnements qui n'attendent pas de réponse, mais qui existent

dans le quotidien professionnel éprouvant l'inégalité des vies (Fassin, 2020). « *Je pense à la traversée du désert dans le Niger, la forêt de Nador. Ce n'est pas que la condition physique qui me fait peur, mais les conditions psychologiques de construction, d'élaboration au cours de ce voyage. C'est tellement complexe, violent et incertain.* » (Chef de service d'une structure d'action sociale, Bordeaux, novembre 2021). La présentation du contexte des politiques migratoires en Europe apporte des éléments factuels. Elle contribue à une analyse critique de la législation actuellement en vigueur et une dénonciation des idées fausses sur lesquelles elle s'appuie. Ce contexte n'est pas toujours connu des travailleurs sociaux, qui en ressentent pourtant les effets quotidiens dans leurs pratiques, sur les conditions psychologiques et physiques de vie et les destins des publics qu'ils accompagnent.

3.1.1. Migrations et politiques migratoires contemporaines

La sociologue S. Mazzella évoque dans un ouvrage consacré aux migrations contemporaines (2021) plusieurs faits migratoires associés à des événements ou choix politiques. En 2011, dans le contexte de crise politique en Libye, 270 000 Nigériens dont la plupart travaillent depuis des années dans le pays et sont d'anciens membres de la légion islamique du colonel Mouammar Kadhafi, doivent quitter le pays. La même année, la guerre civile de Syrie provoque le départ de la moitié de sa population.

Le tournant de l'année 2015 marque un record à l'échelle internationale du nombre de personnes victimes de migrations forcées et de demandes d'asile, estimé à 60 millions de personnes par l'HCR (avec une augmentation très nette du nombre de demandes faites par des MNA). Depuis, les migrations Sud Nord deviennent un enjeu sécuritaire, démocratique et juridique pour l'Europe qui créé les hot spots et instaure une logique du soupçon, inversant l'ordre du droit au détriment du devoir d'accueil des populations réfugiées.

Des travaux récents (Bisiaux, Héran, 2021) démentent la justification politique par l'argument de *crise migratoire* en 2015, car le million de demandeurs d'asile accueilli ne représente que 0,2% de la population européenne. L'idée reçue selon laquelle la France serait trop accueillante est également démentie (Bisiaux, Héran, 2021, p. 51). En 2018 en flux entrants, c'est l'Allemagne qui accueille le plus d'immigrants étrangers avec 746000 arrivées (Eurostat). La France est en cinquième position avec 255.200 arrivées, et en-dessous de la moyenne européenne en proportion à sa population. En 2019 l'Allemagne compte 14,9 millions d'immigrés, soit 17,9% de sa

population, tandis que la France en compte 8,4 millions, soit 12,5% de sa population. Selon l'INSEE, la France compte 4,2 millions d'étrangers immigrés, 2,5 millions d'immigrés français, c'est-à-dire nés à l'étranger puis naturalisés, et 1,7 million de français nés à l'étranger. Concernant les titres de séjour, la Cour des comptes observe une moyenne de 3,75 titres de séjours accordés pour 1000 habitants (2016), contre 14,53 en Suède, 12,18 en Allemagne, et 7,65 en Espagne. A l'échelle mondiale en 2017, ces migrations du sud vers le nord ne sont pas majoritaires avec 89 millions de migrants, contre 97 millions de migrants du sud vers le sud, et 14 millions du nord vers le sud. De nouvelles migrations apparaissent ces dernières années comme en Inde et en Chine, faisant venir une migration internationale pour le travail des installations de connexion et de réseaux informatiques, ou encore les Emirats arabes unis faisant venir des expatriés du Maghreb, principalement des cadres et des techniciens.

S.A. Bisiaux et F. Héran déconstruisent également l'idée fausse d'une surreprésentation de la migration africaine (2021, idée reçue 6, p. 35). Un rapport de l'ONU de 2017 montre que sur les 258 millions de migrants internationaux, 110 millions sont originaires d'Asie, contre 38 millions originaires d'Afrique. En Europe le nombre de migrants africains a augmenté, passant de 7,2 millions en 2000 à 12,5 millions en 2015. Mais leur part reste faible soit environ 2% de la population européenne. La France en compte une part importante soit 5% de sa population, expliquée en partie par sa présence coloniale et néo-coloniale en Afrique, les Algériens et Marocains représentant les deux premières nationalités d'immigrés en France. Selon le Ministère de l'intérieur français, en 2019 la France a accordé un premier titre de séjour à 274 676 personnes (premier motif étant l'immigration familiale –stable-, puis étudiants –en progression-, et économique –en progression-, puis enfin humanitaires –stable). En 2019, 112 000 étrangers ont obtenu la nationalité française dont la moitié par naturalisation, ce qui est tout juste dans la moyenne européenne (en 2018, cela constitue 2% de la population étrangère en France, contre 7% en Suède). Depuis les années 2000 l'attractivité de la France décroit au profit des États-Unis : en 2000 les proportions respectives sont de 38% et 12% d'immigrés africains, contre 30% et 16% en 2015. L'idée fausse selon laquelle il y a plus de migrants à l'échelle internationale (idée reçue 8, 2021, p 42) est contredite car la part des migrants dans la population mondiale est passée de 5% en 1970 à 3,5% en 2020.

3.1.2. Espace Schengen et agence Frontex

Frontex est l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne identifié par l'espace Schengen[76], surnommée Frontex (forme abrégée de « Frontières extérieures »), ayant existé entre 2004 et 2016. Elle continue d'agir aujourd'hui sous un autre nom, comme responsable de la coordination des activités de droits internes des garde-frontières pour le maintien de la sécurité des frontières de l'Union avec les États non-membre. En 2016, elle se transforme en Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, dans des circonstances interrogées par J. Ziegler, co-président du comité consultatif de l'ONU et PU sociologue.

> « *Lorsqu'on examine de près l'Agenda Européen en matière de migration en 2015, une ambiguïté saute aux yeux : la commission est obsédée par les accords de Schengen, qui abolissent on le sait les frontières intérieures de l'Union (...) C'est la tâche (contrôle des frontières extérieures) que sont chargés d'assurer les navires et les agents de Frontex, les marines grecque et turque, la police et les services secrets grecs, ainsi que les autres agences européennes impliquées. Toute l'activité sur les hot spots et les interventions en haute mer et dans les eaux territoriales sont soumises à un impératif prioritaire : protéger l'Europe de l'afflux de réfugiés.* » (Ziegler, 2020 p. 14).

Le 6 octobre 2016, la nouvelle agence Frontex est une version réformée et renforcée de l'ancienne, composée de fonctionnaires notamment basés à Varsovie, des garde-côtes et gardes-frontières des États membres de l'espace Schengen, qui accèdent aux systèmes nationaux d'information pour relayer ces informations à l'agence. Le budget de l'agence passe de 143 millions d'euros en 2015, à 281 millions d'euros en 2017 et atteint 322 millions d'euros en 2020. Le personnel double entre 2016 et 2020 pour atteindre 1000 agents. Une force de réserve de 1 500 gardes (dont 170 français) utilisant des moyens d'intervention rapides, est constituée. Les prévisions budgétaires européennes pour les postes « sécurité des frontières » et « migration » sont évaluées à 34,9 milliards pour 2027, dont 12 milliards seront versés pour Frontex jusqu'en 2027.

[76] L'espace Schengen comprend les territoires de 29 États européens — 25 États membres de l'Union européenne et 4 États associés membres de l'Association européenne de libre-échange — et le territoire de Gibraltar qui ont mis en œuvre l'accord de Schengen et la convention de Schengen, signés à Schengen en 1985 et 1990. L'espace Schengen fonctionne comme un espace unique en matière de voyages internationaux et de contrôles frontaliers, où le franchissement des frontières intérieures s'effectue librement, sans passeport, sans contrôle.

Depuis 2016, plusieurs scandales éclatent (Human Rights Watch, Pro Asyl, Sea Watch, Refugee rescue, Amnesty International). L'agence Frontex est accusée de bafouer les droits fondamentaux des réfugiés (hot spots, opérations push back) et de collaborer avec des pays qui ne respectent pas les Droits de l'Homme, notamment la Turquie et la Libye.

- « *Pro Asyl a témoigné, vidéos à l'appui, sur la mort de douze requérants d'asile – dont cinq enfants en dessous de 10 ans –durant une opération push-back en 2017. Med-Watch a témoigné d'un cas, survenu le 21/07/2017, où les gardes côtes grecs ont utilisé des couteaux pour éventrer en haute mer un Zodiac chargé de requérants d'asile. (…) la chasse aux réfugiés en haute mer porte globalement ses fruits. Les îles grecques voient désormais chuter le nombre de requérants d'asile débarquant sur leur sol (2016 : 172.450, 2017 : 29.000) En 5 ans, les gardes côtes grecs ont reçu de l'UE des financements dépassant les 150 millions d'euros.* » (Ibid., p. 23-25).

En 2016, l'UE embauche officiellement la marine de guerre turque pour la stratégie *Rescue and Secure* en mer Egée, avec 20 millions d'euros de budget. En 2018, l'OIM fait don de plusieurs bateaux mais dont l'équipage est composé de militaires, sans équipe médicale ni nageurs de secours. Ce type d'opération explique l'existence des hot spots et des camps de réfugiés (Lesbos, nord de la Bosnie-Herzégovine) dont l'administration contrevient aussi aux politiques d'aide aux réfugiés, à la reconnaissance de ce statut, au respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux des personnes réfugiées.

3.1.3. La situation aux frontières de l'Europe, et les rapports alarmants des ONG présentes sur le terrain

Il est difficile d'envisager l'espace Schengen comme garant des droits de l'enfant étranger ou pas, ratifié par la CIDE et inconditionnel, alors qu'il est devenu pour les étrangers venus d'autres continents une zone hautement contrôlée. La dialectique de répression/protection cultive à nos dépens et ceux des migrants des idées fausses sur la question migratoire (Héran, 2021). Un rapport publié par MSF en octobre 2020 (un mois à peine après mon arrivée au BMNA) s'intitule « *Les manquements des autorités françaises aux devoirs élémentaires de respecter, protéger, et mettre en œuvre les droits des mineurs isolés étrangers en danger* » (MSF, 2020[77]).

[77] Rapport international d'activités 2020 | MSF , Les-Manquements-Des-Autorites-Francaises.pdf (msf.fr) « *Les manquement des autorités françaises aux devoirs élémentaires de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits des mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s en danger aux frontières intérieures terrestres de la France* », MSF Octobre 2020, avec Amnesty International, La Cimade, médecins du monde, Secours Catholique, Anafé, Help Réfugees, Choose love, Refugee Rights Europe, Refugee Youth Service, Safe Passage).

a. Pratiques de refoulement pour les personnes se déclarant mineures

Ce rapport documente par de nombreux exemples et sources -aux frontières intérieures terrestres de la France : frontières franco- italienne, franco-espagnole et franco-britannique- la préférence des autorités pour les pratiques de contrôle et de refoulement, au détriment d'une mise à l'abri des personnes se déclarant mineurs en vue de leur protection. Depuis 2015, les contrôles aux frontières intérieures se déploient de plus en plus et se font dans les trains, sur les sentiers, dans les voitures, dans les bus avec des zones privilégiées entre Vintimille et Menton, dans la vallée de la Roya, entre Oulx, Montgenèvre et Briançon (2016) entre Bardonecchia et le tunnel menant de Fréjus à Modane, dans le Pays Basque entre Irun et Hendaye (contrôle de bus, camions, voitures, trains, rues). Des conditions de détention illégales de migrants juvéniles ont été constaté à Menton et Montgenèvre, par la création d'un maintien de personnes en zone d'attente à la gare de Menton, ou dans les locaux de la PAF et des préfabriqués : sans cadre légal, sans séparation entre mineurs et majeurs, dans l'attente d'une reconnaissance de leur minorité par une organisation mandatée par le Département. A l'issue de cette évaluation (non observée), les personnes reconnus majeurs sont placées en détention, dans des conditions non respectueuses des besoins fondamentaux (aucune mesure particulière n'a été prise pendant le COVID), en termes d'hygiène, d'alimentation et de repos, et du droit des étrangers, du fait de l'interdiction d'accès au centre par les associations, et les avocats. La confiscation par les autorités des effets personnels est aussi observée, sans certitude de pouvoir les récupérer. L'ONG MSF constate aussi des refoulements vers l'Italie, sans considération pour la minorité, notamment au cours de l'été 2020, de MNA de nationalité soudanaise et afghane.

b. Condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme

Des refoulements depuis Pau, Hendaye et Irun vers l'Espagne ont été observés aux frontières franco-espagnoles. Enfin, concernant la frontière franco-britannique, la CEDH (Cour Européenne des Droits de l'homme) a condamné la France (le 28/02/2019 arrêt *Khan contre France*, site de CNCDH) estimant qu'un mineur isolé étranger ayant vécu plusieurs mois dans la jungle de Calais s'est trouvé, en raison de la carence des autorités françaises, dans une situation constitutive d'un traitement dégradant. Arrivé en 2015 à l'âge de 11 ans, ce ressortissant afghan a séjourné 6 mois dans la jungle. A Grande Synthe fin août 2020, MSF et les autres associations présentes recensent 400 à 500 personnes, 70 familles dont 145 enfants de moins de 12 ans et 17 enfants de moins de 2 ans. Toujours à la même période 33 MIE sont recensés par les associations

et connus du commissariat, de l'hôpital et sont régulièrement orientés au foyer de St Omer. Le BMNA prend connaissance de ces informations (note de synthèse) qui seront utiles par la suite en 2023 lorsqu'une équipe du BMNA sera missionné par la direction pour visiter le service d'évaluation de la minorité à Lille, située à 68 km de Grande Synthe (événement abordé dans le 4.3.1. « Usage de la catégorie MNA pour le dispositif d'évaluation de la minorité », le 'point de vue organisationnel'). Leurs constats sur place d'un sous-dimensionnement du dispositif et d'un premier accueil pour les mineurs difficile à mettre en œuvre, iront dans le sens du rapport alarmant de MSF. Toujours dans le Pas de Calais[78], FTDA (France Terre d'Asile) est mandaté pour informer les MIE, les orienter et les prendre en charge (maraude, repérage, accueil). La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme rapporte : *« les MNA dont certains n'ont que 12 ou 14 ans sont également en danger et la proie de réseaux. (…) le recueil provisoire d'urgence des adolescents le soir et la nuit qui implique un passage par le commissariat revêt un caractère dissuasif compte tenu des démantèlements successifs réalisés par ces mêmes forces de l'ordre* » (CNCDH, 22 et 23/09/2020). Ce contexte frontalier si particulier est l'occasion de rappeler que les opérations d'expulsion aggravent en premier lieu la situation des plus vulnérables, notamment les MNA. De janvier à septembre 2020, 725 opérations d'expulsions ont eu lieu à Calais ; dont celles de Grande Synthe, qui ont conduit à la destruction et/ou confiscation des effets personnels, à des actes de violences avec recours aux agents chimiques, aux interpellations, aux placements en centre de rétention administratives, y compris des MNA. Depuis 2020 à la suite de différentes expulsions, FTDA signale la disparition de MNA et MSF réclame la mise à l'abri sans conditions des mineurs se présentant comme tel, l'information de leurs droits et la garantie de rejoindre un membre de leurs familles eu égard à « *la situation de sur vulnérabilité* » (Neyrat, 2021) qu'ils connaissent. Le déni d'hospitalité et de protection s'exercent comme un déni de citoyenneté et exposent les personnes à l'exploitation, aux expulsions, à la réitération du statut de migrant au mépris de celui de mineur. L'actualité des politiques migratoires en Europe informe sur l'administration de la migration et les modalités d'accueil des MNA.

[78] A Dunkerque, l'association AFEJI est mandaté par le département pour les maraudes, et l'orientation vers le CAO (centre d'accueil et d'orientation) et CAES (centre d'accueil et étude des situations). MSF rappelle la nécessité de former les professionnels aux publics mineurs (accroche, allez vers, mise en confiance, premier contact, informations des personnes sur leurs droits, utilisation d'interprète).

3.2- LES CONNAISSANCES RELATIVES A L'ENFANCE EN MIGRATION

Il s'agit ici d'illustrer les connaissances sur l'enfance migrante à l'aide d'un premier registre particulier de la migration des jeunes guinéens, puis un second registre plus général faisant référence à une typologie des MNA produite par des travaux en sociologie. Tandis que les MNA sont pris en charge au titre de leur isolement en France, leurs migrations et leurs parcours de vie en France *agissent*, produisent des effets sur les relations, les représentations dans leurs pays d'origine, sur les familles, les amis, les relations. Conçu comme un rite de passage, cet « *acte symbolique aussi indispensable à la communication humaine que les mots le sont à la pensée »* (Douglas, 1971, p 45) fabriqué ici et dans le pays de départ, la migration reconfigure l'ordre social dans les deux pays, et transforme les identités et pratiques professionnelles en protection de l'enfance.

3.2.1. Migration des jeunes guinéens et relations familiales à distance

C'est pour apporter une meilleure connaissance de ces différents environnements relationnels et des enjeux spécifiques aux familles '*transnationales*', que le projet de terrain en Guinée a été initié. En partant à la rencontre des familles et entourages des MNA Guinéens vivant en France, j'ai pu documenter auprès des professionnels du BMNA certaines spécificités des MNA à prendre en compte, tout en respectant le principe d'égalité qui prévaut à tous les accompagnements.

a. Emergence du projet de terrain en Guinée

Après six mois de présence au BMNA, débute l'étude quantitative des CJM, au cours de laquelle je constate l'importance numéraire des Guinéens parmi les MNA. C'est aussi ce que montrent les statistiques produites par la Mission MNA du ministère de la Justice dans ces rapports annuels. Pourtant ces statistiques sont peu questionnées au BMNA. *A contrario*, la discussion avec ma direction de thèse mène rapidement au projet d'un terrain d'enquête en Guinée Conakry[79], pour comprendre et circonstancier ce phénomène à la situation politique et sociale locale, à la rencontre des familles et l'entourage des MNA émigrants.

[79] Avec Chantal Crenn, ma directrice de thèse et Sarah Marchiset, doctorante anthropologue également sous sa direction, nous élaborons le projet, la note d'intention et le projet d'enquête dans le cadre du programme food2gather. Pour C. Crenn les questions migratoires ne peuvent être saisis dans leur complexité si l'ensemble de l'espace migratoire n'est pas pris en compte par les chercheurs (Crenn, 2013 ; Crenn, 2019 ; Crenn, Raulin, 2022). Nous avons donc entrepris ce terrain commun, qui m'a permis dans le cadre de ma thèse de mieux interroger la fabrique des identités professionnels du BMNA, et le décalage entre les logiques administratives et les réalités familiales vécues. J'ai par la suite regardé autrement la quotidienneté au BMNA. Le terrain de deux

La DPEF est intéressée par certains aspects de l'enquête comme les éléments explicatifs de la migration, les relations éducatives et à distance avec la famille, la construction de sociabilités multiples. Pour la protection de l'enfance, si de nombreuses prises en charge d'enfants s'établissent sur la base d'une séparation avec la famille, ces enfants sont rarement isolés et sans famille sur le territoire français. Qu'il s'agisse d'une considération concrète ou symbolique, les professionnels de la DPEF pour les missions de prévention et de protection, travaillent parfois contre, en opposition, aux côtés, mais toujours *avec* la famille. Pour les MNA l'absence de représentants légaux justifie la prise en charge, à quoi s'ajoute une distance géographique qui bouleverse les liens et les rapports de filiation. De plus, l'étude des récits migratoires des MNA a montré que les parcours ont souvent été motivés par des reconfigurations et événements familiaux comme le décès ou la disparition d'un proche, d'un membre de la famille, une maladie, un remariage, des mobilités pour le travail. L'objectif du terrain d'enquête en Guinée est donc de questionner la migration juvénile du point de vue de ceux qui restent au pays, des familles, entourages et amis. Comment les rôles sociaux, les valeurs et normes familiales, les modes d'organisation au sein des foyers, des villages[80] et les conditions de vie sont affectés par l'absence, même temporaire, du jeune émigré, et sont redéfinis ou renégociés lors d'un retour définitif ou lors d'un passage ? Qu'est-ce qu'induit la migration sur le long terme dans le récit familial, les représentations associées au rôle de chacun dans la famille et comment circulent-elles dans les cercles de socialisation (familles élargies, proches, voisins, collègues) ?

A Conakry, nous avons compris comment les migrations des uns font émerger un imaginaire et un projet fantasmé de migration chez d'autres. A l'inverse, l'absence, le retour temporaire de certains et les contacts à distance peuvent faire naitre un sentiment d'ennui ou d'échec parmi celles et ceux qui ambitionnent de partir sans en avoir les moyens ou la possibilité. Nous avons exploré ce que la circulation des uns produit socialement sur l'expérience de vie des personnes là où elles sont restées. Pour comprendre les reconfigurations des rôles et places des MNA au

semaines a été organisé avec le financement de l'école doctorale et du programme food2gather. Notre enquête s'est déroulée dans la capitale, lieu de résidence des familles.

[80] En Guinée Conakry, ceux qui se font appeler et qui se catégorisent eux-mêmes comme les '*Kissi*', les '*Malinké*', les '*Kouranko*', les '*Lélé*', les '*Soussou*' et les '*Peul*', résidant dans la ville de Kissidougou disent avoir scellé une alliance de cohabitation pacifique. *« Cette alliance est symbolisée par trois pierres enterrées au centre d'un village appelé Mara, situé à cinq kilomètres de la commune urbaine de Kissidougou. En effet, l'alliance interethnique est souvent comprise comme un ensemble de liens conviviaux privilégiés et permanents, établis horizontalement (relation entre les membres de la communauté) et verticalement (relation entre les membres de la communauté et les ancêtres, voire Dieu) à l'intérieur du système parental ; et dans la relation avec l'Autre par l'Ancêtre, activités dans une démarche personnelle renouvelée, et qui fonctionnent sur la base de l'humour et la dérision. (Ndiaye 2003, 4)* » (Zaoro Hyacinthe Loua, 2015, p. 185)

sein des familles, je mobilise le concept de rite de passage. L'ethnologue A. Van Gennep (1991) s'est attaché à classifier un grand nombre d'actes magico-religieux, en découvrant leur « lien intime », et leur « raison d'être » (Van Gennep, 1991). Pour lui, vivre c'est sans cesse se désagréger et se reconstituer, changer d'état et de forme, et ces changements marquent des seuils à franchir, accompagnés de rites déterminés. Passage d'un état à un autre, d'un âge à un autre « *tout changement dans la situation d'un individu comporte des actions et des réactions qui doivent être réglementées et surveillées afin que la société générale n'éprouve ni gène ni dommage* » (Van Gennep, 1991, p. 11). Ces rites se décomposent en rites de séparation, de marge ou d'agrégation, de rites préliminaires, liminaires et post liminaires selon les fonctions qu'ils remplissent dans les étapes de la vie individuelle (naissance, initiation, fiançailles, mariage, funérailles). Bourdieu reprend l'étude des rites qui sont pour lui des rites d'institution (1982) marquant à la fois l'existence d'une frontière et la légitimité de son passage. C'est la consécration de la ligne de partage qui est importante pour Bourdieu, plus que le passage lui-même.

Pour le terrain en Guinée et la rencontre avec les familles des MNA en France, j'ai également mobilisé la typologie des MNA (Etiemble, Zanna, 2013) pour comprendre les conflits de loyauté et les nouvelles sociabilités entre ici et là-bas. Enfin les paradoxes de l'altérité immigrée (Sayad,1991) et l'histoire commune à nos deux pays[81], constituent l'arrière-plan signifiant de cette enquête de terrain.

b. La migration comme ancien et nouveau rite de passage

Au cours de ses trente années de terrains et prises de fonctions en Afrique (Sénégal, Guinée, République centrafricaine entre autres) l'anthropologue G. Balandier élabore l'anthropologie dynamique en observant les phénomènes sociaux en train de se faire et de se définir *en action* (1971, p. 87). Il s'agit des processus de mutation des villes, d'exode rural, de restructuration de l'économie, de concentration du marché du travail, et de développement du salariat. L'anthropologue JL. Amselle reprendra cette interprétation dynamique des sociétés

[81] Au lendemain de l'indépendance de la Guinée, en 1958, la question migratoire ne se pose pas, elle est surtout contestée et réprimée par le système politique : « *Le Guinéen exilé ou émigré était perçu comme un individu dont la loyauté et le patriotisme étaient sujets à caution. Souvent, les condamnations se fondaient sur des allégations de connivences avec un 'parti de l'étranger' comptant notamment des Guinéens 'traîtres' – à l'étranger- et complices des intérêts 'impérialistes et capitalistes'. (…) Au cours des années 1990, puis 2000, la libre circulation dans la CEDEAO, puis l'augmentation sans précédent des flux migratoires, ont progressivement élargi l'horizon mental, social et économique des Guinéens. (…) Lors des dernières élections présidentielles (2010) et législatives (2013, 2015) les ressortissants ont ainsi voté depuis dix-sept pays de ces zones géographiques (Afrique : Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Nigeria, Sénégal, Sierra Léone, Angola, Gabon et Maroc. Europe : Allemagne, Belgique, France, Espagne, Pays-Bas. Amérique : États-Unis. »* (Diallo, 2015, p. 107-108)

africaines avec l'anthropologie des branchements (Amselle, 2005) interprétation qu'il poursuivra avec sa critique des postcolonial studies dans son ouvrage *L'Occident décroché* (2008).

Pour G. Balandier *dynamique* ne signifie pas *développement* ; il observe avant tout la diversité des trajectoires historiques de construction du politique conduisant à des formes d'organisation étatique contrastées en Afrique. L'articulation des concepts de changement et de rite permet de considérer la dynamique des phénomènes sociaux. Les migrations juvéniles conçues comme de nouveaux rites de passages (à l'âge adulte, au statut d'homme, d'enfant occidental, à une classe économique supérieure) qui sont pensés, forgés par les changements sociétaux des pays d'origine et d'accueil tout en participant activement à ces changements. Ce rapport d'interdépendance invalide l'argument d'un effet mécanique d'appel d'air que produirait des politiques migratoires plus accueillantes, argument démenti également par les études démographiques. L'effet dissuasif des politiques migratoires sécuritaires et répressives n'a jamais était démontré, à l'inverse d'une dangerosité accrue pour la circulation des personnes (Héran, 2020, 2022).

La constitution d'un nouveau rite de passage et l'émigration juvénile croissante observée depuis dix ans en Guinée, pays parmi les plus pauvres d'Afrique et du monde[82], produisent donc d'importants changements sociétaux là-bas et ici.

Tous nos interlocuteurs guinéens connaissent un jeune émigré membre de leurs familles ou de leurs proches. Certains ont eux-mêmes migré ou ont été sollicités par des proches pour « *tenter l'aventure* ». Mais « *l'aventure* » connue des précédentes générations a changé, comme nous le raconte l'oncle de Tidiane, un guinéen rencontré à Bordeaux en 2020. Cet oncle âgé de 70 ans se présente comme « *un ancien aventurier, qui a voyagé dans 21 pays dans le monde* », au Portugal, en Italie, en France à Marseille, en Côte d'ivoire, en Libye où il a vécu plusieurs années en travaillant comme couturier. Aujourd'hui, un tel parcours de vie serait difficilement réalisable. Il raconte que « *l'espoir est brisé (…) alors qu'il y a beaucoup de richesses en Guinée* », « *il n'y a pas de salut* », voyager *« ce n'est plus l'aventure », « il n'y a pas de solutions », « le peul est en train de lutter pour que le pays s'en sorte ».* (Carnet de terrain, Conakry, 2022).

[82] L'indice de développement humain (IDH) qui mesure trois critères principaux, le PIB, l'espérance de vie et le niveau d'éducation, classe la Guinée au 178e rang mondial sur 189. Un peu moins de la moitié des Guinéens (44%) vivent en dessous du seuil national de pauvreté qui est estimé à 13 679 GNF (1,30€) /personne/jour en 2019 (Référence internet ONU OIM. Migration en Guinée, profil migratoire national 2020). Pourtant la Guinée possède de nombreuses ressources naturelles (surnommée le château d'eau de l'Afrique de l'ouest, en raison de ses nombreux fleuves) et minières, comme la bauxite dont elle est le deuxième producteur mondial (elle possède l'une des plus grandes réserves du minerai, estimée à 25 milliards de tonnes, soit la moitié des réserves mondiales) mais aussi l'or, le diamant (exploité depuis 1936) le fer, le pétrole et l'uranium, les phosphates et le manganèse.

Ainsi le changement et la dynamique évoqués par G. Balandier, perceptibles au niveau individuel et fondé sur la matière biographique permettent d'appréhender des réalités sociétales plus vastes. Le rite de passage de la migration vers l'Europe est plus que jamais marqué par le risque de mort (Kobelinsky, 2016, p. 7) comme nous le raconte Boubacar qui a quitté le continent africain sur un zodiac, sans savoir nager. « *Je pensais que c'était un vrai bateau, mais non c'était un bateau gonflable (…) même encore aujourd'hui quand j'y repense, je me demande 'mais pourquoi j'ai fait ça ?'* » (Bordeaux, 2022). Malgré la dangerosité, les personnes juvéniles de Conakry rencontrées dans les familles, ou au cours des trajets en taxi '*bonbona*' (petites voiturettes indiennes *'rickshaws'* importées en Guinée depuis 2018) nous disent que partir est le seul horizon possible. Celles qui ont fait des études supérieures ou ont une activité rémunératrice tiennent les mêmes propos. Tous n'ont pas connaissance des risques encourus sur la route migratoire. Les difficultés de projection dans l'avenir sont le résultat d'une situation politique complexe, marquée par le dernier coup d'État du 5 septembre 2021 contre le président Alpha Condé, qui n'a toujours pas donné lieu aux élections présidentielles alors qu'il assure '*une présidence de la transition'* en la personne du colonel militaire Mamadi Doumbouya. Les infrastructures publiques, le système de transports ferroviaires, l'entretien des routes, le système de signalisation, le traitement des déchets sont inexistants dans la capitale et les grandes villes du pays. Cependant, « *ce n'est pas l'argent qui manque, en termes de ressources, la Guinée est riche*.[83] » (Boubacar, Bordeaux 2022). Le rite de la migration, inscrit dans une dynamique personnelle/familiale ou/et dans une situation géopolitique détériorée, ne s'arrête pas au voyage. Il se poursuit en France et pour les MNA pris en charge tout au long d'un parcours jalonné d'actes codifiés, répétés, et conçus comme des rites. Réalisés en vue d'obtenir un effet déterminé, l'institution produit des rites de passages, comme le *projet pour l'enfant (PPE)*, *les actes administratifs* (OPP notamment) *les contrats* (CJM notamment). Ces procédures ont un effet « *de rite* » (Van Gennep, 1909) qui fabrique une nouvelle personne, tout en recomposant l'ordre social, à la fois ici et là-bas. Les recompositions produites par la migration bouleversent les rapports sociaux, les situations familiales et professionnelles comme l'évoque Mme Diallo qui a pris sous son aile un adolescent qu'elle considérait comme son petit frère.

[83] Le journaliste d'investigation Alain Foka documente l'exploitation des minerais en Guinée par des entreprises étrangères, dans plusieurs reportages en ligne sur internet, dont les chroniques : « *Guinée, un braquage de 64 ans* », « *Guinée, Hold up sur la plus grande mine de fer du monde* ».

> Mme Diallo nous raconte comment, en juin dernier, l'un de ses employés qui travaillait pour elle depuis 5 ans, lui a dérobé la caisse, soit environ 600 euros. Lorsqu'il avait commencé le travail dans son restaurant, Mme Diallo avait été en contact téléphonique avec les parents de l'adolescent, afin qu'ils donnent la bénédiction depuis leur ville Mamou, et confient ainsi leur enfant à Mme Diallo. Cette dernière s'occupait de lui comme *d'un frère*, et le logeait, nourrissait, formait et payait pour son travail au restaurant. Mme Diallo, qui se désigne d'ethnie peul comme la famille de l'adolescent, a ouvert son restaurant en 2003, *« chez Mme Diallo : restaurant sénégalais »* à son arrivée depuis le Sénégal, son pays de naissance. A l'occasion de notre entretien, nous dégustons un *ceebu jën*, plat emblématique du Sénégal, inscrit depuis 2020 au patrimoine culturel immatériel du monde par l'UNESCO (Crenn, Gobatto, Ndiaye, Tibère, Seye, Ka, 2023). Après 5 ans d'activité dans le restaurant, l'adolescent a formulé son souhait de partir, puis est revenu sur sa parole, pour finalement passer à l'action après avoir volé la caisse. Il recontacte Mme Diallo quelques mois plus tard pour lui redemander de l'argent, en expliquant qu'il a eu des problèmes sur la route et qu'il est bloqué en Gambie. Selon Mme Diallo, l'état d'esprit de toutes les personnes en capacités physiques de voyager, c'est la migration, inspirée par les réseaux sociaux. Mais d'autres projets sont possibles comme s'installer en dehors des villes, reprendre la terre des grands parents. Mme Diallo, qui a trois enfants, de cinq, dix et quatorze ans, raconte que son plus grand fils fait des études de gestion bancaire et '*ne veut pas finir ici' ».* (Carnet de terrain, Conakry 2022)

Cette situation évoquée par Mme Diallo est représentative des autres discours rencontrés sur place, mais aussi en France, de la part des MNA et des équipes éducatives. Les éducateurs des services mandatés et les cadres du BMNA rencontrés au cours de ma thèse, évoquent le récit des MNA, le désarroi de certains qui n'avaient rien au pays, et ont abandonnés le peu qu'ils avaient. Certains se sont endettés, ont travaillés, dans le seul but de franchir les frontières pour arriver jusqu'en France, et faire des études (Carnet de terrain, Bordeaux 2020). D'autres situations ont été évoquées en Guinée, comme *l'assurance d'un revenu si 'l'enfant réussit à passer'*, la question des études, bien que les études soient possibles en Guinée, la *relation ainé/ cadet*, la *dette envers un membre de la famille*, et *la polygamie* (Carnet de terrain, Conakry, 2022).

c. Jeunes mandatés, conflit de loyauté et nouvelles sociabilités

Le temps de l'accueil qu'il soit institutionnalisé comme à l'ASE ou informel avec les associations et réseaux de solidarité, est un temps où les migrants juvéniles retissent des liens, se soignent, adhérent à des espaces d'écoute et de rencontres. Ils donnent à voir et à penser et ont besoin d'un

accompagnement bienveillant et contenant, au cours duquel ils pourront raconter les événements qu'ils ont vécu. Les récits de vie sont maintenant tissés entre ici et là-bas, comme le raconte Mawa, la grande sœur de Lamine :

> Ce jour, nous visitons la sœur de Lamine, rencontré par Sarah Marchiset lors de son terrain de thèse dans les squats bordelais. Sa sœur, Mawa vit dans le quartier de Dabompa, à plus d'une heure de route de notre quartier, soit une heure et trente minutes avec les embouteillages. Cette rencontre est très forte en émotions, car Mawa nous raconte l'annonce du départ de son unique frère. Elle reçoit un appel un matin à 6h d'un voisin de ses parents au village, alors qu'elle est à Conakry. Au cours de sa migration, Lamine appelle sa sœur pour lui demander de l'argent, à envoyer au Maroc chez un préteur qui va financer la traversée de Lamine. Ce dernier arrive sain et sauf en France, mais il connait une période d'errance. (Carnet de terrain, Conakry, 2022). A notre retour de Guinée, Sarah revoit Lamine et apprend une nouvelle version de son récit migratoire, inconnue de sa grande sœur Mawa. En effet, il ne veut pas que cette dernière sache pourquoi il est parti et comment, pour éviter les représailles de la famille. « *En fait il a été obligé de partir pour l'Europe, un cousin qui l'a déposé au Mali pour vendre les récoltes familiales et qui n'est jamais venu le chercher. Sa maman était catholique et rejetée par la famille du père. Mohamed (Lamine) a été rejeté avec elle, et c'était un moyen de l'éloigner. Il a vécu des années chez une femme qui l'a accueilli au Mali et qui a financé son départ. Il ne voulait pas partir mais s'est senti obligé de répondre à la demande de cette nouvelle maman du Mali.* » (Sarah, propos recueillis de Lamine à la suite de nos rencontres avec Mawa, novembre 2022).

A certains tabous s'ajoutent parfois des difficultés relationnelles avec les membres de la famille restés au pays. Malgré l'usage de plus en plus développé des réseaux sociaux et la circulation des représentations et des personnes entre ici et là-bas, certaines idées préconçues persistent, comme ici dans l'exemple des échanges avec la famille de Boubacar[84] rencontrée à Conakry.

> Mamadou, le frère de Boubacar, a eu le projet de venir en France il y a quelques années, mais il a rencontré des difficultés pour obtenir son passeport, puis des problèmes de santé qui l'ont empêché de quitter le pays. Mamadou nous raconte qu'il avait obtenu l'accord de Campus France[85] pour venir étudier en France, avec comme condition l'apport d'une somme d'argent de 7000 euros. A ce propos il dit « *ce n'est rien pour vous 7000 euros, mais c'est beaucoup pour un*

[84] Pour le concours de réalisation de courts métrages 'cour(t)s d'histoire saison 2 du Rahmi, Boubacar et moi rencontrons les élèves de quatrième du collège Jean Jaurès de Cenon, qui réalise son portrait dans le court métrage qu'ils réalisent avec le collectif 13M2 « le parcours d'un MNA ». 27 Le parcours d'un MNA (youtube.com)

[85] En 2007 est créé l'espace « *Campus France* » chargé faire passer des tests de langue et des entretiens personnalisés d'évaluation préalable à l'obtention d'un visa long séjour étudiant -faisant office de titre de séjour) auprès de l'ambassade de France dans le pays d'origine. Le demandeur doit justifier d'une somme de 7000 euros sur un compte bancaire.

guinéen ». Il est très étonné d'apprendre que pour un Français, 7000 euros est une importante somme d'argent, dont tout le monde ne dispose pas. (Carnet de terrain, Conakry, 2022).

D'autres réalités comme celles-ci sont distordues dans l'imaginaire des Guinéens. Lorsque je demande à Thierno Souleymane, le réalisateur du film de « *No Méti Sifadé* »[86]- qui signifie *Difficile à raconter* en poular- quelles ont été les réactions des élèves et étudiants lors de la projection du film à Conakry, il me répond « *le rire* ». Ils ont eu une réaction de '*défense psychique'* contre ce qu'ils ne pouvaient pas s'imaginer ou se représenter, c'est-à-dire une vie difficile en France, pays qu'ils perçoivent encore depuis la Guinée comme un rêve, un paradis.

d. Distance, filiation et monde d'appartenance

Les équipes éducatives rencontrées disent qu'il est important de tenir compte des liens avec la famille dans l'accompagnement des MNA. Mais c'est un processus d'attachement complexe qui varie en fonction du pays d'origine, des motifs du départ et profils des MNA. Certaines étapes des rites de passage, notamment l'obtention ou non de documents administratifs, réveillent des questions existentielles, des émotions et des conflits relatifs à l'affiliation, l'ethnicité. L'identité n'est pas une catégorie figée, mais répond à une logique de métissage (Amselle, 2010) un processus de reformulation permanente, d'articulation entre les différents registres de sens, personnel, historique, filial, administratif et légal. Elle fonde un sentiment d'appartenance au monde, élaboré personnellement et socialement. La reconnaissance de cette double dimension atemporelle de la filiation est une nécessité sociale et politique qui dépasse la question familiale, migratoire, ou dialectique entre nomadisme et sédentarité. Elle s'incarne davantage dans des dynamiques sociales (Balandier, 1971) et un rapport aux valeurs, comme le raconte un film guinéen visionné à Conakry :

> « Il va pleuvoir sur Conakry », film de fiction réalisé en 2006 par Cheik Fantamady Camara, raconte une histoire d'amour entre deux jeunes adultes- l'un dessinateur humoristique pour un journal de presse quotidienne, l'autre étudiante- et les relations au sein de leurs familles respectives, qui se nouent, se dénouent et se renouent autour des tensions et côtoiements de la religion et la modernité, la tradition et la créativité, le village et l'urbanité. Le film met en scène la ville de Conakry vibrante, verdoyante, parcourue par une jeunesse créative -concerts de

[86] Film: Nô Mëtî Sîfâdhe (youtube.com), et débat lors de la projection au Département de la Gironde, le 30 novembre 2018 : avant premiére 30 novembre 2018 "DIFFICILE À RACONTER " à Bordeaux - YouTube . Le film qui raconte la trajectoire, les conditions de vie parfois difficiles de guinéens juvéniles arrivés en France, est utilisé en Guinée pour les campagnes de sensibilisation aux dangers de la migration illégale en collège, lycée, université, organisées par des ONG locales et financées par l'OIM.

> musique, défilés de mode, sports- qui prend le temps de vivre, mais qui est aussi prise dans des obligations familiales, statutaires, et sociales. Elles la forcent à se conformer, et se confronter aux décisions des anciens, des parents, et aux préconisations des pratiques animistes et de la religion musulmane. Par son récit à la fois poétique, social, sensible, ce film nous a beaucoup appris sur les modes de vie et les préoccupations de la société guinéenne. Il nous a alerté aussi sur les changements de modes de vie dans la capitale, où la circulation automobile a explosé, où la presse a disparu et où la jeunesse ne semble plus avoir le temps ni les moyens pour les loisirs, les rencontres. (Carnet de terrain, 2022)

L'univers narratif de la migration, en termes d'exploration du monde, d'aventure, répond parfaitement aux aspirations liées à l'âge de l'adolescence, période de la vie psychique qui mobilise une volonté d'émancipation, des idéaux actifs et des imaginaires puissants, qui nécessitent des adaptations et confrontations au principe de réalité. Dans certains témoignages, ces adaptations sont parfois indépendantes des volontés des acteurs rencontrés et des MNA eux-mêmes. Il s'agit alors d'un développement de stratégies et d'opportunités saisies qui forgent des destins. Comme pour Ousmane qui au pays travaillait après le lycée dans un atelier cordonnerie et qui aujourd'hui en a fait son métier à temps plein en France.

> Dans un quartier de Conakry, nous rencontrons Souleymane, le grand frère de Ousmane, très en lien avec Guinée Solidarités et sa vice-présidente Jeanne Cousin qui se rend régulièrement en Guinée depuis plusieurs années. Souleymane est beaucoup plus âgé que son frère Ousmane, mais ils ont les mêmes parents. Lui est père de 4 enfants de la même épouse, qui nous accueille tous très chaleureusement dans le quartier très animé de Tombolia (Nous arrivons à l'heure de la sortie des classes, et les rues sont remplies d'enfants). Souleymane est rentré le jour même à Conakry. Il vient de passer un mois dans le village de Dalaba pour s'occuper de sa mère. Il possède un commerce dans le gigantesque marché de Madina, mais se rend régulièrement en dehors de la capitale pour des affaires. Il nous raconte que le départ d'Ousmane a surpris tout le monde, il a en effet caché son projet à toute sa famille. Il faisait sa scolarité au lycée de Dalaba où il vivait avec sa mère. A la sortie du lycée il participait à un atelier de cordonnerie pour gagner un peu d'argent (métier qu'il fait aujourd'hui en France). Un jour, il a disparu sans prévenir, et n'a donné des nouvelles à ses proches que trois ans après son départ. Il avait 14 ans quand il est parti. Ousmane s'est montré très discret sur les circonstances de son voyage quand nous avons discuté avec lui, et sa famille en Guinée n'en sait pas beaucoup plus. Souleymane a participé aux projections du film de Thierno « *No méti sifadé* » à Conakry, avec l'association Guinée Solidarités (actions de prévention des risques de la migration illégale). Il est maintenant très au

> fait de la situation migratoire et du contexte dans lequel les jeunes partent, traversent la méditerranée, vivent ou survivent en Europe. Il regrette que son frère n'ait pas davantage raconté son parcours et que la reprise de contact fut si longue. (Carnet de terrain, Conakry, 2022).

Les causes de la migration juvénile sont plurifactorielles, associant le contexte politique et économique en Guinée, le réseau migratoire en structuration, mais aussi les opportunités mêlant accords commerciaux (vente de terre, réseaux de préteurs, migrants mandatés) et histoires personnelles (reconfigurations familiales complexes, offres de formation restreintes, sous-emploi des diplômés, sous-développement des infrastructures sanitaires et sociales qui permettent d'assurer le développement psycho-social des enfants). Les témoignages présentés ici, de proches, de familles restées au pays aident à appréhender la diversité des situations, les modalités de circulation de récits, dans leur dimension intime et personnelle, sociale et politique, ethnique et transnationale. Malgré la prescription que les équipes éducatives se font à elles-mêmes de considérer cette diversité, le décalage avec la pratique est important. Ces informations n'intéressent pas les professionnels et rentrent peu en résonnance avec la manière dont ils perçoivent les dynamiques sociales qui se jouent dans les pays d'origine des MNA, en Afrique, en Asie, ou au Moyen Orient, et qui restent encore pour une large part inscrite dans un imaginaire colonial (Bancel, Blanchard, 1997). Ces perceptions sont peu déconstruites et sont reléguées à la périphérie des éléments signifiants, pour donner la priorité à la catégorie de l'isolement sur le territoire français et à l'impératif de l'intégration. L'horizon de l'ici et maintenant, des MNA pris en charge par les équipes dans les structures mandatées par la DPEF, c'est la sortie vers le droit commun élaboré à partir du maillage institutionnel sur le territoire. Cela signifie que le pilotage de la protection des MNA s'inscrit dans des logiques institutionnelles et professionnelles qui évitent d'inclure dans leurs analyses, l'interdépendance des réalités géopolitiques, ethniques, familiales et les déterminants sociologiques de la migration, tel que le passé colonial, l'accaparement de matières premières présentes dans ces pays par des industries occidentales, l'inefficacité des soutiens apportés par les pays du nord et l'Union européenne pour lutter contre les régimes autoritaires et/ou religieux en Afrique, ou au Moyen-Orient.

Pourtant les anciens MNA guinéens rencontrés à Bordeaux et les Guinéens rencontrés à Conakry discutent ces questions. Les familles qui vivent dans la douleur quotidienne de l'éloignement, regardent les journaux télévisés des chaines satellites et suivent l'actualité des migrations en Europe. Ils suivent et surveillent aussi à distance les réseaux sociaux de leurs frères, sœurs,

cousins ou enfants immigrés. L'absence physique de ces familles sur le territoire français justifie que l'ASE n'associe pas ou seulement ponctuellement les familles. Si l'ASE transnationale n'existe pas encore, ces familles transnationales ont pourtant largement transformé l'institution de protection de l'enfance. Les exercices de représentations que font ces familles restées au pays se structurent autour d'un imaginaire partagé, de la circulation de la parole entre ici et là-bas, de nombreux échanges sur les réseaux, des enjeux individuels, familiaux, politiques et macro-économique de la migration juvénile. Ces paroles participent au grand récit de la migration, des liens qui relient nos pays et nos cultures, dans le passé et dans l'avenir, des changements et effets de rite qui s'élaborent ici et là-bas. Ce phénomène migratoire singulier a été appréhendé par fragments à travers le récit de vie, de parcours et stratégies individuelles, d'insertions professionnelles. En France, au cœur d'un *Occident décroché* (Amselle, 2008) où l'on vit le déclin des religions et la montée de l'individualisme, la dimension sacrée associée au rite de passage n'a pas pour autant disparu, mais elle s'est déplacée. On peut envisager qu'elle s'est fixée plus durablement dans l'individu, dont l'existence reste à jamais rythmée par un certain nombre de rites et dont les changements reconfigurent à leur tour la forme des institutions qu'il parcoure, selon un principe de structuration réciproque expliquant en partie leur maintien.

3.2.2 Figures et profils des MNA

Les enquêtes effectuées par les chercheurs en sciences sociales ont identifié les motifs de la migration juvénile sur la base d'observation, d'entretiens, de rencontres avec les MNA. Les profils et typologies présentées ici sont utilisés à l'écrit dans les rapports transmis par les structures au BMNA, mais rarement en entretiens, où l'évocation des caractéristiques est tantôt généralisante, ou à l'inverse très individualisée. Les auteurs E. Jovelin, C. Bolzman et C. Montogomery (2020) identifient trois causes principales à la migration juvénile, faisant écho aux profils types des MIE puis MNA (Etiemble, 2002 ; Etiemble, Zanna, 2013) et aux profils rencontrés sur mon terrain (l'étude des dossiers MNA majeurs montre qu'une majorité d'entre eux a connu la disparition ou la perte d'un parent proche -parent, fratrie-, et/ou une recomposition familiale importante -vie chez un beau parent, un oncle une tante-). La première cause est la recomposition des familles, comme les parents séparés, la présence de beaux parents, les conflits familiaux, l'enfant confié à un oncle, une tante ou un autre membre de la famille. Vient ensuite la pauvreté ; il peut s'agir d'enfants totalement livrés à eux-mêmes, pour qui le voyage sera

ponctué par de longues phases de travail pour financer la suite du parcours. A l'inverse certains peuvent être mandatés par la famille. Enfin, la troisième cause est la réalisation d'un rêve ; il s'agit le plus souvent de récits construits au pays, comme celui de gagner beaucoup d'argent ou de devenir footballeur professionnel. La figure contemporaine du mineur aspirant (Jovelin, 2020) recoupe ces trois motifs de l'éclatement des familles, de la pauvreté et de la réalisation d'un rêve. Il connait les enjeux politiques dans son pays, et les enjeux de son émigration ; il dénonce la corruption, la misère, les discriminations, les inégalités. La typologie de A. Etiemble (2002) est actualisée onze ans plus tard (Etiemble, Zanna, 2013)[87] pour montrer comment les profils migratoires se croisent, se chevauchent et permettent de saisir les enjeux sociétaux de ces tendances : *Les exilés*, les enfants originaires d'une région en guerre, ou ayant vécu dans leurs enfances un conflit qui a impliqué leurs familles, leurs proches, et provoqué des séparations, des décès. Ces enfants parfois ont été soldats, sont passés par des camps de réfugiés. *Les échappés* (fugueurs) fuient un conflit familial, un délaissement, une déscolarisation, de la maltraitance, du travail forcé, de la violence quotidienne. Ils sont le plus souvent aidé par un tiers, un membre éloigné de la famille, un ami, pour échapper à cette situation. *Les exploités* sont devenus les petites mains de réseaux de trafics, et sont victimes d'exploitations de toutes sortes ; cette catégorie inclut aussi le mariage forcé, l'esclavage moderne. L'exploitation est la conséquence de la migration, elle en est parfois la poursuite. *Les mandatés*, souvent ainés et/ou studieux sont envoyés par leurs parents ou d'autres membres de la famille pour subvenir par la suite aux besoins de la famille restée au pays. *Les aspirants* ou aventuriers prennent seuls la route et tentent l'aventure (Bredeloup, 2008 ; Crenn, 2019). Le terme « *aventure* » est fréquemment utilisé en Afrique de l'Ouest pour évoquer le voyage que les jeunes hommes effectuent en dehors de leur région de départ, le plus souvent un pays voisin. Il désigne un rite initiatique de passage vers l'âge adulte (Bredeloup, 2008). La figure de l'aventurier apparait dans les travaux de C. Crenn lorsqu'elle évoque les parcours biographiques des retraités sénégalais des Usines Ford à Bordeaux qui lui racontent « *être partis vivre l'aventure* » en France et qui continuent à la vivre en effectuant des allers et retours en Bordeaux et Dakar (Crenn, 2019). Les aspirants juvéniles veulent s'émanciper de leurs situations, de leurs vies sociales et se réaliser en tant qu'adultes et

[87] Convention de recherche n°212.01.09.14 « *Actualiser et complexifier la typologie des motifs de départ du pays d'origine des mineurs isolés étrangers présents en France»* Topik/Mission de Recherche Droit et Justice note de synthèse 2013 en ligne : https://www.infomie.net/spip.php?article12

futur « *ainés* » espèrent-ils (Attané, 2012[88] ; Crenn, 2019). *Les rejoignants* migrent pour retrouver une personne de la famille ou des proches. Ils sont donc non isolés mais sont parfois pris en charge par l'ASE en raison de l'instabilité d'une telle situation et des risques d'exploitation par le travail. Par exemple, certains maghrébins arrivés en France à la suite d'une kafala sont pris en charge par l'ASE. *Les abandonnés* sont arrivés en France avec un passeur et se retrouvent livrés à eux-mêmes une fois arrivés sur le territoire. Parfois, le voyage 'vendu' à la famille se voit modifié et la France n'était pas la destination initialement prévue. *Les transits* ne veulent pas rester en France et vivent le plus souvent dans les camps ou dans des squats.

Les errants eux sont le plus souvent en France depuis plusieurs années, ils vivent de mendicité, parfois d'activités illicites et sont les premières victimes de réseaux de trafics et/ou de traite des êtres humains.

> « *On est sur une moyenne de 8 mois de parcours migratoire (au départ du Maroc). On est sur une marchandisation, il va y avoir de plus en plus de passeur parce que plus on contrôle les frontières et plus cela fait le jeu des passeurs. On est obligé d'avoir des professionnels du passage pour venir. Ce que l'on a entendu à propos de la Libye, c'est que ce modèle s'est diffusé avec des migrants mineurs qui sont séquestrés, torturés pour que les familles paient une rançon. Ce modèle s'est diffusé au Mali, en Algérie, on va même le retrouver au Maroc ! Même au Maroc ils sont enfermés dans une pièce et leurs familles doivent verser une somme, de 300, 500 euros.* »
> (Travailleur social, septembre 2021, Bordeaux)

Or ce fait relatif au trafic d'êtres humains est éludé dans la plupart des médias qui font correspondre leurs portraits des migrants *aux schèmes de perception propres à l'analyse de la délinquance juvénile masculine* (Rubi, 2010, p 31). Cette population est ainsi confondue dans les médias avec le public des MNA de l'ASE. Pour donner un ordre d'idées, au 31 décembre 2021, 21,6 % des mineurs incarcérés en France étaient des MNA (chiffres du ministère de la Justice)[89] tandis que beaucoup échappent aux dispositifs. La qualification des délits au titre de la traite des êtres humains et de l'exploitation est une modalité d'investigation juridique spécifique et récente.

---

[88] https://archives.ceped.org/meknes/spip550f.html?article19

[89] « *Au niveau local, de nombreuses initiatives sont mises en œuvre pour mieux répondre aux besoins des MNA détenus, telles des conventions avec des interprètes, médiateurs culturels ou encore des protocoles PJJ/ASE pour mieux préparer les sorties de détention de ces mineurs. Il est important de souligner que l'interdiction des « sorties sèches » inscrite dans le code de justice pénale des mineurs (applicable depuis le 30 septembre 2021) prévoit le prononcé d'une mesure éducative judiciaire provisoire (MEJP) pour tout placement en détention provisoire (art. L.334-3 CJ PM). La possibilité de bénéficier d'une mesure en protection de l'enfance en complément d'un suivi au pénal pour tout mineur délinquant est également rappelée.* » (Rapport_annuel_activite_MMNA_2021.pdf)

Cette typologie, sorte d'idéal type, cette *« construction intellectuelle obtenue par accentuation délibérée de certains traits de l'objet considéré » (Weber, 1965, p. 181*) ne rend pas entièrement compte des contextes et circonstances migratoires, des opportunités, et des contraintes. Mais elle constitue une base d'analyse nécessaire au travail des équipes éducatives. Un autre aspect du travail de définition de cette « *nouvelle figure de l'altérité* » (Maziz, 2011) porte sur certaines réalités partagées par les MNA : les souffrances psychiques liées au trauma, à l'isolement et la précarité de la situation ; la lassitude ; l'incompréhension (besoin d'adaptation) ; la peur de ne pas réussir à faire comme tout le monde ; l'insécurité, le manque de liberté ; la honte et le sentiment d'être en faute. Tandis que certains profils s'entrecroisent et évoluent (exilés/exploités, mandatés/aspirants, fugueurs/errants) d'autres peuvent se confondre : une personne mandatée peut être considéré comme étant exploitée par sa famille, tandis qu'une personne errante peut-être perçu comme aspirante lorsqu'elle se montre très autonome. La diversité des profils décrites ici se manifeste à la fois par les pays d'origine, les itinéraires migratoires, les motifs- *« sortir de la misère », « sauver sa vie », « avoir un bon métier », « faire des études », « réaliser un rêve »* (Duvivier, 2020) - les modes d'installation dans la société d'accueil, ou encore « *les projets qu'ils développent sur les routes de leur migration* » (Duvivier, 2010). Les conditions du voyage nous en apprennent aussi davantage sur les constantes de la migration juvénile[90], identifiées à travers la diversité des parcours rencontrés. Les jeunes migrent en compagnie d'adultes (passeurs, migrants, famille proche ou éloignée) et avec des groupes de pairs. C'est ce qui fait de cette expérience un moment de socialisation très important. Les réseaux migratoires auxquels ils sont affiliés de différentes manières, constitués par des liens familiaux, amicaux, communautaires, ont largement été étudié depuis les années 1920 aux États-Unis, par l'école de Chicago, avec les travaux de Massey (1988, 1990, 1990) de Dorai, Hily, Mung, Loyer (1998) de Massey, Arango, Hugo, Kouaouci, Pellegrino, et Taylor (1998) puis en France avec les travaux de Bonnet et Desjeux (2000) de Bruneau (2004) de Cortes et Faret (2009). La mobilisation des réseaux, et l'élaboration de stratégies composent les « *savoirs migrer* » nécessaires aux déplacements (Arab, 2008, p. 21) en s'appuyant parfois sur « *des arguments culturels et des logiques souterraines* »,

[90] A ce sujet l'anthropologue E. Razy (journée d'étude Université de Bordeaux, « l'accueil des MNA », juin 2021) rappelle qu'au cours des deux derniers siècles, la migration est corrélée aux deux grandes guerres, et à la pauvreté, aux déplacements forcés qu'elles ont produits. La protection de l'enfance fut la priorité des travailleurs sociaux dans l'après-guerre, et aboutit à la CIDE un demi-siècle plus tard. Actuellement dans les pays dits en voie de développement, la migration des enfants reste une opportunité de promotion sociale, d'émancipation, mais aussi de protection et de sécurité (pour les pays en situation de conflits religieux, politiques, pour les pays pratiquant encore l'excision ou le mariage forcé).

comme dans le cas de la migration des mineurs mauritaniens (Tanon, Sow, 2010). Ensuite, le rôle important des familles est lui aussi une constante, qu'il s'agisse d'une implication directe, différée, ou au contraire une rupture temporaire/totale de liens. En raison de ces deux constantes, ces migrants sont acteurs de leur migration. Certains décident de partir avec ou sans l'accord de la famille, avec ou sans aide. C'est ici que leur accompagnement dans le pays d'accueil peut aider à donner du sens à leurs migrations, à comprendre qu'ils n'en sont pas moins vulnérables et fragilisés par le durcissement des politiques migratoires en Europe (Bricaud, Combré, 2020). L'illustration compréhensive des profils et les récits biographiques (Jovelin 2020 ; Paté, 2020) serait incomplète sans évoquer les récits de mobilisations citoyennes, de certains médias et ONG.

> Une journaliste rencontrée au Pays Basque dans le cadre du programme de recherche COJEMI[91] en donne un témoignage poignant : « *je pense à l'article sur l'accueil des Afghans à Baigorry, parce qu'on a publié le reportage dans l'hebdo la semaine dernière sur internet. Oui, j'ai vu beaucoup de commentaires, de cœur, de réactions positives. Quand les histoires sont racontées par le prisme vraiment humain, je pense que ça change vraiment le regard des gens sur cette réalité. Quand on personnifie, quand on incarne le problème par le visage. Comme pour Moriba, quand il y avait la pétition lancée par ses camarades du lycée pour qu'il ne soit pas expulsé.* » (Journaliste pour *Mediabask*, septembre 2021).

Nous avons parfois du mal à nous figurer collectivement les effets biographiques et sociaux de cette *géohistoire* (Derivois, 2021, p. 62). Ils nous saisissent lorsque les médias donnent un visage aux récits de traumatismes[92] et aux injustices. « *On m'a envoyé une photo par WhatsApp du guinéen qui est décédé dans la Bidassoa. Je l'ai utilisé dans l'article et effectivement je ne me suis pas posé de questions. Je me suis dit, je veux qu'on montre son visage.* » (Journaliste pour Mediabask, septembre 2021).

---

[91] COJEMI : « Les représentations médiatiques des jeunes étrangers isolés ». Projets de recherche Lauréats - Université Bordeaux Montaigne (u-bordeaux-montaigne.fr)

[92] « *Abdoulaye était parvenu à survivre à la périlleuse traversée de l'Atlantique, dans une pirogue dans laquelle il avait été secouru à moins d'un mille de la côte, avec plusieurs dizaines de personnes qui tentaient elles aussi d'accéder à l'Europe en provenance de l'Afrique subsaharienne. Des dizaines de personnes meurent sur cette route, la plus mortelle de toutes celles que les personnes migrantes utilisent pour tenter d'atteindre l'État espagnol. Selon l'ONG Caminando Fronteras, déjà 1 922 personnes y ont trouvé la mort au cours du premier semestre 2021, soit en moyenne plus de dix personnes chaque jour.(…) C'est le deuxième décès en moins de trois mois dans des circonstances similaires dans la Bidassoa, puisque le corps sans vie d'un autre migrant avait été retrouvé dans ses eaux le 22 mai dernier, celui du jeune Ivoirien Yaya Karamogo, qui tentait d'atteindre la rive hendayaise. La mort du jeune Guinéen a donné lieu à la dénonciation des politiques migratoires européennes actuelles, lors d'un rassemblement lundi 9 août à Irun, à l'appel de l'association Irungo Harrera Sarea. Les participants ont exigé une nouvelle politique migratoire qui permette d'éviter les situations désespérées et d'empêcher que la Bidassoa se transforme en tombeau pour les personnes qui tentent de traverser la frontière, appelant à une plus grande responsabilité les institutions du Pays Basque.* » (Journal du Mediabask, le 11 aout 2021)

3.3. LE CONTEXTE DE LA MIGRATION JUVÉNILE EN FRANCE ET EN GIRONDE, ET LES PRISES EN CHARGE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Au cours des années 1990 (Etiemble, 2013) plusieurs contextes géopolitiques et historiques migratoires de différents pays d'Europe, Asie et Afrique, sont à l'origine de phénomènes d'émigration juvénile vers la France. Dans les années 2010, le nombre de migrants mineurs et de migrants se déclarant mineurs en France connait une progression, puis une croissance exponentielle de 2015 à 2020. Le contexte sanitaire de la pandémie de Covid 19 et l'arrêt des circulations à l'échelle planétaire freine cette progression, qui ne reprend ensuite en 2021.

3.3.1. Schéma explicatif des modalités de prises en charge des MNA à la DPEF

Après avoir présenté ces éléments d'ordre technique et juridique, je propose un schéma du fonctionnement interinstitutionnel, me permettant d'introduire les services et corps de métier intervenant à différents niveaux, présentés en bleu et les scénarios possibles d'action/ événements en orange, explicités par la suite dans le chapitre suivant.

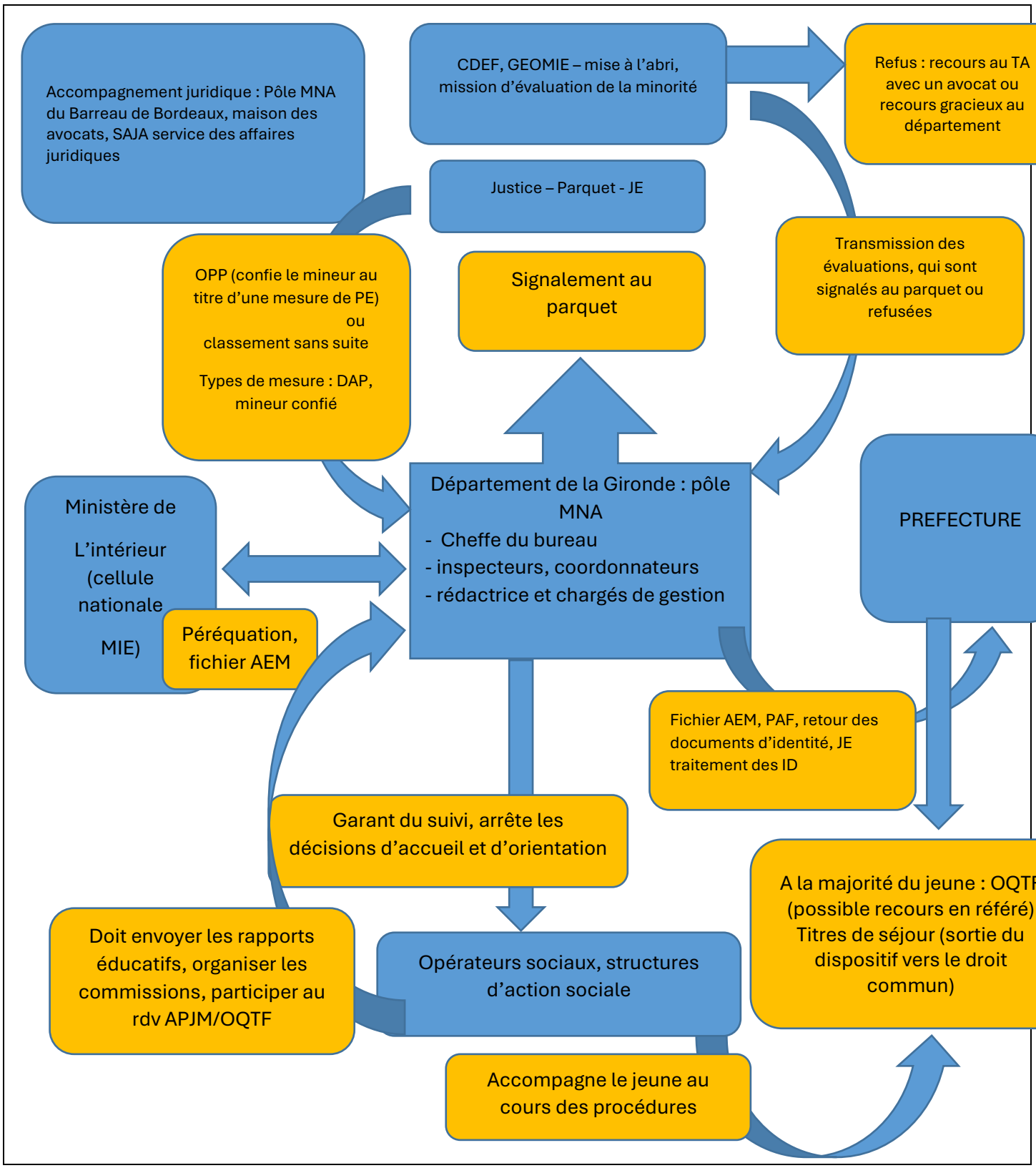

- SCHEMA DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES MNA

3.3.2. Les trois modes d'arrivée des MNA en protection de l'enfance

a. Le signalement

Les personnes sont reconnues mineures à la suite d'un signalement des services départementaux girondins de l'Aide Sociale à l'Enfance. Comme le prévoit la loi, le signalement est fait à l'occasion d'une évaluation socioculturelle permettant de confirmer ou non sa minorité et son isolement sur le territoire français. En Gironde et jusqu'en février 2021, la phase d'évaluation est confiée au SAEMNA qui connaitra plusieurs difficultés comme des rapports d'évaluation incomplets, des temps d'attente de plusieurs mois pour la clôture de l'évaluation (composé de trois entretiens)[93] . Au cours des 6 premiers mois de mon contrat, j'ai assisté à toutes les convocations de clôture d'évaluation par les inspecteurs du BMNA pour statuer les situations, c'est-à-dire signaler ou non au Parquet de Bordeaux la minorité et le besoin de protection. « *Cette responsabilité très importante, doit se faire dans un temps très contraint et sans analyse de pratiques permettant de faire ce pas de côté et de revenir posément sur les situations les plus complexes, accompagné par un tiers.* » (En ligne, Rapport ODPE girondin 2020, p. 111). La décision du Parquet des mineurs est transmise au département, (notification de refus ou ordonnance de placement). En 2019, plus de la moitié de demandes de protection (signalements) émise par les services départementaux de protection de l'enfance ont été refusées : sur 145 situations, le Parquet s'est saisi et a transmis la demande de protection au Juge des enfants pour seulement 69 d'entre elles. « *Présenter à un jeune cette procédure et annoncer une décision que l'inspecteur n'a pas lui-même prise est une mission très délicate et qui confronte les professionnels, même expérimentés, au sens de cette procédure*. » (Ibid.). Pour l'année 2022, le nombre de signalements en direct n'est pas connu et 347 MNA nouveaux accueillis dans l'année, dont 152 OPP du parquet de Bordeaux, 26 recours, 167 péréquations et aucune réorientation. Si en Gironde, le nombre de MNA a diminué entre 2020 et 2022 (passant de 1478 à 1290) ainsi que leur part dans l'ASE (passant de 27,78% à 22,18%), le nombre de MNA mineurs accueillis a augmenté passant de 258 en 2020 à 347 en 2022.

[93] En 2018 et 2019 (carnet de terrain au Saemna, 2019) la phase d'évaluation et de mise à l'abri connait une durée moyenne de 56 jours, soit bien au-delà des 5 jours prévus par la loi. Le service est totalement saturé. En 2019, sur 438 personnes sollicitant une protection, il y a eu 113 vérifications documentaires (environ ¼ des situations, et un taux de reconnaissance de minorité de 16%) pour lesquels 56 avis favorables ont été émis. Lorsque la personne présente des originaux de documents (passeport, carte nationale d'identité, actes de naissance, jugement supplétif) ils sont transmis pour vérification à la DZPAF chaque semaine. Dans l'attente des résultats, la mise à l'abri est prolongée et constitue une période d'incertitude pour les personnes, qui mobilisent parfois le réseau associatif pour pouvoir être scolarisées (scolarisation formelle, ou informelle).

b. Le recours

Le recours concerne les personnes reconnues majeures par les services départementaux girondins (lors de l'évaluation socioculturelle mentionnée plus haut) et reconnus mineurs à la suite de la saisine du Juge des enfants. Lorsque la phase d'évaluation départementale n'a pas permis de déterminer la minorité de la personne sollicitant une protection, le département lui notifie son refus d'admission à l'Aide Sociale à l'Enfance et lui présente ses possibilités de recours. La plupart des personnes font alors un recours devant le Juge des enfants, pour que leur demande de protection soit réévaluée. En 2019, le Juge des enfants a été saisi dans 160 situations, soit 43% des refus de minorité (pour 369 refus d'admission à l'ASE girondine, dont 76 en raison de classements sans suite du Parquet. Au 31 décembre 2019, le Juge a ordonné 96 mesures d'Assistance Éducative, soit 60 % des recours. Pour statuer sur la minorité et l'isolement, il dispose du compte rendu d'évaluation, parfois des résultats de la vérification documentaire et peut procéder avec commission rogatoire à une analyse d'identité (prise d'empreintes) et à des tests osseux. Il auditionne les individus sollicitant une protection. Contrairement à d'autres départements français, le département de la Gironde lorsqu'il a produit une notification administrative de refus de prise en charge, a fait le choix de ne pas se saisir en appel des décisions judiciaires d'accueil prises par le juge des enfants. Entre 2020 et 2022, le nombre de recours faits par les migrants juvéniles a chuté, passant de 99 en 2020, à 123 en 2021, 26 en 2022 (en ligne, rapport ODPE girondin 2023, p 135).

c. La péréquation

Les migrants isolés reconnus mineurs à la suite d'une décision judiciaire d'une autre juridiction départementale et arrivant en Gironde par la péréquation nationale pilotée par la Cellule Nationale MNA (créée en 2013 par la circulaire Taubira). Tous les départements doivent être en mesure de fournir une évaluation répondant aux critères du guide des bonnes pratiques (guide en ligne, 2019), et à la suite du statut MNA obtenu par OPP, doivent contacter la cellule Nationale MNA qui décide du lieu de placement en fonction des clés de répartition[94] de chaque

[94] La clé de répartition prend en considération l'importance démographique des collectivités d'accueil, ainsi que la situation et l'intérêt des mineurs (*Les modifications apportées par le décret n° 2019-1410 du 19 décembre 2019 procèdent des travaux interministériels engagés en 2019 en réponse aux contestations croissantes portant sur la clé de répartition et ses modalités de calcul. Le décret remplace le critère relatif au « nombre de jeunes de 19 ans et moins » par celui de population générale.)* Ce dernier critère peut justifier l'orientation vers un autre département. Les modifications apportées aux critères de répartition s'appliquent depuis le 15 avril 2020. Journal officiel du 15 avril 2022 : « Le 59 Nord 4,05% ; le 75 Paris 3,13% ; le 13 Bouches du Rhône 2,93% ; le 92 Hauts-de-Seine 2,60% ; le 33 Gironde 2,50% ; le 93 Seine-Saint-Denis 2,42% ».

département, dont le calcul a évolué en 2016, 2019, 2022, prenant en compte la taille des dispositifs, la démographie, et d'autres facteurs. Les personnes reconnues MNA sont placées dans une structure le premier département d'accueil, sauf si ce dernier a atteint sa clé de répartition, auquel cas elles seront orientées dans un autre département par la cellule nationale qui doit prendre attache auprès du département d'origine pour organiser leurs arrivées. La Gironde ayant une clé de répartition très élevée depuis le début de sa création en 2015, elle a réorienté 2 MNA et accueilli 296 MNA venant d'autres départements (une arrivée par jour ouvré sur l'année) en 2018, puis zéro réorientation et 205 accueils en 2019 (ODPE 2020).

Sur un an « *le délai moyen d'acheminement a été divisé par 2 (30 jours en 2018 contre 16 jours en 2019). Le BMNA mais aussi le Parquet girondin réceptionne l'ensemble des éléments (évaluation et O.P.P)* » (en ligne, Rapport ODPE girondin, 2020, p.112). A partir de 2018, et la création d'un bureau dédié aux MNA à la DPEF, l'organisation du placement devient la priorité car la saturation permanente des dispositifs des opérateurs mandatés et la création de places conventionnées en urgence (procédure exceptionnelle) ont mis en souffrance le travail du département et celui des travailleurs sociaux sur le terrain. Au cours de l'année 2019, le département créé 364 places conventionnées réparties auprès d'une dizaine d'opérateurs girondins de protection de l'enfance (carnet de terrain 2019) soit un rythme moyen de 30 places par mois, ce qui mobilise quotidiennement les chargés de gestion du bureau MNA et les 2 inspecteurs pour la recherche de places, parfois pour le jour même. Entre 2017 et 2019, les péréquations passent successivement de 338, à 293, puis 205. Depuis 2020 et l'appel à création de places en première puis de seconde intention, l'organisation permet d'évaluer les besoins sociaux, éducatifs, thérapeutiques, professionnels de chaque MNA pour son orientation[95]. En 2022, la clé de répartition girondine est recalculée et explique l'accueil de 167 arrivées par la péréquation, contre 98 en 2020. Les disparités d'évaluation de la minorité entre les départements, justifie parfois la réévaluation des dossiers de la péréquation, par la juge des enfants.

[95] « *Un groupe de travail doit également voir le jour avec la MDPH, la Coordination Santé M.N.A. 33 et l'association A.D.G.E.S.S.A. qui dispose de 12 places conventionnées sur son site de Saint Brice, en Sud Gironde. Ce site a l'avantage de regrouper un Établissement d'Hébergement Pour personnes Âgées Dépendantes (E.H.P.A.D.), un Établissement et Services d'Aide par le Travail (E.S.A.T.), ainsi qu'un Service d'hébergement pour adultes porteur de handicap. Ce travail de réflexion a pour but d'élaborer une nouvelle offre de service qui permettrait d'accompagner de manière efficiente des MNA vers une insertion professionnelle adaptée, en lien avec des difficultés cognitives, motrices ou psychiques, encadrés par une équipe spécifique, formée et volontaire pour la prise en charge de ce public à besoins spécifiques. Pour l'heure, il est trop tôt pour assurer la faisabilité de ce projet ou s'avancer sur sa temporalité. L'intérêt de cette démarche est déjà de faire se rencontrer l'ensemble des parties prenantes et d'impulser une réflexion.* » (Rapport ODPE, 2020, p. 113-114).

3.3.3. Déclinaisons et perspectives interinstitutionnelles

Les ministères impliqués dans la PEC MNA sont plusieurs : le ministère de la Justice qui gère la cellule nationale MNA (AEM), le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales qui chapote les services de protection de l'enfance, le ministère de l'Intérieur qui s'occupe de l'immigration, de l'asile, de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers en France, des Préfectures. A noter que le préfet est nommé en conseil des ministres, par décret du Président de la République, sur proposition du premier ministre et du ministre de l'Intérieur. Il est un haut fonctionnaire qui relève pour sa gestion, du ministère de l'Intérieur mais représente l'ensemble des ministres dans le département. Il s'agit d'une pratique organisationnelle spécifique, entre gestion nationale et décentralisée, notamment pour le dispositif d'évaluation de la minorité avec la cellule nationale MNA (fichier AEM) la péréquation et l'obligation récente des CJM. La compétence partagée s'illustre par des difficultés de cogestion, d'harmonisation des pratiques, notamment pour les services d'évaluation et de mise à l'abri, précédemment évoquées. Dans le contexte particulier de la Gironde, le Tribunal de Bordeaux a centralisé le contentieux civil MNA au sein d'un seul Cabinet[96], celui du magistrat coordonnateur, pour garantir une cohérence dans les réponses, éviter des jurisprudences disparates en fonction des Juges des enfants saisis, et assurer le partenariat[97]. Un poste de greffier exclusivement affecté au service des MNA en Assistance Éducative, est créé en 2019, en lien avec le magistrat coordonnateur en charge de ce contentieux, le service des tutelles mineurs, le cabinet du JAF (juge aux affaires familiales) en charge de la DAP (délégation de l'autorité parentale). Il est aussi en lien avec les services d'investigation (DZPAF -direction zonale de la police aux frontières-, préfecture, médecin expert) et le pôle MNA du département. Depuis 2022 et l'arrivée de deux inspecteurs supplémentaires (dont un remplacement), le BMNA a répertorié

[96] « *Ces dossiers ne faisant à priori l'objet d'aucun contentieux ni sur l'âge ni sur la nécessité de prise en charge, il est apparu préférable de privilégier ceux dans lesquels une difficulté doit être tranchée, notamment sur la question de la minorité. Il arrive toutefois qu'une audience soit organisée pour des mineurs confiés, suite à une évaluation réalisée dans un autre département, soit parce que le Parquet de Bordeaux n'a pas saisi le Juge des enfants au vu d'un rapport d'évaluation extérieur qu'il n'a pas estimé convaincant, soit à la demande du Département, si après quelques temps d'observation, le département apporte des éléments nouveaux tendant à remettre en question la minorité de l'intéressé ou fait état d'un comportement de sa part non conforme à son projet d'insertion*. » (ODPE 2020, p. 116). (Au bout de 6 mois après l'arrivée par péréquation, le JE décide de la mesure : maintien, ou transfert JAF pour DAP, ou transfert en tutelle)

[97] « *La coordination interne au Tribunal judiciaire avec le Parquet civil et le Service des Affaires Familiales (tutelles et délégation d'autorité parentale), les liaisons avec le Barreau qui a créé un collectif spécifique en son sein pour le suivi des M.N.A. En outre, ont été mises en place les relations étroites avec le Parquet des mineurs, la Préfecture, les services de police, le service de fraude documentaire de la Direction Zonale de la Police aux Frontières (D.Z.P.A.F.), la Mairie de Bordeaux, l'hôpital pour les expertises osseuses et bien entendu en premier lieu le Département de la Gironde.* » (ODPE 2020, p. 116).

ses principales missions en trois grands registres. Le premier a trait au suivi des mises à l'abri/ évaluations (impacté depuis sa délégation au GEOMIE, et le changement de juge des enfants). L'évaluation donne lieu à des signalements et notifications de refus, amenant les inspecteurs à la gestion des contentieux et des recours. Le deuxième a trait aux arrivées de jeunes via les péréquations. Et le troisième a trait à l'accompagnement des mineurs à partir de 17 ans et demi (information collective APJM) majeurs jusqu'à 19 ans (définition du projet de sortie) et OQTF (réunions collectives OQTF) L'accompagnement des majeurs à partir de 19 ans (sécurisation de la sortie), contrats APJM et AEJM. (Carnet de terrain, réunion DPEF octobre 2021).

3.3.4. Les chiffres de l'arrivée des MNA en Gironde (source IODAS, traitement MNA/DPEF/DGAS)

Le nombre de MNA accueillis en Gironde est passé de 795 en décembre 2017 à 1 264 en décembre 2019, soit une augmentation de presque 60 % sur la période. En 2019, le nombre de mineurs accueillis diminue, à l'inverse du nombre de majeurs. Puis en 2020, l'arrivée de migrants se déclarant mineurs en Europe connait un très net ralentissement du fait de la fermeture des frontières, et interdiction de circulation, et reprend dès 2021 : « *Tant au niveau européen qu'international, les études montrent un accroissement de la mobilité de jeunes sans représentants légaux (…) Les MNA représenteraient environ 15 % à 20 % des prises en charge de l'ASE* » (Fiche infos, Assemblée des Départements de France, 02/04/2019). Néanmoins pour le pôle MNA de la DPEF, je constate que les faits antérieurs à la période du Covid 19 comme le nombre d'arrivées record en 2018-2019 impactent durablement les pratiques professionnelles. Aux nouvelles arrivées s'ajoutent les prises en charge des MNA devenus majeurs dont la part dans le contingent total de MNA augmente. Pour l'année 2021, le BMNA comptabilise 124 signalements (52 OPP et 72 classements sans suite) 1515 jeunes (714 mineurs et 801 majeurs) 98 recours, 52 référés libertés (dont 36 mises à l'abri) 89 péréquations (48% Paris, 22% Val d'Oise, et 11% Hérault) et 26,5% des enfants confiés.

	2020	2021	2022	2023
Mineurs placés	690	547	549	483
Majeurs	788	865	741	Inconnu
Part des MNA dans l'ASE	27,78%	24,29%	22,18%	Inconnu
TOTAL	1478	1412	1290	Inconnu
NOMBRE D'OPP EN FRANCE	9524	11315	14732	

a. L'urgence en France de prendre en compte un fait social important

Après le temps de l'urgence (Dauphin, 2021), pour les établissements sociaux, comme pour leur hiérarchie au département (entretiens, septembre 2020), on observe le développement progressif et constant, d'une pratique professionnelle de plus en plus experte sur la migration juvénile, pour l'accompagnement socio-éducatif. Ce développement s'articule autour de « *la situation des jeunes migrants se déclarant mineurs et séparés de leurs représentants légaux, en quête de statut MNA* » (Rigoni, Crenn, 2020), statut juridique désignant les moins de 18 ans de nationalité étrangère, se trouvant sur le territoire français sans adulte responsable de lui (Doineau, Godefroy, 2017). En France, l'effectif des prises en charge a doublé entre 2016 et 2019, suivi d'une diminution en 2020 (9524 OPP, source cellule nationale) puis une reprise en 2021 (11315 OPP) et 2022 (14782 OPP). L'analyse de la Mission MNA du ministère de la Justice de 2016[98], établit un lien assez étroit entre l'évolution des effectifs de cette population et les récents changements dans les flux migratoires vers l'Europe depuis 2016. En 2022, selon le rapport d'activité MNA du ministère de la Justice (en ligne) en Ile-de-France, les nationalités les plus représentées pour les MNA sont la Côte d'Ivoire (16%) la Guinée (14%), le Mali (12%) la Tunisie (12%) et l'Afghanistan (10%). En Nouvelle Aquitaine, les nationalités les plus représentées sont la Guinée (30%) la Côte d'Ivoire (16%) le Pakistan (7%) le Bangladesh (7%) et l'Afghanistan (6%). Les situations politiques et économiques des pays d'origine font des MNA un public particulièrement vulnérable. Ces situations ont déterminé la scolarité antérieure, les conditions de départs et de migration. Elles déterminent par la suite les modalités de reconstitution des états civils, l'évaluation sociale de la minorité, l'accès à l'éducation, à la scolarisation dans le pays d'accueil. Si la frontière alpine constitue encore la principale voie d'entrée des migrants, l'augmentation des flux des entrées par la frontière espagnole est constatée depuis 2018 (Déaux, 2021). A noter que l'année 2022 est marquée par une progression du nombre de MNA, avec 14 782 MNA recensés en France, contre 11315 durant l'année 2021 (MMNA, 2022). Toujours selon le rapport RAA MMNA en 2023, 63,67% d'entre eux sont originaires d'Afrique Subsaharienne (dont

[98] Le nombre de personnes déclarées MNA courant 2019 était de 16 760 (Rapport annuel d'activité 2019, *Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse-Mission MNA, mai 2020, pp. 7- 9.*). L'effectif des MNA, mineurs et majeurs, pris en charge par les départements était estimé à 40 000 en 2019, selon les chiffres de l'Assemblée des départements de France (ADF). https://www.justice.gouv.fr/mission-mineurs-non-accompagnes-rapport-annuel-dactivite-2016 et adresse internet des rapports de 2014 à 2021 : https://www.justice.gouv.fr/rapports-dactivite-mission-mineurs-non-accompagnes

notamment la Côte d'ivoire, la Guinée, la Tunisie, le Mali, l'Algérie, le Maroc). Les autres MNA sont originaires d'Afghanistan, du Pakistan, du Bangladesh, de l'Egypte, de l'Albanie.

b. Expliciter les pratiques, sans légitimer les catégories des politiques migratoires

La localisation des MNA entrant dans le dispositif national supervisé par le ministère de la Justice résulte de la péréquation (répartition sur le territoire national). Or les contextes socio-économiques, politiques et européens des pays d'émigration, l'accueil en Europe et en France par les acteurs locaux, citoyens ou institutionnels (Rigoni, Crenn, 2020) et les politiques sécuritaires et technocratiques qui entravent les possibilités d'hospitalité digne, déterminent aussi les conditions de circulation, d'accompagnement et de sécurisation des parcours migratoires. Ces faits sociaux sont donc l'enjeu d'une approche compréhensive de la situation et de l'avenir des migrants en France. Dans le cas contraire, ils produisent des conflits et incompréhensions entre instances décisionnaires, intervenants sociaux et associations citoyennes. La difficulté principale des professionnels est de circuler entre ces registres, géo-politiques pour la migration, puis administratif et organisationnel pour la prise en charge des MNA. Certains facteurs sont pris en compte dans l'analyse des situations, ou parfois tenus éloignés. L'objectif est de saisir ces enjeux administratifs, techniques (actions) puis relationnels, individuels et biographiques (acteurs) qui président aux logiques interactionnistes et aux pratiques. Ma démarche semble donc y adhérer parfois en en reprenant les termes technicistes, mais par nécessité méthodologique et éthique, à distance des caractéristiques objectivantes qu'on leur prête.

3.3.5. Les chiffres récapitulatifs des données de la DPEF en Gironde

Entre 2017 et 2019, les modes d'arrivée des MNA que sont la péréquation, le recours et le signalement, ont évolué (source IODAS, traitement MNA/DPEF/DGAS, dans le rapport ODPE 2020 en ligne). Entre ces trois années, on est passé successivement de 54, 54 et 69 signalements, puis de 0, 60 et 96 recours, et enfin de 338, 293, et 205 péréquations. Toujours entre 2017 et 2019, la répartition par âge a évolué, passant successivement de 443 à 802 et 746 mineurs pris en charge, et de 352 à 217 et 518 majeurs pris en charge en APJM ou AEJM. Les directeurs de services mandatés et les équipes éducatives (chef de service, éducateurs, juriste, conseiller en insertion professionnelle, psychologue) et le BMNA, font de la question de la vulnérabilité une priorité, en raison du fort investissement des MNA dans l'accompagnement socio-éducatif. Les principaux enjeux des services dédiés fonctionnant comme l'ASE classique (accueil, analyse des

besoins, projet éducatif, rapport social) est celui de la mixité sociale, l'insertion sociale et professionnelle, de l'accès au droit commun et au logement. Ce travail nécessite une socialisation au droit (droit du séjour, du travail) et la construction de partenariats (Préfecture, entreprises, DIRECCTE jusqu'en 2021 puis les DREETS, institution public et privé, parc immobilier). On l'a vu précédemment, l'augmentation du nombre de majeurs pris en charge par l'ASE (entre 2017 et 2019 : + 9 % pour les enfants hors MNA, et + 80 % pour les MNA) s'est accompagnée d'une augmentation des APJM (+ 294 % pour les MNA et + 8 % pour les hors MNA) et les AEJM (+ 24%). En effet, si en 2019 (source IODAS, traitement MNA/DPEF/DGAS) 8% des MNA ont entre 12 et 15 ans, 52% des MNA ont entre 16 et 17 ans, ils sont aussi 38% entre 18 et 19 ans, et 2% de 20 ans et plus. Ces 2% s'explique à l'époque par une insertion professionnelle rapide justifiant la sortie. Ce pourcentage augmente en 2020 et 2021, avec le maintien dans les dispositifs des jeunes en recours avec une OQTF. Les 38% de majeurs sont dépassés. Les filles représentent moins de 4 % des M N A . Les MNA sont pris en charge en structures collectives principalement, quelques places en familles d'accueils et parrainage (Hébergeurs Solidaires et AREVE notamment) sont développés jusqu'en 2022[99] par l'assistante sociale du Bureau MNA (qui a quitté le service en 2023). Le point de vue du Tribunal permet d'appréhender les aménagements et l'organisation qu'a nécessité l'arrivée croissante des MNA sur le territoire, comme la centralisation du contentieux civil MNA au sein d'un seul Cabinet.

> « *La coordination interne au Tribunal judiciaire avec le Parquet civil et le Service des Affaires Familiales (tutelles et délégation d'autorité parentale), les liaisons avec le Barreau qui a créé un collectif spécifique en son sein pour le suivi des M.N.A. En outre, ont été mises en place les relations étroites avec le Parquet des mineurs, la Préfecture, les services de police, le service de fraude documentaire de la Direction Zonale de la Police aux Frontières (D.Z.P.A.F.), la Mairie de Bordeaux, l'hôpital pour les expertises osseuses et bien entendu en premier lieu le Département de la Gironde.* » (en ligne, rapport ODPE girondin 2020, p 116).

La fonction traditionnelle du Juge des enfants de régulation parentale, est rendu impossible ici par l'absence physique des parents. Le critère d'isolement sur le territoire conduit le plus souvent

[99] Sur l'année 2019, 37 MNA ont été accompagnés selon cette modalité d'accueil : 27 accueillis en famille de parrainage et 10 placés par le département chez des assistants familiaux (faute de places en structures lors de la saturation des dispositifs collectifs). Des difficultés sont repérées sur ce mode d'accueil : « *soit parce qu'ils ont besoin de plus d'autonomie, parce que la famille était étouffante, soit parce que le jeune n'est pas du tout adapté en famille* » (inspectrice ASE bureau MNA, 2021). Ce qui entraine des incompréhensions de part et d'autre, un temps très important consacré au suivi individuel des enfants et des familles, des réorientations vers des structures en cours de prises en charge.

à une délégation d'autorité parentale (article 377 du code civil). Ainsi les dossiers n'ont pas vocation à être conservés durablement par le Juge des enfants. « *Une tutelle est également envisageable mais concerne plutôt l'hypothèse de mineurs dont les parents sont décédés.* » (Ibid., p115). Mais une jurisprudence restrictive du Juge des tutelles de Bordeaux a conduit à l'usage privilégié de la DAP (jusqu'à 700 en 2018) par le JE, et l'usage d'une réponse procédurale dérogatoire sans audition initiale lors de l'arrivée par la péréquation[100]. La nouvelle juge des enfants, arrivée au cours de l'année 2022, décide dorénavant de la mesure 6 mois après les arrivées par péréquation : maintien, transfert Juge des affaires familiales (JAF) pour délégation d'autorité parentale (DAP) ou transfert en tutelle. Lorsque les migrants juvéniles ont des documents d'identité originaux, ils sont adressés par le greffe au service de fraude documentaire (DZPAF). Une prise d'empreinte est effectuée pour être comparée avec celles pouvant être enregistrées dans les fichiers EURODAC, VISABIO et FAED, qui sont respectivement les systèmes d'informations des demandeurs d'asile, demandeurs de visas et fichiers d'empreintes. En cas de doute, le juge des enfants ordonne une expertise osseuse et une seconde audience est organisée sous trois semaines en moyenne, à la suite de la première audience, et après le retour du rapport de l'expert.

3.4 – LE FONCTIONNEMENT DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Après avoir évoqué le cadre spécifique d'intervention de la DPEF pour la protection des MNA, j'évoque maintenant le contexte de la fonction publique territoriale auquel elle appartient. Avant d'être une collectivité, le département est un territoire. La Gironde est le plus grand département de France, avec une superficie de 10 725 km², 535 communes et 33 cantons. Le Département compte 1 636 391 habitants au dernier recensement (source INSEE décembre 2022). La collectivité territoriale du département de la Gironde compte 6 914 agents répartis sur tout le territoire, exerçant 127 métiers au service des Girondins, ce qui fait du Département le deuxième employeur le plus important de Gironde, après l'hôpital public. Ses missions sont entre autres

[100] « *Ces dossiers ne faisant à priori l'objet d'aucun contentieux ni sur l'âge ni sur la nécessité de prise en charge, il est apparu préférable de privilégier ceux dans lesquels une difficulté doit être tranchée, notamment sur la question de la minorité. Il arrive toutefois qu'une audience soit organisée pour des mineurs confiés, suite à une évaluation réalisée dans un autre département, soit parce que le Parquet de Bordeaux n'a pas saisi le Juge des enfants au vu d'un rapport d'évaluation extérieur qu'il n'a pas estimé convaincant, soit à la demande du Département, si après quelques temps d'observation, le département apporte des éléments nouveaux tendant à remettre en question la minorité de l'intéressé ou fait état d'un comportement de sa part non conforme à son projet d'insertion.* » (En ligne, rapport ODPE 2020 girondin, p. 116).

l'action sociale, la gestion des collèges. Il est administré par 66 conseillers départementaux, répartis sur 33 cantons. Son budget annuel est de 2,2 milliards d'euros. Depuis les élections de mars 2015, le Conseil Général (nom donné lors de sa création après la Révolution française) est devenu le Conseil départemental[101]. Les Conseillères et Conseillers départementaux se réunissent régulièrement pour décider des politiques dans divers domaines et annuellement pour le vote des budgets. Le principe d'annualité impose de réaliser un budget pour chaque année civile (du 1er janvier au 31 décembre) sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable. Les services du Département se chargent de mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée départementale. L'administration départementale placée sous l'autorité du Président est le relais opérationnel de la politique départementale, le "*maître d'œuvre*" sur le terrain des décisions prises par les élus. Voici la répartition par pourcentage du budget : Action sociale (68.8%) Services généraux (13.0%) Sécurité (5.9%) Enseignement (4.7%) Réseaux et infrastructures (2.4%) Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (2.0%) Aménagement et environnement (1.2%) Prévention médico-sociale (1.2%) Développement économique (0.8%) Transports (0.1%). Ma compréhension du fonctionnement de l'ASE s'est faite par les rencontres, et l'étude de documents institutionnels, les rapports ODPE et MOOCS, l'intranet « Mascaret Gironde » et les organigrammes. La fréquentation quotidienne du BMNA, et des bureaux enfance, répartis en cinq territoires, m'a permis de rencontrer les chargées de gestion, les rédacteurs, les inspecteurs, les agents CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes), les techniques des services supports. Les services départementaux sont organisés en trois directions : solidarité, transition écologique et aménagement, et enfin citoyenneté. La Direction générale de la solidarité (DGS) comporte plusieurs pôles dont le pôle de la solidarité et du

[101] Sa direction est assurée par le Directeur général des services et directeurs adjoints : **Direction Générale** Adjointe chargée de la Solidarité Pôle Solidarité, Développement Social, Pôle Solidarité Autonomie, Pôle Ressources Solidarité, Pôles Territoriaux Solidarité (dont fait partie la protection de l'enfance) **Direction Générale** Adjointe chargée de la Jeunesse, l'éducation, les sports, la vie associative. Dir. Collèges/ Jeunesse, Education, Citoyenneté/ Sports, Loisirs, Vie Associative. **Direction Générale** Adjointe chargée de l'Environnement, la culture, du document et de l'accueil Pôle Culture Documents Départemental, Dir. Environnement, Dir. Valorisation Ressources / Territoires, Dir. Relations Usagers ; **Direction Générale** Adjointe chargée des Ressources Dir. Patrimoine, Dir. Ressources Humaines, Dir. Systèmes d'Information et Numérique, Dir. Finances, Dir. Assemblées, Achats et Sécurité Juridique ; **Direction Générale** Adjointe chargée des Territoires (Dir. Infrastructures, Dir. Coopérations et Développement des Territoires, Dir. Habitat / Urbanisme, Dir. Transp. Maritimes ; **Direction Générale** des Services Départementaux (DGSD) Dir. Communication, Dir. Contrôle et Transformation, Mission Agenda 21, Mission Diversité Égalité.

développement social[102], auquel la DPEF appartient (deux lois importantes pour sa structuration : loi du 5 mars 2007 et loi du 14 mars 2016). En voici une présentation schématisée :

DGS, composée de :	
Pôles territoriaux	Bassin, Bordeaux, Médoc, Graves, Haute Gironde, Hauts de Garonne, Libournais, Médoc, Sud Gironde
Pôle Solidarité Autonomie	Direction de la mutualisation et des actions transversales Maison départementale des personnes handicapées Direction des actions autonomie
Pôle Ressources de la Solidarité	
PSDS (Pôle de solidarité et de développement social)	Direction de la promotion de la santé **DPEF** Direction des interventions et du développement social Direction des politiques d'inclusion et d'insertion

Ce pôle de la solidarité et du développement social -PSDS- contribue à la définition des orientations stratégiques de la collectivité en matière d'action sociale et médico-sociale. Il assiste les élus dans la conception et l'évaluation des politiques publiques. Il compte quatre Directions : Direction de la Promotion de la Santé, Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille, Direction des Interventions et du Développement Social, Direction des Politiques d'Inclusion et d'Insertion. Les cadres des directions sont souvent issus des formations du CNFPT d'Angers - Centre national de la fonction publique territoriale- et l'INSET- Institut national spécialisé d'études territoriales (appelé École nationale d'application des cadres territoriaux, ENACT jusqu'en 2010) des établissements d'enseignement supérieur qui forment les cadres territoriaux. Il s'agit de présenter ici l'institution et son vocable.

3.4.1. Les modalités d'accueil et d'accompagnement, en prévention et protection

La Direction des solidarités compte plusieurs pôles dont le pôle de la solidarité et du développement social, le PSDS auquel la DPEF[103] appartient. L'action de la DPEF repose sur deux missions principales, la prévention des difficultés des familles en matière de responsabilités éducatives et la protection des enfants. Seule la protection concerne le bureau MNA, notamment parce que les mesures sont établies au motif de l'isolement. L'objectif est d'accompagner les

[102] Ce Pôle contribue à la définition des orientations stratégiques de la collectivité en matière d'action sociale et médico-sociale. Il assiste les élus dans la conception et l'évaluation des politiques publiques. Il coordonne la mise en œuvre des politiques de la collectivité dans les domaines de l'Inclusion, de l'Enfance, de la Famille, de la Santé et du Développement Social en garantissant leur déclinaison opérationnelle au siège et sur les Territoires**,** dans les Pôles Solidarité (PTS) et les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI). C'est ce pôle qui impulse une dynamique de transversalité entre ces thématiques enfance, famille, santé et développement social, et qui pilote les ressources tant humaines que financières. Pour la DPEF, il abrite l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE).

familles et d'assurer une prise en charge *(partielle ou totale)* des mineurs ou majeurs de moins de 21 ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre leur équilibre. Pour donner un aperçu de l'activité, voici les chiffres de l'année 2020. Les mesures de protection sont moins nombreuses que celles de prévention, mais sont plus longues et nécessitent l'intervention de plus de professionnels dont ceux de la justice. Il s'agit des mesures de placements (5221 en 2020) l'accompagnement des MNA et des majeurs (1268 en 2020). Les publics sont répartis en maisons d'enfants et lieux de vie (64% des prises en charge) en accueil familial (22% des prises en charge) en placements à domicile PEAD (8% des prises en charge) ou chez un tiers digne de confiance TDC (5% des prises en charge) ou en parrainage (0.4% des prises en charge).

a. La difficulté croissante à mettre en œuvre la prévention

A la DPEF, plusieurs professionnels évoquent la perte progressive d'une culture professionnelle de la prévention au profit de la protection. Une coordinatrice de parcours d'un des bureaux enfance, précédemment membre des équipes volantes, me dira à ce propos : « *Quand on travaille en prévention c'est pour éviter la protection, et maintenant là j'œuvre pour un retour à de la prévention, un retour au domicile, pour que ce temps-là soit le plus court possible et que quand ce retour n'est pas possible, qu'il ait du sens pour l'enfant.* » (Mme Ma, coordinatrice de parcours, DPEF, juin 2023). La difficulté en prévention comme en protection est de concevoir un accompagnement le plus bref possible, tout en assurant *la continuité du suivi*, les échéances à long terme, pour permettre à l'enfant de se projeter. Si un placement a lieu, la logique reste la même pour l'accompagnement de l'enfant et de sa famille. C'est dans cette tension permanente que se joue le développement de l'accompagnement et la négociation avec ce qui est empêché, tantôt par le placement, tantôt par l'impossible retour dans la famille. Différentes interventions menées par la DPEF ou par l'intermédiaire de partenaires associatifs locaux sont menés et organisées : le recueil et l'évaluation des informations préoccupantes (IP) concernant des mineurs en danger ou en risque (mission de la CRIP et ses équipes IP) et le signalement à l'autorité judiciaire. Viennent ensuite les aides à domicile : aides financières, aides éducatives, aides au foyer, mesures d'accompagnements en économie sociale et familiale. Enfin l'entretien et l'hébergement des mineurs et majeurs, des femmes enceintes et mères isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans. Le BARO, bureau des adoptions, contrôle les conditions d'accueil susceptibles d'être offertes à l'enfant aux plans familial, éducatif et psychologique.

b. Les missions spécifiques du BMNA

Le bureau MNA est uniquement concerné par les mesures de protection, et jamais par les mesures de prévention, qui concernent les enfants et leurs familles. Le BMNA placé sous l'autorité hiérarchique de la DPEF est composé d'une cheffe du bureau (mars 2020) trois inspecteurs, une rédactrice en cheffe et cinq chargés de gestion. Depuis 2022 et l'arrivée de deux inspecteurs supplémentaires (dont un remplacement) le BMNA a répertorié ses principales missions en trois grands registres (extraits de carnets de terrain 2022). Il s'agit en premier du suivi des Mises à l'abri/ évaluations (changement de délégation au CDEF et nouveau juge des enfants) donnant lieu à des signalements (ce qui fait que certains services d'évaluation sont placés sous l'autorité hiérarchique des CRIP dans certains départements) des notifications de refus (gestion du contentieux, et des recours).

> « *Depuis le changement du juge des enfants, on a une modification du profil des jeunes, en raison du changement de pratiques professionnelles. On a toujours les mêmes jeunes qui arrivent avec la même date de naissance, toujours autour de 16 ans, en revanche les jeunes arrivent avec une autonomie réelle de 16 ans, avec un rajeunissement de la population. Cela impacte réellement notre dispositif de prise en charge, parce qu'un jeune à 16 ans il est moins autonome qu'un jeune qui se déclare 16 ans et qui a un petit peu plus. Donc on a une augmentation des besoins en nombres de places en collectifs et des places avec des besoins spécifiques. Le Covid passant par-là, on a des profils de jeunes bien plus en difficulté qu'auparavant, en difficulté psychique, en difficulté sanitaire ce qui fait qu'on a beaucoup plus de besoins spécifiques dans l'accueil des MNA.* » (Cheffe du Bureau MNA, réunion DPEF octobre 2021).

En deuxième lieu, il s'agit du suivi des arrivées de MNA via les péréquations. En troisième et dernier lieu, la mission du BMNA concerne l'accompagnement des mineurs à partir de 17 ans et demi (information collective APJM) majeurs jusqu'à 19 ans (définition du projet de sortie) et OQTF (réunions collectives OQTF) ; l'accompagnement des majeurs à partir de 19 ans (sécurisation de la sortie).

> « *Aujourd'hui on a 1300 MNA, dont 850 entre 18 et 21 ans, ce qui n'était pas le cas en 2020 ou on avait 1600 MNA avec bien plus de mineurs, et cet effet est dû à la crise migratoire de 2017 et 2018. Ceux-là sont aujourd'hui majeurs. Donc l'autre enjeu du BMNA c'est de sécuriser ces sorties de l'ASE aussi par le biais de l'AEJM. Ces modalités permettent au majeur de tester l'accompagnement éducatif dans son propre hébergement pour être sûr qu'il n'y ai pas de dégringolade à la sortie de droit commun «* (Ibid).

Le BMNA sous l'autorité de la DPEF comme les autres bureaux n'est pas concerné par la prévention relative aux enfants et à leurs familles. Distinguer prévention (mesure administrative) et protection (mesure judiciaire) répond aux prérogatives du CASF et ordonnance les pratiques techniques de l'activité administrative. Depuis ce cadre d'intervention, la DPEF s'adapte aux besoins occasionnels, conjoncturels, souvent identifiés sur le terrain dans les services mandatés (associations ou fondations, organisées en MECS, en foyer, ou encore les familles d'accueil) et formalisées dans la réécriture des projets d'association, d'établissement.

> « *Cela nous contraint, il y a certain projet d'association qu'on peut trouver intéressant on a l'enveloppe financière derrière. Mais on ne peut pas juste dire « oui », on doit rentrer ce dispositif dans le CASF (une augmentation d'un certain nombre de places c'est une transformation importante) sinon c'est un appel à projet. On est toujours en train de naviguer entre la pertinence éducative du projet mais aussi la question financière et la question juridique.* » (Réunion DPEF interprofessionnelle, réunissant tous les agents BMNA et DPEF, octobre 2021). Le CASF et les lois constituent le cadre d'intervention et d'adaptation aux événements inédits.
>
> « *L'aspect juridique, pour faire ces transformations de places, on doit faire un appel à projet pour créer de nouvelles places. Or depuis 2017, il y a à peu près 900 places créées par convention (dont environ 880 pour les MNA). La loi de Taquet nous laisse 2 ans pour régulariser ces places via le dépôt des demandes d'autorisations. Les opérateurs peuvent nous déposer des demandes d'autorisation et nous les instruisons. Dans ces projets il y a forcément la restructuration du dispositif MNA et de l'accueil spécifique, pour que toutes les structures et les accueils soient sécurisés. S'il y a une nouvelle vague de MNA il faut savoir qu'on va procéder par extension d'autorisation, donc par appel à projet et puis au niveau du juridique. (…) Sur les enjeux du dossier de l'enfant, la territorialisation elle ne pourra pas se faire tant qu'on n'aura pas un dossier numérisé, il faut pouvoir harmoniser et structurer l'architecture du dossier.* » (Ibid., Réunion DPEF octobre 2021).

L'adaptation oblige à recalibrer l'activité, avec de nouvelles tâches correspondant au référentiel de règles, comme ici avec la création de places dites conventionnées, puis leur transformation pour d'autres publics et besoins.

> « *On fonctionne avec un dispositif qui est conventionné et autorisé, avec deux sortes de places. L'idée est de simplifier le dispositif, de le rendre plus visible pour les opérateurs, afin de mieux les accompagner. Ensuite on va demander aux établissements de faire des propositions sur la redéfinition de leurs places vacantes, pour ceux qui en ont* » (Réunion DPEF octobre 2021). La DPEF poursuit. « *Derrière cette transformation des places (places MNA conventionnées et*

autorisées, mais non utilisées) il y a une opportunité pour répondre à des besoins. Parce que l'enjeu fondamental aujourd'hui, concerne des besoins d'orientation qui ne sont pas satisfaits et qui embolisent au quotidien nos services par les recherches de places. Il y a des besoins spécifiques qui relèvent du médico-social, de troubles du comportement, de prises en charge sanitaire qui font souvent rupture dans nos dispositifs traditionnels. On a aussi des tranches d'âge notamment des filles de 15 ans, pour qui on a assez peu de places. Donc on profite d'avoir des places transformables pour solliciter des opérateurs. Et aujourd'hui, des structures ont déposés des projets, on les reçoit les uns après les autres. Il y a à la fois une logique de mixité (ASE et MNA) et de satisfaction de besoins spécifiques. » (Réunion DPEF octobre 2021).

Ici, les mots *d'opportunité*, d'adaptation, de redéfinition des *projets*, d'enjeux *fondamentaux*, de nécessité de *rendre plus visible*, et *d'avancer* sont utilisés. Ce n'est pas un simple vocabulaire de l'intervention sociale, mais des schèmes de conceptualisation de l'action et d'implication professionnelle (sens, repères et contrôle). Ils organisent et performent l'activité. Ils objectivent la contrainte (besoins conjoncturels, actualité sociale) l'implication (mieux accompagner les opérateurs, travailler avec) l'adaptation (avoir des places transformables, répondre à des besoins spécifiques). Ces schèmes donnent une lecture différente de *comment pensent les institutions* (Douglas, 2004) en s'intéressant autrement *à ceux qui pensent l'institution*.

3.4.2. Les procédures des services départementaux de protection de l'enfance (PE)

Il serait difficile d'être exhaustive à propos des notions clés PE. J'ai retenu celles abordées sur mon terrain, et formalisées par un référentiel (Barbey, 2020) comme l'intérêt supérieur de l'enfant[104] et la prévention. La DAP, délégation d'autorité parentale est une mesure juridique en augmentation (3300 en France en 2018), les lois de 2007, 2016 ayant renforcé la tendance à la rupture de lien avec la famille (Barbey, 2020). La tutelle des mineurs relève de la protection des mineurs (8000 mesures par an en France) si les parents sont décédés, font l'objet d'un retrait d'autorité parentale, ou s'ils ne sont pas connus. Pour les MNA, la loi (convention de La Haye) précise qu'une mesure de tutelle peut être prononcée à l'égard de toute personne mineure résidant en France, même si elle est originaire d'un État dont la législation ne prévoit pas une telle

[104] L'intérêt supérieur de l'enfant : « *les opinions de l'enfant, son identité, la préservation de l'environnement familial et le maintien des relations, les soins, la protection et la sécurité de l'enfant sa situation de vulnérabilité, et son droit à la santé, et à l'éducation sont des éléments fondamentaux de l'évaluation et de la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant* » (Comité des droits de l'enfant, Nations Unies).

possibilité. Il convient donc de la mettre en œuvre pour les MNA (dont les parents sont décédés, éloignés géographiquement ou dans l'incapacité de protéger ou d'assurer la gestion des biens de leurs enfants). En Gironde, le juge des tutelles est peu sollicité.

Le terme de *'situation complexe ou critique'* fait référence à une prise en charge morcelée. Une série de thématiques est régulièrement abordée dans les rapports sociaux et/ou communication entre professionnels : les *'événements indésirables'* (le formulaire déclaratif de l'arrêté du 28/12/2016) le 119 (accueil tel enfance en danger) l'accès au dossier de l'enfant (il est restreint aux bénéficiaires, à leurs héritiers ou aux détenteurs de l'autorité parentale en cas de minorité), 'l'administration ad hoc[105], les ESMS -*établissements, services sociaux et médico sociaux*- (environ 35000 en France, listés dans l'article 312-1 du CASF. Exemple : MECS, pouponnières) qui sont soumis à une ou plusieurs ATC -autorités de tarification et de contrôle- régissant leurs création, transformation, calibrage et contrôle (L 313-13, et 133-2). Des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (accord et engagement réciproque) sont signés entre les ESMS et ATC, en accord avec les schémas départementaux et les stratégies d'adaptation de l'offre de services.

3.4.3. Les institutions et les métiers

Tous les statuts institutionnels recensés ici concernent la DPEF, mais peu d'entre eux concernent la prise en charge des MNA. A ma connaissance, seules les MECS, les séjours de rupture, les LVA et parrainage, les services de chambre en ville, en logement diffus (pour les majeurs et plus autonomes) sont utilisés dans le cadre de leurs prises en charge en Gironde. Les institutions et métiers mentionnées ici recensent tout ce qui existe dans les départements en matière de PE.

a. Les types d'établissements mandatés par les DPEF

J'ai produit ici une liste exhaustive des établissements mandatés par la protection de l'enfance pour illustrer la diversité des modalités d'accompagnement des enfants et adolescents.

[105] L'administrateur ad hoc a un rôle de représentation et de décision, il travaille en collaboration avec l'avocat qu'il aura lui-même choisi, il réalise l'étude, établit les demandes d'expertise, les recours, il assiste et accompagne l'enfant dans toutes les étapes de la procédure. Depuis 2002 la loi prévoit que les MNA soient aidés d'un administrateur ad hoc ; désigné par le procureur de la République. Mais la CIMADE dénonce des retards de désignation et mise en œuvre.

Accueil à la ferme	Accueil paysan, CIVAM, équi-thérapie, et capri-thérapie
L'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM)	le flux des mineurs incarcérés chaque année est de 3000 adolescents, de 13 à 18 ans, répartis sur les 6 EPM, et les 45 quartiers pour mineurs, rattachés aux établissements pénitentiaires pour adultes (1100 places) encadrés par les éducateurs de la PJJ
MECS	1200 MECS en France, accueillent environ 41000 enfants. La durée moyenne d'accueil est de 17 mois, il est à noter que les deux tiers des enfants sortis continuent d'être accompagnés par l'ASE, alors que 80% des enfants qui arrivent en MECS étaient accompagnés préalablement. Donc le dispositif réduit les besoins en accompagnement ; la pouponnière
Pouponnières	30 établissements de ce type qui accueillent environ 700 enfants ; les approches psychopédagogiques sont mises en œuvre, l'une des plus répandues étant celle de Pikler-Loczy, basée sur la motricité libre associée à des temps d'éveil relationnel
Autres	le centre éducatif fermé (CEF) ou renforcé (CER) ; le lieu de vie et d'accueil (LVA) ; le séjour de rupture (divers thématiques); le placement familial spécialisé (7000 enfants concernés en France)
REAPP et CP	Les réseaux d'écoute d'appui d'accompagnement des parents. Les lieux d'accueil parents enfants, médiation familiale (45000 personnes par an) et centre parental (150 en France, pour 4500 personnes accueillies dont 2200 enfants
AED et AEMO	Les services action éducative à domicile -AED- (50000 accompagnements par an) ; les services accompagnement éducatif en milieu ouvert -AEMO- (100.000 enfants par an).
Villages d'enfants	25 villages en France, pour 1300 enfants accueillis par an

b. Les institutions et métiers partenaires des DPEF

Les institutions et les métiers concourant aux missions de la DPEF montrent la dimension multi scalaire de l'institution, les agencements entre organisation et niveaux d'intervention en PE.

Les organismes et associations	(UNICEF, ONPE CNPE, EN, ARS, CAF, MDPH, PMI
La police et la justice	(Brigade de protection de la famille BPF, le parquet des mineurs, le juge des enfants, la PJJ).
Les fédérations et associations	(FNADEPAPE fédération nationales des associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance, ANCREAI association nationale des centres régionaux d'études d'actions et infos en faveur des personnes en situation de vulnérabilité, La CNAPE la convention nationale des associations de protection de l'enfant, UNIOPSS, union nationale des associations de PE, l'ALEFPA, SOS Villages enfants, les Apprentis d'Auteuil).

Les métiers sont tous aussi variés que les institutions travaillant à la protection des enfants dont entre autres le médecin référent, les métiers de l'aide à domicile ; de l'internat éducatif ; de la médiation ; de la prévention spécialisée ; du milieu ouvert. D'autres nomenclatures prennent sens dans les bureaux enfance, et les conventions collectives dépendent de la structure employeuse (département, association, fondation). La présentation de ces données a permis de circonstancier

le volet institutionnalisé et judiciarisé de la protection de l'enfance, entre prévention et protection. Les données chiffrées, extraites pour la plupart du rapport de l'ODPE de la Gironde présidée par A. Gouttenoire, illustrent bien la rigueur apportée à la production des rapports d'activités annuels, dont la DPEF a l'obligation légale de rendre compte publiquement et à la Cour des comptes. J'ai spécifié davantage les vocables de la protection de l'enfance, dont les référentiels et partenariats prennent sens. Voici maintenant les spécificités de l'accompagnement des personnes majeurs par la DPEF, dont le contingent a fortement augmenté avec l'arrivée des MNA.

3.4.4. L'accompagnement des jeunes majeurs en Gironde

Pour finir la présentation du fonctionnement de l'ASE, j'évoque l'accompagnement des majeurs qui a connu une évolution importante depuis la loi Taquet de 2022 rendant obligatoire l'accès au contrat jeune majeur (CJM[106]) pour les publics ayant connu une PEC en protection de l'enfance. Cette loi impacte peu les pratiques professionnelles en Gironde déjà volontaristes pour les CJM et APJM. Elle garantit la fin des sorties "sèches" de l'ASE à la majorité. Sur proposition des sénateurs « *le principe d'un "droit au retour" à l'ASE des jeunes majeurs avant 21 ans a été inscrit, même si ces jeunes ont refusé à 18 ans de prolonger leur accompagnement ou s'ils n'en remplissaient plus les conditions. Un amendement complémentaire des députés fait des jeunes sortis de l'ASE un public prioritaire pour l'accès au logement social.* » (Site Vie publique, 8 février 2022). Les charges supplémentaires résultant pour les départements du 5° de l'article L. 222-5 du code de l'action sociale et des familles donnent lieu à un accompagnement financier de la part de l'État, dont les modalités sont déterminées par la prochaine loi de finances . En 2017-2019 les APJM MNA majeurs augmentent (+ 294 %), et les autres (+ 8 %), ainsi que les AEJM (+ 24%) (source IODAS, traitement SCAB, DGAS, ODPE 2020, en ligne). A partir de 2020, le nombre de majeurs MNA dépassent celui des mineurs, soit 788 majeurs en 2020, 865 en 2021, puis 741 en 2022 (Rapport ODPE 2023, en ligne, p. 135).

[106] « *C'était une mesure phare de la loi : rendre obligatoire l'accompagnement des jeunes majeurs par les départements. Le décret sur le contrat jeune-majeur (CJM), publié le 5 août, offre un résultat inégal. « Des départements appliquent la loi, d'autres peu ou pas du tout. Ou bien ils proposent des CJM "tièdes", de trois à six mois », note Pierre-Alain Sarthou, directeur général de la Convention nationale des associations de protection de l'enfance (Cnape). Le collectif d'anciens de l'ASE, Cause majeur ! est plus virulent. « Le constat est sombre », tranche Sophie Diehl, conseillère technique. Même si le collectif admet l'existence de « bons élèves », il estime que la loi n'est pas effective. Outre des contrats « tièdes », il dénonce la méconnaissance des obligations découlant de la loi et ses imprécisions. » (…) « Départements de France réclame aussi des clarifications législatives : trois départements ont été sanctionnés pour avoir refusé un CJM à des mineurs non accompagnés (MNA) qui faisaient l'objet d'une obligation de quitter le territoire (lire p. 35). Une incompréhension pour ceux qui portent le projet d'insertion prévu dans le CJM.* » (La gazette des communes, 09/03/2023 « Protection de l'enfance : un an après la loi Taquet, le malaise persiste »)

a. AEJM et APJM

Deux modes d'accompagnement sont l'AEJM, un accompagnement éducatif à partir du domicile familial ou du lieu de vie autonome (Foyer Jeune Travailleur, CROUS, logement HLM) et l'APJM, un accompagnement éducatif associé à une prise en charge physique en établissement, appartement collectif ou individuel, en lieu de vie ou placement familial. Dans les deux cas, l'objectif est d'assurer une sortie vers le droit commun.

b. L'entretien avant la majorité

> La loi du 14 mars 2016 a consacré l'art. L222-5-1 du CASF : *« Un entretien est organisé par le président du conseil départemental avec tout mineur accueilli au titre des 1°, 2° ou 3° de l'article L. 222-5, un an avant sa majorité, pour faire un bilan de son parcours et envisager les conditions de son accompagnement vers l'autonomie. Le projet de PPE est élaboré par le président du conseil départemental avec le mineur. Il associe les institutions et organismes concourant à construire une réponse globale adaptée à ses besoins en matière éducative, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources. (...) L'entretien peut être exceptionnellement renouvelé afin de tenir compte de l'évolution des besoins des jeunes concernés ».*

Jusqu'en 2020 en Gironde, cet entretien n'est pas mis en œuvre pour tous, au vu de la charge de travail des inspecteurs enfance. L'accompagnement et la réflexion pour le projet du majeur sont surtout réalisés par les professionnels du lieu d'accueil, et ce projet est rarement formalisé avec le représentant du Président du Département. L'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE) se propose de mener cette mission conjointement avec le Département et la Direction Générale de la Cohésion Sociale pour travailler la mise en œuvre de l'article 15 de la loi du 14 mars 2016, prévoyant la préparation à la majorité et la construction d'un projet d'accès à l'autonomie pour chacun. Les ADEPAPE sont régies par l'Article 65 de la loi n° 84-422 du 6 juin 1984, codifié à l'Art. L.224-11 du CASF. Tout en s'inspirant des textes antérieurs et en conservant dans leur appellation la référence aux pupilles de l'État, cet article élargit les possibilités d'action des associations départementales aux personnes relevant ou ayant relevées de l'ASE.

Ainsi l'Association Départementale d'Entraide entre les Pupilles et Anciens Pupilles de l'État participe au projet d'insertion sociale de ces publics. L'activité de l'ASE relève d'un cadre juridique et d'une réglementation précise, avec entre autres : la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) le code civil : art 375, le code pénal : art 227-15, le code de la justice

pénal des mineurs : ordonnance n°45-174 du 2 février 1945, Le code du CASF : L116-1 et L112-3. Les deux grandes lois de transformation des pratiques professionnelles en protection de l'enfance à retenir sont :

> La Loi du 2 janvier 2002 prévoit plusieurs outils pour la PE : le livret d'accueil, la charte des droits et des libertés, le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour, le médiateur et conciliateur, le conseil de la vie sociale, le projet d'établissement ou de service. La Loi du 5 mars 2007 (réactualisé en 2016) de réforme de la PE. Elle a permis de renforcer la prévention, de réorganiser des procédures de signalement, de diversifier les PEC ; elle créée l'obligation du PPE projet pour l'enfant, élaboré et « *cosigné par le président du conseil général et les représentants légaux du mineur ainsi que par un responsable de chacun des organismes chargés de mettre en œuvre les interventions. Il est porté à la connaissance du mineur.* » (Art.19). La terminologie est réactualisée en 2016 : *« La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant prévoit, pour chaque mineur confié aux services de l'Aide sociale à l'enfance et tout au long de sa prise en charge, la construction d'un « "projet pour l'enfant" qui vise à garantir son développement physique, psychique, affectif, intellectuel et social »* (Article L223-1-1, 11 - Article L222-5-1 du CASF). Cette réforme de 2016 prévoit 2 axes d'amélioration : mieux prendre en compte les besoins de l'enfant et stabiliser les parcours des enfants et des jeunes adultes ; et améliorer la gouvernance nationale et locale pour rendre les politiques publiques transversales et les décloisonner). En 2016 est créé l'entretien à 17 ans, et la constitution d'un pécule pour un projet autonomie. Les engagements de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté 2019-2021 vient elle aussi renforcer les mesures de prévention et de protection des enfants en agissant précocement pour sécuriser leurs parcours, respecter leurs droits, et préparer leurs avenirs.

Ces contextes sociaux, institutionnels et administratifs, associés aux politiques migratoires et aux dispositifs de protection de l'enfance en Europe, puis au fonctionnement de l'ASE en France vont permettre de circonstancier leurs influences directes ou indirectes, sur l'organisation du travail. Ces influences produisent des frictions (Tsing, 2020) observables d'un point de vue global (Appadurai, 1998, 2001 ; Kearney, 1995) en raison du caractère international de la migration juvénile (Afrique, Asie, Moyen Orient) et des réponses européennes qui y sont apportées. Ces influences sont aussi observables d'un point de vue local (Latour, 2006, 2021) au motif qu'elles participent à la fabrique du devenir des enfants, d'une nouvelle économie morale de l'éducation (Prigent, 2020) et de réseaux de sociabilité, d'attachements, de circulation sur un

territoire donné. Cette compréhension justifie une approche sociale du territoire (ibid.) et des agencements complexes entre personnes, situations vécues, en termes d'engagement, d'affectivité, d'intensité, dans le contexte particulier de la protection des MNA.

Maintenant en deuxième partie analyse, j'aborde la fabrique et le fonctionnement institutionnel de la PE. Le paysage de la protection des MNA en France, en Gironde comme en Europe est très hétérogène, tandis que les professionnels s'impliquent en inventant des nouvelles pratiques dans un contexte incertain notamment en matière d'accès aux droits des étrangers. Pour chaque situation et à chaque étape ritualisée de la prise en charge, une somme de questions se pose aux professionnels que j'ai accompagné : Quels sont les besoins identifiés ? Quelles sont les questions qui vont se présenter ? Quelles sont celles qu'il va falloir se poser ? L'exploration anthropologique par la réalisation et l'analyse des entretiens, la monographie (Augé, 1992, 1994 ; Augé, Colleyn 2021) la description dense (Geertz, 1973, 1998) a permis d'analyser la fabrique des identités et l'organisation du travail, présentés maintenant dans une deuxième partie exclusivement consacrée à l'analyse des données recueillies sur mon terrain pendant trois ans.

Ces enjeux concernent notamment l'importance et la spécificité des procédures administratives dans la conception de la politique de protection, la confrontation quotidienne des professionnels aux contradictions de l'accueil des migrants, travaillant ainsi *sous tension* au cœur de « *la dialectique répression compassion* » (Fassin, 2013, p. 140). Le point de vue des professionnels donne à voir la résolution de cette dialectique par le pilotage et la mise en œuvre des politiques publiques de solidarités portées par le Département. Enfin, une autre dialectique des territoires et de l'État vient agencer et engager les pratiques professionnelles. Elle est analysée à la fin du dernier chapitre et dans le chapitre cinq à travers l'opposition des processus de territorialisation et de gouvernementalité.

DEUXIÈME PARTIE : LA FABRIQUE INSTITUTIONNELLE DES PRATIQUES, PARCOURS ET IDENTITÉS PROFESSIONNELLES. TERRITOIRES ET ÉTAT.

Les pratiques professionnelles sont agencées dans le contexte très particulier de la protection de l'enfance, où l'on traite une question migratoire du point de vue du droit de l'enfant, de sa protection, son éducation et son autonomisation. Devant la loi, les enfants étrangers sont égaux en droit aux autres enfants. Cependant la création de dispositifs ciblés ou dédiés passe nécessairement par un travail de catégorisation des publics, dont dépendent leurs mécanismes et réussites. Ce travail soulève de nombreuses interrogations : Quelles compétences départementales sont mobilisées pour lutter contre la précarité et l'isolement de ce public, autrement dit sa vulnérabilité ? Comment le vocable technique, de *procédure* et *dispositif,* répond à ce problème ? Quels consensus et normes sont partagés par les personnels du département et ceux des structures partenaires pour évaluer les situations des MNA ? Comment la mission de protection et d'accompagnement des MNA dessine-t-elle les contours de son champ de compétences aux frontières institutionnelles partagées avec la PJJ, la justice, les associations de défense du droit des étrangers ?

Ce sont les considérations techniques et pratiques qui ont permis d'organiser les réponses à ces questions. L'analyse des représentations et pratiques professionnelles de l'altérité et de l'aide, mobilisées dans le champ particulier de l'intervention sociale a montré qu'elles s'adaptent aux événements, modifiant ainsi en retour les tâches et l'organisation du travail (exemple de la naissance du bureau MNA, création du GEOMIE).

L'analyse scientifique des pratiques permet de mettre à distance les prérogatives bureaucratiques d'une administration analysée comme 'froide' ou 'impersonnelle' et de solliciter les registres de compassion, d'engagement, d'ethnicité, y compris du côté des professionnels. Si nombre de recherches produites notamment par les travailleurs sociaux sont empathiques à l'égard des migrants juvéniles, peu d'études agencent cette préoccupation à celle que l'on pourrait mobiliser pour les professionnels eux-mêmes. C'est l'objectif formulé ici, par l'évocation de leurs biographies professionnelles, les principes d'implication et réflexivité qu'ils convoquent régulièrement et l'adaptation assortie du développement de l'activité dont ils font preuve lors de transformations importantes dans l'institution, comme la sectorisation, la désectorisation, la territorialisation, ou l'arrivée importante des MNA.

CHAPITRE 4 : FABRIQUE DES IDENTITÉS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Comme évoqué en première partie, *l'approche anthropologique du développement* (Pastré 2011) a été mobilisée pour analyser les identités professionnelles (Dubar, 2015 ; Dubar, Tripier, 1998) l'activité et son développement (Pastré, 2011). C'est notamment *l'affectation* par la situation de travail (Pastré, 2011) les interactions entre collègues, l'évolution de l'organisation, qui permet l'acquisition d'expérience, de compétences et l'évolution des profils/parcours professionnels. Ce développement a été investigué par l'observation participante des situations et l'analyse de contenu des entretiens compréhensifs réalisés. Ces données recueillies sont organisées comme suivant, illustrant la dimension individuelle et organisationnelle des parcours et pratiques.

- Le récit des parcours professionnels à la DPEF (BMNA et autres services) organisé en trois catégories de parcours : 1/issus du travail social et/ou de l'université, 2/issus de la fonction publique/collectivité territoriale, 3/ la reconversion professionnelle ou bifurcation.
- Le récit sur les pratiques du BMNA, les données objectivées sur l'activité et dispositifs DPEF.
- Les usages et interprétations de la catégorie MNA, à travers l'exemple de l'évaluation de la minorité, et l'analyse comparative des dispositifs de protection dans deux départements.

L'approche anthropologique en didactique articulant travail prescrit et vivant permet d'éviter deux écueils de l'analyse du travail. Le premier est de créer une opposition artificielle entre dimension objective (noms des postes, organigrammes) et subjective (éléments représentationnels mobilisés en entretien individuel) du travail, en surinterprétant (de Sardan, 2008) l'une ou l'autre. Le deuxième écueil est de produire des biographies professionnelles *'en soi'* détachées des enjeux organisationnels de l'activité, mobilisant uniquement l'approche sensible de l'anthropologie à travers la retranscription des récits de vie et interactions sur le terrain. Faire l'anthropologie du travail, c'est observer les comportements, réflexions, choix et interactions des acteurs professionnels. C'est aussi pouvoir appréhender le social à '*l'intérieur du sujet'*, c'est-à-dire un acteur professionnel à la fois hétérogène et *capable d'être affecté* (Clot, 2008, p. 27). Les professionnels ne sont pas entièrement dédiés à leurs activités et sont simultanément acteurs et passifs. Ils sont eux-mêmes lieux d'affirmation et d'affectation. Ainsi il est possible de penser l'activité et ce que les professionnels en disent en se référant *aux situations, à autrui* (Pastré, 2011, p. 133) à leurs propres passés et parcours, qui sont autant d'indicateurs sur la représentation du métier, la façon dont il est investi.

4.1. BIOGRAPHIES DES PARCOURS ET CARRIÈRES DES PROFESSIONNELS EN PROTECTION DE L'ENFANCE.

Avant de présenter les biographies et carrières, voici un organigramme de la DPEF et du BMNA. Les acronymes sont spécifiés au début. A noter que les services centraux et bureaux enfance ont été réorganisés au moment de la territorialisation en 2022 et ne correspondent plus exactement à cette nomenclature. Mais la référence à cet organigramme (annuaire DPEF publié par la DGAS le 26/01/2021) reste pertinente pour comprendre son activité, les postes et professions.

Hiérarchie	Composition	Fonctions
DPEF	Direction	Directrice et directrice adjointe. Psychologue, chargé de mission, secrétariat de direction.
Services sous l'autorité de la DPEF : - CDEF (conseil départemental enfance famille) - CRIP - SCAB	Services centraux ayant chacun un pôle de direction, et un secrétariat de direction.	CRIP (cellule recueil des informations préoccupantes) : responsable, rédacteur et travailleurs sociaux SCAB (service de coordination administrative et budgétaire) Bureau de tarification et budget (chargé de tarification, coordinatrice comptable , comptable cGs, référent PEPS -programme d'épanouissement par le sport, chargé de gestion CMU- couverture maladie universelle) Cellule commande publique (subvention/juridique/commande publique/ préparation CP ; chargé de mission) Cellule système d'information (chargé de projet, administratif fonctionnel, assistant utilisateur ASE) Bureau de gestion des assistants familiaux (chargés de gestion, renfort) SASEF (service ASE famille)cheffe, adjoint secrétariat
Bureaux sous l'autorité de la DPEF : Six Bureaux enfance	Cinq territoires+ BMNA	Dans chaque bureau enfance : un ou plusieurs inspecteurs, un rédacteur, plusieurs chargés de gestion Pour le BMNA : une cheffe, une adjointe, un inspecteur renfort, une rédactrice, un travailleur social, cinq chargés de gestion
Autres services sous l'autorité de la DPEF	- BAS - BARO - BDAFF - Point rencontre Départemental	BAS (bureau des accompagnements spécifiques) : un chef de bureau, quatre référents, un psychologue BARO (bureau des adoptions, et origines) : un chef du bureau, deux psychologues, cinq travailleurs sociaux, un rédacteur, un chargé de gestion BDAFF (développement, accueil familial) : un chef de bureau, deux psychologues, six assistants socio-éducatifs, onze psychologues 'territoires' Point rencontre : un responsable, deux psychologues, deux assistants socio-éducatifs, une secrétaire.

Les récits biographiques ont été organisés en trois ensembles de profils qui privilégient les points de départ de carrières. Le premier (a) est celui des parcours du travail social (assistant social, éducateur spécialisé) et des études universitaires. Le deuxième (b) est celui des parcours de la fonction publique territoriale, avec une titularisation rapide. Les types (a) et (b) se croisent et

parfois se rejoignent. Il n'est pas rare qu'un travailleur social, souvent assistant social, passe un concours après sa qualification et deux ou trois ans d'activité, pour devenir fonctionnaire. Le troisième (c) ensemble présente les parcours de bifurcation et de réorientation professionnelle. Là encore, il n'est pas rare qu'un professionnel ayant connu une bifurcation soit titularisé après plusieurs années de service dans la fonction publique. Les parcours professionnels du BMNA (4.1.1) sont au nombre de dix-neuf, et les autres parcours de la DPEF (4.1.2) rencontrés dans les bureaux enfance et les territoires, sont au nombre de quinze. Pour rendre la lecture plus fluide et montrer les relations cordiales établies avec certains professionnels notamment au BMNA, des prénoms fictifs sont parfois utilisés.

4.1.1. Au BMNA, des parcours professionnels diversifiés

En 2020, le bureau est composé de quatre inspecteurs, dont la cheffe du bureau et la cheffe adjointe, et de cinq chargés de gestion. En 2021, après le départ de deux inspecteurs, deux autres sont recrutés, dont un issu d'un parcours en droit et l'autre d'une formation d'assistant social. En 2022, et 2023, deux chargées de gestion et une inspectrice quittent le BMNA et sont remplacées. En tout, pour les trois catégories de parcours présentées maintenant (travail social, fonction publique et bifurcation) ce sont dix-neuf parcours professionnels au BMNA abordés.

a. Des parcours en travail social[107] et/ou à l'université, compétents pour les problématiques de précarité et/ou de migration

Cinq parcours des membres de la direction du BMNA font partie de cette catégorie, dont un est issu d'un master en droit ; les quatre autres ont des parcours en travail social, soit deux assistants sociaux et deux éducateurs spécialisés (au poste de chef du BMNA, l'un en 2017, l'autre à partir de 2020). Je commencerai la présentation par eux.

> M. Me, quarante ans, est le premier chef de service/inspecteur affecté au bureau MNA en 2017. Avec un diplôme d'ES (éducateur spécialisé) et plusieurs années de fonction à la PJJ, il est décrit par les collègues l'ayant connu, comme *souvent sur le terrain au début de sa prise de poste*

[107] Les parcours issus du travail social sont tous référencés à une formation initiale en IRTS, institut régional du travail social, notamment les métiers d'éducateur spécialisé, d'assistant social. Dans les structures, on retrouve ces mêmes formations initiales, auxquelles s'ajoutent dans les équipes pluridisciplinaires, les métiers de moniteur éducateur, de technicien de l'intervention sociale et familiale. D'autres formations en travail social sont suivies par les cadres à niveau BAC+5 comme les DE ingénierie sociale, le CAFDES (certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale), la formation dirigeant d'entreprise de l'Economie sociale et solidaire, le CAFERUIS (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale).

(BMNA, 2020). Après un an et demi à la direction du BMNA, il prend un poste de chef de service dans une grande structure d'action sociale girondine pour un autre public.

Mme P, 33 ans, la deuxième cheffe du BMNA arrivée en mars 2020, également éducatrice spécialisée, a plusieurs années d'expérience professionnelle au CDEF pour un public adolescent, dont les MIE : « *J'ai d'abord travaillé au CDEF au pôle adolescent qui accueillait le service des MIE à l'époque. Il n'était pas formalisé comme maintenant puisque ce n'était pas encore un dispositif (bien avant 2013). En 2009 le CDEF s'est positionné pour mettre en place un dispositif d'accueil et d'observation des MIE qui consistait quand même à les évaluer pour savoir comment les accompagner. L'idée n'était pas du tout d'évaluer leur minorité et leur isolement, c'était d'évaluer leurs besoins éducatifs et sanitaires.* » (Cheffe du BMNA, septembre 2022). Elle a travaillé par la suite dans l'associatif pour un public en situation de précarité. Mme P relate ses précédentes fonctions au CAIO (centre d'accueil d'information et d'orientation) « *comme responsable du pôle insertion, avec l'accueil et l'accompagnement des personnes en errance, sans ancrage sur le territoire de Bordeaux, seul ou en famille. »* (Ibid.). « *Le public du CAIO en 1980 c'est le clochard. En 2020 à Bordeaux le public est plutôt jeune plutôt d'origine étrangère, soit c'est un travailleur pauvre, soit débouté de la demande d'asile, soit en recours, soit des MNA avec OQTF et sorties du dispositif, mais c'était encore très peu le cas en 2016.* » (Ibid.) Le CAIO, service de la précarité met en place « *des mesures d'insertion, d'accompagnement en formation, en logement pour les bénéficiaires du RSA (notamment VDL* : *mesure d'accompagnement vers et dans le logement) en prévention des expulsions et en accès au logement dans le cadre du DALO, un PLI (plan local d'insertion par l'emploi), de la sous location de l'IML (intermédiation locative) du SIAO*[108]*, de l'ALT. Ce qui distingue les dispositifs c'est le degré d'accompagnement, en fonction du degré d'autonomie de l'usager.* » (Ibid.). Elle reprend les études avec un Master « *Ingénierie et intervention sociale, action publique et problèmes sociaux* » avec un stage à la DPEF « *de janvier à juin 2015 auprès des inspectrices de la DPEF sur la thématique des MNA, imposée par la Direction, en plus du public ASE, dont un certain nombre de MDS, plus les MNA. C'était à l'aune de l'explosion de la DPEF, donc c'était très compliqué à gérer pour elles. Moi je leur demandais de réfléchir sur un dispositif, alors qu'elles n'avaient pas le temps.* » (Cheffe du BMNA, septembre 2022). Mme P réalise par la suite un remplacement d'inspectrice des bureaux enfance[109] avant d'être cheffe du BMNA. Mme P rejoint le bureau MNA début 2020 au

[108] SIAO, service intégré d'accueil et d'orientation

[109] « *J'ai beaucoup apprécié ce remplacement, j'ai adoré ce poste (…) On m'aurait proposé de continuer je l'aurai fait, mais la personne qui était en arrêt maladie est revenue (…) j'ai été formé par des inspectrices présentes depuis 10 ans, et certains avec 40 ans de métier, qui avaient connu et fait la formation inspectrice.* » (Mme P, cheffe du BMNA, septembre 2022).

moment du lancement de l'appel à projet[110] : « *Avec un développement de 600 places sur le dispositif MNA et donc des opérateurs à piloter sur la politique publique de protection de l'enfance dédié à l'accueil des MNA (…) avec deux volets de première et seconde intention pour l'accueil des MNA en établissement dédié à leur accueil* » (ibid.).

Dès notre première discussion, elle explicitera ce que j'ai identifié comme un *style professionnel* (Clot, Faïta, 2000), c'est-à-dire une pratique professionnelle interprétée et identifiable par *le pragmatisme et la neutralité*. Pragmatique en raison du crédit accordé à « *la complexité d'une politique à la croisée entre enfance, protection et migration,* car *les éléments explicatifs sont administratifs »* et neutre parce que *« nos considérations personnelles sur la thématique des MNA, elles sont restées au parking à vélo »* (ibid.).

M A., trente ans, est l'inspecteur arrivé en avril 2021, quelques mois avant le départ de Mme T, cheffe adjointe du BMNA. Assistant de service social, M A. a également travaillé au CAIO en arrivant à Bordeaux, après plusieurs années dans l'associatif auprès d'un public migrant salarié en situation de précarité résidentielle : « *A Paris je travaillais pour APTM (Association Pour l'accompagnement social et administratif des migrants et de leurs familles) pour les travailleurs migrants. On était avec le 115 de Paris et le CIO, à l'interface entre l'urgence et le logement. On avait pour objectif de faciliter les parcours d'insertion de ces publics avec des titres de séjours, souvent un travail, mais pas de logement ou bien du logement en hôtel. On proposait de l'hébergement parce que à Paris, la problématique du logement elle est très différente des autres villes de France* » (M A., mai 2021). Il déplore le manque de cadre dans l'associatif et une gestion plus autonome du travail, qui a pour effet de livrer le professionnel à lui-même. Il déplore également les situations de surmenage, avec 7 ou 8 entretiens par jour, et de maltraitance créée et/ou subie : « *On en arrivait à se faire menacer dans les bureaux, à de la violence physique, à devoir sortir les gens des bureaux, les mettre dehors, et hop tu repars tu continues ton travail. Le cadre il te dit la limite elle est là, et si un professionnel se fait agresser dans son bureau, il ne va pas continuer de travailler. Mais là, il n'y a pas de limite qui est posée, du coup tu en viens à banaliser cette violence, et à toujours à être dans ce rythme : 'tu reçois, tu travailles'.* » (M A, juin 2021). Après quatre ans, il rejoint le CAIO de Bordeaux, avec un public précaire pour lequel les problématiques d'insertion sociale, professionnelle, de stabilisation matérielle, administrative s'imbriquent : « *A Bordeaux, j'arrivais sur un service où le public était des gens à la rue, alors*

[110] « *En 2018 : il y a eu l'ouverture de places dédiées à l'accueil de MNA par conventionnement, et non appel à projet (…) Différence juridique : le conventionnement est annuel ou pluriannuel, et n'engage pas le département au-delà de la convention, alors qu'une autorisation c'est pour 15 ans, et c'est comme un agrément de PE à un établissement.* » (Mme P, mai 2021)

que ma première association les gens étaient hébergés en hôtel, à Emmaüs ou dans un centre d'hébergement. Là on a des gens qui arrivent en errance. C'est une notion difficile et on n'est pas tous d'accord. (…) Pour nous au CAIO, l'errance englobe une instabilité géographique, la précarité, et une instabilité psychique, c'est un tout, ce n'est pas juste le fait de se déplacer, il y a un lien avec des difficultés d'insertion. » (M A, mai 2021). Les désaccords entre professionnels sur la notion d'errance sont aussi le résultat d'une diversification des situations et profils de personnes touchées par cette précarité : « *Avant on avait des clochards, c'était un service dédié à ce public là, mais la précarité elle a changé, ce sont d'autres publics qui ont d'autres demandes. Maintenant au CAIO, on a des publics européens, français, mais qui ne rencontrent pas les difficultés d'alcool du clochard, ou de drogues, de vie à la rue. On a par exemple des gens qui dorment dans leurs voitures et qui travaillent ; des familles aussi. C'est une nouvelle forme de précarité. Donc quand les clochards arrivent et voient des enfants, ils n'ont pas envie, ils ne reviennent pas. Les clochards sont des publics difficiles à accrocher, si tu fais un dispositif dédié pour eux, là ils vont venir et se fondre. »* (M A, juin 2021). Comme pour les mineurs errants, les équipes professionnelles développent des stratégies *d'aller vers*. De plus en plus de personnes connaissent également une errance irrégulière, ou une installation de la précarité conjuguée à une précarité dans le travail[111]. Au sujet de ses motivations pour sa venue au BMNA, M A a évoqué son souhait d'être moins en lien avec le public, et de pratiquer d'autres modalités d'accompagnement, d'harmonisation des PEC à une autre échelle. « *Les métiers du social te prennent beaucoup d'énergie, tu as besoin à un moment donné de te ressourcer de changer de voir autre chose. (…) Je n'ai pas de plan de carrière, je ne privilégie pas le professionnel, car l'équilibre c'est important. Et être engagé dans ton métier, faire le métier qui te plait, que tu aies envie d'aller au travail le matin.* » (M A, juin 2021).

Mme C., soixante ans, assistante de service social de formation comme M A., est à seulement quelques années de la retraite. Elle a connu plusieurs expériences professionnelles[112], et commence sa carrière d'ASS à 36 ans : « *J'ai travaillé jusqu'en 2006 à l'hôpital, en scolaire, la MDS, (…) j'ai travaillé avec toutes les populations confondues. En 2006, le milieu médical m'attirait vraiment, j'ai postulé à la MDPH et j'ai eu un poste d'évaluateur et j'ai travaillé sur ¼ de la gironde pour mettre en place la prestation de compensation du handicap. Là tu trouves*

[111] *« Ce sont des gens sans solution qui ne savent pas où aller, parce qu'il n'y a pas de service pour les recevoir, parce qu'ils sont dans une errance liée à l'absence de logement, mais ils ont un statut et une situation qui pourraient leur permettre d'y avoir accès. La majorité travaillent d'ailleurs, mais se précarisent de plus en plus, ils nous sollicitaient pour du logement, et le CAIO c'est le dernier endroit où tu peux aller.* » (M A, juin 2021).

[112] « *J'ai fait un BTS de secrétariat trilingue après ça, et je suis repartie en Espagne dans le cadre du BTS pour un stage dans une école internationale de secrétariat (Espagnol, anglais, allemand) (…) après j'ai exercé comme secrétaire dans les Pyrénées, en on est venu en Gironde parce que mon mari avait trouvé du travail, et j'ai travaillé 16 ans dans le bâtiment !» (Ibid.).*

du sens dans ton métier parce que là ce sont des personnes malades qui ont besoin de ton aide (handicap lourd et fin de vie). » (Mme C, Novembre 2020). La prestation dont parle Mme C date de 2006-2013, portée par le GIP de la MDPH pour les besoins au domicile des personnes, en fonction du degré d'autonomie, handicap et quotidien. « *De Talence jusqu'au sud du Département. C'était un métier passion, l'endroit où je me suis le plus accomplie. Avec le temps, on a eu des encadrants qui n'étaient plus que dans la partie médicale (…) le reste est passé à la trappe. » (Mme C, novembre 2020).* Avant sa formation AS, Mme C est assistante de direction et directrice de travaux dans le bâtiment. Elle fait plusieurs missions humanitaires en Côte d'Ivoire (envoi de médicaments, fonds pour l'opération de l'onchocercose[113], des ateliers santé, alphabétisation, couture). En 2013, Mme C travaille pour la DIDS, direction des interventions du développement social[114]. En lien avec le cabinet du président, elle résout les cas complexes du territoire. *« La même année, j'ai eu une proposition de poste de direction dans une structure d'aide à domicile et résidence de services pour personnes âgées. J'ai écrit le projet intergénérationnel avec création d'une crèche, une structure remodelée en permettant aux aides à domicile de travailler aussi à la crèche pour éviter l'épuisement professionnel. Cela permettait aussi aux résidents d'avoir de la vie. Donc je me suis mis en disposition du département. (…) on travaillait de l'APCH (prestation de compensation du handicap) et l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) » (ibid.).* Mme C à quitte ensuite la structure et reprend ses fonctions à la DIDS sans parvenir à se projeter de nouveau dans ses missions. Elle a l'idée de reprendre ses études et de faire le DU PE[115]: *« J'ai eu mon DU et j'ai postulé au BMNA, j'ai été recruté en juillet 2017, par M M, (premier chef de service du BMNA) » (Ibid.).*

Parmi l'équipe de cadres du BMNA, Mme Ma est la seule à ne pas avoir une formation dans le social. Elle intègre le BMNA en avril 2019 en stage de master en droit, et accède aux fonctions d'inspectrice de 2020 à 2021, pour mener les entretiens de clôture d'évaluation de la minorité et entretiens CJM : « *J'explique aussi beaucoup aux jeunes que c'est à eux de s'occuper de leurs papiers, et quand ils rencontrent un problème, d'aller voir ALIFS ou la CIMADE* » (BMNA, Septembre 2020). Les orientations actuelles d'ALIFS *(association de lien interculturel familial et social)* comprennent l'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration, la lutte contre le racisme et les discrimination, l'accès aux droits (civiques, éducatifs, culturels) et

[113] L'onchocercose ou cécité des rivières est une grave maladie qui affecte les yeux et la peau, due à un nématode parasite *Onchocerca volvulus*, lequel peut vivre jusqu'à quinze années dans le corps humain.

[114] Par exemple une personne qui n'obtenait pas d'aide financière et qui n'était pas entendu par son assistante sociale. La mission de médiation consistait à étudier chaque dossier au cas par cas pour réguler les contentieux, tantôt en faveur de l'usager, tantôt celui des professionnels. Elle s'occupe aussi de la CAPECS commission de prévention des expulsions, pour faire remonter les rapports à la direction, et travailler avec les bailleurs sociaux, les gens menacés d'expulsion.

[115] Diplôme universitaire *Protection de l'enfance*, Université de Bordeaux, administré par Mme Gouttenoire, professeure de droit.

la dimension interculturelle. La Cimade (comité inter-mouvement auprès des évacués) a pour but de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploitées. Elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions.

En fin d'année 2022, le départ de deux inspecteurs, l'un pour raison de santé et l'autre pour demande de mobilité, les bilans d'activité du BMNA et les statistiques à l'échelle nationale, le BMNA établit des pronostics d'activité justifiant le recrutement de nouveaux cadres. M G., quarante-cinq ans, rencontré en 2022 au cours de plusieurs réunions d'équipe d'un service MNA d'une association mandatée, est recruté comme cadre en juin 2023 en renfort de l'équipe de direction. Il est travailleur social de formation, et a exercé pendant plusieurs années comme chef d'un service d'accompagnement des MNA majeurs.

b. Des parcours issus de la fonction publique territoriale (FPT) maitrisant les codes de l'administration (RSA, collège, autre département, ASE) et la MDPH

Les dix membres du BMNA présentés ici ont obtenu un statut de fonctionnaire de la collectivité territoriale par titularisation après un an de stagiairisation ou un concours. Deux d'entre eux font/ont fait partie de l'équipe de direction, Mme T, quarante ans, fonctionnaire depuis plusieurs années, et M Mi., trente ans, titularisé à la suite du concours 'attaché territorial' et de son recrutement quasi simultané en 2022.

Mme T est ma première 'référente scientifique', selon la terminologie employée dans le contrat de collaboration entre mon laboratoire de recherche et la direction du Département. Lors de sa mutation en 2021, une nouvelle personne référente sera choisie, cette fois parmi la direction de la DPEF, en dehors du BMNA. Mme T rejoint le BMNA en 2018 comme cheffe adjointe du BMNA (avril 2018-novembre 2021). Sa demande de mutation faite un an auparavant à la DPEF, concomitamment au recrutement de la cheffe du BMNA en mars 2020, est satisfaite en 2021, dans une autre direction. Elle souhaitait rester à la DPEF, mais travaille dorénavant à la direction de l'habitat. Elle a précédemment exercé comme chargée de mission au pôle Solidarités et développement social du Département, notamment au pôle RSA. Parmi les cadres du bureau, elle et Mme C (ASS) seront jusqu'à l'arrivé de M Mi les seules fonctionnaires parmi les cadres du bureau.

Avec l'arrivée de M Mi en 2022, qui a eu obtenu ce poste de cadre inspecteur au BMNA après l'obtention de son concours d'attaché territorial, il y a un nouveau fonctionnaire dans l'équipe cadre. Il raconte son parcours d'études en Master 1 droit privé général, Master 2 de droit

européen/français des mineurs et Master 2 droit des collectivités territoriales : « *J'ai un parcours de juriste, à la fac de droit de Bordeaux, au collège Droit et sciences politiques, jusqu'à la L3. Puis j'ai fait un master 1 en 4ème année en droit privé général. C'était assez généraliste, je n'avais pas de matière orientée droit de la famille, c'étaient plutôt les régimes matrimoniaux, les droits de succession. Parallèlement j'ai fait un certificat en sciences criminelles, de la fac de Bordeaux (…) et c'est là que j'ai fait du droit des mineurs avec Mme Gouttenoire, qui est assez reconnu en la matière. J'ai continué à Bayonne en Master 2 de droit européen et français des mineurs, donc droit des enfants. Le droit de l'UE offre aussi une protection des mineurs, donc le droit français est censé transposer toutes les directives du droit européen, qui protègent les mineurs. La principale source de protection des mineurs c'est la CIDE. J'ai fait un stage de 2 mois au tribunal de grande instance (TGI) de Bordeaux, et la moitié du temps au JAF, et l'autre partie du temps au JE, avec M G. A Bayonne pendant mon master j'ai rencontré une inspectrice et cela m'a donné envie. Et avec le TGI, j'avais deux possibilités, soit des concours avec le ENM (école de la Magistrature), ou un master de droit public et tenté des concours de la fonction publique. Puis j'ai fait un M2 droit des collectivités territoriales à Bordeaux, avec un second stage au CD des Pyrénées Atlantiques, à la CRIP qui s'occupe aussi des MNA, de l'évaluation, car tout est centralisé à Pau. »* (Inspecteur enfance, BMNA, Mars 2022). C'est au cours de ce master qu'il rencontre le public MNA de l'ASE et réalise un mémoire sur l'évaluation de la minorité par la CRIP du Département Pyrénées Atlantiques, son lieu de stage. Après son master, il postule à la DPEF Gironde et intègre un poste de rédacteur pour le bureau enfance du T3 (des Hauts de Garonne avec Lormont, Créon, Ambarés, Cenon) au cours duquel il apprend les procédures, les traitements de dossiers, l'encadrement et management d'équipe auprès des chargés de gestion : *« Moi j'ai bien aimé, déjà ça m'a fait grandir, c'est du management, ce n'est pas à la fac qu'on apprend à manager, et ce n'est pas facile de manager des professionnels qui sont là depuis 10 ans, 12 ans, qui connaissent parfaitement le boulot, et d'essayer d'imposer des règles, de les driver c'est un peu délicat mais moi cela m'a beaucoup apporté. Des manières de faire, sur des situations, des décisions prises, comment elles s'adressent aux partenaires, comment elles arrivent à obtenir des infos. C'est le côté travail du partenariat, comment mener un entretien pour un APJM, pour un recadrage, comment mener la synthèse avec les partenaires pour que chacun trouve sa place. C'est très humain ! Tu ne l'apprends pas dans les cours ; dans tes cours il y a 'il faut solliciter l'ARS (Agence régionale de santé) pour obtenir ça'. Mais dans la réalité quand tu dois la solliciter il faut savoir s'il y a un formulaire, est ce qu'on peut le faire en ligne, est ce qu'ils ont la réponse ? (…) » (M Mi, BMNA, avril 2022).* Il prépare dans le même temps le concours d'attaché qu'il obtient tout de suite : « *Donc une fois que j'ai eu le concours, j'ai pris*

rdv avec Mme P (directrice adjointe de la DPEF) pour discuter, et j'ai expliqué que j'allais chercher à faire valoir mon concours le plus rapidement possible. Elle m'a parlé du poste lié à l'harmonisation des procédures dans les bureaux enfance et le poste d'inspecteur MNA. Deux jours après, Mme Mai (direction bureaux thématiques) m'a informé qu'il y aurait un jury et que je pouvais envoyer une lettre de motivation et un CV, ce que j'ai fait. » (Ibid.). Après l'annonce des recrutements pour la DPEF, trois créations de postes de coordonnateurs de parcours sont projetées pour 2023. La politique de recrutement au moment de la structuration du BMNA, de la territorialisation, lié au pronostic des arrivées en 2023 après leur ralentissement pendant le Covid 19, fait partie des stratégies de pilotage. Ces recrutements sont ouverts en interne et externe, aux titulaires de la fonction publique et aux non titulaires. Au cours de cet entretien, M Mi relate à quel point l'expérience professionnelle permet de maitriser le travail en réseau (ARS, CPAM, les partenaires sociaux, Justice) dans une relation de collaboration et de hiérarchie, ou encore faire du management d'équipe avec des professionnels plus âgés et plus expérimentés.

J'aborde maintenant le parcours de toutes les professionnelles membres du secrétariat du BMNA. Elles ont été titularisées depuis leurs prises de fonction à partir de 2018, à l'exception de Mme R, soixante ans, rédactrice du BMNA et déjà titulaire depuis de nombreuses années.

Mme R commence à travailler dans la fonction publique à 19 ans : *« Je suis arrivée en Gironde le 14 juin 1982, pour mon premier travail à 19 ans (…) j'arrive à Bordeaux pour travailler au CHR (centre hospitalier régional), en tant qu'agent temporaire payé à l'heure, j'étais payé 6 h par jour comme femme de ménage à l'école d'infirmière de Saint-André, et au service de vaccination. J'y ai travaillé jusqu'au 4 mars 1985. Cela étant, j'ai passé trois concours et deux examens professionnels, et je suis rentré sur concours le 4 mars 1985 (…) comme agent de service sur concours donc- d'abord au ménage, puis à la lingerie. C'était le linge du sous-préfet, des appartements, de directeur de cabinet, (…) et je suis resté là 5 ans. (…) puis j'ai passé le concours d'agent administratif que j'ai eu du premier coup sans préparation. Et je suis arrivée ici dans ce bâtiment à la classothèque en tant qu'agent administratif. » (Mme R., septembre 2020).* Elle intègre les bureaux enfance en 1992 comme adjoint administratif pendant 8 ans, pour « *le traitement des dossiers, la préparation des IDP (instances décisionnaires pluridisciplinaires) dans les MDS avec : inspecteur, la TISF, organisme AED, l'assistance sociale, la responsable de MDS ; la rédaction des signalements (à l'époque les fonctionnaires de Catégorie C sont habilités*) » (ibid.). A l'époque la DPEF est réparti en sept territoires contre cinq aujourd'hui. En 2000 IODAS apparait, puis en octobre 2003 la prévention et la protection sont séparées. Elle exerce pendant cinq ans comme agent de prévention au T4 (Lormont Cenon, Floirac, Saint-Loubès,

Bassens, Saint André et Blaye) territoire qui compte sept MDSI (depuis Bassens est devenu un pôle territorial de solidarité, PTS). « *Mes collègues faisaient la protection, 2 inspecteurs par territoire, 4 chargés de gestion en protection, et un en prévention (moi), et il y avait un rédacteur. En même temps il y a eu la création de la CRIP en 2003 ; elles étaient trois, et une assistante sociale. Moi je suis arrivée à la CRIP en 2008 à la suite de la réussite de l'examen professionnel de rédacteur, comme 5ème agent. »* (Ibid.). En septembre 2016, Mme R est recrutée pour le traitement des dossiers MNA dans un des bureaux enfance (comme rédactrice, grade qu'elle a obtenu en 2010 par le biais d'un examen professionnel). En 2017 un bureau spécifique MNA est créé pour lequel elle continue de travailler. Elle reçoit en 2021 une médaille de la Présidence du Département pour l'ensemble de sa carrière professionnelle et termine ses deux années avant la retraite au service de la CRIP[116] qu'elle rejoint en octobre 2023.

Lorsque je comprends la carrière de Mme R, je m'interroge sur la réaction de sa hiérarchie lorsqu'elle les a alertés sur l'augmentation des arrivées MNA, et le manque de moyens alloués à leur gestion. A ce moment-là, la direction n'a pas considéré son expertise. Si le traitement des dossiers est un aspect technique, administratif, il est aussi un aspect central de l'activité, sur lequel repose tous les partenariats, avec le tribunal, les institutions (MDPH, CPAM, Hôpital, établissements scolaires, centre de formation- au titre de la délégation d'autorité parentale notamment) les structures, la Préfecture et le service d'évaluation.

Mme C, vingt-cinq ans, nommée Céline pour les entretiens, chargée de gestion au bureau, a été agent administratif à la MDPH pendant deux ans. Elle obtient un BAC S en 2011, poursuit une licence SP3S et un BTS *services et prestations des services sanitaires et sociales* en 2014. Elle fait en suivant une L3 pro *insertion emploi formation* : *« J'ai fait un stage dans un centre culturel pour allier langue et insertion professionnelle, avec beaucoup de nationalités, des ateliers cv, lettre de motivations, des cours de langues (…) Puis j'ai fait un service civique à pôle emploi au service handicap. »* (Céline, BMNA, décembre 2020). Elle candidate alors à la MDPH où elle est recrutée pour le remplacement d'un congés maternité. Elle rejoint le BMNA en juin 2018, en même temps que la cheffe adjointe, et sera formée 'sur le tas' aux logiciels informatiques utilisés : « *Je suis arrivée en même temps que la cheffe adjointe, il y avait Monsieur M (le chef), on était au troisième avec des bureaux dispatchés, et qu'un seul bureau inspecteur à coté de nous. Je suis arrivé je n'étais pas formé, mais avant c'était un autre IODAS, et nous à la MDPH on n'utilisait*

[116] Avec la territorialisation, la CRIP au central délègue les évaluations aux nouvelles équipes IP dans les PTS. Celles-ci veillent au délai de traitement dans les trois mois, durée légale de traitement. Les décisions de mesures administratives et de signalement sont ensuite prises au central. Si l'évaluation clôture sur un suivi social, ou une AED, ce sont les équipes IP dans les territoires qui prennent le relais.

pas le même. » (Céline, BMNA, Décembre 2020). Après 4 ans au sein du bureau, un congé maternité puis parental, Céline quitte la protection de l'enfance pour retourner à la MDPH, où le télétravail a été davantage maintenu.

Mme N, cinquante ans, nommée Nadine pour les entretiens, travaille pour la fonction publique depuis le début de sa carrière professionnelle, pendant plusieurs années en tant qu'agent de service auprès des collèges et lycées. Elle est titularisée en 2000 après avoir passé le concours d'adjoint technique territorialisé des établissements d'enseignement, et en 2016, à la suite d'une mobilité professionnelle en interne, elle devient fonctionnaire du Département en tant que chargée de gestion pour un service administratif, puis au BMNA. Sa mission concerne principalement la mise à l'abri via l'article L223-2, et le traitement et l'envoi des rapports d'évaluation de minorité via un logiciel dédié : « *On met tout pour le parquet : les documents administratifs, les fiches, les kits, la liste de ce qu'ils avaient quand ils sont arrivés, des documents personnels, des choses auxquels nous on n'a pas accès aussi ! Nous on met notre partie et eux – le service d'évaluation et le parquet - leurs parties. »* (Nadine, Décembre 2020). Les documents transitent par le logiciel et sont traités par Nadine pour qu'elle puisse communiquer avec le GEOMIE, l'inspecteur en charge des dossiers, et le parquet (qui renvoie la décision de notification de refus ou d'OPP) : « *Le logiciel Sil, c'est pour tout, c'est comme l'AGED avant. Eux ils sont censés donner les papiers d'identité à la préfecture, normalement. Mais pendant un temps ils ne voulaient plus les prendre donc ils nous les emmenaient à nous. Donc nous on les emmène à la préfecture. Là on a une réunion, parce que la préfecture voulait les rapports, mais on ne peut pas lui donner les rapports pour les articles L40, c'est de la fraude. La direction de la DPEF a refusé, donc depuis ce jour-là, elle a plus voulu prendre les documents. La préfecture bloquait, alors il y a eu un arrangement, et on lui donne une partie bien précise. Nous on n'a pas lieu d'amener les papiers, mais les récupérer oui. Pour les papiers, ils y vont tous les jeudis, donc ils ont juste à les ramener le jeudi d'après, ils n'ont pas à passer par nous. »* (Nadine, BMNA décembre 2020).

Au regard de l'augmentation continue de l'activité, Nadine a été promue catégorie B par la DPEF entre 2020 et 2021, sans être *propriétaire de ce grade*. Elle reste catégorie C tout en exerçant les fonctions de catégorie B (la situation a peut-être évolué depuis). Elle m'explique le logiciel qu'elle utilise quotidiennement, qui reflète bien le niveau de responsabilité de son activité.

Mlle N, vingt ans, nommée Ninon pour les entretiens, arrivée au bureau MNA en 2018, est chargée de gestion comme les cinq autres membres du secrétariat. Elle s'occupe d'une mission spécifique : la création des dossiers de sécurité sociale pour l'accès aux droits AME, CMU et le régime général pour ceux qui cotisent via leurs contrats d'apprentissage et contrats de travail. Elle

quitte le bureau en juillet 2022 pour intégrer le service des transports à la Région Nouvelle Aquitaine, service qui a récemment fusionné avec un autre service départemental dédié aux transports.

Début 2023, Mme I recrutée comme chargée de gestion (en remplacement de Céline) fera un passage de quelques semaines au BMNA avant d'être réaffectée à l'accueil du public de l'immeuble Solidarités, un poste qui lui plait. Elle travaillait auparavant à la Direction des collèges, administré par la DGAJ (Jeunesse, Education, Sport, et Vie Associative).

Marianne, cinquante ans, recrutée comme chargée de gestion après le départ de Mme I, a commencé dans la fonction publique en 1999 puis a été titularisée en 2007. Ayant exercé comme agent administratif de catégorie C dans un autre département (laboratoire vétérinaire, service transports, insertion, RSA, comptabilité, MDPH, RH) elle a une bonne connaissance de l'institution et rappelle qu'elle est très attachée à la qualité de service (priorité et égalité de traitement de l'usager, fonctionnement horizontal des services) : « *Nous avions une cheffe de service qui connaissait et savait faire avec les logiciels (…) il n'y avait pas de lien hiérarchique entre les catégories B et C, le président œuvrait en premier lieu pour le bien-être des agents (…) les réunions de service avaient lieu tous les lundis, et nous abordions notamment les dossiers complexes pour le partage de points de vue* » (Chargée de gestion, BMNA, juillet 2023).

Lorsque nous évoquons ces questions, la problématique des valeurs attachées à la fonction publique se confronte à la réalité territoriale très dépendante de la taille du département et du bassin d'emploi. Si le Département girondin est le deuxième plus grand employeur après l'hôpital public, c'est aussi parce qu'il s'agit du plus grand département de France métropolitaine et le sixième département le plus peuplé. Cela implique une organisation du travail, un volume d'activités et un budget très différent dans l'administration. Mais son volume d'activité ne modifie pas les caractéristiques communes de ses attentes à l'égard de ses agents. Pour y répondre, les professionnels rencontrés (à l'exception de Ninon qui n'avait pas d'expérience professionnelle antérieure) ont élaboré, depuis le concours ou la socialisation en poste, de nombreuses stratégies d'ajustement pour adapter leurs dispositions précédemment incorporées : « *Le fonctionnement bureaucratique prend constamment appui sur les dispositions des agents recrutés et consiste à les intégrer tout en les ajustant et les transformant en permanence*. » (Laurens, Serre, 2016, p. 176). On verra que ces rapports de pouvoir valorisant ou disqualifiant les dispositions des agents concernent tous les postes et agissent durablement sur les interactions professionnelles.

Mme C, quarante ans, nommée Christelle pour les entretiens, médecin de la coordination santé MNA 33, travaille à la DPEF depuis 2017, après 10 ans d'expérience professionnelle dans une maison des adolescents (MDA) et une pouponnière, dans les DOM TOM. Formée en Belgique, elle travaille au cours de son internat dans une maison médicale de santé primaire et communautaire (médecine au forfait, qui met ensemble des médecins généralistes de première ligne, infirmier, et kiné, recevant un pool de patients qui s'inscrivent et s'engagent à être pris en charge exclusivement mais à 100%- sans aucune participation financière- par ce centre de santé là). Cette expérience l'a motivé à développer ce modèle en France : « *J'ai ouvert un cabinet interdisciplinaire collectif sur le modèle des maisons médicales (en Gironde) (…) Puis je suis repartie à** et j'ai travaillé 10 ans à la maison des adolescents et la pouponnière. J'y travaillais avec un public à la croisée de la psychiatrie, l'ASE et la pédiatrie (…) j'ai un tropisme pour la pédiatrie et la gynécologie »* (Christelle, coordination santé MNA33, juin 2023). En 2017, Christelle arrive dans le service du CDEF qui prend en charge les MNA : « *J'ai travaillé 6 mois, dans un des 5 services de MNA. Il y avait un 0,2 ETP médecin sur chaque service. A l'époque, sur les 600 enfants et adolescents accueillis au CDEF, 180 étaient MNA. Ce qui correspond d'ailleurs aux proportions de MNA sur l'ASE observées en Gironde. On a réalisé que sur les 1500 MNA pris en charge, seuls 180 bénéficiaient de la présence d'un médecin sur le service. »* (Ibid.). C'est là que nait l'idée de créer une coordination santé au bénéfice de tous. « *Je ne sais pas s'il y a plus de situations complexes en tout cas on en traite plus. La coordination était très en lien avec les soignants, et les professionnels. On avait tendance à oublier la place déterminante du BMNA en termes d'autorité parentale. A un moment, le BMNA nous a rappelé que c'est un levier important dans certaines situations »* (Ibid.). Christelle évoque par la suite l'évolution des différents objectifs de la coordination santé MNA 33 : « *Au départ on avait comme interlocuteurs les infirmières. C'était notre point d'entrée et cela reste un point fixe. Puis les psychologues se sont ajoutés (ces deux catégories étant très pro-actifs et très investis). En fait ces espaces cliniques (rencontres entre pairs pour des regards croisés : études de situations en collectif inter-structures) ont permis de rencontrer les autres fonctions, notamment les chefs de service, qui sont difficiles à mobiliser autour du soin. Or on a besoin qu'ils soient partis prenantes dans certaines situations individuelles. Le soin ce n'est pas à part, on a absolument besoin de l'encadrement.* » (Ibid.).

La coordination est peu à peu connue de toutes les structures qui la sollicitent directement et indirectement (par l'intermédiaire du BMNA) pour des diagnostics, des questions médicales et l'étude de situations cliniques.

c. Pour les parcours de reconversion professionnelle, un changement de cap radical

J'aborde maintenant dans cette dernière catégorie, quatre parcours professionnels identifiés par une reconversion ou bien un changement d'univers professionnel et une expérience du monde du travail très différente de celle de la DPEF. Ces professionnels ont connu un monde professionnel très différent, comme les grandes entreprises privées (groupe national, holding, chaine de supermarchés) les métiers du livre, ou encore l'hôpital.

> Mme F, quarante-cinq ans, nommé Flor pour les entretiens, est chargée de gestion au BMNA depuis sa création ; elle traitait déjà les dossiers MNA dans le précédent bureau enfance du T3, cogéré à l'époque par deux inspectrices : « *Moi je suis là depuis 2015, j'ai commencé au T3 avec Mme C et Mme M, qui m'ont recruté (…) Le service MNA est créé en 2017, avec M M., Isa et moi (…) c'était l'apocalypse. »* (Flor, BMNA, Décembre 2020). Avant son recrutement à la DPEF en 2015, et un poste précédent dans une administration, elle a exercé comme assistante commerciale pendant vingt-sept ans, dans une entreprise de grossiste en électricité. Licenciée pour incompétence après toutes ces années de carrière, elle explique comment le recrutement d'un directeur a bouleversé l'organisation de cette entreprise qu'elle a vu naitre, notamment en licenciant plusieurs anciens : *« Moi j'étais assistante commerciale pendant 25 ans, et on m'a licencié pour incompétence, et j'ai eu deux ans de harcèlement pour me faire partir. L'humain est assez particulier, et c'est le nouveau chef de bureau qui m'a évincé. J'ai fait une rupture conventionnelle. J'ai vu des collègues partir aussi ; en 1988 je suis arrivé, on était 14 agences, et en 2014, 450 Agences en France quand même, donc c'était une belle progression ! C'était une entreprise grossiste en électricité (…) j'ai beaucoup de collègues qui sont partis dans ce cas de figure. Et pourtant ça marche très bien, même encore aujourd'hui. Et comme je disais, incompatibilité je veux bien, mais incompétence non ! J'ai eu un directeur qui a été viré, il était adorable, il a été viré à la cinquantaine, il avait fait sa carrière ici, alors il est allé chez les concurrents, son équipe a démissionné et l'a suivi, et puis après ses clients l'ont suivi, parce que ce qu'on lui reprochait c'était son chiffre d'affaires : parce qu'il y avait des problèmes dans le bâtiment, avec la perte de 10% du chiffre d'affaires, et quand il est parti ils sont passé de 10% à 60% de perte de chiffres d'affaires (rires) ! » (Ibid.).* Elle évoque ensuite ce qu'elle a appris des bureaux enfance, lui permettant de comparer les pratiques de l'ASE avec la prise en charge spécifique des MNA, dans une posture professionnelle empathique : « *Reconversion professionnelle, collectivités territoriales, et protection de l'enfance, elles ont pris beaucoup de temps pour m'expliquer (…) Et puis j'ai postulé au département et j'ai commencé en septembre 2015, et j'étais toute contente, et c'est un peu le même esprit, et tout n'est pas rose (…) Pour*

avoir travaillé à l'ASE avec les inspectrices, elles s'appuient sur toi, il y a des dossiers confidentiels et tu dois savoir, il y a un lien, parfois tu as la famille qui appelle, ce qu'on a pas ici, tu avais souvent les parents qui appelaient, il y en a certains qui te disent « je vais appeler le sud-ouest », j'ai assisté à des rendez-vous parce qu'elle ne recevait pas seule, pour qu'il y ai une tierce personne, il y avait un échange avec les agents.» (Flore, BMNA, décembre 2020) Elle relate aussi comment à son arrivée il y a 7 ans, les problématiques de la protection de l'enfance l'ont profondément affectées, le 'choc d'acculturation professionnelle' et l'adaptation très rapide dont elle a fait preuve : « *Avec l'ASE tu rentres dans un autre monde, je passais dans un monde d'opulence, de profit, où seul l'argent et les belles voitures comptaient, à un monde de grande détresse. Tu te dis « Ah ouais ». Moi je ne gagnais pas spécialement bien ma vie, mais je n'avais pas ce côté prix, ce côté pauvreté et souffrance. Parce que les enfants ils souffrent. Et l'aspect psychologique, car j'ai vu beaucoup de professionnels craquer, j'ai vu une inspectrice faire un burn out, et c'était quelqu'un de très professionnel. Moi, les trois premiers mois je me suis dit 'Je ne vais pas rester ! C'est quoi ce truc ?' Et puis je revenais en arrière aussi, parce qu'ici ce n'est pas dématérialisé, il faut travailler avec le fax ! Je me disais c'est quoi ce truc ?* » (Flor, BMNA, décembre 2020). Flor est toujours en protection de l'enfance et n'imagine pas quitter la collectivité, dont elle est fonctionnaire depuis 2018, l'année où les autres gestionnaires arrivent.

Mme A, quarante-cinq ans, nommée Annie pour les entretiens, est chargée de gestion au BMNA depuis 2018. Elle a travaillé pendant plusieurs années dans le secteur privé, pour des groupes de la grande distribution, et une holding (grand groupe de gestion de fonds de pensions américain). Son précédent métier de manager d'équipe et de formatrice l'ont amené à voyager à travers toute la France pendant plusieurs années. Formée au management et l'informatique, elle change de branche après une réduction de personnel dans le groupe qui l'employait et malgré les très bons résultats de son équipe. Sur les conseils d'une amie, elle postule pour le Département, où elle est directement recrutée pour le BMNA. Elle a suivi plusieurs formations depuis son arrivée : formation iodas, droit d'asile, droit des étrangers. Son BTS gestion d'entreprise, ses compétences en informatique lui permettent d'être rapidement à l'aise pour son poste de chargée de gestion. Elle est titularisée dès la première année. Elle gère la plus grande structure (le plus de dossiers).

Mme E, vingt-cinq ans, nommée Elise pour les entretiens, arrivée en novembre 2022, est recrutée comme chargée de gestion en remplacement de Ninon, avec une première expérience d'un an et demi dans le service MNA ASE de son département de naissance. Il ne s'agit donc pas tout à fait d'une reconversion professionnelle, mais plus d'un changement d'orientation initial au regard des

études spécialisées qu'elle a fait dans les métiers du livre et de la documentation : « *J'ai fait un DUT métier du livre et de la documentation, hyper intéressant. Mais les métiers du livre, de la bibliothèque, de la doc, de l'édition il y a plus de travail. A l'exception de Paris, il n'y a plus de travail. En fait cela se décide au Ministère ; la culture qui est malmenée ces dernières années, et il n'y a plus de métiers de libraires (…) j'ai été pionne j'ai fait des services civiques, puis une licence pro documentaliste avec un contrat d'apprentissage aux archives départementales, mais là il n'y avait pas de travail non plus. Puis le service RH du département m'a appelé et il avait une place dans un service ASE pour une mission de 6 mois, d'archivage des dossiers enfance des années 90 (…) Puis une collègue est partie à la retraite, avec un poste d'instructeur dans les bureaux enfance de 6 mois.* » (Elise, BMNA, mars 2023). Elise recherche ensuite un poste sur le site d'emplois des collectivités et postule pour l'annonce de chargée de gestion BMNA à Bordeaux. Elle arrive en février 2023, et s'adapte à l'organisation du service[117].

Mme L, trente ans, nommée Lucia pour les entretiens, est ergothérapeute de formation. Diplômée en 2010, elle travaille tout d'abord en service psychiatrie pour des projets d'insertion, puis en centre de psycho-gériatrie dans un centre hospitalier de son département de naissance où elle est titularisée en 2017. Après une demande de mise en disponibilité, elle reprend une formation en Master coordination de projet solidaire en intervention internationale et locale (avec l'IFAID de Bordeaux en 2018-2020) et intègre la coordination santé MNA 33 en 2020 comme coordinatrice de projet. Pendant trois ans, elle travaille en équipe sur des projets comme le passeport santé, le réseau bordelais, la clinique des situations individuelles, ou encore la santé sexuelle et différentes thématiques abordés avec les professionnels de santé des structures, lors de journées d'études. En juin 2023, elle réintègre l'hôpital où elle était titulaire depuis 2017.

Dans la partie suivante consacrée aux autres professionnels rencontrés à la DPEF, on retrouve les mêmes trois types de profils professionnels, travail social, FPT, et bifurcation.

[117] « *Quand je suis arrivé les choses étaient déjà bien calés, la péréquation était déjà bien en place, tout était bien structuré. Et puis Bordeaux pour changer, parce que j'avais fait le tour de** et le service MNA je me perdais un peu sur ce que je faisais (tu ne trouvais plus de sens ?) non, et puis j'avais envie de changer ; et je suis allée sur les sites d'emplois territoriaux ; Là j'ai signé un contrat d'un an en CDD (…) Les évaluations, nous c'était les chargés de gestion qui mâchaient le travail pour les chefs de service ; quand les évaluations étaient faites, on les imprimait, les chefs de service donnaient leurs accords ou pas et nous on faisait les courriers, soit ok pour la prise en charge soit les courriers de refus, à remettre au jeune. On devait tout relire pour être sûr qu'il n'y avait pas d'erreurs entre le dossier qu'on avait au départ et puis l'évaluation, qu'il y avait de la cohérence.* » (Bureau MNA, mars 2023)

4.1.2. Dans les autres services ASE, un chemin unique des parcours dans l'administration

Les seize parcours professionnels présentés ici concernent d'autres services de l'ASE, les cheffes de services ASE à la direction et dans les territoires La même classification est utilisée, car elle s'est avérée pertinente pour montrer les ajustements et stratégies de carrières.

a. Des parcours en travail social et/ou à l'université, établis dans l'administration

Sur les sept parcours identifiés ici, cinq professionnels sont issus d'une formation d'assistante de service sociale (ASS). Comme pour les membres du BMNA, on observe une grande diversité des missions associées à la formation continue, les concours passés à la suite de ce diplôme initial, et des fonctions professionnelles exercées (direction, conduite de projet, polyvalence).

> Mme Lem, cinquante-cinq ans, ASS diplômée en 1990 et membre du service MITS exerce son métier depuis 30 ans : « *J'ai obtenu le diplôme d'ASS en 1990, et j'ai travaillé dans un autre département en polyvalence de secteur, dans un milieu très rural et enclavé, puis dans des secteurs périurbains. On appelait ces secteurs des ZUP à l'époque, dans des quartiers complétement désinvestis, avec des barres d'immeubles dont la construction datait d'après-guerre. Dans le secteur rural, il y avait beaucoup d'exclusion sociale, de gens qui n'avaient aucun contact avec les structures de secteur, ni même les mairies. Alors on a commencé à mettre en place des actions collectives. On était dans le développement social très clairement, que j'ai continué par la suite pour le secteur périurbain, parce que ce qui fait la force pour les gens c'est d'être rassemblés. En même temps je me suis formée à la conduite de projets, au développement social local, à l'animation et conduite de réunions.* » (Mme Lem, service de la MITS, Novembre 2020). Mme Lem a donc connu différents départements, publics ruraux/urbains et missions : polyvalence de secteurs, missions d'accueil et d'accompagnements longs, conduites de projets, conseil socio-éducatif et technique : « *J'ai d'abord passé le concours de conseiller socio-éducatif*[118] *(cadre filière sociale dans la FPT) puis celui d'attaché territorial (filière administrative FPT). J'ai été responsable d'une unité de placement familial pendant 5 ans avec des missions de management d'équipe. Puis j'ai candidaté pour le poste de conseillère technique, car mon parcours de formation qualifiante correspondait aux compétences requises. Je*

[118] Au sujet du poste de conseiller socio-éducatif : « *J'ai occupé un poste de référent éducatif en placement familial en Gironde. Je me suis donc spécialisée, comme référent ETAF, pour reprendre la terminologie actuelle, c'est-à-dire un accompagnement éducatif des enfants placés en famille d'accueil et de leurs parents, et des familles qui les accueillent, des équipes territoriales dans les PTS et de l'accueil familial (…) C'est un travail de terrain, il y a un responsable d'équipe et on est chargé du suivi éducatif, de l'enfant, de sa famille, et surtout l'accompagnement des parents parce que l'objectif c'est toujours de faire en sorte que les choses s'améliorent et que l'enfant puisse retourner dans sa famille, que le retour soit envisageable et qu'il n'y ait plus de danger au domicile.* » (Mme Lem, novembre 2020, DPEF)

souhaitais revenir à un spectre plus large, moins spécialisé dans l'enfance avec des missions plus variées : DSL, conduites de projets, outils d'intelligence collective, développement social local, méthodologie, action sociale départementale et pratiques de travail social. » (Mme Lem, service MITS, octobre 2020). Mme Lem s'est spécialisée sur l'insertion sociale/socio-professionnelle, l'intégration des publics spécifiques et/ou vulnérables. Elle forme depuis plusieurs années les professionnels à la communication interculturelle (avec l'anthropologue Cheik Sow formateur en communication interculturelle[119]) aux droits des étrangers et le DPAPC[120] : « *Avec une valeur fondamentale qui est portée par notre service et notre institution : il n'y a pas d'intervention spécifique dans l'accompagnement pour ces publics, en revanche il y a une spécificité à prendre en compte pour ces accompagnements. »* (Ibid.).

Mme Dem, trente ans, est aussi conseillère technique de la MITS et ASS de formation diplômée en 2011, elle a fait ses stages de formation à la MSA avec des missions de polyvalence de secteur. Après un premier poste dans un service social scolaire auprès de collégiens, elle se dirige vers la fonction publique territoriale : « *j'ai choisi le service public pour ses valeurs et missions de service public, avec la volonté de ne pas m'enfermer, car on accompagne dans la polyvalence de secteurs. J'ai commencé au département** dans un territoire très urbain avec des problématiques assez proches du 93. Nos missions étaient tournées vers l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, le logement, la protection de l'enfance (comme les IP et signalements). Mais on ne faisait pas d'accompagnement éducatif, c'était un autre service, car chaque mission était cloisonnée (…) depuis la décentralisation, chaque département est autonome et s'organise librement.* » (Mme Dem, service MITS, décembre 2020). Après cette expérience professionnelle, Mme Dem reprend ces études au Centre national des arts et métiers, le CNAM de Paris en Master sciences humaines. Selon elle, cette approche du travail social lui permet de développer une démarche réflexive et analytique dans son travail[121]. Comme dans le manifeste publié par E. Jovelin sur le site de la Chaire du travail social du CNAM dont il est directeur, Mme Dem évoque aussi l'importance du mouvement participatif à l'œuvre dans le travail social depuis 20 ans et qui marque un changement du genre professionnel en travail social : « *Par la loi de 2002/2, qui est une loi fondatrice dans le travail social parce qu'elle donne une*

[119] « Axiales 60- Cheik Sow : le vivre ensemble en actions », Axiales 60 - Cheikh Sow: Le vivre ensemble en actions - YouTube. « Axiales 60- Cheik Sow : La mouche étrangère » Axiales 60 - Cheikh Sow : La mouche étrangère (youtube.com) 2015
[120] Formation au DPAPC : Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs. J'y reviens en chapitre 5.

place à l'usager et lui permet de participer à la vie des services, sur des instances formalisées. Les services des départements ne sont pas soumis à cette obligation, donc je suis allée sur différents terrains, le développement social, l'empowerment. J'ai découvert les DPAPC et les actions collectives, avec deux terrains de recherche en Gironde et dans le Pas de Calais, autour des actions de développement social par la culture. J'ai découvert les postes de conseillères techniques qui n'existent pas dans tous les départements. » (Mme Dem, service MITS, décembre 2020). A deux reprises, Mme Dem évoque les différences d'organisation entre départements et l'importance de considérer cette marge de manœuvre des politiques.

Mme Cé, cinquante-cinq ans, ASS de formation, débute sa carrière en 1993 en polyvalence de secteur, puis responsable de circonscription pendant 8 ans dans un autre territoire. En 2022, elle candidate au poste de responsable territorial (RT ASE): « *J'ai candidaté car j'ai trouvé que le profil de poste était intéressant, à savoir d'être en préfiguration de son poste, par rapport à la territorialisation de la protection de l'enfance. Et l'envie de changement, de faire évoluer ma carrière, d'aller vers un nouveau défi.* » (Mme Cé, bureau enfance, février 2022). Elle adhère à la territorialisation, la proximité et l'adaptation : « *On va aller vers un accompagnement plus efficace efficient, encore plus bienveillant que ce que l'on fait déjà*. » (Ibid.).

Pour les trois parcours présentés maintenant, deux assistantes sociales et une éducatrice, sont recrutées dans les équipes IP dans les PTS en 2022. Tout d'abord Hana, vingt-cinq ans, a travaillé 2 ans et demi comme ASS pour le PTS du Bassin, puis quelques mois pour le centre communal d'action social (CCAS) puis au Village d'enfants de Sablons[122]. Laure, trente-cinq ans, assistante de service social depuis 10 ans a travaillé en polyvalence de secteur, avant d'être stagiairisée au sein de l'établissement territorial d'action sociale de Bordeaux en 2016 : « *J'ai une réelle appétence pour l'accompagnement des enfants et j'ai beaucoup aimé travailler en protection de l'enfance durant 7 ans. Puis, j'ai eu l'envie de me tourner à nouveau vers la prévention, et l'idée d'une création de poste au service IP m'a particulièrement plu.* » (Laure, DPEF, février 2022). Sandra, cinquante ans, éducatrice spécialisée pendant 28 ans, elle a travaillé en maison d'enfants à caractère social (MECS), et assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) pour une association. C'est donc « *une nouvelle aventure professionnelle qui s'offre à moi.* » (Sandra, DPEF, février 2022).

[122] Ce poste en qualité de "référente famille", lui a permis d'appréhender les dispositifs de protection de l'enfance et l'accompagnement des familles (organisation des droits de visites, médiatisation des rencontres, soutien à la parentalité) et de candidater pour le poste IP.

b. Une expérience exclusive en protection de l'enfance pour les parcours issus de la fonction publique territoriale (FTP)

Cinq parcours professionnels sont présentés ici.

Mme Des, cinquante-cinq ans, est recrutée en octobre 2022 comme coordinatrice de parcours dans un bureau enfance de la DPEF après 28 ans d'expérience comme fonctionnaire ASS dans deux départements. Elle a été référente en accueil familial pour le suivi des enfants placés, référente pour une circonscription girondine pendant 4 ans et au CCAS pendant un an. Puis elle a travaillé en MDS en polyvalence de secteur. Elle raconte avoir connu le public MIE il y a plus de 20 ans : « *Déjà en 1999 (M Castanet) on commençait à les accueillir, le département s'est structuré pour une PEC spécifique mais déjà à l'époque il y avait de la suspicion, de l'embouteillage dans la PEC.* » (Mme Des, Bureau enfance, DPEF, mai 2023). A propos de ses nouvelles fonctions, elle définit son poste actuel de coordinatrice comme *facilitateur, compréhensif* mais aussi *contrôleur de conformité*. Il faut avoir une sensibilité auprès des publics juvéniles. Au cours de son métier d'ASS référente et en polyvalence, pour la protection de l'enfance en PMI et en insertion, elle effectuait déjà des missions de coordinatrice.

Mme Cha, cinquante-cinq ans, éducatrice spécialisée de formation et titulaire d'une L3 AES (Licence administration économique et sociale) a travaillé pour la DPEF pendant trente ans, pour le soutien à la parentalité, les grands champs de la PE, les sorties sèches de l'ASE. Deux ans après son arrivée à la DPEF *au central*, elle candidate pour le poste de RT ASE, qui répond à son besoin de retourner plus près des usagers, dans un territoire à la fois rural et urbain : « *J'ai le service public chevillé. Je voulais participer au niveau plus local, me rapprocher des problématiques des usagers, pouvoir diffuser les orientations départementales, et retourner en territoire. Et quand je suis arrivée en gironde se posait déjà la question de la territorialisation, et d'être au plus près des usagers, parce que pour moi ce qui est important c'est de faire partie d'une équipe.* » (Mme Cha, DPEF mai 2022).

Mme Lau, quarante ans, issue d'une formation juridique en droit de l'enfance et des familles et cheffe de service, elle a occupé différents postes à la DPEF dans plusieurs départements, comme chargée de mission pour la DGA enfance et famille, puis responsable administrative en PMI, inspectrice enfance pendant huit ans et responsable adjointe d'un service ASE pendant deux ans dans un département limitrophe : « *Ce qui m'anime c'est la protection des enfants, et par rapport aux valeurs, c'est une exigence par rapport à ce qu'on doit aux enfants, c'est notre responsabilité en tant que département puisque c'est le président du département qui est chef de fil de la protection de l'enfance et a qui sont confiés les enfants, cette mission de protection et d'équité*

entre tous les enfants. » (Mme Lau, Bureau enfance, février 2021). Ses valeurs de management sont la confiance, la solidarité, la collaboration, et l'idée que « *plus on prend de la hauteur et plus on voit loin* ». Elle est manager opérationnel depuis 2020 à la DPEF de Gironde.

Mme Ca, trente-cinq ans, est arrivée à la DPEF début 2022 pour un poste d'adjointe de direction et manager opérationnel. Elle vient des services de l'État où elle a exercé comme inspectrice de l'action sanitaire et sociale et a travaillé à l'ARS et à la DDCS- direction départementale de la cohésion sociale- (DDETS depuis 2021- direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités). Elle a exercé les fonctions de tutrice pour les pupilles de l'État (dont une partie des enfants sont confiés à l'ASE)**.** En tant qu'inspectrice, elle intervenait auprès des personnes protégées (mesure de tutelle, curatelle) et des services en charge. Ses valeurs sont « *l'accompagnement des personnes vulnérables (…) la protection de l'enfance* (…) *la bienveillance et l'esprit collectif* » (Mme Ca, Bureau enfance, février 2022).

Mme J, trente-cinq ans, juriste de formation, a travaillé pendant sept ans comme inspectrice enfance, puis obtient un poste de responsable de circonscription où elle exerce pendant deux ans. Elle prend le poste de RT ASE en 2022 : *« J'aime la protection de l'enfance, donc j'avais envie de participer à cette territorialisation, de relever ce défi de construire la protection de l'enfance sur les territoires, et d'apporter ce que je connaissais de la protection de l'enfance et des territoires*. » (Mme J, février 2021). Son ambition est de travailler en transversalité, avec les professionnels de la PE et du territoire, pour travailler la question l'enfance, de l'insertion des parents, le mieux-être dans la famille et pour les enfants.

c. Pour les parcours de reconversion ou bifurcation, une connaissance antérieure de l'administration ou institutions d'État (Justice, hôpital)

Quatre parcours sont présentés ici.

Mme Rég, cinquante ans, nommée Régine pour les entretiens est administratrice fonctionnelle d'application. Elle est connue de tous les services de la DPEF, est sollicitée quotidiennement pour IODAS WEB qu'elle maitrise parfaitement. Formée initialement à la vente/secrétariat, elle intègre dans les années 1990 les services départementaux et a suivi l'informatisation progressive de leurs missions : « *J'ai fait secrétaire médico-sociale, la vente par correspondance à ***, et j'ai intégré le département*** dans un service social simple d'une circonscription. J'étais secrétaire de travailleurs sociaux, et secrétaire RMI en 1988. On faisait les contrats d'insertion on recevait les usagers. Il y a eu la mise en place de liens entre la CAF et le logiciel donc il n'y avait plus de saisie c'était la CAF qui nous donnait les saisies et il fallait que quelqu'un fasse le lien avec les données. Donc moi pendant des mois et des mois j'ai dressé des listes et des listes,*

j'apprenais le logiciel. Un jour on m'a proposé le poste d'administrateur fonctionnel d'application au RSA : montage de requête, simplification de la saisie pour les collègues. Être un appui, par rapport au logiciel aux procédures. J'ai travaillé pendant trois ans, et il y a eu un poste d'Administratrice fonctionnelle d'applications ici à l'ASE, et je me suis dit pourquoi pas ! Donc avec d'autres procédures mais le principe est le même. » (Régine, Bureau enfance, février 2021). Après plusieurs années dans les services gestionnaires du RMI puis du RSA, elle obtient ce poste à la DPEF. Elle témoigne : « *il y a beaucoup de procédures enfance. Le RSA c'est une procédure de droit et de contractualisation, c'est tout.* » (Régine, DPEF, février 2021).

Mme Maria, quarante-cinq ans, nouvelle RT ASE dans un des PTS est psychologue clinicienne de formation, avec un début de carrière professionnelle particulier à la PJJ (dans un autre département) en milieu ouvert et en hébergement. Elle a ensuite exercé comme formatrice et chargée de communication en direction interrégionale : « *J'ai eu l'opportunité de rejoindre les services judiciaires, à la Cour d'appel de Bordeaux j'ai été cheffe de cabinet du premier président, c'est un poste qui m'a permis de découvrir une dimension plus politique. Après 4 années, j'ai choisi de rejoindre le CD Gironde pour rejoindre le bureau des accompagnements spécifiques* » (Mme Maria, bureau enfance, février 2022). Ce poste lui a permis d'intégrer le corps des attachés d'administration de l'État. Ce qui l'intéresse dans le poste de RT ASE, c'est de revenir à des missions plus proches des usagers, à son cœur de métier initial, et de *construire une politique de protection de l'enfance inscrite dans un partenariat local pour répondre de façon adaptée à des besoins spécifiques d'un territoire* » (Mme Maria, bureau enfance 2022).

M Vic, cinquante ans, est recruté en 2022 pour un poste de RT ASE : « *J'ai intégré le département en 2009, sur un poste au CDEF, je suis revenu à mes premiers amours avec l'accueil d'urgence, de l'adrénaline, du mouvement. Puis j'ai fait le choix de me rapprocher de mon territoire d'habitation auquel je suis très attaché (…) avec l'idée de la mise en territoire en 2014, que les services de la solidarité se rapprochent des personnes avec qui ils travaillent*. » (M Vic, bureau enfance, février 2022). Après avoir géré des équipes d'éducateurs spécialisés et assistantes sociales, il souhaite essayer « *d'encadrer des cadres* », de proposer et d'organiser les interventions, les accompagnements sur le territoire.

Puis vient le dernier portrait de Mme Em, trente-cinq ans, qui fait partie des nouvelles équipes IP dans les territoires depuis 2022. Puéricultrice de formation, métier qu'elle exerce depuis 2009, elle travaille d'abord en service de néonatalogie au CHU de Bordeaux, puis en structure d'accueil collectif.

4.1.3. Des parcours professionnels variés au sein d'une même l'institution

A travers les récits des parcours biographiques, on vient de voir comment le vécu professionnel est interprété différemment suivant les professionnels. Cette interprétation subjective est rendue accessible par la nature non directive et compréhensive des entretiens. Si l'on compare les parcours professionnels du BMNA et le reste des services, on observe avec une grande diversité des parcours et des mobilités au BMNA. *A contrario,* la majorité des professionnels de la DPEF travaillent depuis des années pour cette administration.

Les postes de chargés de gestion sont surreprésentés dans la catégorie des reconversions/réorientations professionnelles pour le BMNA, alors que les postes d'administrateur, psychologue et responsable d'équipe sont présents dans cette même catégorie pour les autres services DPEF. Dans les deux corpus, plus on monte dans la hiérarchie (en référence à la nomenclature des catégories A, B et C) plus les références au travail en équipe, à la relation aux usagers sont présentes dans les entretiens. L'esprit d'équipe, le management sont également présents. L'implication professionnelle prend plusieurs formes. Pour certains professionnels, ce sera davantage la cohérence, l'articulation entre expériences et diplômes, pour d'autres la fréquentation d'univers professionnels différents, ou encore les aspects techniques du métier. Certains indicateurs sémantiques permettent d'illustrer ses caractéristiques de sens, repère et contrôle (Mias, 1998). Le sens (des valeurs, de son rôle professionnel) est évoqué à travers la qualification d'éléments significatifs des items, comme : *un monde de grande détresse/ la souffrance/ la vision globale des situations/ l'accompagnement/ C'est le côté travail du partenariat/ pour que chacun trouve sa place.* Le repère (des fonctions de chacun, l'interdépendance, du cadre juridique) est évoqué à travers des pratiques spécifiques en fonction de la hiérarchie et du cadre législatif, avec les items comme : *c'est de la fraude/ la direction a refusé/ il y a des dossiers confidentiels et tu dois savoir/ il y a un lien avec les inspectrices/ les inspectrices elles s'appuient sur toi/ les éléments explicatifs sont administratifs.* Le contrôle (être acteur de sa pratique, de sa carrière) est évoqué à travers les qualificatifs des bonnes pratiques comme : *très professionnel/ l'aspect psychologique/ ça m'a fait grandir, c'est du management, ce n'est pas à la fac qu'on apprend à manager/ je fais partie des personnes qui ont bâti leurs carrières grâce au département.* Le contrôle peut aussi être interprété selon la capacité d'affectation du professionnel (Clot, 2006) sa maitrise de l'environnement de travail et sa volonté de rester en protection de l'enfance.

L'entretien non directif permet parfois de saisir cette affectation à travers les processus d'imbrication entre situations professionnelles passées/présentes et carrières professionnelles, les opportunités d'évolution, la multitude de référence à soi, aux autres, aux contextes et aux situations vécus et/ou souhaités pour sa carrière. Tous ces témoignages rendent compte de la façon dont les professionnels décident à un moment donné d'être à l'intersection de tous ces éléments. Ils sont à la fois acteur et lieu d'affectation de l'environnement professionnel. Cette anthropologie du travail mobilise des indicateurs qui articulent les modes d'interprétation subjective et objectivée de l'activité, les récits biographiques et l'expression objectivable de l'implication professionnelle.

Les manuels de formation aux métiers du social, du management, de la fonction publique territoriale utilisent des référentiels d'activités/de fonction (comme le référentiel d'ASS : fonctions d'accueil/écoute des personnes, évaluation/conseil/orientation, accompagnement social individuel/collectif, conseil en développement des politiques sociales/territoriales). Or ici, il faut pouvoir se distinguer de ces formes didactiques classiques qui découpent en arrière-plan tous ces items en les renvoyant à des concepts, des tâches bien précises, préalablement catégorisés en champ disciplinaires. La matérialité anthropologique de l'activité prend une autre forme car elle repose sur une monographie et une biographie articulée des parcours.

La solidité bien que récente du paradigme de didactique professionnelle permet d'explorer la triple dimension organisationnelle de l'action, commune à l'apprentissage et à la situation professionnelle. La première dimension est le développement de compétences analysé précédemment avec l'éthos professionnel. La deuxième dimension est la construction identitaire dans l'activité et le parcours professionnel analysé à l'instant. Et la troisième dimension est la conceptualisation dans l'action, analysé dans les parties suivantes.

La question des rapports entre individus et collectifs dans l'activité est aussi abordée maintenant, car elle vient parachever la problématique des stratégies professionnelles de définition/contrôle des dispositifs déployés tout au long de la fabrique des politiques publiques. Loin d'être un seul enjeu politique ou idéologique de maitrise des catégories symboliques et des logiques institutionnelles, ces stratégies professionnelles sont aussi des développements de l'activité. Leur observation permet de répondre « *dans quelle mesure ?* » et non pas « *pourquoi* », question qui limiterait immédiatement mon analyse anthropologique du travail au seul périmètre d'une « *économie morale contemporaine* » (Fassin, 2012). La politique publique de prise en charge des

MNA est effectivement une économie morale contemporaine, « *un tissu de valeurs saturées d'affects qui se tiennent et fonctionnent dans une relation bien définie* » (Daston, 2014, p. 23). Cet espace convoque, produit, utilise, répartit des valeurs et des normes, des émotions et des obligations, qui permettent de le qualifier ainsi.

Comme précédemment évoqué dans la socio-histoire du travail social, l'organisation de l'intervention sociale est un des architectes de l'économie morale des politiques migratoires. Cependant, étudier cette politique *comme* une économie morale m'obligerait à quitter le terrain des pratiques professionnelles pour aller explorer les oppositions entre morale collective/organisationnelle et éthique individuelle/citoyenne. Une telle analyse s'éloignerait trop du projet initial d'étude du dialogue institutionnel, des objectifs de coordination, de résolution des problématiques émergeant dans la pratique. Même si l'analyse de la politique de protection des MNA en tant qu'économie morale n'est pas directement investie, elle est observée du point de vue des catégories qu'elle produit et légitime, et des valeurs qui s'y rattachent. Il s'agit bien d'analyser les stratégies utilisées dans ce champ professionnel pour se saisir des missions de service public d'accès aux droits des mineurs, de protection des MNA, de leur insertion socio-professionnelle et leur intégration, inscrites dans des prérogatives de la DPEF historiquement situées. Si *in fine*, l'analyse des usages des catégories et de l'éthique professionnelle évoque les caractéristiques d'une économie morale, elle ne vaut que pour le périmètre de cette recherche.

4.2 – LA STRUCTURATION DU BUREAU MNA A L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

A l'image des autres directions territoriales, la DPEF est une collectivité où l'interdépendance et la hiérarchie entre services structurent les dynamiques interactionnelles entre professionnels. Elles président à la fabrique des politiques et des catégories de sens. Ainsi, le pilotage par le BMNA joue un rôle d'autorité et de contrôle (triangulation justice/partenaires sociaux). Il garantit le dialogue institutionnel, les réponses adaptées aux évolutions des publics, des demandes et problématiques inédites (accueil d'urgence en mars et novembre 2020, la gestion des OQTF des MNA pris en charge). Le point de vue (puis les pratiques et le contrôle des dispositifs) des professionnels sur le fait social des MNA constitue une prise de pouvoir entendu comme « *le nom que l'on prête à une situation complexe dans une société donnée* » (Foucault, 1976, p. 123). La remise en question de ces rapports de pouvoir[123] est une fonction politique continue, qui sert d'élément explicatif dans la perspective anthropologique présente. La mission départementale est la protection (cadre ASE) l'accueil (migration) l'intégration (conditions de régularisation) des MNA. Or cette triple dimension est maitrisée différemment par les opérateurs sociaux mandatés (fondation, association locale, association nationale, groupe international). Parallèlement l'administration travaille prioritairement en appui aux projets des élus[124]. Les administrateurs sont aussi garants du cadre légal de la PE, de la « *non-discrimination, et l'équité dans les PEC (…) tout en assurant la reconnaissance des besoins spécifiques* » (entretien avec la directrice DPEF, juin 2023) - besoins pour les MNA en matière d'accès aux soins, la professionnalisation, la régularisation. Après plusieurs jours d'observation, participation aux réunions formelles, informelles et à la vie du bureau auprès des trois inspectrices (dont la cheffe et la cheffe adjointe) et six chargés de gestion (dont la rédactrice) les échanges avec les professionnels permettent rapidement d'engager des réflexions de fond (justifiant la création d'une base de données sur le réseau interne) comme la vision à long terme de l'ASE, la politique migratoire, les parcours complexes. Ces discussions et les relations fonctionnelles/hiérarchiques (chefs de service, hiérarchie, opérateurs) auxquelles elles appartiennent sont étudiées par la suite.

[123] « *Dire qu'il ne peut pas y avoir de société sans pouvoir, ne veut pas dire ni que celles qui sont données sont nécessaires, ni que de toute façon le pouvoir constitue le cœur même des sociétés comme une fatalité incontournable, mais que l'analyse, l'élaboration, la remise en question des rapports de pouvoir et de l'agonisme entre relations de pouvoir et intransitivité de la liberté est une tâche politique incessante.* » (Foucault, 2001, p 316).

[124] En Gironde, l'élue en charge de la protection de l'enfance rappelle à chaque début de réunions la priorité qui est accordée à cette mission, par le Président du Département et elle-même. Pour exemple, le contrat jeune majeur, non obligatoire jusqu'en 2022, est très largement appliqué, ce qui est une autre spécificité du Département.

4.2.1. Création du bureau MNA dans le contexte de saturation des dispositifs

La prise en charge des MNA avant 2020, comme le décrivent de nombreuses études (Chaieb, 2020 ; Dambuyant-Wargny, 2021 ; Duvivier 2016 ; Long 2022, Paté 2018) a longtemps été associé aux autres missions ASE sans distinction. En Gironde la mise en place tardive d'un service dédié a provoqué des difficultés de traitement des dossiers par les bureaux enfance.

a. Les premiers dossiers dits MNA, et non plus MIE[125]

En septembre 2016, ce qui est nommé *la mission MNA* est confiée à un bureau enfance, avec le recrutement de la rédactrice du bureau et de deux inspectrices à mi-temps, remplacées six mois plus tard par un inspecteur venu de la PJJ. Ce n'est donc qu'en mars 2017 avec l'arrivée de cet inspecteur que la mission MNA commence au département avec la constitution d'un bureau *dédié*.

> « *Quand je suis arrivée au BMNA en septembre 2016 les fonctions n'étaient pas les mêmes, je faisais les missions de chargés de gestion et de cadre B, j'étais toute seule au début, il n'y avait pas de chargé de gestion ! Et je voyais les dossiers qui montaient qui montaient ! Les deux inspectrices qui m'avaient recruté étaient contentes mais personne ne se rendait compte que cela prenait de l'ampleur ! A un moment donné je disais Marie 'non mais là je ne peux pas', je n'en dors plus la nuit ! Cela augmentait tellement, j'ai dit 'il me faut quelqu'un, et vite ! Moi je ne tiendrais pas c'est impossible à faire !' » Moi « –Qui étaient les inspectrices ? » « – Mme C. et Mme M. qui ont rapidement quittés le bureau. Marie, elle m'a recruté en septembre 2016, et en mars 2017 elle repartait en *** dans sa famille. Quand Mme M. a su que Marie partait elle s'est arrêtée pendant un an car elle était en dépression. L'année 2017 il n'y avait plus d'inspecteur. Maintenant Mme M. est à la MDSI, en tant que responsable. »* (Rédactrice du BMNA, décembre 2020)

Plusieurs professionnels présents depuis le début racontent comment la Direction n'a pas vu l'augmentation rapide et inattendue du nombre de MNA en Gironde, et la nécessité de créer un bureau dédié à ce public. Les chargés de gestion du BMNA constatent rapidement que le traitement des dossiers est bien différent de l'ASE classique, notamment pour les questions

[125] « *Désigné auparavant par l'appellation de mineur isolé étranger (MIE) construite autour des trois caractéristiques de minorité, d'isolement et d'extranéité, le mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille relève depuis 2016 de la catégorie administrative du mineur (MNA)* » (Levray N, « *La prise en charge des mineurs non accompagnés en cinq points* », publié le 21/03/2018, dans Actu expert santé social, Actu juridique France.). « *MNA -la nouvelle appellation prend effet en France, à la suite du comité de suivi du 7 mars 2016, du Ministère de la Justice, sur décision du garde des Sceaux* » revue Plein droit n°114, p1-2, 2017.

d'identité, de titres de séjour, de préfecture et de mesures judiciaires de protection. En 2017, le bureau se stabilise avec l'arrivée d'un nouveau chef de service.

- « *Monsieur M. est arrivé le 9 mars 2017 quand Marie est partie, lui il était PJJ, et moi j'étais en congés. Cela a été un peu compliqué au début, parce qu'il n'était jamais là, il allait se présenter, donc la signature je ne l'avais pas. Flore est venue me rejoindre, et il a fallu tout lui apprendre (…) Avec des effectifs de MNA multipliés par 10 (…) à partir du moment où M. est arrivé il y a eu un vrai bureau ! Il était souvent absent pour ces missions, et il a été malade, mais bon cela peut arriver c'est la vie, parfois tu ne maitrises pas tout* » (Mme R, rédactrice du BMNA, décembre 2020) « *Les connaissances du tribunal on les a toujours plus ou moins eu, après les MNA c'est particulier ! (…) Nous ce n'est que de la protection (sauf les APJM, en prévention). Et mes collègues elles en ont beaucoup moins ! » (Ibid.)*

A la même époque, lors des réunions inter-structures accueillant des MNA (carnet de terrain 2018) les chefs de service présents évoquent la création du BMNA. Ils parlent avec sympathie de ce nouveau chef de service, notamment du fait de son expérience professionnelle à la PJJ. Cependant, le *front office* (Maurel, 2000) des opérateurs girondins ne mesure pas les difficultés du *back office* (ibid) au département.

> *« Oui je t'assure qu'on a vraiment souffert, c'est à se demander comment on a pu tenir aussi longtemps ! » Moi – « Oui, Flore me parlait de cette période où elle était à 18 de tension et qu'elle a dû s'arrêter. Et toi tu t'es arrêtée ? » – « Non jamais ! Pour le moment je tiens, pourtant je peux te dire que j'ai morflé. Céline est arrivée en juillet 2017 et Mde T en juin, et les autres sont arrivées septembre 2018 (l'ASS cadre Mme C, et les trois autres chargées de gestion Nadine, Annie et Ninon).* » (Mme R, rédactrice du BMNA, décembre 2020). *« Ils ne comprenaient pas ce qu'il se passait dans notre bureau. Ils ne comprenaient pas qu'on soit passé de 160 dossiers à plus de 700 dossiers en une année, et qu'il nous fallait des petites mains ! » (Ibid.)*.

L'ingénieure chargée d'études de l'ODPE raconte comment en 2017 au moment de la création du bureau, il n'y a aucune structuration de service, et beaucoup de mineurs sont à la rue. Il n'y a pas suffisamment de places au SAEMNA, ni de placements adaptés pour les MNA : « *Les inspectrices font office de fusibles, alors il n'y a pas de suivi ; puis on est dans l'attente du nouveau chef de service. Les agents prennent tout, les élus subissent aussi et composent avec les pressions associatives…Les élus deviennent eux aussi fusibles.* » (Ingénieure d'études de l'ODPE, Bordeaux, novembre 2021). Dans ce genre de situation et comme cela se produira par la suite lors d'ouvertures places par un nouvel opérateur sans expérience en protection de

l'enfance, « *Les choses ne sont pas pensées, elles sont subies* » (Ingénieure d'études de l'ODPE, Bordeaux, novembre 2021). La réorganisation en cours a pour effet la perte d'une dynamique collective. Les chargés de gestion restent plusieurs mois sans inspecteur dédié à la mission MNA, dont les arrivées continuent d'augmenter. Dans le même temps, ces agents du département subissent des pressions engendrées par les demandes politiques inhabituelles et la mobilisation citoyenne pour l'enfance migrante. Cela génère de nouvelles tensions au niveau administratif et politique. Malgré un département très impliqué financièrement et humainement dans la politique ASE, c'est son incompétence qui est évoquée par les chefs de service de quatre grandes associations d'action sociale en Gironde, rencontrés à l'époque (carnet de terrain 2018, 2019).

b. La structuration du BMNA au cours de l'année 2017

Le bureau se structure et s'étoffe avec l'arrivée dite des *petites mains* tandis que les structures d'action sociale mandatées recrutent massivement et créent des services pour monter en capacité d'accueil. Les premières structures impliquées sont IDB, le COS Quancard, le PRADO, l'AOGPE. Plus d'une vingtaine de structures seront mandatées par la suite. Entre 2017 et 2019, 945 places sont ouvertes, un fait sans précédent en protection de l'enfance. Le BMNA devient opérationnel en 2018 avec l'arrivée d'une nouvelle inspectrice dans le bureau, et la multiplication des interventions politiques et médiatiques de l'élue en charge de l'ASE Mme Ajon, pour faire bouger les lignes. La protection des MNA est conditionnée par le dispositif spécifique d'évaluation de la minorité, financé par l'État et délégué aux départements. Sans cette évaluation, le parquet ne peut être saisi pour une demande de protection, puisque la minorité ne peut pas être établi. L'élue Mme Ajon fera de nombreuses interventions pour que le dispositif soit davantage financé.

A l'époque pour le SAEMNA comme le BMNA, l'organisation du travail *en flux tendus* engendre un paradoxe. Il faut des chiffres pour évaluer l'activité, mais ils ne peuvent pas être produits tant la charge de travail est énorme. Il faut créer une requête spéciale auprès du service informatique qui gère les logiciels de l'ASE. Or elle n'est possible que si le traitement informatique spécifique de chaque dossier a été fait. Cela représente un surcroit de travail que seuls les chargés de gestion mesurent. De plus ce traitement informatique unique est assorti du traitement papier, nécessitant l'impression de chaque acte, de chaque interaction entre/avec le Tribunal, le Département et l'opérateur. A l'époque, les dossiers à traiter sont si nombreux que les gestionnaires utilisent des

caddies pour transporter des dossiers et faire les trajets entre le bureau et la photocopieuse, la classothèque, et parfois un autre bureau.

> « *Comment on peut engueuler les gens alors qu'il manque du personnel ? Une fois, M Me. est intervenu. Ils ne comprenaient pas ce qu'il se passait dans notre bureau, et qu'on soit passé de 160 dossiers à 700 dossiers en un an ! En plus il leur fallait des chiffres, mais moi je ne pouvais pas les produire !* » (Rédactrice BMNA, décembre 2020).

C'est à cette époque qu'est créé le SID, le système d'information décisionnel, un nouvel outil informatique qui va permettre de saisir statistiquement l'activité d'un service, d'un territoire, depuis la saisie informatique réalisée par les chargés de gestion.

> « *A l'époque il n'y avait pas de système d'information, ils ont fait ce qu'il fallait (établir des statistiques sur la base des données IODAS), mais c'était trop tard. Et au début cela ne correspondait pas à ce qu'on avait, parce que je pense qu'il y a eu des incompréhensions entre les services. Ah oui ça a été très compliqué ! On revit seulement depuis un an, depuis le mois de mars 2020 (date d'entrée en fonction de la cheffe du bureau actuelle). On a commencé à avoir des places, il y a eu des ouvertures de structures, ça c'était intéressant, on a eu du personnel, on arrive à gérer le travail.* » (Ibid.).

Après un an d'existence du bureau, un chef présent en pointillé et une augmentation continue du nombre de MNA, la cheffe adjointe du bureau Mme T. arrive en juin 2018. C'est la même année, soit deux ans après les premières alertes, que l'État octroie de manière exceptionnelle une enveloppe budgétaire de 132 millions d'euros supplémentaire pour les départements.

> *« Donc Flore et moi on a travaillé pendant un an avec M M. Avant l'arrivée de Mme T. en juin 2018, cela n'a pas été facile parce que notre travail n'était pas reconnu, il n'a pas été pris en compte comme il aurait dû l'être, personne n'a compris l'ampleur de ce bureau au départ, - pourtant ça commençait à se savoir ! On a travaillé comme on a pu, puis M M. a été arrêté pendant trois mois, donc rebelote, les chiffres augmentent, nous on se débrouillaient comme on pouvait. Moi je n'ai jamais pu faire mes fonctions de rédactrice, j'étais considérée plus ou moins comme une chargée de gestion, je faisais de la saisie comme Flore. On n'avait pas le choix pour que le bureau avance. Et je me faisais engueuler en plus ! Il fallait que je fasse les chiffres, la saisie informatique, la rédaction des signalements, je faisais la transmission des rapports aux juges des enfants. C'est seulement depuis quelques temps que je commence ma fonction de rédactrice. Puis il y a eu trois mois d'arrêt en plus pour M M., alors on a demandé l'aide de deux inspectrices du T4, ça a été très compliqué ! Et les réflexions qu'on a pris à propos de notre chef : 'Oui il n'est jamais là, il ne fait pas son boulot, et il est payé'. Cela a mis à mal tout le monde.*

Sur une année, si tu fais le calcul il n'était pas souvent là. En revanche quand il était là, je peux te dire qu'au niveau éducatif avec les MNA il savait faire ! Moi je l'ai vu faire, c'était quelqu'un de très intelligent, et formé à la PJJ. Ce n'est pas la même chose que l'ASE. » (Rédactrice BMNA, décembre 2020).

Céline, chargée de gestion, arrivée en juillet 2018 au même moment qu'une deuxième inspectrice et un mois après la cheffe adjointe (à ce moment-là, une chargée de gestion et le chef du bureau M M. sont en arrêt) raconte les conditions de travail du début *en flux tendus*.

« *L'organisation qu'on avait avant, il n'y avait pas la répartition des structures par chargés de gestion. C'était tous les jours le premier APJM, les premiers courriers, la boite mail il y avait 400 mails en attente. On traitait des mails envoyés il y a un mois. C'était vraiment le bazar, car on faisait tout ce qu'on pouvait. Les autres chargés de gestion (deux recrutements) sont arrivés en octobre 2018. Mais il a fallu du temps pour qu'elles se mettent dans le bain. Mme T a réorganisé l'activité du bureau, et on a eu la répartition des structures par chargés de gestion »* (Céline, chargée de gestion, janvier 2021).

c. Une organisation du BMNA bien différente avant le confinement[126] de 2020 et le télétravail

La répartition des structures par chargés de gestion fonctionne encore en 2023 et facilite l'activité des gestionnaires et des inspecteurs. Mais en 2018, certaines tâches n'étaient pas informatisées et systématisées (envoi des documents par mails) ni délégués (entretiens). Le bureau MNA était donc beaucoup plus fréquenté par les travailleurs sociaux des structures et par les MNA.

« *Au tout début quand je suis arrivé, les structures venaient comme ça, trois parfois quatre opérateurs par jour, qui venaient pour faire des signatures, pour un rendez-vous avec l'inspecteur. Puis il y a eu le Covid. Avant on faisait beaucoup d'APJM, et les évaluations avaient lieu vraiment devant notre bureau. Pour la signature, les structures se déplaçaient : c'était pour*

[126] J'ai peu documenté cette période. Mais c'est l'occasion d'évoquer l'article 3 de la loi « Le Pors » du 13 juillet 1983. Cette loi est une série de quatre lois statutaires qui réforme le statut général des fonctionnaires en France entre 1983 et 1986. Ces lois ont défini les droits et obligations communs à l'ensemble des fonctionnaires des 3 fonctions publiques : État, territoriale et hospitalière (unification des droits et devoirs des fonctionnaires). Elles ont permis de mettre en œuvre les lois de décentralisation (1986). L'article 3 de la loi « Le Pors » mentionne qu'un fonctionnaire suspendu conserve son traitement. Tous les fonctionnaires (de l' État, des territoires, de l'hôpital publique) en France ont donc conservé l'entièreté de leurs salaires pendant le confinement. Cet article semble avoir été modifié par une loi qui a permis de ne pas payer les professionnels de santé ayant été suspendu après le confinement, au motif qu'ils avaient refusé le vaccin contre le Covid 19. Le statut de fonctionnaire est issu d'une mutation anthropologique qui consiste à établir la personne même comme travailleuse, et non comme un individu vendant sa force de travail sur un marché aux détenteurs de capital. Le travail n'est plus la mise en valeur du capital, il est une qualité attachée aux individus, reconnue à travers la qualification à la personne. Le travailleur fonctionnaire est reconnu en capacité et en responsabilité de produire de la valeur. Cette reconnaissance s'exprime dans un salaire lié à la personne, à travers non plus la qualification du poste mais de la personne.

les contrats de stages, les contrats de travail, et d'établissements scolaires, les comptes bancaires, les changements de structures ou de chambre en ville, les JE, les DAP. » (Flor, Chargée de gestion, novembre 2020).

A partir de 2020, la structuration du bureau *toujours en cours* (cheffe du bureau, AG 2023) permet la stabilisation de l'équipe, la répartition plus équitable des activités du bureau. Mme Ré peut enfin exercer ses fonctions de rédactrice.

- Moi : « En tant que rédactrice, tu as une connaissance et une compétence que n'ont pas les autres. Ne serait-ce que par ton expérience du service depuis sa création » - « Surtout par l'expérience j'ai envie de dire, que j'ai acquis au long de ma carrière, comme la communication avec les autorités, le parquet et JE, le traitement du courrier, interne, la répartition des tâches, par exemple 10 dossiers DON BOSCO, PRADO, je les répartis entre les agents concernés. Après je dois leur transmettre mes connaissances et les connaissances de l'institution. Ce dont je suis informée et qui les concerne. Pour cela, elles n'ont pas à se plaindre. » (Mme Ré, Rédactrice BMNA, septembre 2020).

Mme Ré évoque plus en détail ces tâches (mails aux parquets et au JE) qui seront réorganisées au sein du secrétariat en 2023 par l'utilisation d'une nouvelle boite mail unique dite *fonctionnelle* pour tous les échanges avec le Tribunal et les structures, nommée *Plex*. Les rapports pour les audiences, les demandes d'OPP, les rapports éducatifs, les rapports de mesure, les notes d'informations administrative circulent via cette boite. Parmi ses autres tâches, il y a la tenue des tableaux Excel, dont certains sont envoyés à la cellule MNA tous les mois, d'autres à la Préfecture tous les jeudis : les signalements, les recours, les référés, les péréquations, les fichiers 'aide d'évaluation de la minorité' AEM (dans le système informatique interne IODAS WEB (nom du logiciel informatique pour renseigner toutes les actions, et les dossiers, dont ceux de l'ASE) une ligne permet de préciser les documents qui vont à la PAF), les classements sans suite à actualiser. « *C'est très fastidieux à faire, logiquement c'est Nadine qui doit le faire mais comme elle est surchargée* » (Mme Ré, rédactrice BMNA, 2020). Les places disponibles dans les établissements doivent être régulièrement recensées pour en informer le SCAB (service financier dit 'support' de la DPEF). Enfin, la saisie dans IODAS WEB des ordonnances de placement provisoire (OPP) les décisions de placements dans un établissement précis doivent simultanément être communiquées par l'envoi des documents au parquet ou juge des enfants, tandis que le fond de dossier en cas de réorientation des MNA est envoyé aux opérateurs.

d. Accompagner ou raccompagner les MNA ?

En 2018, le bureau MNA se structure au Département, l'appel d'offre pour les ouvertures de place se poursuit. Cependant les éducateurs spécialisés girondins s'inquiètent de l'avenir et la possible augmentation du nombre d'OQTF, confirmée en 2022 (carnet de terrain 2018).

> *« Ce qu'il y a derrière, c'est qu'ils en attendent 700 par an, sur 5 ans, donc tu peux compter le double. Donc il va y avoir de plus en plus d'OQTF. Pour l'évaluation de la minorité ils vont se dire : bon, ces trois-là, on n'est pas sûr qu'ils soient mineurs, ce n'est pas grave ! Et pour ceux pris en charge, après le suivi éducatif que nous on aura assuré, la Préfecture va leur dire 'allez, allez !! Vous avez 18 ans, il va falloir partir maintenant, il va falloir y aller maintenant !' »* (Marie, éducatrice au Prado, Bordeaux 2018) *« Moi je dis cela prépare la nouvelle politique, parce qu'on n'a pas les moyens d'accueillir 700 MNA par an, on prépare le retour au pays de gré ou de force, ça va prendre des proportions de dingue ! »* (JP, éducateur au Prado, Bordeaux 2018) *« Oui en plus c'est basé sur des postulats faux, il n'y a aucune étude qui est faite là-dessus, il faut que ce soit réfléchi par des gens qui font des études là-dessus (qui savent ce que c'est un programme d'accompagnement pour le retour au pays).* (Marie, éducatrice au Prado, Bordeaux 2018) *« A propos du retour au pays, moi j'ai demandé si c'était réfléchi, si cela partait d'une réflexion, et tu sais qu'il m'a dit ? Oui, on y a travaillé, on a réalisé un film de 52 minutes. (Film No méti sifadé, de Thierno Souleymane) »* (Ibid.).

A cette époque, certains éducateurs chevronnés estiment que le Département ne sera pas en mesure de piloter les arrivées de MNA. En 2017, certaines discussions avec l'élue en charge de la protection de l'enfance et le BMNA sur la question du retour au pays, ont complétement désarmées les éducateurs qui ne comprennent pas la double posture *« accompagner ou raccompagner ».* L'OFII, en cas d'OQTF organise déjà des accompagnements au retour dans le pays d'origine des adultes. Depuis, le Département de la Gironde a abandonné cette réflexion. Il a assuré ses fonctions de protection notamment en éditant plusieurs appels à créations de places rapidement ouvertes par convention avec les établissements. Ces créations n'auraient pas été possibles sans le recrutement de la cheffe adjointe Mme T et de plusieurs chargés de gestion en 2018. Les cadres du BMNA ont dorénavant le temps de répondre aux sollicitations des chefs de service, rencontrer les MNA majeurs pour accompagner les situations complexes, les nécessités administratives[127] en matière de titre de séjour et demande de nationalité.

[127] L'enquête quantitative sur les diplômes et parcours des MNA majeurs montre une insertion professionnelle réussie, condition nécessaire à l'obtention d'un titre de séjour, mais plus suffisante à partir des années 2021, 2022.

e. Une charge de travail toujours bien supérieure aux autres bureaux enfance

On comprend comment l'arrivée des MNA, public qui constitue en moyenne 20% des prises en charge en protection de l'enfance, a été un bouleversement pour cette administration. Elle a transformé les pratiques professionnelles à l'échelle de la Direction, des structures et du Tribunal. Jusqu'en 2020, le BMNA a effectué des missions hors du commun, comme la recherche de places auprès des opérateurs, l'octroi de tickets restaurants/ de transports et les entretiens : « *En plus à l'époque on faisait du travail qui ne relevait pas du Département, comme appeler les structures pour connaitre les places (…) oui moi j'appelais les hôtels, les structures.* » (Céline, chargée de gestion, BMNA, octobre 2020). Pour planifier l'activité en évaluant les besoins, le Département a mis en place la publication annuelle d'appels à projets. « *Pour répondre à l'obligation légale de diversification des publics* » (cheffe de service ASE, opérateur girondin, 2019) les opérateurs ont répondu aux appels et ont continué l'ouverture de places dédiées aux MNA. En 2020 un décalage persiste entre le BMNA et les autres bureaux enfance de la DPEF. Même si une comparaison *toute chose égale par ailleurs* est impossible, elle permet tout de même de rendre compte d'une autre organisation du travail, que celle rencontrée à la DPEF.

> « *Regarde, nous en a 800 (mineurs), c'est-à-dire plus de la moitié des MNA, et les CJM c'est un tiers de MNA. Tu te rends compte de ce que c'est ? C'est énorme ! Tu te rends compte, elles ont peut-être 400 mineurs confiés, mais répartis sur 6 ou 7 agents, alors que nous c'est 300 par agent, APJM et MNA. Pour les chargés de gestion je parle, là c'est à peu près 400 mineurs confiés par territoire (environ 2000 mineurs en tout). Et en prévention elles ont aussi autre chose, elles ont la TISF, l'auxiliaire de vie, elles ont l'accueil provisoire, la APJ, elles ont l'AEMO la MJE, tout ça on n'a pas, nous c'est protection, protection, mineurs confiés.* » (Iza, Chargé de gestion, BMNA, octobre 2020) : « *Nous c'est mineur confié, DAP, tutelle, et APJM d'office, et article 223.2 ; les autres bureaux en ont très peu. En prévention si ça ne va pas, on fait un signalement au juge, et on obtient une OPP ou pas, une AEMO ou un bilan. Ils ont deux inspecteurs par territoire, et trois inspecteurs dans le territoire un. En tout cela fait onze inspectrices.* » (Mme Ré, rédactrice BMNA, octobre 2020).

Ces différences d'organisation (prévention et protection) évolueront avec la territorialisation qui concerne toute la DPEF, car tous les bureaux enfance sont délocalisés dans les pôles territoriaux de solidarité -PTS- à partir de 2022 à l'exception du BMNA.

4.2.2. L'ASE et les MNA, *personne n'a compris l'ampleur*

Je ne reviens pas ici sur la création du BMNA, mais illustre par les éléments de son fonctionnement spécifique combien « *personne n'a compris l'ampleur. Le travail n'a pas été pris en compte comme il aurait dû l'être* » (Mme Ré, rédactrice du bureau MNA, 2020).

a. La spécificité du dispositif d'évaluation et un nombre historique de places ASE créées

La première spécificité de la prise en charge (PEC) est l'évaluation sociale -minorité et isolement- (SAEMNA puis CDEF à partir de 2021) à l'issue de laquelle le Parquet des mineurs est saisi ou non, et les documents d'identité sont contrôlés par la PAF ou le référent fraude. En fonction des suites de l'entretien avec l'inspecteur et en fonction du retour de la PAF, la décision est prise de saisir le Parquet des mineurs.

> Le mineur confié à la suite d'un recours : « *Le jeune, entré dans le dispositif en tant qu'un article L223-2, a fait une évaluation avec l'inspecteur. Si cette évaluation a donné suite à un refus au vu de sa forte probabilité à être majeur, alors le jeune a le droit de faire un recours auprès du juge des Enfants. Le Juge des Enfants étudie le dossier. S'il donne son accord, alors il nous fait parvenir un jugement de placement en notifiant sur quels documents il s'est appuyé tel que le rapport d'évaluation du SAEMNA, le rapport de la PAF, les éléments d'identités, l'audience. Et il nous précise la date à laquelle nous est confié le jeune et pendant combien de temps.* » (Inspecteur du BMNA, novembre 2020, DPEF)

Dans ce dernier cas, le parquet des mineurs produit une Ordonnance de placement provisoire (OPP) pour assurer la sécurité, la protection et obligation de soins, c'est-à-dire sa prise en charge par le Département (famille d'accueil, de parrainage ou en établissement). Chaque dossier est constitué d'un dossier familial, un dossier individuel avec l'arrêté, au titre de la mesure de mineur confié, et 5 cinq sous chemise pour le juridique, la santé, les décisions administratives, les rapports sociaux et scolarité. L'ODPE observe rétrospectivement la politique impulsée tardivement par le département à la suite de l'arrivée croissante des MNA. Mais cette création de 1074 places en 4 ans est totalement inédite et le respect des délais de procédures administratives/ techniques (bâtiment, mises aux normes, constitution d'équipes éducatives) pour la création de ces nouveaux services éducatifs a été un véritable défi, tant pour les opérateurs que pour le BMNA du Département. Toujours sur la période 2016-2019, le tribunal pour enfants de Bordeaux renforce aussi ces équipes avec la création de deux postes juges des enfants, pour un total de huit juges des enfants. Un neuvième poste est créé en septembre 2020, en référence à la

réforme des procédures pénales applicables aux mineurs, annoncée pour octobre 2020, reportée en septembre 2021, et justifiée par l'augmentation du nombre de saisines et d'assistance éducatives de 30% en quatre ans (soit en 2016 : 1967 ; 2017 : 2575 ; 2018 : 2523 ; 2019 : 2828). Cette réforme a l'ambition d'accélérer les procédures pénales et de renforcer la PEC des mineurs délinquants par la PJJ, en recourant à un même *'code de la justice pénal des mineurs'* (CJPM) unique à toutes les dispositions. Le Juge des enfants coordonnateur bénéficie également d'une décharge d'activité partielle pour la coordination interne au Tribunal et les relations partenariales extérieures. « *Quand tu transmets des éléments d'informations, c'est une demande de placement après l'information préoccupante, c'est la CRIP qui formule cette demande au parquet. Comme vous ici au bureau MNA, vous demandez une OPP au parquet, et en parallèle le parquet saisit le juge des enfants.* » (Professionnel de la CRIP, septembre 2021). Le Parquet réceptionne et évalue ces saisines selon les conditions fixées par l'article 375 du Code Civil (80 % des saisines des Juges des enfants de Bordeaux sont des requêtes du Parquet). L'augmentation significative du nombre de saisines par les mineurs, multipliée par dix entre 2016 et 2019 s'explique par la saisine directe du Juge des enfants par les MNA, après leurs notifications de refus de prise en charge par l'ASE et le classement du dossier par le Parquet.

b. Le bilan de l'année 2022 et des prévisions à la hausse

Lors d'une réunion partenariale du BMNA de février 2023, la Direction du BMNA présente le bilan d'activité de l'année 2022 et « *les prévisions de l'année 2023 (…) qui nous rendent à tous les mains moites !* » (BMNA, Bordeaux 2023). Début 2023 à l'échelle nationale, les chiffres du mois de janvier permettent d'établir un pronostic à la hausse sur l'année, de 18000 accueils et prises en charge soit l'équivalent des arrivées en 2017. Au même moment le changement du mode de calcul de la clé de répartition place la Gironde en tête des départements d'accueil par la péréquation. Les nouveaux paramètres sont « *le nombre de jeunes majeurs pris en charge dans les départements, pour valoriser les dynamiques d'accompagnement des départements, et la pauvreté de chaque département* » (cheffe du BMNA, réunion partenariale avec les chefs de services des structures MNA, février 2023) la richesse des départements en fonction de la taxe qui leur revient sur les transactions immobilières ayant cours sur leurs territoires.

> « *Donc nous allons grimper dans le classement, avec une clé plus importante. Couplée à une augmentation des arrivées nationales nous risquons d'avoir une année plus rock and roll que l'année dernière* » (Ibid., février 2023).

Dans le classement des départements pour la clé de répartition (rééditée en ligne chaque année), figure le trio des départements d'où proviennent des orientations *de migrants majeurs* et dont la Gironde fait l'expérience depuis plusieurs mois (ibid., février 2023). La direction du BMNA explique que lorsque leurs clés de répartition sont atteintes (quota maximum d'accueil atteint dans le département) ces trois départements évaluent systématiquement comme mineures toutes les nouvelles personnes qui se présentent au dispositif. Ils n'appliquent donc pas les prescriptions du guide des bonnes pratiques pour l'évaluation. En février 2022, le département du Gard atteint son quota de prise en charge relatif à sa clé de répartition. En accord avec sa Préfecture, le département du Gard décide d'évaluer mineurs tous les jeunes qui continuent de se présenter à la mise à l'abri et au service d'évaluation, pour que ces derniers ne saturent pas les dispositifs d'urgence précarité (type 115, SAMU SOCIAL) et de droit commun. Ainsi plusieurs migrants visiblement assez âgés se retrouvent orientés vers d'autres départements, dont la Gironde, situation qui justifie ainsi la pratique pourtant interdite de renouvellement de l'évaluation de la minorité. Le BMNA recommande aux services girondins de première intention qui accueillent ces arrivées d'informer les cadres du BMNA en cas de difficultés. Ainsi les départements appliquent de façon hétérogène la législation et différemment cette politique à la croisée des problématiques migratoires et celles de la protection de l'enfance.

4.2.3. Une politique au carrefour des politiques migratoires et de la protection de l'enfant

Bien qu'elle s'en défende et qu'elle pratique le consensus d'une politique d'interface, *au carrefour des problématiques migratoires, et celle de la protection de l'enfant* (DPEF, 2021) la DPEF ne s'estime pas compétente ou autorisée pour peser sur les choix politiques qui sont faits en matière de migration, en laissant l'État comme la Préfecture arbitrer cette question.

a. Des professionnels qui se protègent de l'instrumentalisation politique

Pourtant la politique migratoire en France et en Europe impacte directement et quotidiennement les pratiques et champ d'intervention de l'ASE, du début à la fin de la prise en charge. L'hypothèse explicative est celle d'une stratégie de défense de l'institution, qui ne souhaitant pas servir de caution à certaines visées utilitaristes, comme celle *d'immigration choisie, pour les métiers en tension*. L'administration ne veut pas être assimilée (et assimiler) aux discours des politiques migratoires. Or ces politiques agissent directement sur celles des collectivités

territoriales et alimentent aux dépens de l'ASE, un certain nombre d'idées fausses sur l'immigration, sur les causes et les conséquences de choix d'arbitrage faits en France et Europe ces dernières années. C'est pourquoi j'ai relayé auprès du BMNA les études scientifiques produites sur ladite « *crise migratoire de 2015* », démentie par les statistiques et travaux de F. Héran. Dans « *Avec l'immigration Mesurer, débattre, agir* » (2017) il met en perspective la situation migratoire en France avec des données européennes et législatives françaises des vingt dernières années. En dépit des migrations particulières provoquées par plusieurs conflits géopolitiques en 2015 qui sont venues s'ajouter à l'immigration ordinaire, la France continue d'accueillir de façon très stable entre 2002-2015 environ 200 000 personnes par an, ce qui correspond à la moyenne européenne. Les motifs de la migration ordinaire ne varient pas non plus, les mariages mixtes, le regroupement familial, les études à l'étranger, le travail qualifié, le statut de réfugié. A ce sujet, S.A. Bisiaux et F Héran (2021) rappellent que la situation particulière des arrivées en Europe en 2015 n'était pas imprévisible.

> *« Selon l'HCR, 84% des personnes qui sont arrivés en Europe sont parties des dix principaux pays sources de réfugiés dans le monde. Elles sont venues principalement de Syrie, mais aussi d'Afghanistan, d'Erythrée, d'Irak, du Soudan du Sud ou de Libye fuyant des contextes politiques, des conflits ou des guerres connues depuis longtemps. »* (Bisiaux, Héran, 2021, p. 50).

En 2023, F. Héran critique la dernière loi sur l'immigration, le faible accueil des réfugiés Afghans et Ukrainiens. Il suggère d'abandonner les clichés de l'hyper attractivité de la France et de prendre la mesure du monde tel qu'il est.

> « *Sur la décennie 2013-2022, la France est restée à la traîne de l'Union européenne. Elle n'a enregistré sur cette période que 3 % des demandes déposées en Europe par les Syriens, contre 48 % pour l'Allemagne. Elle a fait davantage pour les Afghans, surtout depuis la chute de Kaboul : 11 % des demandes qu'ils ont présentées en Europe l'ont été en France, mais c'est encore loin des 34 % parvenues en Allemagne. (...) L'octroi de l'allocation pour demandeur d'asile n'a pas permis d'attirer chez nous plus de 4 % des Ukrainiens bénéficiant de la protection temporaire en Europe.* » (Tribune du journal Le Monde, 04 octobre 2023).

Comme on l'a vu à propos du contexte des politiques migratoires et la situation aux frontières de l'Europe, le traitement sécuritaire de la migration en Europe impacte tous les publics, majeurs comme mineurs. Dans la continuité d'une telle configuration, l'accès aux formations et au marché de l'emploi pour les MNA est déterminé par une organisation inégalitaire et discriminante.

b. Une mission d'insertion professionnelle des MNA qui participe à une intégration socio-économique segmentée

Le traitement politique des questions d'intégration met volontairement de côté les données historiques et démographiques[128] (dont celle-ci : en France, 1 personne active sur 4 est immigré ou enfant d'au moins un immigré) permettant d'expliquer les facteurs discriminants. F. Héran préconise l'utilisation du terme d'intégration socio-économique *segmentée* en France. Cela signifie que la réalité socio-économique des personnes migrantes ou issues de l'immigration relève bien d'une organisation du marché de l'emploi inégalitaire et divisé. L'ignorance de ces discriminations est similaire à l'échelle territoriale. L'intégration socio-économique segmentée ne fait pas partie des préoccupations du BMNA ou des opérateurs qui voient dans l'insertion socio-professionnelle des MNA, une réponse aux problèmes des métiers en tension (BTP, métiers de services) et un moyen de régularisation légitime et rapide. Toutes les actualités politiques ou démographiques sont l'objet d'un traitement qui oscille entre *cadrage et distanciation*, entre deux nécessités qui consistent à *sans cesse rationaliser et contextualiser,* tout en *maintenant ces politiques à distance* (cheffe du BMNA, décembre 2021). La fabrique technique/administrative consiste à transformer des actualités et prérogatives politiques (nationales et européennes) en une pratique professionnelle institutionnalisée qui se pense comme neutre, c'est-à-dire « *qui ne participe pas à un conflit* » (définition pour 'pays neutre') « *qui s'abstient de prendre parti* » (définition pour 'rester neutre dans un débat'). Ainsi le dispositif de protection de l'enfance est à la fois agi de l'extérieur et construit de l'intérieur.

> « *On est sur quelque chose qui n'est pas neutre, en protection de l'enfance, mais aussi pour le handicap, pour les personnes âgées, cela s'est structuré au fil de l'histoire. Là on est sur un parcours, à cheval sur de l'enfance de la migration, des problématiques sociales, c'est important de bien situer la base, expliquer comment cela s'inscrit soit dans la protection de l'enfance, les politiques publiques, soit dans les politiques migratoires* » (M Mo, Direction du GEOMIE, CDEF, juin 2022).

[128] L'enquête Emploi de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) donnent 3 références statistiques : Les immigrés primo arrivants représentent 10% de la population française (venus s'installer pour une durée légale d'au moins un an, qu'ils aient ou non acquis la nationalité française par la suite). Cette définition internationale de l'immigration, édictée par la division de la population des Nations unies sur le modèle américain du foreign-born, est appliquée par tous les organismes de statistique nationaux et internationaux (en France, depuis 1990) ; La génération suivante, les personnes nées en France de deux parents immigrés ou d'un seul réunissent environ 12 % de la population (50 % d'entre elles ont deux parents immigrés, 30 % le père seul et 20 % la mère seule) ; 10 % de la population pour la première génération, 12 % pour la seconde. Donc en France, un habitant sur cinq est immigré ou enfant d'au moins un immigré. Le seuil de ¼ est atteint dans la population d'âge actif. Si l'estimation remontait d'une génération, on verrait qu'un tiers de la population a au moins un parent ou un grand parent immigré.

Au-delà de cette réflexion, les déterminants et effets des pratiques en matière d'intégration des MNA sont perçus comme une fatalité ou bien une chance. L'intégration socio-économique segmentée produite par le croisement entre organisation du marché du travail/ politique migratoire/ politique de protection de l'enfance, est peu questionnée par les travailleurs sociaux.

c. Travailler sous une tutelle ministérielle qui oriente '*la politique en matière de MNA*'

La particularité des missions de protection de l'enfance dans le champ des politiques publiques départementales, est de répondre en priorité de sa tutelle judiciaire. C'est la justice qui mandate le Département pour la protection des mineurs. Mais on observe rapidement un mélange des genres. Comme évoqué plus haut, la politique migratoire est nationale, donc non territorialisée. La circulaire de 2013 puis le guide des bonnes pratiques pour l'évaluation de la minorité de 2020 sont des directives ministérielles. Cette tutelle se renforce d'un point de vue symbolique et pratique depuis la nomination de la magistrate C. Caubel comme secrétaire d'État chargée de l'enfance en mai 2022[129] auprès de la première ministre E. Borne à l'époque. Ancienne directrice de la PJJ (2020-2022) elle a également travaillé plusieurs années comme conseillère pour le cabinet d'E. Philippe : « *La politique en matière de MNA va de nouveau changer avec la nomination de C. Caubel, ancienne DPJJ, comme secrétaire d'état à l'enfance » (Cheffe du bureau MNA, juin 2022).* Depuis 2015, au régime de vérité et à la fabrique du droit par le pouvoir législatif (Latour, 2002, 2012) s'est ajouté la fabrique administrative et politique des départements, par la création de bureaux spécifiques et le développement du travail inter-institutionnel.

> *« C'est intéressant de faire le lien entre la politique publique et la fabrique de l'opinion (à propos du programme COJEMI). Théoriquement une politique publique, elle part des problématiques sociales qu'elles abordent. Mais est-ce que là c'est une problématique sociale [qui part de la réalité du terrain] ou bien est ce que ce sont des faits politiques qui ont contribués à en faire un problème ? » (Chef de service au CDEF, DPEF, mai 2022).* Cette politique comme objet agi de l'extérieur et construit de l'intérieur est aussi illustré par la comparaison entre départements de différents arbitrages politiques, budgétaires et organisationnels. « *Vous imaginez bien qu'en Vendée, où ils ont 200 MNA, il n'y a pas de bureau dédié (…) la péréquation confiait 480 MNA en Gironde, pendant que le Lot en accueillait 17. Avec néanmoins des difficultés pour accueillir*

[129] Dans le dossier de novembre 2022 du comité interministériel à l'enfance, pour la semaine des droits de l'enfant est mentionné, pour l'objectif N°2 : l'égalité des chances aux enfants et aux jeunes : « *rappel des règles de régularisation des mineurs non accompagnés (MNA) devenus majeurs aux préfets*. » (2022, p. 12).

ces 17 MNA ; des difficultés qui, à une certaine échelle était aussi importante que celle de la Gironde pour en accueillir 400 » (cadre du BMNA, juin 2022).

La construction de cette mission n'est pas uniquement déterminée par des critères techniques et numériques (recrutement de personnels, services dédiés, budget) mais aussi par l'environnement politique, territorial, et socio-économique local[130]. Elle est aussi construite par des usages et interprétations différenciés de la catégorie MNA- correspondant à un statut juridique- suivant le champ professionnel concerné, qu'il soit éducatif, social, pédagogique, juridique ou administratif.

4.3. USAGES DES CATÉGORIES ET ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Rapidement après la création du secrétariat du BMNA, les chargés de gestion ont réparti leurs activités[131] en fonction de la taille des structures, supervisées par la rédactrice en cheffe, comme suivant : une chargée de gestion responsable des activités du GEOMIE ; une chargée de gestion responsable de trois structures ; une chargée de gestion responsable de une structure et les accueils des MNA hors département ; une chargée de gestion responsable de sept structures ; une responsable de six structures (extraits carnets de terrain 2022). Les chargés de gestion servent *d'agents de liaison* avec les structures, elles organisent les rendez-vous avec les inspecteurs, tiennent à jour tous les dossiers papiers, assurent toutes les procédures d'enregistrement des mesures via le logiciel *Iodas web* et *Sil* pour les évaluations de minorité.

La mission de protection est garantie par un cadre législatif, procédural et organisationnel. A ce sujet, la cheffe du BMNA expliquera l'importance « *d'étudier les bases juridiques, sur l'évaluation notamment, comment cela fait polémique (…) d'être dans le temps long, parce que les structures elles sont dans l'immédiateté (en 2020) (…) Il faut maintenant donner du corps avec du fond* » (Cheffe du BMNA, septembre 2020). C'est dans cette perspective qu'est interrogé maintenant l'usage de la catégorie MNA par les institutions qui la produise et des procédures légales auxquelles elle répond. Toutes les valeurs de solidarité, d'entraide et les représentations

[130] Ces registres de l'action ont été pris en compte au fur et à mesure de mon terrain d'enquête, par la récolte de données anonymisées, issues d'entretiens, de réunions, de journées d'études et colloques, par l'étude de documents institutionnels et académiques, mais aussi par une compréhension plus fine du monde du travail, à travers les récits des parcours et carrières des professionnels, qui sont présentés maintenant.

associées à la prise en charge, les problématiques d'isolement, de vulnérabilité, d'intégration, d'interculturalité, d'état civil, fabriquent les catégories d'entendement de ce que sont les personnes qui ont migré et qui se retrouvent aujourd'hui accompagnées au titre de leurs protections par l'administration de l'ASE. Comprendre un phénomène social à travers les représentations sociales qu'il mobilise requière d'observer les *différents régimes de vérité* que compte la société (Latour, 2012). Et à ce propos, Foucault explique que « *La "vérité" est liée circulairement à des systèmes de pouvoir qui la produisent et la soutiennent, et à des effets de pouvoir qu'elle induit et qui la reconduisent. Un 'régime de vérité' est constitué par un système épistémique (les règles de justification des énoncés) et par les dispositifs de pouvoir dans lesquels il s'inscrit. »* (Foucault, 1994, p. 160). Les modes d'existence (Latour, 2012) que ces régimes de vérité organisent et ordonnancent, prennent forme et corps dans les institutions[132]. Sans préjuger de la pertinence du régime de vérité porté par les politiques départementales, il fonctionne comme les autres en organisant les catégories de pensée des professionnels, fait émerger un ordre des valeurs et exerce une forme de « *contrôle social de la cognition* » (Douglas, 2004). Pour l'anthropologue l'objectif est de montrer que « *l'ensemble du processus d'implantation d'une théorie est autant social que cognitif. Et réciproquement, que l'implantation d'une institution est un processus essentiellement intellectuel, autant qu'économique ou politique* » (Douglas, 1999, p. 65). Ce processus est étudié à travers les usages de ces catégories.

4.3.1. Usage de la catégorie MNA pour le dispositif d'évaluation de la minorité

Je propose d'étudier tout d'abord la catégorie MNA au prisme de sa fabrique administrative, qui précède sa fabrique juridique. Le signalement ou la notification de refus de protection sont des actes administratifs. L'étude qualitative est menée à partir des entretiens de clôture d'évaluation de la minorité, lorsque ces derniers avaient lieu au bureau MNA (2020- février 2021). Avec l'accord systématique du bureau, de l'équipe éducative et de la personne *'évaluée'*, j'assiste jusqu'en février 2021 à une soixantaine d'entretiens de clôtures d'évaluation, menés par un des cadres du BMNA. La moitié des entretiens ont été retranscrits. La fréquence des entretiens est très soutenue (trois à quatre par matinée, parfois le double sur une journée). A l'époque, les

[132] « *De nos jours, il semble que pointer du doigt les institutions puisse servir d'arme pour les critiquer, mais sûrement pas pour établir la confiance dans les vérités établies. Et pourtant c'est bien ainsi que le professeur a choisi de se défendre contre ces industriels dubitatifs.* » (Latour, 2012, p. 16)

comptes rendus d'évaluation sont remis le matin même au BMNA. J'apprends à les lire de plus en plus rapidement. Après plusieurs semaines, je décide de ne plus lire ces comptes rendus avant l'entretien pour concentrer davantage mon attention sur les interactions verbales, le contenu et les modalités de l'échange. Ma perception de l'entretien s'en trouve tout de suite transformée, et différente de celle de l'inspecteur, celui-ci prenant des notes avant l'entretien et comparant systématiquement le rapport écrit par l'évaluateur avec le récit oral. Je ressentais régulièrement un grand malaise au cours des entretiens, lorsque la personne manifestait des attitudes de repli, d'anxiété comme les tremblements, la transpiration, l'agitation sur la chaise, et de prostration comme le silence, l'hésitation, les bégaiements, le refus de répondre (Le Berre, 2017). L'impossibilité pour l'inspecteur de trouver une issue positive à de telles attitudes en raison du cadre institutionnel me rendait nerveuse. Les discussions après entretien avec l'inspecteur, sur les causes et les interprétations (traumas, parcours migratoire long, situation d'errance prolongée, prises de drogues) permettaient d'objectiver les événements, mais ne changeaient rien à l'issue des entretiens (notification de refus). En écoutant les histoires traumatiques, j'adhérais de manière passive aux côtés des inspecteurs à la « *discipline dramaturgique* » (Goffman, 1973, p. 204). Face aux récits de violences subies ou à l'incapacité manifeste de les formuler, l'inspecteur et moi répondions par la violence du cadre institutionnel en adhérant à un rôle, une fonction[133] et aux codes prescrits d'évaluation de l'âge et de l'isolement. Même si quelques personnes visiblement adultes se présentaient à l'entretien, « *certains qui ont des rides sur le front et sur les mains, de la calvitie – (rires) – des cheveux blancs, des sourcils blancs* » (inspecteur du BMNA, DPEF 2020) la quasi-totalité des personnes présentes en entretien me paraissaient mineures. J'étais la plupart du temps dans l'incapacité de déterminer leurs âges exacts sur la seule observation de critères physiques et comportementaux. La production d'une analyse qualitative des entretiens (ci-dessous) m'a permis de mettre de la distance et des mots sur ces rencontres avec des personnes en grande détresse[134] matérielle et psychique. Je ne suis pas sortie indemne de ces situations d'observation qui me plaçaient dans une posture de validation tacite.

[133] *« Les hommes s'éclipsent derrière les situations parce que celles-ci modélisent les rôles et les représentations d'acteur (Goffman, 1973a, p. 25 et suiv.) (…) Le besoin de préserver une couverture dans le but de poursuivre l'ethnographie passe par « l'agir naturellement » (Goffman, 1973b, p. 253.), une mise en scène de soi reposant sur « la cohérence de l'expression » (Goffman, 1973a, p. 54 et suiv.) et « la maîtrise des impressions » (Goffman, 1973a, 197 et suiv.). »* (Dargère, 2021, p. 210)

[134] Situation d'une personne en entretien dont l'état de santé est très dégradé, sous l'emprise de drogues, et incapable de formuler un discours compréhensible malgré la présence d'un interprète. J'alerte l'inspecteur présent, puis la coordination santé MNA 33.

En 2021, les difficultés du SAEMNA font l'objet de nombreuses discussions et d'argumentation du BMNA en faveur d'un changement de service géré en interne (le CDEF). Je produis pour le BMNA une note de synthèse confrontant les points de vue juridique (procureur) et éducatif (direction du bureau MNA) et un troisième regard, d'ordre plus philosophique, proche du point de vue éducatif. Je propose l'étude des processus temporels à l'œuvre dans la narration du récit de vie au cours de l'évaluation. L'analyse de ces points de vue est présentée maintenant.

a. Le point de vue juridique

Comme on va le voir, le point de vue juridique est davantage centré sur la fraude documentaire.

> « *Je comprends très bien combien cela doit être difficile pour les structures de prendre en charge ces jeunes et de découvrir la procédure d'OQTF mise en place par la préfecture. La Préfète nous a confirmé la semaine dernière qu'elle serait assez intransigeante avec les MNA qui avaient fraudé, parce qu'il faut appeler un chat un chat !! En réalité, c'est ça qui va beaucoup conduire à ce que des OQTF soient ordonnées. C'est pour cela que j'insiste lourdement pour qu'au moment des évaluations soit informé le fichier AEM, et fait ces vérifications pour tous ceux qui veulent rentrer dans un dispositif de protection. Je sais que ce n'est pas trop dans l'aire du temps mais je vous assure que sinon vous allez vers pas mal de déconvenues quand vous allez réaliser au bout de plusieurs années qu'en réalité le jeune, en fait, il a fraudé avec ses papiers et qu'en réalité, il a une OQTF pour finir* » (Professionnel du Tribunal, septembre 2020).

A l'époque en 2020, l'utilisation des fichiers AEM est pratiquée par seulement 10% des départements, ce qui amène les migrants juvéniles à se présenter dans plusieurs d'entre eux pour être réévalués. La problématique des difficultés d'établissement de l'État civil dans certains pays d'Afrique, connue des ONG et des institutions européennes pouvant expliquer le recours à la fraude n'est jamais évoqué dans les échanges. Pourtant L'état civil est considéré comme l'élément principal du faisceau d'indices permettant d'établir la minorité et justifie depuis longtemps « *ce soupçon permanent qui entoure l'accueil et la protection des mineurs isolés* » (Bricaud, 2006).

b. Le point de vue éducatif

Le point de vue éducatif est illustré ici par les propos critiques de la cheffe du BMNA à propos de la recherche de la vérité par les équipes éducatives.

> « *Le ***(nom d'un service de PEC MNA) c'est une question de fond, qui vient interroger le fin fond de leur investissement en matière sociale. Ils veulent avoir la vérité, et s'ils ne l'ont pas, c'est qu'ils se font avoir. Or dans le travail social, dès qu'on a un intérêt personnel à avoir la*

vérité, c'est qu'on est déjà à côté !! Quand on lit leur rapport et qu'ils utilisent le conditionnel, ils sous-entendent qu'on se fait avoir à financer des PEC pour des personnes en train de mentir. Le jeune est déjà vu comme un menteur. Mais ils ne prennent pas en compte pourquoi il est amené à mentir, ils ne conceptualisent pas du tout ! Il est déjà vu comme quelqu'un qui dit un récit transformé pour obtenir quelque chose. Ils ne prennent pas en compte pourquoi il est amené à dire n'importe quoi pour obtenir une protection ! C'est aussi pour ça qu'on a des évaluations avec un MNA qui prétend être majeur alors qu'il a une tête de 15 ans ! Là on se dit 'l'évaluateur n'a pas vu le jeune, mais en fait si. » (Inspecteur BMNA, 2020).

Si *l'épreuve du soupçon* (Bricaud, 2006, 2020) est toujours d'actualité, les incertitudes juridiques jalonnant le parcours d'intégration des MNA ne caractérisent plus vraiment les pratiques des travailleurs sociaux dans les services. Le système de contrôle des états civils/documents d'identité comme celui de leurs trafics se sont perfectionnés. Du côté du travail social, les professionnels s'interrogent sur la pertinence des pratiques d'évaluation, et le turn over qu'elles engendrent chez les travailleurs sociaux. Le directeur du service de mise à l'abri et d'évaluation GEOMIE créé en février 2021, se demande : « *Est-ce que c'est pertinent que ce soient des travailleurs sociaux qui fassent ces entretiens ?* » (Bureau MNA, juin 2022). L'évaluation est une procédure nationale obligatoire, financée en partie par l'État faisant peser des responsabilités juridiques sur des travailleurs sociaux, des titulaires de Master peu formés, dont les diplômes ou métiers sont peu reconnus[135] et peu rémunérés. Il est la porte d'entrée en protection de l'enfance et tous les MNA ont connus cette procédure. Ainsi, quel que soit le processus d'orientation des personnes, en direct (dans le département évaluateur) via la péréquation ou la voie du recours juridique (saisi du juge des enfants avec l'aide d'un avocat pour demander l'accès à la protection) tous les MNA ont connu ce protocole[136]. Comment les professionnels s'adaptent aux contraintes du dispositif, notamment techniques et aux nécessités d'intercompréhension avec les personnes évaluées ? Comment l'analyse de contenu d'entretiens, peut-elle aider à une meilleure intelligibilité des enjeux de ce protocole ? L'analyse qualitative d'entretiens d'évaluation proposée maintenant tente de répondre en partie à ces questions.

[135] A ce sujet, une proposition de loi (n°2575) est déposée le 2 mai 2024 par M Arthur Delaporte, « visant à revaloriser les métiers du travail social ». Le premier titre d'article de loi s'intitule 'Mieux rémunérer les travailleurs sociaux', le deuxième 'Améliorer la formation et les conditions de travail', le troisième 'Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des travailleurs et des étudiants, et enfin le quatrième 'lutter contre le non-recours'.

[136] Plusieurs textes encadrent ce protocole : recommandations de l'ANESM 2017, guide des bonnes pratiques de décembre 2019 du Ministère de la justice/solidarités et santé/intérieur/ cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales.

c. Le point de vue interactionnel (analyse qualitative de cinq entretiens)

Pour apporter des éléments de réponses aux questions posées plus haut, j'analyse ici cinq retranscriptions d'entretiens de clôture d'évaluation (qui ont cours jusqu'en 2021 au BMNA). Pour ces cinq entretiens étudiés, les personnes sont originaires du Sénégal, de la Guinée, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Bangladesh. Leur anonymat est assuré et seule la nationalité est référencée (les dates, lieux, éléments distinctifs ne sont pas mentionnés). Une attention particulière est portée sur les relations espace/temps du récit, souvent objet de suspicion. Selon le guide des bonnes pratiques, ces entretiens doivent nécessairement présenter et établir certains éléments : la présentation de la procédure d'évaluation (modalités pratiques et conséquences)/ Les éléments pour déterminer l'âge et l'état civil, la composition familiale, les conditions de vie dans la famille et environnement social au pays d'origine/ Les éléments relatifs au parcours migratoires (motifs, trajectoires, temporalité, conditions d'arrivée en Europe puis en France)/ Les éléments relatifs à l'isolement et l'état de vulnérabilité, conditions de vie depuis son arrivée en France/ Les éléments du projet personnel/ Les éléments qui corroborent ou non la minorité alléguée et l'isolement. Ces éléments sont repris comme catégories dans mon analyse en précisant qu'ils ne sont pas tous systématiquement abordés au cours de ce dernier entretien. Après la présentation de la clôture de l'évaluation vient la question de l'âge.

Date de naissance et âge : Toutes les personnes connaissent leur date de naissance, mais 2 sur 5 d'entre eux ne connaissent pas leur âge. La temporalité n'est pas maitrisée. Le premier jeune évoque qu'il n'a connu son âge qu'une fois arrivé en Espagne à la suite d'une conversation téléphonique avec sa mère, tandis que le deuxième dit qu'il a oublié (dans la conversation, il remplace je par tu, et répond à l'inspecteur « tu as oublié »).

> Pour le premier qui ne connait pas son âge, il y a un interprète en wolof :
> - *« Quand il était au Sénégal il ne connaissait pas son âge ? Réponse : Non il n'est jamais allé à l'école, il n'a jamais connu son âge.*
> *« Ce n'est pas une question d'école. Le fait de se repérer dans le temps, c'est peut-être une question d'école mais pas le fait de connaitre son âge »* (M So. Du Sénégal, Bordeaux 2020)

Le jeune ne répond rien, et l'entretien se poursuit. Il est fréquent que les migrants ne sachent pas dire quel âge ils ont, expliqués par l'absence d'informations de leurs parents, ou l'absence de scolarité. Il est vrai que d'un pays à l'autre, d'une culture à l'autre, les rituels de naissance ou d'anniversaire diffèrent beaucoup, et ne se fondent pas automatiquement sur des dates précises.

L'usage du calendrier grégorien n'est pas la norme en Afrique subsaharienne, notamment au Burkina Faso où plus de la moitié de la population est d'obédience musulmane. Ainsi, la maitrise de ce critère pourtant essentiel à l'entrée en protection de l'enfance peut faire défaut, tout comme l'État civil qui détermine la filiation, date et lieu de naissance, et nationalité. Cette maitrise très *occidentalisée* est donc un premier critère discriminant.

> *- « Je vais vous dire votre âge, Vous avez 15 ans. Réponse : Je ne comprends pas le français.*
> *- « Comment vous connaissez votre date de naissance ? Posez votre portable svp (il montre la photo de son acte de naissance) (Ré explication du cadre de l'entretien, et de l'importance d'avoir des documents d'identité originaux) là vous comprenez tout ?* (M Sé, du Burkina Faso, Bordeaux 2020, entretien en français)

Deux hypothèses peuvent être formulées : La première, plus probable et fréquente, les migrants juvéniles ne connaissent pas leur âge car ce n'est jamais évoqué en famille, on ne fête pas les anniversaires. On n'a pas de calendrier sous les yeux fréquemment pour connaitre les dates, et on accorde davantage d'importance aux rites de passages associés à des tranches d'âge. La deuxième hypothèse, plus mobilisée par les évaluateurs, ils mentent sur leurs dates de naissance et doivent calculer. Il n'est pas impossible non plus que les deux hypothèses soient vraies et ce pour des raisons différentes. Au cours du terrain en Guinée, j'ai appris d'un commissaire européen mandaté pour accompagner *'la transition démocratique'* et travaillant en Guinée depuis vingt ans, combien la mise en place des services d'état, comme l'État civil est compliquée. Il ne s'agit donc pas uniquement de pratiques culturelles ou religieuses, mais d'une absence de réponse politique à un droit. L'État civil et le recensement sont très inégalement pratiqués sur le territoire guinéen du fait des coups d'état militaires successifs depuis l'indépendance du pays le 2 octobre 1958.

Les conditions de vie familiale : Sur les 5 entretiens, 3 des jeunes disent avoir vécu au pays avec un seul de leurs parents ou sans leurs parents, durant les dernières années qui ont précédés leurs départs. Pour un d'entre eux, c'est la séparation des parents qui a provoqué le départ du pays : à partir de cette séparation, le père a considéré que son fils devait intégrer une école coranique et devenir imam, ce que la mère et le fils ont refusé. C'est alors l'oncle maternel qui a organisé le départ. Un des autres migrants raconte n'avoir jamais connu son père, et avoir grandi seul avec sa mère. Un autre encore n'a aucun souvenir de la vie avec ses parents, avec qui il a

vécu une courte durée au village quand il était tout petit, pour vivre ensuite avec son grand frère en ville. Les deux autres jeunes qui ont grandi avec leurs deux parents sont dans des situations très différentes.

> *« Mon père travaillait au Burkina Faso, et maman ne travaille pas (il ne sait pas comment dire le métier de son père, il ne comprend pas le mot agriculteur, il explique que lui aussi travaillait « quand tu es un enfant, tu ne sais pas » - il dessine une bèche pour expliquer le travail aux champs). (…)*
>
> *« Pourquoi vous êtes parti ? Réponse : Papa et Maman n'avaient pas d'argent, ils étaient malades…*
>
> *« Ils étaient d'accord ? c'est papa et maman qui ont décidés ? Réponse : Oui c'est papa et maman. »* (M Sé, du Burkina Faso, Bordeaux 2020, entretien en français).

Le deuxième jeune qui vivait avec ces deux parents évoque surtout le contexte de son départ, et moins ses conditions de vie. Pour lui aussi ce sont ses parents qui décident de lui faire quitter le pays, à la suite de menaces de mort sur son père.

> *- « Son père avait des problèmes avec une autre famille , il ne sait pas quoi mais avec des problèmes d'argent, et un jour ils sont venues chez lui et ils ont commencé à menacer ces parents, et lui le petit enfant, il ont cherché son père qui n'était pas là ce jour-là et il a donné une claque au petit enfant, au mineur qui est devant vous, et ils ont dit si ton père on le trouve pas c'est toi qu'on va tuer, du coup son père est rentré, il lui a tout expliqué, et son père a décidé de l'envoyer pour sa sécurité.*
>
> *- « D'accord, donc cela veut dire qu'il y a eu un problème, selon lui, d'argent, avec une famille, et il y a eu des menaces de mort envers sa famille, son père, et envers lui, c'est ça ? Je résume bien ? »* (M Ha, du Bangladesh, Bordeaux 2020, interprète en Bengali)

La scolarisation au pays : Deux des 5 jeunes évoquent soit ne jamais avoir été scolarisé, ou avoir travaillé pour aider financièrement le foyer familial.

> *- « Il est allé à l'école ?*
>
> *- « Je ne suis jamais allé à l'école »* (M So du Sénégal, Bordeaux 2020, interprète en wolof)
>
> Deux des 5 jeunes évoquent dans l'entretien leur souhait d'aller à l'école en France.
>
> *- « J'ai besoin d'aller à l'école pour comprendre.*
>
> *- « Moi je ne suis pas là pour déterminer si vous avez besoin d'aller à l'école mais pour déterminer si vous êtes mineur, (explication), vous comprenez ? Réponse : Un peu un peu »* (M Sé, du Burkina Faso, Bordeaux 2020, entretien en français)

Lors de cet entretien, le jeune évoque à deux reprises ne pas avoir été scolarisé, et son niveau en français rend très difficile l'intercompréhension. Son vocabulaire est très pauvre, et à plusieurs reprises ses propos doivent être répétés et reformulés. De manière générale lors de l'entretien de clôture, la scolarité au pays n'est pas abordée de façon détaillée. Là encore, les profils sont très variés, et l'absence de scolarisation au pays est toujours l'indice principal de la situation socio-économique de la famille (par exemple, l'enfant déscolarisé de la fratrie, qui aide ses parents pour le travail aux champs, la vente, la livraison, l'entretien de la maison).

Les éléments relatifs au parcours migratoire : Les façons de relater le parcours sont très hétérogènes, certains ne connaissent pas la chronologie de leurs itinéraires. 4 des 5 parcours ont été réalisé par voie terrestre. L'un des parcours semble avoir très long ; il est difficile à raconter car le jeune parle difficilement français, et l'interprète en Bissa n'est pas disponible. Tandis qu'il a répondu lors des précédents entretiens, il se montre réticent à répondre de nouveau aux mêmes questions. Dans les entretiens précédents, il évoque un séjour de deux ans à Casablanca, d'un an en Algérie et de 7 mois en Espagne, ce qui veut dire qu'il serait parti de chez lui à 11 ans.

> Il dit avoir oublié ce qui s'est passé *(« tu as oublié…il n'y avait pas de travail…tu dormais dehors… »*). Il a poursuivi son voyage pour trouver du travail :
>
> *- « Vous pouvez enlever votre masque ? vous pouvez le remettre merci. Vous savez ce que c'est deux ans ? Réponse : Oui*
>
> *- « C'est quoi ? Réponse : Oui, je ne comprends pas (silence)*
>
> *- « Vous êtes resté deux ans à Casablanca, pas deux mois ou deux jours, deux ans ? Réponse : Je ne comprends pas l'étranger »* (M Sé, du Burkina Faso, Bordeaux 2020, entretien en français).

Trois des jeunes sur les 5 disent qu'ils n'ont pas choisi leur départ du pays ; celui-ci est initié par un membre de la famille ou de l'entourage. Il n'est pas rare que soit évoqué l'influence d'une rencontre, d'un proche sur la famille pour initier le voyage. Les modes de financement du voyage sont variés (endettement de la famille, le travail sur la route, une dette contractée auprès des voisins, du village, de l'entourage) :

> *- « Pourquoi il décide de partir du Sénégal ? Réponse : Ce n'était pas sa décision, c'est une autre personne, c'est à cause de cette personne qu'il a fait le voyage, il s'appelle B**.*
>
> *- « Lui donc ne voulait pas partir ? Réponse : Moi je n'avais aucune connaissance, je ne savais même pas.*
>
> *- « Et maman elle savait ? Réponse : Non*

*- « Et B***, quel était son intérêt de partir avec lui ? Réponse : Il a vu que B** est venu au village, il faisait ses courses, et acheter des choses à manger, il lui faisait des petites courses, des choses à faire, et il lui a dit ' tu es là, tu ne vas pas à l'école, tu pourrais avoir la chance d'aller à l'école'*

*- « Donc B** c'était une chance, une opportunité qui lui proposait, et lui ne voulait pas partir ? Réponse : Lui n'avait pas les moyens, il ne savait pas comment le voyage allait se passer, il ne connaissait pas.*

- « Mais quand il a pris le bateau, il ne s'est pas posé de questions ? Réponse : Dans un premier temps il ne voulait pas monter dans la pirogue, il avait peur, et il a dit qu'il y avait d'autres jeunes qu'il ne fallait pas avoir peur et il est monté

*- « Et B** il est monté ? Réponse : B** il travaille à K**, et il est capitaine du bateau*

*- « Ce ne serait pas un passeur par hasard B** ? Réponse : Je ne sais pas, je ne saurai pas vous dire, en tout cas c'est lui le capitaine »* (M So. du Sénégal, Bordeaux 2020, interprète en wolof)

Dans les deux extraits qui suivent (soit 2 jeunes sur les 5), c'est directement un membre de la famille qui initie le voyage. L'événement à l'origine de ce départ est expliqué dans le premier récit (séparation des parents et volonté du père d'inscription en école coranique du fils) mais pas dans le deuxième récit :

- « Pourquoi cette nécessité de partir ? Réponse : Mon oncle il voulait forcer de partir et (incompréhensible)…

- « Et vous vouliez partir ? Réponse : Je ne voulais pas partir, je voulais qu'il m'inscrive à l'école et il a dit non, il m'a dit moi je vais te financer, et mon père il a dit non il faut le ramener. (M Ca de Guinée, Bordeaux 2020, entretien en français).

- « Vous partiez seul ? Réponse : Non avec mon frère

- « Donc vous ne savez pas quand vous êtes parti ? Réponse : Non

- « C'est votre frère ? Réponse : Non lui il m'a conseillé de partir au Maroc, il ne sait pas que je suis allé jusqu' en Espagne

- « Vous ne vouliez pas partir ? Réponse : Non c'est lui il voulait faire quelque chose au Maroc là,

- « Vous aviez quel âge ? Réponse : J'ai 15 ans

- « Non, quel âge quand vous êtes parti ? Réponse : …(silence)

- « C'est votre frère qui a payé ? Réponse : Oui

- « Vous avez travaillé ? Réponse : Non

- « Il fait quoi votre frère ? Réponse : Il est chauffeur de taxi

- « Vous êtes resté combien de temps au Maroc ? Réponse : Trois mois et demi, et après je suis parti en Espagne (M K, de Côte d'Ivoire, Bordeaux 2020, entretien en français)

Il ressort de ces deux extraits que certains parcours migratoires sont difficiles à raconter, en raison des circonstances, de la décision du départ, et de la chronologie. Les migrants juvéniles ne sont pas totalement acteur de leurs migrations même lorsqu'ils décident seuls de partir. Quand ils prennent la route, ils se retrouvent tributaires d'adultes, tantôt passeurs, transporteurs ou employeurs. Plus le parcours est long, plus il est difficile à décrire dans cette situation d'entretien. L'inspecteur va alors interroger les conditions de vie dans les pays traversés, le mode de financement, et le temps passé dans les différents endroits. Suivant le parcours, les conditions d'arrivée en Europe sont questionnées de nouveau. Beaucoup de migrants juvéniles d'Afrique de l'Ouest disent ne pas être resté en Espagne car ils souhaitaient être dans un pays francophone pour faire des études en français.

- « Et après le Maroc vous êtes arrivé quand ? Réponse : Février,

- « Vous faisiez quoi ? Réponse : Moi j'étais à la maison je ne faisais rien

- « Et en Espagne ? Réponse : des cours d'espagnol, en cours

- « Vous avez posé vos empreintes ? Réponse : (Incompréhensible)…trop traumatisé quoi » (M Ca de Guinée, Bordeaux 2020, entretien en français)

- « A la base il ne voulait pas partir (…) Pourquoi partir après 7 mois alors qu'il avait des cours, il apprenait l'espagnol, il aurait pu avoir une formation ? Réponse : Une fois arrivé en Espagne, je pensais que dans tous les pays on parlait français, et j'ai commencé à voir que les gens parlaient espagnol, donc mon objectif était d'apprendre le français, (…) et après je suis venu en France pour apprendre le français. » (M So du Sénégal, Bordeaux 2020, interprète en wolof).

Lorsque la voie migratoire est aérienne, le parcours est bien moins long mais tout autant éprouvant. M Ha raconte que le projet migratoire est porté par sa famille. Venu du Bangladesh par avion, comme beaucoup de ses compatriotes, il a été accompagné par un passeur jusqu'à destination en France, avec un passage par la Libye. La temporalité est encore très floue :

- « D'accord ok, donc pour reprendre son parcours migratoire, il a pris l'avion jusqu'en Libye, ensuite il a continué en voiture en direction de l'Algérie, puis du Maroc, et ensuite dans la forêt de Nador j'imagine, pour ensuite aller en Espagne, c'est ça ? Réponse : Oui

- « Comment il a fait pour prendre l'avion ? Avec quel document ? Réponse : En quittant le Bangladesh le passeur avait tous les documents nécessaires pour prendre l'avion, c'est lui qui s'est chargé de tout.

- « D'accord. Lui il n'avait pas de passeport ? Réponse : Il ne sait pas c'est le passeur qui avait tous les documents, quand il fallait parler avec quelqu'un, c'est lui qui s'en chargeait.

- « D'accord, Quand il était dans la forêt, il est ensuite monté dans le zodiac en direction de l'Espagne. Comment cela s'est passé ? Des gens les ont sauvés, par exemple la Croix Rouge ? Un gros bateau ? Ou il est arrivé directement sur la terre ? Réponse : Directement sur la terre

- « D'accord il a rencontré personne, il n'y avait pas d'autorité espagnole ? Personne pour les aider tel que des associations ? Pas même la police ? Réponse : Non il y avait la jungle, ensuite des montagnes, et une personne qui est venu, et qui nous a emmené en taxi.

- « Jusqu'à Barcelone, et ensuite jusqu'à Bordeaux, c'est ça ? Réponse : Oui

- « Depuis le départ, depuis qu'il est parti du Bangladesh, l'idée c'était de venir à Bordeaux ? Réponse : Non, il n'était pas au courant (silence) (M Ha, du Bandgladesh, interprète en Bengali)

Dans toutes ces interactions très différentes les unes des autres, on observe la difficulté d'aborder de manière exhaustive et condensée sur un temps restreint, la vie de la personne au pays et son parcours migratoire. Les conditions matérielles, familiales et sociales d'existence dans l'enfance, mais aussi les conditions matérielles de la migration sont des facteurs qui déterminent l'état de santé physique et mentale du migrant au moment de l'entretien. A cet égard, on constate de grandes disparités. Or cet état de santé influence directement la capacité à maitriser et comprendre les événements passés et présents, pour pouvoir les restituer de manière cohérente. Le point de vue philosophique abordé maintenant montre que le dispositif d'évaluation peut restituer en partie cette capacité, en apportant dans ces circonstances particulières un potentiel soutien à l'identité narrative. Si l'objectif formalisé du dispositif d'établir la minorité contrevient à cette réalisation, il existe cependant une marge de manœuvre non négligeable maitrisée par les professionnels pour permettre la restauration de cette identité narrative.

d. Le point de vue philosophique (soutien à l'identité narrative au cours du processus d'évaluation)

Les travaux en sociologie de N. Paté (2018, 2019, 2020, 2021) et sciences du langage de J. Delahaie, E. Canut (2020) portant sur la procédure d'évaluation de la minorité, développent différentes critiques à son encontre en formulant ses limites et difficultés. Ils évoquent

notamment l'interaction asymétrique, l'adaptation aux représentations de la minorité et de l'isolement, ou encore les difficultés d'ordre linguistique induits par la technicisation et les stratégies locutoires. Ces travaux interrogent la pertinence de tels dispositifs (demandes d'asile, demandes de titres de séjours) qui s'inscrivent dans la logique *de société biographique* (Kobelinsky, 2007 ; Astier, Duvoux 2006) et pour lesquels « *le doute est la seule certitude, et devient parfois une arme qui sert à légitimer la violence symbolique de l'échange.* » (Kobelinsky, 2007, p. 38).

Sans remettre en cause la pertinence de ces critiques, j'en formule ici deux nuances. La première nuance est qu'ils apportent la critique tout à fait pertinente de la forme[137]mais interrogent peu l'historicité du dispositif. Or ce dernier s'est mis en place progressivement et concomitamment à l'arrivée importante de MNA, en s'institutionnalisant et en se professionnalisant. Ainsi le montage des dispositifs a initié dans une certaine mesure l'acquisition progressive de connaissances sur ce public et de compétences par les professionnels (notamment la gestion de l'hébergement, la planification des premiers bilans de santé, des entretiens) ; ou encore les techniques de mise en confiance et d'accroche durant l'entretien (Le Berre, 2017). Ce protocole s'inscrit bien dans le contexte sociétal « *de biographie subie* » (Astier, Duvoux, 2006) par les individus et de « *police de l'écriture* » (Artières, 2013). Mais les stratégies des professionnels pour surmonter ces obstacles, pour engager la relation et mobiliser la communication interculturelle sont elles aussi déterminantes. La deuxième nuance est que ces travaux se penchent assez peu sur le contenu narratif des entretiens. Or ce contenu n'est pas uniquement un récit formulé ou formaté par les attentes administratives. Il a aussi un sens du point de vue de l'altérité et de la situation d'interlocution. Il peut aider à la restitution de l'identité narrative des personnes, qui représente *« la contribution majeure de la théorie narrative à la constitution du soi »* (Ricoeur, 1990, p. 167). Dans la sixième étude de Paul Ricoeur, l'auteur aborde la notion *de mise en récit* sous un jour nouveau. Selon lui *« Le récit, jamais éthiquement neutre, s'avère être le premier laboratoire du jugement moral.* » (Ibid.). Dès lors parler de « *moralisation de l'évaluation* » (Paté, 2021, p. 42) à propos des récits biographiques pour les demandes d'asile ou

[137] « *Les tentatives de technicisation de l'activité de l'évaluation pour 'faire sortir' la parole : lutte contre des « résistances » des évalués, pour délier la parole, maitrise de « la culture et le lexique du clandestin ». Arme de défense : je joue parce que, lui aussi, il joue ; recadrer, vouvoyer, faire lâcher, changer de version, lui faire admettre sa majorité. Ces techniques d'intimidation transforment l'entretien par ce que Pierre Bourdieu appelle une 'parfaite absence de retenue' dans l'exercice de la violence symbolique 'inhérente à la dissymétrie entre les interlocuteurs' (La misère du monde,2007, p1472)* » (Delahaye, Canut, 2020, p45)

de minorité est une forme de tautologie, car c'est le modèle narratif lui-même qui donne à l'événement son statut particulier de « *fabrique de jugement moral* » (Ricoeur, 1990). Toute la subtilité revient à pouvoir jauger et distinguer les attentes réciproques des acteurs au cours de cette narration. Du point de vue des personnes migrantes, il s'agit de l'obtention du statut de MNA. Du point de vue des évaluateurs, il s'agit de ne pas être dupe, de ne pas rechercher la vérité mais davantage le sens négocié de ces entretiens. Les évaluateurs sont dans une position complexe à deux niveaux. Tout d'abord, ils vivent la situation et observent les migrants avec les yeux de professionnels en protection de l'enfance, ce qui explique l'importance accordée à la parole individuelle de l'enfant et à l'intérêt supérieur de l'enfant. Ensuite, les évaluateurs ne sont pas dans la posture passive de récepteur d'un discours. Ils vont reconstruire une certaine logique au récit du parcours pour tenter de s'en faire une représentation. Leurs points de vue vont être mis à l'épreuve par une rencontre interculturelle et par la création d'une troisième voie, sur la base de leurs cadres professionnels. Enfin, l'ensemble du dispositif d'évaluation à travers tous les entretiens menés, produit un effet *non évaluable et non évalué*, donc *périphérique*. Cet effet est de participer à la reconstitution identitaire des migrants juvéniles. Leurs enveloppes psychiques et intégrités physiques ont été fragilisé par le parcours migratoire, du fait de l'exil, et parfois attaqué, traumatisé, du fait de l'exploitation, la maltraitance, l'absence de soins, la torture. Leurs individualités sont en partie reconstituées au cours des entretiens, dans leurs dimensions subjectives, parce que leurs histoires sont prises en compte, même s'il y a des incohérences et des mensonges. Elles sont aussi reconstituées dans leurs dimensions matérielles, par la mise à l'abri, et par la reconstitution de l'état civil, indépendamment des critères de fraude. Ce processus reconstruit l'enveloppe psychique et narcissique selon un *principe d'énaction*, d'adaptation par la maitrise de soi et des situations, analysée par une « *ethnographie énactive* » (Azéma, Secheppet et Mottaz, 2020) et pour laquelle l'« *ambition reste toujours de se rapprocher au plus près du "réel des autres" sans jamais avoir les moyens d'y arriver totalement* » (de Sardan, 2008, p. 32) notamment pour se prémunir des figures de surinterprétation (Ibid.). En synthèse de ce qui vient d'être dit, je propose deux réflexions pour l'analyse du récit d'évaluation et la situation d'interaction au cours de l'entretien, en mobilisant le concept *d'identité narrative* (Ricoeur, 1989, 1990) soutenue au cours de la procédure. La production d'un récit à la première personne du singulier par les personnes aide à la constitution et/ou la restauration de leurs identités narratives. Elles ne sont pas en danger car le problème lui vient d'ailleurs. Il vient

d'un biais d'attribution causale dans la mise en intrigue de la narration. D'un point de vue strictement interactionnel et cognitif, la personne migrante est placée dans la position de sujet parlant, doué d'intentionnalité et de réflexion dans une situation d'interlocution. D'un point de vue énactif, la situation d'asymétrie entre la personne et le professionnel *évaluateur*, produit les phénomènes de soupçon, tel qu'ils ont été analysés dans les travaux universitaires mentionnés plus haut (Paté, 2018, 2019, 2020 ; Delahaie, Canut, 2020 ; Astier, Duvoux, 2006 ; Artières, 2013). Or selon P. Ricoeur, le soupçon et l'intrigue font nécessairement partie du récit. Il ne peut y avoir de discours vrai. Le modèle narratif, par le statut qu'il donne à l'événement se distingue de tous les autres modèles de connexion et d'interaction sociale. Pour le dire simplement, le modèle narratif en tant qu'exposé écrit ou oral d'une suite de faits, produit des liens de causalité. Il force la contingence à devenir nécessité et probabilité. Il créé ainsi des incohérences puisqu'on a toujours à faire à des composantes disparates de l'action, intentionnelles et subies à la fois, notamment lorsqu'il s'agit d'une narration biographique et *a fortiori* produite par un migrant juvénile qui doit évoquer l'ensemble de sa vie, de son enfance à aujourd'hui, en passant par le récit de sa migration. Exercice pour lequel tout le monde rencontrerait des difficultés ou devrait fournir des efforts de *'synthétisation'*. Ce processus de mise en intrigue préserve le sujet.

> « *Le paradoxe de la mise en intrigue est qu'elle inverse l'effet de contingence, au sens de ce qui aurait pu arriver autrement ou ne pas arriver du tout, en l'incorporant en quelque façon à l'effet de nécessité ou de probabilité, exercé par l'acte configurant.* » (Ricoeur, 1990, p. 169-170). « *De ce simple rappel de la notion de mise en intrigue (...) il ressort que l'opération narrative développe un concept tout à fait original d'identité dynamique, qui concilie les catégories mêmes que Locke tenait pour contraire l'une et l'autre ; l'identité et la diversité.* » (Ibid.)

Le dispositif peut être appréhendé comme une d'opération narrative qui a pour effet de reconnaitre aux acteurs impliqués leurs identités dynamiques, qui concilient dès lors les catégories d'identité et diversité. Ces deux réflexions vont dans le sens des travaux de N. Paté, qui propose d'étudier et d'interpréter autrement les stratégies et comportements des interlocuteurs.

> « *Je voulais creuser cette question de comment les enfants en situation de survie parviennent à se raconter. (...) quels sont les effets de l'évaluation sur les jeunes migrants, mais aussi sur les acteurs de l'évaluation. Le premier constat qu'on fait c'est la grande hétérogénéité des taux d'acceptation des MNA d'un département à l'autre. (...) ce que j'argumente dans mon travail c'est que ces comportements là (silence, dissimulation) seraient moins le signe d'une tentative*

d'instrumentalisation du dispositif et davantage le signe d'une ultime tentative de protection de son histoire, de ses fragments de vie. » (Paté, 2019[138]).

Au-delà du problème éthique de ce dispositif administratif co-financé, pour l'accès à un statut juridique, on a vu que l'opération narrative offre des bénéfices encore peu étudiés et envisagés par les professionnels. Elle n'enlève rien à l'impératif d'établir objectivement la minorité du jeune, mais révèle des processus et effets narratifs permettant aux jeunes d'amorcer, après des voyages incertains et souvent traumatiques, un possible processus d'abréaction[139] et de 'rétablissement' de ses sentiments d'unité, de cohérence. Il faudrait saisir toute la portée de l'identité narrative pour regarder sous un jour nouveau le récit des migrants juvéniles et des MNA en protection de l'enfance.

Plusieurs travaux en anthropologie (Clastres, 1974 ; Cuche, [1996] 2016) montrent comment les États-nations occidentaux, à l'inverse des sociétés sans État se sont institutionnalisés à travers le contrôle des identités, par des processus d'assignation et de coercition renforcés dans le temps par la globalisation. Avant d'être un élément de construction de l'identité et de l'appartenance à une communauté nationale, la nationalité est une catégorie administrative historiquement forgée par les États pour « *discipliner les travailleurs, assujettir et humilier les colonisés, réguler l'immigration, gérer les populations* » (Parrot, 2023, p. 31). Cet outil est depuis longtemps associé à des pratiques xénophobes et racistes, patriarcales et coercitives. Il est instrumentalisé non pas pour promouvoir les valeurs de la République, mais à l'inverse pour exclure de son giron ceux qui ne sont pas *blanc-de-culture-catholique-salarié-docile-en-bonne-santé* (référence au processus de naturalisation issu de *la loi d'assimilation à la communauté française* de 1945) (Parrot, 2023, p. 38). Mais un questionnement actualisé du *droit à l'identité* ne doit pas être éludé. Il ne s'agit pas ici de trancher cette question difficile, associée à des représentations complexes de l'identité -assignation/contrôle/droit- mais de la verser au débat en rappelant qu'elle existe, qu'elle doit être historicisée, critiquée et amendée. En vigueur depuis 1990, la CIDE- convention internationale des droits de l'enfant- instaure avec les articles sept et huit du traité un droit à une identité, à une nationalité et la nécessité de l'enregistrement à l'État civil de l'enfant à la naissance. C'est aussi au regard de ce droit que la question de l'identité peut être abordée.

[138] Interview en ligne filmé, en tant que lauréate 2019 du prix de thèse Défenseur des droits.

[139] L'abréaction décrit le phénomène expressif, par des paroles et des gestes, produit lors de l'évocation d'un évènement traumatisant ancien, jusqu'alors refoulé. Il permet de réduire la tension émotive associé à un souvenir, au moment de sa mémorisation et verbalisation.

e. Le point de vue organisationnel

En 2021, les réinterprétations des enjeux de l'évaluation occasionnant de nouvelles recommandations (Défenseur des droits, 2022) sont prises en compte par le nouveau service GEOMIE et son directeur. Ces recommandations concernent le fait de garantir la présomption d'authenticité d'état civil des migrants, les aider à reconstituer leur identité civile ; interdire les outils d'évaluation contraires aux droits de l'enfant ; fiabiliser l'évaluation sociale en constituant des équipes hétérogènes d'évaluateurs et en allongeant la durée d'évaluation ; repenser la compétence du JE maintenue dans une position secondaire ; lancer une transformation sociétale sur l'accueil des migrants. (Rapport « Les *MNA au regard du droit* », 2022, Défenseur des droits).

> - *(moi) « Au SAEMNA, les professionnels ne voulaient pas aborder les difficultés du service, comme l'augmentation de nombres de demandes, l'organisation technique des entretiens, les arrêts maladie des professionnels non remplacés. » - « J'ai appris le 4 décembre 2020 que la mission était retirée le SAEMNA et on me demandait de ne pas en parler à quiconque, parce qu'il n'était pas au courant ! Le chef de service a été convoqué le 13 ou 14 décembre, mais M. E a demandé qu'il puisse ne pas l'annoncer aux salariés avant les fêtes de Noël, donc j'étais encore lié par le secret ! et là-dessus, j'ai dit 'je vais quand même avoir du mal à monter le service et à recruter sans pouvoir en parler !!' Donc on a accepté que je démarre le 1er février. Cette double mission je ne voulais pas la faire. Cela faisait pourtant 4 ans que je travaillais avec les MNA, j'étais au pôle ado comme chef de service. J'avais vu le DRomie jusqu'en 2013, 2014* » (M Mo, directeur du GEOMIE, 2021)
>
> M Mo connait donc très bien le public MNA, qui était orienté dans ses services jusqu'en 2013. Il raconte le montage du service et les difficultés. « *On a récupéré la mission au 1 février, j'ai monté une équipe de 6 personnes, on est monté à 10 évaluateurs et 14 mois après j'ai presque 25 professionnels qui se sont succédé !* » (M M, mars 2022). « *Cela doit être des travailleurs sociaux mais si vous ne prenez que des travailleurs sociaux il y a un biais. Et un travailleur social n'est pas du tout à l'aise avec ce type de mission (…) J'ai surtout des professionnels qui ont des niveaux master 1 ou master 2. Ils partent parce que c'est un travail redondant, répétitif, parce que bon, une fois que vous en avez passé 40 ou 50, vous voyez…et ce n'est pas vraiment quelque chose dans lequel vous pouvez vous projeter quoi !* » (M M, mars 2022).

Mais l'ouverture de ce service est aussi une solution *'Ressources Humaines'* au moment où le CDEF connait une importante réorganisation : « *Finalement je récupère le GEOMIE au moment*

où on me demande de fermer mon organisation et de licencier 60 personnes ! Je pouvais difficilement dire non au Département, et puis j'y ai vu l'occasion de maintenir une partie des emplois que je devais licencier. » (M M, mars 2022). Au cours de l'entretien, j'observe comment les problématiques d'éthique et de légalité sont aussi résolues par des dimensions organisationnelles.

> « *On va faire le pari de mettre les jeunes en appartement collectifs, plutôt que de dépenser des tunes en hôtel, avec le même budget. Le premier mois on a fait 80 admissions, et en un trimestre on a fait le chiffre que l'on m'avait donné au départ pour l'année ! Donc toute ma démonstration tombait par terre. En avril 2021 un gamin qui rentrait avait son premier entretien d'évaluation 6 semaines après quoi ! On est monté jusqu'à 90 jeunes en MECS, dont 20 au Dmar du Prado (…) Alors j'ai demandé plus de moyens pour doubler le nombre d'évaluateurs, et j'ai multiplié les rendez-vous avec le parquet et avec le Juge des enfants.* » (M M, mars 2022)**.** Enfin, l'utilisation d'un logiciel qui permet aussi de saisir l'activité du service, permet de réduire les temps de mise à l'abri, d'organiser les rendez-vous : « *J'ai fait monter le service GEOMIE sur un nouveau logiciel pour faire réduire les interstices qui faisaient rallonger la durée de séjour. Et on a réussi comme ça à retrouver notre file active en octobre. (…) Aujourd'hui, un jeune qui entre en mise à l'abri il a son premier entretien demain. Son deuxième jeudi et sa décision est vendredi.* » (M M, mars 2022).

Rapidement notre entretien se penche sur le caractère insoluble des désaccords au sujet de cette mission et qui donnera lieu à un projet méthodologique pour problématiser et résoudre ces désaccords (document de travail en annexe 3). A ce propos le chef de service mobilise une certaine réflexivité.

> « *Le problème c'est qu'on vous demande de réunir sur un point précis, l'adhésion de plusieurs parties prenantes ! Vos équipes, le jeune, les associations militantes, le parquet le juge des enfants, le département, la protection de l'enfance, le bureau MNA. Par définition l'avis que vous formulerez ne pourra pas mettre tout le monde d'accord ! Vous êtes critiqué par rapport aux décisions que vous prendrez, la manière dont vous organisez les choses.* » (M M, mars 2022).

Et la dimension politique de la question migratoire est toujours présente. Elle est évoquée à propos du retour à la mise à l'abri du GEOMIE de personnes qui ont été évaluées majeurs, puis accompagnées par des associations bénévoles lorsqu'elles résidaient dans le squat Kabako et enfin expulsées pour des questions d'insalubrité du lieu. A la suite de la médiatisation de cette

expulsion, la sollicitation des associations et l'intervention des élus, les migrants juvéniles sont réintégrés dans le service.

> *« Oui, on avait repris des jeunes alors qu'ils avaient été évalués majeurs ! Il y en avait seulement un qui n'avait pas été évalué. C'était les 30 jeunes qui avaient déjà été évalués. Donc c'est vrai, on est sur des choses très complexes.* » (M Mo, mars 2022).

Comme l'inspectrice des Pyrénées-Atlantiques, le chef de service considère que les réseaux de migration sont de plus en plus organisés et que les associations participent indirectement à cette structuration.

> « *Et puis je vois un changement de discours, je vois chez MDM ils sont un peu plus raisonnables, nous cela fait cinq lundis à la suite, les jeunes ils arrivent tous à la même heure, ceux de Bayonne sont convoyés, ils arrivent au Kabako, là ils restent quelques jours et ils apprennent les textes par cœur, et après ils nous les amènent à la mise à l'abri. Là encore c'est le lundi, on a eu six mecs qui sont arrivés à 11H05, 11H10, et on demande, vous vous connaissez vous êtes arrivés ensemble ? et ils nous répondent 'non non !'* » (Ibid.)

Quand j'évoque mon sujet de thèse et mon intérêt spécifique pour les pratiques professionnelles et les compétences mobilisées par les professionnels, le Directeur du GEOMIE revient sur son expérience professionnelle au CDEF, au moment des arrivées des MNA en 2017. Le centre accueillait déjà des MIE pour établir leur situation et les orienter.

> « 2017 *: c'est 1500 jeunes qui sont arrivés, alors je propose à la Direction de la DPEF de créer 90 places, mais le temps qu'ils disent oui, c'était 120 places qu'il nous fallait, et en 2018 on est monté à 220 places ! Donc en tout on a monté 12 services différentes, avec des grappes de 30 jeunes tantôt en service collectif, et tantôt en diffus.* » (M M, mars 2022). Puis M M. parle de la constitution des équipes, en mobilisant son expérience professionnelle de l'ASE. « *Si on utilise les recettes habituelles de la protection de l'enfance, on va droit dans le mur, c'est à dire que si on propose des accompagnements classiques par nos équipes (un chef de service, 8 éducateurs et un demi-psy) on se plante ! Donc on a travaillé sur les besoins, qu'on a traduits en compétences et ces compétences on les a traduites en métier. C'est pour cela que on s'est retrouvé avec 23 métiers différents, ce qui était vraiment nouveau !* » (M M, mars 2022).

Les équipes se retrouvent avec des médecins, infirmiers, des travailleurs sociaux moniteurs éducateurs, assistants sociaux, éducateurs spécialisés, des DEFA-diplômes d'État aux fonctions d'animation- pour gérer l'inclusion, et des professeurs de FLE. Le problème de la coordination des équipes se pose rapidement, pour parvenir à faire dialoguer tout le monde avec un même

niveau de compréhension et d'expertise. Et les professionnels se rendent compte que les publics « *transfèrent tout le poids de la situation sur un seul professionnel, qui n'est ni un expert administratif, ni un expert de santé, ou de l'insertion scolaire, ou professionnel, ou de la régularisation administrative !* » (M M, mars 2022). Pour répondre à ces deux contraintes, le service se cale sur le paradigme du CDEF '*accueillir, évaluer, orienter'*, tout en considérant qu'aucun accompagnement sur le long terme n'est envisageable. Mais la réalité s'est avérée plus compliquée, car l'orientation était plus difficile que prévue. « *Donc derrière on est resté bloqué avec les 220 jeunes* », sans possibilité de réorientation jusqu'à leurs majorités, puis jusqu'à 21 ans.

A présent en 2022, le directeur GEOMIE évoque comment son service est plus structuré, mieux organisé que le précédent, raison pour laquelle les personnes migrantes arrivent moins en Gironde. « *Maintenant on va faire l'évaluation en 15 jours, il va être enregistré au fichier AEM* » (M Mo, Directeur du GEOMIE, mars 2022). Durant la première année, 598 mises à l'abri sont faites, et 151 évaluations sont menées jusqu'au bout. Sur les 447 situations restantes, 270 sont évaluées mineurs, pour lesquels 153 ordonnances de placements ont été formulés. Ce qui fait un pourcentage de minorité et protection de 26% au total, et 57% de signalements au parquet. Cela interroge le chef de service.

> « *Bon c'est vrai aussi qu'ils ont d'autres informations que moi je n'ai pas, comme les registres de police, les dossiers judiciaires, le fichier AEM. Je pense aussi qu'ils ont des consignes de la part de la Chancellerie, du Ministère. Je pense aussi qu'à une époque, on a surqualifié des jeunes comme mineurs. Au début les professionnels n'étaient pas à l'aise avec cette mission, donc dans le doute, ne sachant pas si le jeune était vraiment majeur ou mineur, ils ont plutôt qualifié de mineur. »* (Ibid.)

Avant 2021, certaines mises à l'abri pouvaient durer plusieurs mois. Aujourd'hui, le service a gagné en rapidité tout en répondant aux exigences du guide des bonnes pratiques.

- « *La décision du parquet revient dans la journée. » – (moi) : « Dans la journée ?! » - « Oui c'est-à-dire que j'envoie la proposition de l'avis au bureau MNA, qui l'envoie au parquet et dans la journée ils renvoient la décision. Mais pour avoir cette rapidité de décision, il a fallu des lunes et des lunes de réunions ! Au départ j'envoyais le rapport au bureau MNA, je n'avais pas de nouvelles. J'attendais, ensuite je contactais le parquet en disant 'Vous avez pris une décision ? - non pas encore. - Bon ok !'. Donc j'ai rencontré les juges et je leur ai dit 'Bon écoutez, plus vite on va, mieux c'est pour le jeune, et mieux c'est pour moi parce que garder une jeune trois*

semaines, un mois, pour lui annoncer une décision qui va être déterminante pour sa vie future, c'est problématique ! » (Ibid.).

Le lien fonctionnel entre les institutions est un objet de désaccord et on voit que les enjeux de régularisation (en début comme en fin de prise en charge) ne sont pas les seuls points de discorde. La catégorie de « *jeunes mineurs en danger* » est sujette à caution et se trouve défendue par ceux que l'on pensait les plus enclins à en douter. C'est notamment ce que raconte M Mo, à propos de l'arrivée des mineurs en errance dans son service, qui fuguent pour la plupart de la mise à l'abri dans un premier temps.

> « *Et puis quand on a vu arriver des maghrébins, et on s'est rendu compte que ce n'était pas si simple, quand bien même ce sont des mineurs. Le parquet continue de prendre des décisions de non-placement, puis nous on nous dit droit dans les yeux « oui mais après c'est le bazar, les structures ASE ne savent pas gérer ! », Bon ok, mais en même temps ce sont des mineurs et ils sont en danger ! Du coup maintenant on a des OPP…l'an dernier c'était 26% de nos effectifs. Sur les 151 qui ne sont pas allés au bout de l'évaluation, il y en a 140 qui étaient du Maghreb.* » (M Mo, mars 2022).

Dans l'objectif que les ordonnances de placement soient mises en œuvre, le GEOMIE a travaillé en étroite collaboration avec ce public des mineurs en errance, que les institutions de la justice et l'ASE ont tant de difficultés à protéger et accompagner. La récente qualification des faits de traite des êtres humains (2011 pour l'Europe, 2013 en France) pour mener des investigations judiciaires, apporte du crédit à ce changement de paradigme. Le chef de service du GEOMIE utilise tous les leviers possibles pour traduire en actes ce qui était considéré comme une impasse par les services ASE et PJJ.

> « *Oui donc nous on a travaillé très en lien avec l'Observatoire des mineurs de Bordeaux, parce que plutôt que de lancer une procédure qu'il (le jeune) ne va pas tenir jusqu'au bout, avoir un refus de prise en charge qui va le suivre toute sa vie, on a travaillé avec eux pour qu'ils motivent les jeunes à venir chez nous et que nous de notre côté, qu'on s'engage à se battre avec le parquet pour qu'il ait une décision solide de placement.* » (M Mo, mars 2022).

Il n'y a pas de solution miracle, mais des ajustements possibles pour voir évoluer les pratiques et « *transformer le contenu de la loi en concret* », et voir changer les statistiques.

> « *Depuis on en a beaucoup moins, mais ceux que l'on a, ils sont vraiment là. Pour l'instant depuis 2022, j'ai eu seulement 15 ou 20 jeunes qui sont partis en fugue sur 200 jeunes, donc c'est 7,5%, contre 30% avant*. » (M Mo, mars 2022).

Les capacités de discernement et d'adaptation sont quotidiennement sollicitées pour les professionnels travaillant avec les publics en situation de migration. Comme la cheffe du bureau MNA, M Mo est conscient qu'on est à l'interface entre une politique de protection de l'enfance, et une politique migratoire « *pour laquelle on a légiféré à outrance* », pour laquelle on prend difficilement du recul et qui constitue in fine une « *stratégie migratoire parmi d'autres* » (ibid.).
En 2022, le GEOMIE produit des chiffres (contrairement au précédent service), 524 personnes ont été mise à l'abri dont 423 ont fait l'évaluation complète. Elles sont originaires d'Afrique Subsaharienne (58%) du Nord (21%), de l'Asie (17%) et de l'Europe (4%). On compte 5% de filles. Sur ces 423 évaluations, 214 sont évaluées majeurs et 202 mineurs, 1 mineur sans isolement et 6 jeunes sans conclusion. La durée moyenne de l'évaluation est de 19 jours, et pour les 209 signalements, 152 OPP ont été produites par le parquet (74% de taux de reconnaissance du parquet contre 55% en 2021). 47 référés libertés[140] (contre 83 en 2021) ont été obtenus par des jeunes évalués mineurs et dont le signalement a été classé sans suite par le parquet des mineurs. Ces référés ont donné lieu aux 26 recours.
En 2023, lorsque les mineurs sont orientés à la suite d'une OPP, il y a trois possibilités. La première concerne les personnes dont l'état civil a été authentifié (ils ont été authentifiés par la DZPAF - direction zonale de la police aux frontières- avant le signalement au parquet, ou bien ils sont arrivés entre l'OPP et l'orientation, et ils doivent être déposés au BMNA pour être authentifier par la DZPAF). La deuxième possibilité concerne les personnes qui n'ont pas de documents (ils peuvent être envoyés par la famille, et déposés ensuite au BMNA ; dans le cas contraire une procédure d'asile doit être envisagée si les conditions le permettent). La troisième possibilité concerne les personnes arrivées par la péréquation, et pour qui les deux cas de figures évoqués juste avant sont envisageables. Pour ce mode d'arrivée, les scénarios sont les suivants : il arrive avec des documents, et l'AEM les documents doivent être déposés au BMNA. Il n'a pas fait l'AEM et les documents sont à déposer à la Préfecture au moment de l'AEM. Il arrive sans documents d'identité, et peut les faire envoyer par la famille, puis les déposer au BMNA. Ou bien ce n'est pas possible et il faut envisager une demande d'asile si les conditions sont remplies.

[140] Le référé liberté permet de demander au juge de prendre en urgence une mesure nécessaire à la sauvegarde d'une des libertés fondamentales si l'administration y porte atteinte de manière grave et illégale. Il peut s'agir d'une personne morale : Groupement de personnes physiques réunies pour accomplir quelque chose en commun (entreprises, sociétés civiles, associations, État, collectivités territoriales). Ce groupe peut aussi réunir des personnes physiques et des personnes morales. (ou personne seule) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2551)

Tous les MNA pris en charge en DAP ne sont pas concernés par cette procédure de dépôt des documents au BMNA.

Il est toujours possible de tirer le meilleur bénéfice d'une telle procédure, comme le bénéfice d'un potentiel soutien à l'identité narrative des personnes et l'implication professionnelle dans la relation éducative. Cependant, les professionnels exercent une mission difficile à tenir : « *Les professionnels qui sont embauchés pour faire ça, sont dans une position très inconfortable, (…) ils ne restent pas !* » (M Mo, bureau MNA, 2021). Il est difficile de savoir si la même situation se retrouve dans les autres départements. Le GEOMIE se distingue par le respect du guide des bonnes pratiques, la durée de la mise à l'abri, et le passage du fichier AEM. Depuis « *les réseaux les associations militantes conseillent aux jeunes d'essayer sur les autres territoires* » (M Mo, BMNA, 2021). En 2017, 180 personnes ne sont pas allées au bout de l'évaluation, sur 600 au total. En cas de refus du parquet, la procédure est toujours sensiblement la même.

> « *Nous on leur donne l'avis des travailleurs sociaux, la décision du parquet, donc ceux qui sont mineurs avec OPP sont orientés vers une structure pérenne, ceux qui ont eu une évaluation comme mineur mais qui n'ont pas d'OPP on les invite, on leur explique leurs droits, et pour qu'ils formulent rapidement leur recours. On les oriente vers le barreau de Bordeaux. Une fois qu'ils ont déposés leurs recours, ils ont la possibilité d'être pris en charge le temps de leurs recours, cela prend un mois et demi, deux mois. Ceux qui sont reconnus majeurs, et pour lesquels il y a des modalités d'appel mais pas d'hébergements possibles pour leurs recours, ensuite on les oriente vers des services de droit d'asile, d'autre des services sociaux.* » (M Mo, BMNA, 2021).
>
> Les questions de santé sont aussi à prendre en compte : « *En 6 mois on a une gale profuse, on a eu une tuberculose virulente, on a eu la lèpre. Ils rentrent dans la société française, donc il faut les soigner, donc on a eu un axe de santé fort avec l'hôpital, mais l'hôpital nous facture des frais ! Si je dois payer les 600 radios pulmonaires des gamins qui rentrent, derrière j'ai aussi un mec qui fait que ça pour les accompagner à la radio, donc il faut que le département suive derrière aussi* ». (M Mo, bureau MNA, 2021).

M Mo me raconte en fin d'entretien qu'il a « *benchmarké* » les autres départements. En 2023 une mission à Lille est organisée avec l'équipe cadre du BMNA. L'équipe constate que le service d'évaluation de Lille ne produit aucun chiffre, et leur rapport d'activité tient en une page. La plupart des migrants juvéniles viennent juste passer une nuit ou deux à la mise à l'abri, car ils veulent partir pour l'Angleterre, avec Calais, Grande Synthe, Dunkerque, ou à proximité, souvent pour rejoindre de la famille. La présence importante de MNA dans le département du Nord (le

plus peuplé de France) est observée par les services ASE et les ONG. Lorsque l'équipe BMNA et GEOMIE visite le service, elle constate que c'est *« une maison perdue dans la campagne »* dont le jardin a des allures de terrain vague, avec le barbecue rouillé au milieu et les chatons abandonnés dans un carton. Ce service ne tient aucun registre, et les évaluations sont facturés 1000 euros. *« Je serais riche moi, si elles étaient à ce prix à Bordeaux !* » ironise M Mo. A Lille, les PEC s'interrompent pour la plupart à dix-huit ans et trois mois. Les MNA quittent l'ASE avec un travail et des papiers très rapidement octroyés, tandis que la Préfecture en Gironde met beaucoup plus temps à délivrer les titres de séjours. Contrairement au prix de journée du service d'évaluation très élevé, le prix de journée d'un service d'accompagnement est beaucoup plus bas dans le Nord, soit en moyenne 63 euros, contre 90 euros pour le groupe SOS Solidarités à Bordeaux et parfois 100 à 120 euros pour le PRADO à Bordeaux.

Pour conclure sur la praxis des catégories, on constate ici une diversité de pratiques et des usages par les professionnels, en partie déterminées par l'organisation et le financement du dispositif d'évaluation. Cela pose des problèmes d'ordre éthique, ou du moins de modalités d'application de principes éthiques. Or de nombreux ouvrages sur le travail social y consacrent des chapitres entiers (Merlier, 2013 ; Bouquet, 2003). On y trouve une véritable clinique de l'éthique, où les références des philosophes (Locke, Pena Ruiz, Sénèque) et sociologues (Durkheim, Chauvel) psychologues (Lacan, Freud) qui analysent et définissent l'éthique, sont articulés à des études de cas. Ils évoquent le principe de bienveillance et d'empathie appliqués à la justice, l'étude de cas de la contractualisation sociale associé au concept de lien social, l'aide à la décision et la participation de l'usager, les questions relatives à la représentation de la personne et de l'usager. Il ressort des entretiens avec les professionnels cette même attention à l'éthique professionnelle, articulée à un usage réflexif des catégories produites par les politiques d'action sociale. Mais cet usage réflexif est limité par l'ensemble des contraintes imposées par l'organisation du travail, abordées maintenant.

4.3.2. Usage de la catégorie MNA et registre de la contrainte de l'éthos professionnel

Tout en considérant que le statut juridique de MNA est un optimum, c'est-à-dire respectueux des droits de l'enfant, plusieurs problématiques abordées précédemment révèlent la mise en tension des pratiques. Elles interrogent les professionnels sur leurs périmètres d'action (comme pour la prise en charge thérapeutique, accès au soin, délinquance juvénile).

a. Être pris *dans et par* la catégorie

Quel que soit le niveau hiérarchique ou le degré de responsabilité engagé dans l'action, les professionnels -de l'inspecteur cadre, en passant par le chef de service d'une structure mandatée, ou l'éducateur en MECS- sont *pris dans/par la catégorie*. Elle constitue un canevas symbolique associé au registre de la contrainte et aux attentes concernant les MNA.

> « *Logique de projet, de réussite* », « *Le savoir vivre et habiter* », « *Leurs propres attentes* », « *très investis dans le travail, donc on est vigilant aux risques que cela engendre* » « *Il a des difficultés avec le collectif en MECS, mais fait des efforts pour parler français* » « *Il a besoin de se poser et de jouer enfin ces cartes à fond.* » (Récits de professionnels, carnets de terrain 2019 et 2021).

La catégorie MNA est consubstantielle au cadre de la relation éducative dont la raison d'être est l'accès à l'autonomie, et dont la modalité d'être est la contrainte *relative*.

> *« (Moi) - C'est très intéressant, comment on arrive en même temps à transmettre le respect du cadre, des règles et l'autonomie ? c'est quelque chose de subtil non ? »* « *Oui mais le cadre ce n'est pas nous ; le cadre il est préexistant ! En fait, le véritable péril c'est de personnaliser le cadre : la loi c'est moi. A partir de là c'est impossible ! Impossible et donc le cadre c'est un faisceau de contraintes qui permet de pouvoir s'épanouir, cela permet de la stabilité, de la permanence, de la sécurité, et puis c'est dans ce contexte là que l'accompagnement éducatif peut avoir lieu. Mais le danger c'est le rapport que l'on a au cadre.* » (Chef de service MNA d'une grande structure d'action sociale mandatée, février 2021).

Ce registre de l'éthos professionnel permet de voir comment derrière la catégorie se trouve le sens qu'elle donne à la relation. La catégorie est contrainte *relativement* à la relation éducative qui offre tout de même une certaine liberté d'interprétation des rôles. La catégorie est aussi contrainte *relativement* aux impératifs administratifs de l'interaction, par la limitation de cette même liberté au cadre institutionnel. Limitation de la liberté du MNA, de l'éducateur, du formateur, du chef de service. Elle est aussi contrainte parce *qu'objet de négociation* dans les interactions qu'elle provoque, qui oblige chacun à mobiliser ses capacités d'adaptation, d'imposition de rapports d'autorité et de légitimité.

b. La catégorie comme objet permanent de négociation

La catégorie MNA est prise en étau depuis l'entrée du dispositif avec le barrage de l'état civil, jusqu'à la sortie avec le barrage de l'OQTF. Le dispositif est sans cesse pris dans des considérations sociales et législatives. C'est ce qu'évoque la cheffe adjointe du bureau à propos de la dernière commission des lois de 2021.

« *Mineur étranger, il est d'abord mineur, c'est donc l'État qui contrôle et vérifie les identités, c'est une activité régalienne. Ce sont d'abord les Préfectures, et ensuite les Départements pour la prise en charge. » Moi - « Vous en pensez quoi ? » – « Moi on ne me demande pas de penser. » - Moi - « Oui mais vous avez une expertise et une compétence que n'ont pas les sénateurs. » - « C'est compliqué de répondre. Faire du contrôle d'identité c'est clair que ce n'est pas la mission du Département…après laisser uniquement cette mission à l'État, cela implique de considérer la personne uniquement par son identité déclarée, et non pas sa vulnérabilité et sa fragilité. En même temps la vulnérabilité elle ne peut pas avoir que « bon dos », j'ai déjà été au téléphone avec quelqu'un me disant cette personne est vulnérable il faut l'aider, mais ce n'est pas pour ça que c'est un enfant ; je veux bien l'aider pour pas qu'elle soit à la rue demain mais ce n'est pas parce qu'elle a une jambe coupée qu'elle est mineure. »* (Cheffe adjointe du BMNA, novembre 2021).

Le registre de la contrainte de l'éthos professionnel du travail social peut s'illustrer dans ce verbatim comme la capacité à se saisir des catégories pour en faire un usage rationnel. Ici la catégorie juridique MNA est fabriquée dans un dispositif contrôlé et financé par l'État, et mis en œuvre par les Départements, qui eux ont la responsabilité d'établir la vulnérabilité et l'isolement. Le dispositif produit structurellement la mise en tension de l'identité et la vulnérabilité, alors que celle-ci ne relève d'un point de vue juridique que de la minorité. Le dispositif produit aussi la prévalence du contrôle sur l'assistance. Au lieu de reconnaitre que l'activité régalienne de l'État (budget alloué et guide des bonnes pratiques) du contrôle de l'identité, est exécutée par les travailleurs sociaux au détriment de la protection au titre de l'enfance et de la vulnérabilité, la cheffe adjointe légitime cette contrainte structurelle en éludant la problématique « *identité* » et en référençant la vulnérabilité à l'état de santé et non plus à la minorité. Elle esquive ainsi le problème éthique et structurel que soulève l'évaluation de la minorité, en prétendant appliquer la loi et déjouer les supposées mauvaises interprétations de l'assistance aux personnes vulnérables. L'enjeu derrière cette contrainte de la nomination MNA est la frontière qu'elle trace entre ceux qu'elle désigne, qui acquièrent ainsi des droits et les autres. Cette composante détermine par la suite le destin des uns et des autres en France. Ceux qui bénéficieront de la protection vivront l'accompagnement et pourront interpréter le rôle de MNA au cours de relations éducatives, de relations entre pairs, de relations avec les professeurs et formateurs, de relations avec les patrons. Et ceux qui ne sont pas reconnus MNA sont privés de ces socialisations multiples, de toutes les rencontres et écoutes qu'elles occasionnent.

Pour illustrer ce propos, une éducatrice d'un service APJM raconte : « *Mais le fait qu'on accompagne le jeune en milieu ouvert, on peut très bien rester sur de l'administratif. Cela peut très bien convenir au jeune quand on reste sur de l'administratif, sans rentrer dans les détails de leur vie. Mais justement moi je pense que c'est là qu'on passerait à côté de la personne et qu'il faut aller à la rencontre du jeune, en étant soutenant et à l'écoute, et en offrant cette écoute-là ». (Éducatrice, service APJM, janvier 2021, Bordeaux).*

c. Les usages successifs de la catégorie MNA

Cette considération interactionniste ne s'oppose pas à une lecture critique des effets de catégorisation. Si l'étymologie grecque du mot catégorie est « *accuser* » « *parler contre* », c'est pour nous inviter à la plus grande vigilance concernant son usage et notre rapport à la vérité. A notre époque où les médias ont pris une place considérable dans nos sociétés, nos vies et pèsent de façon certaine sur les enjeux politiques, les rapports économiques et transnationaux, c'est un questionnement fondamental pour la démocratie et l'exercice de la citoyenneté. Tout au long de mon terrain et du programme de recherche COJEMI, j'ai observé combien ce questionnement a pesé de tout son poids sur les professionnels de l'ASE à différentes étapes.

Pour historiciser l'usage en France de la catégorie MNA, on peut décrire le passage par trois étapes. Le premier usage correspondait à une nécessité de reconnaissance sociologique de cette catégorie qui pourrait être formulée par « *il y a de plus en plus de MIE !* ». Le deuxième usage correspondait à une critique de cette catégorie qui pourrait être formulée par « *l'ASE parle de MNA pour éviter de reconnaitre les MIE, qui constitue une catégorie moins exclusive* ».

Enfin, un troisième usage correspond maintenant à une recomposition nécessaire de cette catégorie, qui pourrait être formulée par « *MIE et MNA, mais que fait-on des jeunes migrants errants et sans représentants légaux sur le territoire ?* ». Ces différentes étapes illustrent bien les opportunités et les limites qu'offrent l'usage d'un mot, dont la réalité et le régime de vérité qu'il recouvre, évoluent et se transforment.

4.3.3. La prise en charge comme construction institutionnelle

« C'est hyper complexe, cela dépend ce que tu mets derrière MNA. » (Direction du BMNA, septembre 2021). Le régime de vérité de la PEC des MNA en France, définit son statut juridique comme optimal, aligné sur les références juridiques de la CIDE, le CASF, des droits de l'enfant. Mais il définit un cadre excluant (dit '*cas complexe'*) les mineurs délinquants errants ou la PEC thérapeutique. Ayant à faire à une mission de service public, les usagers/publics *travaillent* eux aussi les catégories[141], et les jeux d'identification. Sur mon terrain, professionnels et publics travaillent la catégorie *juridique, d'âge, d'autonomie* au cours de la relation éducative, qu'ils qualifient tantôt d'asymétrique, de confiance, de défiance, de cadrage, interculturelle, d'autorité. Ils reconnaissent ainsi la transformation active qui se produit pendant l'accompagnement.

a. La fabrique des représentations, du côté des professionnels

La fabrique des représentations est donc une affaire de relation, dans laquelle l'asymétrie entre public et professionnel compte davantage que l'influence réciproque des agentivités respectives. Cependant les MNA ne sont pas des objets et la façon dont ils se représentent leurs propres altérités et dont ils agissent, influencent la représentation que les professionnels ont d'eux. Les MNA se définissent selon la catégorie juridique mais aussi d'autres registres de sens. Ils se comportent aussi différemment en fonction d'autres prérogatives institutionnelles, notamment au cours de leurs formations et professionnalisations, auprès de leurs patrons et de leurs collègues. Ils agissent également parfois aux marges ou en opposition à l'institution de l'ASE. Ils révèlent ainsi aux professionnels des formes de violence appartenant à leurs histoires - psycho-traumatique- ou bien appartenant à l'institution, au système de prise en charge, à la justice, la société civile -processus d'exclusion, inégalités socio-économiques entre autres.

> A l'inverse, ils agissent aussi en étant très adaptés : « *On a un jeune qui est en BAC STI. Il est arrivé fin 2017, il a eu le BP mention très bien, puis il a eu le BAC français avec 14/20, alors qu'il ne parlait pas français quand il est arrivé. Et là il a 15/20 de moyenne en terminal. (...) On avait un autre jeune, avec un patron maçon qui disait même sans diplôme je veux le garder. Le problème c'est que devant la préfecture, on avait un dossier sans diplôme et c'est compliqué. Et*

[141] « *La volonté de savoir n'est pas la seule catégorie qui permette d'interroger la diversité de l'être (...) Les conditions de félicité ou d'infélicité ne désignent pas seulement des façons de parler comme dans la théorie des 'actes de langage', mais des modes de l'être qui engagent de façon décisive, mais à chaque fois différente, l'une des différences repérables du vrai et du faux. Ce que l'on dit engage beaucoup plus loin qu'on ne le voudrait- de quoi retourner plusieurs fois sa langue dans sa bouche.* » (Latour, 2012 p 32)

puis c'était niveau zéro parce qu'il ne comprenait rien aux codes. » (Mme C assistante de service sociale cadre, BMNA, décembre 2020).

Ainsi les représentations des professionnels au sujet des MNA sont produites par le rapport institutionnel et la relation éducative et professionnelle, selon un principe d'ordonnancement, illustré par exemple au moment de la création du bureau MNA où un ensemble de pratiques, d'échanges avec le tribunal, la préfecture, les opérateurs sociaux, ont pu être articulés, régulés, pour être légitimés. Le fonctionnement institutionnel de l'ASE est appréhendé comme le cadre qui distribue de manière stable (Douglas, 1999) les représentations et les pratiques dans son champ d'action. Il est donc difficile d'étudier le statut MNA, comme d'autres catégories, en dehors des institutions qui les produisent, en fixent les limites, les défendent. C'est ainsi qu'elles peuvent être connues/reconnues, dans leurs dimensions opératoires et heuristiques. Elles sont des conceptions de la réalité vécue et perçue, professionnelle et sociale, et participent aux résolutions de problèmes, à partir de connaissances incomplètes. Loin d'être uniquement des processus d'assignation ou de réification, les catégories du point de vue de l'anthropologie de la connaissance, participent à la « *production intersubjective de l'intelligibilité du monde social.* » (Quéré, 1994, p. 36).

b. La réflexion et la vigilance sur le rôle de la famille

La description dense du travail au BMNA fait émerger les créations normées qu'il produit, appartenant au champ de la légalité et du droit en protection de l'enfance, à la fois du registre de l'acceptable et de l'accepté. L'évolution des PEC montre combien le public MNA a impacté durablement l'organisation de l'activité et redéfini les engagements professionnels. Le BMNA a connu le départ et l'arrivée de plusieurs inspecteurs et chargés de gestion ; des déménagements, des aménagements, l'acquisition de nouveaux bureaux, de nouvelles armoires. Il a connu l'augmentation des procédures de recours et référés, la mise en place de plateformes d'orientation, de réunions avec les équipes éducatives, de commissions éducatives obligatoires dans les structures. Ces changements et adaptations ne prémunissent pas les professionnels contre les risques de routinisation de l'activité, de simplification des situations, et parfois même d'ignorance de certaines réalités. A ce propos, la cheffe du BMNA veut rester en alerte notamment à l'égard des situations et recompositions familiales de plusieurs profils de MNA, comme les mandatés, les échappés, abandonnés ou encore errants. La cheffe du bureau regrette que l'abandon familial soit ainsi banalisé ou parfois justifié par les professionnels et associations,

notamment en référence aux conditions de vie économiques, matérielles dans le pays d'origine : « *Les MNA sont un vrai public maintenant. On est là pour rendre le jeune autonome et libre, notamment vis à vis de la dépendance familiale, et de l'abandon.* » (Cheffe du BMNA, mars 2021). La famille est la grande absente du quotidien des MNA, des équipes et de l'institution ASE, en raison de l'éloignement physique, de la dette, de l'implication dans la migration. Le maintien du lien est rendu possible via les réseaux sociaux, tandis que les relations de filiation sont bouleversées. Cette analyse de l'isolement par la cheffe du BMNA au-delà de la catégorie juridique MNA évoque une reconfiguration profonde des places, des rôles et statuts au sein des familles. Dans une certaine mesure la fabrique institutionnelle de la protection, comme les travaux universitaires et les médias mobilisant les récits biographiques, participent à la (re)connaissance anthropologique, psychologique, sociale de ces expériences de vie. En dépit de cette approche compréhensive, la pratique professionnelle ne quitte jamais les registres d'explicitation administrative.

> « *Les éléments explicatifs sont administratifs, les jeunes qui sont pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance pendant trois ans bénéficient d'une souplesse de régularisation administrative. Au même titre que les gens dans la circulaire Valls, c'est comme un couloir, ce sont des éléments législatifs* » (Cheffe du BMNA, sept 2020).

Ces registres sont des modalités de compréhension et d'usage de la catégorie MNA (juridique, éducatif, interactionnel, philosophique et organisationnel) différents, complémentaires, opposés et parfois contradictoires, que je propose de comparer de nouveau maintenant. La catégorie construite par les pratiques s'élabore selon des processus de performativité, de découpage administratif, de sélection, de maitrise et définition des cas dits *complexes*, de valeurs professionnelles, toujours à distance des considérations politiques.

L'analyse qui suit propose donc un regard distancié et critique sur la fabrique de la catégorie MNA. Il s'agit d'une comparaison avec les pratiques d'une autre DPEF qui oriente systématiquement ses MNA vers un autre département y compris ceux arrivés chez eux par la péréquation, tout en finançant leur prise en charge. Cela signifie que les MNA figurent dans le contingent du département, mais ne sont pas présents physiquement sur ce territoire. Cette pratique '*délocalisée*' totalement anecdotique en Gironde et pourtant normalisée en Haute Garonne montre combien les missions de protection de l'enfance peuvent être mises en œuvre différemment.

4.3.4. L'exemple d'usage de la catégorie MNA par le département Haute Garonne

En 2021, la particularité du département de la Haute Garonne est de répondre à toutes les prérogatives d'un service dédié à la PEC MNA en protection de l'enfance, de l'évaluation jusqu'au placement en passant par les CJM, tout en mobilisant principalement des structures en dehors de son département, y compris pour des MNA qui lui ont été envoyés via la péréquation.

> *« A Toulouse, le département mobilise des structures en région parisienne, en sachant que la région parisienne c'est le département le plus pourvoyeur en péréquation ! Mais oui ! Donc le MNA monte dans le train à Montparnasse, il descend jusqu'à Toulouse. Une fois là-bas on le prend en charge et on lui dit 'ça va ? ça va ? tu vas bien, bon demain, tu reprends le train pour la région parisienne'. Il y a de l'idée ! Il nous dit 'Vous n'avez pas l'air d'adhérer… parce qu'après le MNA il est tranquille.'. Ben oui il est tranquille c'est sûr ! Il a fait 4 allers retour, oui il est cool ! Et Toulouse nous dit 'On est volontariste on va faire des CJM !' »* (Direction du BMNA, octobre 2020). « *Donc imaginez-vous, projetez-vous dans les problèmes que l'on a en termes d'hébergement, de problèmes dans l'espace public, de délinquance, de saturation des dispositifs de droit commun. Pourquoi on est saturé ? Parce qu'on accueille tout le monde sur notre territoire ! »* (Ibid.).

a. Le placement hors département, une pratique normalisée

En Gironde, les placements des MNA hors département chiffrés actuellement à quelques dizaines, sont étudiés, motivés par la direction du BMNA, peuvent être sous contrainte ou avec adhésion des MNA. Comme l'explique la cheffe adjointe du bureau au sujet de ces pratiques en Haute Garonne, les problèmes en termes de saturation de dispositifs, de problèmes dans l'espace public, de délinquance sont dilués en dehors de leur département. De plus, l'accompagnement socio-éducatif individualisé et le travail avec les opérateurs sont quasiment impossibles à réaliser.

> « *Et en back office, ils n'ont pas 50 opérateurs avec qui traiter ! Et voilà comment cela se passe pour le jeune qui est envoyé à Nancy, quand Toulouse veut suivre son accompagnement au téléphone : 'Allo ?? Bon tu es là ?? Non ? Bon et bien tanpis alors ! Je vais m'intéresser à ceux qui sont là alors !' C'est hallucinant. Je n'ai jamais vu un département faire cela, nous on l'eu fait quand on était dans des périodes très saturés. Et il doit nous rester entre 30 ou 40 MNA confiés hors département, mais nous on se sert du hors département uniquement dans l'intérêt du jeune. »* (BMNA, octobre 2020).

Comme le raconte la cheffe adjointe du BMNA, le placement hors département le plus souvent en zone rural, fut utilisé pour plusieurs MNA qui ont demandé à être éloigné des réseaux, car ils

les empêchaient d'investir leurs insertions socio-professionnelles. Ils ont été placés en Corrèze. La cheffe adjointe explique ces placements particuliers, dont l'usage se distingue totalement de la Haute Garonne. La volonté en Gironde est de pouvoir répondre aux besoins spécifiques, tout en créant des places en milieu rural (Berthomière**,** Fromentin, Lessault, Michalon**,** Przybyl, 2020) et ne plus avoir recours au placement hors département.

> « *Ce ne sont pas les mêmes parcours de vie, la même insertion professionnelle. Et les 600 places qu'on développe en milieu rural, c'est pour cela qu'on est intéressé. En revanche dès qu'on a créé ces places, on doit payer les opérateurs même si on ne remplit pas les places. Parce qu'une structure ne se créé pas en une semaine, il faut recruter, former les équipes, trouver les bâtiments.* » (Cheffe adjointe du BMNA, octobre 2020).

b. L'usage de la catégorie MNA, révélateur de choix politiques

En 2023, le BMNA et la DPEF s'interrogent spécifiquement sur la création de places pour les cas complexes, avec un accompagnement spécifique permettant de réduire la mise en difficulté des services. A ce propos, la cheffe du pôle MNA explicite le travail de réunion et d'orientation fait avec la coordination santé, « *l'importance de la qualité des écrits fournis par les structures permettant ainsi de soulever cette difficulté de plus en plus fréquente.* » (Réunion partenariale, février 2023). Il n'est pas rare que ces difficultés soient d'ordre psychologique, nécessitant une expertise santé mentale, en médecine transculturelle ou ethnopsychiatrique. Ainsi les usages de la catégorie MNA s'illustrent par les différents registres institutionnels, niveaux d'analyse organisationnelle, ou encore différentes positions politiques, qui doivent les mobiliser. C'est ce que souligne et interroge la cheffe du BMNA au sujet des pratiques professionnelles du Département de la Haute Garonne.

> *« Est-ce que pour une mission aussi en tension, on peut ne pas valider politiquement ce choix technique là ? (À propos du mode de placement des MNA à Toulouse) Ou est-ce que à l'inverse c'est bien un choix politique que de ne pas créer de place ? Un choix politique d'apaiser une tension territoriale sur un contexte d'ouverture de place pour des jeunes migrants. »* (Cheffe du BMNA, septembre 2022).

Comme on vient de le voir dans ce dernier exemple, les différents usages qui sont faits de la catégorie MNA entrainent à la fois des disparités d'accès à la prise en charge, de modalités d'accompagnement mais aussi des disparités de travail en réseau sur un même territoire. L'étude des usages, à travers les représentations qu'ils façonnent et les pratiques qu'ils orientent, permet de saisir les identités professionnelles et le travail en actes. L'usage est le point de vue relatif à

partir duquel le professionnel et son collectif de travail vont construire le sens de leurs pratiques, les contraintes et les limites qui y sont associés. L'analyse comparative présentée maintenant, des pratiques en Gironde et dans le département des Pyrénées-Atlantiques, montre l'intérêt de décrire avec finesse les contextes locaux et socio-économiques, pour comprendre ces différences.

4.4. ANALYSE COMPARATIVE ENTRE DEUX DÉPARTEMENTS, ET PRATIQUES D'ADAPTATION EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Cette étude[142] a été produite pour la clôture du projet de recherche du MICA « *Communication médiatique et organisationnelle sur l'immigration et l'exil* » (CMOIE, amenant au montage du programme COJEMI) et pour lequel un terrain d'enquête a été réalisé dans le Pays Basque. L'analyse présentée ici compare les pratiques professionnelles pour la prise en charge des MNA en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques. Les données mobilisées sont issues d'un entretien long non directif réalisé avec la cheffe du service MNA des Pyrénées-Atlantiques (acronyme P-A utilisé ici) et de documents informatifs qui m'ont été communiqués à cette occasion. L'étude permet d'apporter des éléments d'identification des logiques institutionnelles et professionnelles qui prévalent aux stratégies de contrôle des dispositifs déployés sur le terrain, en fonction de plusieurs déterminants territoriaux. Elle permet de saisir aussi les difficultés très concrètes d'harmonisation des pratiques, et plus finement d'illustrer l'absence de protection 'idéale', et la nécessaire adaptation aux réalités du terrain. En effet l'organisation des missions de protection relève à la fois de l'application de la loi, tout en étant tributaire d'un contexte territorial et politique, démographique et socio-économique.

> « *Il n'y a pas de département idéal, les départements ont des réalités différentes en termes de délinquance, de flux, de répartitions, de réseaux de migration, pour autant la couleur politique indique et influence complétement le traitement, l'organisation de l'évaluation et de la PEC.* » (Cheffe du BMNA, mai 2021).

Cette analyse propose des éléments explicatifs aux différences de fonctionnement et aux enjeux de structuration des services MNA en protection de l'enfance, historiquement et géographiquement situés. Plusieurs données permettent de décrire l'environnement institutionnel de l'ASE dans les Pyrénées-Atlantiques. En 2020 l'ASE restructure sa CDED (cellule

[142] L'étude s'intitule : « Eclairage sur les prises en charge ASE pour les territoires Pyrénées atlantiques et Gironde. Analyse comparative des deux territoires » Léa Keller, pour la journée d'étude du 16/11/2021, programme CMOIE, Université Bordeaux Montaigne.

départementale de l'enfance en danger) et créé la cellule MNA en même temps que la CRIP, soit plusieurs années après sa création au niveau national. Le département n'a pas d'ODPE alors qu'en 2021 la Cour des Comptes publie un rapport qui pointe son incapacité à produire des chiffres et fournir un recensement de son activité. Quelques chiffres sont tout de même disponibles.

En 2019 le département a reçu 1990 informations dont 425 concernaient des MNA. 1566 informations ont été évaluées comme préoccupantes. Une particularité des Pyrénées-Atlantiques (acronyme P-A utilisé ici) est sa répartition des missions de protection (service DPEF du département) entre les villes de Pau (Béarn) et de Bayonne (Pays basque) contrairement à la Gironde où les services sont centralisés à Bordeaux.

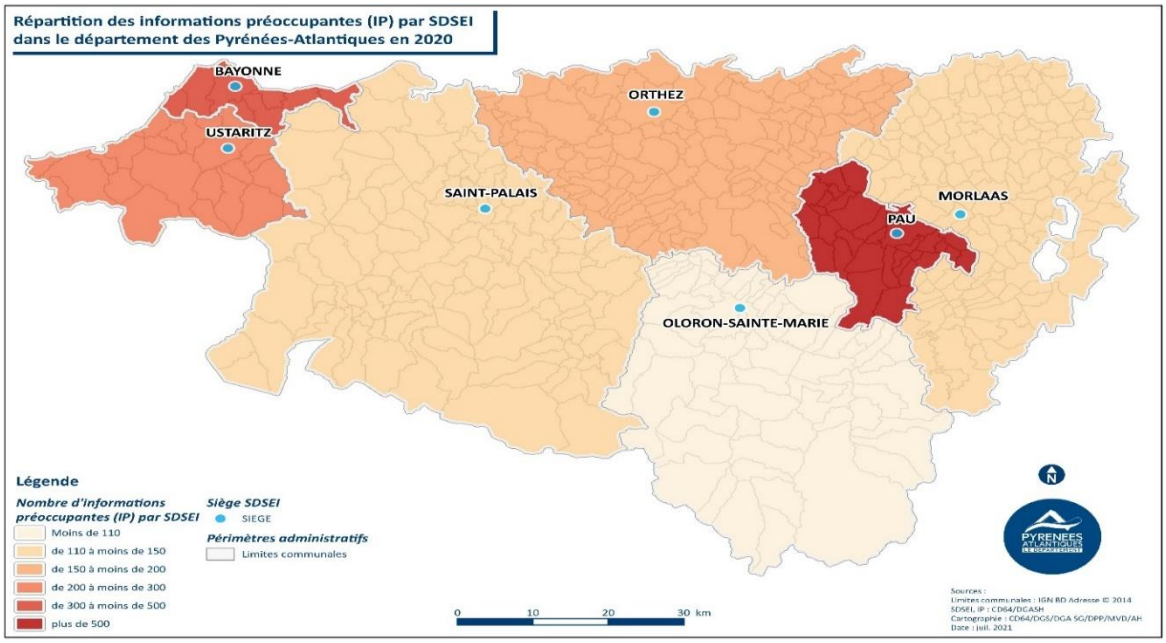

4.4.1. Éléments de comparaison entre la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques

Les services DPEF pour la cellule MNA se répartissent leurs activités entre Pau et Bayonne, car toute la mission d'évaluation de la minorité est centralisée à Pau, tandis que les prises en charge sont pilotées depuis Bayonne. De 2011 à septembre 2021, l'entretien de clôture de l'évaluation est réalisé par un seul et même inspecteur avec de plus en plus de recours sur les 2 territoires, nommé par l'inspectrice « *le contentieux* » (Inspectrice ASE P-A., septembre 2021). En Gironde en février 2021, le dispositif girondin d'évaluation de minorité cesse d'être externalisé, contrairement à celui des Pyrénées-Atlantiques. Pour cette mission il existe une convention de partenariat département des P-A./ le tribunal/ la préfecture, pour constituer collectivement le

faisceau d'indices (pour évaluer la minorité) tandis qu'à Bordeaux il n'existe pas ce type de convention. Le nombre d'inspecteurs rapportés aux nombres de MNA pris en charge différent entre les deux territoires.

> « *Les taux (répartition de l'activité), c'est 2 inspectrices pour le pays basque ASE classique et 4 inspecteurs pour le Béarn. Et nous pour les MNA, on est trois inspectrices pour 500 situations ; je ne sais pas quels sont les standards chez vous* » (inspectrice ASE P-A., septembre 2021).

En Gironde en 2022, la moyenne est de quatre inspecteurs (cheffe du bureau comprise) pour 1600 MNA (majeurs compris) ce qui signifie une charge de travail plus importante. En 2021, la clé de répartition pour les Pyrénées-Atlantiques est de 1,10 (au 22/10/21) soit 97 péréquations sur l'année. En Gironde elle est 2,52 (au 22/10/21) soit 266 péréquations sur l'année. Revenons un peu en arrière en 2017 avec l'arrivée dite *'importante'* des MNA dans les P-A. et ailleurs.

> « *Historiquement il n'y avait que des places sur Pau, et avec Isard Cos qui faisait de l'accueil et la mise à l'abri. Puis il y a eu un appel à projet quand il y a eu l'énorme afflux en 2017, et on était complément submergé et on a dû faire face à l'urgence, avec l'OPFA qui a aussi créer des places en complément d'Isard cos, et ensuite l'appel à projet dans le Béarnais avec les 2/3 sur le Béarn* » (inspectrice ASE P-A., septembre 2021).

Les chefs de service des opérateurs sociaux présents sur le territoire et en dehors ont répondu favorablement et sans discernement à la création de places MNA quitte à saturer leurs dispositifs.

> « *Oui mais c'était un phénomène paradoxal parce que les MECS y trouvaient leurs comptes. On plaçait un peu partout, dans le Lot, Perpignan. Là où on trouvait de la place et pour des prix faramineux il ne faut pas l'oublier ! Toutes les MECS un peu externes, elles prenaient. Et ça a marché, les MNA sont restés et on faisait un peu feu de tout bois, avec tout ce qui était vacant (…) Mais tout le système était embolisé et ils n'avaient plus de moyens d'accueil pour la population de l'aide sociale à l'enfance 'classique'. Et ça on a mis du temps à s'en rendre compte, parce que les directeurs continuaient à nous dire 'oui oui, on accueille !'* » (Inspectrice ASE P-A., septembre 2021).

En Gironde fin 2017, la situation est tout aussi critique, avec 443 mineurs pris en charge, dont le chiffre double un an après. En 2018, le département a accueilli 296 péréquations, soit 24 jeunes par mois, un peu plus d'une arrivée par jour ouvré (source ODPE Gironde, 2021 en ligne). En décembre 2019 et 2020, il y a environ 740 mineurs et presque autant de majeurs (Ibid.). Dès 2019 la clé de répartition est de 2,38 %. Les deux départements connaissent la présence de migrants en errance. L'inspectrice des Pyrénées-Atlantiques qui fête ses quarante ans de métier (dont sept

ans à l'Éducation nationale et plusieurs années en Libye comme adjointe à la direction d'un collège/lycée français jusqu'en 2011) le jour de notre entretien, raconte.

> « *On voit certains jeunes abimés par la rue, la drogue, très déstructurés, et puis au milieu de ça il y a des jeunes gens qui arrivent et qui ont envie de s'en sortir, et qui ne sont pas trop abimés. (…) Les derniers que j'ai pris, algériens et marocains de 17 ans, et un, qui était vraiment en danger à Bayonne du fait d'une bande. On l'a extrait assez vite et il a réussi à prendre confiance, et là je viens d'en placer trois, pourtant eux ils ont bien zoné ! l'Europe, la Hollande, et là en trois mois de placement ils ont un contrat d'apprentissage et ça roule pour eux, mais en même temps il faut croire en eux quoi !* » (Inspectrice ASE Pyrénées-Atlantiques, septembre 2021).

4.4.2. Les situations des personnes en errance et la question du logement

a. Les arrivées, l'errance et la protection

La saturation des dispositifs de protection ASE a engendré deux phénomènes, celui de prise en charge incomplète par des services sous dotés et le renforcement de l'emprise des réseaux criminels. « *Des régions d'Espagne, telle que la Catalogne ou le pays Basque, ou la prise en charge des enfants dans les foyers de l'enfance était systématique, se sont retrouvées submergées. La tendance générale consiste alors à proposer une prise en charge à cout réduit sans véritable accès à une formation.* » (Peyroux, 2020, p. 190). Cette tendance a favorisé les organisations criminelles qui proposent alors des activités rémunératrices immédiates et d'autres perspectives.

> « *C'est très organisé !! C'est une mafia, par exemple le Bangladesh on voit le type arriver avec son bus qui arrive de tel lieu, il passe à Pau, à Tarbes, à Foix, c'est criminel. On sait que si tel jour il y en a un à Pau, le lendemain il y en a un autre déposé à tel endroit et ainsi de suite. On sait qu'il y a énormément d'argent, c'est très organisé, car avant c'était à l'unité (…) C'est de plus en plus dangereux, ces morts, et puis moi je m'interroge à propos de toutes ces forces vives qui quittent la Guinée, qui partent de l'Afrique, moi cela m'interpelle* » (Inspectrice ASE Pyrénées-Atlantiques, septembre 2021).

Du point de vue de l'ASE, les problématiques de réseaux migratoires, de réseaux criminels, d'errance et/ou de délinquance juvéniles se chevauchent, sans que l'on sache parfois les distinguer dans cette organisation de la migration qui semble se structurer. En Gironde, une cellule spéciale MNA a été créée au commissariat central de Bordeaux (20 policiers ont rejoint la brigade VTT).

« 'On ne voit que la partie immergée de l'iceberg de cette immigration', confirme Patrick Mairesse, directeur de la Sécurité Publique, 'nous on ne voit que ceux avec qui ça se passe mal'. Ces derniers, principalement originaires du Maghreb (Maroc et Algérie), sont au centre de toutes les attentions ces derniers mois. Le phénomène date de plusieurs années. Il a, selon Frédérique Porterie, procureur de la République, débuté dans les années 2010, avec les printemps arabes et concernait au début de très jeunes enfants (entre 9 et 13 ans) qui arrivaient à Paris. Depuis une dizaine d'années, ce flot s'est dispersé sur différentes villes, dont Bordeaux. Actuellement, ils constitueraient un groupe d'une centaine de personnes, groupe fluctuant qui a pu aller jusqu'à 120/140. Contrairement à ce qui a pu être écrit, ils ne seraient pas pris dans des réseaux mafieux » (Propos recueillis par N. Vallez, le 12/10/20, les échos judiciaires Girondins[143]).

La cellule MNA de Bordeaux compte des enquêteurs judiciaires et des anciens de la brigade anticriminelle dédiés au traitement des situations graves. En lien avec l'Espagne, via le service de liaison d'Hendaye, elle essaie de retracer le parcours des individus pour les identifier et parfois prouver s'ils sont majeurs. La cellule travaille également avec les Consulats.

« On a diffusé notre savoir-faire à plusieurs collègues de la zone, à Limoges ou à Angoulême » souligne Patrick Mairesse. L'autre activité de la cellule consiste à démanteler les réseaux de revente en remontant aux receleurs, dont ils sont souvent les petites mains. « En février dernier par exemple, cite Patrick Mairesse, nous avons démantelé une filière algérienne qui rachetait des téléphones et des bijoux » (Ibid.). Pour le directeur de la cellule, les réseaux de trafic existent mais pas ceux de la migration. « *Selon la police, comme pour le procureur, au contraire, ils arrivent de manière individuelle, transitant par l'Espagne. Pourquoi les assimiler à des réseaux ? Une fois sur place, ils se déplacent en bande de 2 à 4 jeunes, mineurs ou majeurs, et jouent les petites mains pour des dealers ou des receleurs* » (Ibid.).

Pour tous les migrants juvéniles aujourd'hui, le paysage de la migration est celui de l'augmentation du coût de la migration et du renforcement des réseaux de passeurs.

b. L'accès inégal au logement et à l'emploi suivant le territoire

Au cours de mon entretien avec l'inspectrice ASE des Pyrénées-Atlantiques, certaines problématiques associées au territoire émergent, notamment au sujet du bassin d'emploi et des métiers potentiellement valorisables sur ce territoire. Le taux de chômage est plus élevé pour les 15/64 ans dans les Pyrénées-Atlantiques (11,6%) qu'en Gironde (9,5%) tandis que le nombre

[143] Problèmes de sécurité en augmentation à Bordeaux : les réponses de l'appareil judiciaire - Échos Judiciaires Girondins (echos-judiciaires.com)

d'habitants et densité de population sont plus faibles dans les Pyrénées-Atlantiques (679810 habitants pour une densité de 88,9 hab/km² et une superficie de 7644,8 Km²) qu'en Gironde (1601845 habitants pour une densité de 160,6 hab/km² et une superficie de 10725 km²).

La pérennisation des structures d'action sociale et de formation est une vraie préoccupation dans les Pyrénées-Atlantiques. « *Il y a des structures qui ont fait un lycée pro, ils ont fait la remise à niveau, puis comme ils ont fini, les structures ont dû fermer.* » (Inspectrice ASE Pyrénées-Atlantiques, septembre 2021). C'est un paradoxe puisque les MNA continuent d'arriver sur le territoire pyrénéen.

A la différence de la Gironde, les partenariats ne sont pas suffisamment stables pour que les structures mandatées par l'ASE et les centres de formation maintiennent leurs activités. De nombreux MNA majeurs quittent le territoire faute de trouver un emploi et un logement.

> « *On a des problèmes structurels de logement. Mes jeunes sont bloqués, car on a un mal fou à les loger. La Préfecture est au top et fait un fabuleux travail, donc tout se passe bien sauf pour le logement. Certains migrent dans les Landes parce qu'ils ne trouvent pas de logement.* » (Ibid.).

En Gironde même si la problématique du logement commence à apparaitre en 2023 et incite à de nouveaux partenariats (baux glissants, logement conventionné, foyer de jeunes travailleurs) elle n'est pas insoluble. Ils favorisent la PEC en deux temps -minorité et majorité- et une sortie positive de l'ASE.

> « *L'accompagnement d'un majeur est très différent d'un mineur, le majeur lui ne peut plus être porté, l'accompagnement là il prend tout son sens ! Ce n'est pas à l'éducateur de créer le besoin ou le projet. C'est au majeur d'avoir un projet et de mobiliser un tuteur pour l'aider à le mener à bien, à apprendre les droits/devoirs d'un locataire, d'un employé, d'un citoyen. C'est un réel apprentissage de l'autonomie, on est plus en protection !* » (BMNA, février 2021).

A l'occasion d'une assemblée interprofessionnelle organisée par l'élue en charge de la protection de l'enfance, la cheffe du bureau rappelle aussi l'importance d'utiliser ce temps pour former les jeunes aux procédures administratives.

> « *Ce que je vois sur le terrain c'est un amalgame entre la PEC de la PE et l'obtention d'un titre de séjour. Les jeunes pensent qu'une fois qu'ils sont pris en charge il n'y aura pas de problème par la suite pour avoir des papiers. Il y a besoin de vulgarisation des procédures auprès d'eux et d'un travail avec les structures parce que la demande de placement faite par un magistrat, ce n'est pas la même chose que la demande de titre de séjour faite à la préfecture ou une OQTF.* » (BMNA, septembre 2020).

Ce temps long de l'accompagnement et le rite de passage à la majorité permettent aussi d'amorcer une réflexion sur l'intégration, qui dépasse les nécessités de logement et de travail.

> « *Aujourd'hui être un étranger intégré c'est quoi ? C'est une vraie question ! (...) Comment chaque pays a pensé l'intégration ? Moi je suis convaincu qu'il y a du vrai dans tous les systèmes. (L'intégration par l'emploi) : On a pleinement conscience qu'on essaie de former la future classe moyenne de notre pays (...) mais la professionnalisation elle ne fait pas tout*. » (Cadre du BMNA, septembre 2021).

Le maillage formation/professionnalisation/insertion fonctionne mieux en Gironde que dans les Pyrénées-Atlantiques. A travers cet exemple comparatif, sur deux territoires différents et pourtant voisins, on voit comment l'analyse fine des contextes (frontaliers, démographiques, économiques) permet de saisir différentes interprétations, modalités de travail et réponses institutionnelles pour un même phénomène.

4.4.3. En Gironde, la course à l'adaptation des professionnels… et des jeunes

Le déploiement du PPE (projet personnalisé pour l'enfant)[144] en Gironde est un moment de changement de pratiques en matière d'accompagnement des enfants, et pour lequel on a assez peu de recul sur les améliorations qu'il apporte. Le groupe de travail dédié au PPE discute sur la façon dont les jeunes se saisissent du formulaire de demande, comment il se renouvelle, comment les jeunes peuvent solliciter le 'droit au retour' (après une fin de prise en charge ou accompagnement) comment la loi Taquet recommande la formalisation de ce PPE.

> « *Le tableau sur les actions qu'ils souhaitent mener, les jeunes ont dit cela ressemble à une bataille navale (rires) ! Ils pourraient produire une vidéo de quelques minutes pour expliquer ce qu'ils ont compris ? Il faudrait peut-être moins d'écrit et plus d'informatique, qu'ils aient accès aux documents sur leur portable, car c'est plus leur génération !* » (ASS de la MDS Lormont, DPEF 2023).

On voit ici la fabrique de procédures administratives fondées sur les réformes de la loi, pour l'accompagnement des publics les plus vulnérables. Elle pose les éléments pratiques, techniques qui se jouent dans la relation avec les usagers et le registre législatif dans lesquels ils s'inscrivent.

[144] A propos du projet personnalisé pour l'enfant, le PPE : « *Cela aide à poser les principes et à bien imager ce que l'on attend, et ce que le jeune va pouvoir travailler. Il y a cette progressivité.* » « *Les priorités des jeunes eux-mêmes, leurs préoccupations de formation, de scolarité, d'équipement informatique* » « *La question du sport, il y a aussi ce qu'eux prennent en compte, qui est leur priorité, ce dont ils ont besoin.* » « *Ensuite cela peut se concrétiser dans le cadre de l'entretien des 17 ans (page 10 du PPE) et qui fait partie du projet pour l'enfant (PPE) sur les trois services (ETAF et bureau d'accompagnement spécifique)* » (Groupe de travail PPE, DPEF 2023)..

Cette articulation acteur (professionnel avec le jeune) et système (application d'éléments juridiques par l'intervention des services supports) est une nécessité constante que l'on retrouve dans tous les modes d'accompagnement social. Cette dialectique *acteur et système* (Crozier, Friedberg, 1977) dans une démocratie technique comme la nôtre, signifie aussi compréhension et capacité d'action dans un monde incertain (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001). Pour la prise en charge des MNA « *la course à l'adaptation* » (chef de service, DPEF, juin 2023) continue à la fois pour les jeunes – « *il faut qu'ils comprennent qu'ils n'ont pas le droit à l'erreur* » (chargé de gestion, BMNA, nov 2020) mais aussi pour les équipes – « *ils (les MNA) ont une force qu'on n'a pas »* (ibid.). Elles se reflètent l'une l'autre.

4.4.4. La réflexivité déjà à l'œuvre dans le travail social

Pour mon terrain, la démarche scientifique relève d'une réflexivité déjà présente dans le genre professionnel du travail social, le genre étant « *un système ouvert de règles non-écrites* » (Caroly, Clot, 2004, p. 46) « *un corps d'évaluations partagées [entre les pairs] qui règle l'activité personnelle de façon tacite* » (Clot, 2000, p. 275). Dans le cadre des métiers de l'ASE, l'enjeu réflexif est double pour les professionnels et les usagers. Ces derniers éprouvent et élaborent, à travers l'accompagnement et la relation éducative, leurs propres subjectivités et représentations. Ils forgent leurs personnalités, leurs expériences de vie, et une capacité à se projeter dans le futur indispensable à leurs épanouissements personnels. Le travail de mise en mots du récit de soi est au cœur d'un projet éducatif élaboré et réussi.

> « *Il reste que le halo négatif qui entoure à la fois les origines de la séparation et le temps du placement est destiné à persister tant qu'un travail de parole avec une personne significative n'est pas effectué. En effet, les jeunes qui parviennent à avoir une représentation construite de leur propre histoire sont ceux qui ont pu trouver un espace de réflexivité durant le placement – ce qui nécessite un lien de confiance intense avec un « autrui significatif » – et un espace de dialogue entre les différents acteurs (Robin, Séverac, 2013).* » (Robin, 2021, p. 169).

Le travail social est aussi traversé par l'analyse des pratiques et la subjectivité (Autès, 2008 ; Lhuilier, 2009). « *Deux faces d'une même nécessité : l'explication inclut l'analyse de l'implication, l'implication n'est opérante que si elle est analysée* » (Mias, 2010, p. 200). L'interdépendance de l'implication et l'explicitation est aussi abordé par Kaufman (2001) pour

qui le chercheur contribue à la construction des faits (Ghasarian, 2004) qu'il co-construit en faisant de son terrain d'enquête un lieu d'investissement affectif et cognitif.

> « *Si pour Ardoino (1983), l'implication doit être considérée comme objet d'élucidation des conduites, implication qui « se révèle comme une façon d'être opaque à la conscience et subie plus que choisie », elle n'en reste pas moins, dit-il quelques lignes plus loin, un mode particulier de connaissance. La complexité des situations (en tant qu'objets de recherche et/ou qu'objets professionnels) nous conduit certes à la prudence vis-à-vis du fantasme de la transparence, voire de tout résoudre en sombrant dans le prescriptif.* » (Mias, 2010, p. 201).

Cette vigilance épistémologique m'a permis de ne pas inférer trop rapidement sur ce qui caractérise l'implication professionnelle (Mias, 2010) constitutive de l'éthos (avec la contrainte et la compétence). *L'éthos professionnel* est analysé dans une perspective plus interactionniste (Goffman, 1973) que philosophique et discursive (Amossy, 1999 ; de Maingueneau, 2002) dont l'investigation scientifique a été présentée en sociologie du travail social.

> Ici, le concept d'éthos désigne comment le professionnel « *définit et redéfinit son aire d'action au regard d'une approche déontique de l'activité (Dejours, 1993). L'éthos renvoie donc au principe d'action éthique accompagnant l'agir professionnel. (…) il s'agit de rendre explicite la manière dont « le métier est entré dans l'individu », selon la belle formule de Clot (2008).* » (Jorro, 2009, p. 15).

Ce chapitre quatre sur la fabrique des identités et pratiques, les formes d'adaptation et de réflexion dans le travail s'achève par la ré-interrogation de l'éthique professionnelle. L'articulation des principes éthiques aux connaissances sur l'action sociale est une façon de porter un regard critique sur ces deux plans. « *L'éthique sans la connaissance, l'action politique et la justice sociale est infime. Essayons de ne pas faire l'ange pour ne pas faire la bête ; la vraie défense de l'éthique passe par la critique de l'éthicisme.* » (Lipovetsky, 1992, p. 219). La question éthique traverse le champ professionnel (Jaeger, Bouquet, 2011) ses pratiques comme l'instance décisionnaire, le secret professionnel, les NTIC, le management et l'évaluation, les écrits de régulation. Elle interroge la légitimité de l'action sociale et les grands bouleversements auxquels elle est censée apporter des réponses et des solutions. A ce propos, les entretiens menés avec les travailleurs sociaux ont amené des éléments de réponses. Ils formulent plus volontiers la nécessité de l'éthique qu'une réflexion sur sa mise en œuvre. Pourtant l'éthique définie comme recherche de la vie bonne et juste, comme recherche de bonheur et de justice est pragmatique. C'est à ce titre qu'elle peut être traduite en des termes éthiques en anthropologie.

> « *Si la morale fait référence à un ensemble de règles, de normes, de valeurs et de vertus qui définissent, à la fois, les limites et les conditions à respecter pour agir selon le bien et le juste, l'éthique constitue le lieu ou le moment de la réflexion critique sur la moralité de nos gestes individuels et collectifs* » (Massé, 2015, p. 24).

Sans réflexion et débat sur la moralité des actes professionnels et autres, l'éthique disparait. Elle est *désactivée,* dépolitisée et désocialisée. Elle est ainsi privée d'un regard critique et politique sur la définition de ses objectifs et ses modalités d'application. Sans réflexion sur la moralité des gestes, l'éthique est dépossédée de son contenu par les formes injonctives qu'elle finit par prendre (Canto-Sperber, 2000) formes injonctives du bonheur et formes impératives de la justice. La *précipitation* morale est l'un des risques pris par le travail social souvent plus enclin à répondre à l'actualité et trouver des solutions, qu'à problématiser sans questionner les événements qui agissent sur la pratique (précarisation du travail, migrations, globalisation). Lorsque le travail social interroge ses objectifs et principes, il les confronte parfois difficilement à d'autres univers de sens. Il établit hâtivement (ou du moins fait passer en priorité) des procédures et dispositifs conformes aux registres législatifs, sans questionner le sens des pratiques, sans aller plus loin dans la conceptualisation de l'action. Malgré ces difficultés et les formes de récupération du travail social, les professionnels ne renoncent pas aux théories du juste et du bien (Canto-Sperber, 2000) « *la visée de la vie bonne avec et pour autrui dans des institutions justes* » (Ricoeur, 1990) par la narration d'une éthique professionnelle *réactivée*. Elle surmonte la conjonction *morale-société* qui neutralise la dimension politique et *interlocutive* de la solidarité. S'interroger et expliciter les spécificités des territoires, les enjeux socio-politiques, organisationnels de la protection des MNA permet d'articuler éthique, action politique et justice sociale. C'est le projet poursuivi dans le chapitre suivant avec la présentation du fonctionnement des pratiques instituantes en protection de l'enfance et de la récente territorialisation. La description de plusieurs services de l'ASE sans être exhaustive, permet d'appréhender certaines constantes et difficultés comme la naturalisation des classifications (Douglas, 2004) la *chalandisation* et bureaucratisation de l'action sociale (Chauvière 2016, 2021 ; Boucher, 2023). Les paradoxes du travail social (Autès, 1999 ; Guélamine, 2011) sont aussi observés, comme l'administration de tâches non référençables, la traduction du travail relationnel en dispositifs et contrats, la production et déconstruction de stéréotypes, le cloisonnement et le travail en réseau.

CHAPITRE 5. FONCTIONNEMENT EN INTERNE, TRAVAIL EN RÉSEAU AU CŒUR DE L'INSTITUTION

Ce chapitre aborde les pratiques professionnelles prises dans l'institution, ce « *système cognitif supra-individuel* » (Douglas, 2004, p. 26) auquel on ne peut attribuer de comportement spécifique. « *S'il possède quelque chose en propre, ce n'est qu'en vertu de la théorie juridique qui lui confère une personnalité fictive.* » (Douglas, 2004, p. 39). Les premiers travaux en sociologie (Durkheim, 1895) ont privilégié le caractère normatif de l'institution, et l'importance des processus de socialisation et d'intériorisation des règles (et ses principes attenants de solidarité et division du travail) dont elle est l'initiatrice.

L'anthropologie s'est davantage intéressée à l'analyse des jeux d'échelle qui président à l'institution. De ce point de vue, les travaux de M. Douglas sur l'institution sont novateurs. Ils interrogent les facteurs de coopération dans une société donnée et infirme l'idée selon laquelle plus une institution est petite (ou la communauté, association, tribu) moins elle a besoin de recourir à des « *incitations sélectives et de contrôles* » (Taylor, 1982, p. 94) pour assurer la participation de ses membres. Pour l'anthropologue M. Taylor les communautés restreintes et stables assurent la contribution active et désintéressée de ses membres. Il distingue la communauté moderne, paysanne, et enfin tribale au sein de laquelle « *il est rationnel de coopérer volontairement à la production de ce bien public qu'est l'ordre social.* » (Taylor, 1982, p. 94).

Ainsi l'anthropologie de M. Douglas renverse le présupposé théorique selon lequel plus une institution est influente sur un grand nombre d'individus, plus cette dernière exerce un pouvoir coercitif, normatif pour assurer sa stabilité. Fidèle à la tradition durkheimienne, elle analyse que l'échelle de grandeur n'influence pas la stabilité ou la longévité d'une institution. Le facteur déterminant de la longévité, « *c'est la naturalisation des classifications sociales* » qu'elle opère (Douglas, 2004, p. 83). M. Douglas parle aussi de « *naturalisation des conventions* ».

> « *On peut établir des conventions au sujet de la division du travail, mais celles-ci risquent d'être l'objet d'une contestation perpétuelle, à moins d'ancrer leur principe justificateur ailleurs que dans des conventions. Par exemple, chacun peut adhérer à l'idée qu'il doit y avoir une division du travail fixe qu'on n'ait pas à renégocier chaque fois qu'il y a quelque chose à faire. Mais il est probable que personne ne voudra accomplir les tâches les plus monotones, celles qui reviennent le plus souvent et qui sont le moins valorisées [Douglas, Isherwood, 1979]. La distinction naturelle des sexes réserve aux femmes le soin de porter et d'élever les enfants. Des*

considérations d'efficacité et des rapports de pouvoir peuvent ainsi permettre de dépasser les préférences individuelles et produire une division sexuelle du travail. Mais dès que la contrainte se relâchera, la contestation reprendra. C'est alors qu'une analogie entre la complémentarité de la main gauche et de la main droite d'une part, et la complémentarité des sexes d'autre part sera d'un grand secours rhétorique [Needham, 1973] (...) dans la société moderne, la relation de la tête à la main a souvent servi d'analogie pour justifier la structure de classes, les inégalités du système éducatif et la division entre travail manuel et travail intellectuel. » (Douglas, 2004, p. 83-84).

Ce processus dépasse largement celui de l'intégration de l'expérience passée aux règles de l'institution, par un principe d'encodage des probabilités et de contrôle de l'incertitude. C'est ce processus de naturalisation qu'il faudra garder à l'esprit tout au long de ce dernier chapitre, qui explore les pratiques instituantes et le travail en réseau. Les parties qui composent ce chapitre présentent successivement les différents services de l'ASE, à travers les entretiens avec les professionnels (AG de la DPEF, MITS, SCAB, Classothèque, puis professionnels des PTS pour les missions de prévention et protection) puis le corps professionnel de la fonction publique territoriale. Les partenariats institutionnels sont observés au prisme de trois focales que sont l'insertion socio-professionnelle et inclusion des publics, la communication interculturelle et la citoyenneté. Puis le travail en réseau de l'observatoire interdisciplinaire des mineurs errants est analysé. Enfin, une dernière partie est consacrée à l'actualité de la territorialisation.

5.1. RENCONTRE AVEC LES SERVICES DE L'ASE

Les registres explicatifs qui structurent l'activité de la DPEF sont pour l'instant polarisés autour des diptyques central/ territoire, mineur/majeur, protection/contrat, ou protection/prévention. Pour illustrer ces registres explicatifs de travail, je présente maintenant la réunion de rentrée de septembre 2021 intitulé « *Présentation de la feuille de route* » qui a regroupé tous les agents de la DPEF pour discuter des nouveaux outils de la DPEF.

5.1.1. La feuille de route de la DPEF 2021, entre gestion informatisée et réglementation

Après un an au département, le reconfinement (attestation employeur pour pouvoir se rendre au travail) et le télétravail généralisé, j'assiste à la première assemblée DPEF qui regroupe tous les professionnels disponibles à ce moment-là, des bureaux enfance et services supports ainsi que des professionnels du CDEF et dans les PTS (pôle territorial de solidarité). Elle a lieu dans l'amphithéâtre Badinter de l'immeuble Gironde pour la rentrée de septembre 2021.

a. La découverte de nouveaux acronymes et outils

La réunion commence par le bilan RH 2020[145] suivi d'une présentation des trois nouveautés : la mise en place de ORPE (logiciel de recherche de places d'hébergements parmi les nombreuses structures et établissements mandatés par la DPEF) le PPE (projet personnalisé pour l'enfant) et le règlement ASE. La réunion se poursuit au sujet de la territorialisation.

> « *Management / RH : Outils : Feuille de route DPEF. « Comment peut-on intégrer les axes « Transversalité, Solidarité, Mutualisation » dans l'objectif général de continuité de service ? Comment éviter que notre organisation crée de l'urgence ? »* (Membre de la direction DPEF, 2021). *Outils : Mascaret / Livret d'accueil du nouvel arrivant DPEF. Il nous faut encore définir une trame : « Comment et pour qui communiquer, en interne à la DPEF et au Département ? »* (Membre de la direction DPEF) *« Projets de bureaux / Rapport d'activité : Quelle trame commune peut-on construire pour ces documents, qu'est-ce qu'on en attend ? »* (Membre de la direction DPEF, 2021). *« Pilotage administratif et financier : Outils : Le Système d'Information Décisionnel (SID) Comment construire le SID, quels indicateurs doit-il contenir ? »* (Membre de la direction DPEF, 2020). *« Nouvel Outil 'des comités techniques' : « Comment animer les partenariats ? Quels sujets transversaux aborder ? Quelles instances, et quelle composition ? » (Membre de la direction DPEF,2021) « Les grands chantiers de la DPEF 2021 : Le projet départemental d'accueil familial et le projet de bureau, les enjeux de la CRIP, la réorganisation des bureaux enfance, l'expérimentation PPE (projet personnalisé pour l'enfant), les appels à projets, le déménagement des bureaux, la territorialisation de la Prévention, la poursuite de la refondation de la DPEF, le plan de contrôle des établissements.* » (Direction DPEF, 2021). La direction se demande « *Comment s'approprier et faire vivre ces outils pour incarner le pilotage*

[145] 20 recrutements dont 3 immersions pérennisées, 6 titularisations, 3 créations de postes, et pour l'expérimentation ORPE il y a 3 postes. Il y a aussi un plan de formation qui est formalisé par des process intranet 'note départ en formation'/'note GESTOR'. Aujourd'hui, il y a 4 postes vacants, 3 demandes de renfort en cours et 5 arrêts maladie non remplacés.

et permettre à la DPEF d'être la ressource technique de décision, transversale à toutes les missions de l'ASE ? » (Membre de la direction DPEF, 2021).

b. Présentation d'un logiciel pour la recherche de places

La cellule de recherches de places ORPE[146] sera rattachée au SCAB (service de coordination administrative et budgétaire) et comprendra cinq postes, soit deux ETP (équivalent temps plein) de travailleurs sociaux, un ETP de secrétaire médico-sociale et deux mi-temps d'administrateur fonctionnel de l'outil (à mi-temps également à la comptabilité).

> « *Cette cellule sera chargée de rechercher des places grâce à l'appui d'un outil ORPE (…) afin de piloter la mise en œuvre de la politique publique, avec un placement pour les enfants confiés à l'ASE, qui soit personnalisé, objectivé, harmonisé et partagé avec les différents acteurs de ce processus, que ce soit lors d'un premier placement ou bien d'une réorientation. La mise en place de ce nouveau dispositif est le fruit d'un travail collaboratif débuté à la fin de l'année 2019 et qui se poursuivra sur l'année 2021. Il a mobilisé de nombreux professionnels de la DPEF et des PTS* » (Membre de la direction DPEF, 2020).

Après la présentation des chantiers amorcés l'an passé, la réunion prend une tournure rarement observée -à l'exception des journées d'études de la coordination santé MNA33- d'échanges fournis entre les professionnels présents dans une ambiance conviviale.

c. Un moment d'échanges sur les pratiques entre professionnels

La cheffe du BMNA présente les quatre étapes de la PEC MNA (évaluation, orientation, accompagnement socio-éducatif et sortie du dispositif) et la poursuite du déploiement débuté en 2020 des appels à projets de créations de places.



(Bulles de mots produites au cours de la réunion par les participants, via l'application téléphone Bikast).

[146] Une ancienne rédactrice d'un bureau enfance, recruté dans ce service ORPE en 2023, m'expliquera (entretien septembre 2023) que ses nouvelles missions requièrent surtout des compétences 'informatiques' ; ses connaissances sur les dossiers enfants, la communication avec les services et partenaires mandatés, le fonctionnement d'un bureau enfance restent cependant utiles.

Au cours de la réunion, juste après la présentation des grands axes, plusieurs échanges avec le public dans l'amphithéâtre prennent vie et témoignent des réflexions déjà actives dans les collectifs de travail au quotidien, surtout à propos du PPE et du règlement de l'ASE (ORPE ne sera pas discuté). Les professionnels abordent notamment le rapport à la loi, qui protège dans la limite des interprétations dont elle fait l'objet. Effectivement l'intérêt supérieur de l'enfant est la priorité, mais son application nécessite davantage de placements (décision du juge) et de familles d'accueil. Pourtant, les professionnels évoquent aussi l'importance d'équilibrer les droits de l'enfant avec celui de la famille, car « *les parents maltraitants sont en fait assez rares, on a surtout affaire à des problèmes de précarité* » (professionnel DPEF intervenant dans l'amphithéâtre, AG septembre 2021). Cela signifie aussi que des problèmes de précarité (parfois causes ou conséquences de problèmes de santé physique ou/et mentale) nécessitent de travailler sur un temps beaucoup plus long, avec davantage d'empathie et de connaissance des familles.
Pour d'autres situations, les délégations d'autorité parentale et les placements plus longs seraient nécessaires (En ligne, Rapport Pierre Naves, 2003) car les procédures engagées sont moins contraignantes ou font l'objet de mains levées (disposition qui permet de mettre fin à une mesure de protection). Pour les visites médiatisées, un professionnel évoque la nécessité de faire intervenir les mêmes professionnels à chaque fois. Plus tard, quelqu'un évoque le fait que les notions « *d'intérêt de l'enfant* », « *d'enfant en danger* » sont des notions trop générales. *A contrario*, les valeurs à défendre et la prévention permettent d'imaginer des actions concrètes, comme *favoriser la curiosité, la non-violence, la vie sociale,* accompagner *le bien-être en permanence avec ses parents -sans idéalisation, aspiration, déception ou rejet-.*
Ces recommandations évoquées dans un contexte particulier d'échanges *horizontaux* (amphithéâtre et visioconférence) illustrent le *travail dans la dentelle* (cadre de la DPEF, septembre 2021) préconisé par la direction et à l'œuvre pendant les premières phases de la territorialisation. Cette AG finalise la phase de *concertation* et lance l'activité de groupes de travail sur différentes thématiques, qui seront systématiquement animés par la hiérarchie (professionnels de la MITS, chefs adjoint de la DPEF, responsable territorial ASE dans les pôles territoriaux de solidarité). Ainsi la territorialisation repose sur une réorganisation de la hiérarchie et la constitution *d'un central plus fort* (Agent temporaire de la direction, mandaté pour la mise en œuvre de la territorialisation, DPEF, octobre 2021).

d. Territorialisation et fin de la fonction historique d'inspecteur en 2021

Pour resituer le contexte organisationnel, en 2014 la collectivité territoriale a été réorganisée en neuf pôles territoriaux géographiques pour dynamiser des politiques sociales et rapprocher les décisions des usagers. Cette nouvelle organisation a déjà été évoquée dans le dernier rapport 2016 de l'ODPE 33. Ces mutations ont amené le Département à faire un bilan en 2017 sur la nouvelle organisation de la Direction Générale Adjointe à la Solidarité. Lors de ce bilan, certains professionnels de l'ASE ont critiqué le fait que cette réorganisation n'était pas allée jusqu'au bout, car les bureaux enfance (inspecteurs, rédacteurs, gestionnaires) n'étaient toujours pas rattachés au territoire (aux PTS). En 2017, les inspecteurs enfance ont également signalé leurs difficultés à cumuler en même temps la nécessité de leurs présences aux territoires et aux audiences du tribunal.

Un audit est alors réalisé par un cabinet extérieur pour identifier les besoins organisationnels. Les résultats produits en février 2018 montrent ce problème de présence sur les territoires, un déficit de solutions proposées ('*pénurie de l'offre sur les circuits de décision'*) et de relations entre les différents acteurs. L'audit préconisait une modification de l'organisation des différents services, à laquelle la territorialisation d'aujourd'hui peut répondre. Il n'a pas été possible d'étudier les services ASE nouvellement créés dans les PTS (contraintes matérielles m'empêchant de me rendre dans tous les pôles). Mais la rencontre avec les services '*supports*' du central (comme la MITS, SCAB, et classothèque) a permis d'identifier le fonctionnement de la DPEF et du BMNA, où vient s'agencer les parcours professionnels déjà abordés. L'analyse des identités et pratiques a nécessité d'observer le travail prescrit et vivant. Ainsi, la référence prescrite de l'activité (textes officiels, CASF, organigramme) est toujours associée aux verbatims d'entretiens qui viennent incarner le sens donné à l'action, aux relations entre services, aux événements qui transforment les pratiques et les représentations, aux ajustements et aux évolutions, selon le *principe indiciaire*[147]. Le rôle central des inspecteurs prend fin avec la territorialisation, remplacé par les responsables territoriaux dirigeant les équipes ASE des neuf PTS (un par pôle). « *Le rôle de l'inspecteur ASE c'est de prendre toutes les décisions administratives concernant l'enfant, administrative du côté du placement. Il peut aussi y avoir des placements à la demande des parents, et par délégation du juge des enfants, quand l'enfant est confié à l'ASE, à l'inspecteur.* »

[147] Formule utilisée par l'anthropologue E. Chauvier dans l'interview « *Psychopathologie du langage ordinaire* », EPFCL, 20 mai 2022. 'Indiciaire' est ce qui relève de l'indice, de la trace qui mène l'anthropologue jusqu'à un fait, une donnée observable.

(Mme Lem, MITS, Bordeaux, nov 2020). Cette transformation des fonctions d'inspecteur marque un tournant dans l'évolution des pratiques, nonobstant la poursuite d'un travail *dans la dentelle* pour des situations uniques. Elle permet de mutualiser les responsabilités, de promouvoir le travail en réseau préconisé par l'audit et les capacités d'agir abordées maintenant.

5.1.2. Le paradigme de l'agir au cœur de la pratique

La mission d'ingénierie en travail social (MITS) est une fonction à la fois centrale et transversale de la DPEF, puisqu'elle participe à la supervision des équipes de professionnels dans les territoires, à l'analyse des pratiques, auprès des ETAF (équipe technique en accueil familial) dans les PTS, des bureaux enfance au central et du bureau MNA. Situé au même étage que le BMNA, le service MITS est rarement occupé car les professionnels sont très souvent en réunion à l'extérieur et interviennent dans les MDS et Pôle territoriaux.

a. Le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs (DPA-PC)

Le genre professionnel de la MITS du département, développé pour interpréter sa mission d'ingénierie est identifiable par la prégnance du « *développement du pouvoir d'agir* » théorisé en psycho-sociologie (Le Bossé, 2012) et en didactique professionnelle (Pastré, 2011 ; Rabardel, 2020 ; Clot, 1999). Dans la perspective abordée par la MITS, le *'développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités'* (DPA-PC) n'est pas heuristique mais pratique, circonscrit aux critères élaborés par son théoricien canadien Y. Le Bossé : « *Le pouvoir d'agir est « un processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir de manière efficiente sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou le collectif auquel elles s'identifient* » (Le Bossé, 2012, p. 232). Comme l'explique Mme Dem de la MITS, « *la DPA-PC, c'est l'inverse d'un diagnostic* » (Mme Dem, Conseillère technique, MITS, septembre 2021). Formés à cette approche depuis quelques années[148], certains conseillers interviennent auprès des équipes professionnelles et des usagers pour soutenir la mise en œuvre

[148] En France, les professionnels, organisées en réseau associatif, pouvant dispenser les formations au DPA-PC adhérent à la charte du DPA-PC telle qu'elle a été conçue par son auteur Yann Le Bossé, enseignant chercheur de l'Université de Laval et rattaché au laboratoire du même nom. *« Dans la vie quotidienne on réfléchit toujours au DPA d'acteurs particuliers dans un contexte spécifique. Si une institution choisit de former ses futurs professionnels dans une logique compatible avec le DPA, elle sera progressivement amenée à modifier l'organisation de ses programmes et sa pédagogie de manière à permettre aux étudiants d'expérimenter pour eux-mêmes et par eux-mêmes le développement de leur propre pouvoir d'agir. C'est une condition incontournable pour qu'ils puissent adopter une posture compatible avec cette approche* » (Y Le Bossé, 05/05/2007, « L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir : une alternative crédible ? », article en ligne sur le site de l'association nationale des assistants de service social)

du changement négocié avec les personnes accompagnées. On voit bien comment le DPA-PC déconstruit la séquence classique de l'intervention sociale qui passe par la prise d'informations puis au diagnostic de la situation, pour finir par le plan d'intervention auprès des usagers.

> « *Dans l'approche DPA PC (…) on travaille d'abord avec la personne pour redéfinir le problème, parce que comme le dirait Le Bossé, on a rarement le problème que l'on pense avoir. Ensuite on va l'aider à dégager une première piste d'action très concrète, un premier obstacle à dépasser, un petit obstacle, avec un petit pas proximal, très concret, et c'est la personne qui va le construire* » (Ibid.). Ainsi « *le praticien est garant de la cohérence du processus avec les principes de cette approche mais pas de l'obtention d'un résultat déterminé à l'avance* » (Extrait de la charte DPA-PC, https://dpapcsuisse.ch/charte/).

L'objectif est double, de compter sur les structures sociales pour la compréhension, l'analyse puis le traitement des problèmes sociaux puis sortir de l'impuissance. Le réseau DPA-PC dénombre plusieurs associations à travers le monde et différents niveaux de formation existent pour les praticiens. Les fonctions de la MITS ne se limitent pas au DPA, les professionnels sont tous formés au développement social local -DSL-, et travaillent à *l'appui méthode* pour les PTS, les équipes ETAF, les médecins de PMI. Mme Dem évoque ses formations complémentaires « *à la conduite de projet, les outils d'intelligence collective, le développement social local -DSL-* » (Mme Dem, Conseillère technique, MITS, septembre 2020). Ensuite chaque conseiller a une spécialité, comme « *l'insertion socio-professionnelle, l'intégration des publics spécifiques, des publics en grande vulnérabilité, l'interculturalité et le droit des étrangers* » (Ibid.).

b. L'évolution de la place des usagers, associée aux transformations de l'action sociale

Il faut noter que depuis le développement social local (DSL) jusqu'à l'élaboration des relations d'aide, les politiques sociales et politiques de la ville ont modifié leurs rapports aux usagers.

> « *La politique de la ville n'est pas un long fleuve tranquille ! J'ai des souvenirs précis sur les questions de place de l'usager dans la relation d'aide notamment - quand il faut aller faire un placement d'enfant et que vous avez toute la barre HLM qui est devant la porte d'entrée, pour empêcher que vous ameniez l'enfant, c'est comment on arrive à prendre en compte les intérêts des uns et des autres, et celui de la protection de l'enfant. Tout cela m'a beaucoup apporté, et à l'époque on ne pouvait pas imaginer travailler sans l'école, on avait des contacts hebdomadaires avec l'école et les partenaires* » (Mme Lem, MITS, novembre 2020).

Les assistants sociaux diplômés en 1990 ont connu la *désectorisation* soit la répartition du travail des ASS non plus en zone géographique mais en missions d'accueil et d'accompagnement longs.

La relation avec les usagers a été transformée par la proximité et la connaissance fine des situations. Le DPA – PC constitue aussi un changement dans la façon d'appréhender les publics, en partant de leurs problèmes et en créant les conditions nécessaires au développement du pouvoir d'agir pour les résoudre. Mais cette pratique de l'intervention sociale, substituant peu à peu la prise en charge et l'accompagnement des usagers à leur *empowerment individuel* ne fait pas l'unanimité chez les professionnels (Boucher, 2023). Contrairement à l'approche du pouvoir d'agir en didactique professionnelle, qui mobilise la capacité à être affecté et engagé individuellement et collectivement dans l'activité, tout en restant critique à l'égard de l'organisation du travail, le DPA-PC n'interroge pas cette dernière dimension puisqu'elle se déroule exclusivement dans le cadre d'un accompagnement social. Bien qu'il adhère à une nouvelle vision de l'usager, le DPA-PC tente de réconcilier les différentes approches des politiques sociales élaborées dans les années 1970. Ces politiques où « *s'opposaient les partisans d'une ligne « émancipatrice », souvent liée aux mouvements de l'éducation populaire, et les promoteurs d'une approche plus « socialisatrice », voire « rééducatrice » des populations défavorisées.* » (Boucher, 2023, p. 20). Le DPA-PC par ces prérogatives et le biais d'attribution causale individuelle (responsabilité de l'individu) sur lequel il repose, tente de résoudre l'effet des relations asymétriques dans l'intervention sociale, mais sans questionner les déterminants sociaux et le contexte socio-économique.

Je n'ai pas observé l'utilisation du mode d'intervention DPA-PC pour les PEC MNA sur mon terrain. Mais il semble que son cadre théorique ne permette pas de solutionner certains phénomènes qui relèvent exclusivement de ce public. Je pense notamment aux préjugés mobilisés par des professionnels (Jovelin, 2006) à l'égard des MNA, tout en précisant qu'ils restent anecdotiques mais non moins problématiques.

> « *Quand on va en Afrique on voit des gens à l'état presque sauvage, mais ça fait partie de leur culture, de ce qu'ils sont, tu peux échanger là-dessus avec eux, mais on est pas du tout au même niveau. Pas au niveau intellectuel, mais au niveau du fonctionnement. Lui il est habitué à vivre dans un autre fonctionnement que le nôtre. On avait beau lui expliquer il ne comprenait pas. C'était tellement à des années lumières, c'est tellement un choc que ce n'est pas possible ! »* (Travailleur social, DPEF, janvier 2021).

En cela, le DPA-PC s'articule aussi difficilement à la communication interculturelle dans certaines situations professionnelles. Il ne constitue pas une alternative aux dites *nécessités*

d'acculturation (Camilleri, Cohen-Emerique, 1989) définies par les travailleurs sociaux comme ce qui permet aux MNA *« d'acquérir des habiletés sociales propres au cadre culturel français »* (chef de service en structure mandatée par la DPEF, Bordeaux, Janvier 2021).

La tension entre visée d'émancipation et de rééducation, présente dans l'intervention sociale des années 1970 et le DPA-PC d'aujourd'hui, l'est aussi dans l'accompagnement socio-éducatif des MNA. L'approche '*rééducatrice*' correspond aux attentes et pratiques des acteurs professionnels dit *intégrationnistes* (Boucher, 2023, p. 413). Il s'agit « *d'être reconnus et protégés, mais aussi de coproduire leur environnement et la société dans laquelle ils évoluent* » (ibid.). Ce type d'accompagnement interroge peu les relations d'un point de vue inter-ethnique, minoritaire/majoritaire, les discriminations, les stigmatisations dont les MNA sont victimes. Et à l'exception des personnes accédant à la nationalité française, la grande majorité des MNA ne possèdent pas un statut administratif permettant l'exercice de la citoyenneté, ce qui limite la *coproduction de la société* dans laquelle ils vivent.

> De plus, certains professionnels agissent « *sans se rendre compte qu'ils s'inscrivent dans des pratiques professionnels tendant à l'uniformisation culturelle et à la domination d'autres cultures.* » (Jovelin, 2006, p. 260). « *L'interculturalité est une ouverture qui peut permettre de dépasser les blocages à l'imagination collective, à condition qu'elle se fasse dans un cadre de compréhension mutuelle, qui ne soit pas un alibi à l'uniformisation.* » (Ibid.)

Dans cet environnement de travail bureaucratisé et informatisé, abordé maintenant avec le service financier et le service informatique, on peut tout de même observer et promouvoir l'importance des missions de la MITS, qui travaille à la conceptualisation des manières professionnelles d'être et de faire avec les publics, et aux pratiques réflexives. La communication interculturelle pratiquée par la MITS sera rediscutée plus loin en 5.3.5. relativement au travail en réseau.

5.1.3. LE SCAB et le service informatique, un rôle complexe et toujours plus central

Le SCAB, *service de coordination administrative et budgétaire* de la DPEF, est dédié à la gestion et au pilotage financier, en assurant le paiement des structures et des partenaires.

a. Un service financier au contrôle et au pilotage d'un important budget

Pour donner une idée du budget dont il a la responsabilité, voici quelques chiffres.

> « *La DPEF a engagé ce travail de contrôle de régularisation, on a beaucoup de réunions de négociation avec des associations, pour arriver à faire entendre tous les arguments, parce qu'il*

y a aussi un argument financier, on demande des transformations au département et aux opérateurs à moyens constants, donc cela les oblige à modifier leur organisation. Sur le plan financier, on a eu un temps avec la direction financière la semaine dernière et on s'achemine avec un budget prévisionnel de la DPEF de 302 millions euros. On est sur des sommes colossales et qui ne cessent d'augmenter ; la DGAS est à 1 milliard d'euros, et la collectivité doit dépasser les 2 milliards à peu près (…) il faut qu'on ait un SCAB costaud, et il faut pourvoir développer des outils de façon à gérer au mieux des enveloppes. » (Cadre de la DPEF, Réunion DPEF, octobre 2021).

C'est aussi le SCAB qui produit les données nécessaires à l'écriture du rapport d'activité annuel de l'ODPE -observatoire départemental de la protection de l'enfance- (en ligne sur le site du Département). Ces missions sont déterminées par la maitrise de IODAS WEB (prochain item) le logiciel de traitement informatique de toutes les mesures d'action sociale, de prévention et de protection de la DPEF et des services des pôles territoriaux, MDS et CDEF. Il assure la cohérence du parcours en évitant par exemple la superposition de plusieurs mesures pour un même enfant. Cela s'est déjà produit au bureau MNA, lorsqu'en février 2023 le SCAB signale que la situation d'un MNA apparait simultanément en foyer et en famille d'accueil. Or le foyer ne peut pas demander le paiement d'une pension complète alors que le MNA a aussi été mentionné en famille d'accueil, comme cela a été saisi par la chargée de gestion.

b. Le pouvoir de IODAS WEB, une interface de gestion informatique de toute l'action sociale du Département

Le service informatique assure des permanences téléphoniques quotidiennes auprès de tous les agents girondins et gère l'utilisation du logiciel à distance. Les agents appellent quotidiennement pour régler un problème de saisie, poser une question. Le service, administré par d'anciens professionnels sur le terrain, prend la main sur le dossier et règle le problème en direct. Il assure également toutes les formations d'utilisation de IODAS WEB et d'autres logiciels utilisés par le Département (en ligne, en présentiel). Le logiciel IODAS WEB est commercialisé par l'entreprise INETUM (anciennement GFI informatique) une entreprise de services du numérique française et européenne, détenue par la société d'investissement américaine Bain Capital. Sur le site Inetum, on lit à propos de IODAS.

« *Tous les agents sociaux de votre communauté peuvent fonctionner dans un seul et même logiciel. Une vision globale qui facilite leur travail et leur prise de décision dans l'intérêt des*

bénéficiaires. Avec Iodas, vous bénéficiez d'une vision à 360° des bénéficiaires de l'aide sociale de votre communauté pour optimiser votre accompagnement. ».

En 2023, le groupe INETUM compte 28000 collaborateurs, intervient dans dix-neuf pays et réalise un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros (Source internet : Finance | Inetum).

Pour comprendre le fonctionnement de IODAS WEB, il faut d'abord identifier la nomenclature informatique[149]. Il est impératif de bien nommer l'intervenant de l'étape et des actions car cela déterminera dans quel espace professionnel s'affichera les tâches à exécuter (étapes et actions). Un partage d'espace professionnel entre les agents du bureau MNA est mis en place. Une erreur de saisie impactera les espaces professionnels et les requêtes. Au fur et à mesure, la saisie des dates (comme la durée d'une OPP) permet l'apparition d'alertes automatiques en fin de mesure (pour le renouvellement, l'envoi d'un rapport) et la saisie des paiements aux structures. Cette activité informatisée constitue l'essentiel du travail de bureau, difficile à observer en raison de son accès limité (autorisation nécessaire). Elle est répétitive mais garantit la fonctionnalité de toutes les mesures à l'échelle du département.

Le *service informatique support* qui supervise cet outil est situé en face du secrétariat du BMNA, et les formations à l'utilisation des logiciels pour les professionnels du département sont quotidiennes. Une des formatrices rencontrées m'explique que tous les professionnels du service sont d'anciens travailleurs sociaux de la collectivité et aucun n'a de formation initiale en informatique. Leurs compétences viennent de leurs expériences professionnelles de terrain. Ils maitrisent toutes les terminologies et pratiques d'accompagnement, connaissent les agents qui les appellent et les tutoient. On voit comment se produit l'évolution des parcours professionnels au sein d'une administration dont on maitrise les codes par l'expérience. On voit aussi comment ce fonctionnement garantit la *naturalisation* des représentations et classifications sociales mobilisées dans l'activité.

Régine (dont le portrait professionnel a été présenté) la principale administratrice fonctionnelle de la DPEF, travaille au bureau informatique du SCAB. Je la rencontre pour une aide à la création d'une requête informatique afin d'extraire des données pour mon étude statistique des CJM. Elle

[149] La nomenclature informatique d'un dossier individuel, dans sa version simplifiée est:
- Le professionnel pouvant déclencher cette procédure : Cellule MNA (les membres du bureau MNA)
- Le référent de dossier à la création d'un dossier ASE : chargé de gestion MNA
- Le responsable de procédure : chef de bureau MNA
- Le responsable d'étape : rédacteur ou chargé de gestion MNA

utilise quotidiennement le logiciel IODAS WEB, outil dont elle est devenue experte. Elle en extrait des données chiffrées et des statistiques pour produire *l'aide à la décision des directions.* Elle répond aux demandes de tous les agents de la DPEF (prévention protection et parcours de l'enfant) qui la sollicite tous les jours. Elle raconte le passage du précédent logiciel IODAS à IODAS WEB.

> « *On est tous passé à IODAS WEB ENFANCE en même temps, et les collègues du central [ceux sur place à l'immeuble Solidarités] sont formés en présentiel. On n'est pas sur quel chose de novateur, parce qu'IODAS WEB est déjà utilisé pour les aides financières, et en enfance pour le client serveur* » (Administratrice fonctionnelle d'applications, DPEF, janvier 2021).

Le protocole client–serveur désigne un mode de transmission d'information (souvent à travers un réseau) entre l'un, qualifié de client qui envoie des requêtes (ici la DPEF gironde, les autres services du département comme le RSA) et l'autre, qualifié de serveur (le serveur IODAS WEB). Les machines *serveurs* sont généralement dotées de capacités supérieures à celles des ordinateurs personnels en ce qui concerne la puissance de calcul, les entrées-sorties et les connexions réseau, afin de pouvoir répondre de manière efficace à un grand nombre de clients. En entretien enregistré, elle évoque dans le détail cette *interface de gestion* qu'elle illustre par la création d'un dossier et le lancement d'une procédure.

> « *Ici on demande une TISF-technicienne d'intervention sociale et familiale-, on cherche un individu. On est sur un dossier ASE, avec la civilité le nom d'usage, le prénom, la date de naissance, le nom de famille, la personne qui vit en couple avec cette personne (pour les dossiers ASE, on saisit toujours la mère, c'est toujours elle la personne référente), la filiation…et on enregistre. Ensuite la page suivante : adresse, au principal du dossier. Le référent administratif est toujours celui qui a créé le dossier. Et ensuite vient le responsable de la MDSI, le professionnel intervenant pour l'évaluation. Sélection TISF-technicien d'intervention sociale familiale : valider. Caractéristiques : le prestataire, tous les services sont conventionnés par le département, avec le nombre d'heures que le travailleur social propose, le prestataire, et le mode de paiement. On suit donc aussi la situation financière en rapport avec la participation de la famille ; le nombre de personnes concernés par les ressources du foyer (le quotient familial).* » (Administratrice fonctionnelle d'applications, DPEF, janvier 2021).

Il est très important de saisir l'échéance de la procédure, dans les caractéristiques de l'action. Il faut également informer le '*porte sur'* qui signifie « *cette action est en lien avec ma décision de TISF [technicien intervention sociale familiale]* » (Ibid.). Si une TISF est sollicitée pour cette

procédure, la terminologie apparaitra comme suivant '*DPEF TISF'* et un prestataire de service est également mentionné (comme l'AFAD33). Cela permet la création d'une alerte en fin de procédure, qui prend effet avec l'inscription de la ligne en rouge. Si le renouvellement d'une mesure nécessite par exemple un rapport, mais que celui-ci n'a pas été fourni et qu'il n'y a pas de décision de l'inspecteur, il est impossible de passer à l'étape suivante. Dans le cas d'une demande d'ED (éducateur à domicile) AED (accompagnement éducatif à domicile) et un renouvellement d'AED, ce sont trois procédures qui se suivent dans le temps.

> « *Ce serait intéressant en plus de la TISF ! Donc je fais une AED, puis déclencher une procédure (c'est le même chemin que pour les aides financières) et je définis une qualité des bénéficiaires : parent, co parent, mineur du foyer. Il faut toujours une proposition par enfant, le nombre de mois, puis j'enregistre. Il faut toujours le référent. Si je veux mettre fin à cette action, je sélectionne le nom de famille pour mettre fin à cette action.* » (Ibid.).

c. IODAS WEB, une interface englobant toutes les catégories d'intervention

Toutes les mesures sans exception sont enregistrées dans IODAS WEB. Par exemple pour le BMNA les mesures suivantes sont parmi les plus fréquentes : Article L 223-2, pour la mise à l'abri (dont les 5 premiers jours sont financés par l'État et les jours suivants par le service mandaté, ici le GEOMIE) le mineur confié (DAP ou tutelle jusqu'à 18 ans) le tiers digne de confiance, le placement direct (autre que la péréquation) l'APJM (pour les plus de 18 ans) la CMU.

Le référentiel informatisé est le point commun de tous les outils procéduraux utilisés par la DPEF. Ces derniers possèdent les mêmes caractéristiques que les savoirs sociaux construits puis mobilisés par l'institution, selon un principe de sélectivité, de fonctionnalité et de légitimité (Foucault, 1988). Ils reposent sur les mêmes mécanismes de production des savoirs collectifs produit par la société : « *des conventions plus ou moins explicites* [ici très explicites] *(...) régissant l'obtention d'un bien commun, et sur des croyances, des conceptions et des savoirs élémentaires permettant aux individus de catégoriser leur environnement.* » (Courty, Placidi-Frot, 2018, p 41). L'institution et ses outils donnent une trajectoire à l'action, un bien fondé et un principe de tri dans une temporalité prédéfinie. Mais les prises en charge complexes de l'ASE ne sont pas réductibles à ces outils. Ce sont des relations éducatives, des financements, des mesures juridiques et thérapeutiques, des suivis scolaires, des accompagnements à la majorité. Ce sont autant de modalités de travail dont le référentiel informatique ne peut rendre compte en

termes d'activité. De plus, on peut remarquer de possibles décalages existants entre un enregistrement informatique et la réalité du profil des publics, notamment MNA. C'est d'ailleurs l'objet d'une étude réalisée par E. Zougbédé et S. Protar en 2021, portant sur la catégorie MIE avant la création d'un bureau dédié dans le département du 93 (2007-2018). L'étude comparative des dossiers papiers et de l'enregistrement informatique sur IODAS montre un décalage. Jusqu'en 2016, les chercheurs constatent que le terme MIE ne désigne pas uniquement des étrangers. A partir de 2016 la création d'une cellule nationale (avec le passage de la catégorie MIE à MNA et le système de péréquation) a pour objectif une répartition harmonieuse des MNA sur le territoire. L'évaluation de la minorité, de l'extranéité et de l'isolement a aussi pour effet l'instauration de nouveaux enjeux de catégorisation. A cette occasion, les chercheurs interrogent « *catégorie de politique publique* » (Zougbédé, Protar, 2021[150], 2022). D'autres phénomènes de rationalisation de l'activité sont étudiés maintenant avec la présentation de la classothèque.

5.1.4. La classothèque, un service révélateur des enjeux de rationalisation

Depuis mon arrivée en 2020, pas une semaine n'est passée sans que la disparition du service de la classothèque ne soit évoquée dans une conversation. Les principes de sélectivité, fonctionnalité et légitimité de ce service dont la mission est de classer les dossiers papiers sont remis en cause. La DPEF souhaite numériser l'ensemble des dossiers enfance.

a. La classothèque, une utilité superflue et discutable, ou invisible et légitime ?

Avant d'évoquer sa disparition annoncée depuis 2022, justifiée par les annonces officielles d'une future numérisation des dossiers enfance (objectif 2023, 2024) je présente ce service si particulier. Situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, c'est ici que sont enregistrés, numérotés et rangés les dossiers d'enfants et de familles pris en charge au titre de l'ASE et de la PMI. Une professionnelle du BMNA raconte son arrivée en 1987 à l'ASE, nommé à l'époque la DDASS - Direction départementale des affaires sanitaires et sociales-, la direction départementale des actions sanitaires et sociales. Elle commence par travailler à la classothèque en 1987, avec le système de classement qui avait cours.

> « *On utilisait le logiciel ASTRE. Il fallait enregistrer les aides financières, que l'on transmettait après aux secteurs, car à l'époque les bureaux enfance faisaient les aides financières. On les*

[150] Communication de E Zougbédé, S Protar, 2021, pour le Colloque « *Prise en charge des MNA* », 29 et 30 janvier 2021, Université Sorbonne Paris Nord, IUT Bobigny, INJEP, LMJ, MIGRINTER.

enregistrait sur un cahier puis sur ASTRE. On enregistrait aussi les ordonnances pour un accueil provisoire, une AEMO, ou ordonnance de garde. On disait déjà AEMO, garde, placement, mineur confié, tutelle, DAP. » (Rédactrice du BMNA, janvier 2021). En 1987, l'activité est beaucoup moins importante qu'aujourd'hui. *« Tu avais [dans ce bâtiment] la DDASS [direction départementale des actions sanitaires et sociales] et la DASS [direction des affaires sanitaires et sociales] donc l'État et eux ils sont partis. Et il est resté l'aide sociale, l'ASE et la comptabilité. J'ai quitté la classothèque en mars 1990, au bout de deux ans j'en avais marre ! Car faire du classement tu m'excuseras mais cela n'a rien de valorisant !* » (Rédactrice du BMNA, janvier 2021).

Les fonctions de classement ont évolué et sont aujourd'hui déconsidérées. La *rumeur* d'une possible numérisation des dossiers, en dépit d'être faisable n'en est pas moins désirable et/ou désirée par la direction. En attendant, une recomposition du dossier enfant papier par '*pochettes thématiques'* est en cours (cadre de la DPEF, réunion DPEF octobre 2022).

Pendant mon enquête sur les CJM fin 2022, je suis régulièrement présente dans les bureaux enfance du troisième étage pour répertorier les scolarisations, études ou formations mentionnées dans les dossiers papiers APJM (cette information n'est pas inscrite de façon systématique dans IODAS WEB, il est donc impossible d'y accéder autrement). C'est à ce moment que je rencontre deux jeunes agents qui vont et viennent dans tous les bureaux enfance. Ils recherchent tous les dossiers datant d'avant 2001, donc de personnes ayant 21 ans révolus et qui n'ont pas été descendus à la classothèque. Pour cela ils doivent comprendre le système de rangement des dossiers dans les armoires de chaque bureau enfance, et consulter tous les dossiers présents dans les armoires, sur les bureaux des chargés de gestion, des rédacteurs et inspecteurs.

b. Un mode de classement difficile à saisir

La classothèque et les bureaux enfance représentent un espace de circulation des dossiers et non de classement ou d'archivage au sens littéral du terme. Les dossiers mis en classothèque ne sont pas uniquement des dossiers pour lesquels il n'y a plus de mesures *actives* et inversement, un dossier *inactif* (âge révolu de 21 ans) n'est pas forcément classé. Ces règles de classification ne peuvent pas être systématisés, car la « *mise en classothèque* » semble relever de l'appréciation de l'inspecteur responsable du dossier de l'enfant : mesures '*moins actives'* pour tel enfant, ou absences de mesures en cours, âge de la majorité ou peut être déménagement de la famille. Les dossiers restent parfois dans les bureaux enfance pour différents motifs -un tuilage avec la MDPH pour l'obtention d'un statut handicapé, une déclaration de tutorat ou de responsabilité avec un

membre de la fratrie/famille, la parentalité nouvelle d'une personne dont l'enfant fait l'objet d'une mesure de prévention. Une activité résulte de la mise en tension des procédures, des règles établies par des fonctionnements de classement, d'organisation ou d'informatisation. La réalité déborde toujours au-delà des normes qu'on lui impose. L'existence des dossiers papiers, la façon dont ils circulent ou pas, sont une réalité difficile à expliciter. Chaque situation est unique. Ces exemples permettent d'illustrer la complexité d'une administration qui peut sembler formelle de l'extérieur, alors que son fonctionnement ne l'est pas toujours.

c. Une opérationnalité complexe, illustrée par un incident

L'incident présenté ici (carnet N°2 2022) illustre bien le fonctionnement particulier de la classothèque. J'ai identifié à cette occasion trois types de dossiers *complexes*. Le premier est *très volumineux*, et la consultation nécessite l'intervention des coordonnateurs de parcours pour s'y retrouver. Le deuxième type est *voyageur*, le dossier circule déjà entre les bureaux enfances par exemple en fonction des adresses parentales qui changent. Le troisième est *en double,* soit en deux exemplaires à la DPEF (et dans les MDS, comme l'évoque une assistante sociale en réunion). Pour l'incident d'un dossier '*en double'*, le mystère n'est qu'à moitié élucidé.

> Novembre 2022 : « incident à la classothèque » (carnet de terrain n°5)
>
> Comme régulièrement je propose mon aide au secrétariat du BMNA pour classer des documents imprimés ou pour chercher un dossier. Aujourd'hui, Flor, chargée de gestion m'envoie chercher un dossier à la classothèque avec le bon nom et la bonne date de naissance. Je remonte directement de la classothèque avec le dossier sans difficulté apparente, l'agent a bien mis une fiche fantôme à la place du dossier en classothèque pour signaler que le dossier est emprunté. Quelques minutes plus tard, deux agents de la classothèque montent nous voir pour signaler un problème avec ce dossier : une collègue du BMNA a demandé ce même dossier la veille, qui a été monté en urgence à 16h45. Les deux agents demandent où se trouve le dossier qui a été monté la veille avec la fiche 32. Nous répondons avec Flor qu'il s'agit du dossier que je viens d'aller chercher, à quoi les agents répondent que c'est impossible : « *il y a un dossier qui ne correspond pas au nom, il n'a jamais existé* » (agent de la classothèque, novembre 2022). Flor suggère qu'il s'agit d'un duplicata de dossiers, demandés hier par Annie (en télétravail aujourd'hui) et moi-même, à un jour d'intervalle. C'est ce qui provoque une incompréhension à la classothèque. L'agent de la classothèque nous répond « O*n verra tout à l'heure si c'est bien un duplicata* ». Or un duplicata est un événement très rare au BMNA. Flor répond que le dossier remonté hier n'avait pas la bonne date de naissance, et c'est pourquoi le dossier a été redemandé ce matin, celui que je suis allé

chercher en main propre. L'agente me dit : « *Vous en avez trouvé un autre !* » à quoi je réponds en essayant de comprendre : « *Ok je comprends, donc vous avez parfois deux numéros de dossiers quand vous avez des duplicatas* ». L'autre agent commente : « *Et on en a plein en bas !* (…) (s'adressant à sa collègue) *ce qui est bizarre c'est qu'elle l'a monté (la collègue du BMNA d'hier) sur le même numéro et que ce matin il y en a un autre (moi-même aujourd'hui) qui remonte encore* ». L'agente poursuit, passablement interrogative et énervée : « *Oui là je ne pige pas…et il y a la fiche de retour ?* ». « *Oui* » répond Flor. Moi : « *Donc c'est peut-être celui d'hier alors* » Flor poursuit *« C'est pour ça que je vous ai appelé ce matin »* mais personne n'a répondu car les agents étaient au troisième. Moi : « *oui et votre collègue se faisait un café* », les agents de la classothèque expliquent : « *oui mais elle, elle ne répond pas au téléphone, c'est une nouvelle elle ne connait pas tout.* » Moi : « *Mais votre collègue aurait dû voir qu'il y avait déjà une fiche de demande non ?* » A quoi l'agent répond qu'elle n'a pas pu le voir parce qu'elle ne l'a pas saisi sur informatique et c'est l'erreur qu'il ne faut pas faire. Moi : « *Oui mais la fiche fantôme qu'elle met à l'emplacement du dossier, elle y est, et en la mettant elle aurait dû voir qu'à coté il y avait une fiche fantôme pour un dossier avec le même numéro, non ?* ». Je comprends qu'il y a plusieurs dossiers finissant par 42 donc les duplicatas ne sont pas toujours côte à côte. Il faut donc toujours regarder sur informatique.

Ce qui semble dysfonctionnel relève en fait d'une opérationnalité qui échappe à celui qui n'est pas impliqué dans le fonctionnement du travail. La promotion croissante du *new public management* dans l'administration publique (Ogien, 1995 ; Hood, 1995 ; Demazières, Bezès, 2011) impose des ordres de priorité et de rationalité, des items d'identification pour les tâches, parfois sans considérer le fonctionnement des services. Parallèlement, les professionnels mettant en œuvre ces services en tirent une expertise, tout en transformant et en développant l'activité initialement prescrite. Dans la situation présentée, le nouveau professionnel perturbe le fonctionnement. Pourtant rien ne garantit non plus que le suivi de la procédure aurait empêché la situation présente d'un duplicata de dossier circulant entre le BMNA et la classothèque. Cet exemple invite à réfléchir sur l'importance d'un partage des connaissances et des manières de travailler au sein des collectifs de travail. Il permet d'accorder les représentations et les façons d'interpréter la tâche prescrite, d'accorder les styles professionnels. C'est là que se situe le vrai défi professionnel, en construisant par le bas un fonctionnement pérenne de l'organisation et la reconnaissance des compétences partagées.

d. Une légitimité et un fonctionnement qui échappent au management

> Comme le dit M. Boucher « *Du côté des professionnels sociaux, ce processus donnant une toute puissance aux critères quantitatifs au détriment des dimensions qualitatives génère des réactions d'hostilité et va même être présenté comme le cheval de Troie d'un mouvement idéologique plus massif appelé « chalandisation » par Michel Chauvière.* » (Boucher, 2023, p. 5).

Or la pratique de la direction DPEF au cours de la territorialisation fournit un contre-exemple à cette *nouvelle gestion publique* (New public management) pourtant vieille d'un demi-siècle (Sainsaulieu, 1977). Les dimensions qualitatives et pratiques sont valorisées lorsque les agents des services informatiques viennent du terrain, lorsque la direction dialogue avec les équipes dans les territoires, et discute les enjeux de fermeture, ou restructuration de tel ou tel service. Des travaux en ergonomie (Clot, 2017) et anthropologie du travail (Pastré, 2011 ; Rabardel, 2020 ; Monjaret, Gibert, 2021) montrent que le bouleversement ou la mise à l'arrêt de certaines activités professionnelles (licenciements, fermetures de services) révèlent la part de développement et adaptation de l'activité, qui dépassent toujours les tâches prescrites ou managées. Avec la classothèque, ce qui peut sembler inutile ou erroné répond en fait à des nécessités invisibles au premier abord. La DPEF entrevoit les motifs qui justifient le maintien du service ; elle préconise la numérisation des dossiers sans pour autant la mettre en œuvre. L'existence des duplicatas pourrait s'apparenter à une erreur de gestion, mais il s'agit d'une nécessité fonctionnelle du service de classement papiers, tandis que le niveau informatique garantit un autre niveau de sécurité (pas de double mesures possibles). Après une longue période de travail *en mode dégradé*, durant la pandémie Covid 19, les services combinent désormais plusieurs modalités de travail, et en associant tous les services au projet de territorialisation, qui ne pourra se faire sans la confiance et l'adhésion des professionnels. Trois chantiers sont annoncés, le transfert des bureaux enfance dans les territoires, un central pilote/ évaluateur et la valorisation du lien fonctionnel avec le territoire. Ce lien est d'autant plus important pour l'ASE, qu'elle se porte garante de décisions juridiques et de mesures de prévention. Ces transformations sont présentées maintenant.

5.1.5. L'organisation de l'administration dont fait partie la DPEF, tensions entre travail prescrit et vivant

Après avoir évoqué les services MITS, SCAB, service informatique, et classothèque de la DPEF, je réinscris l'analyse dans des préoccupations organisationnelles (Touraine, 1974) rendant intelligible les attributions de rôle, les systèmes de circulations des normes en vigueur dans l'administration. Le modèle d'organisation rationnelle de l'administration est conçu comme un réseau d'acteurs, structuré pour faire correspondre les rôles et attentes de rôles (genre professionnel) même lorsque certains interprètent différemment leurs missions (style professionnel). A la DPEF, cette tendance a peu à peu réduit l'autonomie et la polyvalence des professionnels, tout en augmentant les rapports d'interdépendance entre administrations et en stabilisant le niveau d'entropie bureaucratique (Touraine, 1974) de l'ensemble.

Comme dans toute organisation bureaucratique, la dépersonnalisation et la régulation naturalisante tendent à dissocier attentes et rôles : « *Les mécanismes sont assurés par la conjonction d'un centre de décision et d'un appareil qui peut être considéré comme un ensemble naturel, un organisme, alors que dans les sociétés antérieures la régulation mettait en œuvre des normes et des valeurs intériorisées*. » (Touraine, 1974, p. 104). S'il n'est plus possible de témoigner de la vie institutionnelle à travers des normes et des valeurs intériorisées, mon travail d'enquête a permis d'en saisir les composantes de façon originale, par une approche compréhensive et la fréquentation des professionnels sur un temps long (lors d'échanges formels -entretiens enregistrés, réunions- et informels -pauses café, déjeuners-). En articulant les données administratives aux extraits d'entretiens, on voit se dessiner l'évolution des pratiques, le décalage entre des aspects prescrits et vivants du travail. L'évolution et la dynamique de l'activité participent à l'équilibre sans cesse recherché entre sens et efficience (Clot, 2017, p. 13). L'anthropologie du travail (Monjaret, Gibert, 2021) prend vie dans la quotidienneté des réunions d'équipe et groupes de travail (réflexion, discussion, étude de situation) sur tels aspects de la prise en charge, des réajustements quotidiens sur un logiciel de traitement (tel process est partagé dans le bureau) et l'usage de vocables performatifs : « *discussion* », *« travail au cas par cas* », *« lien fonctionnel* », « *boite à outils* », « *déploiement de l'activité* », « *référentiel commun* », « *partage des bonnes pratiques* », « *être force de proposition pour la directio*n », « *en cours de structuration* », « *travail de coordination entre services* » (carnet de terrain 2022, 2023).

a. Observer le développement de l'activité

Observer le développement de l'activité, ce n'est pas toujours « *prendre de la hauteur pour voir plus loin* » (Mme M, équipe de direction DPEF, Bx, 2020). Ce n'est pas non plus pratiquer le chemin de certains sociologues qui mènent de l'action à la structure, du concret à l'abstraction (Latour, 2007). Voir le développement, c'est rester dans une *proximité critique* (Latour, 2007, p. 365) avec les situations de travail, les interactions. Le concept de développement en didactique professionnelle a peu de choses à voir avec le sens commun, l'idée de croissance économique (bénéfices) de multiplication des tâches ou un budget plus important. Le développement tel qu'on l'entend ici est objectivé par une démarche qualitative qui observe les évolutions, les transformations et appropriations successives par les professionnels des tâches prescrites.

De plus ce développement n'est pas toujours '*visible*', car il se produit aussi grâce à toute l'activité qui a été empêché, qui n'a pas été effectué, et qui a nécessité une adaptation à ce qui était initialement prescrit. C'est là que les choses se compliquent. Il n'existe pas de méthode pour observer empiriquement *l'activité empêchée*, mais des exemples de *contraintes* mentionnés plus loin constituent le registre adaptatif de l'éthos professionnel décrit en première partie. Analysé d'un point de vue anthropologique, ce qui est nommé *inaction, empêchement* n'est pas toujours l'effet de rapports de pouvoir entre institutions ou de conflits idéologiques. L'exemple qui suit montre l'intérêt d'associer empêchement (ou contraintes), adaptation et développement.

b. De l'activité prescrite à l'activité adaptée (ou vivante). Illustration

L'observation du développement et des recompositions de l'activité prescrite, au regard de ce qui « *est piloté* », « *encore à faire* », « *urgent* », « *en souffrance* », « *en cours de structuration* » (extraits de carnet de terrain 2021, 2022) a été facilité par l'affirmation sur mon terrain de plusieurs professionnels « *d'appartenir à un service technique* ». Loin d'être opposé aux affects, la technicité consiste justement à la maitrise de ces derniers. L'arrière-monde des affects n'est pas refoulé, caché, pour pouvoir rester technique. Il est composé des émotions que suscitent les difficultés au travail, les missions trop complexes et urgentes, les psycho traumas des publics, les situations de maltraitance, de grande vulnérabilité et d'isolement. Cet arrière-monde des affects est le moteur de l'action dirigée, il est l'arc avec lequel on tire la flèche. La métaphore du tir à l'arc est utile, car il faut saisir l'arc pour tirer la flèche. Trop souple, le geste est inutile, et trop tendu, il manque sa cible. On retrouve ici cette fonction d'équilibre, de maitrise des affects qui permet le développement de l'action. L'activité d'une administration peut être décrite en termes

de hiérarchie ou pouvoir, mais aussi d'activités empêchées et adaptées. Pour illustrer le vécu de cette dimension « non réalisée » pour le développement de l'action, les exemples personnels de mon expérience de terrain ne manquent pas : ayant vécu une double tutelle hiérarchique au cours de ce travail de thèse, j'ai éprouvé un certain nombre d'activités impossibles à mener (participation à des réunions, accès à certaines données ou logiciels, temps de terrain qui empêche certaines missions, projet de montage d'un lieu de vie et d'accueil qui n'a pas abouti), ou d'événements reportés (entretiens avec la hiérarchie, présentation de travaux). Sur le long terme, ces « *empêchements* » ont permis de délimiter un périmètre d'action, de définir une économie de moyens, et de rester dans une efficacité dynamique du bien faire, à l'université et sur le terrain.
La pratique est observée d'un point de vue sociologique (institutionnel et fonctionnel) anthropologique (relationnel/interpersonnel et individuel) et cognitif (didactique et psychologique). Pour illustrer mon propos, je commence par un événement marquant. En 2021, un membre de la direction de la DPEF annonce la fermeture d'un service d'accueil d'urgence, en raison *de sureffectif* du public et *situations de violences*, rendant impossible l'accompagnement des jeunes publics de l'ASE (carnet de terrain, octobre 2021). Ainsi, l'activité devenue empêchée et affirmée comme telle redevient les coulisses d'une action *adaptée* à une nouvelle trajectoire. L'intervention sociale est régulièrement confrontée à de telles situations. Un même événement s'était produit un an plus tôt pour un service d'accompagnement de première intention pour les MNA. L'action sociale est toujours adossée à *l'actualité,* aux événements sociaux, aux phénomènes de crise, de violences (familiales, relationnelles, institutionnelles) qu'il faut identifier, accompagner, et pour lesquels il faut transformer ses services. La fermeture d'un service s'apparente souvent à une crise, expliquée par un manque de moyens matériels/humains. Les professionnels identifient aussi un déséquilibre entre *sens et efficience*. Ici cela signifie que l'accueil d'urgence inconditionnel a fait sens et été efficace pour répondre aux besoins et au développement de l'activité *jusqu'à un certain moment* (entretien avec un chef de service du CDEF, carnet de terrain 2022). Puis d'autres événements ont perturbé cet équilibre et interrompu les processus d'interprétation et d'implication des professionnels. On peut supposer qu'un sentiment de saturation a submergé les équipes, devenues incapables de transformer les affects en énergie motrice pour l'action. A la suite de cet événement, l'intervention sociale a été repensé et ces services d'accueil ont été totalement transformés. Cet exemple montre aussi un hiatus d'apparence significatif entre la stabilité de l'institution et les

multiples reconfigurations que connaissent les services prenant en charge les publics de l'ASE. Les données administratives et empiriques de l'organisation du travail montrent que la dimension froide de l'activité et sa dimension vivante, incarnée par les récits et les observations de terrain, sont les deux faces d'une même pièce.

5.2. LE DÉPARTEMENT, UNE APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE DES PRATIQUES INSTITUANTES

Le Département correspond à l'archétype/modèle de *l'institution stable et hiérarchisée* (Douglas, 2004) conditionnant fortement les marges de manœuvre des acteurs impliqués tout en offrant en contrepartie une palette plus variée d'actions légitimées et coordonnées. Pour mieux décrire ce fonctionnement institutionnel, l'anthropologue M. Douglas propose l'analogie avec l'implantation d'une théorie d'autant mieux réussie qu'elle s'intègre à d'autres théories. Ainsi le développement des pratiques instituantes est autant un processus intellectuel, qu'économique et politique, qui tend à équilibrer des intérêts individuels. C'est le processus intellectuel qui sera analysé dans un premier temps, pour explorer dans un second temps la complexité des facteurs économiques et politiques. En fin de partie, je questionne les prérogatives bureaucratiques et les contradictions qu'elles induisent.

5.2.1. Intelligence collective et asymétrie dans les pratiques professionnelles

La compétence caractéristique de l'administration, relative à sa compréhension des enjeux socio-politiques, économiques de la migration juvénile mondialisée, mobilise en fait une capacité bien particulière de l'institution. Celle de « *repousser les limites de nos compétences individuelles à traiter rationnellement l'information* » (Douglas, 2004, p. 89). Inversement, la force de l'institution réside dans la mobilisation d'échelles de valeurs (et non pas de grandeurs) qui permet de penser individuellement l'institution, puis de produire une compétence collective pour penser l'institution en retour. « *Le processus à l'œuvre dans la création d'une institution est un processus cognitif* » (2004, p. 89).

L'institution est depuis son origine l'instigatrice permanente d'un processus cognitif renouvelé (Theureau, 1992, 2020) de mise en dialogue et en correspondance des catégories de pensée en situation de travail. Elle constitue pour le dire trivialement, un ralliement d'individus incapables de penser et de résoudre seuls des problèmes difficiles. Ce développement social de l'intelligence

(Doise, Mugny, 1981) est plus que la somme de ses parties. Cette intelligence a ici une direction commune, la mission de service public[151] répondant aux principes[152] de mutabilité, de continuité, d'égalité et de gratuité (Rolland, 1930). Cette direction commune ne doit pas faire oublier la dimension politique, décentralisée des modalités d'application : *« Ce serait intéressant de comparer les pratiques entre territoires, par exemple avec un plus petit département que la Gironde, et un département de droite. Prenez le Gard, à Béziers, la politique. Comparer sur des grands principes. Quel est le principe des pratiques, sur la sortie ou l'hébergement des personnes en recours ? Par exemple, est-ce que le Département au moment du Covid 19 a maintenu toutes les mises à l'abri même pour ceux évalués majeurs ? (En Gironde, c'est ce qui s'est fait). » (Cheffe du BMNA DPEF, mai 2021).* Il s'agit de montrer ici comment la relation entre individus (professionnels et collectifs de travail) et institution (principes de service public, déterminants organisationnels et politiques) confrontent leurs stratégies réciproques dans l'activité.

a. Institution et action des professionnels

De façon paradoxale, si l'institution permet de penser collectivement des problématiques difficiles à résoudre individuellement, elle possède cependant davantage les attributs d'une machine que ceux d'un être humain. Elle dirige le plus souvent de façon mécanique, à distance des émotions individuelles tout en étant incapable d'intentions propres ou de stratégies d'action (il faudrait creuser cette dernière question des stratégies, qui relève des rapports d'interdépendance entre institutions, pour comprendre comment tout se tient). Les institutions « *canalisent nos perceptions vers des formes compatibles avec le type de relations qu'elles autorisent. (...) Ajoutons à cela le fait qu'elles se prévalent d'être justes, et qu'elles propagent leurs influences respectives, qui se corroborent à travers tous les niveaux de notre système d'information. Il n'est donc pas étonnant qu'elles nous entrainent dans leur auto-contemplation*

[151] Dont les quatre fonctions sont : l'ordre et la régulation (la défense nationale, la justice, la protection civile, les ordres professionnels, par exemple), la protection sociale et sanitaire (sécurité sociale, service public hospitalier, notamment) ; l'éducation et la culture (enseignement, recherche, service public audiovisuel, par exemple) l'économie (les transports, par exemple).

[152] « *Toutes les activités de service public sont régies par des principes dits lois Rolland : le principe de mutabilité : les services publics doivent pouvoir s'adapter à l'évolution de l'intérêt général et des besoins de la collectivité. Aucun obstacle juridique ne doit s'opposer aux changements nécessaires. Le principe de continuité : le fonctionnement du service public doit être régulier, sans autres interruptions que celles prévues par la réglementation en vigueur (mise en place du service minimum en cas de grève). Le principe d'égalité : il pose le principe de l'égalité des usagers du service public. Viennent s'ajouter dans cette continuité les principes de neutralité et de laïcité (le service public est assuré sans considération des opinions politiques et religieuses des personnels et usagers (le principe de laïcité impose le respect de toutes les croyances). Le principe de gratuité : les prestations sont gratuites seulement lorsque le service est obligatoire* (Lois Rolland, 1930) » (Bauby, 2011). (Autre source : Cours-de-droit.net : « Les lois du service public ou lois Rolland. 14 avril 2019, Isa Germain, en ligne)

narcissique » (Douglas, 2004, p. 134). Dans la perspective de M. Douglas, l'action des individus sur les institutions, en lien avec leurs évolutions de pensée, leurs esprits critiques, leurs projets novateurs, se trouvent considérablement amoindrie, si l'on ne prend pas en compte la dimension politique de l'institution du Département. Mais on aborde ici des considérations sociétales et historiques, des phénomènes de mise en conformité et d'anomie dans la relation entre pensée et institution qu'il n'est pas à propos de développer ici. Si par le passé des stratégies individuelles puis collectives de résistance à certaines institutions (régime autoritaire, institution religieuse) ont permis de les déserter massivement pour en créer de nouvelles, la relation entre individus et institution reste inchangée. Cette dernière continue d'influencer tous les modes de socialisation en produisant des modèles de classification et d'ordonnancement du monde social, en dehors desquels il est impossible de raisonner. Cependant, on peut observer que nos sociétés démocratiques contemporaines occidentales certes individualistes, parviennent à faire coexister et collaborer un grand nombre d'institutions stables à un niveau de complexité et d'inclusion jamais atteint, tout en fabriquant un moindre risque de déviance ou d'anomie. Ces nouvelles fonctions institutionnelles peuvent être attribuées au contexte d'un monde davantage globalisé, où la gestion et la hiérarchisation des risques nécessitent ce niveau-là d'organisation. Nonobstant, ce sont les individus qui élaborent des projets, projettent et réalisent des actions. Ils sont doués d'intentions et de stratégies pour formuler (en mots et en forme) ce qui se passe dans l'institution.

> « *On est encore dans une logique de construction, donc ce qui change depuis 2020, c'est la structuration du bureau, le fait de professionnaliser les agents en poste sur la thématique des MNA, reprendre ou en tout cas prendre une place de pilote, de chef de fil sur la politique de protection de l'enfance auprès des établissements. Depuis début 2022 est annoncé une territorialisation de l'action sociale, pour laquelle il faut discerner le pilotage et l'opérationnalité (…) Le département a besoin d'avoir des services centraux, qui pilotent qui animent, qui contrôlent, évaluent aussi les établissements. Et on a besoin des territoires forts, qui accompagnent au plus près les usagers, qui sont dans les constats de terrain, qui puissent faire remonter des besoins et des observations qui sont réelles et qui soient dans l'opérationnalité.* »
> (Cheffe du bureau MNA, DPEF, septembre 2022).

L'organisation de la protection des MNA, croisant politique de l'enfance et de la migration illustre bien son niveau de complexité, qui se traduit dans les pratiques professionnels par des modes de communication adaptées (création de boites mails dites *fonctionnelles*, dont l'usage est restreint et réglementé, pour des tâches précises) des principes de partage d'informations associés

au devoir de réserve, d'organisation des services en fonction des spécificités du public. Cette organisation a justifié le maintien du BMNA au central ou encore l'incitation d'ouvertures de places en milieu rural (éloignement des réseaux, réalisation d'un projet professionnel précis).

> « *La thématique des MNA n'est pas propice à la territorialisation parce que celle-ci se fait en fonction de l'autorité parentale, qui est inexistante chez les MNA (…) Les fonctions qui sont sur l'opérationnalité au bureau MNA ce sont les inspecteurs, et moi qui suis dans le pilotage. Le coté pilotage, qui est exercé par moi et surtout par Mme M. et la direction, c'est la gestion des nombres des places, des missions des établissements, la répartition géographiques des établissements, la cohérence avec la politique publique et les grandes orientations du dispositif : comment on gère les OQTF, les AEJM, comment on veut que l'évaluation se passe.* » (Cheffe du bureau MNA, DPEF, septembre 2022). *« Même si les inspecteurs ne sont pas au quotidien avec les jeunes, ils sont garants du projet de l'enfant, du cadre de la prise en charge, des décisions qui sont prises pour les jeunes et les jeunes majeurs, ils garantissent l'activité des professionnels qui gravitent autour du jeune.* » (Cheffe du bureau MNA, DPEF, septembre 2022).

b. Où commence l'acteur et où finit l'institution ?

Les institutions sont souvent perçues comme un ensemble de pratiques et de représentations qui tentent de justifier leur existence par une organisation spécifique. L'anthropologue M. Douglas (1999) innove et décrit les institutions selon ses modes opératoires. L'institution est avant tout un « *organisme relativement stable, soumis à des règles de fonctionnement, et accomplissant des fonctions sociales spécifiques* » (Douglas, 2004, p. 21). Ce sont des « *collectifs légitimes, ou des groupements sociaux légitimés* » (ibid., p. 66) qui façonnent et conditionnent les choix individuels. Les savoirs collectifs déployés, formalisés et mobilisés au cœur de l'activité institutionnelle reposent sur des conventions plus ou moins coercitives et explicites (Courty, Placidi-Frot, 2018). Elles produisent *in fine* l'adhésion à des représentations permettant de catégoriser l'environnement professionnel de manière opérationnelle et naturelle.

Ainsi M. Douglas travaille dans la continuité des travaux d'E. Durkheim, où l'institution sociale comme professionnelle précède l'individu, en se structurant conceptuellement par « *la naturalisation des classifications* » (Douglas, 2004, p 83.). Elle donne en retour aux individus des principes qui orienteront leurs conduites et le jeu de leurs relations sociales. On comprend dès lors qu'une part non négligeable de ce jeu relationnel soit inconsciente. L'ancrage symbolique de ces contextes sociaux et professionnels ne peut être révélé que par l'investigation scientifique de ces derniers. L'anthropologue insiste aussi sur l'importance d'investiguer la

mémoire des institutions, parce qu'elles construisent et déconstruisent le passé selon un principe d'*amnésie structurelle* et de *mégalomanie pathétique* (Douglas, 2004). Elles gouvernent les mémoires en produisant des effets distinctifs sur le souvenir comme *l'amnésie de la genèse* (Bourdieu, 1997). Cette amnésie participe des processus de naturalisation des catégories.

> « *La rupture critique avec les évidences premières, n'a pas de meilleure amie pour l'opérer que l'historicisation qui permet de neutraliser, au moins dans l'ordre de la théorie, les effets de la naturalisation, et en particulier l'amnésie de la genèse individuelle et collective d'un donné qui se donne toutes les apparences de la nature et demande à être pris pour argent comptant, taken for granted*. » (Bourdieu, 1997, p. 217).

Les institutions produisent des classifications et des typologies qui décrètent les identités et génèrent des effets de reconnaissance et de légitimation. L'expression « *quand nommer c'est créer* » (Douglas, 2004, p. 144) figure ce pouvoir. Appartenant à la catégorie des structures hiérarchiques, le département et ses services redoutent le changement et le risque[153] qu'ils tentent de maitriser par différents moyens. Ils peinent ainsi à répondre à certains défis sociaux. Cette rigidité peut expliquer les difficultés des professionnels pour créer et structurer le BMNA, difficultés qu'ils surmonteront en mobilisant leurs compétences *d'adaptation* et *d'ordonnancement*. Elles sont illustrées par les pratiques inventées (échanges avec le tribunal, la préfecture, les opérateurs sociaux, la création d'appels à projet, les conventionnements) et peu à peu *institutionnalisées* (organigramme, répertoire d'activités, process informatique, boite mail). Elles s'appuient sur des pratiques déjà stabilisées (ici le CJM).

> *« Il y a des éléments administratifs de positionnement de l'ASE sur les CJM. C'est pour cela qu'on a des mineurs qui arrivent très mineurs (…) pour avoir soit trois ans de prise en charge, soit 6 mois de formation qualifiante avant les 18 ans, ce qui leur permet d'avoir un traitement accéléré de leur demande de titre de séjour, et de leur régularisation. La plupart d'entre eux sont régularisé l'année de leurs 18 ans voir de leurs 19 ans, ce qui laissent après un temps assez confortable pour travailler l'insertion dans l'emploi et dans le logement qui se travaille avant, mais pour la mise en place de ces projets-là, pour l'après. Donc on a la perception de parcours aboutis et positifs.* » (Cheffe du BMNA, DPEF, septembre 2022).

[153] Les autres institutions ont un rapport très différent au risque et à l'incertitude. Les institutions individuelles, elles, peuvent prendre des risques inconsidérés. Les institutions égalitaires développent une aversion pour les risques sociaux (chômage, nucléaire) et consolident la cohésion par la dramatisation des risques encourus et la stigmatisation des responsables identifiés (notamment les autres institutions, de type hiérarchiques et individualistes), tout en étant méfiantes vis-à-vis de toutes les instances scientifiques institutionnelles. Les institutions fatalistes sont vulnérables au risque en raison de leur résignation (Douglas, 2004).

Ainsi, le processus d'ordonnancement vient expliquer la dialectique acteur et système.

> « *Tous les contextes, dans une organisation, sont structurés de cette manière et peuvent se conceptualiser comme des jeux réglés, et le fonctionnement de l'organisation apparaîtra dans cette perspective comme le produit d'un ensemble de jeux articulés en un système englobant qui peut lui-même se comprendre comme un 'méta-jeu', intégrant au premier et au second degré tous les jeux opérationnels* » (Crozier, Friedberg, 1977, p. 227).

Cette dialectique établit l'imbrication du système et de l'action (son développement pour l'approche anthropologique du travail). L'action ne se produit que dans l'espace de jeu octroyé par le système, c'est-à-dire un ensemble de règles, mettant en évidence les limites dans lesquelles se déroule une action administrative ou politique. Mais dans cette perspective, qu'en est-il de la définition même de l'acteur ? « *L'initiative de l'individu ne se réduit-elle pas à sa capacité de manœuvrer dans certaines situations, au mieux d'en manipuler les donnes en faisant preuve d'une plus ou moins grande puissance d'anticipation ?* » (Abélès, 1995, p. 76). L'anthropologue M. Abélès (1995) tente de répondre à cette question en étudiant les institutions du point de vue des individus qui les font exister. Il regrette que ce point de vue soit souvent éludé ou résumé à une analyse comportementale. Ainsi, cette question doit nous inciter à rester critique et à ne pas se contenter d'une dialectique qui sous-estime l'importance d'autres dimensions du fonctionnement institutionnel et qui a trait directement aux professionnels. Ces dimensions concernent notamment les formations initiales et parcours professionnels, les logiques interactionnelles en situation de travail, l'observation et l'analyse du développement de l'activité, les pratiques associées aux transformations dans les services.

c. Des fonctionnaires au cœur et à distance de « *l'arène politique* »

Les attributions de la collectivité territoriale départementale ont deux dimensions fonctionnelles. L'une est soumise aux *mandats des élus* (qui orientent les grandes tendances, votent les budgets) et l'autre aux *impératifs administratifs et techniques* (fondés pour la direction DPEF sur les textes de lois, et le CASF). L'institution marche ainsi sur ses deux jambes, selon un principe de cohérence interne, de cohésion et de régulation démocratique. Dans le modèle de H. Mintzberg (1986) la nécessité de cohérence va déterminer les modes d'action, les facteurs de spécialisation du travail et la latitude en matière d'innovation pour l'organisation du travail et la communication. H Mintzberg définit le pouvoir dans les organisations comme "*la capacité à*

produire ou modifier les résultats ou effets organisationnels" (1986, p 39). S'inscrivant dans la tradition structuraliste et fonctionnaliste des organisations, H Mintzberg plaide pour tenir compte des acteurs "*appelés détenteurs d'influence, (qui) cherchent à contrôler les décisions et les actions entreprises. (…) chacun s'efforçant d'utiliser son ou ses leviers du pouvoir – moyens ou systèmes d'influence – pour contrôler les décisions et les actions* » (1986, p 59).

Plus l'organisation est grande, plus l'agentivité individuelle est influencée par une combinaison de variables extérieures et antérieures à elle. Ces variables sont la dépendance à d'autres institutions ayant d'autres configurations organisationnelles (ce qui est le cas ici) la relation au marché (Alber, 2013) les objectifs de la hiérarchie, les enjeux de pouvoir ou encore les contraintes techniques (Bezès, 2009). La limite de cette modélisation qui interdit de penser l'agentivité des professionnels incite H. Mintzberg à produire une autre catégorisation des composantes internes aux organisations, qu'il nomme configuration[154] et dont l'une s'appelle *arène politique* (Mintzberg, 1986, p. 415). Cette notion est assimilable non pas aux considérations politiques personnelles, mais bien aux représentations de l'activité et de son organisation, la façon dont les professionnels interprètent leurs activités (style professionnel) puis celles de leurs collègues, de leur hiérarchie (genre professionnel). C'est une logique que l'on découvre après coup (dans le cadre d'une recherche par exemple) dans des espaces de délibérations, de concertation, de réunion d'équipe, d'entretiens avec les syndicats. Il est donc difficile de se tenir à distance de cette arène politique. Les compétences professionnelles qu'elle mobilise constituent dans le même temps des façons d'influencer les représentations ou modalités de travail (répartition des tâches, partage de connaissances, allocation des moyens) comme dans les exemples suivants. « *La répartition des différentes structures par chargé de gestion permet de savoir qui fait quoi* », « *On va répartir la charge de travail* » (Direction du bureau MNA, 2020) « *GFI (ou Inetum) selon les décrets d'application met à jour son logiciel et nous faisons partie d'un groupe de travail à Paris avec d'autres départements où on travaille ensemble pour échanger sur les pratiques, par métiers, par directions.* » (Service support IODAS WEB, 2021) « *Le volet prévention comme les AED, il faut mettre les moyens ! (…) Les informations préoccupantes ont envahi le terrain !* » (Inspectrice enfance, DPEF, 2021).

[154] Type de configuration (Mintzberg, 1986) : autocritique, missionnaire, bureaucratique de type instrument, bureaucratique de type système clos, professionnelle de type méritocratique, professionnelle de type adhocratique, et arène politique.

Mais la référence au concept *d'arène politique* ne suffit pas pour produire une analyse multiscalaire des logiques de définition et de contrôle à l'œuvre dans l'activité. Pour les comprendre, il faut distinguer la stratégie de l'organisation, « *le fondement inféré ex post des régularités de comportements observés empiriquement.* » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 48) de celle des professionnels. La première stratégie dépend du type d'organisation (bureaucratique) la deuxième stratégie dépend du professionnel et son collectif (identités et parcours professionnels, implication et conceptualisation dans l'action). Ses stratégies sont liées et confrontées dans l'activité. C'est ce qu'on voit maintenant avec l'analyse des trois modalités de travail observées sur le terrain : l'usage de l'informatique, l'organisation hiérarchique et les enjeux de l'arène politique. Dans le contexte particulier la bureaucratie, ces trois modalités de travail ont des effets contraires qui empêchent et freinent la dynamique et le développement de l'activité. Observé et analysé il y a plus de cinquante ans déjà, la bureaucratie comme forme de domination rationnelle continue de produire des formes d*'entropie* -dispersion de l'énergie-, comme l'impersonnalité, le formalisme, la gérontocratie, la ploutocratie dans l'organisation du travail.

5.2.2. Le corps professionnel de la fonction publique territoriale

Après avoir replacé le fonctionnement de l'administration départementale dans le cadre théorique d'une anthropologie des institutions, j'aborde maintenant l'analyse de trois modalités de travail observées à la DPEF et observables dans d'autres services départementaux. La première concerne les fiches de poste (fonctions et places) et l'usage de l'informatique, la seconde l'organisation hiérarchisée et la structuration des services, puis l'expression de l'arène politique.

a. Les contours flous de l'activité de travail

A travers les items « *dispositifs et procédures* », « *nouvel organigramme* », « *boites mails fonctionnels* » (entretiens au BMNA, 2022, 2023) les professionnels identifient leurs fonctions et leurs places, reconnaissent une communauté de pratiques (Lave, Wenger, 1990, 1999) interinstitutionnelle (croisé par exemple avec la MDPH) qui orientent et font évoluer les logiques d'actions. En 2009, cette évolution s'illustre lorsque le CDEF créait une « *service d'accueil et d'observation* » des premiers MIE. On voit très bien que les missions du service sont très différentes des services actuels (un service de mise à l'abri et d'évaluation, un bureau MNA au central, des structures de première et seconde intention, des services dédiés aux jeunes majeurs.

« *L'idée n'était pas du tout d'évaluer leur minorité et leur isolement, c'était d'évaluer leurs besoins éducatifs et sanitaires. (Moi : Un peu comme une plateforme d'orientation ?) Exactement, donc on a monté un partenariat avec d'autres associations pour compléter l'évaluation : le CRFP faisait une évaluation professionnelle, scolaire, le COS nous fournissait les traducteurs pour les entretiens, on avait un médecin anthropologue, qui faisait des entretiens avec les jeunes, et on faisait les radios pulmonaires pour la tuberculose. Parallèlement, j'étais sur un service d'ados classiques. (Moi : donc à l'époque le CDEF ne faisait pas encore un accueil d'urgence ?) Si de fait, car la mission du CDEF c'est l'accueil, l'évaluation l'orientation… mais après on les gardait...très vite la question de l'orientation s'est posée, car toutes les MECS ne voulaient pas accueillir des MNA, certaines se spécialisaient sur cet accueil, d'autre non, et il n'y avait pas vraiment de pilotage au département parce que c'était nouveau. Le public est identifié par le département à partir de 2009, puis il y a eu la circulaire Taubira qui est sorti en 2013 avec cette dynamique d'évaluation, et 2017, la création du bureau MNA au niveau administratif. »* (Cheffe du BMNA, DPEF, septembre 2022).

Mais le fonctionnement des services ne se fait pas sans conflits[155] lorsqu'il implique une hiérarchie, une directive politique prescrite. Par exemple, le terme manager est utilisé dans la hiérarchie de commandement d'équipe : le manager, ou rédacteur en chef est le N+1 des chargés de gestion, joue un rôle d'encadrement et de management d'équipe (les fiches de poste mentionnent toujours si les fonctions de management sont demandées). Ces fonctions peuvent donc être exercé par des professionnels de différents grades (Catégorie B, ou A) notamment à la suite d'une évaluation professionnelle, une mobilité, une promotion. Une chargée de gestion m'expliquera (entretien juin 2023) que cette fonction n'existait pas dans sa précédente collectivité et son précédent service au pôle insertion pour les dossiers RSA. Elle ajoutera que son ancienne cheffe de service et supérieure directe était en mesure d'effectuer le travail des chargés de gestion, notamment la saisie informatique.

[155] Les exemples sont nombreux, en voici quelques-uns : la cheffe adjointe demandant sa mobilité en 2020 souhaitait rester à la DPEF, elle sera pourtant affectée dans une autre direction. L'inspecteur renfort en stage puis en stagiairisation pendant un an au BMNA ne sera pas reconduite et titularisée, elle quitte la DPEF après plusieurs semaines d'arrêt maladie.
Une convention entre l'hôpital et le département, rédigée pour la prise en charge en santé mentale des MNA par l'association Ethnotopies, ne sera finalement pas signée par la DPEF, qui recommande à l'association de se tourner vers l'ARS. La médecin de la coordination santé MNA33 raconte : « *Donc on a repris une partie des lignes de la convention, en dehors de tous les mesures d'accompagnement individuels, on a repris les mesures d'accompagnement d'équipes. Donc on a un temps dédié en novembre avec une intervenante en ethno psy, Aicha L Kadir, qui vient nous épauler pour travailler sur des situations individuelles de jeunes MNA ou des problématiques d'équipes, ou des thématiques. On a fait le choix de l'intégrer à notre dispositif (coordo santé MNA 33) parce que je partage tellement la lecture transculturelle, elle est indispensable, heureusement elle est déjà présente à Bordeaux, mais elle est insuffisante.* » (Médecin coordo santé MNA 33, DPEF, janvier 2021).

Ce sont les directions dites *techniques*, *générales*, ou les *directions de pôle* qui arbitrent ces conflits en remaniant les nomenclatures, en instaurant un nouveau protocole, en recrutant ou déplaçant du personnel. De nombreuses fois, l'ajustement organisationnel est discuté de manière informelle au BMNA.

> « *Ce n'est pas dans notre fiche de poste* », « *cette tâche n'est pas dans nos attributions* », « *la Préfecture me demande (...) ce n'est pas à moi de le faire* », « *On nous demande de gérer ce dossier, parce que c'est une 'directive', mais ce n'est pas notre service. Les jeunes en question ont plus de 21 ans !* » (Extraits de carnet de terrain, 2021- 2022).

En mettant l'ajustement organisationnel en perspective avec l'évolution des métiers de la protection de l'enfance depuis 30 ans, certaines transformations des pratiques donnent le vertige, notamment à propos de l'informatisation de l'activité, comme l'explique en entretien une assistante sociale diplômée dans les années 1990.

> « *Donc je me suis dit 'tu vas apprendre à utiliser cet outil pour y passer le moins de temps possible !* » (Assistante sociale, Département, novembre 2021). L'informatique a profondément modifié les relations d'interconnaissance entre professionnels. « *Avant, on connaissait les assistantes familiales, on cherchait les places avec la PMI, aujourd'hui tu as un logiciel dans lequel tu rentres toutes les informations et qui s'occupe de trouver une place.* » (Assistante sociale, Département, novembre 2021). Les relations d'interconnaissance avec les usagers *« avec qui elles rédigeaient les imprimés carbonés, mais qu'ils ne signaient pas à l'époque* » (ibid.) sont remplacées par des permanences d'une demi-heure, sans possibilité de rédiger en direct par informatique. « *Maintenant, les personnes ne voient pas ce que tu as écrit.* » (Assistante sociale, Département, novembre 2021).

Ces transformations ont amené de nouvelles méthodes accompagnées par des mouvements successifs dans la hiérarchie, par la disparition et la création de métiers, de nouveaux parcours professionnels comme ceux abordés précédemment (travail des référentes en accueil familiales avec les assistantes, assistances téléphoniques pour l'informatique, MOOCS, DPA-PC).

> « *Il (le département) a réinventé ses modes de fonctionnement, ses relations hiérarchiques étaient peut-être un peu trop lourdes, verticales, et il fallait peut-être accorder plus d'autonomie à ses agents, à leurs capacités d'initiatives, et comprendre que l'on pouvait aussi fonctionner de manière plus souple avec des règles moins contraignantes. Et on s'est adapté presque du jour au lendemain, moi je l'ai vu à la DGAS, on a organisé le télétravail en une semaine, ce qu'on pensait impossible en 10 ans, donc il s'est passé beaucoup de choses, et utiles aussi.* » (Membre de la DGAS, Département, juin 2021).

b. Se structurer sans cesse pour pallier le manque de moyens

Les ajustements et transformations de l'activité, associés au fonctionnement de « *la hiérarchie de commandement d'équipe* » (cheffe de service, DPEF) varient dans le temps et dans l'espace (tous les départements ne mettent pas en place les mêmes hiérarchies) : le manager, ou rédacteur en chef est le N+1 des chargés de gestion. Seulement il n'existe que trois types de catégories A, B, ou C, dans lesquels des professions et niveaux de responsabilités très différents coexistent. Des conflits associés à la charge de travail sont eux aussi évoqués régulièrement.

> « *L'épuisement des équipes* » (mentionnés pour la territorialisation de la PE) « *le manque de places* » (régulièrement évoqué au cours de mon terrain) « *les difficultés de recrutement* » (DPEF, juin 2023). « *Ici, ce qui inquiète le plus c'est le manque de places, qui est terrifiant. Construire un PPE, on peut le penser mais la faisabilité c'est autre chose ! Quel va être l'adulte de demain ? Avec toutes ces ruptures, et ces traumas.* » (Coordinatrice bureau enfance, DPEF mai 2023).

Pratiquer la sérendipité comme évoqué précédemment, ne m'a pas empêché d'observer et expliciter les systèmes organisationnels par les places et rôles qu'occupent les professionnels, et d'« *éclairer le lien entre la structure d'une organisation et son fonctionnement interne* » (Mintzberg, 1986, p. 28). Mintzberg élabore une typologie d'organisation[156]dont le profil de « *bureaucratie professionnelle* » marquée par l'indépendance et l'expertise (comme l'hôpital ou l'université) correspond bien à la collectivité territoriale du département. Dans cette bureaucratie, la coordination interne et externe se base à la fois sur la standardisation du savoir (référentiel commun, parfois co-construit et partagé) et des qualifications (statuts professionnels de la fonction publique, externalisation et partenariat avec des intervenants externes associés à d'autres statut). Cependant le profil n'explique pas les dysfonctionnements, comme ceux des services ASE relatifs *au manque de places, la saturation des équipes* (carnet de terrain n°3, 2021). Comment une organisation stable (Douglas, 2004) ne parvient-elle pas à absorber l'augmentation de son activité ? Est-ce qu'une meilleure allocation des moyens (humains et matériels- avec la territorialisation) suffira-t-elle à résoudre ces difficultés ? Est- ce qu'au final la recherche d'un « *central fort à la DPEF* » n'est pas une façon de se prémunir contre un manque de discernement

[156] La typologie de Mintzberg compose cinq formes d'organisation, la structure simple *(*start-up, bureau architecte, grandes entreprises en situation de crise, armée) la bureaucratie mécaniste (Industries lourdes et administrations à production peu différenciée) la structure divisionnalisée (Grandes entreprises et administrations diversifiées sur des marchés matures) la bureaucratie professionnelle (Hôpitaux, universités et grandes écoles, gros cabinets d'audit ou de conseil en organisation, journaux, sociétés de Bourse, banques d'affaires) et enfin l'adhocratie (Petits cabinets de conseil en stratégie, NASA, groupes de projet temporaires, laboratoires de recherche, agences de création publicitaire) (Mintzberg, 1982.)

de la part des directions départementales et ministérielles sur la singularité des missions de protection de l'enfance et le manque de moyens ? La gazette des communes amende ce questionnement.

> « *Protection de l'enfance : un an après la loi Taquet, le malaise persiste* » : « *Les drames des enfants de l'aide sociale à l'enfance se succèdent, parfois classés dans les faits divers des journaux ou suscitant des enquêtes approfondies. Malgré les lois de 2007, 2016, 2022 loi Taquet pas toujours appliquées, la protection de l'enfance se porte mal (…) les acteurs du secteur pointent les inégalités territoriales. La politique de la protection de l'enfance relevant des départements, chacun fait à sa manière, notamment avec les CJM, mesure phare de la loi de 2022. Les départements sont confrontés à de nombreuses difficultés, comme le recrutement de personnel ou de la dégradation des situations des familles. Ils attendent de l'État et ses relais (ÉN, ARS) davantage de coopération* ». Gazette des communes (en ligne le 22/09/23)

En ce sens, est-ce qu'une renationalisation[157] de la protection de l'enfance (suggéré depuis 10 ans par L. Louffok, membre du CNPE) et un pilotage national plus visible (nomination de la secrétaire d'État chargée de l'Enfance de C. Caubel, en mai 2022) sont opportuns ? Est-ce qu'au contraire, ils nous éloignent des bénéfices que la territorialisation amène en termes d'opérationnalité (*travail dans la dentelle*) et des particularités géo-économiques, sociales à prendre en compte dans chaque département pour mener une politique réaliste, définie par les ressources locales et les besoins spécifiques ? Est-ce que la territorialisation des politiques d'inclusion et ASE permettrait de constituer une voie commune pour promouvoir l'aspect central *de la prévention* dans ces missions si particulières ? Ces questionnements nécessitent de garder à l'esprit la complémentarité des politiques d'action sociale (lutte contre la précarité, protection de l'enfance) tout en analysant le contexte particulier du travail bureaucratique.

---

[157] « *Protection de l'enfance : "renationalisation" évoquée, indignation des départements. Paris - Le gouvernement s'est dit prêt mercredi à envisager une "renationalisation" de la protection de l'enfance, suscitant l'indignation de l'Assemblée des départements, compétents en la matière, qui a dénoncé une "insulte" à leur encontre*. » (AFP, 11/10/2023, site de l'express : Protection de l'enfance: "renationalisation" évoquée, indignation des départements – L'Express (lexpress.fr). Au moment de cette annonce, une autre nouvelle au sujet de la PEC témoigne de la 'crise' de l'ASE : « *La question de l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) enflamme le débat, et sera à l'ordre du jour de la commission de l'ADF, alors que le Territoire de Belfort vient de s'illustrer en votant le 28 septembre une délibération visant à refuser tout nouvel accompagnement de MNA jusqu'à nouvel ordre. Un département qui décide donc de contrevenir à la loi du 7 février 2022, imposant l'accompagnement des jeunes majeurs jusqu'à leur 21 ans… une autre forme d'alerte pour l'État. « Rien ne peut justifier la mise en cause des droits de l'enfant. La décision de plafonner la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés (MNA) du territoire de Belfort est une atteinte profonde au respect de l'intérêt supérieur de l'enfant » a réagi sur X (ex-Twitter) aujourd'hui la Défenseure des Droits Claire Hédon.* » (Revue en ligne ASSMAT : La revue d'informations professionnelles des assistantes maternelles et assistantes familiales Renationaliser la protection de l'enfance : une option envisagée par le gouvernement | Lassmat.fr

5.2.3. La bureaucratie comme principe de domination rationnelle

L'anthropologie du travail nécessite de cibler les préoccupations et expériences professionnelles, en comparant travail prescrit et vivant. Il a fallu instaurer une proximité *critique* (Latour, 2007, p. 365) avec l'idéal-type de configuration organisationnelle dite *bureaucratie*, correspondant à la rationalisation de la société étudiée par M. Weber *(*Colliot-Thélène, 1990, 1992 ; Million, 1995*)* et la neutralité axiologique. Cette approche sociologique permet de saisir les subtilités du principe de domination rationnelle à l'œuvre dans les bureaucraties, dont certaines fonctionnent selon d'autres principes, comme la domination traditionnelle ou/et charismatique. Un rapport de domination structuré historiquement par la constitution même de l'État (Bourdieu, 2012) était déjà défini sous la plume de M. Weber comme rapport de domination rationnelle légale (Weber, 2013, 2014) de l'homme sur l'homme. Pour M. Weber, elle atteint son plus haut degré d'expression dans l'administration bureaucratique et ce quel que soit le mode d'attribution des postes de direction (nommé, élu, ou désigné par un successeur).

> « *Ce type de domination est basé sur l'obéissance absolue par le dominé à un ordre s'il est de nature impersonnel et objectif. Cette forme de légitimité institue « le détenteur du pouvoir, le chef, le directeur, le dirigeant d'un État » comme le garant de l'application- juste- de la règle formelle, à laquelle finalement lui aussi est soumis. Ainsi, tout arbitraire est évité et les principes de justice respectés.* » (Scieur, 2011, p. 48).

L'agent bureaucratique quel que soit son poste, sa fonction ou hiérarchie dispose d'un statut qui lui garantit salaire, emploi, avancement, retraite, en contrepartie de l'exercice d'une mission précise, circonscrite selon des règles explicites et son niveau de qualification. Dans la fonction publique, le poste qui matérialise ses activités et ses compétences n'appartient pas au professionnel. J'entends souvent des agents (titulaires de la fonction publique) dire : « *je suis propriétaire (titulaire) de mon grade (cat A, B, C) mais pas de mon poste*. » (Cheffe adjointe du BMNA, nov 2020 et carnet de terrain). La direction peut décider de déplacer un fonctionnaire sur un autre poste en fonction des besoins ; un certain mode de rationalité et de rapport au travail qui va conditionner en retour les stratégies des professionnels relatives à leurs parcours. Dans la filière élective, les conditions d'exercice de la politique sont étroitement liées au poste d'élu occupé, tandis que dans la filière technique se croisent des fonctionnaires et des non-titulaires[158].

[158] « *Vous êtes nommé fonctionnaire stagiaire lorsque vous êtes recruté dans la fonction publique à la suite d'un concours ou à la suite d'une procédure de recrutement sans concours. Vous pouvez également être nommé fonctionnaire stagiaire en cours de carrière lorsque vous changez de cadre d'emplois : Ensemble de fonctionnaires soumis à un même ensemble de règles, appelé*

a. La bureaucratie comme idéal type de neutralité axiologique

L'administration de la DPEF fonctionne selon le principe de neutralité axiologique, illustrée dans la situation présentée maintenant, où la communication des professionnels doit être maitrisée au moment même de l'actualité d'un acte criminel commis par un ancien MNA en septembre 2020 : « *On a eu quelques soubresauts terroristes*[159] *ces derniers temps, les MNA ont été mis en cause, de certaines nationalités. On manipule ces données et encore plus la communication sur ces données avec beaucoup de fébrilité et de pincettes quoi !* » (Inspecteur, BMNA, 2020). Cette référence à l'actualité en France au cours d'une réunion partenariale (observatoire des mineurs errants, piloté par le CLSPD de la mairie -Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance-) à laquelle je participais deux mois après mon arrivée fut l'occasion de plusieurs questionnements : Comment les professionnels analysent ces événements-là ? Comment restent-ils neutres, impartiales, devant un public qui est sujet à tellement de médiatisation, de mobilisation citoyenne, mais aussi de rejet et de stigmatisation ? Est-ce que la neutralité est pertinente, efficace ? Dans quelles mesures ?

Dans la suite des échanges (notamment entre l'agent de la mairie et le bureau d'études parisien) personne ne revient sur le commentaire de l'inspecteur du BMNA. La conversation se poursuit sur la difficulté à recenser dans les territoires la présence des migrants juvéniles en errance : « *On a beaucoup de mal à obtenir des chiffres et c'est vrai que cela nuit pas mal à l'identification de spécificités territoriales*. » (Coordination CLSPD, novembre 2020). Dans le même temps sont évoqués les moyens utilisés dans les autres villes pour remédier à ces difficultés d'accroche de ce public, comme l'étude de terrain, la prévention spécialisée et la mise en place d'accueil de jour. Cette brève description illustre un quotidien professionnel, confronté à des situations de grande détresse, de précarité et de danger de ces personnes vulnérables. Il m'a semblé rapidement évident que les professionnels mobilisaient une certaine forme de neutralité axiologique pour trouver des leviers d'action et se dégager des mêmes écueils que ceux rencontrés par le

statut particulier, fixé par décret, et ayant vocation à occuper les mêmes emplois à la suite d'un concours ou d'une promotion interne. Dans ces cas, vous devez accomplir une période de stage. » Stage et titularisation du fonctionnaire - Ma situation personnalisée | Service-public.fr

[159] https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/09/27/attaque-de-la-rue-nicolas-appert-une-video-de-l-assaillant-interroge-les-enqueteurs_6053826_3224.html: « *Trois jours après l'attaque au hachoir qui a fait deux blessés devant les anciens locaux de Charlie Hebdo, vendredi 25 septembre 2020 à Paris, les enquêteurs cherchent encore à cerner la personnalité, le parcours et les éventuels contacts du principal suspect, qui a reconnu les faits.(…) celui-ci s'était présenté comme Hassan Ali, le patronyme sous lequel il était enregistré comme mineur étranger isolé auprès du conseil départemental du Val-d'Oise depuis 2018.(…) Alors que pour l'administration française il était né le 10 août 2002, et avait donc 18 ans, cette pièce d'identité indique que Zaheer Hassan Mahmood est né le 25 janvier 1995. Il aurait donc 25 ans.* »

scientifique, comme ne pas maitriser les émotions que peuvent susciter de tels événements, dénoncer et prescrire des réactions comme le ferait un homme politique ou un confesseur (Weber, 2016). « *Aucune connaissance scientifique, si importante soit-elle […] ne livre de vision du monde. Et inversement ; un essai qui veut être un sermon – et qui est un mauvais sermon – n'a pas de place dans une revue scientifique spécialisée* » (Weber, 2016, p.319). J'ai retrouvé chez les professionnels (carnets de terrain 2020, verbatims extraits des réunions de l'observation, entretiens de débriefing) cette capacité à être affecté par les situations en se déprenant des opinions et émotions personnelles. « *Les opinions que j'ai sur la thématique MNA, elles sont restées au garage à vélo ce matin en arrivant.* » (Cheffe du bureau MNA, DPEF, novembre 2020). C'est la capacité à mettre à distance les opinions dans le cadre professionnel qui permet d'entretenir un rapport aux valeurs mobilisant à bon escient les émotions. Mais dans le contexte plus général de l'administration territoriale, cette neutralité peut avoir un effet contraire, notamment lorsqu'il faut mettre en œuvre un degré très haut de formalisme. Dans l'administration de masse, on rencontre le formalisme bureaucratique requis pour le traitement des dossiers par les fonctionnaires. Cela produit des tendances dans les pratiques, comme un désinvestissement des raisonnements sur les questions à traiter (formalisme) l'impersonnalité, mais aussi le recrutement *universel* des plus qualifiés, ou la ploutocratie (Misset, 2017). Si la domination rationnelle conduit à la gérontocratie ou au patriarcat, la bureaucratie peut déboucher sur des tendances à la ploutocratie (pouvoir de l'argent) associée à la longueur de formation nécessaire, au nivellement des plus qualifiés, au formalisme (accent sur la forme et non le fond) et à l'impersonnalité.

> Ainsi « *le fonctionnaire remplit sa fonction 'sans considération de personne' ; formellement, de manière égale pour 'tout le monde', c'est-à-dire pour tous les intéressés se trouvant dans la même situation de fait » (Weber, p231, 1971) On a là une première formulation de la question du 'ritualisme' des bureaucrates qui sera ensuite développée par Merton. »* (Misset, 2017, p. 72).

Le traitement indifférencié des situations produit une déconsidération et une réification des problématiques traitées, alors qu'elles relèvent toutes d'éléments de vie individuelle et singulière. Cette impersonnalité et la *neutralité axiologique* à l'œuvre dans l'administration ne répondent pas uniquement à l'impératif d'une « *même règle pour tous* ». Au BMNA c'est aussi la conséquence d'un volume de travail très conséquent pour les chargés de gestion, qui nécessite des techniques matérielles de traitement des dossiers presque totalement informatisées (création,

classification, gestion, actualisation, circulation des dossiers). Cette *impersonnalité* satisfait aussi paradoxalement au principe de solidarité (mission d'action sociale) d'égalité, appliqué aux usagers et au *genre professionnel* des fonctionnaires (mobilité, propriété de son grade). Lors de discussions informelles à propos des possibilités de mutations de service, de poste ou de directions, une de mes collègues dira en ce sens : « *Les irremplaçables il y en a plein les cimetières* » (carnet de terrain, avril 2023). C'est pourquoi j'ai développé une *proximité critique* (Latour, 2007) vis à vis de la sociologie classique et l'idéal type de configuration bureaucratique. Mon intérêt est resté centré sur les interactions, les attitudes et les interprétations comme déterminants de l'organisation[160]. Si l'identité bureaucratique est une abstraction et si l'interaction qui est observée pour distinguer les nuances d'interprétation de cette identité bureaucratique, est aussi une abstraction (Latour, 2007) on ne peut pas non plus réduire cette identité professionnelle à « *une réponse rationnelle aux exigences de la situation* » (Crozier, 1963, p. 262). Elle n'est pas non plus réductible à leur conformité aux actions qui ont été prescrites, bien au contraire. En mobilisant l'anthropologie du travail, déployé sur un temps long, je n'ai pas emprunté le chemin d'une sociologie qui observe uniquement la dialectique *acteur et système* (Crozier, Friedberg, 1977). J'ai emprunté un chemin singulier, en dessinant le paysage complexe, dense, des actions et situations d'interlocution qui se déploient dans l'institution, des fonctions et des valeurs qui s'y expriment.

b. « *Rester technique et éloigner les questions politiques* »

De nombreuses discussions quotidiennes (du moins celles que j'ai eu au cours de mon terrain) tournent autour de cet évitement du politique (Neveu, 2023) en évoquant « *l'importance de séparer les deux* », « *la nécessité de garder distinct les missions, rester technique surtout et éloigner les questions politiques* » (cheffe du bureau MNA, DPEF, septembre 2021). Cette distance était évoquée comme un gage d'efficacité. Pourtant c'est bien *le politique* le maitre

[160] « *Focus sur : L'idéal-type wébérien à l'épreuve des faits : Une enquête réalisée par Vincent Dubois (1999) auprès des guichetiers des Caisses d'allocations : Observant des centaines d'interactions entre guichetiers et usagers de la CAF, l'auteur se demande s'il s'agit bien d'une simple confrontation bureaucratique standardisée et impersonnelle. (…) Dans les faits, que constate-t-on ? La fonction de guichetier est particulièrement mal définie, pleine d'incertitudes (…) les guichetiers disposent d'une relative marge de liberté pour définir leur fonction, et l'auteur s'aperçoit qu'ils l'investissent différemment selon leurs caractéristiques personnelles, leurs attentes, leurs trajectoires. Faut-il laisser ou non les gens raconter leur vie ? Les recevoir à un rythme soutenu ou prendre le temps de les écouter ? Tutoyer ou se laisser tutoyer ? Certains revendiquent de donner des conseils d'ordre général, tandis que d'autres refusent. Certains font davantage dans le « social », d'autres dans le « technique ». La variété des analogies qu'ils utilisent pour décrire leur fonction (curé, assistante sociale, « flic ».) est ainsi révélatrice de ces différences de postures.(…) A priori standardisés et impersonnels, les rôles bureaucratiques se révèlent en fait perméables aux dispositions de ceux qui les endossent*. » (Misset, 2017, p. 73-74).

d'œuvre de l'action publique, un rôle que chaque élu interprète comme il l'entend. En fonction de leur *famille* politique, leur position ou de leur mandat, les élus travaillent différemment avec les services techniques. L'analogie de l'administration comme véhicule stable, dont l'appareil politique des élus serait le moteur dynamogène est utile. Ce véhicule, cette structure institutionnelle/technique du politique, fonctionne donc de manière stable (technique) et dynamique (politique) en équilibrant les risques de routine, d'hyper-conformité, d'entropie (entendue ici comme dispersion de l'énergie). Par exemple en 2019, une cheffe de service ASE d'une grande structure d'action sociale, d'envergure nationale, missionnée par la DPEF pour la prise en charge des MNA, me racontait comment une élue politique était venue lui demander de « *prendre expressément en charge ces jeunes migrants* » dont la situation précaire avait été très médiatisée à l'époque. La cheffe de service avait répondu « *vous me demandez de mettre en porte à faux mes équipes éducatives, ce n'est pas possible* » (carnet de terrain 2019) et refusé la demande l'élue. Mais la mobilisation ne fut pas vaine, puisqu'elle permit à l'époque de faire pression sur l'administration pour le conventionnement de places supplémentaires d'accueil des migrants juvéniles et de nouveaux dispositifs de protection des MNA. En effet les hébergeurs solidaires qui les accueillaient en urgence, avaient sollicité directement l'élue pour agir, tout en médiatisant l'événement pour alerter les politiques et les citoyens. Le rôle des élus est porté par un ensemble de considérations citoyennes, de relations avec les associations et le tissu social, de modes d'autorité et de socialisation traditionnelle, qui remplace des procédés d'assistance autrefois dévolus à la solidarité organique. La dynamique institutionnelle incarnée par le politique contrebalance *l'hyper-conformisme* bureaucratique. Le politique *déréglemente* l'interprétation des situations en rendant visible leurs complexités. Cette dynamique légitime le rôle d'équilibrage des interventions citoyennes et/ou politiques, les dimensions politiques de la solidarité au sens de vie de la cité. Le *biais techniciste* abordé maintenant se distingue totalement de la dynamique technique/politique analysé à l'instant. Ce biais n'a pas été observé sur mon terrain. Il est plus appréhendé en termes de risque ou de dérive organisationnel du travail.

c. Le biais techniciste

Le paradigme *techniciste* qui préside aux organisations du travail et à leurs évolutions est un phénomène intéressant pour illustrer les possibles dérives de la bureaucratie. L'histoire et la sociologie du travail ont permis d'illustrer les diverses représentations qui fondent ce biais.

« *Taylor (1912) et le taylorisme renforcent l'idée de rationalisation qui, selon lui et ses épigones, consiste à strictement prescrire et limiter les tâches. Ce sera le célèbre one best way, défini par ceux qui possèdent la science et dictent la méthode. On se souvient du fameux passage où Taylor s'adresse à l'ouvrier en désignant l'organisateur : « Vous voyez cet homme… Eh bien, vous ferez exactement ce qu'il vous demandera… et vous n'entamerez pas de discussion avec lui » (Taylor, 1912 : 99-100)* » (Bernoux, 2016, p. 21).

Illustrant le mépris pour le travail manuel (Castel, 1995)[161] le taylorisme (Taylor, 1912) et en dépit des critiques formulées à son encontre (Wallon, 1932) le biais techniciste perdure encore aujourd'hui. Il consiste à nier la qualité de rationalité et d'expertise des exécutants. Il s'agit pour les dirigeants, les organisateurs, d'exclure peu à peu et de manière répétée la réflexion des acteurs[162] qui ont à traiter les problèmes dans leur activité.

« *On voit bien aussi le biais techniciste, qui structure finalement et paradoxalement leur mode de raisonnement et limite la portée de leurs conclusions. Celui-ci repose en effet sur une conception parfaitement objective aussi bien des structures organisationnelles que des « problèmes » posés par le contexte et exclut à peu près complétement de sa réflexion les acteurs qui ont à traiter ces problèmes et les systèmes de relations et de négociation à travers lesquels ils peuvent le faire concrètement. L'adaptation des unes aux autres est dès lors pensée comme un processus unilatéral et quasi mécanique dans lequel les exigences – traitées comme objectives- de la situation imposent à une organisation certaines caractéristiques structurelles, sous peine d'une performance insuffisante ou « suboptimale » qui aboutirait à son élimination (Hage et Aiken,*

[161] « *Au cours des débats sur la loi Le Chapelier (1791) abolissant les corporations, s'est posée la question de savoir s'il était possible de donner un statut social non plus à travers un état (la corporation) mais à travers l'exécution d'un travail manuel. Posant la question à propos de cette loi, « à quelles conditions le travail peut-il devenir un "état" ? », Robert Castel (1995: 129) ajoute « ce qui ne va pas de soi, si l'on sait l'immense mépris dans lequel est alors tenu le travail manuel » et plus loin, citant Loyseau (1610), « les artisans, ou gens de métier, sont ceux qui exercent les arts méchaniques, et, de fait, nous appelons communément méchanique ce qui est vil et abject. Les artisans, étant proprement méchaniques, sont réputés viles personnes. » Par la suite, le travail, même « mécanique », n'a pu trouver une place dans le système des dignités sociales qu'« à la condition expresse qu'il obéisse à des réglementations strictes» (Castel, 1995, p. 131). C'est par le métier que certains travaux manuels « peuvent être dédouanés de leur indignité foncière » (Castel, 1995, p. 131) à condition qu'ils obéissent aux règles qui leur sont imposées*. » (Bernoux, 2016, p. 20).

[162] « *L'approche de la Workplace Ethnography lui (Hodson, 2010) paraît la plus pertinente aussi pour comprendre les comportements au travail. Il attribue les difficultés pour le management d'exercer son pouvoir sur l'activité de travail au fait que les managers n'ont pas les connaissances nécessaires pour prendre des décisions au sujet du travail concret. (…) L'observation directe paraît donc la plus pertinente pour comprendre ce qu'est le travail concret, tant l'exécution de ce travail que les attitudes et comportements de ceux qui l'exécutent. Même si elle est par définition limitée à des terrains particuliers, elle permet mieux que toute autre de comprendre ce qui se passe dans les bureaux et ateliers. Ségrestin (2004: 55) a une remarque qui va dans le même sens: «A ce stade, l'accumulation des études de terrain est la seule bonne façon de produire des diagnostics de valeur.» Étudier le travail concret ne peut bien se faire que par la méthode de l'observation directe. C'est toute la signification de l'étude du travail comme activité. L'observation participante en immersion dans le milieu de travail en est sans doute le meilleur moyen.* » (Bernoux, 2016, p. 29).

Social Change in Complex Organizations, New york, Random House, 1970, formulent assez bien ces prémisses). » (Friedberg, 1993, p. 83).

L'effacement si caricatural de l'acteur professionnel n'a pas lieu dans les collectivités territoriales. N'allant pas aussi loin dans le processus d'évincement de l'agent, la collectivité territoriale place tout de même ce dernier à bonne distance des missions de pilotage et d'organisation du travail, car de cette distance dépend l'organisation hiérarchique. En 2022 au plus fort des grands bouleversements de l'administration, l'organisation et la territorialisation de la PE sollicite la participation de tous.

> « *C'est un très gros chantier, pour lequel nous souhaitons avoir une concertation très large, sur ce qu'on peut imaginer, car on peut tout à fait oublier des choses. Donc vous serez sollicités très régulièrement* » (extrait d'une AG de la DPEF, octobre 2021) … mais pour mieux redéployer sa chaine de commandement : « *L'objectif est d'arriver à une DPEF qui soit pilote de la politique publique ; qui soit ressource et évaluatrice sur les territoires ; qui contrôle en interne du département et en externe. L'objectif est de pouvoir évaluer contrôler les territoires, les actions qui sont sur le territoire.* » (Extrait d'une AG de la DPEF, octobre 2021).

Pendant des années, la tendance a été de créer des ilots indépendants dans certaines branches d'activités ou organisations de service, tout en faisant peser de façon toujours plus importante la responsabilité des décisions pour l'enfant et sa famille sur les inspecteur(rice)s. Dans d'autres services plus éloignés géographiquement du central, cette indépendance s'est maintenue par des systèmes plus horizontaux de relation et négociation entre professionnels. Avec la territorialisation, ce travail de terrain et en réseau est réinvesti.

> *« Les projets pour les enfants à besoins spécifiques s'appuient sur des équipes mobiles, pluridisciplinaires, qui ne sont pas dans les internats et viennent en appui aux éducateurs dans les internats et auprès des jeunes. Directement sur les situations, soit dans l'échange sur les pratiques pour aider les éducateurs dans les prises en charge au quotidien. (C'est le cas pour rénovation, ils s'appuient c'est ce qui avait été fait par IDB pour le dernier appel à projet avec l'intégration des trois MECS avec des classes spécifiques. Donc on porte aussi cet aspect-là auprès des associations).* » (Extrait d'une AG de la DPEF, octobre 2021).

In fine, l'analyse des transformations organisationnelles montre que lee pilotage (DPEF, BMNA) vise à se déprendre du biais techniciste et des risques de décrochage du terrain. Ce biais s'est renforcé par la division du travail (très présente dans les bureaucraties) et la complexification des missions de travail social (présentée dans l'état de l'art) comme le raconte ici une assistante sociale fonctionnaire bientôt à la retraite. « *A l'époque on faisait tout, on prenait en compte des problématiques d'insertion socio-*

professionnelles des gens et socio-éducatives, on était sur un quartier on rencontrait les directrices d'écoles, on faisait des points réguliers, quel enfant a telles difficultés, l'évolution sur l'année, on pouvait rencontrer les parents par l'intermédiaire de la directrice par exemple, on étudiait les possibilités, elle repérait les problèmes éducatifs, de comportement, d'acquisitions. Cela a été très progressif, on est parti d'expérimentations à Pessac, à Talence, mais c'était nous deux sur ce territoire de Pessac et Bordeaux Lac. » (Mme V, assistante sociale, Département, Novembre 2021). Il y a eu d'abord le découpage de l'activité par circonscriptions (avec 3 pôles : accueil, accompagnement, insertion) puis à partir de 1991, l'accompagnement en MDS « *pour recevoir plus rapidement et pour accompagner plus longtemps* » (Mme V, assistante sociale, Département Gironde, Nov 2021) et en 2014 la création des pôles territoriaux de solidarités. Ces réorganisations de l'action sociale au département ont modifié et fragmenté les pratiques, au détriment d'une maitrise relationnelle-savoir-être (réinvesti avec les chartes de l'usager, les politiques DSL, la DPA-PC). Elles ont modifié aussi les relations entre professionnels et l'action publique comme action collective (Dubois, 2010, 2012 ; Lascoumes, Le Galès, 2010) visant à résoudre des « *problèmes publics* » (Gusfield, 2009). Ces transformations, associées à une complexification plus générale des problématiques sociales et de la bureaucratie (Demailly, 1992 ; Demazière, Bezès, 2011 ; Graeber, 2015, 2017) ont peu à peu renforcé le biais techniciste, en reléguant à l'arrière-plan la réflexion que les acteurs professionnels pouvaient porter sur l'organisation du travail et sur leurs propres capacités à pouvoir interpréter et traiter les problèmes. La territorialisation est l'occasion de restaurer cette parole et de remobiliser des collectifs de travail autour de la maitrise de leurs pratiques, leurs expertises, parfois leurs impuissances. Elle permet aussi de remobiliser le travail en réseau et résister à la logique de *nouvelle gestion publique*. Cette logique, par l'impératif de performance qu'elle impose aux formes de collaboration interinstitutionnelle, conduit à la *déprofessionnalisation*, « *un affaiblissement ou une perte de repères professionnels (identitaires, culturels, éthiques, déontologiques) auparavant considérés comme les caractéristiques fortes d'un groupe professionnel* » (Roquet, Wittorski, 2013, p. 9). Les économies sociales et solidaires portées par le Département, abordées maintenant sont un exemple de résistance à cette logique, par la cohérence des missions et les repères professionnels guidés par le principe d'utilité sociale. Les caractéristiques des ESS décrites maintenant protègent les professionnels des dérives technicistes et des risques de morcellement, liés entre autres à la bureaucratisation de leurs activités.

5.2.4. Les économies sociales et solidaires

J'ai décidé de travailler sur les ESS lorsque j'ai appris qu'une grande partie des structures mandatées par la DPEF faisait partie des ESS. Ce fait est pourtant méconnu par les professionnels du BMNA. Comment la mise en visibilité de l'ESS permettrait d'imaginer de nouveaux leviers d'action pour l'insertion socio-professionnelle des publics de l'ASE ? Ces leviers pourraient par exemple s'illustrer dans des campagnes d'information et d'éducation aux principes d'utilité publique, d'égalité, d'équité, aux principes d'ancrage territorial, de citoyenneté, ou encore l'anticipation des mutations sociales (Pecqueur, 2000) appliqués à divers champs de la formation, et du travail salarié. Je souhaitais comprendre pourquoi le BMNA méconnaissait les ESS en allant à la rencontre des professionnels du Département de la Gironde travaillant sur ces questions. Ma méthode a été opportuniste. Elle a consisté à collecter les informations sur le site du Département *'Mascaret'*, comprendre l'organigramme des services ESS, puis rencontrer la direction de coopération et développement des territoires, la DCDT. La rediffusion d'une journée départementale consacrée aux ESS et introduite par T. Duverger[163]en décembre 2019, fut une précieuse ressource pour comprendre la diversité des ESS et leurs importances dans le champ de l'action sociale. Il s'agit ici de comprendre les grandes tendances et actions menées pour la prévention des risques de précarisation des jeunes, la prévention et protection de l'enfance et des familles, l'insertion socio-professionnelle des jeunes sur le territoire et leurs liens avec les ESS.

a. Politiques d'insertion et principes des ESS

Lors de mes rencontres avec la directrice des ESS à la DCDT, j'ai compris son rôle dans le déploiement et le soutien aux initiatives ESS (Itçaïna, Lafore, Sorbets, 2004, Moulévrier, 2022). Grâce à un travail commun réalisé avec elle sur la base des documentations de la CRESS Nouvelle Aquitaine (Chambre Régionale des ESS) nous avons dégagé un certain nombre d'indicateurs, rendant compte d'un panorama actualisé. Les résultats obtenus ont montré une surreprésentation des acteurs de l'ESS par rapport aux autres régions. En Nouvelle Aquitaine, l'action sociale comme secteur d'activité des ESS représente 3370 établissements soit 15,9% des structures ESS (qui peuvent être des associations, des coopératives, des fondations) et 90 970

[163] T. Duverger est ingénieur de recherche à Sciences Po Bordeaux, chargé de mission ESS et développement durable, et chercheur au Centre Emile Durkheim. Il dirige la Chaire Territoires de l'économie sociale et solidaire (TerrESS), le Master Economie sociale et solidaire et innovation sociale (ESSIS) et l'Executive Master Stratégies, territoires et projets innovants dans l'ESS (STPI-ESS).

salariés, soit 41,2% des emplois (et 34,5% sur Bordeaux métropole, ce qui fait du secteur le premier employeur). Paradoxalement, à l'échelle nationale, l'ESS ne représente que 10% des emplois, le reste appartenant au public (assez similaire) et au secteur privé lucratif[164].

En Gironde, pour les politiques publiques qui concerne la DPEF, la DCDT recense 41 établissements ESS partenaires directs de la Protection de l'Enfance, sur un nombre total d'environ cinquante établissements. Cela veut dire que ces établissements mandatés exercent leur mission de prévention et protection auprès des enfants et familles, au titre des ESS.

Il est donc intéressant de considérer et d'étudier de près cet enchâssement de la politique publique, de l'ESS et des compétences portées par le Département, notamment pour l'insertion professionnelle et la prévention des facteurs de vulnérabilités, en direction des publics juvéniles et/ou primo arrivants.

Dans les départements, plusieurs compétences relèvent de l'insertion socio-professionnelle et concourent au service public de l'emploi au travers de la possibilité de participation aux maisons de l'emploi et structures d'accompagnement (missions locales) la responsabilité du fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté, de l'insertion des titulaires du RSA, du contrat unique d'insertion (secteur marchand, non marchand) le siège au Comité d'administration de France Travail au titre des articles L5322-1 et L5312-4 du code du travail. D'autres relèvent de la prévention à travers la lutte contre la pauvreté et la précarité, la définition des besoins et attentes des groupes sociaux, personnes et familles vulnérables, la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP, loi du 5 mars 2007) sur la protection juridique des majeurs

On voit combien ces deux champs de compétences recoupent celle de l'action sociale et médicosociale ciblée de la PE, l'insertion sociale et professionnelle des allocataires, la prévention et action pour les personnes handicapées et les personnes âgées. Cette combinaison des compétences départementales et professionnelles des acteurs clés de l'ESS, dont le financeur principal est le Département, répond à une logique territoriale : « *Si le local renvoie à une question d'échelle, le territorial fait écho à un mode d'organisation de la production et de la répartition des acteurs.* » (N'Diaye, 2011, p. 17). Pour suivre ce propos, et éviter les ambiguïtés et confusions terminologiques (Defourny, Monzon-Campos, 1992 ; Laville 1994) qui marquent les ESS, je reprends ici leurs aspects techniques qui s'inscrivent eux aussi dans un ensemble

[164] Ces chiffres proviennent de l'édition 2021 du Cress Nouvelle Aquitaine « Panorama Gironde et Bordeaux Métropole Éditions 2021, Économie sociale et solidaire » disponible sur le site du CRESS Nouvelle Aquitaine.

d'intérêts communs et propices à l'emploi. En effet, on peut considérer cette économie à la fois comme un outil et comme un résultat d'une politique de l'emploi juste et équitable sur un territoire. Cela signifie qu'elle est pourvoyeuse en activité professionnelle, qui se révèle être pérenne et stable en raison de son utilité sociale[165], tout en étant cohérente avec les nécessités locales, les ressources territoriales et les besoins en matière d'insertion socio-professionnelle. C'est en cela qu'on peut l'appréhender comme une politique de l'emploi à part entière, préventive (outil d'insertion, maillage institutionnel, construction du tissu social) et active (développement de secteurs d'activité, innovations et nouvelles solidarités).

Ce double constat m'a amené à plusieurs questionnements relatifs à la visibilité et la compréhension des défis contemporains, à la fois socio-économique et écologiques que posent l'organisation du travail en général. Les ESS sont régies par la loi Hamon n°2014-856 du 31 juillet 2014, comme étant « *un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine* ». La loi reconnaît d'une part comme entreprise de l'ESS les 4 familles statutaires historiques de l'ESS : les associations employeuses, les coopératives, les fondations et les mutuelles. Disposer d'un de ces statuts est suffisant pour obtenir la qualité d'entreprise de l'ESS. Puis elle reconnait également la possibilité, pour les sociétés commerciales non coopératives, de rejoindre le champ de l'ESS sous réserve qu'elles respectent les principes de ce mode d'entreprendre. Les sociétés en question sont alors appelées Sociétés commerciales de l'ESS (SCESS). Le décret n° 2015-858 précise les mentions que doivent contenir les statuts d'une société commerciale afin d'être reconnue en tant que SCESS : la définition de leur objet

[165] A ce propos, la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (1) mentionne dans l'article 11 : « *Art. L. 3332-17-1.-I.-Peut prétendre à l'agrément " entreprise solidaire d'utilité sociale " l'entreprise qui remplit les conditions suivantes :« 1° L'entreprise poursuit comme objectif principal la recherche d'une utilité sociale, définie à l'article 2 de la même loi ;« 2° La charge induite par son objectif d'utilité sociale a un impact significatif sur le compte de résultat ou la rentabilité financière de l'entreprise ;« 3° La politique de rémunération de l'entreprise satisfait aux deux conditions suivantes :« a) La moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à sept fois la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet sur la base de la durée légale du travail et du salaire minimum de croissance, ou du salaire minimum de branche si ce dernier est supérieur ;« b) Les sommes versées, y compris les primes, au salarié ou dirigeant le mieux rémunéré n'excèdent pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à dix fois la rémunération annuelle mentionnée au a ;« 4° Les titres de capital de l'entreprise, lorsqu'ils existent, ne sont pas admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers, français ou étranger, dont le fonctionnement est assuré par une entreprise de marché ou un prestataire de services d'investissement ou tout autre organisme similaire étranger ;« 5° Les conditions mentionnées aux 1° et 3° figurent dans les statuts. » Bénéficie de l'agrément (satisfaisant à l'article 1er loi n° 2014-856, du 31/07/2014 précitée et à la condition fixée au 4° du I du présent article) Les entreprises d'insertion, de travail temporaire d'insertion, les associations intermédiaires ; Les ateliers et chantiers d'insertion, les organismes d'insertion sociale (l'article L. 121-2 du CASF), Les services de l'ASE, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, Les régies de quartier, Les entreprises adaptées ; Les centres de distribution de travail à domicile ; 11° Les établissements et services d'aide par le travail ; 12° Les organismes agréés mentionnés à l'article L. 365-1 du code de la construction et de l'habitation ; 13° Les associations et fondations reconnues d'utilité publique et considérées comme recherchant une utilité sociale au sens de l'article 2 de la loi n° 2014-856.*

social, la démocratisation de leur mode de gouvernance, l'affectation majoritaire des bénéfices à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de la société ; le caractère impartageable et non distribuable des réserves obligatoires constituées et l'interdiction d'amortir ou de réduire leur capital. Les principales caractéristiques de l'ESS définissent bien les contours d'une économie plus juste, fondée sur la recherche d'utilité sociale.

Enfin, les quatre règles qui président l'ESS, relatifs à la rémunération de l'entreprise peuvent inspirer les politiques de lutte contre les dérives et risques associés à la financiarisation de l'économie et à la privatisation ou externalisation des missions de services publics.

> 1/ La moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés ne doit pas excéder un plafond axé à sept fois la rémunération annuelle la plus faible. 2/ Les sommes versées, y compris les primes, au salarié ou dirigeant le mieux rémunéré n'excèdent pas, un plafond fixé à dix fois la rémunération annuelle la plus basse. 3/ Les titres de capital de l'entreprise ne sont pas admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers. 4/ La première et la troisième condition ci-dessus doivent être inscrites dans les statuts de la structure.

Les membres de l'ESS sont à la fois propriétaires et décisionnaires et ils ne peuvent partager les bénéfices ou profits entre membres de la communauté, ils doivent être réinvesti. C'est pour cela qu'ils répondent assez bien aux principes communs des missions de service public.

Il est à noter que le principal financeur des ESS sont les départements comme celui de la Gironde qui a soutenu les politiques sectorielles de toutes les ESS en 2017 à hauteur de 32 millions d'euros, sur des volets culturels, des missions d'insertion et d'inclusion. Et cet accompagnement se poursuit de la phase d'émergence jusqu'à la réalisation (ex : territoire et innovation sociale, la Fabrique). Selon le rapport Panorama des ESS en Gironde (en ligne) les principaux secteurs d'activité financés par les départements sont l'action sociale, le médico-social, le secteur associatif, le sport et la culture[166]. Or, en 2019 la plupart des départements financent ces secteurs des ESS mais *sans le savoir ou sans le faire valoir* (journée des ESS, Département de la Gironde).

> Comme dit T. Duverger « *le département est le principal financeur de l'ESS dans les territoires, et n'en a pas conscience ! Sans même le savoir, il en est le fer de lance ! (…) car sur la centaine*

[166] Le rapport d'activité du Département de la Gironde 2022 (en ligne) annonce des dépenses de solidarité de 1057,4 M d'euros sur des dépenses de fonctionnement total de 1680, 4 M d'euros. Les dépenses de solidarité ont été répartis comme suivant : « *RSA (243,2 M d'euros), Allocations personnalisée d'autonomie (152,5 M d'euros), PCH/ACTP – la prestation de compensation du handicap, et l'allocation compensatrice pour tierce personne (123, 2 M d'euros), les hébergements (453,1 M d'euros), la prévention enfants (33,1 M d'euros), le divers social (9,7 M d'euros), l'autonomie (22,5 M d'euros), et l'insertion et développement social (20,1 M d'euros)* ».

de départements, seulement une dizaine des départements sur la France ont créé une délégation de l'ESS. » (Journée d'étude de l'ESS, 04/12/2019, Département de la Gironde).

Depuis 2015 la Gironde s'est dotée d'une délégation à l'ESS, comme une dizaine d'autres départements en France. Depuis elle opère ce financement *au titre des ESS* et peut donc rendre visible cette réalité. Cet enjeu n'est pas anecdotique, car la reconnaissance (Itçaïna, Lafore, Sorbets, 2004) la structuration et la professionnalisation de ces acteurs participent d'une diversification des modèles de gouvernance économique, des emplois de proximité, d'une captation et d'un renforcement du lien social (N'Diaye, 2011). C'est un enjeu d'obligation à l'égard de ce cadre d'intervention, de structuration des identités professionnelles, d'étayage des dynamiques locales et partenariales qu'il autorise. On verra par la suite le décalage d'une telle approche avec celle d'un grand groupe comme SOS Solidarités. Ainsi en 2021 en Gironde, 41 structures d'action sociale identifiées comme partenaires directs de la Protection de l'Enfance - protection et prévention (sur 51 structures recensées au total) ont été subventionnées au titre de l'ESS par la commission permanente. La plupart de ces structures n'auraient pas eu connaissance qu'elles correspondent bien aux critères des ESS si la délégation n'avait pas été créé.

Plusieurs formats ont été notifiés : foyers d'enfants, foyers maternels, ITEP (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique), EPEI (établissement de placement éducatif et d'insertion), des associations et fondations d'action sociale, des centres et foyers- d'enfants, maternel, des instituts, des associations (sport, animation, culture)**,** des centres sociaux-culturels, centres d'animation, centres sociaux, une maison de santé. Ces structures inscrites à l'annuaire de la DPEF sont sollicitées (via le logiciel ORPE) pour exécuter une mesure administrative de prévention (émanant des services sociaux départementaux) ou judicaire de prévention et protection (émanant du juge des enfants). Il s'agit entre autres de suivi éducatif, rencontres médiatisées avec la famille, hébergements, activités extra-scolaires, accueils de jour, mesures de placement familial, orientations en ITEP et en EPEI répondant aux besoins particuliers de l'élève.

Le portage des ESS n'est pas historiquement associé aux politiques publiques, ou l'État Providence. Son héritage est plus ancien, notamment celui des sociétés coopératives. Comme son nom l'indique, l'ESS est issu du solidarisme, de l'équilibre entre libéralisme et socialisme, entre marché et nationalisation (intervention de l'État pour l'auto-organisation de la société). C'est ce que font les mutualités, les coopératives d'habitat bon marché, les coopératives de production et de consommation, les associations.

b. L'entreprenariat social, à contre-courant des ESS

Comme le fait remarquer T. Duverger (Journée d'étude des ESS, 04/12/2019, Département de la Gironde) certaines dérives sont aussi à observer dans le champ du social, et offre un tout autre aperçu des missions de solidarités, assez éloigné des ESS (Ndiaye, 2011 ; Duverger, 2019).

Il cite pour cela l'exemple du Groupe SOS, qui a développé au cours des cinq dernières années plusieurs services dédiés aux MNA sur le territoire girondin et en France. Depuis 2021, ce groupe national, dont le slogan est *Entreprendre au profit de tous*, compte 4500 employés et 260 établissements et deux modes de gestion, l'un *sous contrôle des pouvoirs publics* et l'autre dit *libre* pour les établissements sociaux et médico-sociaux, les établissements dit *ASE, PJJ, crèches*, pour les établissement sanitaires et médico-sociaux *hôpitaux associatifs, EHPAD*. Il est annoncé sur la page internet du groupe SOS les différents secteurs d'intervention : commerces durables et services, action internationale, culture, transition écologique et territoires. Pour le premier mode de gestion, aucun bénéfice et pour la seconde, 100% des bénéfices *sont dits* réinvestis et le point commun des deux 'filiales' étant l'absence d'actionnaires. Mais contrairement à la quarantaine d'établissements sociaux recensé ESS, le groupe SOS n'en fait pas partie. En 2022, il annonce « *un chiffre d'activités de 1, 370 milliards d'euros, dit budgets alloués (salaires, charges) et environ 5 millions d'euros de « résultats », « réinvestis »* ». Les financeurs du groupe sont à 23% les collectivités territoriales, 41% les caisses d'assurance maladie, 21% des clients privés, 12% l'État (ARS, Préfecture) et 3% autres (Source internet groupe SOS).

T. Duverger explique qu'il s'agit « *d'un méga groupe milliardaire, qui intervient dans tous les champs de l'action sociale, et qui cherche à s'implanter en Nouvelle Aquitaine.* » (2019). Ce grand groupe a effectivement réussi son implantation, notamment en créant plusieurs services de PEC MNA. Le groupe se qualifie lui-même son activité d'*entrepreneuriat social*.

> « *Face à la raréfaction des ressources publiques, il faut aller chercher des ressources marchandes. Mais en fait ce que le groupe SOS appelle des ressources marchandes c'est de l'argent public sous forme d'appels d'offres (et non plus des subventions)* ». (Duverger, 2019).

L'explication du changement sémantique est simple. Dorénavant les politiques publiques font des appels d'offre, selon les directives européennes qui placent sur un marché concurrentiel d'offres et de demandes toutes les formes de services, publics comme privés. Sur ces marchés les '*candidats'* sont mis en concurrence et doivent alors se structurer et se concentrer pour être

davantage concurrentielles. Ce mécanisme explique une transformation du champ de l'action social qui recrute maintenant dans les écoles de commerce pour répondre à ces nouvelles prérogatives. « *ll y a l'idée que faire du social sera rentable, va produire des bénéfices, va permettre de faire des économies, et aura un impact économique- et pour cela on fait des études d'impact.* » (Duverger, 2019). Ce phénomène en quête de reconnaissance depuis les années 1970 (Ndiaye, Boutillier, 2011) n'est pas nouveau. Il est décrit dans sa forme conceptuelle par le *social business* (Yunus, 2008) observé dans certains pays en voie de développement où des politiques de lutte contre la pauvreté passent par l'entrepreneuriat. Il est illustré dans sa forme juridique par les modalités *d'administration légal du capital* (de Soto Polar, 2005).

En contraste avec ces formes d'entrepreneuriat du social apparaissent des innovations comme les tiers lieux, des organisations hybrides, des modèles économiques hybrides, des nouvelles solidarités et expérimentations à différentes échelles[167]. Les logiques d'action publique se transforment. Les besoins dans ce domaine sont exponentiels, car ils partent des demandes de la société et vont s'appuyer sur les partenaires institutionnels comme ceux des collectivités territoriales. En parallèle, le *management* comme paradigme du secteur économique marchand tente de s'imposer depuis 40 ans dans l'économie sociale et solidaire[168] et l'action sociale et médico-sociale. A l'opposé de l'innovation sociale et du mode de gestion participatif et démocratiques des ESS, *l'entrepreneuriat social* comme celui du groupe SOS uniformise les manières de penser l'organisation, selon un principe *d'isomorphisme institutionnel* (Dimaggio, Powell, 1983). C'est ce qu'évoque ici l'un des promoteurs du management.

> *« Manager c'est gérer l'imprévu, prédire et pour cela, mieux vaut être bien outillé. Dans le secteur, on oppose à tort les terminologies ou les figures du dirigeant au chef. (…) [L'État] pousse notre secteur s'il n'est pas volontariste à se structurer, à intégrer des compétences et des talents multiples. D'autant plus fort qu'il fait de ces acteurs des agents voire des auxiliaires de la solidarité sociale. Un intermédiaire entre lui et les citoyens, pour son compte, afin de leur apporter les sécurités dont ils ont besoins. Ainsi l'association championne de la démocratie*

[167] En Nouvelle Aquitaine, l'ESS constitue 10 à 12% de l'emploi, et en Gironde 9 à 10%, 53000 emplois. L'action sociale est le premier secteur employeur des ESS, en y incluant les sports et les loisirs (Panorama Gironde et Bordeaux Métropole Editions 2021, Economie sociale et solidaire » disponible sur le site du CRESS Nouvelle Aquitaine).

[168] La définition même des ESS est antinomique avec le paradigme de management, ou le social business : https://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire : *Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques*.

représentative prend une orientation entrepreneuriale dès qu'elle pèse financièrement, politiquement, territorialement. Le changement culturel se situe là. » (Morillon interviewé par M Selim, 2020, p. 154).

La gestion de l'imprévu incarne ici la pratique managériale. Elle se substitue au projet de justice sociale articulant la lutte contre les inégalités aux obligations qui nous lient socialement.

c. Idéologies managériale dans l'action sociale.

Avec le groupe SOS apparait le mariage insolite d'une méthode de travail fondés sur des logiques de profit au champ professionnel de l'action sociale dont l'emploi au titre des ESS- donc antinomique[169]- ne cesse de s'accroitre. Ce phénomène peut être interprété comme une réponse de la société à deux grands bouleversements de ces quarante dernières années. Le premier, celui d'une multiplication des défis sociaux (chômage, grande précarité, sans-abrisme, mal-logement, handicaps, malnutrition, maladies, déplacements de populations, migrations et exils) conduit au développement du secteur associatif et son changement d'échelle organisationnel. Le second est la multiplication des budgets alloués à ce secteur, mais dont le volume et la concentration aux mains des plus gros opérateurs ne satisfont pas les besoins. Depuis les années 1990, ces deux tendances ont complexifié l'action de l'État qui a démultiplié les lois, les outils de contrôle et mesures administratives tout en autonomisant les ESMSS (Établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires). Parler uniquement de bureaucratisation et *chalandisation* ne rend pas compte des transformations progressives d'un continuum de pratiques : création d'indicateurs et nomenclatures, restructuration de services et mobilités professionnelles, diagnostics partagés.

Ce continuum est problématique en raison de certains de ses effets, de son inefficacité pour répondre aux nouveaux défis sociaux et des choix politiques à l'origine de cette inefficacité : imposition de logiques à court terme, contractualisation, individualisation et responsabilisation des publics au détriment d'une vision systémique des situations, la dépersonnalisation et le management comme chez SOS Solidarités. C'est en confondant cause et conséquence des deux tendances actuelles (multiplication des formes de précarité, et développement des secteurs professionnels pour l'action sociale) que le « *capitalisme au service de tous* » (Borello, 2017) tente de s'imposer comme paradigme du travail social, très éloigné de l'implication professionnelle rencontrée au Département, son *activité chargée de valeurs* (Bouquet, 2007) et

[169] Par la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. L'ESS emploie 2,4 millions de salariés en France, soit 12,8% de l'emploi privé, selon le bilan de l'emploi dans l'économie sociale en 2016, publié par Recherches et solidarités en juin 2017. Les effectifs les plus importants évoluent dans le milieu associatif (77%)

transformatrice des rapports sociaux. J M Borello, fondateur et directeur du Groupe SOS, publie « *Pour un capitalisme d'intérêt général »* (2017, Ed Débats publics) dont les premiers chapitres sont consacrés aux '*entreprises capitalistes en réflexion'* puis à '*l'économie sociale et solidaire : un modèle insatisfaisant*'. Son groupe SOS n'a jamais cessé d'entretenir une méprise en prétendant faire partie des économies sociales et solidaires, au motif que l'entreprise ne serait pas cotée en bourse. Or le groupe n'a jamais rempli les critères d'appartenance aux ESS tels qu'ils sont établis par la loi Hamon de 2014.

> Mais le malentendu persiste jusqu'à aujourd'hui, comme dans un article du monde diplomatique de janvier 2023, où il est écrit « *Cette intrication traduit une proximité de pensée au sein d'une génération de dirigeants de l'économie sociale et solidaire (ESS). En 2010, le fondateur du Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) n'était autre que M. Borello, surnommé tour à tour le « Bill Gates de l'ESS » et le « Bernard Tapie du social » (…) Et si le discours attire tout un pan de l'ESS, il séduit aussi à la tête de l'État.* » (Hemmerich M, Metenier C, Janvier 2023- *Groupe SOS, l'ogre qui dévore le monde associatif*. Monde Diplomatique, en ligne).

Cette vision s'affranchit de toute analyse critique des problématiques sociales, dépouillées de leurs oripeaux idéologiques et politiques. Ce *capitalisme pour tous* se veut le grand réconciliateur messianique autour de la cause caritative (conjonction du moral et du social) parce que « *Mon bonheur, c'est les autres* » (Borello, 2017).

> Ainsi les leaders de groupes internationaux comme J.M. Borello font de grands projets en réunissant tous les acteurs et « *en intégrant une économie sociale (combinant les activités marchandes, non marchandes, subventionnées), qui mêlent citoyenneté, proximité, création de lien, entraide, respect des autres et de l'environnement. Il y a urgence pour cela.* » (Morillon, 2020, p. 154)[170].

La conséquence principale d'une telle 'profusion' *d'urgences* ou *gestion d'imprévus* (rôle du manager) est d'ordre grammaticale. Dans les énoncés, '*la crise'* a lieu et *'la réalité est'*. Les conjonctions de coordination ne coordonnent plus rien ou disparaissent littéralement.

> « *La faute à une crise de l'accueil des réfugiés depuis 2015 et de toutes les personnes sans alternatives. La faute donc à une insuffisance chronique du parc d'hébergement et de logement. L'intensité du problème est insupportable. Paris n'est plus la seule grande ville à compter des*

[170] L'anthropologue M. Selim s'entretient avec un cadre dirigeant évoquant son expérience et transformations du métier : idéologies managériales et entrepreneuriales du travail social, obligation de résultats, appels d'offres mettant en concurrence les associations, complexité des normes requises, nécessité de conformités multiples, évaluations constantes impliquant une bureaucratisation croissante. L'État et les politiques publiques sont directement impliqués dans ces bouleversements.

milliers de personnes à la rue, Bordeaux (1 500), Rennes (400), Nantes (2 000), Toulouse (2 000). La réalité est rétrograde, elle est celle d'un gouvernement qui désormais sous-finance l'action sociale et les dispositifs d'asile. » (Morillon, 2020, p. 161).

Le discours du management caritatif est vidé d'un sens politique par un simple effet d'indignation ; les proches du gouvernement directement impliqués dans le démantèlement du service public sont les mêmes qui sont appelés à sauver l'action sociale, *'icônes du secteur', 'Jean-Marc Borello', 'un nouveau profil de dirigeant'* (Ibid.).

> « *Groupe SOS, mastodonte de l'entrepreneuriat social fondé par Jean-Marc Borello, un proche d'Emmanuel Macron, figure de sa campagne de 2017 et désormais 'délégué fonctionnel' au sein du parti présidentiel. (…) Le groupe associatif, qui se présente comme le « leader » européen dans son secteur, avec 22 000 salarié·es dans 40 pays, affiche une excellente santé financière : cinq millions d'euros de bénéfices en 2021, pour un chiffre d'affaires de 1,3 milliard*. » (Alouti F, 10/07/23, « *Détenus radicalisés : le suivi défaillant du groupe SOS* » pour Médiapart).

Une forme de déréalisation s'installe dans cette analyse managériale de l'action sociale contemporaine, dont certains *icônes* sont aussi les intimes du pouvoir, instigateurs actuels des politiques migratoires inhospitalières, sécuritaires et xénophobes[171]. L'étude des politiques publiques sous l'angle des ESS, offre un panel de leviers d'actions et de mises en œuvre lorsqu'elle croise les compétences départementales, les missions d'action sociale et les problématiques d'insertion socio-professionnelle des jeunes, notamment ceux de l'ASE qui cumulent des facteurs de vulnérabilité. Elle permet de placer au cœur de l'action, les professionnels mobilisables (au Département, et les services supports type mission locales, les structures d'action sociales, les institutions dédiées aux ESS) et les publics visés. On peut retenir aussi que les modes de gouvernance des ESS dans lesquelles le management intermédiaire n'existe pas et où les principes délibératifs et démocratiques président aux prises de décisions, ont besoin de ce portage institutionnel et de cette reconnaissance. La mise en visibilité des actions tant du côté des porteurs de projets que des financeurs, permet aussi de fédérer autour d'un même

[171] *La loi Darmanin entérine de profonds reculs pour les demandeurs d'asile. Malgré la censure partielle par le Conseil constitutionnel, la loi immigration « détricote » le droit d'asile de manière significative. Un sujet beaucoup moins abordé que le droit des étrangers, mais tout aussi important.* (Mediapart, N Brahim, 28 janvier 2024) *Loi immigration : les « Sages » ont tranché, plus du tiers des articles sont censurés. Le Conseil constitutionnel a censuré une trentaine d'articles de la loi portée par Gérald Darmanin et votée avec les voix de l'extrême droite. Associations, syndicats et collectifs de sans-papiers saluent une victoire partielle mais réclament le retrait de la loi « dans sa globalité »* (Ibid., 25 janvier 2024). *La loi sur l'immigration, une machine à paupériser. Le texte conditionne certaines prestations sociales à une durée de présence sur le territoire. Le collectif Nos services publics estime qu'entre 110 000 et 700 000 personnes vont basculer dans la pauvreté, voire la très grande pauvreté, dont des dizaines de milliers d'enfants.* (Médiapart, F Zerouala, 19 janvier 2024).

mode d'entreprendre, des initiatives aussi diverses qu'un jardin brocante, une recyclerie, un établissement de vie social ou un organisme éco-mobilier. La structuration et le développement des ESS avec l'intervention de la délégation départementale (créé en 2015) et de la CRESS (créé en 2017, avec un statut associatif, 200 adhérents, et un CA de 43 personnes) a été rendu possible par l'harmonisation des pratiques de la loi Hamon de 2014, grâce à la représentation politique des acteurs, le plaidoyer auprès des élus (représenté au CESER) la mise en lien d'entreprises/collectivités achat public responsables ; le salon d'affaires (rencontre de collectivités/entreprises ESS/ autres) ou bouillons territoriaux (ateliers de concertation pour abonder une initiative régionale). Cette loi Hamon de 2014 continue d'agir en permettant de consolider les réseaux et en renforçant le paradigme d'un mode d'entreprendre applicable à tous les domaines reconnus d'utilité sociale de l'activité humaine. J'aborde maintenant les aspects très qualitatifs des pratiques observées depuis le travail en réseau, à travers différents types d'intervention (pour l'insertion socio-professionnelle des MNA et l'inclusion, la communication interculturelle) les mobilisations citoyennes, l'accroche et l'accompagnement des publics juvéniles en situation d'errance.

5.3- LE TRAVAIL AVEC LES STRUCTURES D'ACTION SOCIALE, UNE APPROCHE PAR THÉMATIQUE

De nombreux travaux portent sur les partenariats dans l'action publique (Damon, 2002 ; Dubois, 1999, 2012 ; Duran, Thoenig, 1996 ; Schweyer, 1996). Ils montrent comment les acteurs institutionnels initiateurs des politiques publiques, s'assemblent parfois selon des logiques managériales et néolibérales, dont l'émergence renvoie paradoxalement au phénomène de désengagement de l'État (Bourdieu, 1993). Ces partenariats illustrent aussi une recomposition de l'intervention étatique (Bezès, Demarière, 2011 ; Cottin Marx, Hély, Jeanno, Simonet, 2017) notamment en matière de politiques sécuritaires et coercitives à l'encontre des publics précaires, vulnérables, et migrantes (Bordiec, 2017 ; Bonelli, 2008). Le travail en réseau de l'action publique abordé dans ce chapitre et tel que je l'ai observé fait davantage le pari de l'horizontalité, non sans conflit, contradiction et marche arrière. Il est illustré par l'exemple de plusieurs missions portées par le bureau MNA et la DPEF que sont le pilotage des structures prenant en charge les MNA, l'accompagnement socio-éducatif et l'insertion socio-professionnelle (étude quantitative

mobilisée ici) la prévention de la précarité, la communication interculturelle, l'accompagnement de la jeunesse errante. Je n'évoque pas ici les biographies des carrières professionnelles et m'en tiens aux récits formulés par le BMNA et les équipes éducatives des structures mandatées[172].

5.3.1. Des équipes éducatives qui '*veulent la vérité*'

Les structures qui emploient les équipes éducatives sont mandatées par la DPEF, qui assure leur *pilotage et évaluation*, mais selon un principe de collaboration et de relative indépendance (statut, projet d'établissement, composition des équipes entre autres). Pour cela, il n'existe pas de charte d'intervention, mais plutôt une transparence requise par la publication de rapports d'activité et une gestion financière assurée en coordination avec les services supports du département (comme le SCAB (service de coordination administrative et budgétaire).

a. Des réunions sans fin pour rechercher la vérité

Les services dédiés à la prise en charge MNA (stabilisés depuis 2019, avec un premier appel à projets pour la création de places) appartiennent à une vingtaine de structures[173], dont les plus importantes et les plus connues sont la Croix Rouge, le Diaconat, le Prado, IDB Don Bosco (dont le président exerce aussi des mandats politiques). L'exemple suivant élaboré à partir des réunions au cours desquelles les équipes éducatives recherchent la vérité sur le parcours et l'identité des MNA, illustre une situation provoquant des effets contradictoires. Sans pouvoir décisionnaire, et pour l'application de décisions de justice, les structures communiquent sans cesse au BMNA les données administratives et éducatives relatives aux PEC. Cela représente un corpus très important de données informatisées, numérisées, et papiers concernant chaque PEC. On peut se demander si le devoir de transparence, associé à la production et la circulation de ces données, mais aussi le pouvoir discrétionnaire de la Préfecture sur la régularisation des MNA n'induisent pas *in fine*, presque de manière mécanique, la recherche continue de la vérité et la logique de suspicion. Si comme l'explique la cheffe du BMNA (suite de l'item) la recherche de vérité n'apporte rien à la relation éducative, ses causes peuvent cependant être cherchée du côté des

[172] Il a été matériellement difficile de cumuler le terrain au Département (BMNA, DPEF, Bureaux enfance, services supports comme la classothèque, la MITS, le SCAB) avec celui des structures mandatées. J'ai tout de même eu plusieurs occasions pour rencontrer des chefs de service de protection de l'enfance pour les MNA (pour le projet de film documentaire COJEMI, et le programme de recherche OJEMIGR), et discuter de leurs parcours professionnels, les différentes fonctions qu'ils ont occupés dans la structure et souvent d'autres établissements.

[173] Les principales structures partenaires sont : AGDESSA SAMINA, AOGPE, CDEF, CRFP DON BOSCO, CROIX ROUGE, DIACONAT, DMARR, EMMAUS, ESQUIF, IDB, MARIE DE LUZE, MOULLEAU, OAA, OREAG, PRADO, QUANCARD, RENOVATION, SOS JEUNESSE, SAINT FERDINAND GODARD, les structures d'AUTRES DEPARTEMENTS.

attentes du Département et du travail en réseau. Lors d'un entretien avec la direction du BMNA (novembre 2020) nous discutons de mon précédent terrain (structure d'action sociale, 2018-2019) et une réunion d'équipe d'un service jeune majeur dont l'ordre du jour portait sur plusieurs les situations de majeurs sortants. Je questionnais pendant cette réunion le temps passé à revenir sur toute l'histoire des MNA. Je m'étonnais de cette tendance à s'appesantir sur l'ensemble du parcours, alors que ces majeurs s'apprêtaient à sortir définitivement de l'ASE. Les documents d'identité (photos, originaux) circulaient de main en main, étaient inspectés et tout l'historique des PEC était retracé de manière très détaillée. J'ai compris rétrospectivement les propos insistants de plusieurs professionnels -une assistante sociale, une psychologue, un éducateur, un moniteur éducateur- (terrain 2019) soulignant l'importance d'observer et analyser sans cesse les *traits de personnalité des MNA*, leurs comportements et paroles en groupe ou en entretien. Jusqu'aux derniers instants de l'accompagnement, ils estimaient pertinent d'analyser « *les mécanismes de défiance, les expériences passées, les postures, les résistances, le fait de ne pas être cru, et tous les enjeux relatifs à l'expression de la vérité*. » (Assistante sociale, Bordeaux, janvier 2021). Les effets de la relation asymétrique, les biais d'interprétation ou même la légitimité d'une telle pratique n'étaient pas interrogés. Après avoir évoqué ces souvenirs de réunions et d'entretiens, la cheffe du BMNA analyse ces pratiques.

- (*moi) « Dans les réunions du service jeune majeur, ils revenaient tout le temps sur le point de départ, sur l'histoire du jeune. »*
- *« Ils veulent la vérité ! Ce qui est une véritable bévue de faire ça avec les MNA.*
- *(moi) « Il y a eu 4 h de réunion d'équipe pour revenir sur l'histoire de ** et de **.*
- *« Cela veut dire qu'ils pensent qu'ils vont être plus forts que des réseaux criminels existant depuis des lustres, qui ont pignon sur rue et dépendent de NOS institutions, impactent nos pouvoirs publics ! et eux ils pensent qu'ils vont trouver la vérité en manipulant les jeunes ! Or ces jeunes sont dans une démarche vitale, de survie. On le voit avec les parcours qu'ils ont. Et les équipes croient qu'avec la vérité ils vont mieux travailler. Parce que c'est la suprématie du travailleur social qui pense que sans la vérité il ne peut pas travailler, et il n'y a que lui qui a raison. Moi en étant éducatrice je suis très à l'aise pour le dire (…) Au niveau du travail social, il y a une phrase qui m'a toujours énervé chez certains travailleurs sociaux à propos des situations : « Ce n'est pas clair ». Mais on s'en fiche que la situation ne soit pas claire, on te demande d'accompagner la situation ! (…) La question c'est d'où vient l'information, et à partir de quoi on puise : la capacité de l'éducateur ou la capacité du jeune à s'adapter ? On a déjà parlé de ça en termes de demande et d'offre, qu'est ce qui fait sens*

pour la personne, ce qui fait sens pour elle ? C'est en ça qu'on l'aide. Quand on fait appel à une assistante sociale pour une aide ponctuelle, on ne va pas remonter aux histoires de Mathusalem pour demander une aide pour payer la facture de gaz !! » (Direction du BMNA, mars 2021).

L'interprétation de ce qui relève de l'expression de la vérité/ du récit/ de la biographie nous en apprend beaucoup sur les identités professionnelles. L'interprétation dépend des grilles de lecture professionnelles, qui sont du registre législatif chez le juriste, symptomatologique ou pathologique chez le psychologue, ou relèvent de sociabilités complexes ou fragiles des publics chez l'éducateur. Dans cet exemple de l'intervention sociale, l'implication professionnelle est *activée* par l'expression de cette vérité, sans quoi il n'est pas possible de travailler. Cette conception traverse le champ de l'action sociale auprès des publics migrants où l'expression de la vérité a trait au *contrôle social* (Verba, 2007, Bouquet, 2012) et la prévention de la fraude. Elle traverse aussi le champ administratif où elle devient un outil de la domination exercée par les institutions étatiques (OFPRA et Préfecture) sur la parole des personnes vulnérables et/ou discriminées et des populations minorisées. Pour la cheffe du BMNA, éducatrice de formation ayant exercé pendant plusieurs années auprès du public précaire, la recherche de vérité est contreproductive et se fait au détriment de l'accompagnement social.

b. La confusion entre élucidation et subjectivation

En cherchant la vérité, les travailleurs sociaux remplacent la pratique de subjectivation par celle d'élucidation. La confusion entre sens et vérité est déconstruite lors de réunions d'analyse des pratiques qui font se rencontrer différentes grilles de lecture et interprétations *de la vérité*. La circulation des informations en réseau et les principes de régulation garantissent le travail de subjectivation (mené par les éducateurs, les moniteurs éducateurs) menant au travail d'objectivation (équipes éducatives interdisciplinaires, réunions de tuilage, 'transmissions' lors de changement d'équipe, réunions de cadres). A distance de l'élucidation, certains professionnels se recentrent sur l'intérêt supérieur de l'enfant, *l'urgence de prendre le temps* (chef de service SAJM, mai 2019) pour sécuriser les parcours et sortir de *la démarche de survie* (cheffe du BMNA, mars 2021) dans laquelle les migrants juvéniles se sont jetés et/ou ont été jetée.

5.3.2. Les missions de protection et autonomisation des MNA (formation, intégration, autonomie)

Eu égard à leurs missions, les structures mandatées sont garantes de la protection et du maillage institutionnel sur les territoires. C'est là que se dessine en creux les frontières de l'administration inter-institutionnelle, où prévalent les engagements réciproques entre professionnels et usagers, notamment pour les majeurs, comme l'explique la cheffe adjointe du BMNA.

- « *J'en reviens à l'entretien avec le directeur de la mission locale d'hier qui disait 'j'ai un majeur de 19 ans à la rue, il a été pris en charge en structure et j'appelle pour que vous le repreniez'. Là je réponds : 'Vous avez le jeune en face de vous, et je ne peux pas vous laisser dire que je l'ai mis à la rue et qu'il n'y est pour strictement rien dans cette décision ! Ce n'est pas possible, en tout cas ici en Gironde, je ne sais pas sa situation individuelle, mais je peux vous dire que s'il en est là, c'est soit que son comportement a été inadapté, soit il n'a pas répondu aux obligations et aux engagements qu'on lui formulait dans son contrat.' »* (Cheffe adjointe du BMNA, sept 2020).

a. Mobiliser l'agentivité des MNA et s'impliquer

Les équipes éducatives accompagnent d'abord la protection, puis l'autonomisation, qui passe par des partenariats extérieurs comme les entreprises, la médecine de ville, les bailleurs, la sécurité sociale et autres institutions de droit commun. Les majeurs vont apprendre à les solliciter par eux-mêmes. Ce sont ici les grandes lignes du travail des équipes dans les établissements qui varient selon le projet d'établissement, le profil des jeunes orientés et la composition des équipes.

1 : « *Donc l'équipe pluridisciplinaire accompagne le jeune dans le cadre du projet d'accompagnement personnalisé, et on établit des objectifs aussi en accord avec son degré d'autonomie vers la sortie future, donc nous dès l'arrivée on anticipe sur la sortie, on parle avec le jeune de la sortie de l'ASE et tout ce qui s'y rapporte. Les jeunes n'ont pas toujours ça en tête, c'est pour ça qu'on le met en avant.* » (Cheffe d'un service jeune majeur d'une structure, Bordeaux janvier 2021) 2 : « Les *majeurs, CJM, sont sollicités dans le cadre de leur projet personnalisé, dans une logique de responsabilisation de leur avenir, donc on note que tous les enjeux à la majorité sont étroitement liés à l'intégration, à l'émancipation, et à la prévention des situations de vulnérabilité. »* (Ibid.). 3 : *« Il est nécessaire, pour les équipes et les jeunes, de construire et consolider des partenariats nécessaires à l'action des projets. Et là c'est l'insertion professionnelle, les missions locales, formations, l'accès aux soins, au numérique, au logement, aux loisirs, Pour ça il faut mobiliser les acteurs du territoire, pour orienter sur le droit commun, et il faut repérer les dispositifs dédiés. Et là je renvoie à la loi du 14 mars 2016, relatif à la*

protection de l'enfance, qui prévoit des mises en place de modalités d'accompagnement et partenariales entre le CD et les différentes administrations. » (Ibid.).

b. Un accompagnement global, attentif aux conditions d'employabilité et de régularisation

L'accompagnement des MNA et des jeunes *placés* à l'ASE signifie une prise en charge globale, individuelle et quotidienne (santé, éducation, formation, loisirs, sociabilité, administratif).

> *« Il y a des enjeux administratifs bien sûr, mais tout ça implique aussi la dimension du soin, de la santé, de l'intégration, du bien-être. On essaye de travailler tout ça aussi, avec la découverte du territoire, et les liens avec les partenaires extérieurs (...) en partageant des sorties, des repas, en étant dans la découverte du territoire, tout cela participe aussi à l'intégration. »* (Cheffe d'un service jeune majeur d'une structure, Bordeaux janvier 2021).

Un point de vigilance est souligné, relatif à la première demande de titre de séjour, parfois amorcée par les internats, les MECS et poursuivi en CJM. Les professionnels considèrent ce portage des démarches administratives, comme un élément du projet et non un aboutissement :

> « *Projet qui doit s'inscrire lui dans une recherche de solutions, et cette hypothèse permet la construction d'autres espaces d'accompagnement du jeune majeur non pas à travers le prisme de l'obtention de papiers, mais en lien avec ce prisme. »* (Ibid.).

5.3.3. Le travail avec les structures autour du contrat jeune majeur

Comme on vient de le voir, l'autonomisation constitue le critère de réussite de la sortie des dispositifs de protection vers le droit commun et l'insertion socio-professionnelle. Le CJM, outil principal de cet objectif connait en 2022 une réforme qui systématise son utilisation.

> Selon l'article L221-1 du CASF, l'ASE a bien pour mission d'apporter « *un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs émancipés et majeurs de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre leur équilibre* ». Cette disposition n'est pas modifiée par la loi de 2022, qui modifie l'article L222-5 et rend obligatoire la PEC des majeurs de moins de 21 ans « *qui ne bénéficient pas de ressources ou d'un soutien familial suffisant ».* « *Ces termes ne sont pas les mêmes que dans l'article L221-1, donc ça va poser des enjeux d'interprétation par le conseil d'État* », souligne Flore Capelier. (Gazette des communes, février 2022. *Loi n°2022-140 du 7/02/2022 relative à la protection des enfants et Circulaire d'application du 3/05/2022.*

Le titre I de la loi Taquet (février 2022) comporte cinq articles dédiés aux jeunes majeurs : ils visent à renforcer la protection des majeurs âgés de moins de 21 ans et à sécuriser la sortie de

l'ASE, en complétant les dispositions des lois précédentes. Ce texte prévoit entre autres la fin des sorties "sèches" de l'ASE à la majorité en garantissant un accompagnement pour les 18-21 ans par les départements et l'État. L'article 10 oblige les départements à accueillir dans les dispositifs de l'ASE tous les majeurs (et mineurs émancipés) qui ne bénéficient pas de ressources ou d'un soutien familial suffisants, y compris ceux non suivis durant leur minorité[174].

Les professionnels savent que la majorité est un couperet révélateur d'inégalités pour tout le public ASE. La DPEF s'engage sur une analyse de fond, avec le montage de plusieurs groupes de travail[175] sur L'APJM (2022-2023) et sur l'actualisation pour l'application du décret de la loi Taquet de 2022.

> « *Nos partenaires pour les CJM sont l'ADEPAPE et la MDPH. Nous avons environ 1500 jeunes majeurs, avec beaucoup de MNA, mais le problème pour la tranche d'âge des 21/ 25 ans, c'est de pouvoir davantage institutionnaliser nos partenariats.* » (Réunion DPEF, mars 2023).

Les intentions du législateur et les premières interprétations du juge administrateur, la loi Taquet 2022 et le décret d'aout 2022, indiquent une évolution du CJM dont l'interruption doit être justifiée par l'administration. Début 2023, une réunion DPEF (environ 300 professionnels invités) compte des chefs et équipes de service jeunes majeurs de structures mandatées. Après la présentation du texte de lois, un temps de discussion et restitution par groupes sont organisés (Groupes 1 ressources financières, 2 logement, 3 formation, 4 accès aux soins, 5 accompagnement démarches administratives, 6 accompagnement socio-éducatif). Les conclusions portent sur l'absence de contentieux (sauf les MNA qui requièrent l'aide d'avocats spécialisés sur le sujet) le travail sur les besoins particuliers - exemple des parcours de jeunes parents entre 18-21 ans (avec une surveillance et relation médiatisée) l'importance de la situation géographique et l'objectif de limitation de la durée du contrat. Cette loi met fin aux sorties sèches,

---

[174] Selon l'Article L222-5 du CASF « *Sont pris en charge par l'ASE sur décision du président du conseil départemental : [...] 5° Les majeurs âgés de moins de vingt et un ans et les mineurs émancipés qui ne bénéficient pas de ressources ou d'un soutien familial suffisants, lorsqu'ils ont été confiés à l'ASE avant leur majorité, y compris lorsqu'ils ne bénéficient plus d'aucune prise en charge par l'aide sociale à l'enfance au moment de la décision mentionnée au premier alinéa du présent article. Peuvent être également pris en charge à titre temporaire, par le service chargé de l'aide sociale à l'enfance, les mineurs émancipés et les majeurs âgés de moins de vingt et un ans qui ne bénéficient pas de ressources ou d'un soutien familial suffisants. Un accompagnement est proposé aux jeunes mentionnés au 1° du présent article devenus majeurs et aux majeurs mentionnés au 5° et à l'avant-dernier alinéa, au-delà du terme de la mesure, pour leur permettre de terminer l'année scolaire ou universitaire engagée* ». Complété par les articles 16 et 17, sur *l'entretien des 17 ans*. Tout mineur accueilli à l'ASE bénéficie d'un entretien organisé par le président du conseil départemental, au plus tard un an avant sa majorité, pour faire un bilan de son parcours, être informé de ses droits, se voir notifier les conditions de son accompagnement vers l'autonomie.

[175] Extraits de carnet de terrain 2023 : « Groupe de travail du 27/06/2023 CJM groupe de travail, 2nde commission, Elaboration du nouveau référentiel pour la réforme de 02/2022 TAQUET. Conseil des jeunes, formulation d'aspiration, il faut qu'ils puissent choisir 3 types de protection : Aides financières (5000) Milieux ouverts (5000) Mineur confié (5596).

prévient la précarisation -26% des SDF d'aujourd'hui qui ont connu une mesure ASE- (carnet de terrain, février 2023). L'inconditionnalité du contrat est laissée à l'interprétation des professionnels, comme les seuils appliqués aux manques de ressources de soutien familial (aujourd'hui, le seuil des ressources de soutien familial est fixé à 590 euros, alors que le seuil de pauvreté est à 1102 euros). Les situations « *sans soutien familial, et pas de ressources financières* » restent difficiles à évaluer.

> L'étude longitudinale sur l'accès à l'autonomie des enfants placés (ELAP 2013-2019, cohorte 166 jeunes sur 7 départements) de l'INED analyse le contexte social général, le devenir et les conditions de sortie du dispositif du CJM. Elle montre que « *plus l'accompagnement est long à la majorité, plus les jeunes rattrapent le niveau de diplôme et d'insertion de la population générale. Des études de l'OCDE confirment que faire des économies à court terme sur cet accompagnement peut engendrer des surcoûts importants à long terme dans le champ de la santé et des aides sociales, et sur plusieurs générations* (…) *Le bénéfice indéniable de cette mesure pour la poursuite des études (…) pour rattraper le retard scolaire afin d'obtenir un diplôme au moins supérieur au BEPC. (…) acquérir tout un ensemble de compétences peu accessibles avant la majorité ou mal anticipées (comme le permis de conduire, l'expérience professionnelle, la constitution d'un pécule, la mise en place d'un compte en banque, le relais avec les aides de droit commun).* » (Frechon et Marquet, 2018, p. 37).

5.3.4. Le travail au prisme de l'insertion socio-professionnelle et de l'inclusion

Dès mon arrivée plusieurs réunions et conversations portent sur l'accompagnement des majeurs, et la sortie de dispositif. Je comprendrais plus tard combien cet accompagnement spécifique des 18- 21 ans diffère entre MNA et autres majeurs de la DPEF. J'expliquerai ici comment les données que j'ai produites pour le diagnostic partagé avec l'Éducation nationale ont permis de connaitre et objectiver les situations scolaires des MNA. Puis l'autre étude des CJM-contrats jeunes majeurs- des autres majeurs de l'ASE a montré combien leurs situations matérielles sont plus difficiles. Dans les rapports sociaux de ces dossiers (étude de 100 dossiers) la mention de *la formation* ou du *diplôme suivi*, du *contrat d'apprentissage* ou de *l'insertion socio-professionnelle* n'apparaissent jamais en priorité et peuvent même être difficile à identifier. Cette spécificité a été expliquée par les professionnels de l'ASE (j'interrogeais les inspecteurs des bureaux enfance et cadres de la MITS) par la diversité de ces accompagnements (thérapeutique, administratif,

social, familial, financier/matériel). L'efficacité des pratiques de l'ASE pour faire de l'insertion socio-professionnelle une priorité n'a pas été critiquée par les professionnels.

a. Diagnostic partagé des dispositifs EN-Éducation Nationale- sur le territoire girondin

Ce diagnostic -décidé en mai 2021 par la direction du bureau MNA pour recenser toutes les scolarisations et formations des MNA en Gironde, en cours ou acquises- a été organisé en trois temps : le premier temps a été consacré à la collecte des données nécessaires auprès de toutes les structures mandatées par le Département (Envoi de mail, relance, correspondances et compilation de tous les tableaux Excel collectés). Le deuxième temps fut consacré à l'analyse de ces données et leurs interprétations, puis le troisième temps à l'organisation de cinq réunions territoriales regroupant le BMNA, les structures -chefs et/ou équipes-, puis le service de l'EN[176]. Elles ont concerné les territoires du Bassin, du Médoc, du Sud Gironde, du Libournais et de Bordeaux Métropole. L'objectif était de connaitre les besoins scolaires des MNA sur la base des données fournies par les structures d'accompagnement (tous les effectifs n'ont pas été recensés. 635 situations scolaires/professionnelle puis 417 situations à venir ont été identifiées) les échanges avec l'Education Nationale sur les possibilités d'ouverture et nouveaux partenariats (CFA centre de formation des apprentis qui délivre des CAP -certificat d'aptitude professionnelle-, MFR maison familiale rurale) en lien avec ces besoins, la présentation de l'étude quantitative des formations/professionnalisations des MNA majeurs[177] que j'ai réalisé (2021).

[176] - Lundi 5 juillet à 10h : Bassin Structures concernées : Camina Prado, IDB, Le Moulleau - Lundi 05 juillet à 14 h : Médoc Structures concernées : IDB, Camina Prado sur sa partie Ludon Médoc - Jeudi 08 juillet à 10h : Sud Gironde Structures concernées : IDB, Camina Prado, Diaconat, Montméjean - Jeudi 08 juillet à 14h : Libourne Structures concernées : IDB, Croix Rouge, ALEFPA - Lundi 06 septembre à 14h : Bordeaux Métropole Structures concernées : IDB, Camina Prado, Rd'Accueil, Diaconat, Montméjean, ADGESSA, CDEF, OAA, SOS, COS.

[177] Le bulles d'expériences (données anonymisées, extraits des rapports sociaux, DPEF mars 2023) : *« Mahdi du Mali, 22 ans a fait un CAP. Il travaille chez un restaurateur en CDI. Fiable, et autonome, on peut compter sur lui ». « Moussa de Côte d'Ivoire, 19 ans. Il a fait un BAC PRO des systèmes numériques, et souhaite poursuivre en BTS. Sa vie en collocation se passe très bien ». « Hamza du Pakistan, 21 ans. Il a fait un CAP platerie et un CAP peinture. Très motivé et mature, il a un titre de séjour vie privée vie familiale et peut demander la nationalité française ». « Masud, du Bangladesh, il a 19 ans, il a fait un BAC PRO MELEC dans les métiers de l'électricité. Il vit en studio, est très autonome et a de grandes capacités cognitives ». « Alpha de Guinée 21 ans. Il a fait un CAP peinture en carrosserie, il est aujourd'hui salarié de l'entreprise qui l'a formé en contrat d'apprentissage. Il vie en studio et il est parfaitement autonome dans son quotidien ». « Amine, de Guinée, a 21 ans, il a fait un CAP peinture et il travaille maintenant pour une régie territoriale ».*

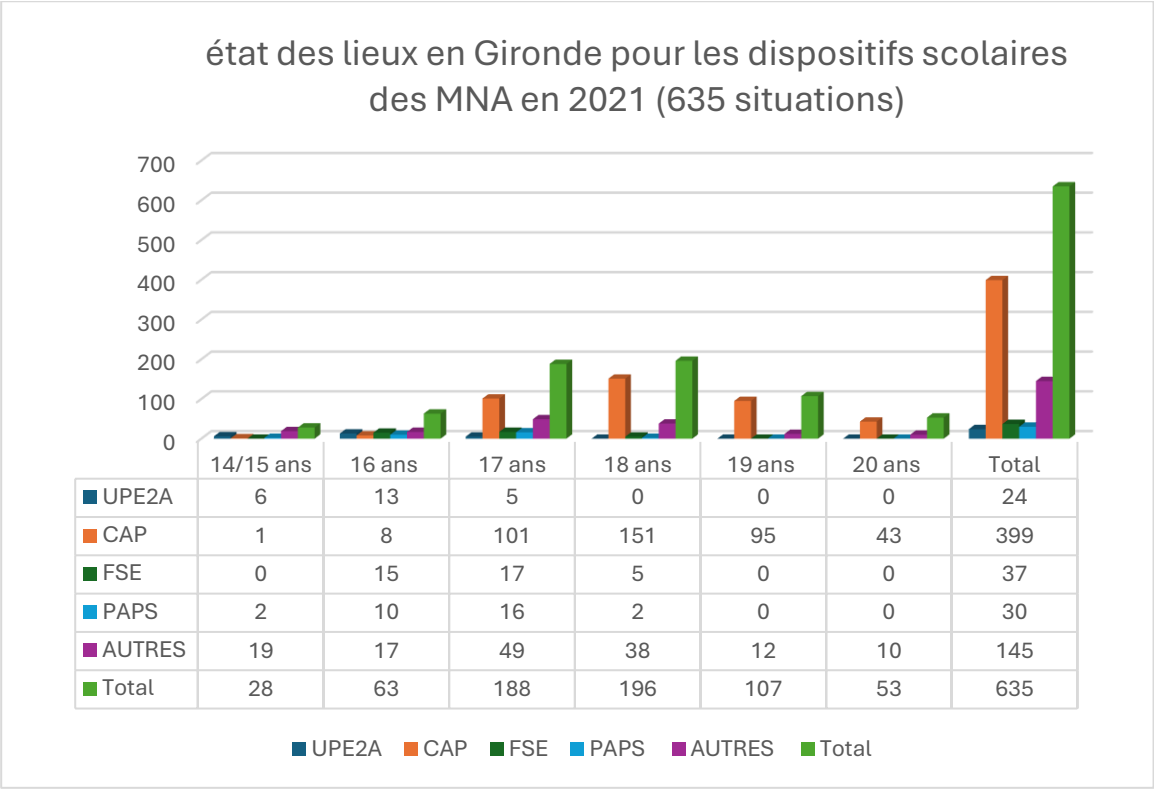

	14/15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	Total
UPE2A	6	13	5	0	0	0	24
CAP	1	8	101	151	95	43	399
FSE	0	15	17	5	0	0	37
PAPS	2	10	16	2	0	0	30
AUTRES	19	17	49	38	12	10	145
Total	28	63	188	196	107	53	635

On observe que les dispositifs les plus utilisés sont les CAP (399) tandis que peu d'élèves sont en UEP2A- unité pédagogique pour l'accueil des élèves allophones arrivants- collège (24), PAPS -pôle d'accompagnement à la persévérance scolaire- (30) et FSE -fonds solidarité européen (37). Cela signifie que la voie professionnalisante est tout de suite envisagée. Les situations autres (145 situations) concernent surtout les BAC et BTS, ou à l'inverse des montages plus incertains comme des stages ou prépa apprentissages non spécifiées, la mission locale, le centre de scolarité adaptée (document *des situations Autres* en annexe 6). Les besoins identifiés lors des précédentes réunions sont nombreux : l'entrée en scolarisation se passe bien, mais des difficultés de suivi s'installent en cas de faible maitrise du français. Certains métiers en tension (plomberie, électricité) sont identifiés, avec des employeurs qui entrent en contact directement avec les structures pour recruter des apprentis ou des salariés en contrat. On observe le besoin de faire exister le CAP en 3 ans en lycée professionnel (demandes des structures et de la coordinatrice FSE) et un pallier intermédiaire entre l'UPE2A et le CAP. Du fait de l'orientation scolaire vers la métropole et la saturation des dispositifs de proximité, les difficultés de mobilité sont centrales. Certains MNA font des trajets quotidiens de plusieurs heures pour se rendre sur leurs lieux de formation/scolarisation. La pression démographique très importante sur la métropole requière le

développement de dispositifs spécifiques dans les territoires hors métropole. On constate l'augmentation des besoins en classe FSE (Blanquefort) en PAPS et en UPE2A (Le Bouscat). L'évaluation du CIO est essentielle car elle conditionne l'orientation et objective les possibilités. Le manque de places créé parfois un délai important pour l'affectation du futur élève et son entrée effective en scolarité. Les dispositifs d'apprentissage du français non qualifiants sont inégalement présents sur le territoire et insuffisant par rapport aux besoins. Des pistes sont formulées au sujet de nouveaux partenariats, comme ceux avec les Chambres de Commerce et d'Industrie - MFR - Structures de l'Insertion par l'Activité Economique.

b. Scolarisation et projet de vie des MNA

L'étymologie du mot *projet* vient du latin *projicio* qui signifie *jeter en avant*. Nonobstant son usage parfois galvaudé (Rouzel, 2000) le projet reste un outil indispensable à l'accompagnement, notamment des MNA dont la formation pendant 6 mois en France est obligatoire pour la demande de titre de séjour. Les lois successives du 2 janvier 2002 pour l'action sociale/médicosociale et du 5 mars 2007 pour l'ASE placent l'usager au centre des dispositifs. L'usager use de ses droits, est acteur de sa prise en charge, dont le projet et la forme sont contractualisés.

> Or « *ce dispositif (CJM) a tendance à s'adresser à ceux qui sont le plus à même de construire et de porter des projets cohérents, et à laisser de côté les plus en difficulté* ». « *Pour ceux qui bénéficient du CJM sans pour autant pouvoir en assumer les modalités, c'est souvent un échec.* » (Travailleur social en MDS, réunion DPEF, novembre 2022).

Pour les MNA, la majorité signifie l'arrivée simultanée de toutes les questions de logement, gestion du budget, ressources et emploi du temps, régularisation. Pour les travailleurs sociaux l'indicateur de l'autonomie n'est pas *faire tout seul*, mais *savoir où aller chercher l'information*, ce pour quoi les MNA manquent d'expériences (Carnet de terrain n°4, 2022). De plus le contexte migratoire dans lequel ils évoluent, transformé depuis 20 ans avec une diversification des profils, niveaux de vie, âge et origine, mais aussi des conditions matérielles et administratives de circulation (Le Courant, 2022) modifient leur rapport au futur. Pour les migrants juvéniles en situation d'errance le rapport au futur est désinvesti.

> « *Ces multiples figures qui apparaissent dans cette reconfiguration des migrations à l'échelle mondiale s'inscrivent dans des situations très différentes, tant dans les projets élaborés par les migrants que dans leurs possibilités de se déplacer librement à travers les frontières. Celles-ci rendent compte de l'extrême hétérogénéité des mouvements de population dans un monde où la*

possibilité de circuler librement, comme le précise Z. Bauman (1999), est devenu le facteur de stratification sociale le plus puissant et le plus convoité. » (Duvivier, 2010, p. 138-139).

Pour certains migrants juvéniles au parcours plus aléatoires et rarement pris en charge par l'ASE de manière continue, l'objectif est de continuer à *chercher la vie* (Duvivier, 2010). Le quotidien de ces *aventuriers voyageurs* (ibid.) n'est pas ancré dans des relations stables, issus de réseaux institutionnels. Ils acquièrent peu de sécurité matérielle, financière, ou affective et civile. Cette brève évocation des situations d'errance, abordées plus loin permet d'illustrer l'importance du maillage/tuilage institutionnel à la majorité des MNA. La sortie de dispositif révèle *a posteriori* l'influence de la socialisation notamment scolaire pendant les années de protection, sur l'autonomie future. Dans un rapport d'activité de FTDA (mars 2018) relatif aux services mandatés *'jeunes majeurs MNA'* sont décrites les pratiques d'accompagnement -entretiens individuels, ateliers d'information et orientation, stages de découvertes (pratiqués aussi dans les services pour mineurs et établissements scolaires) de quelques jours à plusieurs semaines, découverte du monde professionnel (CFA, forums, salons entreprises). Dans les services enquêtés, les TISF, CESF, et éducateurs référents font quotidiennement du démarchage, de la prospection, du mailing et publipostage, constituent le réseau partenarial avec les CFA, la DREETS (direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) CMA (Chambre de métiers et de l'artisanat) IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes) l'Éducation nationale Rectorat, le CIO, les lycées professionnels et chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture). Ces partenariats sont pour les MNA l'opportunité de s'inscrire dans un projet, une formation, de découvrir des métiers, tisser des réseaux d'intérêt, obtenir un contrat.

c. Une mission d'intégration obligatoire

Moi : « Est ce qu'ils (services jeunes majeurs) organisent des réunions de formation, pour savoir ce qu'est la sécurité sociale, c'est quoi un contrat de travail, c'est quoi un bail ?

« Oui et c'est un travail de chargé d'insertion ça ! On est dans l'éducatif en protection de l'enfance, moi je dis à un service jeune majeur qui n'a que des éducateurs 'vous vous plantez !' Pour de l'ASE classique avec des majeurs, on aura uniquement besoin d'éducateurs, mais là non. En ASE classique, on est sur la recherche du prétexte pour amener à la relation éducative et au travail sur l'histoire personnelle ; ce qui a fait placement, rupture, séparation, danger, avec des démarches totalement différentes. Les MNA eux ont sollicités leur protection, ce qui n'est pas du

tout le cas dans l'ASE classique. Et là, chez les MNA on a une mission d'intégration qui est obligatoire. » (Cheffe du BMNA, DPEF mars 2021).

Les services jeunes majeurs sont répartis dans différentes structures – entre autres le Cos Quancard, SOS jeunesse, Prado, Montméjan – accompagnant parfois d'autres publics. On peut interroger si la demande de protection à l'origine de la prise en charge n'est pas un biais d'attribution causale de la réussite des MNA. Cette idée serait *'ils réussissent parce qu'ils ont la volonté'.* En observant ce biais, on verrait apparaitre les représentations et catégories construites par l'institution. La reproduction sociale pesant aujourd'hui sur les catégories de population pauvres se trouvent parfois alimentée par les modes d'accompagnement proposés aux jeunes majeurs non MNA issus de familles en situation de précarité. L 'angle mort des parcours scolaires MNA et des autres publics majeurs de l'ASE, sera le fil conducteur de ma recherche. J'entends ici l'absence d'un aperçu global, statistique sur les formations des MNA pris en charge. Comme pour les autres majeurs pris en charge, l'institution de la DPEF n'a pas de données informatisées ou systématisées des scolarisations, formations, contrats que ces publics de 18-21 ans entreprennent. L'explication de ce fait est développée juste après. Les premiers résultats sur les CJM des MNA montre un taux d'insertion professionnelle exceptionnel, mais des disparités entre opérateurs (plus loin, comparaison des OAA, du Diaconat, SOS jeunesse, Prado). L'orientation des jeunes vers des filières professionnelles est justifiée par l'individualisation des parcours (PPE) et la rentabilité (conditionnalité des titres de séjour, remboursement des dettes contractées pour le voyage).

d. L'étude quantitative des Contrats Jeunes Majeurs (2021-2022) de 540 dossiers MNA

En mars 2021, soit 6 mois après mon arrivée au Département, sur demande de la direction, je commence l'étude quantitative des CJM et APJM. Cette étude permettra d'avoir une vision plus globale sur les conditions d'accompagnement à l'insertion, à partir de leur majorité (diplôme, formations, situation matérielle, sociale, professionnelle). Sur les conseils de la cheffe adjointe du bureau, je rencontre l'administratrice fonctionnelle Mme Rég qui assiste tous les agents pour l'utilisation de IODAS WEB) pour créer une requête informatisée. Mme Rég. m'explique le logiciel mais son utilisation s'avère inutile pour connaitre la scolarité/formation des majeurs.

« *Toutes les données individuelles doivent être saisis : liens de filiation, parents, tutelles, scolarité, projet professionnel. Dès 18 ans il y a un rdv pour les futurs APJM dans l'année des 17 ans. Mais là je n'ai que les dates de l'APJM, de l'AEJM ! quand il y a interruption je dois*

avoir un motif d'interruption sur IODAS. Je ne sais pas comment vous allez faire votre quota ! (…) Bon. On va affiner, parce que là ce n'est pas possible ! (Elle refait une requête pour voir apparaitre tous les AEJM et APJM en cours). Bon, j'ai 489 APJM, classiques et 833 APJM MNA. Donc 1322 APJM au total en cours. Mais là-dessus je n'en ai que 86 dossiers avec une information sur la scolarité en cours. Vous voyez ! Cela fait un ratio très mince. Et pour les MNA je n'ai que 18 informations sur la scolarité. » (Mme Rég, DPEF, mars 2021).

La pertinence de mon étude pour saisir les enjeux de la professionnalisation n'en est que renforcée. Je ne suis pas étonnée de cette déconvenue parce que la saisie IODAS WEB concerne surtout des décisions administratives et judiciaires. Je m'attelle donc *à éplucher* les dossiers papiers. Pour des raisons techniques de maniabilité, les données recueillies ont été réparties en trois corpus de 180 dossiers. Les analyses quantitatives sont faites sur un (180 dossiers) parfois deux (360 dossiers) ou trois corpus (540 dossiers). Les résultats de l'étude présentée ici montrent également la diversité et la complexité des partenariats institutionnels avec les opérateurs sociaux qui, selon leurs caractéristiques et projets d'établissements ou situations géographiques, accompagnent différemment et différents projets professionnels (orientation seconde intention). Les profils de MNA se distinguent par des formations courtes, diplômantes, pour des secteurs en tension dans lesquels l'insertion professionnelle est rapide.

Voici les secteurs d'activité qu'ils investissent, classés en trois catégories de formation.

1/ Automobile, industrie et supérieur : Automobile, industrie et supérieur (exemple : BAC PRO mécanique automobiles, maintenance des véhicules particuliers, CAP carrosserie, CAP soudure, CAP mécanique de maintenance des matériels, CAP mécanique poids lourds, CAP menuiserie aluminium verre, BAC PRO TIJEC (technicien installation des systèmes énergétiques, BAC PRO MELEC, CAP électricité, BAC PRO aéronautique

2/ Artisan ouvrier : Artisan ouvrier (exemple : CAP et BP carreleur, CAP installations sanitaires, CAP monteur installations thermiques, CAP plomberie, CAP maçonnerie, CAP plaquiste, CAP serrurier métalliers, CAP jardinier paysagiste, CAP peinture en bâtiment, CAP plaquiste, CAP couvreur zingueur, peintre applicateur de revêtement.

3/ Alimentations commerce et services : Alimentations commerce et services : CAP boulangerie, CAP boucherie, BAC PRO boulangerie, pâtisserie, CAP vente, CAP équipier polyvalent de commerce, CAP cuisine, CAP commis de cuisine, CAP production et service en restauration, CAP agent polyvalent de restauration, CAP production et service en restauration, CAP agent de propreté, CAP, BAC PRO, commerce, BTS management commercial opérationnel.

Les données recueillies comportent plusieurs indicateurs (formation/diplôme/contrat, situation familiale, matérielle et sociale) organisées en trois corpus (constitué par respectivement 9 opérateurs, 8 opérateurs, et 2 opérateurs ; et 19 nationalités, 21 nationalités, et 17 nationalités) soit un total de 540 dossiers. Les autres données observées l'issue de la régularisation (type de demande et issue, demande en cours) le contexte de vie au pays, et le contexte familial, c'est-à-dire la mentiondu départ, du décès ou de la disparition d'un parent proche : père, mère,frère, sœur. L'analyse regroupe des données qualitatives (analyse d'un plus petit nombre d'informations complexes et détaillés) et quantitatives (analyse d'un grand nombre d'informations simples) ce qui permet de traiter de façon méthodique des informations qui présentent un certain degré de profondeur et de complexité.

Ces trois corpus ont été parfois groupés (analyse totale) sélectionnés (pays d'origine : deux corpus) et comparés (sélections par opérateur). Cette comparaison est présentée en premier pour illustrer les différents modes d'accompagnement en fonction de l'*opérateur* (projet de service, particularités, situations géographiques, etc.). Ces spécificités, connues du BMNA, déterminent l'orientation en seconde intention des MNA en fonction de leur projet (élaboré au cours de la première orientation) en concertation avec la structure concernée.

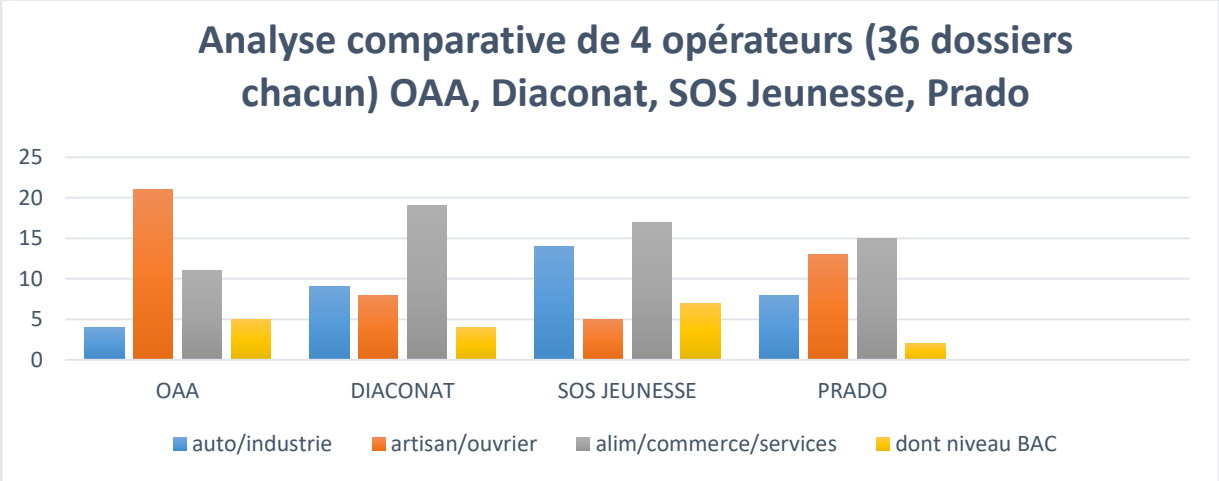

J'ai choisi d'analyser ici les effectifs de 4 opérateurs, présents dans les deux terrains, ce qui offre une meilleure représentation de leurs effectifs avec pour chacun d'eux 36 dossiers recensés. On peut y observer des tendances, comme la forte mobilisation du secteur 2 artisan/ouvrier pour les OAA, et du secteur 3 alimentation/commerce/services pour le Diaconat. A l'inverse, SOS Jeunesse mobilise beaucoup plus le secteur 1 Industrie Automobile, et ainsi davantage de parcours BAC PRO. Une autre analyse comparative (annexe 4) réalisé avec un corpus de 180

dossiers, montre également une surreprésentation du secteur artisan/ouvrier aux OAA et au Prado, puis une part très importante du secteur industrie/automobile/supérieur à SOS jeunesse et au COS Quancard.

Sur l'ensemble des parcours de formation recensés dans 540 dossiers CJM MNA présenté ci-dessous, on obtient 23% dans le secteur 1 industrie/ automobile, 30% dans le secteur 2 artisan/ ouvrier, 47% dans le secteur 3 alimentation/commerce et services. Sur l'ensemble, 53 MNA ont validé un niveau BAC, BTS, et certains vont certainement poursuivre dans cette direction (BAC PRO, TECHNIQUE et BTS) au cours du CJM. Seulement 3 jeunes sur les 540 connaissent des difficultés. Pour deux MNA, il n'a pas été possible d'identifier un parcours d'étude, et un jeune MNA majeur avec un niveau scolaire trop faible -type classe SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) - et trop vieux pour être scolarisé en collège.

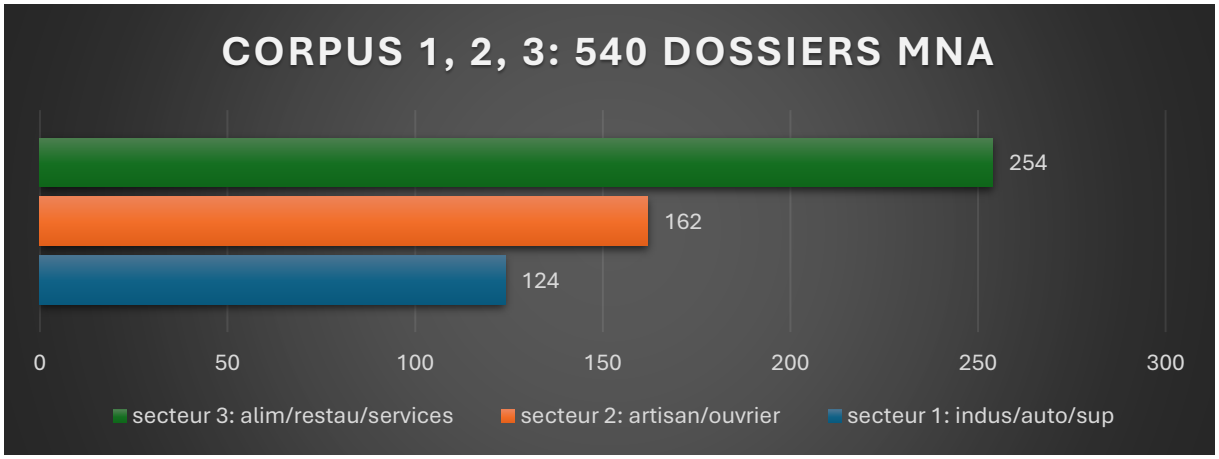

Le parcours de régularisation : Pour la plupart des dossiers CJM, la demande de titre de séjour est en cours. 144 MNA ont déjà un titre de séjour (étudiant, salarié, travailleur temporaire, vie privée et familiale ceux arrivés avant leur 16 ans). 40 ont déjà reçu un récépissé ou plusieurs récépissés (dont trois erreurs de la préfecture qui a aussi envoyé une OQTF, et un récépissé qui a été renouvelé 5 fois). 6 MNA ont fait une demande de naturalisation, 10 MNA ont fait une demande d'asile (dont 4 qui ont obtenu une protection subsidiaire). Un majeur est concerné par une OQTF. La situation a évolué à partir de la fin de l'année 2022, ou l'on a vu augmenter le nombre d'OQTF de manière très significative.

Concernant les données relatives à la perte (disparu, inconnu, parti ou décédé) d'un parent biologique proche- père, mère, fratrie-, l'analyse porte sur 2 corpus de 180 dossiers, soit 360 dossiers. 17% déclarent avoir perdu deux parents proches, soit 59 jeunes. 47% déclarent avoir

perdu un parent proche, soit 167 majeurs. Trois MNA déclarent le décès d'un frère. Au total sur 360 dossiers, 229 MNA, soit 64% déclare qu'au moins un parent proche (père, mère, frère, sœur) est disparu/ inconnu/ parti/ ou décédé. Cette étude quantitative, associée au contexte de création du BMNA montre un phénomène à la fois global et évolutif. Au cours des années 2021, 2022, cette étude montre des sorties ASE très positives, avec diplômes et contrat de travail. Seulement trois dossiers relatent des difficultés d'accès à l'emploi, à la suite de difficultés scolaires. On observe une surreprésentation des ressortissants de Guinée parmi les BAC PRO (annexe 4 suite). Et 21 nationalités sont représentées (annexe 5). L'insertion professionnelle ne garantit pas toujours un accès au titre de séjour, accès conditionné par d'autres facteurs (État civil, parcours migratoire et autres déclarations) tandis qu'elle reste pourtant obligatoire (6 mois de formation) pour établir une demande à la Préfecture.

f. L'étude qualitative : la projection dans le futur/ la personnalité / la régularisation

Il s'agit maintenant d'analyser les rapports sociaux rédigés par les équipes éducatives à l'attention des cadres du BMNA, pour les informer du suivi des CJM. Ces rapports sont obligatoires pour la reconduite des CJM dont les échéances sont décidées en début de contrat par l'inspecteur. Ils sont rédigés par les éducateurs référents, et co-signés avec le chef de service. Dans le premier corpus de 18 écrits professionnels, les champs sémantiques présentent les catégories de projection dans le temps, d'adaptation, de traits psychologiques. Les références à l'insertion et à la régularisation sont aussi indispensables. Voici les extraits signifiants recensés.

> La projection dans le futur : *« il continue de se projeter en France », « projets d'avenir en France malgré les incertitudes actuelles quant à sa situation administrative. », « c'est un jeune exemplaire qui mérite pleinement de réussir en France ».*
>
> Les traits de personnalité : *« autonome, sérieux, désireux de se réaliser socialement et professionnellement en France (vit en FJT, et demande de LS et demande CLLAJ) », « il est difficile de savoir comment se comporter avec *** même s'il est adapté dans son rapport à l'adulte, il ne sait pas comment s'y prendre dans la relation », « de nature assez calme mais n'aimant pas être sans activités, il se réfugie alors dans le sport », « sa ténacité et sa motivation sont remarquables », « la jeune se montre agréable et affable pendant nos rencontres ».*
>
> La régularisation, l'intégration : *« démarches d'insertion comme il l'a toujours fait », « une nouvelle fois des obstacles administratifs viennent le fragiliser dans son parcours », « cette décision (…) est venue stopper brutalement la scolarité et le projet de *** »,« il est dans l'attente d'une régularisation de sa situation », « il va même jusqu'à m'accuser de ne pas avoir*

conscience des difficultés dans lesquels je le mets s'il n'a pas d'argent de poche pendant deux mois (…) l'argent de poche sert aux dépenses personnelles, se procurer des papiers d'identité pour obtenir une régularisation de sa situation en France est bien une démarche personnelle », « les démarches administratives demeurent un aspect à travailler dans sa prise d'indépendance».

Dans l'ensemble, le champ lexical varié reflète la complexité des situations et la richesse des événements. Les majeurs qui y sont présentés sont connus par le BMNA et les services depuis plusieurs années. Des relations de confiance et de sympathie se sont nouées au fil du temps, mais l'objectif premier du CJM reste le détachement progressif de l'étayage institutionnel et l'autonomisation. Cet enjeu est notamment associé à l'état civil et la nécessité d'obtenir un titre de séjour (le plus souvent travail temporaire, vie privée/familiale) ou dans certains cas une demande d'asile. Dans le deuxième corpus de 18 écrits professionnels SOS JEUNESSE, les références aux traits psychologiques des jeunes sont moins nombreuses, et on trouve davantage de détails sur le parcours scolaire et professionnels des majeurs, les réorientations, les cours de FLE et mise à niveau en français. Les mêmes termes élogieux sont utilisés.

La projection dans le futur : *« ***est en 'pilote automatique' mais semble avoir pris conscience de la nécessité d'une mise en éveil de ses capacités cognitives », « il a un projet de vie claire et ambitieux », « *** est un jeune homme jovial, dynamique, et dans l'échange », « *** est un jeune homme très sociable, qui est déjà intégré dans la vie Bordelaise. Il arrive à se projeter dans le futur ; il est une personne très consciente des réalités ».*

Les traits de personnalité : *« ponctuel, respectueux du cadre professionnel », « indépendant, assez autonome dans les actes de la vie quotidienne », « vraie facilité dans sa formation qu'elle soit pratique ou théorique ».*

La régularisation, l'intégration : *« une ouverture à la culture française et à son intégration sociale en France », « bien que marqué psychologiquement par son parcours migratoire, *** arrive à raconter clairement son histoire ; son discours est empreint de détails qu'il raconte en transmettant beaucoup d'émotions ».*

Dans les écrits professionnels et entretiens APJM (rencontres pour le renouvellement des CJM, et avec son éducateur référent ou le chef du service) les majeurs sont rarement inquiétés par le parcours professionnel, mais davantage par la situation administrative provoquant parfois du stress, des insomnies et des angoisses. Ils ont souvent les félicitations de leurs formateurs, patrons ou les clubs de sport, pour leurs comportements : *sérieux, rigoureux, attentifs, investis et*

impliqués. Ils obtiennent régulièrement des contrats en CDD ou CDI demandés, des promesses d'embauche, ou des mentions « *perspectives pour le garder dans l'entreprise* ».

g. L'étude comparative des contrats jeunes majeurs de l'ASE[178] et des majeurs MNA

L'étude quantitative et comparative ASE CLASSIQUE et MNA est composée de 2 corpus de 110 dossiers chacun, la répartition par secteur se présente statistiquement comme suivant :

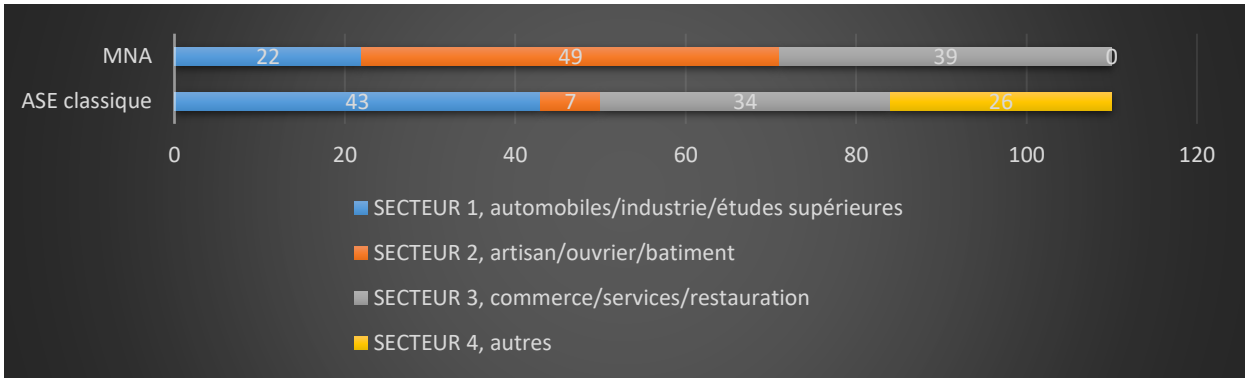

On observe ici une répartition très différente des secteurs d'activité. Le secteur 2 est très peu mobilisé pour les majeurs *hors MNA*, soit les métiers de l'artisanat et du bâtiment dont les formations se font en contrats d'apprentissage (temps en entreprise et en enseignement au CFA) et qui recrutent beaucoup. Le secteur 1 est plus important chez ces majeurs (39% contre 20%) qui font davantage de BAC, de BTS et licence (langues étrangères, géographie, psychologie).

> **Dans ce secteur 1** (automobile et industrie, puis tous les niveaux d'études supérieures à partir du BAC) pour l'ASE classique, on trouve 22 BAC (notamment métiers de l'industrie et de l'électricité) en cours ou obtenus (dont 3 échecs). On a 18 parcours dans le supérieur en BTS et Licence, le plus souvent en BTS (informatique, commerce, prestations de service, gestion et maitrise de l'eau) ou en Licence (Psychologie, Langues étrangères appliquées, lettres, Histoire et Géographie). Ces deux cursus BTS et licence représentent 36% de tous les parcours ASE

[178] L'ETUDE ELAP, « La situation d'activité des jeunes pris en charge » (2016). Parmi les jeunes en CJM (18 19 et 20 ans), la part de jeunes scolarisés reste élevée. Mais entre 19 et 20 ans la scolarité diminue, remplacée par la recherche d'emploi et le salariat. Le cumul de la scolarité et d'une activité rémunérée est moins importante que dans la population générale du même âge, alors que la situation des jeunes placés va les amener à trouver un travail plus rapidement. « *D'après l'enquête ENRJ (Castell, Alberola & Rivalin, (2016), un quart des jeunes de 18 à 24 ans en cours d'études a travaillé la semaine qui a précédé l'enquête, dont presque la moitié en alternance ou en stage rémunéré. De même, dans tous les milieux sociaux, les jeunes en études sont les plus soutenus financièrement par leurs parents. Si un quart des jeunes placés ont une activité de travail, elle est principalement envisagée par le biais de l'apprentissage jusqu'à 19 ans ou une fois les études terminées.* » (ELAP, 2016, p. 56). Les apprentis sont théoriquement âgés de 16 à 25 ans, en préparation d'un diplôme professionnel ou technologique. Ils sont en contrat d'apprentissage associant la formation en entreprise (avec un maître d'apprentissage) et l'enseignement en CFA. 33% des 17-20 ans préparent un CAP et 27% un baccalauréat professionnel, ces parts sont équivalentes voir supérieures à la moyenne nationale. La moitié des MNA suivent une formation de niveau V (CAP), parmi eux un tiers de ces formations se fait en apprentissage. En revanche, si les autres jeunes placés poursuivent moins souvent une formation en CAP, celle-ci se prépare aussi moins souvent en apprentissage. D'autres données sont prises en compte dans l'étude comme le nombre de placements, ou encore la situation et l'autonomie financière des jeunes.

classique. Pour les MNA, on trouve seulement 2 BTS (logistique, électricité) et 12 BAC, soit 13% de l'ensemble des parcours MNA. Le reste de leurs parcours en secteur 1 est surtout représenté par des CAP et BP (industrie, carrosserie, mécanique automobile). Les BAC des MNA concernent les métiers de l'électricité, la maintenance des véhicules, la peinture industrielle, la logistique des transports et la rénovation du patrimoine.

Dans le secteur 2 pour les jeunes de l'ASE classique, on trouve des CAP couture, paysagiste, fleuriste, CAP menuiserie, horticulture et peintre en bâtiment. Ce secteur est sous représenté, alors que c'est un secteur pourvoyeur en emploi, avec des métiers manuels très diversifiés qui demandent moins de qualifications que dans d'autres secteurs. Pour les MNA, les métiers du bâtiment sont largement représentés dans ce secteur 2, avec des formations menuiserie, maçonnerie, couvreur zingueur, peinture, plomberie, installations sanitaires ou thermiques, serrurier métallier, mais également 2 CAP ouvrier agricole (un métier de la vigne, et un métier de l'agriculture).

- **Dans le secteur 3** pour les jeunes de l'ASE classique, on trouve des stages et CAP en hôtellerie, restauration, commerce (très représenté) mais également de la vente en animalerie et des métiers du service (petite enfance, services à la personne, relation client). Pour les MNA, les métiers de la boulangerie/pâtisserie/restauration sont très présents. Mais les métiers de services (métiers *du care* par exemple) sont absents, à l'exception des métiers de l'hygiène et de la propreté (6 CAP).
- **Le secteur 4** ne concerne que les majeurs de l'ASE classique et regroupe les parcours sans diplôme/formation qualifiante. Ce secteur constitue presque un quart du corpus total, avec 24% de l'ensemble des dossiers.



En étudiant ces 26 dossiers de ce secteur, on observe les situations suivantes. 5 inscriptions à la mission locale, sans diplômes, 6 arrêts de scolarité (2 avant le brevet des collèges, et quatre avant le BAC au lycée, dont trois échecs à l'examen). 4 jeunes sont de nouveau scolarisés, soit 2 jeunes en EPIDE (établissement pour l'insertion par l'emploi) et 2 en école de la seconde chance. 3

jeunes sont en institution spécialisée, soit IMP (institut médico psychologique) IME (institut médico éducatif) et ESAT (établissement spécialisé d'activités par le travail). 3 jeunes travaillent, dont un en CDD (hôtesse de caisse) un en intérim, et le dernier en service civique. 5 jeunes sont sans scolarisation/formation ou emploi (NEET), dont un faisant des ménages ponctuels, un en stage d'observation dans un centre équestre et un avec le projet de faire un BAFA. Les 2 autres n'ont pas de projet identifié. Ce secteur 4 révèle des partenariats spécifiques (mission locale, EPIDE) et certaines situations où la concrétisation des projets est compliquée, voire impossible. Dans l'ensemble, les durées/débuts de prise en charge sont différentes et influencent aussi les modalités APJM et AEJM. L'étude se base uniquement sur la tranche d'âge 18-21 ans (temps du CJM) et tous les antécédents ne sont pas pris en compte. Les parcours sont plus homogènes chez les MNA, tandis qu'ils sont plus diversifiés chez les majeurs ASE classique. Les BACS et l'enseignement supérieur concernent avant tout l'ASE classique (40 BACS/BTS/Licence). L'impératif d'insertion professionnelle pour l'obtention d'un titre de séjour imposé aux MNA justifie des formations courtes professionnalisantes (14 BAC/BTS). Il est à noter que les parcours d'études et de formations à l'ASE se distingue de celles de la population générale.

> « *89% des jeunes de 17 ans placés sont en formation, proportion qui est quasi-identique pour les jeunes du même âge en population générale. Toutefois, au-delà de cette similitude, une grande différence se fait jour dans la nature de ces formations. Si seulement 1% des jeunes de 17 ans de la population générale sont dans des formations spécifiques (remise à niveau en langue, formation ou stage d'insertion pour jeunes sortis précocement du système éducatif, formation en institut sanitaire et social…), ils sont dix fois plus nombreux parmi les jeunes placés. Par ailleurs, les orientations vers des études courtes sont très majoritaires chez ces derniers, conséquence des difficultés scolaires accumulées au cours de l'enfance et de l'adolescence, mais aussi de l'appréhension des éducateurs que la durée d'étude n'excède le nombre d'années de prise en charge (Mainaud 2013) : seulement 13% des jeunes de 17 ans placés préparent un bac général (vs 51% en population générale du même âge) ; 23% préparent un bac pro (vs 24% en population générale) et 41% un CAP contre seulement 11% en population générale. A cet âge, les filles sont davantage orientées en filière générale (22% vs 12%) que les garçons. Dans le cas particulier des JIE, leur placement est généralement accompagné d'une (re)scolarisation (pour 94% d'entre eux) avec selon le pays d'origine, l'apprentissage de la langue française précédent ou en parallèle avec un cursus de niveau CAP (Tableau 12)* » (Étude ELAP, 2016, p. 55).

A noter aussi les éléments méthodologiques importants de cette étude : Les seuls indicateurs étudiés et comparés sont la formation/scolarisation/diplômes. L'étude des dossiers papier APJM, AEJM de l'ASE classique a été longue, car les rapports sont plus volumineux et complexes, faisant intervenir plus de professionnels (juridique, médical, psychologique, entre autres) à différentes étapes du parcours et suivant les besoins. Certaines analyses manquent ici. Il faudrait corréler les parcours de formation aux problématiques associées au handicap (données non recueillies). Il faudrait également corréler les parcours de formation aux modes de prises en charge et aux indicateurs d'autonomie matérielle et sociale. Ces deux études MNA, et comparative MNA/ASE classique montrent l'importance de considérer différemment ce volet central de l'accompagnement. On va voir maintenant comment l'impératif d'autonomisation justifie l'acculturation rapide des MNA.

5.3.5. L'interculturalité, une revendication professionnelle parfois difficile à tenir

C'est au cours des rencontres avec le service de la MITS (mission d'ingénierie en travail social) pour discuter de la communication interculturelle, que m'est apparu la nécessité de faire un état des lieux de l'utilisation de ce concept, utilisé à partir années 2000 dans le champ de l'animation socioculturelle et l'action sociale (Camilleri, Cohen-Emerique, 1989 ; Jovelin, 2002, 2008).

a. Les MNA, des adultes en devenir, un consensus professionnel partagé

> Il est peu question d'interculturalité à propos des MNA mais davantage d'acculturation soit « *l'intégration d'un individu à un environnement qui lui est étranger, et plus fondamentalement, les processus et les changements entraînés par les interactions ou les contacts directs et prolongés entre groupes ethniques différents à l'occasion d'invasions, de colonisations ou de migrations, qu'il s'agisse d'échanges ou d'emprunts, d'affrontements ou de rejet, d'assimilation ou d'accommodation, de syncrétisme ou de réinterprétation.* » (Ferréol, 2004, p. 1).

Les MNA sont le plus souvent perçus par les professionnels comme des futurs adultes déjà autonomes *très bientôt* ou quasiment majeurs, ce qui les place dans un processus de transformation rapide tant d'un point de vue de la culture que de l'âge. Cette croissance précipitée va de pair avec une responsabilisation et une acculturation accélérée, d'autant plus rapides et intenses qu'ils sont sans famille sur le territoire français.

> **«** *Le travail avec un majeur, c'est de lui expliquer que sa culture d'origine cela va parfois être compliqué à gérer avec la culture d'un accueil de vie, et quand il aura des enfants, ce sera*

compliqué car ils n'auront pas accès à sa culture d'origine, mais seulement le récit. Ils seront élevés avec des codes sociaux qui seront différents des siens. »

Moi « Dans ce que vous dites, j'ai l'impression que c'est même plus un travail d'acculturation, en comparaison avec tout ce qui s'est passé avant. »

« Oui c'est exactement ça, et c'est ce qui va sécuriser le parcours du jeune et sa vie d'adulte. S'il n'accepte pas les codes sociaux d'un bailleur social il va se faire démonter ! ou s'il ne sait pas comment se comporter correctement dans son entreprise » (cadre du BMNA, novembre 2020).

Dans cet échange, on retrouve des propos de la MITS en matière de *communication interculturelle*, utile pour l'accompagnement de publics se disant ou étant désignés comme appartenant à des groupes ethniques ou sociaux divers. Cette conception de l'interculturalité est influencée par les travaux et pratiques québécoises, comme le raconte la conseillère technique de la MITS.

« *On voit souvent l'interculturalité à la française et moins à la québécoise c'est-à-dire qui s'applique aussi aux autres groupes sociaux dont on ne connait pas les codes (et pratiques). Je me souviendrai toujours de mes premières permanences quand je suis arrivée en tant qu'assistante social dans le Médoc. Je ne connaissais rien du Médoc*[179] *si ce n'est de m'y être baladée ; et les deux trois premiers entretiens, je ne comprenais rien de ce que les gens disaient. (…) Le monsieur me dit « j'étais à la tonne cette nuit excusez-moi, je n'ai pas dormi… ». A la tonne ? ok… Il s'agit en fait de la chasse au canard, qui est très répandu. Les gens vont dans une espèce de barque qui s'appelle la tonne, en suivant les horaires des marées (un peu comme les palombières mais sur l'eau) et c'est l'occasion de retrouver les copains de chasse. A ce moment-là, mieux vaut mettre en œuvre de la communication interculturelle et pourtant, nous sommes bien du même pays*. » (Mme Lem, Novembre 2020, DPEF).

Le travail social est historiquement un *genre* professionnel attaché à l'interculturalité, qu'il a su théoriser, pratiquer, adapter à différents champs d'intervention. L'interculturalité est aussi un *marqueur* pour les professionnels confrontés aux *« injonctions contradictoires »* (chef de service, structure d'action sociale mandatée, mars 2018) de leur hiérarchie. Dans l'exemple qui suit, la discussion entre un chef de service et sa direction à propos de la nationalité française permet de

[179] Extrait d'entretien à propos du Médoc : « *On est sur un fonctionnement insulaire avec des dynamiques enchevêtrées, et une ouverture sur l'extérieur qui reste très faible, on est dedans ou dehors mais on ne peut pas être entre les deux. J'étais sur le secteur de Castelnau, et par exemple vous dites à quelqu'un il faut aller à Eysines, et on vous répond « non non ce n'est pas dans le Médoc, je n'y suis jamais allé.* » (Mme Lem, novembre 2020, DPEF).

désamorcer ces injonctions, en distinguant '*l'ingérence*' dans les relations familiales complexes et vécues à distance, de l'accompagnement '*interculturel*'.

> « *J'ai répondu à la Direction : 'Mon travail il est dans l'interculturalité, et là je ne vois pas comment on peut construire un accompagnement en France avec un gamin, en faisant des allers retours dans son pays, en disant à sa famille restée au pays à quel point il a envie d'être français, et c'est ce que vous me demander : Dire à la famille qu'il veut être français mais qu'il reviendra quand même au pays de temps en temps. Ce n'est pas notre rôle, c'est de l'ingérence !' Je dis 'c'est délicat !' Alors Il me répond 'ce n'est pas délicat, un enfant en souffrance qui a envie de revoir ses parents, et qui demande la nationalité française !' Et je réponds 'là c'est une problématique différente, vous me parlez de la souffrance dû à l'exil, au départ !' Il me dit ' Non, non, je dis juste qu'il veut retourner en *** même s'il est français'... J'avais envie de dire 'Bon on sort l'apéro à ce moment-là' (rires) !»* (Cheffe de service, structure d'action sociale mandatée, mars 2018).

Souvent le dialogue des équipes éducatives avec la hiérarchie (direction des établissements ou direction du BMNA et de la DPEF) permet d'établir un consensus sur les modes d'interprétation des situations, et d'infléchir les événements (interactions futures avec le MNA et sa famille, accompagnement de la naturalisation). Si le travail en réseau repose essentiellement sur un rapport hiérarchique et financier (établissements mandatés et payés par le Département) les tenants de la relation éducative établie avec les MNA sont maitrisés par les éducateurs et les chefs de service. Ces derniers ont très tôt pris conscience qu'ils devaient contrecarrer la politique de contrôle qui se profilait pour les MNA et semblait s'aligner sur celle des autres publics migrants (carnets de terrain n°2, 2020). Les travailleurs sociaux présents dans le quotidien des MNA ont donc rapidement placer l'intégration au centre des discussions interinstitutionnelles. L'interculturalité, sans être toujours nommé, a servi d'outil pour ancrer et investir toutes les strates de l'organisation du travail et considérer les MNA comme partie prenante de leur accompagnement. Sa mise en mots, comme *insertion, mixité, soutien des projets de vie,* a permis d'enraciner la pratique professionnelle et d'intégrer d'abord symboliquement, puis concrètement les MNA dans la fabrique de leurs propres destins en France.

b. L'interculturalité, un registre d'interprétation complexe

Par les interactions entre professionnels et MNA se co-construisent la relation d'aide fondée sur des objectifs communs comme *« l'autonomie », « la guérison », « l'insertion professionnelle et sociale »*, dans un rapport de confiance, d'identification mutuelle, mais asymétrique.

> *« Interroger les modalités de production de l'altérité dans les lieux centraux de notre société gagne en effet à tenir compte de la dissymétrie majoritaires/minoritaires qui ne concerne pas uniquement les personnes migrantes, mais aussi celles qui occupent la place de 'l'étranger sociologique'. »* (Crenn, Kotobi, 2012, p. 25).

C'est ce que j'interroge par l'analyse des représentations permettant aux professionnels de la DPEF d'agir et adapter leurs pratiques, et par un regard croisé d'apports théoriques en santé, migration, ethnicité. Les travaux de E. Jovelin (2002) examinent l'action sociale face aux blocages institutionnels, aux difficultés des interventions, où l'interculturel peut apparaître comme un mot *magique*, résolvant quand il est prononcé les problèmes de compréhension, d'adaptation, d'insertion, sans que l'on sache vraiment de quoi on parle. Au cours de plusieurs entretiens avec les travailleurs sociaux accompagnant plusieurs publics dont les MNA, le mot *interculturalité* apparaît spontanément pour qualifier les collègues « *qui en sont* », « *qui sont à fond dans l'interculturel* » (carnet de terrain 2018). L'interculturel est présenté parfois comme une valeur centrale du projet associatif, incarnant une posture de '*respect de la différence'*, ou encore de '*la réelle implication professionnelle'*, sans être davantage explicité. L'interculturalité émerge dans les échanges autour des questions de filiation.

> « *Je pense que quand les enfants arrivent chez l'habitant, on a tout un travail de préparation pour qu'ils ne soient pas en conflit de loyauté avec leur famille, pour qu'ils arrivent à investir un autre lieu, on travaille la question de la séparation. Mais là (c'est-à-dire avec les MNA), on n'a pas accès à la famille, on ne sait pas et on ne sait jamais vraiment !! On se dit que cela étayera au point de vue éducatif, mais comme les gamins ne nous donne pas l'information, on ne sait pas s'ils sont en contact avec leur famille, parce que c'est un peu secret un peu tabou... parce que théoriquement ils sont isolés sur le territoire français...et puis il y a la dimension interculturelle*. » (Assistante sociale d'une structure d'action sociale mandatée, juin 2018). *« Les logeurs ne sont pas formés à une vision interculturelle, ils plaquent leur mode de vie à eux, en essayant de faire attention à des bêtises, comme avec le porc ou le hallal, mais ça ne suffit pas, parfois ils placent de l'affect là où les gamins ils n'ont pas envie de ça »* (ibid.).

La *vision interculturelle* est plus qu'une compétence, elle est une manière d'être en empathie ; elle signifie un engagement dans la relation, la rencontre avec l'autre. Le terme *interculturalité* semble aussi délimiter une frontière entre deux conceptions du métier. Ceux qui ne sont pas dans l'interculturalité sont les professionnels non investis auprès des publics, les administratifs, les agents qui appliquent des protocoles. Ils sont les gestionnaires d'un dispositif invariant qui

questionne peu l'intégration. Le terme devient un *marqueur* professionnel qui distinguent ceux impliqués dans l'interculturalité et l'intégration, et ceux qui n'observent pas ces questions.

> « *Et la question de l'intégration, c'est ce qu'il faudra se fixer comme défi ! Mais encore faut-il que l'on soit tranquille sur la question de l'immigration, et on ne l'est pas complètement… La question de 'comment ils vont s'intégrer en France'. Mais en fait, qu'est-ce que c'est l'intégration ?* » (Éducateur spécialisé, structure d'action sociale mandatée, décembre 2017).

La pratique *interculturelle* des éducateurs spécialisés et équipes pluridisciplinaires est-elle un levier d'action efficace pour le traitement égalitaire des situations et pour l'intégration ? Dans quelle mesure l'interculturalité est constitutive de la relation éducative, de la relation d'aide et d'un rapport équitable conscient des différences et des asymétries ? M Cohen-Emerique écrit

> « *L'interculturel concerne tous les processus d'interactions entre individus, de rencontres entre cultures (…) les phénomènes de changement psychosociologique qui interviennent en situation d'acculturation quand plusieurs cultures se rencontrent.* » (1993, p. 117)

Si la posture professionnelle veut que l'interculturalité soit une démarche consciente, elle ne peut définir à elle seule le rôle des travailleurs sociaux vis-à-vis de leur public, MNA ou non. Elle peut fonder une pratique de la relation requérant certaines attitudes : *communication interculturelle, décentration, réflexivité, empathie, co-construction d'une nouvelle réalité.* Pour l'accompagnement des MNA en construction, l'ethnicité comme *modalité d'être* (Crenn, Raulin, 2022) pourrait mieux rendre compte des différentes interprétations culturelles qui se jouent dans la relation éducative, sa dynamique adaptative et contradictoire, cette *ethnicité* que les jeunes sont en train d'élaborer qui est marquée d'abord par une rupture, puis des rencontres, aspirations et concrétisations que les professionnels nomment *« rite de passage », « deuil », « rupture », « conflit de loyauté » (carnet de terrain, 2019, 2020)*. Dans le quotidien (MECS, foyer, chambre en ville, service diffus) les professionnels sont impliqués par la communication interculturelle, mais également pris dans les impératifs techniques (administratifs, juridiques). Pour certains sociologues ce contexte institutionnel définit en priorité les conditions de l'interaction (Steiner-Khamsi, 1995). Certaines situations professionnelles montrent l'inverse. Dans l'exemple suivant, la variété des registres d'interprétation d'un éducateur à propos des relations entre pairs est tantôt culturaliste (référence aux différentes nationalités) communautaire (référence aux tensions supposées) groupal (référence au statut MNA) et collectif (modalités d'accompagnement).

> « *Il y avait quatre nationalités donc ma question c'était 'comment on peut arriver à faire collectif à huit' dans ce contexte d'accompagnement. Je leur rappelais qu'ils sont mineurs sur le territoire*

*français, sous notre responsabilité. J'essayais de trouver le sens commun de ce voyage à Paris (demande de documents d'identité aux autorités consulaires) avec leurs différences singulières. Plus l'aspect communautaire, parce qu'il y avait des tensions. Et ça a plutôt bien marché au cours des trajets, ils échangeaient. Le fait qu'ils soient pris en charge par le *** et MNA, ça fait sens pour eux, ça fait groupe. Après je ne suis pas favorable aux grands collectifs qui renforce l'aspect communautaire. L'interculturalité, la remontée, l'assimilation, l'intégration, c'est un enjeu pour le Conseil Général. Des collocations à deux, différentes nationalités, mais il faudra quand même une dynamique collective.* » (Cheffe de service, structure d'action sociale mandatée, décembre 2018).

Ces représentations offrent un exemple des pratiques réflexives et du rapport que les professionnels ont à l'étrangeté (Kristeva, 1991) l'exil, la construction identitaire (Dhoquois, 2008) et à la reconnaissance du sujet capable (Pastré, 2011). L'intégration et l'immigration sont pensées et travaillées par les équipes pour tous les dispositifs d'accompagnement : « *Il va falloir se poser la question de l'intégration* » (Ibid.). Le racisme aussi est évoqué dans l'institution ou dans sa confrontation à *'la société civile'.*

« Il y a des familles d'accueil qui peuvent être très fermées, elles peuvent même être racistes. Elles sont hyper intransigeantes, elles ne peuvent pas comprendre qu'elles ne sont pas dans l'interculturalité. Mais au-delà de ça elles ne peuvent pas non plus rencontrer, elles sont complètement fermées. » (Assistante sociale, structure d'action sociale mandatée, 2019). « *Sur la Gironde, on est complètement débordés, jusqu'à maintenant on tient la barre mais bon, après il y a d'autres enjeux, il y a les extrémistes avec les gilets jaunes, parce tous les mouvements portent son lot de connards. Nous on a des réflexions et des commentaires sur 'nos centres qui accueillent des noirs'. »* (Éducateur spécialisé, structure d'action sociale mandatée, 2017).

La communication, la publication et la médiatisation locale sont les outils des professionnels pour lutter contre l'invisibilité des enjeux interculturels et promouvoir le respect, le partage, pour résister aux politiques inhospitalières actuelles qui font « *le lit de l'extrême droite »* (Ibid.).

Le défi de *'l'extranéité'* qui se pose au travail social (Jovelin, 2006, p. 249) requiert aussi une lecture pluridisciplinaire de ces enjeux pour comprendre et accompagner les personnes : *« L'équipe de Marie Rose Moro et nous même participons à des publications et des rédactions d'articles autour des femmes, des « maternités en exil » mettre au monde des bébés, et les faire grandir dans une situation transculturelle. On se rend compte d'où les gens viennent et ce qu'ils ont vécu, comment on va les accompagner.* » (Psychologue, service de clinique transculturelle,

Hôpital Saint-André, juin 2018). Des consultations en clinique transculturelle sont mis en place pour les MNA, et le recrutement d'une des psychologues du service par la coordination santé MNA 33 est fait en 2021 ; cependant les moyens alloués sont bien en deçà des besoins identifiés par les professionnels du BMNA et des structures mandatées.

c. Après l'acculturation, l'adaptation des MNA. Quels enjeux pour les professionnels ?

Les MNA *sortent* d'une socialisation primaire de l'enfance et les premiers cercles de socialisation restreinte. Pendant leurs parcours, ils se sont engagés dans une socialisation secondaire, poursuivie lors de leurs protections avec des acteurs aussi variés que l'équipe éducative des établissements de première et seconde intention, les professionnels de santé et psychologues, les CIO et les établissements scolaires (en FSE, UPE2A, CFA, autres) le monde professionnel (patron, collègues, tuteurs, référents) les clubs de sport et les groupes de pairs au sein des MECS, foyer, ou collocations. En dehors de situations exceptionnelles, les MNA sont souvent qualifiés par les professionnels comme *hyper-adaptés, conciliants, ou introvertis, discrets, gentils* (carnet de terrain, 2020).

> « *Mais nous ce qu'on voit c'est que les jeunes, ils ont une capacité d'adaptation bien plus forte que nous, ils arrivent à tisser des réseaux, sur le support de la religion, église protestante, évangéliste qui enrôle, des clubs de sport, des professeurs, une tata de cœur, un tonton de cœur qui sort du chapeau. Mais nous on sait aujourd'hui qu'un mineur qui ne passe pas par nos dispositifs, comme on dit 'ça coûte plus cher à la société' (...) et puis il arrive qu'ils soient malades, donc si ce n'est pas pris en charge c'est problématique.* » (Éducateur spécialisé, structure d'action sociale mandatée, juin 2018).

La socialisation et l'adaptation sont un impératif et une opportunité de la relation éducative. Plusieurs travailleurs sociaux (carnet de terrain 2018, 2020) parlent *d'hyper-adaptation* observée chez certains masquant des psycho-trauma, de l'anxiété liée au remboursement de la dette contractée au pays, ou un conflit de loyauté. D'autres situations évoquées en entretiens, révèlent les risques encourus par les MNA et l'importance de leurs protections.

> « *Il y avait une tête de file Afghan, très fondamentaliste qui tirait les ficelles. Et là depuis Paris, on le voit très bien chez certains de ces jeunes, dès qu'ils essaient de s'autonomiser par rapport à l'Islam, avec un projet perso, tu vois arriver un mec de Paris, habillé en noir, et lui il me dit beaucoup moins facilement bonjour. Et les vieux sont sur les CAO (centre d'accueil et d'orientation). Dès que les jeunes jouent un peu les jeunes occidentaux, on voit un type qui arrive souvent à Mériadec (quartier du centre où se trouve à l'époque le service d'évaluation/mise à*

l'abri, et plusieurs services d'accompagnement des demandeurs d'asile). Moi j'avais appelé la sécurité du territoire parce que je craignais de perdre les jeunes quoi, qu'ils disparaissent… Ils étaient dans un entre-deux ces gamins ! » (Cheffe de service MNA d'une structure mandatée par la DPEF, mai 2019).

« J'avais deux jeunes, un en foyer et l'autre en MECS. Ils partaient de loin. Il y avait stimulus/ réponse ! Frustration/ couteau ! Une fois le gamin, pour une dispute au cours d'un match de foot, il revient à la maison chercher un couteau ! Et il repart avec un couteau. Il ne fallait pas rigoler et je lui dis « vous n'avez pas le droit de faire ça, entre le moment où vous n'êtes pas content et le moment où vous allez chercher ça, il y a des salariés, des gens à qui vous pouvez faire appel. Ce sont des salariés qu'il faut. Là tu vois qu'il est gentil, qu'il écoute. Je lui dis 'vous venez nous chercher même si c'est que des femmes !' Et il me répond 'Ouais, Ouais OK'. Alors je réexplique 'Mais on ne peut pas prendre un couteau même quand on perd au foot, ça ne se fait pas ! Et là il comprend : 'Bon on va arrêter le foot alors !' (Rires) C'est ça les phénomènes d'acculturation, c'est eux qui nous apprennent, et qui nous ont appris à y faire attention. Aujourd'hui ces jeunes sont au SAJM (service d'accompagnement jeune majeur). » (Cheffe de service MNA d'une structure mandatée par la DPEF, mai 2019).

Le partenariat institutionnel entre service mandaté et direction ASE, permet de réguler ce type de situations et de maîtriser la suite des événements si besoin. La convocation par un des inspecteurs ou le juge des enfants, des MNA aux comportements inadaptés est courante. Le rôle spécifique d'éducation, médiation et prévention des éducateurs est aussi très important.

« Les gamins au collège, ils me faisaient lire les textos qu'ils recevaient des filles, tu sentais qu'ils n'avaient pas le même discours, lui il était le brun ténébreux, l'afghan du fin fond des montagnes. Les filles elles étaient là, 'ouahh', et puis au bout d'un moment le texto des filles c'était « you are a strange man », il disait « why strange ? », ...heu.... Si, un petit peu quand même ! Tu sentais que les filles étaient un peu perdues dans l'échange de textos. » (Chef de service MNA, mai 2019).

« *Ça a été une très forte expérience avec cette communauté-là, avec le service... tu sais comme ces gamins d'ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique) mais en deçà..., en deçà, en deçà. Et avec eux, tu sentais qu'ils n'avaient pas le choix, ils étaient hyper téléguidés ces gamins, ils n'osaient pas prendre la parole en groupe, ils regardaient les grands. Au début la maison était un squat, et il a fallu partir de là, c'était terrible. »* (Ibid.).

On l'a vu, les questions d'intégration, d'inclusion, de cohésion, sont au cœur du travail social, auprès des publics à la marge, précaires, isolés, sans ressources, sans domicile fixe, sans emploi, en rupture de parcours scolaire, ou de formation. En réunion d'équipe pluridisciplinaire,

acculturation et intégration sont discutés pour chaque situation. Certaines plus complexes, interrogent sur la réussite des accompagnements.

> (moi) – *« Et depuis 2012 vous avez du recul sur les accompagnements (à propos de l'accueil des MNA dans un dispositif spécialisé) ? »*
>
> *- « Il y a des jeunes qui s'intègrent, après ce n'est pas évident d'évaluer si le système d'intégration est positif. Il y a certains MNA avec des jeunes filles françaises, souvent elles même ASE. Un couple avait eu un bébé relativement vite. Alors en effet, ils sont plus protégés sur le territoire mais cela ne me satisfait pas vraiment, j'en ai revu deux ou trois...Je ne sous-estime pas, il y a beaucoup d'affection, tout ça, mais pour eux c'est quand même stratégique. D'un point de vue éducatif, on peut se demander si c'est bien, parce que ça fait quand même des enfants d 'un couple en déséquilibre (...) Et on nourrit l'ASE de demain. »* (Direction pôle ASE, structure d'action sociale, 2019).

Si les MNA en sortie de dispositif sont majoritairement autonomes d'un point de vue matériel, financier, administratif, les situations complexes comme celles évoquées sont nombreuses. La précarité de certains MNA à la sortie de l'ASE s'explique par la politique de régularisation, pour laquelle peu de leviers d'action existent. Comme on vient de le voir, les enjeux d'acculturation, d'intégration sont sans cesse éprouvés et questionnés par les professionnels dans leur pratiques, leurs façons d'accompagner les MNA. Ces MNA sont dans un processus dynamique d'élaboration constante de leurs propres repères, leurs propres valeurs, tout en conservant *'leurs habitudes'* religieuses, culinaires, sportives. Durant la minorité, au sein des services dont ils sont membres actifs, l'ethnicité comme *modalité d'être,* trouve de nombreuses voies d'expression et de partage à travers les discussions, les musiques et cuisines du pays, les soirées à thème, les courses communes dans les magasins spécialisés pour un repas collectif préparés par les MNA, les jeux, les suivis de l'actualité dans les médias, les participations à des événements sportifs (carnet de terrain 2018, MECS et SAJM, Bordeaux).

En conclusion, je propose plusieurs interprétations comparatives de la PEC MNA avec d'autres publics. La *distance culturelle* avec l'équipe éducative est vécue comme une plus-value et non pas un fossé à combler. Elle permet de se projeter dans une relation basée sur le dialogue, le partage des différences, des imaginaires, et de valeurs universelles. Cette élaboration pratique et intellectuelle fabrique une société multi-ethnique par les quotidiennetés. Elle sédimente les savoirs co-construits, et développe les capacités d'agir respectives des professionnels et des publics MNA. L'intercompréhension permet de porter davantage l'attention sur les dispositions

et les capacités des MNA, notamment majeurs. La construction de ces relations éducatives produit des éléments explicatifs de l'identité en actes (Vinatier, 2009) des travailleurs sociaux (Vinatier, 2013) et des MNA. La notion d'apprentissage est ainsi appréhendée comme propriété anthropologique fondamentale des humains, enfants comme adultes. A travers ce changement d'optique, les compétences mobilisées par les MNA et par les professionnels pour l'insertion professionnelle ne sont pas produites par une adaptation à une culture, un système, mais par un développement de l'activité et des personnes. En effet, dans une approche anthropologique de l'activité humaine, cette dernière est génératrice de changement et d'apprentissage '*tout au long de la vie'*, de capacités de penser et d'agir. Les professionnels se concentrent davantage sur l'agentivité acquise dans les quotidiennetés partagées, en scolarisation/formation et au travail, dans les dispositifs (ex : FSE, PAPS en FLE au lycée). Les équipes éducatives comme les MNA peuvent ainsi mobiliser l'identité en actes, entre continuité (centres d'intérêts, motivations, pratiques culturelles, religieuses) et rupture (parcours migratoires, réorientations, changement de structure) et enfin sortie vers le droit commun. Cette dynamique est aussi présente en dehors de l'institution, pour des migrants juvéniles accompagnés par des associations citoyennes et par des bénévoles (hébergement, accompagnement scolaire, accompagnement administratif).

Ces mobilisations citoyennes que j'aborde maintenant, pour l'accueil des migrants juvéniles et leurs scolarisations nous montrent le rôle qu'elles ont joués dans la pérennisation de certaines pratiques professionnelles aujourd'hui institutionnalisées, et le chemin qu'il reste encore à parcourir pour l'égalité d'accès aux droits et à la scolarisation des publics vulnérables (Rigoni, 2021).

5.3.6. Les associations citoyennes mobilisées dans l'angle mort de l'action publique

De façon générale, le pouvoir et l'action politique des associations citoyennes mettent en évidence les angles morts des politiques publiques et alertent la société en mobilisant les médias, en réalisant des communiqués de presse, en organisant des manifestations, événements, occupations, en suppléant aux fonctions d'accueil, d'assistance, de réponses aux besoins fondamentaux des personnes vulnérables.

> « *Nous pouvons espérer que se forment des mouvements qui luttent avant tout pour la subjectivation, c'est-à-dire qui cherchent à défendre et à renforcer les droits fondamentaux du sujet humain, ces droits universels qui s'unissent dans le thème de la dignité.* » (Touraine, 2015,

p 21). « *Il faut augmenter la capacité des individus d'être des acteurs* (…) *les mouvements éthico-démocratiques, mènent la lutte pour les droits de l'homme, contre l'arbitraire du pouvoir total, qui ne contrôle pas seulement la production, la communication, la consommation, mais aussi les opinions, les représentations, les choix politiques, la légalité.* » (Touraine, 2015, p 74)

En Gironde au cours des dix dernières années, c'est par des formes de coopération conflictuelle (rendez-vous avec les élus, médiations, médiatisation) que les associations ont rendu visibles les insuffisances des politiques en matière de protection des populations migrantes juvéniles. Elles se sont mobilisées à de très nombreuses reprises, en sensibilisant les citoyens à cet enjeu majeur pour notre société, et surtout en agissant auprès des migrants pour répondre à leurs besoins fondamentaux. A partir des années 2013 au cours du montage des premiers dispositifs dédiés à la prise en charge des MNA, ces associations sont en première ligne pour palier à la situation scolaire précaire des jeunes étrangers en demande de protection, présents sur le territoire. A l'époque, au cours des délais très long d'attente pour une protection, pouvant durer plusieurs mois, et parfois pendant le temps du recours, la mobilisation de bénévoles citoyens tente de pallier les manques en matière de scolarité, d'apprentissage du français, de sécurité matérielle et alimentaire pour les migrants juvéniles (Rigoni, Crenn, 2021).

Il s'agit souvent d'une course contre la montre, car le temps est compté pour obtenir la protection, valider une formation puis à un contrat, afin d'accéder à une demande de titre de séjour facilitée. L'apprentissage du français, le passage à l'écrit sont d'autant plus important pour ces migrants qu'il s'agit aussi de maitriser le langage administratif, comme en témoigne les bénévoles.

> « *La complexité administrative véhiculée dans la variété académique de la langue française, peu lisible, impacte alors l'agentivité des jeunes, qui sollicitent les bénévoles, telle que Rose, qui témoigne : 'ils me demandent souvent d'appeler leur avocat à leur place, car ils ont du mal à communiquer avec.' »* (Mendonça Dias, Rigoni, 2020, p. 57).

Une des associations étudiées pour ce dossier (Mendonça Dias, Rigoni, 2020) créée en 2017 s'occupe de l'accompagnement éducatif, scolaire et sanitaire des MNA. Elle compte parmi ses membres une quarantaine d'enseignants bénévoles actifs pour une cinquantaine de jeunes accueillis (trois locaux répartis sur deux communes). Depuis 2019, l'association ne reçoit plus que des jeunes qui ne sont pas pris en charge par l'ASE mais qui répondent au processus d'accueil des élèves allophones du secondaire nouvellement arrivés (circulaire n°2012-141 du 2 octobre

2012)[180] effectuant un bilan d'accueil et d'orientation dans les CIO. Tout au long de cette expérience associative et militante, les professeurs retraités développent des outils pédagogiques et didactiques adaptés à la scolarité antérieure des migrants juvéniles, leur niveau en langue, leurs souhaits d'orientation. Une autre association étudiée par les chercheures (Mendonça Dias, Rigoni, 2020) créée dans les mêmes années, propose l'hébergement ponctuel de jeunes dans des familles hébergeuses pour pallier leur extrême précarité matérielle. Des relations interpersonnelles se nouent, parfois complexes d'un point de vue intergénérationnel, hiérarchique, culturel et langagier[181] (Mendonça, Rigoni, 2020).

Du point de vue des services départementaux, les associations ont certainement un poids politique, car « *elles sont en prise directe avec les élus* » (carnet de terrain, DPEF, 2022) mais ne sont pas pour autant toujours légitimes. Quoi qu'il en soit « *la mobilisation des associations citoyennes, c'est la mouche du coche*. » (Assistante sociale, service d'action sociale, Bordeaux, 2022). Tout en exerçant leur pouvoir démocratique et en visibilisant une problématique sociétale, les associations assurent une fonction de subjectivation, d'étayage et de restauration d'estime de soi et de bien-être pour ces jeunes en demande de protection. Cette fonction constitue déjà une prise en charge, une mission d'accueil et de solidarité qui dépasse largement la question de la minorité. Par les situations d'interlocution qu'ils convoquent pendant les cours de français, les ateliers de philosophie et de littérature française, pendant les hébergements solidaires et les repas collectifs, bénévoles et migrants sont en relation (carnet de terrain, 2020). Ils restaurent un sentiment de commun destin, et de reconnaissance que l'on retrouve aussi dans les prises en charge éducatives et thérapeutiques.

> « *Chez le jeune, qui a subi plusieurs ruptures, la PEC s'efforcera, pour induire un sentiment de continuité d'exister et l'aider à se construire sur le plan identitaire. Le sous-bassement théorique*

[180] En ligne sur Education.gouv.fr : « La présente circulaire vise à réaffirmer les principes mis en œuvre par l'école quant à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés. Elle abroge la circulaire n° 2002-100 du 25 avril 2002 relative à l'organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France.(…) L'école est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur comme le précise le code de l'éducation qui a inscrit dans ses articles L. 111-1, L. 122-1 et L. 131-1 l'obligation d'instruction pour tous les enfants et dans ses articles L. 321-4 et L. 332-4 l'obligation de mettre en place des actions particulières pour l'accueil et la scolarisation des enfants allophones arrivants.(…) Afin de permettre une meilleure visibilité de l'ensemble de l'organisation, une dénomination générique commune à toutes les structures spécifiques de scolarisation des élèves allophones arrivants est adoptée : *unité pédagogique pour élèves allophones arrivants*, UPE2A. »

[181] A ce propos, Pierre Dumont évoque le français comme langue africaine à part entière avec « *des emprunts, interférences, calques, néologismes de tous ordres », et « qui serait le véhicule de valeurs expressives spécifiquement africaines » (Dumont, 1981).* Son analyse remet en question l'état de la francophonie dans les pays d'Afrique dits francophone, et les processus pédagogiques utilisés pour l'enseigner, comme le fait d'enseigner le français en français.

est celui de l'identité narrative (Ricoeur, 1985,1988, 1990). L'enjeu est la reprise d'un processus de construction identitaire facilité par le récit de soi. » (Minassian, 2015, p. 50).

Les migrants en errance, *fantômes de l'Europe* (Peyroux, 2020) ont eux aussi connu de nombreuses ruptures dans leurs parcours. Le travail en réseau des institutions, abordé maintenant, tend à produire un récit et à visibiliser ces populations, pour permettre leur accroche et retisser les sociabilités multiples de la relation d'aide.

5.3.7. Les dispositifs d'accompagnement face à la migration juvénile en errance

L'errance est un des aspects de la migration juvénile (Duvivier 2009, 2010, 2014 ; Déaux, 2021 ; Marmié, 2022) qui s'inscrit aussi dans d'autres champs d'intervention sociale, pour les publics les plus précaires. L'association des problématiques d'errance, de délinquance et de migration juvénile, apparait dès les premières discussions au BMNA. Ma présence est requise pour participer à l'observatoire de l'errance juvénile piloté par le CLSPD -Conseil local sécurité et prévention de la délinquance- de la mairie de Bordeaux. Au cours de mes précédents terrains, dans des services MNA et un service hospitalier d'accès aux soins de santé, j'ai observé combien cette migration juvénile est marquée par la précarité et vulnérabilité.

a. « *Sentiment de dépassement* » versus « *démarche pro-active* » (CLSPD, Bordeaux, 2021)

L'observatoire de l'errance juvénile auquel je participe dès septembre 2020 a comme objectif d'accompagner au mieux « *ces jeunes qui échappent au dispositif de protection de l'enfance* » (Elue départementale en charge de la protection de l'enfance, AG « *Mineurs victimes ou auteurs de la délinquance ?* », septembre 2020). Au même moment, ma participation à la création du programme de recherche régional et interdisciplinaire CMOIE et COJEMI (Cf. Hypothèses.org) -impliquant des sociologues, linguistes, ingénieurs en communication, psychologues- sur la fabrique de l'opinion au sujet des MNA, donne lieu à l'analyse de corpus de presse, régionale et nationale. Certains médias écrits se font l'écho régulier de cette problématique des migrants '*à la rue'* et titrent de façon provocatrice : *« ces jeunes fantômes délinquants obsèdent », « des jeunes échoués, englués dans la toxicomanie ». « Police, justice, commerçants saturent »* (A Clermont, T Heng, JF Martin, *Ouest France*, 11 octobre 2020). L'analyse de contenu révèle que certains journaux associent plus régulièrement MNA et délinquance. Par exemple, *Le Figaro* y fait régulièrement référence depuis 2013. « *Mineurs étrangers délinquants, le casse-tête des parquets. La justice peine à maîtriser ce phénomène qui se déplace d'une ville à l'autre. Un*

fléau. » (P Gonzalès, *Le Figaro*, 16 juin 2018). Dans ces articles, les journalistes écartent volontairement ou par méconnaissance d'autres problématiques comme la traite des êtres humains, la grande précarité, la reconnaissance de minorité, le manque de moyens institutionnels, les parcours migratoires traumatiques. Ces problématiques sont pourtant articulées au phénomène d'*errance* dans d'autres journaux ou formats, comme les récits de vie relatant les conditions matérielles et administratives très difficiles de certains migrants en France, et les mouvements de solidarités[182]. De manière générale, l'errance juvénile peut être le résultat de trois scénarios : pris dans des réseaux de trafics, ils ne demandent pas leurs protections, ou seulement pour de courtes périodes (notamment la mise à l'abri pour avoir un temps de répit) ; d'autres profils demandent une protection à l'ASE qu'ils se voient refuser (défaut de papiers d'identité, suspicion de majorité) ; d'autres pris en charge auparavant au titre de l'ASE, à l'issue de leur minorité reçoivent une OQTF (obligation de quitter le territoire) et disparaissent des services. Certains migrants juvéniles, *en conflit avec la loi*, captés par des réseaux de trafics, évoluent ainsi en dehors des radars institutionnels. Dans tous ces cas de figures, on ne sait pas ce qu'ils deviennent. Et cette invisibilité diffuse, produite en partie par le manque d'adaptation des services d'aide sociale à l'enfance à ces profils spécifiques, devient préoccupante pour les autorités lorsqu'elle est associée à des faits de délinquance qualifiés.

b. Au cœur d'un observatoire interdisciplinaire du CLSPD

Les montages et maillages institutionnels évoluent pour visibiliser ces profils notamment avec la sollicitation de l'observatoire des mineurs errants délinquants, du CLSPD piloté par la mairie.

La nouveauté du rapprochement des thématiques migration et délinquance est à relativiser, au regard du processus de criminalisation des migrants (Palidda, 1999). Ces dernières années, la gestion administrative des populations en situation irrégulière s'est peu à peu accordée aux techniques de traitement de la délinquance, et l'usage croissant du droit pénal (Fischer, Darley, 2010). Lors des réunions du CLSPD, différents angles sont privilégiés en fonction des séances et institutions invitées à participer : déviance, délinquance et espace public, consommation et trafics de drogues, migration et exploitation, réseau criminel, mineurs à protéger, à surveiller. Deux dimensions transversales aux événements et aux acteurs institutionnels associés sont développées

[182] Le journal *Le Monde* publie des articles sur l'isolement, la rupture familiale, et les MNA comme victimes de violence. Le journal *Sud-Ouest* publie des articles sur la solidarité, l'hébergement en région, le journal *L'Humanité* et *La Croix publient* des articles sur la situation des MNA à la rue.

ici pour comprendre la façon dont les professionnels croisent leurs connaissances du public et articulent leurs compétences pour les rendre efficientes. La première dimension concerne l'accroche du public, qui requière les pratiques *d'aller vers*, de *fréquentations quotidiennes et renouvelées* sur le terrain dans les espaces publics, pour lesquelles sont missionnés par exemple le GIP médiations, l'équipe de chercheurs comme le DRUSEC. L'objectif est de créer des espaces intermédiaires, comme les CAARUD[183], les lieux de vie et d'accueil, les restaurants municipaux pour accompagner les publics errants. La deuxième dimension est l'investigation judiciaire. Menée par la police, les brigades spécialisées, la justice et parfois initiée par l'investigation journalistique, elle a porté ses fruits en Gironde pour dévoiler et démanteler un réseau de trafics et traite des êtres humains.

> Pour présenter rapidement le dispositif, le CLSPD a pour but de « *conjuguer de façon égale et coordonnée la prévention, la répression et l'aide aux victimes et de favoriser la proximité des habitants en recherchant leur participation et leur responsabilisation* » (Site internet, 2023).

Plusieurs modalités d'action existent : améliorer la tranquillité publique dans les quartiers, améliorer la gestion de la vie nocturne festive, intervenir auprès des catégories de publics problématiques, l'aide aux victimes, la prévention de la récidive. Il porte également une attention particulière aux violences faites aux femmes. Relativement à la question spécifique des mineurs errants, plusieurs acteurs professionnels et associatifs sont mobilisés au cours de réunions. Parmi eux, au cours des réunions de 2020 et 2021, je retrouve des acteurs institutionnels rencontrés lors de mes précédents terrains d'enquête comme l'EMPP (équipe mobile prises psychiatrie précarité) la PASS hospitalière (plateforme d'accès aux soins de santé) et le CCAS (centre communal d'action sociale). Sont aussi présents le bureau d'études Trajectoires de Paris (intervention pour des maraudes à Bordeaux été 2020) un CAARUD, le BMNA, la PJJ, la brigade de police MNA, le GIP groupe d'intérêt public médiation.

[183] Les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) sont des établissements médico-sociaux destinés à accueillir des usagers de drogues. Contrairement aux établissements de soin traditionnels, les CAARUD accueillent les usagers de drogues avec un minimum de conditions : respect de l'équipe et des autres usagers et interdiction de consommation sur place. L'abstinence, le projet de sevrage, la sobriété ou d'autres considérations ne sont pas exigées (principe de l'accueil inconditionnel). C'est la raison pour laquelle les CAARUD sont parfois considérés comme des structures à "bas-seuil d'exigence", par opposition à des structures comme les Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), considérées à plus "haut seuil d'exigence".

c. Une prévention spécialisée '*gênée aux entournures… qui se cache derrière son mandat*'

Au cours des réunions du CLSPD, plusieurs questions émergent : quels sont les points de connexions produits par ces nouvelles logiques d'intervention et les oppositions qui les différencient les unes des autres (Autès, 1999) ? Que révèlent ces formes d'intervention des politiques de gestion de l'espace public, de la déviance, de la délinquance et de la marginalité ? Est-ce que ces montages induisent un glissement du travail social vers du maintien de l'ordre, ou au contraire valident la complémentarité de ces modes d'intervention ?

En introduction, le coordinateur de séance mentionne le « *sentiment de dépassement vécu par les professionnels qui voit ce phénomène-là, sans pouvoir intervenir avec les bons outils* » (coordinateur agent de la mairie, réunion du CLSPD septembre 2020). Les équipes mobiles (EMPP, GIP MEDIATIONS principalement) et la police (notamment à la suite d'une garde à vue, pour les enfants de plus de 13 ans) orientent les personnes identifiées mineurs en errance vers les services de mises à l'abri, qui disparaissent rapidement après. L'accompagnement est donc très difficile voire impossible à mettre en place. Pourtant déjà, dans une autre métropole française, une démarche pro-active et *inédite* voit le jour.

> « *La ville met à disposition pour ces jeunes un restaurant, un lieu d'accueil et d'hébergement (avec des bords politiques différents entre les gestionnaires métropole et municipalité) pour les personnes reconnus majeurs (mineurs ou majeurs en errance) en refus de prise en charge, pour proposer des choses alternatives. Le lieu est tenu par l'association 'une famille un toit', la ville octroie aussi pour ces jeunes la gratuité des transports* » (Coordinateur agent de la mairie, réusnion CLSPD, novembre 2020).

Tous les profils ne sont pas représentés dans ces lieux mais une partie est captée et des liens peuvent se créer avec les équipes éducatives. L'accroche est l'enjeu premier de l'accompagnement de ce public qui évolue entre les interstices des espaces sociaux conventionnels (Agier, 2011) géographiquement et socialement parlant. L'association Trajectoires[184], dont les publications et pratiques de terrain depuis plusieurs dizaines d'années témoignent du niveau d'expertise, décrit leurs profils au cours des échanges. Ils vivent le plus souvent de façon transitoire dans des lieux collectifs dont ils subissent l'organisation et l'illégalité (squats, maison abandonnée, hôtel). La plupart de ces migrants juvéniles sont déscolarisés, privés

[184] Trajectoires (trajectoires-asso.fr). Ressources disponibles en ligne les plus récentes : « *De l'errance à la détention : les chemins heurtés des MNA* » 01/2023, « *En quête de protection : le parcours incertain des mineurs guinéens en Europe* » 02/2022.

de liens affectifs stables et de protection. Socialement, ils interagissent souvent avec des pairs dans la même situation, sont contraints par des réseaux au travail forcé, aux trafics illégaux, à la délinquance et à la mobilité. Le CLSPD s'inspire d'initiatives d'autres villes, recense les pratiques *d'aller vers* développées par l'intervention sociale et sanitaire, de *mise à disposition*, qui permettent d'évoquer les parcours (famille, migration, réseau) de favoriser le recours juridique et l'accès aux soins.

> « *Oui, il faut aller vers eux, insiste Alexandre Le Clève, de l'association Trajectoires. Pour les enquêtes, on a besoin que des enfants racontent ce qui leur est arrivé. Mais rien n'existe en France en termes de protection des mineurs victimes de traite des êtres humains.* » (Ouest France, septembre 2020). Encore aujourd'hui, les dispositifs de prévention (compétences dévolues aux métropoles, à l'exception de certains dispositifs, dans le cadre de la loi *Notre*) sont sous-dimensionnés : « *La prévention spécialisée est un peu gênée aux entournures car il y a peu d'autres acteurs pour ces jeunes* » (Intervenant de Trajectoires, Septembre, 2020).

La prévention spécialisée varie selon le cadre institutionnel (éducation, santé, soins psychiatriques, social et enfance) et les publics visés. Elle reste absente au CLSPD, pourtant les besoins sont nombreux : connaitre l'histoire et les causes de la migration, comprendre les réseaux de trafics et d'emprise, savoir les types de drogues consommées et/ou vendues, informer sur les risques et prévenir les accidents, éloigner les réseaux, permettre l'accès aux droits (santé, éducation, formation). La mise en commun de compétences professionnelles permet d'atteindre des objectifs particuliers (sortir untel d'un réseau, ou groupe) et généraux (identifier un réseau d'exploitation, de traite des êtres humaines). Certaines équipes (CAIO, EMPP, CAARUD) connaissent d'autres publics en errance, précaires, vulnérables et invisibilisées (Schwartz, 1993 ; Anderson, 1967). L'équipe de recherche DRUSEC (laboratoire PASSAGES, 2021) explique.

> « *Cet habiter mobile fait d'errances, d'ancrages et de rejets, (…) contraste avec les mobilités touristiques et l'hyper mobilité des classes supérieures, et se différencie des mobilités itinérantes malvenues dans nos sociétés sédentaires. Ici on observe une forme inversée d'habiter poly-topique où domine l'adversité expérimentée depuis une position sociale marginalisée.* » (Scavo R, Germes M, 2021).

Comme les usagers de drogue marginalisés, les jeunes errants sont considérés comme source de danger et de trouble à l'ordre public dans l'espace urbain. Par sa pratique interdisciplinaire, le CLSPD tente de réduire le stigmate qui pèse sur ces publics et de les protéger. Pourtant les situations d'errance associées à la migration continuent d'être tantôt contrôlées, assistées,

accompagnées et réprimées par les politiques, et exprimées comme telles dans les médias. Ces modalités sont révélées par les champs sémantiques choisis pour définir, catégoriser, traiter ces publics et leurs situations, leurs récits de vie. C'est l'occasion de rappeler que l'errance et la délinquance juvénile sont pris en charge en France à la suite de l'ordonnance du 2 février 1945 qui constitue le texte de référence fixant les règles et principes applicables en matière de justice pénale des mineurs. En vertu de l'article 122-8 du nouveau code pénal, « *les mineurs reconnus coupables d'infractions pénales font l'objet de mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation dans les conditions fixées par une loi particulière* ». Cependant la principale difficulté qui se pose n'est pas la délinquance mais l'*'hyper mobilité'*, certains migrants juvéniles parcourant plus de quinze villes d'Europe durant trois ans. Ils voyagent illégalement et toujours sans représentants légaux notamment grâce aux réseaux sociaux (Peyroux, 2020). Cette grande mobilité qui n'est pourtant pas permanente renforce leur invisibilité.

> *« Les constats sur le terrain révèlent la massification de l'exploitation sexuelle et l'utilisation croissante d'enfants pour commettre des délits en Europe. Cela montre combien le développement des rapports d'exploitation est le signe d'une modification de l'ordre social. Et cela interroge sur les conséquences de la sécurisation des frontières et ses effets sur l'essor du crime organisé.* » (Peyroux, 2020, quatrième de couverture).

Le travail de l'association Trajectoires et Hors la Rue montre que la plupart des migrants juvéniles ont adhéré à une ou plusieurs mesures de prise en charge. Par exemple, une partie est restée plusieurs mois dans des foyers ASE en Espagne afin de démarrer la demande d'un titre de séjour obligatoire pour tout mineur étranger en danger sur le territoire. Beaucoup sont aussi passés par la Suède et ont été placés en famille d'accueil, dans des centres sécurisés, des appartements partagés avec présence d'éducateurs. De ces situations rencontrées, Trajectoires retient que l'organisation d'échanges concernant le suivi social de ces migrants juvéniles à un niveau national, européen et trans-continent constitue une piste d'amélioration pour leurs protections. C'est un travail social d'envergure européenne, qui partage ses connaissances, compare ses pratiques (Jovelin, Liépard, 2022). Ces échanges permettraient de pouvoir attribuer à ce public *une identité partagée*, de travailler le parcours en entrant en lien avec les familles si cela se révèle pertinent. C'est un travail sur le long terme, dont les conditions matérielles restent encore à définir. A court terme, la présence en France d'enfants marqués par l'errance malgré de

précédentes prises en charge, et présentant des poly toxicomanies, témoignage encore du manque d'adaptation des structures d'accueil et de protection de l'enfance à ces problématiques.

d. Protection et accompagnement en PE et PJJ, deux réalités différentes

Cette présentation du CLSPD associée à la thématique des mineurs errants rencontrés dans les grandes villes, montre que les professionnels questionnent les catégories et processus d'identification de cette population, les enjeux plus vastes de cette migration spécifique (situation socio-économique et politique dans le pays d'origine, rapports nord-sud, réseaux impliqués dans la migration). Ils produisent des outils innovants pour *accrocher* ces mineurs, les accompagner et les protéger. Différents dialogues institutionnels ont lieu, comme ceux de l'assemblée générale interprofessionnelle organisée par l'élue en charge de l'ASE : « *MNA Victimes et/ou auteurs d'actes de délinquance* » (septembre 2020). Ont été invité les chefs de services dédiés MNA, le BMNA, l'observatoire et la brigade MNA de la police municipale (absente) membres du CLSPD, le tribunal, le GIP, un service d'accueil d'urgence.

> L'objectif est de chercher des leviers d'action « *en identifiant ces profils qui n'arrivent pas à entrer dans le dispositif, soit parce qu'ils sont dans des faits de délinquance soit parce qu'ils sont non reconnus mineurs et qu'ils sont en attente de la reconnaissance, période un peu spéciale du point de vue du droit, et la sortie de dispositif quand ils ont une OQTF, ou un autre objet de la justice au-dessus de leur tête.* » (Elue départementale, sept 2020).

La définition des termes de la problématique est centrale, comme ici avec l'intervention de la cheffe du BMNA à propos de la population MNA.

> « *Au niveau du nombre de MNA, on est aux alentours de 24% des enfants placés, avec plus de majeurs, (…) ce qui correspond à la vague migratoire connu en 2016. Ils viennent d'Afrique, et Subsaharienne, Guinée, Mali, Côte d'ivoire, marocains et algériens, et les pays d'Asie représentés sont le Pakistan, l'Afghanistan, et le Pakistan. Les 16 -17 ans est la tranche d'âge la plus importante. On remarque une faible part des plus de 20 ans, car l'autonomie est acquise souvent avant 20 ans, et on remarque un faible taux de moins de 15 ans, moins représentés.* ». (Cheffe du bureau, sept 2020)

Tout de suite, la vice-procureur du parquet des mineurs mentionne la distinction entre âge avéré et âge déclaré par la possession de documents d'identité, thématique récurrente qui ne va jamais cesser de prendre de l'importance. En effet, la délinquance des mineurs errants justifie aujourd'hui pour le législateur l'usage systématique et imposé aux départements du fichier AEM (appui à l'évaluation de la minorité) en 2020 et de la prise d'empreintes au commissariat. Mais

on l'a vu, le renseignement obligatoire des données de l'ASE à la cellule nationale pour l'AEM renforce à la fois la subordination des départements à l'État et le sentiment d'une complicité en matière de contrôle migratoire. En Gironde, les professionnels justifient l'exécution de cette mission sans condition, par le devoir de réserve, le guide des bonnes pratiques édité en 2019 par le ministère et l'absence de pouvoir discrétionnaire permettant de contourner ces nouvelles prérogatives.

L'objectif de cette loi est de répartir les efforts entre l'ensemble des départements et d'encourager l'accompagnement des jeunes majeurs. Pour empêcher les tentatives d'utilisation du dispositif de protection de l'enfance par des majeurs, les députés ont imposé l'interdiction de la réévaluation de la minorité des MNA, tandis que certains départements d'accueil (via la péréquation) l'utilisent pour empêcher la protection automatique de personnes reconnues mineures ailleurs en France. La coercition prévaut pour le recours au fichier AEM. Ainsi, l'enregistrement des personnes se déclarant MNA dans ce fichier est rendu obligatoire, auquel s'ajoute la transmission mensuelle par les départements aux préfectures les décisions suite aux évaluations. Le refus d'un département de suivre ces obligations entraîne le retrait de la contribution forfaitaire de l'État. Très vite les termes du débat tracent les frontières institutionnelles. Pour le parquet, ces migrants « *ne viennent pas en France pour être protégés* », tandis que pour le BMNA « *ce sont ceux qui ont le plus grand besoin de protection* ». L'élue rejoint les propos de l'ASE en évoquant leur grande vulnérabilité, une occasion que saisit un opérateur social présent qui travaille avec la PJJ, pour présenter un dispositif innovant.

> « *On pense des prises en charge avec l'idée forte qu'en associant les compétences, les discussions, les organisations, pour voir si c'est possible : on a un exemple précédent où on a capté des éléments des réseaux en proposant de la mise en protection, de la sécurité. On peut évaluer que dans certaines conditions, c'est possible. On a un exemple avec la protection de deux mineurs de 14 ans, avec une réflexion sur des doubles mesures, du côté du pénal et de la protection. » (Chef de service d'une structure sociale, Réunion départementale, sept 2020).*

L'exemple cité montre que des montages institutionnels peuvent fonctionner même si certains jeunes *ne restent pas*, ni en protection ni au pénal. Le parquet explique qu'à chaque interpellation, les mineurs donnent des dates de naissances différentes, ce qui rend leurs déclaratifs peu fiables. Lors d'un accueil en foyer, un mineur a donné successivement cinq identités différentes. Le changement d'identité est parfois aussi fréquent que le changement de ville. L'éloignement avec

les réseaux de trafics est parfois difficile à mettre en place en raison de l'addiction aux drogues. Les outils d'intervention efficaces passent par le travail qualitatif pour des missions très spécifiques, des dispositifs dédiés et souples, comme les accueils de jour créés en Italie et certaines villes de France (Nantes, Paris). Comme le dit un directeur de structure, on est ici très loin de *la vie des MNA classiques*, même si certains d'entre eux connaissent *aussi la pression de la dette*, contractée auprès des réseaux de passeurs, ou encore des parcours migratoires traumatiques avec de l'enfermement, de la précarité et des situations de grands dangers.

L'éloignement géographique des mineurs en lien avec des réseaux criminels n'est pas toujours immédiat et l'étape par l'accueil de jour permet une mise à distance progressive, sécure et pérenne. L'efficacité de ce type de dispositifs dépend de plusieurs variables : la fréquence de consommation de drogues, la temporalité de l'errance, le niveau scolaire, les relations nouées avec les pairs, cathartiques pour certains, comme pour ce mineur ayant accepté une garde à vue sous sa vraie identité puis un accompagnement en contrepartie du placement d'une amie qu'il protégeait. *A contrario*, certaines relations peuvent enfermer les personnes dans ces situations de survie, de vulnérabilité, de dette. L'état de santé de certains lors de leurs arrivées en foyer inquiètent beaucoup les services de protection. Lors de la mise à l'abri et premiers entretiens d'évaluation, il est parfois difficile pour les professionnels de les mener à bien et d'obtenir des informations. Ces jeunes recontactent souvent les réseaux pour obtenir médicaments et drogues. Des pistes d'action donnent des résultats : certains services ont recruté d'anciens MNA pour accueillir les nouveaux arrivants, les accompagner à des consultations médicales. Le barreau a mis en place des consultations gratuites à destination de tous via les structures d'accueil pour qu'ils aient au plus vite un accompagnement juridique. Mais *certains dispositifs* sont jugés non envisageables, comme la création d'un LVA -lieu de vie et d'accueil- en centre-ville, mentionné en réunion du département (septembre 2020) qui d'après l'élue « *va cristalliser colère et rejet »* (septembre 2020). Un chef de service tempère ces inquiétudes en mentionnant l'existence de lieu d'accueil spécifique sans hébergement, en référence au travail du CAARUD évoqué plus haut.

> *« Il existe aussi la cellule de veille de la délinquance à saint Michel, ce qui est intéressant c'est que ce n'est pas de l'hébergement ; ils peuvent donc être accueilli dans n'importe quelle situation. Le GIP le CEID (Comité d'Étude et d'Information sur la Drogue et les Addictions) font cela aussi. On a entrepris des tournées communes, avec le GIP médiation, on fait des messages de prévention des risques sur les consommations de drogues auxquels ils sont sensibles,*

notamment concernant la dangerosité de l'association du lyrica ou de la prégabaline[185] *avec un traitement de substitution* » (Educateur de rue, réunion départementale, sept 2020).

La PJJ développe elle aussi des dispositifs innovants pour les MNA au pénal (référent unique au moment du déferrement avec le recueil de renseignements socio-éducatifs, puis convocation au service éducatif dans un délai de cinq jours, travail en réseau avec la brigade spécialisée, le CLSPD, la PJJ, une équipe AEMO). La directrice d'un service éducatif en milieu ouvert (AEMO) présente l'intervention spécialisée qui a été mise en place au sein du service pour permettre une prise en charge aménagée des MNA en situation de conflit avec la loi. La directrice dresse le profil de ces mineurs. Pour la plupart, ils refusent toute intervention éducative par crainte d'une mesure d'identification ou sous la pression d'un réseau ; ils ont commis des infractions sous l'emprise de cannabis ou de médicaments. Ils sont mobiles en France, parfois en Europe. Le fonctionnement du service spécialisé repose également sur un dispositif expérimental porté par Don Bosco- association nationale intervenant en protection de l'enfance- pour la création de sept places de mineurs suivis au pénal (dispositif mentionné en première partie de cet exposé). Les résultats sont encourageants au regard du faible taux de fugue et de l'adhésion des personnes à l'accompagnement. Je ferai de nouveau référence à l'accroche éducative comme stratégie utilisée par les associations d'aide aux victimes de traite des êtres humains, présentée maintenant.

e. L'investigation judiciaire à l'échelle nationale et européenne, une nouveauté

La construction des catégories de l'errance et de la délinquance de ces migrants juvéniles est un des symptômes de problématiques plus difficiles et enchevêtrées, à l'échelle nationale, européenne et transnationale. L'expression de ces phénomènes est liée aux politiques migratoires sécuritaires et répressives en Europe, à la précarisation de l'emploi et l'augmentation des inégalités sociales, à la déstructuration de certaines sphères familiales. Comme nous l'avons vu, l'augmentation du nombre de personnes juvéniles en errance, isolées sur le territoire français pose plusieurs défis aux professionnels. Il s'agit de l'articulation prévention/protection, la santé et les risques sanitaires, la sécurité dans l'espace publique, le contexte migratoire et les politiques de régulation, la précarité et la marginalité, et enfin, la traite des êtres humains et le crime organisé. C'est ce dernier aspect que j'aborde ici. Les migrants juvéniles initient leurs parcours

[185] Lyrica ou prégabaline : médicaments utilisés dans le traitement des douleurs neuropathiques, de l'épilepsie et du trouble anxieux généralisé, et faisant l'objet de nombreux trafics illégaux à l'échelle mondiale. Je réalise en 2021 une note à l'attention du BMNA et CLSP sur le trafic et l'usage de ces médicaments.

dans un contexte incertain ou programmé. Les expériences des parcours varient selon qu'ils sont exilés, mandatés, aspirants ou exploités (Etiemble, Zanna, 2013). Les préconisations officielles, formulées sur le site « *Vie publique, République française* » (publié le 16 mars 2021) pour « *La prise en charge des MNA délinquants* » révèlent le décalage avec les pratiques de terrain évoquées précédemment.

> *« Pour identifier les MNA par rapport aux majeurs, la mission préconise de : rendre obligatoire le recours au fichier AEM à l'ensemble des départements, et la prise d'empreintes digitales ; renforcer les sanctions en cas de refus de s'y soumettre lors d'une interpellation ; renforcer la coopération européenne et internationale en matière d'état civil. Une meilleure prise en charge des MNA ainsi que la réponse pénale en cas d'infraction implique : L'accroissement du nombre de places d'hébergement dans les structures de l'ASE, plutôt que le recours systématique à l'hébergement hôtelier. Un accompagnement long et pluridisciplinaire dans le cadre de l'ASE. La généralisation des brigades pluridisciplinaires spécialisées en matière de recel, de traite et de réseaux de délinquance dont les MNA sont souvent victimes ; la garantie d'une prise en charge éducative dès la première infraction ou la désignation systématique d'un représentant légal pour suivre chaque mineur faisant l'objet de poursuites pénales et pour accompagner les mineurs délinquants incarcérés. »* (Site « *Vie publique, République française* », 16 mars 2021).

Il était important de mentionner ici la citation complète de ces recommandations, car elle montre la variété des institutions sollicités (ASE, PJJ, police, justice, préfecture, mairie) sans préciser les modalités de travail en réseau. Elle place comme priorité l'identification des MNA par rapport aux majeurs. Elle ne mentionne pas la composition des brigades pluridisciplinaires et ni les investigations judiciaires. Ces dernières sont assez récentes. La première qualification de TEH (traite des êtres humains) au plan juridique européen date du 5 avril 2011. Au niveau national en France, la première qualification de TEH date d'août 2013. En 2018, une affaire judiciaire porte sur TEH, pour laquelle les enquêteurs manqueront d'expériences et de bons réflexes.

> « *Les collègues disent que la prise en charge et l'orientation des victimes ne se sont pas faites.* » (Procureur d'un tribunal, 27/01/2022, journée d'étude TEH, Département de la Gironde).

Quand la MIRPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains) intervient au cours de cette journée d'étude et tente d'historiciser les phénomènes de traite, on voit que les niveaux décisionnels sont parfois très éloignés du terrain. Le mélange des publics ciblés réduit l'impact des investigations. Si la TEH est identifiée par les phénomènes d'exploitation sexuelle, de réseaux de délinquance, la

migration des femmes revêt des expériences et trajectoires très différentes de celles des hommes. Concernant la migration juvénile, la responsable du MIRPROF mentionne l'avancée que constitue le plan d'Adrien Taquet (février 2022) pour la lutte contre les violences faites aux enfants, les mesures prises pour les mineurs victimes de traite face à l'augmentation des trafics depuis 2015. Une autre nouveauté est la mobilisation des JIRS (juridictions interrégionales spécialisées) dans les affaires de traite. Placée sous l'autorité et la coordination d'un tribunal (quatre magistrats et quatre juges d'instruction) plusieurs parquets -parfois une vingtaine- une JIRS collabore dans le cadre d'enquêtes dont la portée est internationale. Spécialisée dans la criminalité organisée, les JIRS[186] travaillent avec les pays d'Europe, du bassin méditerranéen et du reste du monde, avec des moyens traditionnels de la Justice, comme les commissions rogatoires et des outils plus spécifiques comme Eurojust (unité de coopération judiciaire de l'Union Européenne) en collaboration avec des magistrats et des officiers de liaison d'autres pays. En matière de TEH, toute la difficulté réside dans la qualification des faits. Cela veut dire que l'action publique n'a de sens que dans l'exécution des mesures judiciaires dans le cadre d'enquête. Ces mesures judiciaires sont variées comme les mesures conservatoires, les saisies immobilières, les saisies de compte, les perquisitions et interpellations qui permettent de remonter jusqu'aux têtes de réseaux. Ces investigations décèlent les trafics associés à des réseaux aux ramifications internationales. Il s'agit d'enquêtes très complexes mobilisant des magistrats spécialisés. Concernant l'accompagnement des victimes de traite des êtres humains, les travaux d'O Peyroux (2013, 2020) analysent la difficulté pour certains mineurs de sortir de réseaux dont ils sont *les ouvriers*, parfois en raison du fonctionnement clanique familial de ces derniers. Il fonde l'association Koutcha[187] qui accueille ces mineurs. On voit de nouveau comment l'innovation et la flexibilité permettent de répondre à ces situations. La figure du délinquant auteur et victime de délinquance a été étudié par les psychologues spécialistes de l'errance juvénile et du psycho trauma engendré par les parcours migratoires *subis*. Ces migrants isolés non pris en charge donc en danger ne sont pas acteurs de leurs migrations. En reprenant les

[186] Les juridictions interrégionales spécialisées (JIRS) sont créées par la loi portant sur l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité dite « Perben II » en 2004. Elles sont chargées de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière. Les JIRS sont au nombre de huit : ce sont les TGI (tribunal de grande instance) de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Paris, Rennes et Fort de France. Une JRS est maintenue au TGI de Bastia.

[187] Ce centre d'accueil a été ouvert pour proposer une coupure avec l'environnement initial, puis l'intégration dans des structures PE classiques. Il y a eu 6 accueils en 2020, et l'objectif de doubler en 2021. Une seule fugue a été enregistrée. Le dé-enrôlement passe par l'éloignement du réseau, le lieu tenu secret du centre d'accueil et l'étude des besoins.

caractéristiques identifiées plus haut, relatives aux addictions, aux socialisations de groupe de pairs et réseaux criminels, à la mobilité accrue et l'absence d'ancrage, le refus de prise en charge et l'abandon de l'école et des projets de vie, le psychologue D. Derivois (« *Ces jeunes sont en demande d'humanité* » du colloque Hors la Rue, 2021[188]) identifie les besoins spécifiques des MNA *en conflit avec la loi*. Il préconise la reconnaissance de leurs doubles statuts d'auteur (actes de délinquance) et victime (TEH, maltraitance, abandon). Cela a une conséquence directe sur le sens de la peine, qui doit être la plus personnalisée possible. Cette formulation participe à la reconstitution d'une trame narrative, réinscrite dans une histoire commune plus vaste et différente de celles qu'ils ont connues jusqu'ici. Ensuite, ces migrants juvéniles ont besoin d'une prise en charge dans un environnement adapté et propice à l'émancipation. De cet environnement dépend les risques de récidives, le développement des capacités d'insertion et la stabilisation des situations dans le temps. Comme toutes personnes du même âge ils ont besoin de contenance, de reconnaissance et d'affection. La prise en charge pénale est bien souvent le prétexte à l'instauration d'un suivi éducatif. En ce sens et pour conserver le même sigle, D. Derivois propose de les nommer *mineurs nouvellement accompagnés* (ibid.).

Les situations de travail en réseau qui viennent d'être abordées dans ce 5.3. et thématisées - recherche de vérité (élucidation) CJM (étude de l'insertion socio-professionnelle) interculturalité, mobilisation citoyenne, errance- répondent à des logiques institutionnelles qui produisent au quotidien la définition puis le contrôle des dispositifs et bonnes pratiques. Si ces logiques sont sont élaborées puis naturalisées dans des pratiques et process de gestion rationnelle, dépersonnalisées et valorisées. Leurs observations a permis de caractériser certaines tendances et influences importantes dans le fonctionnement des services de la DPEF, comme la distinction heuristique de la prévention et de la protection, le manque de moyens, la bureaucratie comme instrument de domination rationnelle et de neutralité axiologique, les risques du biais techniciste, et enfin les registres d'action mobilisant certaines représentations de l'autonomie et l'inclusion, de l'interculturalité et l'ethnicité, de l'errance et la délinquance. Il s'agit maintenant de finir ce chapitre 5 par l'actualité de la territorialisation des missions/services du département, la dimension multiscalaire de l'organisation de travail, à travers les pratiques, les discours et le concept de démocratie territoriale.

[188] Lien vidéo du colloque « Hors la Rue » 2021 : https://www.youtube.com/watch?v=_YH_QnQ8FQk

5.4. LES ENJEUX DE LA TERRITORIALISATION

Il ne sera pas possible d'être exhaustif à propos des enjeux de territorialisation, car elle procède d'une complexité d'ordre philosophique, géographique, social, et même d'ordre méthodologique et définitoire pour les sciences. L'objectif ici est donc de s'ancrer un instant dans les spécificités du territoire girondin, dans la logique territoriale (Debarbieux, 2009) avec une approche diachronique, biographique (Tsing, 2020) pragmatique et politique (Veltz, 2000, 2002). L'exploration des enjeux de territorialisation permettra d'établir si le territoire est une donnée exploitable et scalable (Tsing, 2021) pour mettre en œuvre les politiques publiques solidaires.

> « *Il s'agit d'un terme déroutant car il semble signifier une idée large, la capacité à user de principes d'échelles, alors que cela n'est pas la signification technique du mot. Les projets 'scalables', extensibles, sont uniquement ceux ayant la capacité de s'étendre sans transformations. Ce qui m'intéresse en particulier est l'exclusion des formes de diversités culturelles et biologiques au sein des designs scalables. La scalabilité n'est possible que si les éléments d'un projet ne construisent pas de relations qui les modifieraient, ce qui modifierait alors le projet au fur et à mesure de l'ajout de nouveaux éléments* » (Tsing, 2021, p. 63)

Lorsque le terme de territorialisation est apparu au cours des réunions départementales (Département Gironde, AG 2021) il s'inscrit dans la continuité des précédentes transformations. Je tenterais d'illustrer comment ce projet passé présent et futur, repose avant tout sur la maitrise des incertitudes, à travers la production de différentes stratégies développées plus loin. En effet, une organisation complexe nécessite à la fois une plus grande maitrise des instabilités et des conflits, et une plus faible réactivité à la contingence. C'est ce niveau de complexité qui sera analysé en fin de partie. On verra comment la maitrise des incertitudes et de politiques solidaires ambitieuses n'est pas du tout contradictoire avec un usage politique *non scalable* du territoire.

> « *Le grand progrès que les projets des derniers siècles ont bâti depuis l'héritage des plantations colonialistes pour créer de la scalabilité marche encore dans la technologie, les gouvernements, le business. Mais la scalabilité n'a jamais été achevée. Ces dernières années, les changements dans le capitalisme mondial ont mis à mal l'hypothèse de la scalabilité pour la main-d'œuvre et la gestion des ressources naturelles. Pendant ce temps, les critiques de la scalabilité tentent d'alarmer le monde quant au destin de la diversité culturelle et biologique sur Terre. Nous sommes dans un moment clé pour développer la théorie de non-scalabilité comme moyen de reconceptualiser le monde- et peut-être- le reconstruire.* » (Tsing, 2021, p. 71).

En économie, une activité scalable représente sa capacité à générer des profits en réalisant des économies d'échelle. En informatique, l'adjectif scalable signifie échelonnable, extensible, ou encore distribuable. Appliquée aux politiques publiques ou l'intervention sociale, l'activité scalable signifie la réalisation de projets extensibles à visée rentable - ambition portée par le groupe SOS solidarités, « *première entreprise sociale d'Europe et qui pourrait devenir la première entreprise sociale du monde » (Borello, 2022)*[189] comptant aujourd'hui 22 000 employés et 850 structures dans divers pays-.

Au sein du département, la culture professionnelle commune s'est construite sur des compromis et des conventions négociées, qui ont structuré puis reproduit les rapports professionnels dans les institutions[190] du travail social. Cette culture amène directement à *l'identité professionnelle*, à la façon dont l'expérience commune vécue par des professionnels modèle les relations, permet d'intérioriser les règles du jeu, de révéler les rapports d'interdépendance, de pouvoir et les compétences de chacun. Au BMNA, l'identité professionnelle est avant tout forgé par *le modèle de la fusion* (Bernoux, 2005, p. 48) parce que la ressource y est avant tout collective. Le groupe, comme dans les autres services ou PTS est une unité dans laquelle le rapport au chef de service oriente son action. Les relations affectives y sont fortes (groupe WhatsApp, moments de convivialité, repas collectifs) mais laissent peu de place aux débats d'idées. Cependant, ce modèle de fusion ne décrit pas à lui seul l'identité professionnelle, qui recouvre une dimension philosophique plus vaste, exprimant notamment une « *quête de force que l'on trouve dans les ressources sociales du pouvoir pour arriver à se faire reconnaitre comme détenteur d'un désir propre* » (Sainsaulieu, 1977, p. 333). On y retrouve donc la question du pouvoir, comme utilité et production collective, par la mise en commun et en négociation par les professionnels de leurs valeurs, leurs représentations et leurs besoins. Il s'agit d'une culture professionnelle entendue comme « *système d'action concret* » (Friedberg, 1977). Cette application concrète du pouvoir de l'identité professionnelle mis en commun est à l'œuvre dans le premier projet d'administration du Département, deuxième employeur de la Gironde -après le CHU de Bordeaux- avec près de 5000 agents répartis sur le territoire. Au cours d'un programme de concertation d'un an, tous les agents ont été interrogés sur leurs missions, leurs pratiques et leurs attentes concernant la

[189] Interview *J-M. Borello (Groupe SOS) : Les raisons du succès du groupe SOS*. YouTube. BFM Business. 11 janvier 2022.

[190] A ce propos, H Pascal retrace trois modalités fondatrices du travail social : « *– le lien entre les changements de la place des femmes dans la société française et l'histoire du travail social ; – les rapports, parfois complexes, entre le travail social et le politique ; – la question du rapport à la loi et les tensions, les contradictions entre légalité et légitimité*. » (Pascal, 2014, p. 281)

territorialisation de leur administration. C'est bien la capacité d'agir qui est mobilisé dans la construction de ce projet sans précédent, dans une institution vieille de deux cents ans. Le nouveau projet d'administration (le premier) a été rédigé à partir de ce programme de concertation. Avant de présenter ce projet d'administration/territorialisation, je fais un petit retour en arrière dans les années 1990, pour évoquer à travers des témoignages les transformations des politiques sociales portées par le département.

5.4.1. L'expérience d'une assistante sociale de 1990 à aujourd'hui

L'entretien présenté ici avec une assistante sociale ayant fait toute sa carrière au Département, permet d'appréhender le travail avant l'informatisation de l'administration. Cette assistante sociale a vécu plusieurs transformations de l'institution, dont les premières décentralisations de l'action publique. Elle quitte l'administration au moment de la territorialisation, qu'elle aborde de manière critique et revient sur son expérience de la sectorisation.

a. Avant la territorialisation, la sectorisation des années 1990

> « *Cela a été réfléchi avec Jean-Denis Souyris (professeur des universités, ancien directeur du CEPCO, centre de psychologie sociale et du travail), donc l'expérimentation a été travaillé à partir de 1991. On organise la réception de ce public pour qu'il n'ait pas un mois d'attente et les autres se concentrent sur les accompagnements. Et dans chaque circonscription- « circo » - (à l'exception de Bazas) il y avait un pôle accueil, un pôle accompagnement/famille, un pôle insertion. A partir de 1991, ça a été dans les MDS (pour recevoir plus rapidement, et accompagner plus longtemps). Après les pôles territoriaux (PTS) c'est 2014 »* (Mme B, assistante sociale, Département, novembre 2021). « *La fin des années 80 et le RMI, beaucoup de dispositifs ont été mis en œuvre, insertion, protection de l'enfance. Chaque direction pensait la mise en œuvre des textes de lois qui les concernaient, et cela a donné des descentes en silo. Chacun pensait sa politique, la diffusait aux circonscriptions, qui devaient la mettre en œuvre. Les circonscriptions finissaient par être complétement instrumentalisé et à être tiraillé, les uns pensaient à leurs dispositifs sans se préoccuper du reste, et on a fini par traiter les gens par dispositifs, par politiques publiques et pas suffisamment globalement »* (Ibid.)

Je comprends en l'écoutant que la création des PTS en 2014 était la préfiguration de la territorialisation, pour penser l'insertion et le développement social à l'échelle départementale, lutter contre l'effet de silo et se rapprocher des usagers.

> *« Les PTS sont arrivés pour qu'il y ai quelque chose de plus global, et plus territorialisé, c'est-à-dire qu'il ne suffisait pas que la DPEF ou que la D2I pensent la politique. Elles étaient mises*

en œuvre en fonction des territoires. Il fallait qu'il y ait moins de séparation des services, c'est pour cela que l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et la protection de l'enfance sont allés sur les pôles pour avoir plus de contact avec les professionnels de terrain. » (Mme B, assistante sociale, Département, novembre 2021).

L'autre prérogative est l'égale charge de travail, dont le découpage d'un territoire géographique ne tient pas compte. Les territoires sont conçus en fonction des bassins de vie et des cantons. Alors au sein des pôles, certains services comme les établissements technique en accueil familial -ETAF- ont été mutualisés. *« On a 9 territoires et 8 ETAF. Le neuvième territoire c'est le Bassin qui est rattaché au Médoc (…) il y a un ETAF par pôle, mais entre Castelnau et le Bassin il n'y en a qu'un seul parce que cela faisait trop petites équipes »* (Ibid.). Tous les professionnels (responsables, travailleurs sociaux, éducateurs et AS, pour les APA, MDS, services insertion) sont rattachés maintenant au directeur de PTS.

b. Une implication professionnelle fragilisée par l'actuelle réorganisation

Au fil de la conversation, nous revenons aux réorganisations de l'action sociale sur les territoires.

« En 1964, on a découpé le territoire en circonscription d'action sociale, pour que chaque territoire ai un AS. En 1982, avec la décentralisation, on a une première territorialisation des actions de l'État. Les évolutions se sont faites petit à petit, et là on arrive à une territorialisation de la totalité des services départementaux. A l'exception du pôle MNA et du bureau adoption. » Moi – « Et c'est bien vécu par les bureaux enfance ? » « Et bien j'ai une collègue sur un territoire qui n'a plus d'inspecteur. » (Ibid.)

L'assistante sociale me demande de couper le micro et de maintenir son propos dans la confidence, que je mentionnerai donc pas ici. La discussion se poursuit au sujet des inégalités de moyens entre certaines structures mandatées et les services départementaux.

*« Il y a une inégalité de moyens ! *** ont un parc de véhicules de service c'est inimaginable ! Alors qu'ici tu galères pour avoir un véhicule de service ! Il faudrait se poser la question quand même, ils se permettent 6 mois à un an de délai pour prendre une AED-assistance éducative à domicile-. Certaines associations disent qu'ils n'ont pas le personnel, mais ce n'est pas toujours qu'une question de moyens »* (Mme B, assistante sociale, Département, novembre 2021).

La DPEF connait cette situation et compte sur la territorialisation pour renforcer les process de contrôle des structures mandatées (déjà en œuvre depuis l'arrivée de nouveaux professionnels en janvier 2021) et la création des équipes IP dans les territoires, notamment pour respecter les délais de mise en œuvre des mesures de prévention et protection.

« Ce n'est pas pour faire 'on vous l'avait dit', mais moi j'ai connu la polyvalence de secteur intégrale, on faisait tout jusqu'à la fin. Puis on a organisé, coupé en tranches l'activité. On est peut-être plus efficace, mais cela engendre d'autres phénomènes qui ne sont pas analysés, ou qui sont analysés en tranches. La dynamique globale n'est plus analysée ! Cela engendre de la souffrance au travail, de la déconsidération, aussi. On pense maintenant que le vrai travail social c'est la protection de l'enfance, alors que non. C'est aussi l'accompagnement des familles là où elles sont. Donc il y a aussi une hiérarchisation de fait par rapport à la protection de l'enfance et c'est problématique. » (Ibid.)

Je comprends que la primauté des missions de protection de l'enfance sur les autres accompagnements sociaux, engendre une invisibilisation du contexte social, environnemental, financier des situations/des familles. Cela produit un certain biais dans l'appréhension des problématiques et dynamiques d'ordre familial. Le sentiment du travail bien fait (Clot, 2013) dont la conception est propre à chaque corps de métier (Clot, 2010, p. 39) se trouve fragilisé par les transformations de l'organisation du travail, passées et présentes et par certains échecs des missions d'assistance et de protection.

« *On a des équipes qui ne vont pas bien, qui sont usées, qui ont le sentiment de ne pas remplir la mission. On a aussi un manque de places criant, une pénurie liée à la fois à des fermetures (lieux de vie fermés à la suite de mesures de contrôle, menées grâce aux alertes de disfonctionnements majeurs, de difficultés de gouvernance et de prise en charge des enfants). Dans certaines associations, les MECS, les lieux de vie, les enfants sont compliqués, avec des troubles et beaucoup de ruptures de placement.* » (Réunion des bureaux thématiques, juin 2023).

Comme on va le voir maintenant, la territorialisation est l'occasion de remédier à ces difficultés.

5.4.2. La territorialisation. Conformer un environnement matériel, un construit social à son projet

Le géographe B. Debarbieux théorise la notion de territorialisation comme étant « *l'ensemble des actions, des techniques et des dispositifs d'action et d'information qui façonnent la nature ou le sens d'un environnement matériel pour le conformer à un projet territorial* » (Debarbieux, 2009, p. 20). En 2022 et 2023, après la phase de concertation des agents du département nommé Estu'R, plusieurs réunions de toutes les directions sont organisées pour présenter le projet de territorialisation.

> « *On remarque des vagues successives de décentralisation en Europe depuis les années 1970 qui renforcent notablement la territorialisation de l'action publique, c'est-à-dire la production localisée des politiques publiques. L'intégration européenne est le second facteur de changement dans les politiques locales. Rappelons que pour la période 2014-2020, environ 30 % du budget européen alimente la politique des fonds structurels qui cherche à réduire les inégalités de développement entre les régions de l'Union européenne. À travers ce dispositif, l'Union européenne diffuse dans les politiques locales une quantité significative de normes, de principes, de styles, de représentations ou de croyances qui, en s'y adaptant, les recomposent plus ou moins profondément.* » (Pasquier, 2019, p 466)

Ce projet d'administration, le PAD, donne le cadre de la territorialisation avec les items *proximité, réactivité, simplicité et bienveillance*. Il renvoie aux dimensions du territoire déjà identifiées par les anthropologues et sociologues dans les mondes professionnels de l'aide internationale et des ONG, convoquant simultanément le périmètre d'une action publique et celui des groupes sociaux présents sur ce même territoire.

> « *(Le territoire) renvoie intrinsèquement à deux acceptions. L'une relève de l'action publique et des représentations du politique : le territoire est alors un maillage, un découpage variable mais institutionnalisé de l'espace, à des fins d'aménagement, d'administration ; l'autre renvoie aux rapports des individus et des groupes sociaux à un espace vécu (Alphandéry, Bergues, 2004). Ainsi le territoire ne désigne pas forcément une zone délimitée, spatialisée : il peut s'envisager comme un espace construit socialement, en lien avec un environnement particulier, sur lequel se rencontrent, se confrontent et s'ajustent différents niveaux de normes et d'action (Villalba, 2009)*. » (Riegel, 2016, p. 32).

En mars 2023, la DPEF organise une réunion spécifique pour la territorialisation de l'ASE qui vient clôturer un an de concertation avec les professionnels autour de ces commissions et groupes de travail (je participe au groupe de travail sur les CJM). La DPEF est '*le poisson pilote'* de la territorialisation de l'administration, débutée en 2022 par la nomination d'un RT ASE (référent territorial de l'ASE) dans chacun des neuf pôles territoriaux de solidarité (PTS). Puis en septembre 2023 sont formées des équipes IP, ASE et AF (accueil familial). Dès lors, la DPEF au central est annoncée comme pilote, garante du cadre, des outils de procédure, des livrets d'accueil et des référentiels. « *Il faut une organisation claire qui redonne sa place à chacun.* » (Réunion mars 2023) sans que le changement soit trop brutal. La priorité est *l'intérêt de l'enfant et le cadre légal* pour lesquels la DPEF devient *ressource, experte et facilitatrice*, en conjuguant les

expertises professionnelles, en développant le pouvoir d'agir des territoires (carnet de terrain, mars 2023). Des réunions et groupes de travail sont créés pour animer cette hiérarchie dite *'fonctionnelle'* entre les territoires (PTS) et la direction (DPEF). Au cours de la réunion, les professionnels s'interrogent sur la pertinence d'avoir plus de suivi. Ils s'inquiètent également de la récupération politique. Les annonces de prises en charge supplémentaires, de pilotage et de professionnalisation cachent parfois une récupération politique d'enjeux qualitatifs et éducatifs. Certaines pratiques professionnelles sont malmenées, au détriment de l'intérêt supérieur de l'enfant/jeune, comme pour la grille de participation tarifaire. Cette dernière, qui consiste à faire participer financièrement la personne majeure, est pratiquée au cas par cas. Le flou de l'article du CASF à ce sujet ne favorise pas le consensus. L'article L222-5 du CASF mentionne seulement la prise en charge des jeunes majeurs ne bénéficiant pas « *de ressources ou d'un soutien familial suffisants* ». L'indicateur utilisé est celui du seuil de pauvreté. En 2024 en France, le seuil de pauvreté est de 965 euros ou de 1 158 euros par mois, selon qu'il est fixé à 50 % ou à 60 % du niveau de vie médian. Or une étude de cas montre que ce seuil n'est pas toujours pris en compte par la justice[191]. Les professionnels de l'ASE en Gironde prennent cet indicateur pour établir un équilibre, une équité des accompagnements (carnet de terrain, réunion avec les chefs de service des structures mandatées et DPEF, février 2023). Ces questions sont discutées au cours de plusieurs réunions, de groupes et commissions de travail, jusqu'à l'été 2023. J'évoque maintenant les éléments de ce projet d'administration (PAD) de territorialisation, portés à la connaissance des agents du Département en juin 2022, pour lequel la DPEF a été le *poisson pilote* pendant près d'un an.

a. Le projet d'administration, un moment de réflexivité

La phase de concertation (2021-2022) du projet Estu'R touche à sa fin, et nous passons maintenant à la phase de présentation des résultats.

[191] « *Aussi, pour éviter les « sorties sèches », Adrien Taquet, alors secrétaire d'État à la protection de l'enfance, modifia l'article L. 222-5 du Code de l'action sociale et des familles afin que les majeurs âgés de moins de 21 ans et les mineurs émancipés confiés à l'ASE avant leur majorité fassent partie de la liste des publics pris en charge obligatoirement par les services de l'ASE. Face à un refus de prise en charge d'un MNA jusque-là placé à l'ASE par le département de la Côte-d'Or, il aurait donc été cohérent que le juge administratif saisi en référé suspende l'exécution de la décision administrative et fasse droit à la demande du jeune de bénéficier provisoirement d'un contrat jeune majeur. C'était oublier que cette prise en charge est conditionnée à l'insuffisance de ressources ou de soutien familial. Or, le jeune majeur était en contrat d'apprentissage, ce qui lui procurait un revenu mensuel de 866 €. C'est pourquoi le juge rejette la demande en référé, ce que validera le Conseil d'État. Cet arrêt est l'occasion de rappeler que, si désormais les départements sont dans l'obligation d'étendre leur prise en charge aux jeunes majeurs ayant bénéficié de l'ASE (I), cette obligation est assortie de limites (II)* » (« 'Le contrat jeune majeur', ce n'est pas automatique ! », Amélie Niemiec, publié le 29/03/2024, site internet de Lextenso, Actu-Juridique.fr)

« '*Projet d'administration' c'est un terme un peu technique et barbare, mais c'est un moment ou l'organisation réfléchit sur ce qu'elle est, ce qu'elle a été, ce qu'elle veut être et ne plus être. On est bousculé par l'actualité, la loi, on est en première ligne sur beaucoup d'urgences, climatiques, sociales. Et c'est le premier projet mené par la Département. C'est un département qui a beaucoup changé, qui a connu encore la plus grande progression démographique de France (…) Or le Département est une vieille institution, et on est bousculé dans nos manières de faire, avec un public qui a d'autres attentes. On sort d'une pandémie (…) qui a fortement bousculé le service public, et si notre pays a aussi bien passé ce cap c'est parce que le service public a aidé et s'est réinventé, alors que beaucoup de choses ne fonctionnaient pas. Des choses parfois trop verticales. Et on a montré que l'on pouvait fonctionner en étant plus souple ! On est passé au télétravail en une semaine ! Ce qu'on pensait impossible en 10 ans ! Donc aujourd'hui Estu'R, c'est un outil pour revisiter ce que nous sommes pour revenir sur cette période intense et avec beaucoup de solidarité interne, de capacités d'imagination ! Pendant trois mois, vous vous êtes exprimé sur trois thèmes, et les agents du département se sont exprimés largement, et plus de 500 de verbatim et d'expressions, vous vous êtes exprimés. » (DPEF, 20 juin 2022).*

Les commentaires produits au cours de réunions, d'interviews, de questionnaires, apparaissent sous forme de citations dans le document. C'est à la fois un état des lieux, mais aussi la formulation d'idées pour des choses très concrètes. Ce document 'Estu'R' donne un regard sur la mission de service public vécu de l'intérieur et sur un projet d'administration renforçant l'autonomie des agents du Département.

D'après Pasquier, la territorialisation et la transformation de la gouvernance ne signifient pas toujours plus d'autonomie : « *La territorialisation des politiques publiques s'inscrit souvent davantage dans une logique de légitimation ou d'institutionnalisation de l'action collective de et par l'État (Duran et Thoenig, 1996). Une autre lecture voit plutôt dans ce paradoxe apparent les indices du retour d'un État néo managérial s'appuyant sur de nouveaux instruments de gouvernement à distance (Epstein, 2005). Si l'État se retire physiquement des territoires, il continue à orienter leur conduite par le biais de nouveaux instruments de pilotage (appels à projet, dispositifs d'évaluation, indicateurs de performance) et/ou la mise en circulation de labels, modèles ou récompenses.* » (Pasquier, 2019, p 462).

Le projet souhaite aussi répondre à la définition de l'usager, sa compréhension de l'administration et sa participation citoyenne. Après la concertation, des groupes de travail sont créés pour formaliser la territorialisation, les modes de faire (*directions territoriales plus autonomes et directions centrales plus fortes*) et répondre à différentes questions. Comment fait-

on de la transmission des compétences ? Quelle sera la relation à l'usager ? Comment va-t-on la mesurer ? Comment se passera la relation entre les territoires et la gouvernance dans les territoires, qui sera dorénavant contractualisée ? L'enjeu est de voir s'aligner pour faire fonctionner ensemble l'adhésion des politiques publiques et le projet de mandature puis d'administration départementale par une réécriture de la gouvernance territoriale.

> « *L'ensemble des situations de coopération non ordonnées par la hiérarchie qui correspondent à la construction, à la gestion ou à la représentation de territoires, en particulier face à leur environnement économique ou institutionnel » (Simoulin, 2013, p. 5), et « met en avant des recompositions de l'action publique à l'échelle locale. Elle opère notamment un changement d'axe analytique vers les processus horizontaux, dans lesquels la capacité décisionnelle des acteurs politiques (élus et élues locales, élites administratives) dépend des « coalitions » territoriales qu'ils parviennent à construire et mobiliser.* » (Pasquier 2019, p 465.)

L'objectif est de maitriser le sens donné à la collectivité en lien avec les élus. La première direction à connaitre cette vaste transformation est celle de la DPEF, avec la création des premières équipes territoriales.

b. '*Avec 200 ans d'existence, l'institution est quelque chose de compliqué'* (Direction du Département, AG ESTU'R du Département, juin 2022)

Le projet d'administration réalisé après concertation veut *embarquer tout le monde*, faire bouger et évoluer l'organisation. Elle ne peut être produite uniquement par les équipes de direction qui formulent des propositions, arbitrées ensuite par le pouvoir exécutif, car il s'agit d'un *enjeu très politique* (carnet de terrain juin 2022). A ce moment-là, personne encore ne sait si les territoires définis actuellement par les pôles seront différents. Il en va de même pour les six centres routiers départementaux, les pôles jeunesses territoriaux et les neuf pôles territoriaux de solidarités.

> « *La situation actuelle n'est pas complétement raccord avec l'ensemble des politiques publiques, elle était très valable dans 'La logique de solidarités 2013' au cours de laquelle elle a été créée, mais elle ne l'est plus du tout dans une logique de direction des territoires. »* (Direction du Département, juin 2022).

A ce moment-là de l'exposé, la Direction précise l'importance pour les agents de ne pas s'inquiéter pour leurs postes, car les autres départements ayant déjà connu cette territorialisation n'ont pas eu de réelles problématiques en termes de ressources humaines.

« Il faut tout de suite sortir de la question individuelle, 'est ce que je vais avoir ma place'. On est allé voir des collègues, 4700 agents, avec une grosse bourse aux postes, et ils ont eu que 30 situations compliquées à gérer. Les périmètres d'action eux ne changent pas, c'est surtout le rattachement hiérarchique qui change ! Pour la DPEF, les questions se posent en termes de structuration, d'organisation des responsabilités. On continue de peaufiner avec un calendrier ambitieux (…) la hiérarchie fonctionnelle sera garante de l'harmonisation des pratiques, et pour pouvoir offrir à l'usager du Département les mêmes droits, les mêmes manières de travailler pour les usagers et les agents en fonction du territoire d'appartenance. On part sur un renforcement de la décision sur les territoires et cela pose la question de l'harmonisation des pratiques (et de gouvernance interne) » (Direction du département, mars 2023).

Les termes *hiérarchie fonctionnelle*, *lien fonctionnel* seront par la suite quotidiennement utilisés pour illustrer la nouvelle articulation *centrale et territoire*. Mais à cette étape du projet, les missions spécifiques de la DPEF sont fondues aux autres politiques publiques, le contrôle et pilotage restent encore à définir.

« L'un des outils sera la contractualisation en interne pour permettre de fixer le niveau d'homogénéisation et le degré d'autonomie, car cela est symétrique. Les directeurs ont proposé un renforcement très sérieux des réseaux d'animation métiers. C'est-à-dire que le siège est garant de la bonne réalisation du contrôle, du pilotage général. C'est lui qui va mettre en place le pilotage, l'animation, le contrôle. Mais c'est la question : jusqu'où va le contrôle et l'autonomie ? Pour garder un central fort, qui est très important pour la mise en œuvre des politiques sur les territoires, sans avoir de situations d'hétérogénéité. » (Direction du département, mars 2023).

Paradoxalement, plus on rentre dans la définition des termes de la transformation des rapports entre territoires et central, plus on s'éloigne du *projet de territorialisation* théorisé par P. Debarbieux articulant un maillage institutionnalisé de l'espace à des fins d'administration, à des rapports sociaux entretenus par les individus sur ce territoire. De plus la réflexion élude le fait que ces politiques publiques sont administrées en partie par l'État, *a fortiori* pour la politique de protection des MNA. Cet omission, volontaire ou non a pour effet d'identifier, de rapprocher le central des principes de gouvernementalité étatique. Un central géographiquement situé en Gironde mais symboliquement déterritorialisé. La distance entre central et territoire se creuse au fil du discours, avec les mots *de contrôle, d'opposition, du besoin de définir les identités*.

En filigrane, on entend le eux et nous, les territoires et le centre.

« Votre question raisonne avec l'actualité pour la DPEF, parce que les zones de friction entre le central et les territoires montrent qu'il faut qu'on gagne en compétences, pour être plus ressources, en donnant le la. Au départ, si on veut être contrôleur et, donner aux territoires ces clés de l'harmonisation et des référentiels de pratiques. Bureau par bureau, thématiques par thématiques il va falloir qu'on regarde. » (AG territorialisation, DPEF, juillet 2023).

« Les mots d'animation, réseaux et travail collectif rassurent, mais l'interprétation des enjeux de la territorialisation continuent d'opposer les registres de l'autonomie et du contrôle. Comment on renforce le partage métier, avec des animations, des échéances, des ordres du jour. Cela manque encore, on part d'un peu plus loin pour les réseaux métiers. La territorialisation renforce ces réseaux par le dialogue, on passe plus de temps à échanger, travailler la vision collective pour avoir les outils. Le travail collectif ne se décrète pas, cela vaut partout. Pourquoi il y a cette opposition entre central et territoire ? C'est un manque de confiance. Pour se faire confiance il faut des outils pour ne pas se marcher sur les pieds, éviter les zones de flou, venant aussi du fait qu'on n'a pas suffisamment bien définis les identités de chacun. On manque de process » (Direction du département, AG ESTU'R, juin 2022).

L'interprétation de la territorialisation repose sur des objectifs antagonistes. Elle veut pouvoir mobiliser des équipes plus responsables et autonomes sur le terrain, tout en renforçant le pilotage et le contrôle d'un centre décisionnaire. Elle veut garantir l'égalité d'accès aux services publics, en reposant sur davantage de contractualisation en interne.

5.4.3. La DPEF, *poisson pilote* de la territorialisation

La DPEF est la première à connaitre sa territorialisation conçue comme variable d'unification.

« *Il existe une littérature spécifiquement française sur le territoire comme lieu de mise en ordre favorisant l'imbrication et la cristallisation des intérêts et des représentations entre les échelons locaux et le niveau national. Sur le plan historique, les arguments sont avancés en deux temps : d'abord un récit républicain fondateur sur les espaces intérieurs du territoire national, ensuite un lexique organisationnel et vertueux sur la modernisation de l'administration adossé à la régionalisation, à la décentralisation et à l'Union européenne* » (Faure, Négrier, 2019, p. 635).

La réunion de rentrée de septembre 2021, année au cours de laquelle les services de la DPEF recensent 30% d'augmentation d'activité, est l'occasion de présenter les transformations, « *La territorialisation, nouvelle feuille de route ».* Les AF et les bureaux enfance se retrouvent rattachés au territoire dans les PTS. La CRIP devient *décisionnaire* et les équipes IP sont créées dans les PTS. La numérisation de tous les dossiers enfants est de nouveau annoncée. Or

l'utilisation toujours plus importante de l'informatique peut être interrogée. Les professionnels appartiennent à une organisation déjà construite et changeante, dont les buts communs (ici les missions de solidarités) sont maintenus par deux logiques. L'une stratégique (individuelle et propre à chaque agent) l'autre systémique, dont le rapport dialectique régule les contraintes de l'ensemble avec un minimum de coopération. Dans cette relation dialectique stratégie/système se structurent les actions des agents par des mécanismes de « *jeux relativement stables* » et dont l'ensemble humain « *maintient sa structure par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux* » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 246).

a. *« Une réaction en urgence à une situation de crise »* (élue, référente DPEF, juillet 2023)

Deux ans après l'annonce de la territorialisation, l'AG du 6 juillet 2023 de la DPEF vient clôturer les phases de concertation et de territorialisation. Dans l'amphithéâtre *Badinter* du Conseil départemental, elle réunit tous les agents, les porteurs du projet de la DGAS (direction général administration solidarités) et sa direction. L'accueil est fait par *l'élue* à la protection de l'enfance.

> « *C'est en responsabilité que le Président et son exécutif a décidé de donner la priorité à la protection de l'enfance pour tenir ses engagements de solidarité et de soins envers les enfants dont nous avons la responsabilité, il s'agit bien d'une réaction en urgence à une situation de crise, mais cela ne saurait constituer une solution pérenne. La solution pérenne je l'attends des chantiers plus structurants, et qui questionnent nos façons de faire et la territorialisation est l'un deux, c'est une réorganisation de notre administration (…) un nouveau niveau d'exigence posé envers la mission confiée à la PE, pour construire des parcours cohérents et structurants, pour l'enfant et les familles, en remettant l'enfant au centre du dispositif avec le PPE. Pour mieux les protéger et rentrer dans les délais légaux imparties, (…) nous avons déjà des résultats notamment pour la création de places. Il s'agit aussi de créer de meilleures conditions de travail pour vous, dans le respect et la reconnaissance de vos expertises diverses et variées. » (DGAS, juillet 2023).*

La valeur centrale de l'équité, la nécessaire évolution de l'organisation pour prévenir l'essoufflement de la capacité collective à gérer les situations sont réaffirmées à travers la création 70 postes maintenant et 80 de plus sur deux ans. Cet essoufflement fait écho à plusieurs situations évoquées en entretien : « *c'était quelqu'un de très professionnel et elle a craqué »* (Flor, chargée de gestion, mars 2022), « *J'ai vu une inspectrice faire un burn out* » (Mme D, rédactrice, avril 2022) « *Mais c'est vrai qu'il y a de plus en plus de situations qui aboutissent au judicaire* » (Assistante sociale, service support, DPEF, nov 2020). La « bulle de mots » annonce (application téléphone Bikast des participants pour écrire en direct) : *Projet pour l'enfant,*

bienveillance, accompagnement, protéger, soutien, sécurité. La directrice générale des services rappelle les difficultés actuelles : une complexité qui se traduit par une situation dégradée pour la continuité du service, et pour les professionnels de la DPEF, pour l'accueil familles, et dans les services des territoires. Puis les Directeurs de PTS prennent la parole pour évoquer ces deux années de territorialisation (recrutement de RT ASE et montage des équipes IP[192]).

b. Des créations de postes importantes

La DPEF annonce encore la création de 70 nouveaux postes courant 2022. « *On a besoin de bras, de compétences, mais le contexte budgétaire est dégradé* » (direction DGAS, AG DPEF, juillet 2023). Pourtant 25 postes de plus sont créés tout de suite (9 aux territoires pour les équipes ETAF, 16 à la DPEF pour des postes d'inspection, des coordonnateurs et chargés de gestion). « *Il faut continuer à avancer sur ce projet*. » (Direction DGAS, Juillet 2023, Dpt). Des groupes de travail sont créés autour des thématiques *accueil familial, création des bureaux enfance en territoire, évolution de la DPEF, psychologues.* Pendant l'été un plan d'appui *de superviseurs* est mis en place pour la mobilisation des RT ASE sur les fonctions essentielles et le soutien aux équipes aux gestionnaires, dans cinq PTS. De 2021 à 2023, le mantra sera « *transformation et territorialisation de la PE* » pour tous les professionnels, assistants familiaux, RT ASE, responsables en accueil familial, directeurs de pôle.

> « *Il s'agit du Premier dessin de l'organigramme cible, il est difficile de se projeter sans revenir sur ce que nous vivons, et la complexité pour chacun dans la tenue de cette mission. La situation est actuellement dégradée pour les services et pour les personnes* » (DGAS, Juillet 2023).

L'administration se veut plus proche, sécure et réactive (respect des délais légaux) en assurant l'équité du traitement, l'accompagnement des AF, la répartition de la charge de travail, et les moyens RH. A l'opposé de ces transformations en interne, d'autres changements ont été le fait d'événements extérieurs par le passé. « *L'évolution de nos services, c'est souvent lié à des faits divers (affaire D'Outreau, affaire Marina) »* (inspectrice ASE, Octobre, 2021).

[192] Pour ce montage Il y a eu cinq créations de postes, avec 18 agents pour l'équipe IP central (rôle d'écriture des process, adaptation du SID, plan de contrôle avec la DCT), puis création des 9 équipes IP des PTS composé en tout de 95 agents (dont 55 postes créés). Le système d'information et point de contrôle est mise en place pour ces équipes. Il s'agissait du Livrable communauté ESTU'R, issu du groupe de travail et de concertation pour l'activité IP. Le RT ASE du territoire de Bordeaux présente ses résultats d'activité : l'analyse du traitement des IP avec la CRIP et les MDS, montre une simplification de la procédure, avec une pluridisciplinarité des équipes (ASS, ES, professionnel de santé, psychologue) l'articulation avec les MDS (secrétariat/service social/PMI) et l'ETAF. 171 IP ont été traité depuis janvier 2023 (8 mois). La qualification CRIP au central prend 9,4 jours ; l'évaluation globale prend en moyenne 54 jours, et une clôture par la CRIP (évaluation de l'évaluation) prend en moyenne 17 jours. Le total du traitement d'une IP est donc de 80,4 jours, donc le cadre légal de 90 jours est respecté. Les équipes IP attendent 5000 IP par an, mais on ne sait pas sur quoi se base ce pronostic. Aucune étude qualitative de ces IP n'est présentée dans cette réunion.

« LA CRIP, c'est à l'origine de l'affaire MARINA, de 2007 (création des CRIP en 2007, ouverture de l'enquête en 2008) : c'est une petite fille qui était très souriante, elle a fait 5 écoles et dès qu'il y avait des soupçons les parents la changeaient d'école, alors que cette petite fille se faisait tabasser par ses parents. C'est la seule enfant de la fratrie qui se faisait maltraiter (…) Les parents paraissaient toujours bien auprès des travailleurs sociaux, et quand ils venaient au domicile, Marina n'était pas là. Mais cela ne préoccupait personne, un jour les assistants sociaux sont arrivés pour faire l'évaluation, Marina n'était pas là et ils ont fait l'évaluation : 'ok tout va bien la maison elle est propre, il n'y a pas de difficultés, Marina est à son cours de danse'. Ils se sont rendu compte par la suite qu'ils avaient enterrés leur fille dans un bloc de béton dans le garage. En plus c'est un meurtre prémédité » (inspectrice enfance, DPEF, Bordeaux, 11/ 2020).

À la suite de l'affaire Marina, les départements créent les CRIP, un outil national décliné dans chaque département sous la forme d'un service dédié aux IP. Car ce qui a interpellé les travailleurs sociaux dans l'affaire présentée ici, c'est l'absence de circulations d'informations entre départements, avec les déménagements successifs de la famille.

« *C'est à la suite de ça qu'on a vu les disfonctionnements et qu'on a créé la CRIP : c'est national, ils partagent les informations. Il y a une chose qui m'étonne, c'est que le nombre de signalements et de placements augmentent : c'est questionnant ! Est-ce que c'est le travail qui mène à plus de mesures ou est-ce que ce sont les mœurs ? Je ne pense pas qu'il y a plus de maltraitance. Alors il faut aussi se poser la question : 'Est-ce que c'est plus en plus judiciarisé ?' »* (Inspectrice enfance, DPEF, Bordeaux novembre 2020).

La judiciarisation est associée à l'articulation difficile et nécessaire entre prévention et protection. A l'occasion du procès Marina, le sens du devoir de protection absolue de tous les enfants s'est accompagné d'une plus grande méfiance des familles à l'égard des travailleurs sociaux, enjoints à davantage de suspicion et de coercition dans leurs pratiques. En voulant davantage protéger, la peur des familles à l'égard des professionnels s'est accrue, en rendant plus difficile les actions de prévention et l'instauration d'une relation d'aide et de confiance avec les familles en difficulté. Pour les publics MNA, la montée du contentieux est aussi importante, mais les motifs de la protection sont exclusivement l'isolement et l'extranéité. Concernant leurs familles transnationales, le droit international n'apparait pas dans le contexte institutionnel de la DPEF. Le parcours migratoire des MNA est analysé comme un fait de maltraitance et d'abandon familial, sans qu'il y ai pour autant de qualification juridique de ces faits. Ces aspects sont travaillés par les équipes d'un point de vue éducatif et thérapeutique avec les MNA.

c. « *Est-ce que le BMNA est toujours sous l'autorité de la DPEF ?* » (AG DPEF, juillet 2023)

La réunion DPEF de juillet 2023 est l'occasion de rappeler le bilan des deux ans de concertation et de réorganisation des services PE pour la territorialisation. Certaines questions apparaissent sur le tchat publié en direct (outil Bikast) à propos de certaines transformations de l'activité : « *Est ce que la mise en place des équipes a changé les coopérations partenariales ?* ». En effet le renforcement des équipes a rendu plus efficace *l'écriture* (informatique) et la mise en œuvre des processus, des règles de gestion et des consignes de saisie iodas, *permettant de garantir et piloter les délais légaux et le requêtage*. La réponse de la direction DGAS va dans ce sens.

> « *C'est formidable comme question, il est absolument essentiel d'avoir un management de la donnée, car si on ne rentre pas la donnée, on est à l'aveugle. La CRIP s'est doté de moyens fiables, avec un poste de chargé de la qualité de données, pour déceler les anomalies et être au plus juste des chiffres à communiquer* ».

La direction ajoute que ce contrôle supplémentaire incite les partenaires à communiquer leurs activités. Le tchat en direct (Bikast) fait apparaitre de nouvelles *bulles de mots* lorsque les échanges portent sur le montage des équipes IP dans les PTS, comme « *sympathique, respectueux, rythmé, intéressant, productif et efficace* ». Certains principes et valeurs sont réaffirmés comme l'égalité de traitement pour tous les enfants, l'enfant au centre des dispositifs, la nécessité d'un appui technique des professionnels et assistants familiaux. D'autres éléments eux sont encore débattus comme la place et le rôle du coordonnateur (fonction d'aide à la décision, ou bien est-ce définitivement un métier de la santé ?) la distinction ou non des missions de décideur et d'encadrant du RT ASE (référent territoire ASE, aidé d'un adjoint) le rattachement hiérarchique des assistants familiaux. Et enfin la place et le rattachement territorial des psychologues travaillant en prévention et à l'accueil familial. Chaque PTS possède maintenant un bureau dédié à la gestion administrative ASE, pour l'attribution *des portefeuilles* (par noms d'enfants et non plus par activités enfance) d'environ 30 enfants par référent, ce qui correspond à la moyenne nationale. La DPEF dit assurer le lien fonctionnel avec les PTS et RT ASE, qui est le supérieur hiérarchique et responsable des équipes IP (cadre ASE secteur A, adjoint secteur A, cadre ASE secteur B, adjoint secteur) et équipes ASE (référent ASE secteur A, référent ASE secteur B, référents professionnels des AF, et AF du territoire). « *Tout monde trouvera sa place, on fera du cas par cas pour la suite* » (DPEF, juin 2022). Le bureau MNA est présent à toutes les réunions territorialisation, mais il est simultanément le grand absent de la transformation en

cours. Je tirerai un bénéficie de cette position extérieure, facilitatrice pour l'enquête et l'analyse, tout en m'impliquant dans les groupes de travail sur les CJM.

> A la fin de l'AG apparait une question sur le tchat : « *La direction MNA est-elle toujours rattachée à la DPEF ? »* à quoi la Direction répond *« oui, oui, tout à fait, à moins qu'elle ait envie d'indépendance.* » (DGA, juillet 2023). Sans autre commentaire, la conversation se poursuit sur une autre question au sujet de la référence ASE : « *La référence ASE unique a déjà existé au Département, comme quoi on revient toujours aux bonnes idées. Les référents ASE feront de l'accompagnement des enfants et des familles comme les ETAF actuellement chez les assistants familiaux. Le problème de la double référence des enfants placés en MECS doit être réfléchie ! et cela se travaille avec le territoire. L'enfant est une personne issue d'un territoire, et pour les assistants familiaux on a calibré environ 60 AF pour un référent AF* » (DGAS, AG juillet 2023).

Ici, la référence au territoire est encore de mise mais pose toujours un problème *'opérationnel'* important, déjà évoqué en visio-réunion : c'est l'adresse de l'enfant (c'est-à-dire l'adresse du responsable légal, en priorité la mère) qui détermine le dossier et le PTS de rattachement de ce dernier (le territoire *'d'administration'*). Or ce 'territoire' n'est pas automatiquement le même que celui où se trouve l'établissement ou l'assistant familial qui accueille l'enfant. Auparavant cette question pouvait être gérée entre inspecteurs des bureaux enfance, présents dans un même lieu à l'immeuble Solidarités. Avec la territorialisation elle sera gérée entre les PTS des territoires (celui de l'adresse de l'enfant, et celui du lieu d'accueil) éloignés géographiquement.

> Le transfert des bureaux enfance aux PTS (inspecteurs, coordonnateurs, équipe IP, équipe ASE sous la responsabilité des RT ASE, et des directeurs de pôle) pose aussi la question *« de la représentation de qui possède le savoir et de qui ne le possède pas. Qu'est-ce qu'ils savent, et qu'est-ce qu'ils partagent comme informations ? Et en les mettant derrière l'informatique, où et comment est-ce qu'on limite ces professionnels ?* » (Mme B, assistante sociale, DPEF, 11/2021).

Cette question ne sera pas abordée tandis que l'usage de l'informatique n'a cessé de gagner en importance depuis le premier confinement en mars 2020 associé à la pandémie de Covid 19. Cet usage pose des interrogations d'ordre déontologique, éthique, légale rarement débattues. Le retour aux territoires semble être autant marqué par la circulation accrue de données informatisées et la numérisation des dossiers que par un rapprochement géographique complexe à effectuer avec les publics de l'ASE, familles comme enfants. Il s'agit maintenant de relativiser ces difficultés en revenant sur les enjeux plus généraux de cette territorialisation pour en comprendre les subtilités et les potentiels bénéfices. On vient de le voir, la territorialisation est

pour la DPEF à la fois un projet d'administration et une transformation profonde des pratiques liée à une situation de crise. La tension entre supervision nationale et territoriale est exacerbée par cette déclinaison des dialectiques centre/périphéries, politique/administratif. Mais la territorialisation est aussi l'occasion d'activer de nouveaux leviers démocratiques, abordés dans cette dernière partie.

5.4.4. Dialectique de la « *démocratie territoriale* »

> Dans sa thèse consacrée à l'Invention du territoire *« Paul Alliès souligne les fondations de cette singularité à la Révolution française (Alliès, 1980) à partir d'une représentation faussement naturelle des frontières politiques de la France, alors qu'elle se dessine surtout sur une construction juridique singulièrement attachée aux rouages administratifs de l'État-nation en formation. Pendant deux siècles, c'est cette imbrication politico-administrative initiale (la commune et le département, espaces intérieurs du territoire national) que la littérature spécialisée décrit comme une marque constitutive de l'exception française et du centralisme républicain.* » (Faure, Négrier, 2019, p. 639).

Depuis son origine, la notion de territoire fait référence à la nation et l'administration. Il donne aux discours des élus-fonctionnaires locaux toute la légitimité/garantie d'un intérêt général décentralisé mais toujours inscrit dans le cadre de l'État dont il est le support. Depuis la France d'après-guerre, la territorialisation a connu trois phases, qui ont été la planification, la territorialisation et la proximité. Cette dernière phase est analysée comme solution et comme principe de légitimation de l'action publique nationale (Faure, Douillet, 2005 ; Douillet, Lefebvre, 2017) garante d'un renouveau citoyen et d'une démocratie participative très en vogue depuis les années 2000 (Gourgues, 2013).

> Outil de l'action publique, la territorialisation la transforme « *par le haut (avec les politiques régionalisées de l'Union européenne) par le bas (avec les politiques de développement territorial et la profusion des dispositifs participatifs) par la transversalité (avec la généralisation d'injonctions localisées à la durabilité ou la citoyenneté) et par les métropoles (avec l'intercommunalité et les transferts massifs de compétences).* » (Faure, Négrier, 2019, p. 639).

La territorialisation n'a pas connu la même temporalité dans tous les départements, dont certains ont créés les PTS bien avant la Gironde (2014). La territorialisation est considérée comme 'achevée' dans plusieurs départements depuis plus de 10 ans. C'est là que se situe la réelle

controverse pour la DPEF et le Département, qu'il faut pouvoir problématiser de façon pertinente en articulant ces différences territoriales à un modèle d'analyse global.

> « *Aussi, les singularités qui passionnent les adeptes de terrains approfondis (anthropologues et localistes de tous poils) ne convainquent pas les théoriciens de la pensée globale, du néomarxisme aux choix publics. Lire les premiers convainc les seconds d'être en présence de nostalgiques des petites différences, mus par un excès de complaisance envers les terrains. Certes, disent-ils, les nuances sont partout. Mais à trop les contempler, on perdrait de vue les invariants, les formes dominantes qui s'imposent à tous.* » (Faure, Négrier, 2019, p 640)

Ce modèle qualifie « *la différenciation territoriale* » à l'aide d'indicateurs que sont la nature des *problèmes* à résoudre, la *compétition* et les *cultures* politiques territoriales. La première interprétation s'explique par la *nature des problèmes à résoudre* (Duran, Thœnig, 1996) qui ne concerne pas ceux de la DPEF dont l'action est régie par le CASF. Ensuite la deuxième interprétation vient de *la compétition* (Epstein, 2012) très pertinente pour comparer les politiques de protection des MNA dans différents départements. Selon Epstein, les meilleurs départements se conforment le mieux à l'action publique (ici protection des MNA). La richesse du département, le vote des budgets conditionnent la mise en œuvre de la politique, plus ou moins volontariste dans tel ou tel domaine. Et enfin *les cultures politiques territoriales* (Huc et Négrier, 2019) expliquent aussi les mises en œuvre de l'action publique, directement associées aux tendances politiques historiques présentes dans le Département. La *'différenciation territoriale'* est aussi étudiée par les anthropologues (Clastres, 1974 ; Abélès, 2014). La dialectique *démocratie territoriale* et gouvernementalité d'État y joue un rôle important. Elle peut être illustrée par les propos suivants.

> Lors d'une conférence de presse de septembre 2023, après la présentation des budgets participatifs (enveloppe de 800 000 euros et un volet réservé aux projets des 11-25 ans) le président du Département annonce la création d'un droit d'interpellation local et citoyen. « N*ous avons mis en place un nouveau pilier d'une 'démocratie girondine ouverte' : le Droit d'interpellation locale. Ce droit– inspiré des revendications des Gilets jaunes pour le RIC (référendum d'initiative citoyenne) – a été co-construit, en 2022 et 2023 avec des girondin(es) qui ont fixé les critères de recevabilité des interpellations et le fonctionnement des différentes étapes de ce nouveau dispositif, afin qu'il soit une véritable action politique de nature pratique, dont le résultat pourra être tangible à court ou moyen terme. C'est, d'une part, la reconnaissance du caractère fécond de l'expertise d'usage et de l'expérience des professionnels du Département*

au contact des Girondin(es) et, d'autre part, la traduction institutionnelle de notre conviction que tout citoyen sans distinction a le droit de contribuer de façon active à la définition de ce qui relève de l'intérêt commun et à prendre part à l'activité de décision qui la traduit en politiques publiques. Loin d'être un 'gadget' c'est un moyen de saisir les occasions de développer nos services publics. Car qui est mieux placé pour concevoir le juste accompagnement professionnel que l'allocataire du RSA[193] *? Qui est plus pertinent qu'une personne en situation de handicap pour simplifier des dossiers MDPH ? Alors que l'État s'entête à négliger les mouvements sociaux quoi qu'il en coûte à la démocratie, le Département de la Gironde lui, partage la question démocratique et fait confiance en ses habitants.* » (M Gleyze, Conférence de presse 14/09/2023).

C'est cette même dialectique renouant avec des leviers démocratiques que j'ai observés à différents moments, comme lorsque le Département avise le gouvernement sur ses responsabilités et le condamne publiquement pour son inaction. En 2019 à l'échelle nationale et en Gironde, les critiques se sont associées à des mouvements d'opposition active par un refus de relever les données biométriques des migrants dans le cadre du fichier AEM, pour lequel la coercition financière a finalement été utilisé par l'État, afin de contraindre les départements à appliquer cette procédure. Les critiques sont aussi venues de l'élue en charge de la protection de l'enfance en 2019, à propos du sous financement de l'évaluation de la minorité des MNA ; du président du Département en 2022 à propos du manque de moyens alloués à la MDPH pour la reconnaissance et la prise en charge du handicap ; toujours du président du Département en 2022 pour la politique de lutte contre l'exclusion à l'occasion de la réforme du RSA. La dialectique '*démocratie territoriale'* et gouvernementalité d'État révèle l'importance du service public au moment même où sont passées en force des lois qui entérinent les politiques inégalitaires, sécuritaires, et de restrictions budgétaires pour les services publics et les collectivités.

« *Un démantèlement (du service publique) qui trouve son écho dans la lente asphyxie des collectivités territoriales par privation d'autonomie fiscale. Mais il faut aussi voir les velléités plus récentes comme la loi « asile et l'immigration » ou pour le « plein emploi » et le conditionnement du RSA, sans parler de la réforme des retraites officiellement en vigueur depuis le vendredi 1er septembre*. » (M Gleyze, Conférence de presse 14/09/2023).

[193] C'est l'occasion de rappeler les affirmations erronées, et la méconnaissance des politiques de lutte contre la pauvreté, du gouvernement : « *On dépense des milliards dans le RSA et les gens restent pauvres* » (Président de la République, en conseil des ministres, 2021), « *Il suffit de traverser la rue et je vous en trouve moi du travail.* » (Président de la République, interview 2021).

La politique du département apparait comme l'antithèse de la gouvernementalité étatique, qui mobilise le pouvoir régalien et des pratiques antiparlementaires -usages répétés du 49-3 - pour maintenir son pouvoir exécutif et promouvoir des politiques d'austérité (politiques budgétaires, migratoires et sociales).

In fine, la dialectique de '*démocratie territoriale'* et les données produites par l'analyse comparative des prises en charge MNA dans deux départements (Gironde et Pyrénées-Atlantiques) révèlent l'agentivité professionnelle mobilisable dans leurs territoires respectifs.
Depuis les déterminants de l'action (mission administrée par l'État et dans les territoires, travail prescrit et bureaucratisé, croisée des politiques migratoires et de protection de l'enfance) et l'éthos professionnel (contraintes, implication, adaptation) cette agentivité prend forme dans la définition et le pilotage des dispositifs de protection des MNA à la DPEF.
L'objectif d'intégration des MNA est mis en œuvre par une pratique institutionnelle multi située (juridique, scolaire, sociale, sanitaire, citoyenne) visant l'accès au droit commun sur le territoire français, leur autonomie et leur autosuffisance. Si la politique de protection peut donc être qualifiée de multiscalaire, elle n'est pas pour autant scalable. L'analyse comparative entre départements et l'approche en didactique montre que l'usage politique du territoire révèle son potentiel *non scalable.* Il ne peut pas être soumis à des projets extensibles, dont l'amortissement serait garanti par l'accroissement d'activité. L'élaboration d'une politique de solidarités par le travail en réseau, observée sur mon terrain, nécessite de prendre en compte une diversité de données, d'appréhender les différents contextes sociaux, économiques, frontaliers, politiques, la dialectique des pratiques de gouvernementalité étatiques et de la démocratie territoriale (entre autres la mobilisation citoyenne et mobilisation des élus, la liberté d'association, la médiatisation, les espaces de délibération). Le terrain d'enquête en protection de l'enfance au département de la Gironde au moment de la territorialisation a été particulièrement propice à cette exploration.
L'activité de travail est le dénominateur commun de la mise en œuvre d'une politique de protection des MNA, et de tout son environnement institutionnel. C'est cet environnement qui est observé dans les deux derniers chapitres, avec la présentation des services, l'analyse de la bureaucratie (administration, informatique) des pratiques innovantes avec les ESS et des *marqueurs* professionnels comme l'inclusion, l'interculturalité, le travail en réseau. Le prisme de l'anthropologie du travail a montré combien l'activité ne peut être pensée en dehors des collectifs de travail qui la mettent en œuvre.
Enfin, par l'étude de la territorialisation comme processus de subjectivation et de réappropriation collective par les professionnels de l'action publique, j'ai observé la maitrise de l'outil de travail et des termes de l'activité, irréductible au principe de gouvernementalité.
L'analyse multiscalaire des pratiques institutionnelles associées à la protection des MNA a été

l'occasion de rappeler l'importance de la mission de service public *qui fait exister un monde commun, indépendamment de la place que nous y occupons individuellement* (Arendt, 1998, p. 50). En dépit des emboitements juridiques et administratifs aux échelles européennes, nationales, territoriales des politiques publiques, comme celle de la protection des MNA, ces pratiques sont façonnées par les professionnels, qui leur donnent ainsi leur potentiel non scalable et non standardisé. Ce processus est renforcé par la territorialisation et les institutions intermédiaires qui placent au centre de leurs préoccupations la solidarité. Cette solidarité est entendue ici comme tous les projets de transformation des rapports sociaux, visant à répondre aux enjeux contemporains croisant l'accueil et l'accès aux droits fondamentaux, l'écologie et la justice sociale.

CONCLUSION

J'ai proposé dans cette thèse d'analyser les identités et pratiques au prisme de plusieurs champs de recherche présentés dans le chapitre 1, en travail social et didactique professionnelle, puis ceux investiguant la migration juvénile et les politiques migratoires. Dans la seconde partie analyse, au fil du chapitre 4, j'ai montré à travers les parcours professionnels différenciés au BMNA et les services DPEF, la création du BMNA, les usages différenciés de la catégorie MNA et enfin la comparaison entre départements, combien la politique de protection des MNA est une construction interinstitutionnelle complexe, dont le contexte territorial (géographique, politique, économique, immobilier) doit être pris en compte. En dernier chapitre 5 dans les parties 5.1 et 5.2, à travers la présentation de plusieurs services de l'ASE, des pratiques standardisées ou innovantes -comme le soutien ESS par la collectivité territoriale- j'ai montré l'importance des dynamiques technico-bureaucratiques et politiques de l'institution. Leurs logiques se complètent et se contredisent parfois dans la mise en œuvre des missions de solidarités comme celle de la protection de l'enfance. Toujours dans ce dernier chapitre 5 au fil des parties 5.3 et 5.4, j'ai pu dévoiler les ressorts du travail en réseau entre le bureau MNA et les structures mandatées, pour mettre en œuvre leur mission commune de protection et *d'intégration* des MNA, en mobilisant l'intérêt supérieur de l'enfant, l'inclusion, l'interculturalité. Puis l'exploration des dispositifs d'accompagnement *classique* face aux situations d'errance juvénile a montré comment le travail en réseau est central pour comprendre ce phénomène récent et accrocher un des publics migrants parmi les plus vulnérables et isolés. En fin de la partie 5.4 consacrée aux enjeux de territorialisation, j'ai montré comment les pratiques professionnelles sont réengagées au cours de ce processus autour d'une fabrique locale et réinventée des politiques de solidarités.

Les concepts d'implication professionnelle de C. Mias, d'éthos professionnel de C. Fusulier, A. Jorro, R. Wittorski et d'épistémè institutionnelle de M. Foucault, m'ont permis d'investir la fabrique des identités professionnelles, étudiée dans les travaux de C. Dubar et P. Tripier. Les pratiques des professionnels de l'enfance face à la question migratoire, question abordée par K. Kobelinski, C. Crenn, D. Fassin, ont été observées de manière originale en mobilisant les travaux en didactique professionnelle de Y. Clot, P. Rabardel et P. Pastré. Les travaux en sociologie du travail social, dont les auteurs sont E. Jovelin, M. Bouquet, M. Autès, J.P. Tricart, J. Ion, M. Jaeger E. Maurel et N. Duvoux, F. Guélamine, ont aussi été mobilisés pour caractériser les pratiques professionnelles. Le contexte sociétal de cette fabrique a été observé depuis les

concepts d'Etat post-providence de R. Castel et P. Dufour, de globalisation avec M. Abélès, de travail salarié ou salaire socialisé avec B. Friot, de gouvernementalité de M. Foucault et de territorialisation avec les travaux de P. Alliès, B. Debarbieux, A. Faure, E. Negrier. Les nombreux travaux sur la migration juvénile de J. Bhabha, M. Peraldi, A. Perrot, G. Dambuyant-Wargny, N. Paté, I. Rigoni et C. Crenn, de E. Etiemble et O. Zanna, J. Bricaud M. Eberhard, F. Guélamine, H. Senovilla Hernandez, ont été mobilisés. Les travaux sur les phénomènes migratoires de F Héran et S.A. Bisiaux, sur les politiques migratoires de O. Clochard, C. Wihtol de Wenden, les travaux sur l'accès aux droits avec A. Spire, D. Fassin, A. Morice, C. Quiminal, et notamment l'accès à la scolarité pour la migration juvénile avec S. Ebersold, M. Armagnague-Roucher, I. Rigoni, C. Cossée, C. Mendonça Dias, S. Tersigni, ont également été mobilisés.

Cette recherche dont les résultats sont détaillés maintenant, montre comment certains impensés de l'activité peuvent être observés depuis les parcours et pratiques professionnels. Outre la bureaucratisation, les résistances et innovations à l'intérieur de l'institution et entre les professionnels des différentes institutions, le grand écart entre politique de l'enfance et politique migratoire, les promesses de la territorialisation, c'est notamment l'absence de débat public sur la citoyenneté de ces jeunes qui amènent les professionnels (assistants sociaux et éducateurs) à trouver des solutions pour les *citoyenniser* en les sortant du registre *répression-compassion* de l'économie morale de la politique migratoire. Ainsi les professionnels ne se rendent plus complices ou acteurs des logiques technocratiques et comptables des politiques migratoires, ce que leur reprochent parfois les associations citoyennes. C'est l'occasion d'évoquer maintenant une des limites de cette recherche. Les données chiffrées et administratives y tiennent une place importante et leurs utilisations auraient pu faire l'objet d'une réflexion critique plus approfondie. Il en va de même pour les codes et référentiels de procédures, les acronymes, que j'ai mis hâtivement à distance, pour pouvoir mieux investir les représentations et discours. Concernant les parcours professionnels, l'attention portée sur les mobilités entre services, les possibilités ou empêchements de carrière, la distinction des statuts de contractuel/fonctionnaire auraient pu être davantage explicitées. L'analyse comparative entre départements a donné des résultats très intéressants pour comprendre les interprétations et applications différenciées des prérogatives en matière de protection des MNA. Elle offre une piste de recherche future très prometteuse. Une autre piste de recherche sur l'interculturalité sera présentée plus loin. Pour finir, il faut

mentionner la difficulté épistémologique que j'ai rencontré pour saisir le concept d'État et son rôle dans la mise en œuvre d'une politique décentralisée puis territorialisée de protection de l'enfance et des MNA. Or seule *la pensée d'Etat* nous permet de penser l'Etat (Bourdieu, 1993, p. 49). C'est pourquoi le phénomène migratoire dans sa totalité ne peut être pensé et décrit en dehors des catégories de la pensée d'État (Bourdieu, 2012 ; Sayad, 1999, p. 5). Ma démarche de recherche a justement consisté à étudier non pas un phénomène migratoire en lui-même, mais la façon dont il est interprété par les professionnels responsables de la protection et l'accompagnement d'un public migrant spécifique. Ce point de vue m'a autorisé un pas de côté, en questionnant indirectement les catégories de la pensée d'État sur la migration à travers leurs effets sur les pratiques et partenariats institutionnels, les politiques territorialisées et centralisées, la relation entre territoire et État.

La variété des éléments de terrain qui ont été mobilisés dans cette thèse ont rendu compte de l'aspect multiscalaire de la prise en charge des MNA au titre de la protection de l'enfance. Ces données issues de mon implication dans les bureaux de l'ASE grâce à un contrat CIFRE de 2020 à 2023 ont été scrupuleusement notées sur plusieurs carnets de terrain et ont été confrontées à des lectures, complétées par des entretiens retranscrits et des documents institutionnels. Outre la triangulation de ces données, elles ont fait successivement l'objet d'itération, de saturation puis d'explications interprétatives, ce qui m'a permis de dévoiler les logiques de définition et de contrôle des dispositifs de protection des MNA par les professionnels de l'institution. Dans la partie 4.1 du chapitre 4, l'étude des identités et pratiques a permis de rester au plus près des représentations et conceptualisations formées dans l'action par les professionnels. La première exploration des biographies a révélé des compétences et connaissances acquises par plusieurs cadres du bureau MNA lors d'expériences professionnelles antérieures auprès des publics précaires et en situation de migration. Au BMNA les travailleurs sociaux sont éducateurs et assistants sociaux tandis que les professionnels des autres services DPEF connaissent des parcours uniques dans l'administration, avec des profils plus variés de travailleurs sociaux, de formation dans le droit, l'administration, le conseil technique. Les parcours professionnels de ces services DPEF, leurs titularisations (statut de fonctionnaire de la collectivité territoriale) et maitrises des codes/culture de l'administration favorisent les constructions de carrière, de promotions professionnelles (associées à des passages de grades). Ces parcours de la DPEF

montrent les possibilités d'ancrage dans l'administration, mais aussi des tendances au formalisme et la routinisation de l'organisation bureaucratique. Pour la très grande majorité des fonctionnaires de ces services DPEF enquêtés, une seule et unique expérience professionnelle en protection de l'enfance est présente. Ces parcours professionnels inscrits dans des carrières mono-expérientielles et très encadrées se reflètent dans le fonctionnement de l'institution qui donne à voir une certaine forme d'inertie et une faible réactivité aux changements. Ces parcours contrastent avec les mobilités professionnelles et les parcours de bifurcations plus représentés au BMNA notamment parmi les membres du secrétariat et la coordination santé MNA 33.
A la suite dans la partie 4.2 du chapitre 4, l'événement de la création du bureau MNA a montré les difficultés d'adaptation de l'institution et la subordination au politique. Les membres de ce que les professionnels appellent *la hiérarchie* (membres de la direction, chefs des services support et inspecteurs des bureaux enfance) ont pris beaucoup de temps pour entériner une politique d'accueil et de protection à la hauteur des besoins, laissant les professionnels s'impliquer et s'adapter à la situation en supportant une charge de travail intense jusqu'à l'épuisement. Il a fallu plusieurs interventions auprès des élus et de la présidence du département, puis de la présidence au ministère pour que soit acté la saturation des dispositifs, puis affecté davantage de moyens humains et matériels à la prise en charge des MNA (recrutement des chargés de gestion, création de places, financement supplémentaire du service d'évaluation par l'État). Cela veut dire que les changements ne pouvaient s'opérer avant que des décisions d'ordre politique ne soient prises.

Après les parcours professionnels et la création du BMNA, l'analyse des 4.3 et 4.4 du chapitre 4 sur les usages de la catégorie MNA et l'analyse comparative des départements montrent aussi que la prise en charge est une construction politique et inter-institutionnelle, croisant politique migratoire et politique de protection de l'enfance. Cette construction mobilise des usages différents de la catégorie juridique MNA relatifs aux régimes de vérité sollicités. Pour le dispositif d'évaluation de la minorité et de l'isolement, l'usage de la catégorie MNA varie en fonction des institutions (Tribunal, Préfecture, service d'évaluation ancien et nouveau, BMNA) et professions (procureur, cheffe du bureau MNA, chef de service mandaté, inspecteur évaluateur, travailleur social évaluateur) qui interviennent dans ce dispositif. J'ai donc interprété cet usage d'un point de vue juridique, éducatif, interactionnel, philosophique et organisationnel.

Ces points de vue analysent la catégorie MNA et le dispositif *en référence* à l'Etat civil, l'empathie à l'égard d'une démarche de survie, aux conditions d'interaction sous contraintes, à une situation d'interlocution constructive, ou bien *en référence* à un dispositif qui ne mettra jamais tout le monde d'accord. C'est donc dans la relation à d'autres professionnels que les usages langagiers vont varier. Lorsque les migrants juvéniles sont reconnus MNA, les professionnels chargés de leur protection sont encore pris *dans et par* la catégorie juridique MNA qui est tantôt un outil, une contrainte et un objet de négociation. Son usage administratif par le BMNA leur permet d'esquiver le problème éthique et structurel que soulève l'évaluation de la minorité (un processus de construction administrative puis juridique de la catégorie MNA) en prétendant appliquer la loi à travers ce dispositif et déjouer les supposées mauvaises interprétations de l'assistance aux personnes vulnérables. La frontière que la catégorie MNA trace entre ceux qu'elle désigne et les autres, révèle la puissance performative de la nomination. Ceux qui sont catégorisés MNA bénéficieront d'une protection et de multiples socialisations au cours desquelles ils pourront interpréter leurs rôles de MNA avec une certaine liberté et une grande variété de situations. Et ceux qui ne sont pas reconnus MNA sont *de facto* privés de protection et de toutes les socialisations, rencontres, soutiens que cette catégorisation implique. En dépit de la légimité juridique dont elle bénéficie, la catégorie MNA reste une construction institutionnelle qui s'est fabriquée en trois actes (le constat, la sélection, l'approche critique de la catégorie). Le premier acte a été la reconnaissance d'un phénomène social, soit l'arrivée de migrants juvéniles sur le territoire dont la dénomination originelle était les mineurs isolés étrangers. Le deuxième acte a été l'abandon du terme MIE et l'usage de MNA comme *standard* européen plus excluant. Le troisième acte a été (est) la critique des effets produits par l'usage de cette nouvelle catégorie MNA qui n'inclut pas les mineurs ou jeunes errants, sans représentants légaux sur le territoire européen.

On l'a vu à travers la création du BMNA, le travail interinstitutionnel (justice, département, structure d'action sociale) et l'usage de la catégorie MNA, que la prise en charge est une construction complexe. C'est à la fin de la partie 4.3 puis au long de la partie 4.4 que cette complexité est observée en comparant plusieurs départements (Gironde, Haute Garonne, puis Gironde et Pyrénées-Atlantiques). En Gironde, la politique de protection de l'enfance est annoncée régulièrement *par les élus et la présidence* (AG, réunions, communiqués de presse) comme très volontariste. Les placements des MNA se font en Gironde – un des départements qui

accueille le plus de MNA du fait de sa clé de répartition- pour permettre un suivi socio-éducatif en direct et un partenariat avec des structures connues de la DPEF et du BMNA. *A contrario*, le département de la Haute Garonne pratique le placement *hors département* et assure un suivi à distance pour la grande majorité des MNA qu'il est censé accueillir (données de 2020). Une autre analyse comparative entre le département de Gironde et des Pyrénées-Atlantiques, toujours dans la partie quatre et en clôture du chapitre 4, rend compte de l'incidence des spécificités territoriales sur les modalités de prise en charge des MNA. On voit que la situation géographique (frontières, densité de population) le tissu local (dispositifs de protection déjà présents, institutions scolaires et de formation) le contexte économique (bassins d'emploi, taux de chômage, accès au logement) et institutionnel (convention entre Préfecture et ASE) influencent beaucoup la mission d'intégration des MNA portée par la protection de l'enfance. C'est au motif de cette complexité qu'une attention plus particulière est portée dans le chapitre 5 sur les spécificités de l'ASE et du département de la Gironde, en analysant le fonctionnement interne de l'institution et le travail en réseau du bureau MNA avec les structures mandatées par la DPEF.

Le chapitre 5 aborde donc différents services de l'ASE, mettant en jeu des fonctionnements particuliers (bureaucratie, rapports hiérarchiques, chaine de commandement) des transformations observées par les professionnels présents depuis plusieurs dizaines d'années et proches de la retraite (décentralisation, sectorisation, désectorisation, usages de l'informatique systématisés). Dans la partie 5.1 et 5.2 du chapitre 5, la présentation des services DPEF (MITS, SCAB, classothèque, BMNA) illustrent chacun différemment ces fonctionnements et transformations. La MITS mobilise le paradigme du développement du pouvoir d'agir, fondé sur l'*empowerment* des usagers et tente de concilier l'approche émancipatrice, socialisatrice et rééducatrice des politiques sociales fondées dans les années 1970. Le SCAB inscrit sa pratique dans la continuité des modes de gouvernance de l'action sociale depuis l'arrivée de l'informatique. Service *support*, *d'aide à la décision*, le SCAB produit les *données* de l'activité et assure la coordination administrative et budgétaire de la DPEF. Avec le service informatique, il supervise l'utilisation du logiciel IODAS WEB qui référence et administre tous les dossiers des usagers, toutes les mesures et actions des agents. L'impossibilité d'extraire du logiciel IODAS des données utiles pour l'étude des contrats jeunes majeurs (absence d'informations relatives à la scolarisation, la formation en cours, aux établissements et aux diplômes des majeurs suivis en protection de

l'enfance) a montré les limites de cet outil pourtant central de l'activité. L'informatique prend de plus en plus de place dans la pratique professionnelle, mais il ne permet pas toujours de référencer les '*événements*' ou '*tâches*'. L'informatique n'est pas un outil neutre, il transforme la pratique et contraste avec l'aspect relationnel de l'accompagnement social. Au service de la classothèque, les missions de classement sont équivoques – difficilement identifiables et dépendant de l'appréciation des inspecteurs- et parfois déconsidérées à travers les annonces répétées par la direction du projet de numérisation des dossiers et l'inutilité future du service. La classothèque maintient pourtant son activité. Sans que les agents de la classothèque l'aient explicitement annoncé, ce service constitue un front de résistance à l'informatisation croissante de l'activité (numérisation des dossiers enfance, correspondances avec les tribunaux, accompagnement social, RSA). Chacun à leurs manières, les professionnels de ces services interprètent et analysent les processus de rationalisation des pratiques. Cette rationalisation est au cœur de l'organisation bureaucratique et de la fonction publique (territoriale, étatique) dont elle n'a pourtant pas le monopole. La *nouvelle gestion publique* s'impose régulièrement comme le paradigme incontournable des politiques publiques, en instaurant des critères de performances *dans et par* le travail, auxquels ils subordonnent les indicateurs qualitatifs de l'activité et les obligations de moyens. Le biais techniciste produit conjointement par cette *nouvelle gestion* et la bureaucratie est pourtant en partie neutralisé par les membres de l'administration du département de la Gironde. Ils promeuvent des modes d'entreprendre dans lesquels le management intermédiaire et le biais techniciste n'existent pas. Il s'agit des ESS abordées en fin de partie deux de ce dernier chapitre, dont *l'utilité sociale* fait écho aux missions de *service public*. Les ESS à travers la loi Hamon de 2014 qui fondent leurs statuts, mobilisent la capacité des professionnels à mettre en œuvre et administrer leur activité. On a vu que le statut des ESS est surreprésenté parmi les structures mandatées par la DPEF pour les missions de prévention et de protection auprès des enfants et familles. Ces structures sont d'ailleurs subventionnées au titre des ESS depuis la création de la CRESS en 2015.

Dans la partie 5.3 du chapitre 5, on observe que le travail en réseau du BMNA et structures mandatées est un rapport à la fois hiérarchique (pour la délégation d'autorité parentale, le président du département est représentant de cette autorité, qu'il délègue par pouvoir au BMNA qui *contrôle et pilote* les structures mandatées) et horizontal (partage d'une même mission) non sans désaccords. Ces désaccords sont évoqués dès le début de cette partie 5.3, à travers des

conceptions différentes du travail social de protection et d'accompagnement des MNA par les équipes éducatives. Les cadres du BMNA ont formulé une vive critique *du rapport à la vérité* que les travailleurs sociaux entretiennent. J'ai montré que la confusion entre processus de subjectivation et d'élucidation conduit ces travailleurs à entériner les logiques de suspicion qui pèsent déjà fortement sur les publics précaires, migrants, marginalisés. L'impensé des rapports asymétriques par les équipes éducatives des services mandatés, associé à cette recherche de la vérité placent ces professionnels dans une situation de toute puissance. Selon la direction du BMNA, les MNA, eux, sont dans une *démarche de survie*. Ainsi ai-je pu observer que les membres du BMNA et plusieurs chefs de services de structures mandatées promeuvent un changement de regard et de pratiques. Ils insistent sur la nécessité de recentrer l'accompagnement sur l'intérêt supérieur de l'enfant, son projet personnalisé et la *sécurisation du parcours*. J'ai constaté que cette sécurisation se joue notamment à la majorité lors du contrat jeune majeur. Il établit les acquis et les objectifs (diplomation, insertion, sortie vers le droit commun) à poursuivre au long de ce dernier accompagnement. Selon mes interlocuteurs au BMNA, ce contrat *administratif* qui ne relève plus d'une décision judicaire, sollicite l'agentivité et l'implication des MNA formalisées par la co-signature du document (département, majeur, structure mandatée). Il représente pour le BMNA la mission d'intégration obligatoire dont il est responsable. Le *portage* de cette mission n'existait pas dans tous les départements jusqu'à ce que la loi Taquet de 2022 rende obligatoire son utilisation.

Tout au long de la partie 5.3, l'analyse transversale du contexte institutionnel et juridique a permis d'aborder dans la partie 5.3.2 et 5.3.3 puis 5.3.4 des pratiques spécifiques comme le contrat jeune majeur et l'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle. Ce contrat jeune majeur révèle *a posteriori* la très forte influence de la *socialisation scolaire* sur l'autonomie des MNA devenus majeurs. Les études sur les scolarisations et de formation lors du diagnostic partagé (EN et structures) puis sur les contrats jeunes majeurs, ont montré des parcours marqués par des réussites et des commentaires élogieux de la part des équipes éducatives, des enseignants et formateurs, des patrons et des collègues. Pour la première étude des CJM (MNA uniquement) portant sur 540 dossiers, on constate que la moitié des MNA majeurs poursuivent des formations et/ou contrats dans le secteur de l'alimentation, commerce et services, tandis que le secteur artisan/ouvrier et le secteur industrie/automobile/études supérieures composent respectivement 30% et 23% des autres parcours. Les MNA d'origine guinéenne sont surreprésentés dans les plus

hauts niveaux d'études en baccalauréat professionnel, baccalauréat technique et brevet technique supérieur. La deuxième étude sur les CJM (MNA et autres majeurs de l'ASE) portant sur 220 dossiers montre des tendances en fonction du public. On observe une grande disparité des parcours des autres majeurs avec une forte mobilisation du secteur numéro un, comptant davantage de baccalauréat et d'études supérieures que chez les MNA, et *a contrario* des parcours scolaires interrompus ou repris et des profils NEETS (ni en formation, ni en scolarisation, ni en emploi). Les parcours des MNA sont plus homogènes et correspondent aux mêmes proportions que la première étude des 540 dossiers MNA. La mission d'insertion professionnelle rapide des MNA assurée par la protection de l'enfance participe à une intégration socio-économique *segmentée*. Ce phénomène est peu interrogé par l'équipe cadre du BMNA, alors même que l'étude des contrats jeunes majeurs montre des parcours scolaires et de formation très brillants qui pourraient être poursuivis.

A la suite de cette analyse dans la partie 5.3.5 on a vu que les MNA sont considérés par les professionnels du BMNA et des structures mandatées comme des adultes en devenir, dont l'accompagnement est soumis à des impératifs d'autonomisation et de régularisation. Ces impératifs justifient une acculturation rapide, au détriment d'une réflexion professionnelle plus poussée sur cet enjeu spécifique. Les travailleurs sociaux peinent parfois à mobiliser la communication interculturelle, qui reste malgré tout un *marqueur professionnel* puissant et *une valeur refuge* permettant de valoriser les personnes dans toutes leurs richesses et complexités, face aux effets de déshumanisation/dépersonnalisation que l'administration produit. La communication interculturelle permet de s'impliquer dans la relation éducative et de lutter activement contre toutes les formes d'expressions du racisme (présentes notamment dans les médias, la société civile et parfois les familles d'accueil). Mais le cadre et le temps institutionnels manquent pour explorer davantage le registre interculturel dans l'accompagnement. Les professionnels parlent d'interculturalité, alors que de nombreux chercheurs considèrent aujourd'hui cette expression comme réifiante. Elle est certainement plus appropriable par les professionnels car elle renvoie aux droits culturels et aux cultures supposées des pays de départ, et évite pour les professionnels de se considérer eux-mêmes comme ethniques. Ils incarnent ainsi la norme, et les jeunes l'altérité. Ethnicité et interculturalité sont des notions complexes qui amènent le questionnement de rapports sociaux hiérarchisés et inégalitaires, qui peut être difficile à s'approprier dans une logique institutionnelle et professionnelle d'efficacité.

Si les professionnels disent envisager la rencontre des cultures associées au pays de départ comme *le lieu privilégié d'une construction de soi-même et de partage de valeurs universelles,* par l'identification d'une humanité commune dans la diversité culturelle, il n'empêche que *l'asymétrie, la condition minoritaire et l'inégalité des vies* prévalent à cette relation éducative et professionnelle considérée comme reconnaissant l'Autre. Les usages diversifiés de la notion d'interculturalité associés aux possibilités d'explicitation du concept d'ethnicité, pourraient faire l'objet d'une recherche future, auprès des travailleurs sociaux et des anciens publics MNA de l'ASE. Cette recherche serait formalisée par un projet d'enquête auprès d'équipes éducatives et d'anciens MNA guinéens qui forment peu à peu des collectifs de guinéens en France. Une telle enquête développerait les points saillants déjà abordés, notamment *l'interculturalité* mobilisant les registres de l'empathie et l'altérité ; les rapports sociaux asymétriques et minoritaires vécus ; les promesses heuristiques de l'ethnicité comme *modalité d'être* et rapport social. Au prisme de ces concepts, cette recherche interrogerait la protection des MNA depuis le vécu passé et présent des intéressés et les acteurs professionnels. L'interculturalité et la variété des récits professionnels y faisant référence ont montré la volonté de considérer les MNA comme partie prenante de leur accompagnement. Cette volonté a permis d'enraciner la pratique professionnelle et d'intégrer d'abord symboliquement, puis concrètement les MNA dans la fabrique de leurs propres destins en France. Cette conception de l'altérité permet de porter davantage l'attention sur les dispositions et les capacités des MNA, notamment majeurs. Ces MNA sont dans un processus dynamique d'élaboration constante de leurs propres repères, leurs propres valeurs, à la croisée de plusieurs univers de sens.

On a vu dans la partie 5.3.6 que cette dynamique d'élaboration et l'interculturalité ne concernent pas uniquement des MNA pris en charge et des équipes éducatives. Elles sont aussi présentes chez les migrants juvéniles accompagnés par des associations citoyennes, par des bénévoles. Ces mobilisations citoyennes pour l'accueil des migrants juvéniles, notamment en matière de scolarisation, jouent un rôle fondamental pour l'accès aux droits et à la scolarisation de ces jeunes. Mais ces associations citoyennes ne captent pas l'ensemble des migrants juvéniles, dont une partie en situation d'errance est difficilement captée par les institutions, y compris bénévoles et associatives. Abordée à la fin de la partie 5.3 en 5.3.7, la question de la jeunesse errante dessine en creux l'importance que recouvrent les fonctions d'étayage de toutes les pratiques d'accompagnement quelles qu'elles soient (interculturelle, éducative, bénévole, salariée,

judiciaire, administrative). Car c'est l'isolement qui en premier lieu invisibilise et vulnérabilise les migrants juvéniles en situation d'errance. Largement stigmatisés par de nombreux médias, ils sont également victimes de phénomènes comme la traite des êtres humains, diverses formes d'exploitation et victimes du manque de moyens financiers et juridiques qui permettraient d'y remédier. L'investigation de ce sujet a montré la mobilisation d'équipes pluridisciplinaires et de plusieurs institutions (protection de l'enfance, PJJ, Justice, Police, mairie, associations, bureau d'études, CAARUD, GIP médiation et d'autres) pour intervenir auprès de ces publics. L'enjeu de ce travail en réseau est de produire une multiplicité de regards et des outils adaptés pour amorcer un accompagnement. Ces migrants juvéniles ont les mêmes besoins que toutes les personnes du même âge en termes de contenance, de reconnaissance, d'affection. Les manques qu'ils vivent n'ont cependant rien d'inéluctable. Leurs prises en charge nécessitent d'innover et de rendre plus flexibles et perméables les dispositifs d'accroche, d'accompagnement et de protection.

Certaines situations de travail en réseau qui viennent d'être rappelées ici répondent comme les autres situations à des logiques institutionnelles, produisant quotidiennement la définition des bonnes pratiques puis le contrôle des dispositifs destinés à les mettre en application. Si ces logiques sont rarement appréhendées comme telles, c'est parce qu'elles sont par la suite *naturalisées* au sein des *communautés de pratiques* (professionnels de la DPEF, le BMNA et structures mandatées) et diffusées au sein d'une même culture professionnelle (le Département). Leur observation a permis de caractériser certaines tendances et évolutions importantes du fonctionnement de la DPEF et de l'administration en générale. Il s'agit notamment de la distinction heuristique de la *prévention* et la *protection*, le manque de moyens, la bureaucratie et l'informatisation croissante, la neutralisation du biais techniciste, les registres d'action mobilisant l'autonomie et l'inclusion des usagers. On a vu également que certains paradigmes historiquement présents dans l'action sociale portée par le département et la DPEF font office de boussole pour les professionnels, comme le développement du pouvoir d'agir, l'interculturalité, la solidarité comme processus de transformations des rapports sociaux.

Analysé à la fin du chapitre 5 dans la dernière partie 5.4, le projet de territorialisation a offert des perspectives de progression de ces paradigmes. Il a notamment réinscrit les professionnels dans une dynamique de conceptualisation de l'action et d'explicitation des pratiques (usagers -famille et enfants- en situation précaire, priorisation de la prévention et du bien-être des publics, besoins

d'accompagnement sur le temps long). A travers le processus de territorialisation, le département a été appréhendé comme un lieu d'activation *du local et des solidarités* (institutionalisées, citoyennes, sociales) qui subvertit le paradigme centre/périphérie. La maïeutique territoriale produite par les agents/usagers/publics favorise la construction de politiques solidaires, dont la première brique est une délibération collective sur la transformation des rapports sociaux entre *minoritaires et majoritaires*. De nombreux temps y sont consacrés et sont relatés dans cette thèse (Solutions solidaires, politiques d'inclusion, ESS, Journées jeunesse, Politiques de solidarités alimentaires, conférence sur le mouvement des gilets jaunes, exposition SOS Méditerranée). Ces temps d'expressions et de délibérations, de constructions et transmissions des savoirs fabriquent *par le bas* le sens du mot solidarité et *l'épistémé institutionnelle*. Ils participent à la construction d'une démocratie territoriale. Si l'évolution de l'État *post-providence* (Dufour, 2002 ; Castel, 2009) a profondément reconfigurée les politiques publiques et le travail social, le processus de territorialisation donne un second souffle à ces politiques. De nouvelles stratégies professionnelles et partenariales, fondées sur les savoirs théoriques et expérientiels acquis des premières politiques sociales des années 1970 et des politiques de la ville des années 1980 à 2000, réengagent les ambitions de solidarités et de cohésion sociale. L'essor des économies sociales et solidaires (ESS) établies sur les critères d'utilité sociale et d'intérêt général, leurs insoumissions à l'économie de marché et ses principes de scalabilité parachèvent ce mouvement. Ces pratiques et formes du travail résistent à une somme de dynamiques socio-économiques contemporaines auquel le phénomène de *désencastrement* de l'économie conduit. On a vu aussi qu'elles résistent aux pressions de la gouvernementalité d'état en matière de politiques sociales et migratoires. Déjà présente à la fin du 19ème siècle, la criminalisation de la migration occupe désormais une place centrale dans la politique migratoire moderne, la gestion des flux (Rigoni, 2021 ; Parrot, 2023) et des frontières en Europe (Parrot, 2023). Les acteurs professionnels du BMNA et des structures mandatées surmontent quotidiennement les contradictions *répression compassion* de l'accueil des migrants, en mobilisant l'éthos professionnel du travail social et l'interculturalité, en replaçant au centre des discussions le destin des MNA. L'étymologie de '*travail'* associée à l'anglais '*travel*', qui signifie *se déplacer en franchissant un obstacle* est tout à fait à propos pour illustrer le destin croisé des parcours professionnels de la protection de l'enfance et des parcours de vie des jeunes migrants.

ANNEXES

1. Présentation d'un dossier MNA
2. Plan du bureau MNA et étage du service
3. Plan de méthodologie de travail pour le GEOMIE
4. Analyse comparative des dossiers CJM par opérateurs
5. Nationalités représentées dans l'analyse comparative des dossiers CJM
6. Présentation des situations autres pour le diagnostic partagé de l'Education Nationale

ANNEXE 1. Présentation d'un dossier MNA

La situation du jeune Moussa, né en 2003 (toutes les données ont été anonymisées, et le prénom modifié) Une approche du travail par l'administration au BMNA. Je vais à présent illustrer les différents niveaux de lecture propre à l'administration des dossiers en protection de l'enfance, que doivent mobiliser les agents du BMNA, avec la présentation d'une *étude de cas* d'un dossier enfant MNA. Il n'est pas représentatif ni exceptionnel, il montre seulement l'imbrication des procédures juridiques, de l'accompagnement socio-éducatif, et de l'histoire personnelle du MNA, tout au long de la prise en charge. Au regard des premiers éléments que je parcours de son dossier, ce jeune a eu une première OPP à Montpellier, et il est ensuite orienté à Bordeaux, avec le statut de mineur confié par la Juge des enfants. Dans le sous-dossier individuel Enfant Mesures d'accueil, le volet judiciaire informe dans l'ordre chronologique du dernier jugement de placement réalisé en date du **** aout 2020. Le jeune est né au Mali, à ***, sa mère est encore vivante mais pas son père. On trouve plus en avant l'OPP de Montpellier, qui explicite les motifs de l'ordonnance : vu les dispositions des articles L112-3, L112-4, L223-2 du CASF, et 375 375-5 du code civil, et 1181-& du code de procédure civile, vu le rapport d'évaluation établi par le conseil général de l'Hérault, et la décision d'orientation de la cellule nationale MIE-DPJJ, et enfin vu l'urgence, la vice-procureur du TGI ordonne la remise provisoire au Conseil Départemental de Gironde. Il est réorienté en raison de l'atteinte de la clé de répartition dans l'Hérault. Ainsi, tous les jeunes évalués mineurs sont réorientés, et ce département envoie sept jeunes en Gironde en même temps que Moussa. Le rapport d'évaluation est joint à cette demande de réorientation pour Moussa, dont le père est mort quelques temps avant son départ pour l'Europe, et dont la mère s'occupe de la maison et de ces deux petites sœurs. Ces dernières sont allées quelques temps à l'école coranique, mais sont revenus à la maison pour aider leur mère. Moussa est allé à l'école, mais son père a souhaité qu'il arrête, il a donc interrompu sa scolarité avant l'entrée en collège. Au moment du décès de son père, c'est l'oncle maternel qui prend la décision de faire migrer Moussa, et le fait amener en Mauritanie. De là, il voyage vers les Iles Canaries espagnoles, où il est pris en charge dans un centre, avec un suivi médical, et une équipe éducative qui s'occupe de lui. Comme il n'a pas de famille en Espagne et ne comprend pas la langue, les éducateurs l'emmènent à l'aéroport. Une équipe le réceptionne à l'arrivée de son vol vers Espagne, et l'autorise à partir pour la France après quelques jours passés au centre. Il prend un train et arrive à Montpellier, où la police le conduit au service de la mise à l'abri. Les premiers jours se passent bien mais il ne sort quasiment pas. Il n'a pas encore réfléchi à ses projets, et

explique par la suite que cette attente des adultes est compliquée pour lui « *c'est très dur pour moi, on ne m'a jamais posé ce genre de question, je n'ai jamais fait ça.* ». Le dossier administratif reprend les éléments relatifs aux autorisations transmises aux établissements pour la prise en charge. C'est l'association *** qui va prendre en charge le jeune, seulement deux jours avant le premier confinement. C'est donc tout son projet de vie qui est mis à l'arrêt, rendant impossible bon nombre de démarches : bilan de santé, visite de Bordeaux, bilan scolaire, recherche de stage. Après le confinement et plusieurs stages en entreprise, il pense que les métiers du bâtiment lui correspondent. Dans le dossier scolarité, famille d'accueil et établissement on retrouve les premiers contrats d'apprentissage, les fiches de renseignements pour les compagnons du devoir, les conventions de stage. Le sous dossier AEJM qui concerne sa majorité est assez fourni, et on apprend que Moussa a été réorienté vers *** avec la plateforme ***. Il a fait un CAP installation thermique et il est accompagné par son avocat pour obtenir son titre de séjour.

ANNEXE 2. Plan du bureau MNA et étage du service

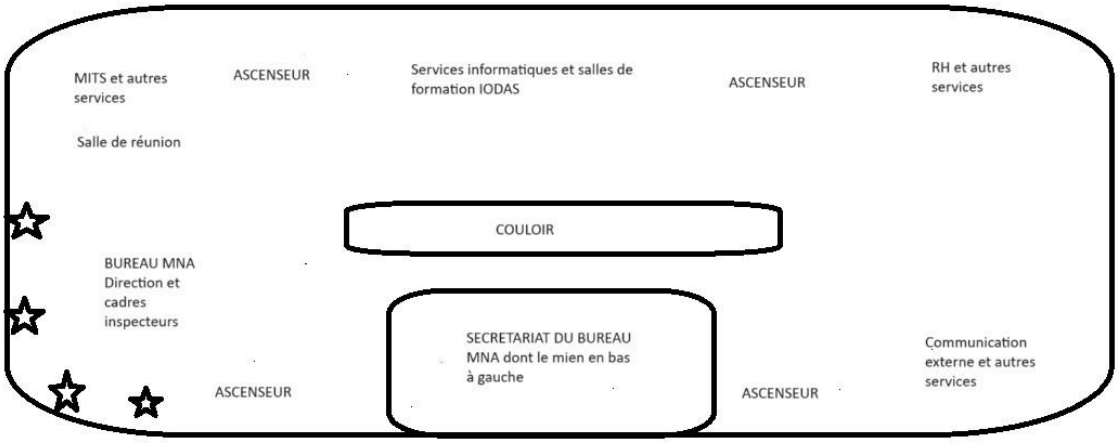

ANNEXE 3. Plan de méthodologie de travail pour le GEOMIE

	OUTIL METHODOLOGIQUE : PROBLEMATIQUES RENCONTREES PAR LE SERVICE D'EVALUATION DE LA MINORITE ET DE L'ISOLEMENT (GEOMIE 2022)
LA QUESTION DE DEPART	1 – Est-il pertinent que la procédure d'évaluation (de minorité et d'isolement) des MNA soit administré par la DPEF ? Est-ce que ce n'est pas mettre en difficulté les travailleurs sociaux ? Comment ce type de service peut être pérennisé ? 2- Comment parvenir à mettre d'accord toutes les parties prenantes institutionnelles au sujet du dispositif et traduire ce consensus en actes, en termes d'organisation du service ? les parties prenantes étant : le bureau MNA, la DPEF, les équipes IP dans certains départements, les élu(e)s, les associations citoyennes, la préfecture, les jeunes.
EXPLORATION : ENTRETIENS, LECTURES	**2018** : enquête au SAEMNA, ancien service d'évaluation (participation aux réunions et entretiens d'évaluation, entretiens avec les professionnels du service, visite de la mise à l'abri) mémoire de M2 anthropologie sociale. **2020-2021** : Observations des séances de clôture d'évaluation (bureau MNA) Analyse de contenu et analyse comparative des rapports produits par le SAEMNA. Analyse des évaluations faites à Toulouse et Nantes (documents recueillis pour la mission d'expertise de la direction du bureau MNA, 10/ 2020) Entretien avec le chef du nouveau service d'évaluation CDEF (février 2021) Carnets de terrain, notes de synthèse. État de l'art pluridisciplinaire : sociologie, anthropologie, géographie, philosophie
LE CADRAGE THEORIQUE (APRES RESULTATS DE LA PHASE EXPLORATOIRE)	**1 : l'ergonomie du dispositif** (nouveau service en février 2021) ne suffit pas à atténuer les conflits/incompréhensions avec certaines associations citoyennes (soutien aux jeunes migrants) **: Le dispositif est une construction institutionnelle** (cahier des charges et mises en pratique). Elle se base sur des rapports d'interdépendance : CDEF, Bureau MNA, Tribunal, Préfecture. Cette construction vise à maintenir le champ d'action de la protection de l'enfance MNA **opérationnel.** **3 : le dispositif remplie des objectifs annexes invisibilisés :** stabilisation de la situation des jeunes, restauration et protection de l'intégrité physique des jeunes, restitution de l'identité narrative des jeunes (récit de soi à la première personne) au cours des entretiens d'évaluation. Le jeune est placé dans la position de sujet parlant, doué d'intentionnalité, et de réflexion dans une situation d'interlocution. **4 : Ces objectifs résolvent des difficultés** : linguistique (standardisation des entretiens qui dissimulent les situations nouvelles d'interaction intersubjectives. Les stratégies locutoires adoptées pour répondre à la commande qui masquent les enjeux d'ordre narratif et le processus d'identité dynamique à l'œuvre dans le protocole.) sociologique (l'interaction asymétrique entre le travailleur social et le jeune, l'adaptation contrainte des jeunes aux représentations normées de la minorité et de l'isolement) professionnel : l'explicitation de ces grilles de lecture pourraient prévenir les risques d'épuisement professionnel. **5 : L'autonomie des structures** (ici le CDEF pour le montage du dispositif) autorise des formes variées (de l'unité jusqu'aux grandeurs), le maintien et la valorisation de leurs particularités, elle est cadrée par un rapport d'autorité et une chaine de commandement stables (supervision et autorité du département, encadrement juridique de toutes procédures)
VERS LA PROBLEMATIQUE	**PROBLEMATIQUE CENTRALE :** Dans quelle mesure le service est soumis à des tensions déstabilisant son fonctionnement ? En quoi ces phénomènes justifient dans certains départements une chaine hiérarchique différente (cellule CRIP notamment) ? **Exemple de tensions internes :** variation numéraire des arrivées, blocage de la situation d'un jeune (expertise des papiers par la PAF), épuisement de certains professionnels et turn over, changement de direction dans la hiérarchie. **Exemple de tensions externes :** mobilisation de collectif de soutien, situation géopolitique du pays d'origine de certains jeunes (situations complexes et psycho trauma), médiatisation, articles de presse, intervention des élus politiques. **Quelles stratégies de définition puis de contrôle du dispositif ont été et peuvent être mises en œuvre pour répondre à ses particularités ? (Identification et évolution)**
CONCEPTS	Politiques publiques, accueil, mission de mise à l'abri, et évaluation de la minorité, état civil (reconstitution, analyse, expertise), migration, altérité, psycho trauma.
HYPOTHESES OPERATOIRES	**L'objectif théorique : aller dans le même sens. L'objectif pratique : garder la file active stable, tout en répondant à la contingence.** **Les conflits entre certaines parties prenantes** au sujet de l'évaluation ne relèvent PLUS de l'organisation du service d'évaluation, les causes sont d'abord exogènes au dispositif. **Expliciter et communiquer les pratiques professionnelles spécifiques** (points de vue des équipes, des travailleurs sociaux et chefs de service) aide à lever certaines incompréhensions/conflits (élues, associations), permet d'historiciser et d'objectiver les rationalités propres au champ professionnel du travail social. **Depuis le bureau MNA, la neutralité et la technicité** sont revendiquées pour répondre au guide des bonnes pratiques, mais l'analyse critique de la mission d'évaluation et systémique des enjeux sociopolitiques de la migration sont également valorisés. **Les formes de coordination** répondent parfois à des objectifs périphériques : maitriser, rappeler la hiérarchie, négocier, innover, ne rien faire, expliciter. **L'interdépendance et les rapports hiérarchiques** structurent les dynamiques interactionnelles entre services. Il faut les expliciter car elles président à la fabrique du statut de MNA, puis à la PEC. **La PE joue un rôle d'autorité et de contrôle** (triangulation avec la justice) vis-à-vis des institutions, elle est aussi garante de : 1/ Dialogue institutionnel, réponses directes aux nécessités du terrain Evolutions du public, des demandes, 2/ Des problématiques émergentes (ex : MNA non régularisés, jeunes salariés précarisés)

ANNEXE 4. Analyse comparative des dossiers CJM par opérateurs

Corpus n°1 (180 dossiers) par opérateurs

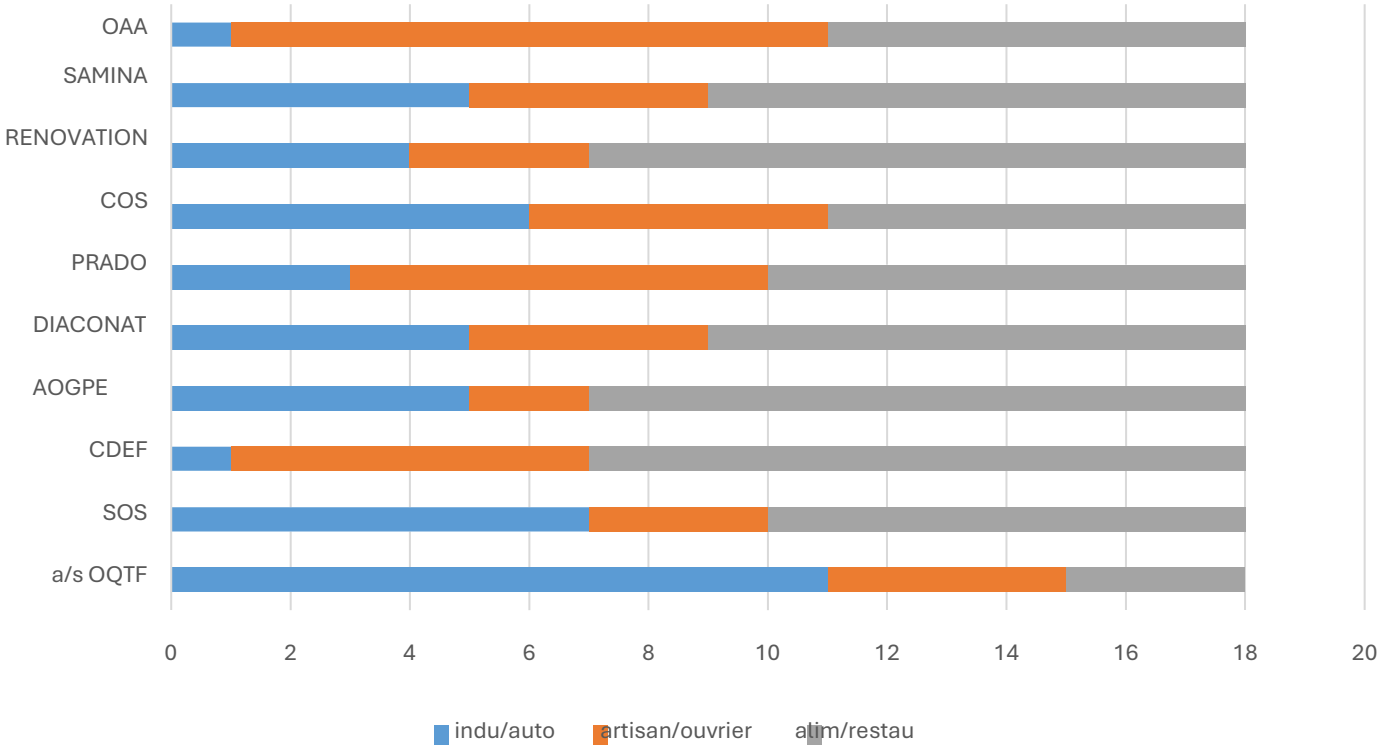

Corpus 1 et 2 (360 dossiers) répartition des secteurs de formation, 2021

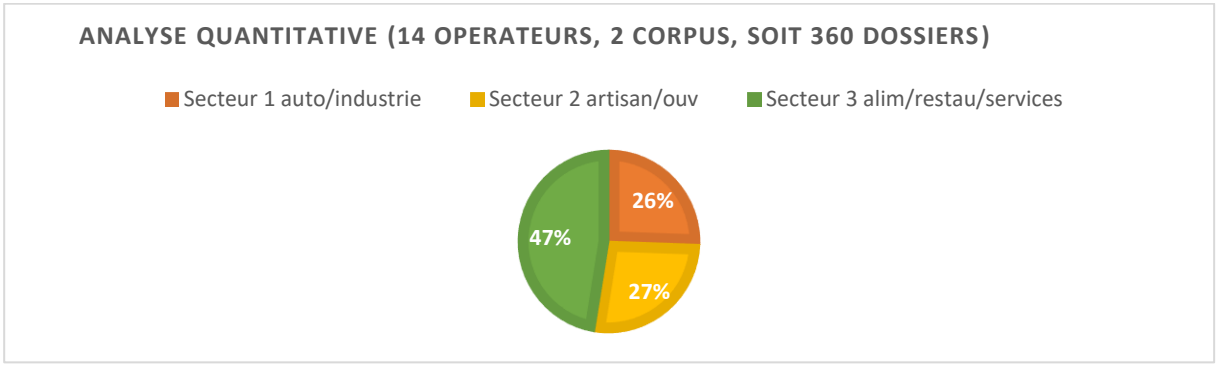

FOCUS sur les MNA d'origine guinéenne. Sur 2 corpus (180 dossiers chacun) ils représentent 40% et 43% des effectifs, ce qui est représentatif du pourcentage de jeunes guinéens pris en charge en Gironde, sur l'ensemble des nationalités. Pour le corpus n°1, la répartition par secteur professionnel est homogène chez tous les opérateurs, et correspond pour l'ensemble des Guinéens à celle des autres MNA : 28% pour le secteur un (27% dans l'ensemble), 26% pour le secteur 2 (27% dans l'ensemble), et enfin 46% pour le secteur trois (identique à l'ensemble). A noter que 13 des 21 BACS professionnels de ce corpus ont été réalisés par des Guinéens. Cependant pour le corpus n°2, les MNA guinéens sont 25% dans le secteur 1, identique à l'ensemble, ils sont surreprésentés dans le secteur 2 avec 34%, contre

27% de l'ensemble, et sous-représentés dans le secteur 3 avec 38%, contre 48% de l'ensemble – en rappelant tout de même que le secteur 3 est massivement mobilisé dans le corpus n°2, et totalisent presque la moitié des effectifs, avec 48%. D'autres variations de ces grandes tendances s'observent au niveau micro, quand on regarde les PEC pour chaque opérateur. Ex : les Guinéens sont surreprésentés dans le secteur alimentation commerce et services pour le CDEF et Rénovation ; ils sont sous représentés dans le secteur automobile industrie pour les OAA, et sont sous représentés dans le secteur artisan ouvrier pour l'OREAG, l'AOGPE, et le PRADO. **S**ur les deux corpus (360 dossiers) 34 BAC PROFESSIONNELS sont en cours ou réalisés, 22 d'entre eux sont réalisés par des MNA guinéens.

ANNEXE 5. Nationalités représentées dans l'analyse comparative des dossiers CJM

Corpus 1 et 2 (360 dossiers) Nationalités représentées et secteur de formation

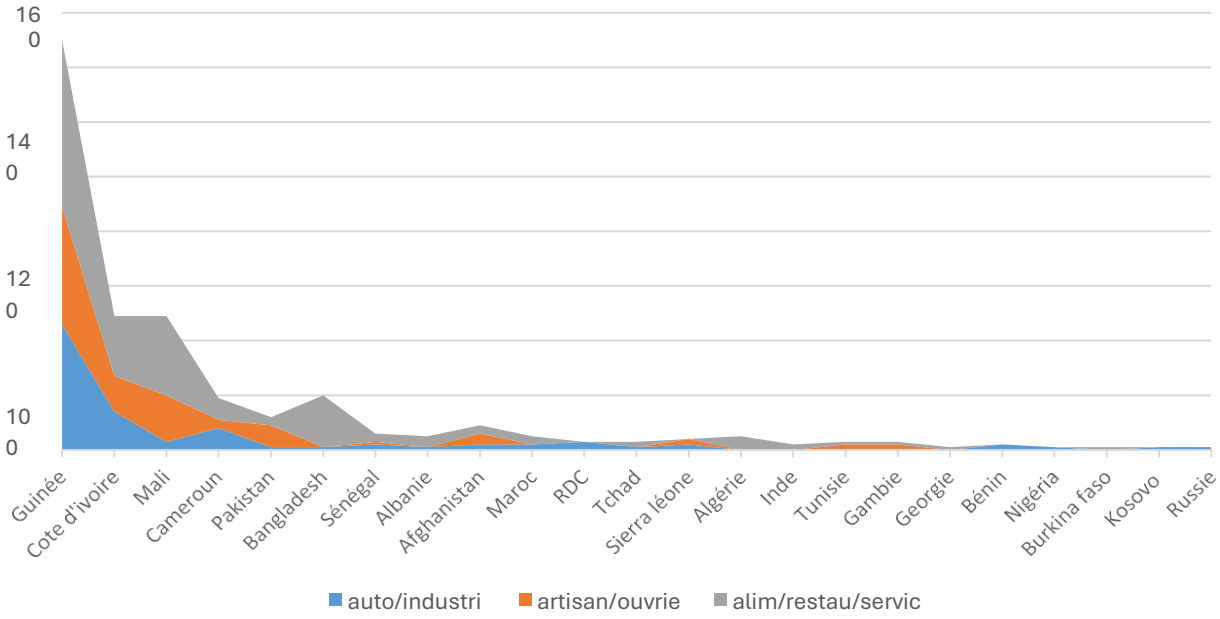

ANNEXE 6. Présentation des 'situations autres'. Diagnostic partagé, Education nationale

TERRITOIRES/ études **situations autres**	Collège	Lycée pro	BAC	Autres	Autres	Total
Bassin (Mouleau/ Camina)	9	9	1 BTS	3 FLE cobas, 1 contrat pro	1 stage, 1 mission locale, 2CQP	27
Médoc (IDB/ Camina)	0	5	0	3 CA, 2 CDI	1 institut des métiers	11
Sud Gironde (st Macaire, Diaconat, IDB, Prado)	13	8	1 BAC 1 BATIPRO	à définir, 1 ESAT	2 non scolarisés, 1 centre scolarité adapté, 1 ORFIE	28
Libourne (Alefpa, IDB)	0	6	9 BATIPRO	1 GRETA, 3 missions locales	4 prépa apprentissage	23
BX métropole	12 (dont 10 UPE2A)	19	11 (dont 2 BTS)	10 (CDI CDD CFCTP Batipro, CAFA)		52

BIBLIOGRAPHIE

- ABÉLÈS M (1992) *La vie quotidienne au Parlement européen,* Paris, Éd Hachette.
- ABÉLÈS M (1995) Pour une anthropologie des institutions. Revue *L'homme,* 1995-07, vol 35 (135) p 65 - 86.
- ABÉLÈS M (2004) Le terrain et le sous-terrain. Chapitre dans Ghasarian C, *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive, Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Éd Armand Colin. p 35 - 43.
- ABÉLÈS M (2005) préface de l'ouvrage de A. Appaduraï, *Après le colonialisme : les conséquences culturelles de la globalisation*. Éd Payot et Rivages.
- ABÉLÈS M (2008) Politique et globalisation. Perspectives anthropologiques », L'Homme. *Revue française d'anthropologie* n° 185-186, p 133 - 143.
- ABÉLÈS M (2008) *Anthropologie de la globalisation*. Paris, Éd Payot, 208 p.
- ABÉLÈS M (dir.) (2011) *Des anthropologues à l'OMC. Scènes de la gouvernance mondiale,* Éd CNRS.
- ABÉLÈS M (2014) *Penser au-delà de l'État*. Éd Belin, coll. Anthropolis, 109 p.
- ABÉLÈS M (2023) *L'État en perspective*. Dans Gefen A (dir) *Un monde commun*. Éd CNRS. P 218 – 221.
- ABSI P, BAZIN L, SELIM M (2014) Les dominations enchevêtrées. Investissements épistémologiques de l'anthropologie du travail. *Revue L'Homme et la société* « Les mille peaux du capitalisme », vol 3, n° 193-194, p. 153-180.
- ADAM J.-M, BOREL M.-J, CALAME C & KILANI M (1990) *Le Discours anthropologique, description, narration, savoir*. Éd Lausanne, Payot.
- ADELL N (2023) Communautés, appartenances, identités. Dans Gefen A (dir) *Un monde commun.* Éd CNRS. P 152 – 155.
- AGIER M (1997) Ni trop près ni trop loin. De l'implication ethnographique à l'engagement intellectuel. Dans Gradhiva, *Revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie*. N°21, p 69 - 76.
- AGIER M (2008) *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Éd Flammarion, p. 298.
- AGIER M (2011) L'encampement du monde. *Revue Plein droit* 2011/3 (n°90) p 21 – 24.
- AGIER M (2015) *La Condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, Paris, Éd La Découverte.
- AGIER M (2016) *Les migrants et nous : comprendre Babel*. Éd CNRS.
- AGIER M (2018) *L'étranger qui vient. Repenser l'hospitalité*, Éd Seuil.
- AGIER M (2019) La lutte des mobilités. Catégories administratives et anthropologiques *de la migration précaire.* Dans Lendaro A, Rodier C, Vertongen YL (dir) *La crise de l'accueil*. Éd La Découverte. p 81 – 95.
- AGIER M, COPANS J, MORICE A (1987) *Classes ouvrières d'Afrique noire*. Éd Karthala-OSTROM ('Hommes et Sociétés').
- AGIER M, LE COURANT S (dir.) (2022) *Babels : enquêtes sur la condition migrante*, Éd Seuil.
- AKOKA K (2020) *L'asile et l'exil. Une histoire de la distinction réfugiés/migrants*. Éd La Découverte, 352p.

- ALBER A (2013) Travail et organisation dans le secteur public : la fascination du privé ? Dossier : Management et nouvelle gestion publique : limites et paradoxes de l'imitation du privé. *La Nouvelle revue du travail*. N°2, p 1 - 55.
- ALBERO B (2013) L'analyse de l'activité en sciences de l'éducation : entre aspirations scientifiques et exigences pragmatiques. *Revue Travail et Apprentissages*, n°12, p 94 – 116.
- ALDRIN P, FOURNIER P, GEISSER V, MIRMAN Y (dir) (2022) *L'enquête en danger : Vers un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales*. Éd Armand Colin.
- ALEXANDRE-BAILLY F, HAHN C, GEAY A, VIGNON C (dir.) (2008) *Former les managers : Quand l'alternance s'invite dans le débat*. Paris, Éd Vuibert.
- ALLIES P (1980) *L'invention du territoire*. Presses universitaires de Grenoble.
- ALPHANDERY P, BERGUES M (2004) Territoires en question : pratiques des lieux, usages d'un mot. Revue *Ethnologie française,* n°34, p. 5-12.
- ALTHABE G (1985) La production de l'étranger, xénophobie et couches populaires urbaines. Revue *L'homme et la société* 77 (1) p 63 -73.
- ALTHABE G (2005) Questions d'altérité. *Journal des anthropologues*, n°101-100, p 285-288.
- ALTHABE G, SELIM M (1998) *Démarches ethnologiques au présent*. Éd L'Harmattan.
- ALLIERES G (2021) Le travail social doit-il devenir une discipline universitaire ? *Revue Lien social* n°1287 (2) p 16-17.
- ALTER N (2002) Théorie du don et sociologie du monde du travail. *Revue du MAUSS*, vol. no 20, no. 2, 2002, p 263 – 285.
- AMAR M, ANGOUSTURES A, BOUDOU B, DELEIXHE M, AUBLANE M, KEVONIAN D, LUSSAULT M (2018) Le courage de l'hospitalité. *Revue Esprit* 2018/7-8 (juillet-aout) 272 p.
- AMOSSY R (dir.) (1999) *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*. Éd Genève : Delachaux et Niestlé.
- AMSELLE, J-L [1990] (2010) *Logiques métisses, Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*. Éd Payot.
- AMSELLE J-L (2005) *Branchements. Anthropologie de l'universalité des cultures*. Paris, Éd Flammarion.
- AMSELLE J-L. (2008) *L'Occident décroché. Enquêtes sur les postcolonialismes*. Éd Stock
- ANDERSON N [1923] (1967) *The Hobo: Sociology of the Homeless Man*, Chicago University Press.
- ANDRADE L M (2017) Le capitalisme comme religion. La théologie de la libération au tournant décolonial. *Revue Tumultes* 2017/1 (n° 48) p 87 – 100.
- ANGOTTI M (2020) De l'autre côté du miroir. *Revue Esprit* 2020 (juillet-aout) p135 - 139
- ANZIEU D (1984) *Les Contenants de pensée*, Paris, Éd Dunod.
- APPADURAI A (2001) *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation.* Éd Payot.
- APPADURAI A (1998) *Modernity at large: cultural dimensions of globalization.* University of Minnesota Press, Ed 4. Print.
- APPIAH K A (1985) *The uncompleted argument. Du Bois and the Illusion of Race*. In H L Gates Jr (ed) *"Race", Writing and Difference*. University of Chicago press, 1986, p 21- 37.

- ARAB C (2008) La circulation migratoire : Une notion pour penser les migrations internationales. *E-migrinter, 2008,* La circulation migratoire, 1, p 20 - 25.
- ARCHAMBAULT M, LARDANCHET G, SIRI M (2017) Des MIE au med : l'indispensable prise en compte des situations qui échappent au droit commun. *Revue de l'enfance et de l'adolescence* 2017/2 (n°96) p 301 - 315.
- ARENDT H (1998) *The Human Condition* (Second édition) University of Chicago Press.
- ARBORIO A-M, FOURNIER P (2005) *L'Enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Paris, Éd Armand Colin.
- ARDOINO J (1983) Polysémie de l'implication. *Revue POUR* n° 88, L'analyse de l'implication dans les pratiques sociales. Toulouse. p 19 – 22.
- ARMAGNAGUE-ROUCHER M (2018) Enfants et jeunes migrants à l'école de la République : une scolarité sous tension. *Revue européenne des migrations internationales*, 4 (vol 34) p 45 - 71.
- ARMANGNAGUE-ROUCHER M, EBERSOLD S (2017) Importunité scolaire, orchestration de l'accessibilité et inégalités. *Revue Éducation et sociétés* /1 (n° 39) p 137 – 152.
- ARMAGNAGUE-ROUCHER M, RIGONI I, TERSIGNI S (2019) A l'école en situation migratoire. *Revue Migration société,* 2019/2, n°176, p 17 - 31.
- ARMAGNAGUE-ROUCHER M, RIGONI I, COSSE C, MENDONCA DIAS C & TERSIGNI S (coord.) (2018) Étude sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV). *Rapport de recherche EVASCOL.*
- ARTIÈRES P (2013) *Police de l'écriture. L'invention de la délinquance graphique (1852-1945).* Éd La Découverte.
- ASTIER I, DUVOUX N (dir.) (2006) *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, Éd L'Harmattan, coll Logiques Sociales, 212 p.
- AUGE M (1992) Le sacré aujourd'hui. Dans *Raison présente*, n°101, p 5 – 19.
- AUGE M (1992) *Non-lieux, Introduction à une anthropologie de la surmodernité.* Éd Le Seuil.
- AUGE M, COLLEYN J P (2021) *L'anthropologie*. Éd Que sais-je ? PUF.
- AUDIGIER F (2009) Du concept de situation en histoire, géographie et éducation à la citoyenneté. *REF -réseau Sciences de l'éducation de langue française- Symposium « Situation »,* Université de Nantes.
- AUSTIN J L (1991) *Quand dire, c'est faire*. Éd Seuil. Points essais.
- AUTÈS M (1995) Genèse d'une nouvelle question sociale. *Journal Lien social et Politiques,* n°34, Y-a-t-il vraiment des exclus, l'exclusion en débat. p 43 - 53.
- AUTÈS M (1996) Le travail social indéfini. *Revue des politiques sociales et familiales,* n°44 Numéro thématique : Travail social, trois points de vue. p 1 – 10.
- AUTÈS M (1998) L'insertion, une bifurcation du travail social. *Revue Esprit*, n°241, Mars- Avril, p 60 - 67.
- AUTÈS M (1999) *Les paradoxes du travail social*, Éd Dunod.
- AUTÈS M (2000) Trois figures de déliaison. Dans Karsz S (dir) *L'exclusion, définir pour en finir*. Éd Dunod, p 1-33.
- AUTÈS M (2005) Territoires et subjectivités : les nouveaux défis de l'action sociale. *Revue des politiques sociales et familiales*, n°81, p 9 – 17.
- AUTÈS M (2008) Au nom de quoi agir sur autrui ? *Nouvelle revue de psychosociologie*, n°6, p 11 - 25.

- AUZANNEAU M (2020) Apprendre le français quand on brûle les frontières : Questions et approche d'une recherche collaborative à la Protection judiciaire de la jeunesse. *Revue Migrations Société,* 2020/3 (n°181) p 103 - 120.
- AZEMA G, SECHEPPET M, MOTTAZ A-M (2020) Envisager une ethnographie enactive ? Réflexions illustrées. *Revue Activités*, n° 17-2. Le programme de recherche cours d'action p 1 – 37.
- BACHELARD G [1938] (2011) *La formation de l'esprit scientifique*. Éd Vrin.
- BACQUE M H, BIEWENER C (2013) *L'empowerment. Une pratique d'émancipation*. Éd La Découverte.
- BAILLEUL C, SENOVILLA-HERNANDEZ D (2016) Dans l'intérêt supérieur de qui ? : Enquête sur l'interprétation et l'application de l'article 3 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant dans les mesures prises à l'égard des mineurs isolés étrangers en France. *[Rapport de recherche] PPUAM 2013,* Migrinter. 2016, 157 p. ffhal-01337126
- BANCEL N, BLANCHARD P (1997) De l'indigène à l'immigré, images, messages et réalités. *Revue Hommes et migrations*, Thématique Imaginaire colonial, figures de l'immigré. n° 1207, p 6 – 29.
- BANCEL N, BLANCHARD P, BOUBEKER A, MBEMBE A (2015) *Le grand repli*. Éd La Découverte.
- BANTON M (1967) *Race, Relations*. Londres, Ed Tavistock.
- BALANDIER G (1971) *Sens et puissance. Les dynamiques sociales*. Éd PUF.
- BALDWIN J, MEAD M, (1971) *Le racisme en question.* Préface de R. Bastide. Trad. de '*A rap on race'*. Éd Calman-Lévy..
- BALDWIN J, PECK R (2017) *I am not your negro*. Éd Robert Laffont.
- BALIBAR E, WALLERSTEIN I [1988] (2018) *Race, nation, classe : les identités ambiguës*. Éd La Découverte 316 p.
- BALIBAR E, BESSONE M, WITHOL DE WENDEN C (2018) Le courage de l'hospitalité. *Revue Esprit* 2018/7-8 (juillet-aout) 272 p.
- BARBEY M (2020) *La protection de l'enfance en 100 points clés.* Éd Territorial Editions.
- BARDIN L (2013) *L'analyse de contenu*. Éd PUF.
- BAROU J (1978) *Travailleurs africains en France, rôle des cultures d'origine*. Presses orientalistes de France, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Actualités documents ».
- BAROU J (1986) Genèse et évolution d'un village urbain, le cas d'un groupe d'immigrés algériens installés dans un ensemble d'îlots du XVIe arrondissement de Marseille, *Revue Ethnologie française,* nouvelle série T 16 n°1 (janvier – mars) p 59 - 76.
- BAROU J (dir.) (2011) *De l'Afrique à la France, d'une génération à l'autre*. Éd Armand Colin, coll. « Sociétales ».
- BARTH F [1969] (1995) Les groupes ethniques et leurs frontières. Dans P Poutignat, J Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité.* Éd PUF. p. 203-249.
- BARTHOLEYNS G, GOVOROFF N, JOULIAN F (dir) (2010) Cultures matérielles. Une anthologie en forme de manuel. *Revue Techniques et culture*. N°54 – 55. Vol 1, p 1 – 13.
- BASTIDE R [1971] (1998) *Anthropologie appliquée.* Paris, Éd Payot.
- BATTEGAY A (2003) Les recompositions d'une centralité commerçante immigrée : la Place du Pont à Lyon. *Revue européenne des migrations internationales*. Vol 19 - n°2. p 9 - 22.
- BAUBET T, MORO M-R. (2003) *Cultures et soins du trauma psychique en situation humanitaire*. Éd La pensée sauvage.
- BAUBY P (2011) *Service public, services publics*. Éd La Documentation française.

- BAZIN L (2014) Le travail : un phénomène politique complexe et ses mutations conjoncturelles. *Revue Politique africaine*, Travail et politique, vol 1, n°133. p 7 – 23.
- BEAUGRAND C (2020) L'évaluation scolaire et linguistique des mineurs non accompagnés : modalités, difficultés et enjeux. *Revue Migrations Société*, n°181. p 71 – 84.
- BEAUCHEMIN C, ICHOU M, SIMON P (2022) Familles immigrées : le niveau d'éducation progresse sur trois générations mais les inégalités sociales persistent. Par l'équipe de l'enquête TEO2. *Revue Population et Sociétés*, 2022/7 - n°602, p 1 – 4.
- BEAUD S, NOIRIEL G (2021) *Race et sciences sociales. Essai sur les usages publics d'une catégorie.* Éd Agone.
- BEAULIERE A (2014) *Immigration intégration : un malaise persistant*. Éd Les points sur les i.
- BEAULIERE A (dir) (2020) *La condition immigrée. Regards sur un phénomène complexe*. Éd L'Harmattan, documentation haïtienne.
- BECKER H [1985] (2024) *Outsiders : Etudes de sociologie de la déviance*. Éd Métailié.
- BECKER H (1966 – 1967) *Whose Side Are We On?* 14 Social Problems n°239. In H.S. 1970. *Sociological work : method and substance*. Chicago (IL) Aldine (trad. fr., *Le travail sociologique : méthode et substance*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2006).
- BELLON A (2023) *L'État et la Toile. Des politiques de l'internet à la numérisation de l'action publique*, Vulaines-sur-Seine, Éd du Croquant.
- BERNARDOT M J (2019) *Etrangers, immigrés : (re)penser l'intégration. Savoirs, politiques et acteurs*. Éd Presses de l'EHESP.
- BERNOUX P (2005) Les fondements : contingence, stratégie, règles, identités et cultures. Chapitre un. Dans Amblard H, Bernoux P, Herreros G, Livian Y-F, *Nouvelles approches sociologique des organisations.* Éd Seuil.
- BERNOUX P (2016) Un changement de paradigme : le travail comme activité. *Revue Sociologie et Sociétés,* Volume 48, n°1- p 18- 25.
- BERNOUX P [2014] (2021) *La sociologie des organisations. Initiation théorique suivie de douze cas pratiques.* Éd Le Point.
- BERTHOMIERE W, FROMENTIN J, LESSAULT D, MICHALON B, PRZYBYL S (2020) L'accueil des exilés dans les espaces ruraux en France : orientations nationales et déclinaisons locales d'une politique de dispersion. *Revue européenne des migrations internationales*. vol 36, n° 2 – 3. L'accueil hors des grandes villes. p 53 – 82.
- BESSIN M, BIDART C, GROSSETTI M (dir) (2010) *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement.* Éd La Découverte.
- BEUST P, HAUCHARD-SEGUIN N, KERVADEC D (2019) *Gouvernance et environnement numérique : choisir ou subir ?* Colloque international ESFAM 2019. « *La gouvernance universitaire à l'ère numérique* » Mars 2019, Sofia, Bulgarie.
- BEZES P (2009) *Réinventer l'État : les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, Éd PUF.
- BEZES P (2023) *Inventions et réinventions de l'administration*. Dans Gefen A (dir) *Un monde commun*. Éd CNRS. p. 214 – 217.
- BEZES P, DEMAZIERE P (2011) Introduction. New Public Management et professions dans l'État : au-delà des oppositions, quelles recompositions ? *Revue Sociologie du travail*, n° 53, 3, p. 293 - 348.
- BEVORT A, JOBERT A, LALLEMENT M, MIAS A (dir) (2012) *Dictionnaire du travail*. Éd PUF, 880 p.

- BHABHA J (2014) *Child Migration and Human Rights in a Global Age*; Vol 25 in the series Human Rights and Crimes against Humanity. Princeton University Press
- BILLION P (2007) Travail social en milieu ouvert et altérité. Histoire d'un rendez-vous manqué. Dans Crenn C, Kotobi L, Gillet J-C (dir.) *Les animateurs face à la différence ethnique*, Éd L'Harmattan, Animation & Territoires. p 61 – 78.
- BIRNBAUM Y (2023) *Seuls les enfants changent le monde*. Éd Seuil, 176 p.
- BISIAUX S-A, HERAN F (2021) *En finir avec les idées fausses sur l'immigration*. Éd Les éditions de l'atelier, 2008 p.
- BLANCHARD V, GARDET M (2017) *Mauvaise graine, Deux siècles d'histoire de la justice des enfants*. Éd Textuel, collection Histoire Beaux Livres.
- BLAY M (2013) *Dieu, La nature et l'homme*. L'originalité de l'Occident. Éd Armand Colin.
- BLAY M (2017) *Critique de l'histoire des sciences*. Éd CNRS Editions.
- BLONDIAUX L, SINTOMER Y (2002) L'impératif délibératif. *Politix. Revue des sciences sociales du politique.* N°57, p 17 - 35.
- BOLZMAN C (2012) Travail social auprès des populations migrantes et interculturalité : une analyse critique. *Les cahiers dynamiques*, 2012/4 (n°57), p 29 - 39.
- BOLZMAN C, JOVELIN E, MONTGOMERY C (dir) (2020) *'Mineurs isolés', mineurs migrants séparés de leurs parents : des vies tiraillées entre enfance et marginalisation des étrangers*. Éd L'Harmattan.
- BONELLI L. (2008) *La France a peur. Une histoire sociale de l'insécurité*. Paris, Éd La Découverte.
- BONIFACE P (2021) *La géopolitique : 50 fiches pour comprendre l'actualité*, 8ème édition. Éd Eyrolles.
- BONIFACE P (2022) *Atlas des relations internationales-3e éd.: 100 cartes pour comprendre le monde de 1945 à nos jours*. Éd Armand Colin.
- BONIFAY-BESSON C, DELPORT S (2021) Prendre en compte l'intérêt supérieur du mineur non accompagné. *Revue La Santé en action*, 2021, n°. 455, p 28-30.
- BONNET M, DESJEUX D (dir.) (2000) *Les territoires de la mobilité*. Paris, Éd PUF, Sciences Sociales et sociétés.
- BRUNEAU M (2004) *Diasporas et espaces transnationaux.* Paris, Éd Anthropos, 249 p.
- BONNET D, DELANOE D (2019) Motifs de départ des jeunes migrants originaire d'Afrique subsaharienne. *Journal des africanistes*, n°89-2, p 100 – 117.
- BORDIEC S (2017) Diversité limitée. Les opérations d'éducation à la citoyenneté dans les quartiers de la Politique de la ville. *Revue Déviance et Société*, n°41, 2, p 273 - 304.
- BORRAZ O, MUSSELIN C (2023) *Les organisations.* Dans A Gefen (dir.) *Un monde commun*. Éd CNRS.
- BORREL C, LHOMMEAU B (2010) *Être né en France d'un parent immigré.* Dans Insee Première, Éd INSEE.
- BOSCH C, CHEVALLARD Y (1999) Ostensifs et sensibilité aux ostensifs dans l'activité mathématique. *Revue Recherches en Didactique des Mathématiques* N° 19, p 77 - 124.
- BOUAZIZ N, YEIM S (2013) Les risques d'erreurs diagnostiques chez les mineurs isolés étrangers. *Revue Adolescence* 2013/3 (T.31 n°3) p 625 – 632.
- BOUCHAARA I (2017) Résister aux atteintes des droits fondamentaux, résister pour les mineurs isolés. *Journal du droit des jeunes*, 368-369-370(8) p 130 - 131.

- BOUCHER M (2022) *Ou va le travail social ? Contrôle, activation et émancipation*. Éd Champ social.
- BOUCHER M (2023) *La nébuleuse du pouvoir d'agir. L'empowerment des quartiers populaires à l'épreuve des pacificateurs et entrepreneurs de colère*. Éd Champ social
- BOUDOU B (2017) *Politique de l'hospitalité*. Paris CNRS Éditions.
- BOUGLÉ C (1906) Note sur les origines chrétiennes du solidarisme. *Revue de métaphysique et de morale*. Tome 14, n°1, Janvier, p 251 – 264.
- BOUQUET B (2003) *Ethique et travail social*. Éd Dunod.
- BOUQUET B (2006) Management et travail social. *Revue française de gestion* 9-10 (n° 168-169) p 125 – 140.
- BOUQUET B (2007) Le travail social à l'épreuve. Face aux défis, dynamiques et reconquête de sens. *Revue Empan,* vol. 68, nº 4, p 35 - 42.
- BOUQUET B (2012) Analyse critique du concept de contrôle social. Intérêts, risques et limites. *Revue Vie sociale,* nº 1, p 15 - 28.
- BOUQUET B, JAEGER M (2011) Tensions entre mise en œuvre des politiques migratoires et questions éthiques, *Revue Hommes et Migrations*, n°1290, mars-avril 2011. p 10 – 21.
- BOUQUET B, DUBÉCHOT P (2017) Parcours, bifurcations, ruptures, éléments de compréhension de la mobilisation actuelle de ces concepts. *Revue Vie Sociale,* n°18, p 15-22.
- BOURDIEU P (1978) Classement, déclassement, reclassement. *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n°24, p 2 - 22.
- BOURDIEU P (1978) Sur l'objectivation participante. Réponse à quelques objections. *Actes de la recherche en Sciences sociales*, n°23, p 67 – 69.
- BOURDIEU P (1984) *Homo academicus*. Éd de Minuit, coll. « Le sens commun », 302p.
- BOURDIEU P (1993) Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique. *Actes de la recherche en sciences sociales,* no 96-97, mars, p. 49-62.
- BOURDIEU P (1997) *Méditations pascaliennes*. Éd du Seuil.
- BOURDIEU P (1998) *Contre-feux.* Éd Liber-Raisons d'Agir.
- BOURDIEU P (1998) *Savoir-faire : contribution à une théorie dispositionnelle de l'action.* Éd du Seuil
- BOURDIEU P (2001) *Langage et pouvoir symbolique*. Éd Seuil.
- BOURDIEU P (2012) *Sur l'État:Cours au Collège de France (1989-1992)*. Éd Seuil.
- BRAUD R (2021) L'ethnicité dans le soin. Perceptions et possibilités d'agir des personnes minorisées. *Revue européenne des migrations internationales*. Vol 37, n°3 et 4, p. 157-178.
- BREDELOUP S (2008) L'aventurier, une figure de la migration africaine. *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 125, n°2, p 281 - 306.
- BRICAUD J (2006) Les mineurs isolés face au soupçon. *Revue Plein droit*, n°70 p 23-27.
- BRICAUD J (2012) *Accueillir les jeunes migrants : les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon*. Lyon, Éd Chronique Sociale.
- BRICAUD J, CROMBE X (2020) (dir) *Jeunes migrants : le temps de l'accueil. Points de rencontre, points de passage.* Éd Chronique sociale.
- BRODIEZ A (2004) Militants, bénévoles, affiliés, affranchis, ... : l'applicabilité historique de travaux sociologiques. Dans Ferrand-Bechmann D (dir.) *Les bénévoles et leurs associations. Autres réalités, autre sociologie ?* Éd l'Harmattan, p.279-291.

- BRODIEZ-DOLINO A (2015) La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique. *Revue Informations sociales,* 2 (188) p. 10 - 18.
- BRÜCKER P, VERON D, VERTONGEN Y L. (2019) Du mouvement des sans-papiers à la « crise » des réfugiés : évolution des catégories d'action et enjeux théoriques. *Revue Critique internationale* (Paris 1998), vol 84 (3), article 9, p. 9-21.
- BRUGERE F, LE BLANC G (2017) *La fin de l'hospitalité. L'Europe terre d'asile ?* Éd Flammarion.
- BRUNNER A, MAURIN L (dir) (2022) *Rapport sur la pauvreté en France, Editions 2022-2023*. Éd Observatoire des inégalités.
- BUSSET M, CORDEY M, WACQUANT L (2015) Pour une sociologie de chair et de sang. Trad de Busset, Cordey, revue par l'auteur. Éd ENS Paris-Saclay. Dans *Terrains & travaux* 2015/1(N° 26) p 239-256.
- BUTLER J (2007) *Le récit de soi*. Presses universitaires de France.
- CABANES R (2000) L'anthropologie du travail au 21ème siècle. *Revue Anthropologie et sociétés.* 'Terrains d'avenir', vol 24, n°1, p 79-94.
- CALLON M, LASCOUMES P, BARTHE Y (2001) *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*. Éd du Seuil.
- CALVAT T, GUERIN S (2011) *Le droit à la vulnérabilité : manager les fragilités en entreprise,* Paris, Éd Michalon.
- CAMILLERI C, COHEN-EMERIQUE M (dir) (1989) *Chocs de cultures : concepts et enjeux pratiques de l'interculturel*. Éd l'Harmattan.
- CANGUILHEM G (1984) *Le normal et le pathologique*, Éd PUF.
- CANTO-SPERBER M (2000) Les ambitions de la réflexion éthique. *Revue Esprit,* n°263, 5, p114-136.
- CARAYON L, MATTIUSSI J, VUATTOUX A (2018) Soyez cohérent, jeune homme ! Enjeux et non-dits de l'évaluation de la minorité chez les jeunes étrangers isolés à Paris. *Revue française de science politique*, vol. 68, n° 1, février 2018, p 31-52.
- CAROLY S, CLOT Y (2004) Du travail collectif au collectif de travail : développer des stratégies d'expérience. *Revue Formation Emploi,* n°88, p 43-55.
- CARREL M (2013) La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne. *Revue Informations sociales* 2013/5 (n°179) p 144-151.
- CARREL M (2017) Injonction participative ou empowerment ? Les enjeux de la participation. *Revue Vie sociale* 2017/4- n°19) p 27- 34.
- CARTIER M (dir) (1984) *Le travail et ses représentations*. Éd des archives contemporaines.
- CARVALLO S (2019) L'éthique de la recherche entre réglementation et réflexivité. *Revue Anthropologie des connaissances* (Vol. 13, N°2) p. 299-326.
- CASTEL R (1990) Le roman de la désaffiliation. A propos de Tristan et Iseult. *Revue le Débat* 1990/4 (n°61) p. 155-167.
- CASTEL R (1991) Les pièges de l'exclusion. *Revue Lien social et Politiques*, n°34, p. 13-21.
- CASTEL R (1991) De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle. Dans Donzelot J (dir.) *Face à l'exclusion. Le modèle français*. Paris, Éd Esprit, p 137-168.
- CASTEL R (1995) Les pièges de l'exclusion. *Journal Lien social et Politiques*. Dossier Y A-t-il vraiment des exclus, l'exclusion en débat. n°34, p 13 – 21.

- CASTEL R (1995) *Les métamorphoses de la question sociale. Chronique du salariat*. Paris, Éd Fayard.
- CASTEL R (1998) Du travail social à la gestion sociale du non-travail. *Revue Esprit* n°241 (3/4) Mars-avril, p 28-47.
- CASTEL R (1999) Configurations historiques et problématisation du présent. *Revue Le Genre Humain,* 1999/2 (n°35) p 173 à 176
- CASTEL R (2000) La sociologie et la réponse à la 'demande sociale'. *Revue Sociologie du travail.* Vol 42, n°42 avril juin, p 281-287
- CASTEL R (2000) Cadrer l'exclusion. Dans S Karsz (dir) *L'exclusion, définir pour en finir*. Éd Dunod, p 35 - 60.
- CASTEL R (2005) Devenir de l'État providence et travail social. Dans Ion J (dir.) *Le travail social en débat(s).* Éd La Découverte, p 27 - 49.
- CASTEL R (2008) La propriété sociale : émergence, transformations et remise en cause. *Revue Esprit* 8-9 (Août/septembre) p 171- 190.
- CASTEL R (2008) La citoyenneté sociale menacée, *Revue Cités* 2008/3, n° 35, p 133-141.
- CASTEL R (2010) Grand résumé de « La Montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu » (2009) Paris, Éd Éditions du Seuil, La couleur des idées. *Revue SociologieS*, suivi d'une discussion par F Leseman, et M Messu. p 1 – 26.
- CASTEL R (2012) Chapitre 1 : Penser le changement : le parcours des années 1960-2010, dans Castel R, Martin C (dir.) *Changements et pensées du changement, Echanges avec Robert Castel*. Éd La Découverte.
- CASTEL R, DIDRY C, FRIOT B (2001) Symposium sur Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat, l. *Revue Sociologie du travail*, vol 43, n°2, avril- juin 2001, p. 235-263.
- CASTORIADIS C [1975] (1999) *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Éd Seuil.
- CASTORIADIS C (1990) *La société bureaucratique.* Éd Bourgois.
- CASTORIADIS C (1999) La polis grecque et la question de la démocratie, dans *Les carrefours du labyrinthe, II, Figures du pensable*. Paris, Éd Seuil, p 331-332.
- CATELLIN S (2014) *Sérendipité. Du conte au concept*. Paris, Éd Seuil, coll. « Science ouverte ».
- CESARI J (dir.) (2002), *La Méditerranée des réseaux. Marchands entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*. Éd Maisonneuve et Larose, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, 293 p.
- CHAIEB S (2020) Produire l'altérité en protection de l'enfance. Les paradoxes du recours à la culture 'd'origine' dans les discours des professionnels. *Agora Débats/jeunesses* 2020/1 (n°84) p 95-108.
- CHAMOISEAU P (2017) *Frères migrants*. Éd du Seuil, Paris
- CHAPOLIN C (2017) Les MNA ou l'intégration sous haute contrainte. *Revue de l'enfance et de l'adolescence* /2 (n°96) p 233-243.
- CHAUVIER É (2011) *Anthropologie de l'ordinaire. Une conversion du regard*, Éd Toulouse, Anacharsis.
- CHAUVIERE É (2016) *Trop de gestion tue le social : Essai sur une discrète chalandisation*. Éd La Découverte.
- CHAUVIERE E (2021) De l'éthique incorporée à l'éthique détachée. *Les Cahiers de l'Actif,* 2021/1-2 (n°536-537) p 9-24.

- CHAUVIERE E (2021) La lente déportation du système de formation au travail social. *Revue Forum*, 2021/3 (n°164) p 7-15.
- CHEVALLARD Y (1985) *La transposition didactique : du savoir savant au savoir enseigné*. Recherches en didactique des mathématiques, Grenoble Éd La Pensée Sauvage, 126p.
- CLASTRES P [1974] (2011) *La société contre l' État.* Éd de Minuit.
- CLAVE-MERCIER A (2016) Être un tiers sur un terrain frontière. L'anthropologue entre migrants roms et acteurs étatiques locaux. Dans Gutron C, Legrand V (dir.) *Eprouver l'altérité. Les défis de l'enquête de terrain*, Ed Éd Presses universitaires de Louvain, p 71-87.
- CLING J P, RAZAFINDRAKOTO M, ROUBAUD F (2011) La Banque mondiale, entre transformations et résilience. *Revue Critique internationale*, n° 53, p. 43-65.
- CLOT Y [1999] (2006) *La fonction psychologique du travail*. Éd PUF, coll. « Le travail humain », 243p.
- CLOT (1999) Le geste est-il transmissible ? Dans *Apprendre autrement aujourd'hui sur l'apprentissage*, l'ouvrage collectif, Éditions de la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette, 10ème entretien de la Villette, Cité des Sciences et de l'industrie.
- CLOT Y (2001) Clinique du travail et action sur soi. *Théories de l'action et éducation,* p 255-277.
- CLOT Y (2002) Clinique de l'activité et répétition. *Cliniques méditerranéennes* 2002/2 (n°66) p.31-53.
- CLOT Y (2006) Clinique du travail et clinique de l'activité. *Nouvelle revue de psychosociologie*, Erès, n°1, p 165-180.
- CLOT Y (2008) *Le travail sans l'homme ? pour une psychologie des milieux de travail et de vie*. Éd La Découverte
- CLOT Y (2013) L'aspiration au travail bien fait. *Le Journal de l'école de Paris du management*, n°99, p 23-28.
- CLOT Y (2022) Pilotes de ligne : deux accidents et une question de métier. Dans *Cliniques méditerranéennes* 2002/2 (n°66).
- CLOT Y, FAITA (2000) Genres et styles en analyse du travail. Concepts et méthodes. *Revue Théorie*, 2000, n°4, p 7-42.
- CLOT Y, GOLLAC M (2017) *Le travail peut-il devenir supportable ?* Éd Armand Colin.
- CLOCHARD O (dir) (2017) *Atlas des migrants en Europe : approches critiques des politiques migratoires*, Éd Babel.
- COHEN-EMERIQUE M (1993) Travailleurs sociaux et interculturel : quelle démarche ? dans F. Groud-Dahmane (dir.) *Enfants d'ici et d'ailleurs*, Toulouse, Éd érès, 1993.
- COHEN-EMERIQUE M (2015) *Pour une approche interculturelle en travail social. Théories et pratiques.* Éd l'ouvrage collectif Presses de l'EHESP.
- COLLIOT-THELENE C (1990) *Max Weber et l'histoire*, Éd PUF.
- COLLIOT-THELENE C (1992) *Le désenchantement de l' État. De Hegel à Max Weber*. Éd Minuit.
- COMAROFF J et J (2009) *Ethnicity, Inc.* Chicago, University of Chicago Press.
- COPANS J (1996) Sociologie/ Anthropologie du travail/ de l'organisation/ de l'entreprise ? *Journal des anthropologues* 'Anthropologie, entreprise, entrepreneurs', n° 66-67, p 29-39.
- COPANS J (2014) Pourquoi travail et travailleurs africains ne sont plus à la mode en 2014 dans les sciences sociales ? Retour sur l'actualité d'une problématique du 20ème siècle. *Revue Politique Africaine* 'Travail et politique', vol 1, n°133, p 25 – 43.

- COTTIN-MARX S, HELY M, JEANNOT G, SIMONET M (2017) La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements. *Revue française d'administration publique*, 163, p. 463-476.
- CORTES G, FARET L (2009) Introduction : La circulation migratoire dans " l'ordre des mobilités ". Dans Cortes G, Faret L (dir.) *Les Circulations transnationales, lire les turbulences migratoires contemporaines'*. Éd Armand Colin. p 1-11.
- COURTY G, PLACIDI FROT D (2018) Mary Douglas. Comprendre les institutions. Dans Devin G, Hastings K (dir) *Dix concepts d'anthropologie en science politique*. Éd CNRS. p 37-55.
- CRENN C (1994) Malgaches de Bordeaux, entre intégration et recherches identitaires. *Revue Hommes et Migrations*. Thématique : Quêtes d'identités. N°1180. p 10-16.
- CRENN C (1998) L'auto-catégorisation des Merina et leur identification par les membres de la société française. *Journal des anthropologues*, 72-73, p119-136.
- CRENN C (1998) *L'espace migratoire franco-malgache. D'une migration temporaire à une migration définitive ?* In. : Dynamiques migratoires et rencontres ethniques : actes des Journées Universitaires d'Automne, Rennes 15-16-17 septembre 1997, 1998. p. 305-324.
- CRENN C (2000) Une consultation pour les migrants à l'hôpital. *Revue Hommes et Migrations*, n°1225. Santé, le traitement de la différence. p 39 - 45.
- CRENN C (2005) Regards sur l'anthropologie, regards sur l'image. L'œil averti de « Monsieur Althabe ». *Revue Terrains,* 102-103, p 283-304
- CRENN C (2013) Des invisibles trop visibles ? Les ouvriers agricoles 'marocains' dans les vignobles du Bordelais. Dossier Migrations et mondes ruraux, *Revue Hommes et migrations* n°1301, p 99-106.
- CRENN C (2019) Les retraités sénégalais de Bordeaux au Sénégal : circuler pour rester des go-between. Dans G Fabbiano, M Peraldi, A Poli, L Terrazzoni (dir) *Les Migrations des Nords vers les Sud*, Terrains du siècle, Karthala, p 137-155.
- CRENN C (2019) Les retraités sénégalais entre Bordeaux et Dakar : « bien vieillir » en restant cosmobiles. *Gérontologie et société*, vol. 41/158, no. 1, p. 125-138.
- CRENN C, CORBEAU J P, DELAVIGNE A E, DE LABARRE M, MONTAGNE K, TECHOUEYRES I (2007) *Impact des discours nutritionnels sur les comportements alimentaires : une approche socio-anthropologique qualitative auprès de groupes « ciblés »*. Éd INPES
- CRENN C, HASSOUN JP, MEDINA FX (2010) Repenser et réimaginer l'acte alimentaire en situations de migration. *Revue Anthropology of food*, 2010-12, vol 7, p 1-14.
- CRENN C, GUÉLAMINE F (2014) Immigration, travail social et animation. Dans M Eberhard ; J-Y Blum Le Coat. Les immigrés en France. *La Documentation française*, p 147-316, Les études de la Documentation française.
- CRENN C, RAULIN A (2022) Editorial : nouvelles questions ethniques. *Revue européenne des migrations,* vol 37, N°3 et 4, p 9 - 29.
- CRENN C, GOBATTO I, NDIAYE A, TIBERE L, SEYE M, KA A (2023) Alimentation, environnement et santé : l'Afrique au cœur des changements globaux contemporains Introduction. *Revue Anthropology of food*, n°17, p 1-13. Dossier 'Les Afriques de l'alimentation.'
- CROZIER M (1963) *Le phénomène bureaucratique : essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes et sur leurs relations en France avec le système social et culturel*. Éd Seuil.
- CROZIER M, FRIEDBERG E (1977) *L'acteur et le système*. Paris, Éd Seuil.

- CUCHE D, RAULIN A, KUCZYNSKI L (dir) (2009) Anthropologie et migrations. *Revue européenne des migrations internationales.* n° 25 (3) 211 p.
- CUCHE D [1996] (2016) *La notion de culture en Sciences sociales*, collection Repères, Éd La Découverte.
- DAMBUYANT-WARGNY G (2021) *Les mineurs étrangers non accompagnés (MNA) placés aux foyers de l'aide sociale à enfance : de l'accès à l'éducation au projet de réussite éducative*. Dans Spécificités 2021/1 (N°15) p 89-97.
- DAMON J (2002) La dictature du partenariat. Vers de nouveaux modes de management public ? *Revue Futuribles*, n°273, p 27-41.
- DAMOME E, DÉAUX L, KELLER L. RIGONI I, SOUBIALE N (2023) Les jeunes migrants isolés dans la presse nationale et aquitaine. Les paradoxes des représentations de la catégorie « MNA ». *Revue Terrains et théories*, Dossier Représentations, désignations et contre-narrations en migration. p 1-25.
- DAVAZE N, HALDER F (2020) La Langue, barrière à l'accueil des migrants isolés ? Dans Bricaud J, Crombé X (dir) *Jeunes migrants, le temps de l'accueil : points de rencontre, points de passage*. Éd Chronique sociale.
- DARGERE C (2021) Ressentir et contenir une 'rage froide' en situation d'ethnographie. Dans Héas S, Zanna O (dir) *Les émotions dans la recherche en sciences humaines et sociales*. Épreuves du terrain. Presses universitaires de Rennes. p 205-221.
- DARLEY M, LANCELEVÉE C, MICHALON B (2013) Où sont les murs ? Penser l'enfermement en sciences sociales. *Revue Cultures et conflits* 2013/2, p 7 – 20.
- DASTON L (2014) *L'économie morale des sciences modernes. Jugements, émotions et valeurs*. Trad. de S Lézè, présentation S Van Damme. Éd La Découverte.
- DAUPHIN M (2021) La fabrique de l'urgence. Réflexion sur l'accompagnement socio-éducatif d'un MNA. *Revue Recherches et Educations*, n°22, 2021, dossier La pauvreté scolaire. p 1- 16.
- DE GAULEJAC V, TABOADA LEONETTI I (1994) La désinsertion sociale [Déchéance sociale et processus d'insertion] Déchéance sociale et processus d'insertion. *Revue des politiques sociales et familiales.* N°38 , p 77-83.
- DE GAULEJAC V, TABOADA LEONETTI I, avec la collaboration de BLONDEL F, BOULLIER D M (1994) *La lutte des places. Insertion et désinsertion*. Éd Desclée de Brouwer/ EPI, Hommes et Perspectives.
- DE GAULEJAC V (2009) *La société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social.* Éd Média Diffusion.
- DE ROBILLARD D (2003) Français, variation, représentations : quelques éléments de réflexion. Dans Billiez J & De Robillard D (dir.) *Français : variations, pratiques et représentations*, Cahiers du français contemporain, n° 8, pp. 35-61
- DE RUDDER V (1992) À propos de la construction d'un objet de connaissance : migrations et relations interethniques. *Revue Migrants formation*, n°90, septembre. p. 21-33.
- DE RUDDER M, POIRET C, VOURC'H F (2000) *L'inégalité raciste : l'universalité républicaine à l'épreuve*. Éd PUF, 213 p.
- DE SARDAN JP O (1995) La politique du terrain Sur la production des données en anthropologie. *Revue Enquête*, n° 1, p 71-109.
- DE SARDAN JP O (1998) Emique. *Revue L'Homme*, vol. 38, n° 147, p 151-166.
- DE SARDAN JP O (2000) Le «je » méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain. *Revue française de sociologie,* 41-3 pp. 417-445.

- DE SARDAN JP O (2021) *La revanche des contextes. Des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà*. Éd Karthala.
- DE SARDAN JP O (2021) Du mouvement dans les champs. *Revue Politiques africaines* : Numéro spécial : L'Afrique des sciences sociales. Bas, débats, combats. p 309-323.
- DE SARDAN JP O, FRIEDBERG E, LEWIS D, BAYART JF (2022) Analyse bibliographique. *Revue internationale des études du développement*, p. 245-258, n 248.
- DE SOTO H (2005) *Le mystère du capital*. Éd Flammarion.
- DE TERSSAC G (1992) *Autonomie dans le travail*. Éd PUF, collection sociologie d'aujourd'hui, 280 p.
- DE TERSSAC G, MAGGI G (1996) Le travail et l'approche ergonomique. Dans Daniellou F (dir) *L'ergonomie en quête de ses principes. Débats épistémologiques*. Éd Octarès.
- DEAUX L (2021) Expériences d'ancrage dans les lieux de passage. Le séjour de jeunes migrants dans le centre de transit Pausa de Bayonne. *Revue Hommes et migrations,* p. 63-69.
- DEBARBIEUX B (2009) Territoire-Territorialité-Territorialisation : aujourd'hui encore, et bien moins que demain… Dans Vanier M (dir.) *Territoires, territorialité, territorialisation,* Presses universitaires de Rennes, p. 19-30.
- DEFRENNES G, MOHAMMADI W (2010) *De Kaboul à Calais : l'incroyable périple d'un jeune Afghan*. Éd Groupe Robert Laffont, 160 p.
- DEFOURNY J, MONZON-CAMPOS J L (1992). *Économie sociale-Third Sector*, Éd De Boeck.
- DEJOURS C (1993) Corps dans l'interprétation. *Revue française de psychosomatique* (n°3), p 109-120.
- DEJOURS C (1993) Pour une clinique de la médiation entre psychanalyse et politique : la psychodynamique du travail. Dans *Situations du travail* (2016) Éd PUF. p 143-172.
- DEJOURS C (2007) *Conjurer la violence. Travail, violence et santé*. Éd Payot et Rivages.
- DELEIXHE M (2022) *Avec les migrants*. Revue Esprit. Vol. décembre (12), p.61-70.
- DELAHAIE J, CANUT E (2020) Les entretiens d'évaluation de minorité pour les jeunes migrants : le rôle de l'évaluateur dans la construction du récité de vie - (Sciences du langage). *Revue Migrations Sociétés* /Octobre 2020, numéro spécial MNA., p 39-52.
- DELALANDE J (2006) *Pratiquer l'anthropologie de l'enfance en sciences de l'éducation : une aide à la réflexion*. CERSE, EA 965, Université de Caen Basse-Normandie.
- DELALANDE J (2006) Le concept heuristique de culture enfantine. Dans Sirota R (dir.) *Eléments pour une sociologie de l'enfance.* Presses universitaires de Rennes, p 267-274.
- DELALANDE J (2007) Des recherches sur l'enfance au profit d'une anthropologie de l'école. *Revue Ethnologie française* 2007/4 (vol 37) p 671 - 679.
- DELANOE-DAOUD C (2017) Mineurs isolés étrangers : à Paris, le parcours du combattant continue. *Revue de l'enfance et de l'adolescence* 2017/2 (n°96) p251-267.
- DELESCLUSE A (2022) 'Se connecter sans être reliés' : des effets ambigus de l'hyper-connectivité d'immigrés noirs au Maroc. *Hommes et Migrations* 2022/2 (n°1337) p 45-52.
- DELEUZE G (1986) *Foucault*. Éd de Minuit.
- DEMAILLY L (1992) Simplifier ou complexifier ? Les processus de rationalisation du travail dans l'administration publique. *Sociologie du travail*, n°34, 4, p. 429-450.
- DEMARCHE C, LE GUERN G (2017) L'interdisciplinarité dans l'accompagnement des MNA : une modalité étayant les éducateurs et les adolescents. *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, 2017/2 (n°96) p 355-370.

- DERIVOIS D (2010) Traversées et symbolisation de l'écart : un point de vue psychodynamique. *Revue Dalhousi french studies*, vol 90, p 65-74.
- DERIVOIS D (2017) *Clinique de la mondialité. Vivre ensemble avec soi-même, vivre ensemble avec les autres*. Coll Oxalis, Éd De Boeck Supérieur.
- DERIVOIS D, MORO MR (dir) (2018) *Le soin psychique à l'ère de la mondialisation*. Éd Pensée Sauvage.
- DERIVOIS D (2021) *Voyager avec les mineurs non accompagnés. Repères pour une pratique décentrée en Protection de l'enfance*. Éd Chronique sociale.
- DEROUET J L (2005) Repenser la justice en éducation. *Revue Éducation et Sociétés*- n°16, p 29-40.
- DEWEY J [1927] (1983) The Public and its Problems, repris dans *The Later Works*, vol. 2, Ed J A Boydston and associated, Carbondale, Southern Illinois University Press (first Ed 1977).
- DEWEY J [1920] (2003) *Reconstruction en philosophie*. Trad. de Di Mascio P. *Œuvres philosophiques I*, Pau/Paris, PUP/Farrago/Éd. Léo Scheer.
- DHOQUOIS A (2008) *Comment je suis devenu ethnologue.* Éd Cavalier bleu. 219 p.
- DIALLO M (2015) L'émergence d'un nouvel acteur politique en Guinée. Le poids grandissant de la diaspora. *Revue Afrique contemporaine* 2015/4 (n° 256) p107-109.
- DOINEAU E, GODEFROY J-P (2017) *Rapport d'informations fait au nom de la commission des affaires sociales (1) sur la prise en charge sociale des mineurs non accompagnés*, Éd Sénat, session ordinaire de 2016-2017, N°598.
- DOISE W*,* MUGNY *G* (1981) Le *Développement Social de l'intelligence*. Éd Editions Inter, Paris.
- DONNAY J (2001) Chercheur, praticien, même terrain ? *Revue Recherches qualitatives*, vol 22, p 34-53.
- DONZELOT J (dir.) (1991) *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Paris, Éd Esprit.
- DONZELOT J [1984] (1994) *L'invention du social : essai sur le déclin des passions politiques*, Éd du Seuil.
- DONZELOT J (2003) *Faire société, La politique de la ville aux État-Unis et en France*. Éd du Seuil.
- DORAI MK, HILY MA, MUNG EM, LOYER F (1998) *Bilan des travaux sur la circulation migratoire.* Rapport final, commandé par le ministère de la Solidarité et de l'emploi, Direction de la population et des migrations (DPM).
- DOUGLAS M [1971] (2005) *De la souillure. Essais sur les notions de pollution et de tabou.* Traduction de A. Guérin. Éd La Découverte.
- DOUGLAS M [1999] (2004) *Comment pensent les institutions*, Éd La Découverte.
- DOUILLET A C, LEFEBVRE R (2017) Sociologie politique du pouvoir local, Éd Armand Colin, collection U.
- DOUVILLE O (2014) *Les figures de l'autre : pour une anthropologie clinique*. Éd Dunod.
- DU BOIS WEB, (2007) *Les âmes du peuple noir*. Éd La Découverte.
- DU BOIS WEB (2021) *Double conscience et condition raciale*. Éd Amsterdam.
- DUBAR C (1992) Formes identitaires et socialisation professionnelle. *Revue française de sociologie*, vol 32, p 505-529.
- DUBAR C (1996) La sociologie du travail face à la qualification et à la compétence. *Revue Sociologie du travail*, vol 38, n°2, p 179-193.

- DUBAR C (2015) *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles.* Éd Armand Colin.
- DUBAR C, TRIPIER P (1998) *Sociologie des professions*. Éd Armand Colin.
- DUBEY G (dir) (2013) Embarqués. *Revue Socio-anthropologie*, n°27, 160 p.
- DUBOIS V (1999) *La vie au guichet, relation administrative et traitement de la misère.* Éd Economica.
- DUBOIS V (2010) *Politiques au guichet, politiques du guichet*, in Borraz O, Guiraudon V (dir) *Politiques publiques 2 : Changer la société*. Presses de Sciences Po, p 265-286.
- DUBOIS V (2012) Ethnographier l'action publique. Les transformations de l'État social au prisme de l'enquête de terrain. *Revue Gouvernement et action publique*, vol 1, p 83-101.
- DUFOIX S (2023) *Décolonial*. Éd Anamosa.
- DUFOUR P (2002) L'État post-providence : de nouvelles politiques sociales pour des parents-producteurs. Une perspective comparée. *Revue canadienne de science politique*, vol 35 publié en ligne par Cambridge University Press. p. 301-322.
- DUMONT P (1981) *Le français langue africaine*. Éd L'Harmattan.
- DURAN P, THOENIG J-C (1996) L'État et la gestion publique territoriale. *Revue française de science politique*, n°46, 4, p 580-623.
- DUVIVIER E (2009) Quand ils sont devenus visibles. Essai de mise en perspective des logiques de construction de la catégorie de 'mineur étranger isolé. *Revue Pensée plurielle,* 09, vol 21 (2) p 65-79.
- DUVIVIER E (2010) Entre installation et poursuite de la mobilité. Analyse des trajectoires post institutionnelles de jeunes isolés étrangers accueillis à l'Aide sociale à l'enfance. *Revue Migrations Société* 2010/3-4 (N° 129-130) p 243-256.
- DUVIVIER E (2010) Le rôle du réseau social et familial dans l'expérience migratoire des jeunes migrants isolés. *Revue Lien social et politiques* 2010 (64) p 137-148.
- DUVIVIER E (2014) Habiter la rue et se débrouiller. Parcours de mineurs étrangers non accompagnés à Bruxelles. *Revue Pensée plurielle* vol 35 -1, p 69-81.
- DUVIVIER E (2016) Au fondement des politiques d'immigration et de l'asile en Europe. *Revue Pensée plurielle* 2016-08, vol 42 (2), p22-39.
- DUVIVIER E (2020) Les mineurs isolés étrangers à la recherche de la reconnaissance. Dans Bolzman C, Jovelin E, Montgomery C (dir) *'Mineurs isolés', mineurs migrants séparés de leurs parents : des vies tiraillées entre enfance et marginalisation des étrangers.* Éd L'Harmattan
- EBERHARD M, GUELAMINE F (2011) Former les travailleurs sociaux dans le domaine des discriminations. Pour une approche pédagogique du "racisme en acte". *Revue Hommes & Migrations* (n° 1290) mars-avril 2011, p. 56-65.
- EBERSOLD S (2001) *La naissance de l'inemployable*. Éd PUR, Rennes.
- EL MIRI M (2021) La migration internationale des jeunes et des mineurs : un désir de 'l'ailleurs' pour se réaliser. Dans Armagnague M, Cossé C, Mendonça Dias C, Rigoni I, Tersigni S (dir.) *Les enfants migrants à l'école*. Éd Le Bord de l'eau.
- EPSTEIN R (2005) Gouverner à distance. Quand l'État se retire des territoires. *Revue Esprit,* n°319, p 96-111.
- EPSTEIN R (2012) De la différenciation territoriale à la libre conformation. Dans Douillet C, Faure A, Halpern C, Leresche J-P (dir) *L'Action publique locale dans tous ses états. Différenciation et standardisation*. Éd L'Harmattan, p. 127-138.
- ETIEMBLE A (2002) *Les mineurs isolés étrangers en France. Évaluation quantitative de la population accueillie à l'Aide sociale à l'enfance. Les termes de l'accueil et de la prise en*

charge, Rennes : Quest'us ; Paris : Direction de la population et des migrations, octobre 2002, 272 p.
- ETIEMBLE A (2010) Le rôle de la formation permanente des professionnels dans l'accompagnement socio-éducatif des mineurs isolés étrangers, Réflexions d'une "sociologue-formatrice". *Revue Migrations Société* 2010/3-4 (N° 129-130) p 181-196.
- ETIEMBLE A, ZANNA O (2013) *Des typologies pour faire connaissance avec les mineurs isolés étrangers et mieux les accompagner* (Mission de Recherche Droit et Justice n°212.01.09.14) https://www.infomie.net/IMG/pdf/synthese_actualisation_typologie_mie_2012.pdf
- FAIZANG S (2004) De l'autre côté du miroir. Réflexions sur l'ethnologie des anciens alcooliques. Dans Ghasarian C (dir) *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive, Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*. Chapitre 3, p 63-71. Éd Armand Colin.
- FAOUZI H, KHACHANI M, ANIR W (2020) *Migrations, représentations sociales et stéréotypes*. Éd L'Harmattan.
- FASSIN D (1996) Exclusion, Under class, marginalidad : Figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux États-Unis et en Amérique latine. *Revue française de sociologie*. Vol. 37, No. 1 (Jan. - Mar., 1996), pp. 37-75 (39 pages) Published By : Sciences Po University Press.
- FASSIN D (2000) Les politiques de l'ethnopsychiatrie. La psyché africaine, des colonies africaines aux banlieues parisiennes. *Revue L'Homme*, n°153, janvier-mars 2000, p 231-250.
- FASSIN D (2010) Évaluer les vies essai d'anthropologie biopolitique. *Cahiers internationaux de sociologie* 2010/1-2 (n° 128-129) p. 105 – 115.
- FASSIN D (2012) Économies morales et justices locales. *Revue française de sociologie* 2012/4 (Vol. 53) p 651-655.
- FASSIN D et al. (2013) *Juger, réprimer, accompagner, Essai sur la morale de l'État*, Paris, Éd Seuil.
- FASSIN D (2020) *De l'inégalité des vies.* Leçon inaugurale prononcée le jeudi 16 janvier 2020. Éd Collège de France.
- FASSIN D (2021) *Les mondes de la santé publique : Excursions anthropologique.* Cours au collège de France 2020-2021. Éd Seuil.
- FASSIN D (2022) *Vies invisibles, morts indicibles*. Éd Collège de France, 22 septembre 2022, 144 p.
- FASSIN D (2023) *La recherche à l'épreuve du politique*. Éd Textuel, 41 p.
- FASSIN D (2023) *Le monde à l'épreuve de l'asile : essai d'anthropologie critique*. Éd Société d'ethnologie, 40 p.
- FASSIN D, MORICE A, QUIMINAL C (1997) *Les Lois de l'inhospitalité : Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Éd Fénix.
- FASSIN D, RECHTMAN R (2007) *L'empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime.* Éd Flammarion.
- FASSIN D, BENSA A (2008) Les politiques de l'enquête. Epreuves ethnographiques. Éd La Découverte
- FASSIN D, E (dir) (2012) *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Éd La découverte.
- FASSIN D, EIDELIMAN J-S (dir) (2012) *Economies morales contemporaines*, Éd La Découverte.
- FASSIN D et E, NDIAYE P, RECHTMAN R (2010) *Anthropologie politique et morale*. Annuaire de l'EHESS, 2010-2011, p 360-373.

- FAURE A (2013) compte rendu de l'ouvrage « Le pouvoir territorialisé en France » de T Frinault, Éd Didact. Sciences politiques, 2012. *Revue française de science politique*, Vol.63 (1), p 146-147.
- FAURE A, DOUILLET AC (dir) (2005) *L'action publique et la question territoriale*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- FAURE A, NEGRIER E (2019) Territoire. Dans Boussaguet L, Jacquot S, Ravinet P (dir) *Dictionnaire des politiques publiques*. Éd Sciences P, p 635-643.
- FERNANDEZ F, FISCHER N, KOBELINSKY C, MICHALON B (2015) Introduction : Traiter, humaniser, judiciariser : Les transformations contemporaines de l'enfermement. *Revue Déviance et société*, 2015 / 4 vol 39, p 371-377.
- FERREOL G (2004) Acculturation. Dans Férréol G, Jucquois G (dir) *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*. Éd Armand Colin. p 1-2.
- FISCHER N, DARLEY M (2010) Le traitement de l'immigration, entre logique administrative et logique pénale. *Revue Champ pénal- Penal field,* vol 7, 2010.p 1-18.
- FIEDLER E B (2022) La nationalisation des étrangers ? Généalogie, anatomie et effets subjectifs des cours d'intégration pour migrants non européens en Europe. *Revue européenne des migrations internationales* 2022/3-4 (vol 38) p 185- 204.
- FIEDLER EB (2022) Des pratiques d'États à l'état de l'intime. Etrangers en situation régulière : cours d'intégration et subjectivations en exil à Marseille et à Leipzig. *Revue Migrations Société* 2022/2 (n°1888) p 37 - 53.
- FLAMAND N (2005) Observer, analyser, restituer. Conditions et contradictions de l'enquête ethnologique en entreprise. *Revue Terrain*, n°44, Imitation et Anthropologie, p137-152.
- FOUCAULT M (1966) *Les mots et les choses*, Paris, Éd Gallimard, coll. « *Tel* ».
- FOUCAULT M (1975) *Surveiller et punir, naissance de la prison,* Éd de Minuit.
- FOUCAULT M [1976] (1994) *Histoire de la sexualité 1. La volonté de savoir*, Éd Gallimard.
- FOUCAULT M (1988) *Dits et écrits, 1954-1988, Tome I: 1954-1969*. Éd Gallimard.
- FOUCAULT M (1988) L'incorporation de l'hôpital dans la technologie moderne. *Revue Hermès* 1988/2 (N°2) Éd CNRS. p. 30-40.
- FOUCAULT M (1994) *Dits et écrits, TOME 3*. Michel Foucault. Éd Gallimard.
- FOUCAULT M (2001) Le sujet et le pouvoir. Dans *Dits et écrits.* Éd Gallimard.
- FOUCAULT M (2004) Naissance de la biopolitique. Dans *Cours au Collège de France, 1978-1979*. Éd Le Seuil.
- FOUCAULT M (2009) *Les hétérotopies-Le corps Utopique*. Paris, Éd Lignes.
- FREZIA M, LAVIGNE DELVILLE P (dir) (2018) *Au cœur des mondes de l'aide internationale, Regards et postures ethnographiques*. Éd Khartala.
- FRIEDBERG E (1993) *Le pouvoir et la règle*. Éd du Seuil.
- FRIGOLI G, IMMELE C (2010) Les protéger et s'en protéger : les mineurs isolés étrangers en débat au Parlement français. *Migrations Société* 2010/3-4 (N° 129-130) p.129 – 145.
- FRIGOLI G (2010) D'ici et d'ailleurs, entre aide et contrôle : les Mineurs Isolés étrangers. *Migrations Société* 2010/3-4 (N° 129-130) p. 91 – 98.
- FRIMOUSSE S, PERETTI J-M (2020) Impact social positif et création de valeur. *Question(s) de management* 2020/1 (n° 27) p. 91 – 130.
- FRIOT B (2010) *L'enjeu des retraites*. Éd La Dispute.
- FRIOT B (2021) *Puissances du salariat.* Éd Points.

- FUSULIER B (2011) Le concept d'ethos. De ses usages classiques à un usage renouvelé, *Recherches sociologiques et anthropologiques.* Varia 42-1. p. 97-109.
- GABORIAU P (2023) *Anthropologie critique*. Éd L'harmattan.
- GALLENGA G (2005) Une ethnologue dans la grève. *Ethnologie française*, n°4, p. 723-732.
- GALLENGA G (2011) *Le feu aux poudres : une ethnologie de la modernisation du service public*. Éd du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (« Le regard de l'ethnologue »)
- GALLENGA G, WHATELET O (2021) Incertitudes et temporalités : du rôle de la sérendipité dans le contexte de l'anthropologie en entreprise. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol 18 (n°1) Nov 2022, p 367–402.
- GARDOU C (2016) *Fondements et enjeux d'une société inclusive.* Éd Krankenpflege Journal.
- GAUCHET M (1985) *Le désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion,* Paris, Éd Gallimard.
- GAUCHET M (1995) *La Révolution des pouvoirs. La souveraineté, le peuple et la représentation*. Éd Gallimard.
- GAUCHET M (2000) *Les voies secrètes de la société libérale,* Le Débat, 2000/4 (n° 111), p. 121-136.
- GAZIER B (2012) L'employabilité. Dans Allouche et al (dir.) (2012) *Encyclopédie des ressources humaines,* Éd Vuibert, p. 498-504.
- GAULTIER S (2014) Mineurs isolés étrangers : entre exil et placement. Les enjeux psychiques de la réussite sociale. *Le journal des psychologues,* 2014/5 (n°318) p. 55-59.
- GAULTIER S (2017) Les mineurs non accompagnés sont confrontés au paradoxe de l'accueil. *Actualités sociales hebdomadaires,* 3037, p. 26-27.
- GAULTIER S (2018) Stress post-traumatique et alliance thérapeutique auprès de mineurs non accompagnés. *Rhizome* 2018/3-4 (n°69-70) p. 15-16.
- GEERTZ C (1973) *The interpretations of cultures,* New-York, Ed Basic books.
- GEERTZ C (1998) La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture. Traduction de André Mary. *Revue Enquête*, n°6, p 73-105.
- GEFEN A (dir) (2023) *Un monde en commun. Les savoirs des sciences humaines et sociale*. Éd CNRS.
- GÉLINEAU L, VINET-BONIN A & GERVAIS M (2009) Quand recherche et proximité se conjuguent : réflexions autour de l'émergence d'une culture de recherche dans un centre de santé et de services sociaux. Dans Clément M, Gélineau L, M Mckay A (Dir) *Proximités : lien social, accompagnement et soin*. Presses de l'Université du Québec. p. 303-329.
- GERBIER-AUBLANC M, MASSON DIEZ E (2019) Être accueilli chez l'habitant : de l'hébergement-épreuve à la cohabitation-tremplin pour les migrants. *Revue Rhizome*, 2019/1 N°71, p 51-60.
- GIBERT MP, MONJARET A (2021) *Anthropologie du travail*. Éd Armand Colin.
- GILL N (2009) Governmental mobility: The power effects of the movement of detained asylum seekers around Britain's detention estate. *Political Geography*, 28(3), p. 186-196.
- GIORDANO C (2010) L'accueil des Mineurs Isolés Étrangers en Italie : entre régularisation et "clandestinisation". L'exemple de la ville de Parme. *Migrations Société* 2010/3-4 (N° 129-130) p. 147-160.

- GHASARIAN C (dir.) (2004) *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive, Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Éd Armand Colin.
- GODELIER M (1991) Travail. Dans Bonté P, Izard M (dir) *Dictionnaire de l'Ethnologie et de l'Anthropologie*. Éd PUF.
- GODELIER M (2002) Briser le miroir du soi. Dans Ghasarian C (2002) *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive.* Éd Armand Colin, p 193 – 212.
- GODELIER M (2014) *L'énigme du don*. Éd Fayard.
- GOFFMAN E (1973) *La mise en scène de la vie quotidienne*. Éd de Minuit, Paris.
- GOFFMAN E (1983) *Le sens de l'ordinaire.* Éd du CNRS.
- GOFFMAN E (1983) *Microsociologie et histoire*, in P. Fritsch (ed.)
- GOFFMAN E [1981] (1987) *Façons de parler*. Éd de Minuit.
- GOFFMAN E. (1989) Réplique à Denzin et Keller [1981]. Dans Joseph I, Castel R & Cosnier J (dir.) *Le parler-frais d'Erving Goffman*, Paris, Éd de Minuit.
- GONON F (2024) *Neurosciences. Un discours néolibéral ? Psychiatrie, éducation, inégalités.* Éd Champ Social.
- GOURGUES G (2013) *Les politiques de démocratie participative.* Presses universitaires de Grenoble, coll 'Libres cours'.
- GRAEBER D (2015) *The Utopia of Rules: On Technology, Stupidity, and the Secret Joys of Bureaucracy,* London, Melvile House Publishing.
- GRAEBER D (2017) *Bureaucratie, l'utopie des règles* [« The Utopia of Rules : On Technology, Stupidity, and the Secret Joys of Bureaucracy »], Arles, Actes Sud, coll. « Babel », 2017, 296 p.
- GRAFMEYER Y, ISAAC J (1978) *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*. Presses universitaires de Grenoble, coll. « Le champ urbain ».
- GRANJON F (2011) Amitiés 2.0 Le lien social sur les sites de réseaux sociaux. *Revue Hermès* 2011/1 (n°59) Éd CNRS, p. 99-104.
- GUÉLAMINE F (2000) *Intervenir auprès des populations immigrées*. Éd Dunod.
- GUÉLAMINE F (2006) *Le travail social face au racisme, contribution à la lutte contre les discriminations*, ENSP.
- GUÉLAMINE F (2011) Engagement, subordination et discriminations ; les paradoxes du travail social. *Revue Diversité* 166, Octobre 2011, p36-41.
- GUILMOTO CZ, ATTANE I, OLIVEAU S (2012) *Le début de la fin ? Le revirement de la croissance démographique mondiale,* Éd en ligne HAL
- GUSFIELD J. (2009) *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Éd Economica.
- HABERMAS J (1991) *De l'éthique de la discussion,* traduction française, Paris Éd du cerf.
- HALL S (1986) *On postmodernism and articulation: an interview with Stuart Hall*, in Morley D et Chen K H (dir), op cit. On postmodernism and articulation: An interview with Stuart Hall. p. 141-142.
- HALL S (1997) Codage/décodage. Trad en franç de Albaret M, Gamberini M-C. Revue *Communication-Technologie-Société,* numéro thématique : sociologie de la communication, année 1997, n°1, p59-71.
- HALL S (1997) *Chapter 9: The local and the global: globalization and ethnicity*. In Dangerous Liaisons: gender, nation, and Postcolonial perspectives. Mc Clintock, Mufti A, Shohat E (1997) University of Minnesota press, 551 p.

- HALL S, ALIZART M, MACÉ E, MAIGRET E (2007) *Stuart Hall*, Éd Amsterdam
- HALL S (2008) *New cultures for old? In The cultural geography reader.* Ed 1st Edition Routledge by Timothy Oakes, Patricia L. Price
- HALL S (2013) *Identités et cultures 2. Politiques des différences*, Éd Amsterdam, 283 p.
- HALL S (2019) *Race, ethnicité, nation. Le triangle fatal*. Éd Amsterdam.
- HAMMJE P (2019) Reconnaissance d'une kafala au titre d'une vie familiale effective avec un citoyen européen aux fins d'octroi d'un droit de séjour dérivé. *Revue critique de droit international privé* 2019/3 (N° 3), p 768- 785.
- HAMMOUTI S (2017) *Le bricolage éducatif au service de l'action socio-éducative…auprès des mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers*. Revue de l'enfance et de l'adolescence 2017/2 (n°96) p. 339-354.
- HASSOUN JP (1997) *Les Hmong en France*, *changement social, initiatives et adaptation*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Ethnologies ».
- HEIJBOER C (2020) L'expertise usagère. *Revue Esprit*, juillet Aout 2020, p 125-128.
- HELLY D, MARTANI E (2022) La notion de "mobilité" ou la sélection des migrants internationaux : l'exemple canadien. *Revue Sociologia, problémas é praticas*, SPP 98, p 31-49.
- HÉRAN F (2020) *L'intégration des immigrés : débats et constats*. La vie des idées, extraits du cours d'introduction prononcé le 13 décembre 2019 par François Héran, titulaire de la chaire Migrations & Sociétés au Collège de France. p 1-20.
- HÉRAN F (2017) *Avec l'immigration : Mesurer, débattre, agir*. Éd La Découverte, coll. « L'envers des faits ».
- HÉRAN F (2021) *Parlons immigration en trente questions*. Éd Documentation française.
- HÉRAN F (2022) Migrations. Dans Fassin D (dir.) *La société qui vient*. Éd Seuil. p 73-92.
- HÉRAN F HERAN F (2023) *Immigration, le grand déni,* Éd du Seuil.
- HIRSCHFELD L A (2003) Pourquoi les anthropologues n'aiment-ils pas les enfants ? *Revue Terrain*, n°40, p 21-48.
- HILY MA, RINAUDO C (2003) Cosmopolitisme et altérité : les nouveaux migrants dans l'économie informelle. Dans Tsantsa, *Revue de la Société Suisse d'Ethnologie*. N°8, p 48 -57.
- HILY MA, RINAUDO C (2003) "Faire frontière". Commercer et circuler entre Menton et Vintimille. *La pensée de midi*, n°10, p 89-97.
- HOARE G, SPERBER N (2019) *Introduction à Antonio Gramsci*. Éd La Découverte, 128p.
- HONNETH A (2006) *La Société du mépris : vers une nouvelle théorie critique*. Éd La Découverte.
- HONNETH A (2007) *La Réification. Petit traité de Théorie critique*, Éd Gallimard.
- HONNETH A (2022) Brève histoire d'un concept capitaliste : le travail. Dans Fassin D (dir.) *La société qui vient*. Éd Seuil. p 1125-1143.
- HOOD C (1995) The "New Public Management" in the 1980s: Variations on a Theme. *Accounting, Organizations and Society*, vol. 20 n° 3, p 93-109.
- HOURS B (2012) *Développement, gouvernance, globalisation, du 20ème au 21ème siècle*, Éd L'Harmattan.
- HOURS B, SELIM M (2003) *Solidarités et compétences idéologiques et pratiques.* Éd L'Harmattan.
- HUC A, NEGRIER E (2019) La culture politique en région. L'Occitanie en question. *Revue Pôle Sud* 2019/1 (n°50) p 49-66.

- HUGUES E (1996) Le drame social du travail. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* n°115. Numéro thématique : Les nouvelles formes de domination dans le travail (2) p 94-99.
- HULL M (2012a) Documents and bureaucracy. *Review of Anthropology* n°41, p 251-267.
- HULL M (2012b) *Government of paper. The materiality of bureaucracy in urban Pakistan.* Berkeley - Los Angeles - London, University of California Press.
- INGOLD T, KRIER S (2018) Habiter le monde et en être habités. Trad. de Boisivon F. Dans *Perspective, actualité en histoire de l'art*, n°2, 2021, p 89 – 110.
- ION J (1990) Le *travail social à l'épreuve du territoire*, Éd Privat.
- ION J (2009) Travailleurs sociaux, intervenants sociaux : quelle identité de métier ? *Revue Informations sociales,* n°152. Éd de la CAF, p 136-142.
- ION J, TRICART JP (1992) *Les travailleurs sociaux*. Éd La Découverte, 124 p.
- ITÇAÏNA X, LAFORE R, SORBETS C (dir) (2004). *Un monde en quête de reconnaissance. Usages de l'économie sociale et solidaire en Aquitaine*. Éd Presses Universitaires de Bordeaux.
- JACOB M (2017) La question des mineurs étrangers non accompagnés…pour la protection de l'enfance et le risque de bascule déontologique de l'ASE. *Revue de l'enfance et de l'adolescence,* n°96, p 283-300.
- JAEGER M (2023) *Principes et pratiques d'action sociale*. *Sens et non-sens de l'intervention sociale*. Éd Dunod.
- JEANJEAN A (2006) *Basses œuvres. Une ethnologie du travail dans les égouts.* Paris Éd du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques ('Le regard de l'ethnologue').
- JOBARD P, LARGIER O, PARDONNET Q, TISSOT G (2021) Les MNA non reconnus mineurs : un public exclu des dispositifs d'aide institutionnelle. *Les Cahiers du travail social*, n° 98, juin 2021, p 133-142.
- JODELET D (2015) *Représentations sociales et mondes de vie*. Éd Archives contemporaines.
- JORRO A (2009) La construction de l'ethos professionnel en formation alternée. *Travail et apprentissage,* n°3, p 13-25.
- JORRO A, WITTORSKI R (2013) De la professionnalisation à la reconnaissance professionnelle. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* 2013/4 (Vol. 46) p 11-22.
- JOVELIN E (1998) Le travail social est-il une profession ? La professionnalisation du travail social une mission difficile. *La Revue Française du Service Social,* n°189-190, p 20-30.
- JOVELIN E (2002) *Le travail social face à l'interculturalité*. Éd L'Harmattan.
- JOVELIN E (dir) (2008) *Histoire du travail social en Europe,* Paris, Éd Vuibert.
- JOVELIN E (2021) Manifeste pour une discipline sciences humaines et sociales- travail social. *Revue Pensée plurielle* 2021/1 (n° 53) p 174-189.
- JOVELIN E, BOUQUET B (2005) *Histoire des métiers du social en France*. Éd Lamarre.
- JOVELIN E, PRIEUR E, BLANC M (dir) (2006) *Travail social et immigration. Interculturalité et pratiques professionnelles*. Éd L'Harmattan.
- JOVELIN E, LIEPARD L (2022) Le travail social en Europe. Entre passé, présent et avenir. Presses de l'EHESP, *Politiques et interventions sociales*. p 25 – 50.
- JOUANNEAUX M (1999) *Le pilote est toujours devant. Reconnaissance de l'activité du pilote de ligne*. Toulouse, Éd Octarès.

- KÄCKMEISTER, H (2021) Comment font les voisins ? L'évaluation de l'âge des ‘mineurs isolés’ en Allemagne”. *Les cahiers du travail social*, n° 98, juin 2021, p 95-105.
- KÄCKMEISTER, H (2022) La gestion administrative des mineurs non accompagnés en France et en Allemagne. L’évaluation de l’âge à l’épreuve de sa « juste mesure ». *Revue Migrations Société* 2022/2 (N° 188), p 55 – 68.
- KARSENTI B (1997) Éléments pour une généalogie du concept de solidarité. *Revue Futur antérieur*, n°41 – 42, 2ème semestre, p 77 – 90.
- KAUFMANN JC (1996) *L’entretien compréhensif*. Éd Armand Colin.
- KEANE W (2018) On Semiotic Ideology, *Signs in Society* 6, 1, p 64-87.
- KEARNEY M (1995) The Local and the Global: the Anthropology of Globalization and Transnationalism, *Annual Review of Anthropology,* n° 25, 1995, p 547-565.
- KLUCKHOHN C (1949) *Mirror for Man*, he Relation of Anthropology to Modern Life, Ed Routledge, 1st New York.
- KOBELINSKY C (2007) Le jugement quotidien des demandeurs d’asile. *Dans Terrain*, N°8, 2007. Recueil Alexandries, Collections Esquisses, février 2007, p 1-15.
- KOBELINSKY C (2008) Faire sortir les déboutés. Gestion, contrôle et expulsion dans les centres pour demandeurs d’asile en France. *Revue Cultures et conflits*, n°71, p113-130.
- KOBELINSKY C (2010) Les limites de l’hospitalité. Accueil et dépendance des demandeurs d’asile. Dans Fassin D (dir) *Les nouvelles frontières de la société française.* Paris, Éd La Découverte, p 385-402.
- KOBELINSKY C (2012) « Il n’y a que l’expulsion à l’horizon » : Le dilemme des travailleurs sociaux des centres d’accueil pour demandeurs d’asile en France. *Revue Le sujet dans la cité* 2012/1 (Actuels n° 1), p 24-35.
- KOBELINSKY C (2016) Les vies des morts de la migration. *Revue Plein Droit*, n°109, p 6-9.
- KOTOBI L (2012) Réflexions sur l’altérité migrante comme support de traitements différentiels à l’hôpital et sur la production des données d’enquêtes par l’ethnologue. Dans Crenn C, Kotobi L (dir.) *Du point de vue de l’ethnicité*. Éd Armand Colin, p. 179-230.
- KOTOBI L (2021) *Recours aux soins et trajectoires d'étrangers en situation irrégulière bénéficiant ou éligibles à l'aide médicale d'État.* Revue La santé en action, dossier ‘Migrants en situation de vulnérabilité et santé’. p 11 -14.
- KRISTEVA J (1991) *Etrangers à nous-mêmes*. Collection Folio, Essais ; 156 p. Éd Fayard.
- KRISTEVA J, MORO M R (2020) *Grandir c’est croire*. Éd Bayard.
- KUCZINSKY L, RAZY E (2009) Anthropologie et migrations africaines en France : une généalogie des recherches. *Revue européenne des migrations internationales*, 25, 3 : 79-100.
- LAACHER S (2005) *L’institution scolaire et ses miracles*. Éd La dispute.
- LAGACHE D (1949) Psychologie clinique et méthode clinique. *L’évolution psychiatrique*, p 155-178.
- LAIZ MOREIRA S (2012) Famille, communauté et transnationalisme. Migrations des mineurs marocains vers l'Espagne : le cas de Béni Mellal. *Dans Hommes & Migrations* 2012/6 (n° 1300), p 62-71.
- LALANDE A [1926] (2021) *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*. Éd PUF
- LANSADE G (2021) *La vision des inclus : ethnographie d’un dispositif pour l’inclusion scolaire (ULIS)*. Éd de l’INSHEA, Champ social.

- LANSADE G (2023) Chroniques d'une équipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap (Emas) : Ethnographie de la politique publique d'inclusions scolaire en train de se faire. *Revue Ethnologie française*, n°07, vol 54, p 347-363.
- LAPASSADE G. (2002) *Observation participante*. Dans Barus-Michel J, Enriquez E, Levy A (dir) *Vocabulaire de psychosociologie.* Éd Érès, « Hors collection ». p. 375-390.
- LAPASSADE G [1967] (2006) *Groupes, organisations et institutions*, Paris, Gauthier-Villars (Hommes et organisations). Éd Anthropos.
- LAPEYRONNIE D (2004) L'académisme radical ou le monologue sociologique. Avec qui parlent les sociologues ? *Revue française de sociologie* 2004/4 (Vol. 45), p 621 – 651.
- LAPLANTINE F (2004) L'anthropologie genre métis. Dans Ghasarian C (dir.) *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive*. Éd Armand Colin, p 143-152.
- LASCOUMES P, LE GALES P (2010) *Sociologie de l'action publique*. Éd Armand Colin.
- LATOUR B (2002) La *fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'État*. Éd La Découverte.
- LATOUR B (2006) *Nous n'avons jamais été modernes*. Essai d'anthropologie symétrique. Éd La Découverte.
- LATOUR B (2007) *Changer de société – Refaire de la sociologie*. Éd La Découverte.
- LATOUR B (2012) *Enquête sur les modes d'existence : une anthropologie des Modernes*. Éd La Découverte.
- LATOUR B (2021) *Où suis-je ? Leçons du confinement à l'usage des terrestres*. Éd les empêcheurs de tourner en rond.
- LAURENS S (2009) *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France*. Collection socio-histoires, Éd Belin.
- LAURENS S, SERRE D (2016) Des agents de l'État interchangeables ? L'ajustement dispositionnel des agents au cœur de l'action publique. *Dans Politix* 2016/3 (n°115) Justiciers hors la loi. Éd Boeck Supérieur. p. 155-177.
- LAVE J., WENGER E.C. (1990) *Situated Learning: Legitimate Peripheral Participation*, Cambridge University Press New York, NY.
- LAVE J, WENGER EC (1999) *Learning and Pedagogy in Communities of Practice*. In Leaners and Pedagoy, Ed by Leach J, Moon B. Ed SAGE.
- LAVILLE J-L (dir) (1994). *L'économie solidaire. Une perspective internationale*. Éd Desclée De Brouwer, collection Sociologie économique.
- LE BERRE R (2017) *De rêves et de papiers. 547 jours avec les mineurs isolés étrangers*. Éd La Découverte.
- LE BOSSE Y (2012) *Sortir de l'impuissance. Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités.* Québec, Éd Ardis.
- LE COURANT S (2022) *Vivre sous la menace. Les sans-papiers et l'État*. Éd Seuil.
- LE FLOCH C (2021) *De la grande exclusion au pouvoir d'agir retrouvé : Le journalyseur*. Éd L'Harmattan.
- LECONTE J (2016) Construire un cadre rassurant pour la prise en charge complexe des mineurs isolés étrangers. *Revue Rhizome*, 1/ (n°59) p 53 – 61.
- LEMAIRE E (2007) *Enseignement du français en situation d'urgence et de traumatisme : le cas des mineurs étrangers isolés*. Thèse en didactique des langues et des cultures, Université Paris 3-Sorbonne Nouvelle.

- LEMAIRE E (2009) Les enjeux sous-jacents de la scolarisation des mineurs étrangers isolés. *Revue Le français aujourd'hui* 2009/1 (n°164), p 21 – 32.
- LEMAIRE E (2012) Portraits de mineurs isolés étrangers en territoire français : apprendre en situation de vulnérabilité. *Revue Internationale de l'Education familiale*, n°31. p 31- 53.
- LEMAIRE E (2013) La place des mineurs étrangers isolés dans l'espace scolaire français : quelles conséquences sur le rapport à l'apprentissage ? *Journal du droit des jeunes* 2013/8 (n°328) p 28-33.
- LENDARO A (2020) Mineur jusqu'aux os ? La juge des enfants et l'âge du jeune étranger au prisme des tests osseux. *Revue Ethnologie française,* 2020/2 (vol 50) p 377-389.
- LEPLAT J (1997) *Regards sur l'activité en situation de travail. Contributions à la psychologie ergonomique*. Éd PUF.
- LEPLAT J (2011) analyse d'ouvrage « Pastré, P. (2011). La didactique professionnelle. Approche anthropologique du développement chez les adultes. Formation et pratiques professionnelles. Paris : PUF, 318 p. ». *Revue Activités* 08, nº 8-2. p 235-239.
- LEROUX P (1840) *De l'Humanité*. Paris, Éd Perrotin.
- LEROUX P (1859) *La grève de Samarez.* Paris, Éd Dentu.
- LHUILIER D (2009) *La subjectivité à l'épreuve du social*. Éd L'Harmattan.
- LHUILIER D (2013) Introduction à la psychosociologie du travail. *Nouvelle revue de psychosociologie* 2013/1(n°15). Éd Érès. p. 11- 30.
- LIPOVETSKY (1992) *Le crépuscule du devoir : l'éthique indolore des nouveaux temps démocratiques*. Éd Gallimard.
- LKHADIR A, MESTRE C (2004) Le rêve dans la psychothérapie transculturelle pour une clinique anthropologique. *Revue L'Autre* 2004/1 (volume 5), p 59-68.
- LKHADIR A, MESTRE C (2013) Quels enjeux anthropologique et éthiques pour la traduction en santé publique ? *Revue L'Autre* 2013/1 (volume 14), p 72 – 81.
- LOISY C, SANCHEZ E, DIAKHATE D (2015) *Dev Sup : évaluation de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la mise en œuvre d'une approche programme*. [Rapport de recherche] IFE, ENS de Lyon, 2015. ⟨hal-01326646⟩.
- LONG J (2021) Grandir en exil : expériences juvéniles au cœur des trajectoires migratoires des mineurs non accompagnés venus d'Algérie et du Mali. *Revue Hommes et Migrations* (n° 1333), p 51-57.
- LONG J (2022) Identifier les jeunes isolés étrangers depuis 1945. *Revue Plein droit* 2022/2 (n° 133), p 11-14.
- LORIOL M (2015) La souffrance au travail. Construction de la catégorie et mise en forme de l'expérience. *Revue Pensée plurielle* 2015/1 (n° 38), p 23-33.
- LUSSAULT M (2017) *Hyper-lieux. Les nouvelles géographies de la mondialisation*. Éd Seuil.
- MAALOUF A (2012) *Les désorientés*. Paris Éd Grasset.
- MACÉ E (2014) Paradigme du pouvoir vs paradigme de la domination. Dans Houlc'hen H (dir.) *Usages de Foucault*, Paris, Presses universitaires de France, p 193-206.
- MAINGUENEAU D (2002) Problèmes d'ethos. *Dans Pratiques* n°113/114, p 55-67.
- MALHOU A (2017) Enfants en danger en quête d'asile : entre exclusion et protection, quel statut ? *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, n°96, p 269-281.
- MALINOWSKI B (1925) Labour and Primitive Economics. *Nature*, n°2930, vol 116, p 926-930.

- MARINO A (2019) Entre cadre légal et militantisme, la place du travailleur social auprès des jeunes dits MNA. Un fossé se creuse et le pont reste en suspens ? *Revue Empan*, n° 116, p80-85.
- MARMIÉ C (2022) Les oisillons de passage. Mineurs migrants au Maroc. *Revue Projet* N°287, p 9-13.
- MARTINIELLO M (1995) *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*. Éd Que sais-je ?
- MARTUCCELLI D (2022) Une sociologie phénoménologique quarante-cinq ans après. Dans Berger P, Luckmann T (dir.) *La construction sociale de la réalité*. Éd Armand Colin. p 3-36.
- MASSÉ R (2015) *Anthropologie de la morale et de l'éthique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015, 340 p.
- MASSEY D (1998) Undocumented migration in the context of NAFTA. LASA forum. *Latin American Studies Association,* vol. XXIX, Num 2, Summer, p 17-18.
- MASSEY D (1988) Economic development and international migration in comparative perspective. *Population and Development Review*, 14(3), p 383-413.
- MASSEY D (1990) Social structure, household strategies, and the cumulative causation of migration. *Population Index,* 56(1) p 3-26.
- MASSEY D., ARANGO J., HUGO G., KOUAOUCI A, PELLEGRINO A., TAYLOR J. E. (1998) *Worlds In Motion: Understanding International Migration at the End of the Millennium*, Oxford, Clarendon Press.
- MATTA R, DE SUREMAIN C-E, CRENN C (2020) *Food Identities at Homme and on the Move. Explorations at the Intersection of Food, Belonging and Dwelling*. Ed Routledge London, 214 p
- MATTHEY L (2005) Ethique, politique et esthétique du terrain : cinq figures de l'entretien compréhensif. *Revue européenne de géographie*. Éd en ligne Cybergeo.
- MAUREL E (2000) De l'observation à la typologie des emplois sociaux. Dans Chopart J N (dir) *Les mutations du travail social*, Éd Dunod. p. 25- 52.
- MAUREL C (2001) *Éducation populaire et travail de la culture. Éléments d'une théorie de la praxis.* Éd L'Harmattan.
- MAUSS M [1926] (1947) *Manuel d'ethnographie*. Éd Payot.
- MAYEN P (2013) *Les limites de l'expérience*. Dans Barbier J M, Thievhienvenaz J (dir) *Le travail de l'expérience*. Éd L'Harmattan, p 293-319.
- MAYEN P (2014) Apprendre à travailler et à penser avec les êtres vivants. L'entrée par la didactique professionnelle. Dans Mayen P, Lainé A (dir.) *Apprendre à travailler avec le vivant,* Dijon, Éd Raison et Passions, p 15-75.
- MAYEN P, SAVOYANT A (1999) Application de procédures et compétences. *Revue Formation Emploi* 67, nº 1, p 77-92.
- MAYEN P, GAGNEUR CA (2017) Le potentiel d'apprentissage des situations : une perspective pour la conception de formations en situations de travail. Dossier 28 « Penser la didactique pour la formation professionnelle ». Revue *Recherches en éducation.* p 70-83.
- MAYO E. (1945) *The social problems of an industrial civilization,* Ed Boston, Harvard University, Graduate School of Business Administration, Division of research.
- MAZIZ L (2011) Synthèse du colloque mineur isolé étranger : une nouvelle figure de l'altérité ? *Revue Migrations sociétés,* n°136, p 13-15.
- MAZOUZ S (2020) *Race.* Éd Anamosa.

- MAZOUZ S, LEPINARD E (2021) *Pour l'intersectionnalité*. Éd Anamosa.
- MAZZELLA S (2021) *Sociologie des migrations*, Éd Que sais-je, PUF.
- MBEMBE A (2020) *Brutalismes*. Éd La Découverte.
- MENDONCA DIAS C, RIGONI I (2020) L'accompagnement solidaire des mineurs non accompagnés « francophones » sans solution scolaire. *Revue Migrations société* 2020/3 (n°181), p 53-69.
- MERLIER P (2013) *Philosophie et éthique en travail social*. Éd Presses de l'EHESP, coll Politiques et interventions sociales.
- MERTON K (1945) Sociological Theory. *In American Journal of Sociology*, vol. 50 n°6, p 462-473.
- MESTRE C (2016) *Bébés d'ici, mère en exil.* Éd Érès.
- MESTRE C, GIOAN E (2019) La maternité et l'exil : quel accueil dans nos maternités ? *Le journal des psychologues* 2019/7 (n°369) p 40-45.
- MISSET S (2017) *Introduction à la sociologie des organisations*, Éd Armand Colin.
- MIAS C, SAINT-JEAN M, BATAILLE M (2003) L'accompagnement de l'implication dans le projet issu du bilan de compétences des salariés en activité. *Revue L'orientation scolaire et professionnelle* 32/1, Varia p. 97-122.
- MIAS C (1998) *L'implication professionnelle dans le travail social*, 319 p, Ed L'Harmattan.
- MIAS C (2010) Modélisation d'un processus de professionnalisation : l'implication professionnelle. *Dans Education et société,* Les sciences de l'éducation et de la formation, n°27-28, partie 3, p. 207-224.
- MICHALON B (2012) La mobilité au service de l'enfermement ? Les centres de rétention pour étrangers en Roumanie. *Revue Géographie et cultures*. N°81, Les échelles des territorialités, p. 91-110.
- MICHALON B, CORBET A (2017) Collaborer avec des organismes non gouvernementaux pour enquêter sur les camps de migrants et de détention. Le savoir comme enjeu professionnel. *Dans Migrations société,* 2017/1 (n°167), p 53-62.
- MICHALON B, ZENEIDI D (2021) *L'expérience de l'enfermement. Camps, commissariats, prisons, Tours*. Presses universitaires François Rabelais, coll Migrations, 348 p.
- MILLION P (dir) (1995) *Max Weber et le destin des sociétés modernes*. Cahiers de l'Université de Grenoble.
- MINASSIAN S (2015) *Du temps au récit chez le jeune isolé étranger : étude qualitative et perspectives cliniques*, thèse *des* psychiatrie, Rouen.
- MINTZBERG H (1982) *Structure et dynamique des organisations.* Éd Éditions d'Organisation.
- MINTZBERG H (1986) *Le pouvoir dans les organisations*. Paris, Éd d'Organisation.
- MOIGNARD B, RUBI S (2018) Les figures de la déviance à l'école : les 'élèves perturbateurs' comme analyseur de la transformation des milieux éducatifs et scolaires. Dans *Revue Education et Sociétés*, n°41, p 43- 61.
- MOLINIER P (2010) Souffrance, défenses, reconnaissance. Le point de vue du travail. *Dans Nouvelle revue de psychosociologie* 2010/2 (n° 10) p 99-110.
- MONJARET A (1996) Être bien dans son bureau. Jalons pour une réflexion sur les différentes formes d'appropriation dans l'espace du travail. *Revue ethnologie française*. 'Culture matérielle et modernité. N°1, p 129-139.

- MONJARET A (2019) Entre travail et domicile. Pérégrination intellectuelle d'une ethnographe. Dans Monjaret A (dir) *Carrières.* Presses universitaires de Paris Nanterre 'Ethnographies plurielles. p 169-190.
- MONSAINGEON B (2013) Histoire d'un embarquement pluriel ou comment essayer de trouver un dehors, dedans. *Revue Socio-Anthropologie*, n°27 'Embarqués', p 49-57.
- MONTAGNON A (1989) *Les mineurs isolés khmers et laotiens en France. Etude sur le parrainage, l'adoption et le placement en institution*, thèse de doctorat en ethnologie, Université Paris 7.
- MONTOYA M, SONNETTE M, FUGIER P (2015) L'accueil paradoxal des publics du champ social dans les établissements culturels. *Revue Culture et musées*, n° 26, p 47-71.
- MOREL A (dir) (1989) *Cultures de travail, Identités et savoirs industriels dans la France contemporaine*. Éd de la maison des sciences de l'hommes/ ministère de la Culture (Ethnologie de la France).
- MORILLON F, SELIM M (2020) Le travail social à l'épreuve du management. Entretien avec F Morillon par Monique Selim. *Journal des anthropologues.* 160-161 | 2020. Dossier – Le marché des marges sociales. p 153-163.
- MORIN E (2004) *La méthode 6. Ethique*. Éd du Seuil.
- MORO M-R [2002] (2004) *Enfants d'ici venus d'ailleurs.* Éd La Découverte.
- MORO M-R (2010) *Nos enfants demain, pour une société multiculturelle,* Ed Odile Jacob
- MOUNIER P (2003) Les trois logiques des qualifications. Dans Hours B, Selim M (dir) *Solidarités et compétences, idéologies et pratiques*. Éd L'Harmattan.
- MOUSSAOUI A (2012) Observer en anthropologie, immersion et distance. Dans *Contraste* N°36, Éd Erès. p 29- 46.
- MOULÉVRIER P (2022) Economie solidaire. Dans Fassin D (dir.) *La société qui vient.* Éd Seuil. p. 960-975.
- MOSCOVICI S (2000) Entretien avec Serge Moscovici (EHESS Paris). Par Bataille M. *Revue Les dossiers de l'éducation*. n°4. Thématique : représentations et engagements, des repères pour l'action. p. 9-16.
- NAGELS M (2008) *Pour un modèle agentique de la compétence*. Séminaire interuniversitaire de recherche sur l'autoformation. SERIA, octobre 2008. La Sorbonne, Paris. Co-organisation CREF, Université Paris X Nanterre, – Équipe Apprenance et formation des adultes, CERLIS, Université Paris René Descartes, Équipe Éducation et vie associative.
- NAGELS M (2008) *Analyse de l'activité et développement de l'auto-efficacité. Contribution à une théorie agentique de la formation des compétences critiques des cadres et dirigeants de la santé publique*. Thèse pour le doctorat, Université Paris X, Sciences de l'éducation, Nanterre.
- NATHAN T (2017*) Les âmes errantes,* Éd L'Iconoclaste, Paris.
- NDIAYE P (2009) Sort des minorités en France et perception du pays à l'étranger intimement liés. *Revue internationale et stratégique* 2009/1 (n° 73) p 91-93.
- NDIAYE P (2009) Les Noirs et leur perception de la discrimination raciale dans le monde du travail en France depuis les années 1960. *Revue Discriminations : pratiques, savoirs, politiques.* Éd La documentation française, p 69- 82.
- NDIAYE A, BOUTILLIER S (2011) De l'économie sociale à l'économie populaire solidaire via l'économie solidaire. Quelles leçons tirer du social business ? Dans Ndiaye A (dir.) *Économie sociale et solidaire : animation et dynamiques des territoires*, Éd L'Harmattan. p 85-109.

- NDIAYE A (2011) *Économie sociale et solidaire : animation et dynamiques des territoires.* Éd L'Harmattan.
- NDIAYE A (2022) Économie sociale et solidaire, Éducation populaire, Animation sociale et socioculturelle : quel capital axiologique commun ? Dans Richelle J-L (dir.) *Jean-Claude Gillet et l'utopie de l'animation. Action, Formation, Recherche*, collection Études & Recherche. Éd Carrières Sociales, p 193-206.
- NDIAYE A, TOZZI P (2021) L'habitat participatif, une réponse à la violence du mal-logement. Dans Tozzi P (dir.) *L'animation socioculturelle et l'intervention sociale face à la violence*. Éd Carrières Sociales. p 189-210.
- NEVEU C (2023) Les représentations de la citoyenneté dans les centres sociaux, une « épistémologie civique » en tension avec le « développement du pouvoir d'agir » ? Revue *Participations* 2023/1 (N° 35), p 75-100.
- NEYRAT A (2021) *La 'survulnérabilité' des jeunes étrangers isolés*. Dans Guérin D (dir) *Droit et jeunesse par le prisme de la vulnérabilité*. Éd Lexis Nexis.
- NOIRIEL G (1988) *Le creuset français*. Éd du Seuil.
- OGIEN A (1995) *L'Esprit gestionnaire*, Paris, Éd de l'EHESS.
- ONGARO E., VAN THIEL S (dir), *The Palgrave Handbook of Public Administration and Management in Europe*, New York, Palgrave Macmillan, 2018.
- PALIDDA S (1999) La criminalisation des migrants. *Actes de la recherche en Sciences Sociales,* n°129, p 39-49.
- PAPADANIEL Y (2008) Empathie du chercheur empathie des acteurs, Chassé-croisé méthodologique. *Revue Journal des anthropologues,* 114-115, p129-144.
- PARROT K (2023) *Étranger*. Éd Anamosa.
- PARSONS T (1978) *Action theory and the human conditions*. New York, Free Press.
- PASCAL H (2014) *Histoire du travail social en France,* Presses de l'EHESP Rennes.
- PASTRE P (1999) Travail et compétences : un point de vue de didacticien. Revue *Formation Emploi* 67, nº 1, p109-125.
- PASTRE P (1999) La conceptualisation dans l'action : bilan et nouvelles perspectives. Dans *Revue Education permanente*, Apprendre des situations, n°139, p 13-35.
- PASTRE P (2011) *Didactique professionnelle : approche anthropologique du développement des adultes*. Éd PUF.
- PASTRE P (2011) Sujet capable et conceptualisation. *Revue Travail et Apprentissages,* n°7, p 135-147.
- PASQUIER R (2019) Politiques locales. Dans Thoenig J-C (dir.) *Politique publique*. Paris. Presses de Sciences Po. p. 462-468.
- PATE N (2017) De l'enfant dans la rue au citoyen dans la rue. *Revue Vacarme*, 2017/4 (n°81) p 77-83.
- PATE N (2018) *L'accès ou le non-accès à la protection des mineurs isolés en situation de migration : l'évaluation de la minorité et de l'isolement ou la mise à l'épreuve de la crédibilité narrative, comportementale et physique des mineurs isolés*. Thèse de sociologie sous la direction de Elisabeth Claverie, soutenue le 17/12/2018. Paris 10.
- PATE N (2019) Dessins de mineurs migrants isolés en situation d'évaluation : une échappée iconique en terre soupçonneuse. *Revue internationale des études migratoires*, Revista Internacional de Estudios Migratorios, vol 9 n°01.p 138-168.

- PATE N (2020) La mise à l'épreuve de la légitimité narrative comme contrepartie de l'accès à la protection des mineurs non accompagnés. *Revue Migrations société*, vol.32, n°181, p 23-38.
- PATE N (2021) Les processus discriminatoires au cœur des pratiques d'évaluation de la minorité et de l'isolement des mineurs non accompagnés. *Revue Hommes & Migrations* /2 (n° 1333) p 39-46.
- PATE N, ROGER JF, ROMEO C (2021) *Je voulais juste une chance de vivre.* Éd de l'Atelier.
- PATHER S (2019) Les travailleurs sociaux en charge des demandeurs d'asile et mineurs étrangers isolés face à l'administration : pressions et résistance. *Revue Empan*, n° 116, p. 12-18.
- PAUGAM S (2004) Comptes rendus 'Robert Castel, L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ? Éd Seuil et La République des Idées, Paris, 2003 (95 p.)'. *Revue Sociologie du travail*, vol 46, n°4, oct/décembre.
- PAUGAM S (2008) *Le lien social*, Éd Que sais-je.
- PAUGAM S (2022) L'attachement social. Ce lien qui libère. *Revue Projet* 2022/3 (N° 388) p 8-13.
- PAUGAM S (2023) *L'attachement social : formes et fondements de la solidarité humaine.* Éd Seuil, 640 p.
- PAUGAM S, SCHNAPPER (1991) *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*. Éd PUF.
- PAYET JP (2011) L'enquête sociologique et les acteurs faibles. *Sociologie(S) la recherche en actes.* Thématique : Champs de recherche et enjeux de terrain.
- PECQUEUR B (2000). *Le développement local. Pour une économie des territoires,* Alternatives Économiques, Éd Syros.
- PÉRALDI M (2001) *Cabas et containers, activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers*. Éd Maisonneuve et Larose, Paris.
- PÉRALDI M (dir.) (2001) *La fin des norias. Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*. Éd Maisonneuve et Larose, Paris, 495 p.
- PÉRALDI M (2007) Aventuriers du nouveau capitalisme marchand. Essai d'anthropologie de l'éthique mercantile. Dans Adelkhah F, Bayart JF (dir.) *Voyages du développement. Emigration, commerce, exil*. Éd Karthala.
- PÉRALDI M (2013) *Les mineurs non accompagnés, un défi pour les pays européens*. Éd Karthala.
- PERRENOUD D (1998) La transposition didactique à partir de pratiques : des savoirs aux compétences. *Revue des sciences de l'éducation*, Volume 24, N°3, p 487-514.
- PERRENOUD D (2001) *Construire un référentiel de compétences pour guider une formation professionnelle.* Université de Genève (Faculté de psychologie et sciences de l'éducation) (www.unige.ch).
- PERROT A (2016) Devenir un enfant en danger, épreuves d'âge et de statut. Le cas "limite" des mineurs isolés étrangers en France. *Agora débats/jeunesses*, vol 3, n° 74, p. 119-130.
- PÉTONNET C (1968) *Ces gens-là*. Cahiers libres 125 – 126. Éd François Maspero.
- PÉTONNET C (1981) *Espaces habités : ethnologie des banlieues*. Éd Galilée.
- PEYROUX O (2013) *Délinquants et victimes. La traite des enfants d'Europe de l'Est en France,* Paris, Éd Non-Lieu.
- PEYROUX O (2020) *Les fantômes de l'Europe*. Éd Non-Lieu.

- PFEFFERKORN R (2014) *L'impossible neutralité axiologique.* Dans Raison Présente, réduction et émergence dans les sciences, 191, p.85-94.
- PIAN A, HOYEZ AC, TERSIGNI S (2018) L'interprétariat en santé mentale : divisions sociale, morale et spatiale du travail dans les soins aux migrants. *Revue Européenne des Migrations Internationales* 2018/2-3 (vol 34), p55-78.
- POLANYI M (1983) *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*. Éd Gallimard. Trad. de C Malamoud et M Angeno, The Great Transformation: the political and economic origins of our times. Boston: Beacon Press, 1944.
- POLANYI M, SEN A (2009) *The Tacit Dimension.* London: University of Chicago Press.
- POLICAR A [2003] (2004) Solidarité. Dans Férréol G, Jucquois G (dir) *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*. Éd Armand Colin. p 324-327.
- POUTHIER M (2017) Soutenir les jeunes migrants non accompagnés…par une approche qui soit aussi transitionnelle, transculturelle. *Revue de l'enfance et de l'adolescence* 2017/2 (n°96) p 323-337.
- POUTIGNAT P, STREIFF-FENART J (1995) Catégorisation raciale et gestion de la co-présence dans les situations « mixtes ». *Revue Cahiers de l'Urmis*, notes et travaux sociologiques.
- PRIGENT S (2020) *Les Vagabonds et la dette. L'éducation au Cambodge en milieu rural.* Éd Les Indes Savantes, Coll. Etudes sur l'Asie.
- PRIGENT S (2021) *L'anthropologie comme conversation. La relation d'enquête au cœur de l'écriture*. Éd Anacharsis
- PROUT A (2000) *Childhood Bodies: Construction, Agency and Hybridity*, in Prout A. ed. The Body, Childhood and Society, Houndmill, Mac Millan Press.
- PROUT A. (2005) *The Future of Childhood. Towards the interdisciplinary study of children*, London, Falmer Press.
- PRZYBYL S (2016) *Territoires de la migration, territoires de la protection. Parcours et expériences des mineurs isolés étrangers accueillis en France*, Hyper article en ligne, 2016.
- PRZYBYL S (2019) Qui veut encore protéger les mineurs non accompagnés en France ? De l'accueil inconditionnel d'enfants en danger à la sous-traitance du contrôle d'étrangers indésirables. *Lien social et Politiques*, n° 83, p 58-81.
- QUERE L (1994) Sociologie et sémantique : le langage dans l'organisation sociale de l'expérience. *Revue Sociétés Contemporaines.* N° Langage en pratique. 18-19 p 17-41.
- QUIMINAL C (2009) Entreprendre une anthropologie des migrations : retour sur un terrain. *Revue européenne des migrations internationales*, vol 25 p. 115-132.
- QUIVY R, CAMPENHOUDT LV (2011) *Manuel de recherche en sciences sociales*. Éd Dunod.
- RABAIN-JAMIN J (2000) Anthropologie et clinique : De l'usage des représentations culturelles. *Revue l'Autre* 2000/1 (volume 1) p. 127-143.
- RABAIN-JAMIN J (2003) Enfance, âge et développement chez les Wolof du Sénégal. Revue *L'Homme* 167-168 : p. 49-66.
- RABAIN-JAMIN J (2007) De la saynète au rite : mise en scène d'un rite de mariage par les enfants wolof du Sénégal. Dans Bonnet D, Pourchez L (dir.) *Du soin au rite dans l'enfance*. Paris Éd Érès, p. 241-254.
- RABARDEL P (2020) Principes pour la constitution d'une didactique professionnelle. Dans Merri M (dir.) *Activité humaine et conceptualisation : Questions à Gérard Vergnaud*. *Revue Questions d'éducation*. Éd Toulouse, Presses universitaires du Midi. p 87-90.
- RANCIÈRE J (2009) *Et tant pis pour les gens fatigués*, Éd Amsterdam.

- RADJACK R, GUZMAN G, MORO MR (2014) Enfants mineurs non accompagnés. *Revue Adolescence* vol 32, n°3, juillet 2014, p 531-539.
- RAVON B, ION JP (2012) *Les travailleurs sociaux*. Éd La découverte.
- RAULIN A (2000) *L'ethnique est quotidien : Diasporas, marchés et cultures métropolitaines*. Éd L'Harmattan.
- RAULIN A (2009) Minorités urbaines : des mutations conceptuelles en anthropologie, *Revue européenne des migrations internationales,* 25, 3, p. 33-51.
- RAZY É (2004) Le corps et la personne du petit enfant. Ethnographie des petits riens du quotidien soninké. *Revue L' Autre. Cliniques, Cultures et Sociétés* 5(2) p. 203-214.
- RAZY É (2007) Les 'sens contraires' de la migration. La circulation des jeunes filles d'origine soninké entre la France et le Mali. *Journal des Africanistes* n° 77(2) p. 19 - 43.
- RAZY É (2012) Pratique des sentiments et petite enfance à partir du pays soninké (Mali). Du modèle à la constellation. Dans Bonnet D, Rollet C, De Suremain C-É (dir.) *Modèles d'enfances. Successions, transformations, croisements*. Éd des Archives Contemporaines.
- RAZY É, RODET M (2011) Les migrations africaines dans l'enfance, des parcours individuels entre institutions locales et institutions globales. Dans '*Migration dans l'enfance, migrations de l'enfance. Regards pluridisciplinaires'. Journal des Africanistes* n°81(2) p 5- 48.
- RAZY E, BABY-COLLIN V (2011) La famille transnationale dans tous ses états. *Revue Autrepart* 2011/1-2 (n°57-58) p 7-22.
- RAWLS J [1971] (1987) *Théorie de la justice*. Trad de C Audart, Éd Le seuil.
- RENAHY N (2006) *L'œil de Moscou. Devenir porte-parole d'un groupe illégitime*. Ethographies.org (en ligne, n°11).
- REYNAUD E, REYNAUD J-D (1994) La régulation conjointe et ses règlements. Dans *Le Travail Humain* Vol. 57, No. 3 (1994), p 227-238 (12 pages). Éd PUF
- RICOEUR P [1983] (1985) *Temps et récit*. Tomes 1 et 3. Paris, Éd Le Seuil.
- RICOEUR P (1988) L'identité narrative. *Esprit (1940-)*, nº 140/141 (7/8) p 295-304.
- RICOEUR P (1990) *Soi-même comme un autre*. Seuil. Sciences humaines vol., 1990.
- RIEGEL J (2016) La discipline du terrain. Sciences sociales, n°56 'Le mur', p 30-37.
- RIFKIN J (2005) *L'âge de l'accès : La nouvelle culture du capitalisme*. Traduction de Marc Saint Upéry. Éd La Découverte.
- RIGONI I (2020) Evolution des politiques scolaires pour les élèves allophones : La longue route vers l'inclusion et la sécurisation des parcours. *Dans Administration et Education*, 2020/2 (n°166) p 35-44.
- RIGONI I (2021) L'accueil des élèves migrants au prisme des relations entre acteurs socioéducatifs et institutionnels. Dans Rigoni I, Armagnague M, Cossé C, Mendonça Dias C, Tersigni S (dir) *Les enfants migrants à l'école*. Éd Le Bord de l'eau, 2021.
- RIGONI I (2021) Accompagner les MNA : enjeux et tensions en travail social. *Revue Les Cahiers du travail social* (IRTS Franche-Comté), Dossier : Les mineurs non accompagnés, des adolescents comme les autres ? n°98, p.41-49.
- RIGONI I (2023) L'orientation scolaire des mineurs isolés étrangers. L'accompagnement différencié des professionnels de l'enseignement, du travail social et des bénévoles associatifs. *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs.* Hors-série n°8. L'orientation des jeunes primo-migrants allophones en France.
- RIGONI I, ARMAGNAGUE M, COSSE C, MENDONCA DIAS C, TERSIGNI S (dir) (2021) *Les enfants migrants à l'école*, Éd Le Bord de l'Eau.

- RIGONI I, CRENN C (2021) *L'accueil des MNA originaires d'Afrique sub-saharienne en Gironde. Protection de l'enfance, accès à l'éducation et à l'alimentation*, Rapport en ligne, Chaire des diasporas africaines en France, Sciences po Bordeaux
- ROBIN P (2020) *'L'enfant de personne'. A l'épreuve du placement et de sa sortie*, Éd Champ social.
- ROBIN P (2021) Considérés par le bas, les parcours en protection de l'enfance. *Revue Vie sociale,* 2/3 (n°34-35) p 159-170.
- ROBIN P, SEVERAC N (2013) Parcours de vie des enfants et des jeunes relevant du dispositif de protection de l'enfance : les paradoxes d'une biographie sous injonction. *Revue Recherches familiales*, n°10. p 91-102.
- ROBIN P, MACKIEWICZ M P, GOUSSAULT B, DELCROIX S (2015) La transition à l'âge adulte au prisme d'une recherche par les pairs. *Revue Vie sociale*, n°12, p 71-88.
- ROBIN-POUPARD F, SINANIAN A (2018) Traumatismes et secrets : les enjeux de la relation clinique avec les mineurs non accompagnés. *Nouvelle revue de psychosociologie* 2018/1 n°25, p 177-190.
- RODIER C (1986) Les enfants réfugiés d'Asie du Sud-Est : accueil et insertion. Pays-Bas, Belgique, France. *Revue Européenne des Migrations Internationales,* vol 2 n°3, décembre 1986, p 49-63.
- RODIER C (2010) Frontex, l'agence tout risque. *Plein droit,* 2010/4, n° 87, p 8- 11.
- RODIER C (2011) Frontex, la petite muette. *Vacarme,* 2011/2 N° 55, p 36-39.
- ROMANO H (2009) *Dis, c'est comment quand on est mort ? Accompagner les enfants sur le chemin du chagrin*. Éd La pensée sauvage.
- ROMANO H (2010) Être un adulte transitionnel ou Comment permettre à l'enfant de se dégager de l'impact du trauma. *Revue Dialogue* 2010/3 (n° 189) p 121-130.
- RONGE JL (2009) L'expertise de détermination de l'âge : la vérité tombe toujours sur un os. *Journal du droit des jeunes,* 2009/5 (n°285) p 33-44.
- ROQUET P, WITTORSKI R (2011) La déprofessionnalisation : une idée neuve ? *Revue Recherches et formation*, dossier 72, déprofessionnalisation. p 9-14.
- ROSANVALLON P (1992) *La crise de l'État providence*. Éd du Seuil
- ROSENCZVEIG JP (2005) *Le dispositif français de protection de l'enfance,* Paris, Éd Jeunesse et droit, 1483 p.
- ROUZEL J, F (2009) *Le travail social est un acte de résistance*. Éd Dunod.
- RUBI S (2010) Des adolescentes délinquantes. R*evue Les cahiers dynamiques,* N°46, avril, p 27-33.
- RUBY C (1997) *La solidarité*. Éd Ellipses.
- RULLAC S (2020) Participer au travail social. *Revue Esprit* 2020/juillet-Aout, p 113-117.
- SAHLINS M (1968) La première société d'abondance. *Revue l'Homme et la société*. Exposé : Les Temps Modernes, n°11, 268. p. 8-9.
- SAINSAULIEU R [1977] (2019) *L'identité au travail. Les effets culturels de l'organisation*. Paris, Éd Presses Sciences Po, collection 'Références', 716 p.
- SALMAN S (2008) Fortune d'une catégorie : la souffrance au travail chez les médecins du travail. *Revue Sociologie du travail,* vol 50 rubrique varia, p 31-47.
- SAMURCAY R, PASTRE P (1995) La conceptualisation des situations de travail dans la formation des compétences. *Revue Education permanente*. N° 123, p 13-31.

- SASSIER M (2004) *Ordres et désordres des sens : Entre langue et discours*. Éd L'Harmattan.
- SAYAD A (1991) *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, Éd De Boeck, universitaires.
- SAYAD A (1999) Immigrations et 'pensée d' État'. Dans *Actes de la Recherches en Sciences Sociales.* N°129 'Délits d'immigration'. p 5-14.
- SCALLETARIS G (2020) Bureaugraphier le HCR : approche empirique et englobante d'une organisation internationale. *Revue Critique internationale* /3 (N° 88) p 153-172.
- SCALETTARIS G (2022) *Le HCR et la crise afghane : Une bureaucratie internationale à l'épreuve*. Éd Karthala.
- SCIEUR P (2011) *Sociologie des organisations*. Éd Armand Colin.
- SCHIFF C (2004) L'institution scolaire et les élèves migrants : peut mieux faire. Dans *Hommes et migrations*. Enfants sans frontières, n° 1251, p75-85.
- SCHILDKROUT E (1975) *Ethnicity, Kinship and Joking Among Urban Immigrants in Ghana,* in Du Toit B, Safa H (eds.) *Migration and Urbanization, Models and Adaptative Strategies,* New York, De Gruyter/Mouton, p 245-265.
- SCHWARTZ O (1993) L'empirisme irréductible. Dans Anderson N, *Le hobo, sociologie du sans-abri*. Éd Fernand Nathan.
- SCHWEYER F X (1996) Vers un État partenaire ? Dans Paugam S (dir.) *L'Exclusion, l'état des savoirs*. Éd La Découverte, p 487- 496.
- SEARL J [1995] (1998) *The Construction of Social Reality*, New York, Free Press. La construction de la réalité sociale, trad. de C. Tiercelin, Éd Gallimard.
- SELIM M (1991) *L'aventure d'une multinationale au Bangladesh*. Éd L'Harmattan.
- SEN A K [1984] (1985) Well-Being, Agency and Freedom: The Dewey Lectures 1984. *Journal of Philosophy,* 82 (4) p 169-221.
- SEN A K (2010) *L'idée de justice*. Trad de P. Chemla, Éd Flammarion.
- SENOVILLA HERNANDEZ D (2007) *Situación y tratamiento de los menores extranjeros no acompañados en Europa,* Bruxelles, Observatoire International de la Justice Juvénile, 62 p.
- SENOVILLA HERNANDEZ D (2010*)* Mineurs étrangers non accompagnés et séparés en Europe. Une analyse comparative de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant dans six pays. Mineur isolé étranger : une nouvelle figure de l'altérité ? *Revue Migrations Société* 2010/3-4 (N° 129-130) p 99-114.
- SENOVILLA HERNANDEZ D (2012) *Analisi comparativa delle politiche comunitarie, dei contenuti della Convenzione sui Diritti del Fanciullo e delle prassi nazionali di accoglienza dei minori stranieri non accompagnati in Europa, in Luca Pacini e Paolo Testa, I minori stranieri non accompagnati in Italia.* Quarto rapporto ANCI, Roma, ANCI-Cittalia, p 13-35.
- SENOVILLA HERNANDEZ D (2013) *Mineurs isolés étrangers et sans protection en Europe. Projet PUCAFREU.* Rapport comparatif final, Poitiers, MIGRINTER CNRS-Université de Poitiers, 128 p.
- SENOVILLA HERNANDEZ D (2014) Analyse d'une catégorie juridique récente : le mineur étranger non accompagné, séparé ou isolé. *Revue européenne des migrations internationales* (vol 30) p 17-34.
- SERAPHIN G (2013) *Comprendre la politique familiale*, Éd Dunod.

- SERAPHIN G (2014) Protéger un enfant en accompagnant la construction de son parcours de vie. Les récents rapports 'Enfance/famille', en perspective. *Journal du droit des jeunes* 2014/8-9 (n°338-339) p 47-63.
- SERAPHIN G (Éd.) (2016) *Famille et migration.* Recherches familiales*,* 13, Paris, Union Nationale des Associations Familiales, 145 p.
- SERVIGNE P, CHAPELLE G (2017) *L'entraide : l'autre loi de la jungle*. Ed Les liens qui libèrent, 380 p.
- SIMON P (2012) Les *revirements de la politique d'immigration.* Cahiers français, vol N°369
- SIROTA R (1988) *L'école primaire au quotidien*. Presses universitaires de France, coll. « Pédagogie d'aujourd'hui », 200 p.
- SIROTA R (1992) *Du laboratoire à la classe, le parcours du savoir*. Avec M GROSBOIS & G RICCO, Éd Adapt, 190 p.
- SIROTA R (1998) Sociologie de l'enfance. *Education et Sociétés*, n°2/1998, p. 9-33.
- SIROTA R (2006) *Petit objet insolite ou champ constitué, la sociologie de l'enfance est-elle encore dans les choux ?* dans Eléments pour une sociologie de l'enfance. Éd Presses universitaires de Rennes.
- SIROTA R (dir.) (2006) *Éléments pour une sociologie de l'enfance*. Coll Le sens social, Éd Presses universitaires de Rennes, 325 p.
- SIROTA R (2010) De l'indifférence sociologique à la difficile reconnaissance de l'effervescence culturelle d'une classe d'âge. Dans Octobre S (dir.) *Enfance et culture* (p 17-36). Paris : ministère de la Culture et de la Communication.
- SIROTA R. (2010) French Childhood Sociology: An Unusual, Minor Topic or Well-Defined Field ? In *Current Sociology* 58(2) p 250-271.
- SIROTA R, OCTOBRE S (2013) *L'enfant et ses cultures. Approches internationales*. Éd La Documentation française.
- SOKOLOWSKY L, MALEVAL JC (2012) L'apport freudien sur les névroses de guerre : un nouage entre théorie, clinique et éthique. Dans *Cliniques méditerranéennes*, n°86, p. 209-218.
- SOUFFRON V (2019) La mal-mesure de l'âge. Estimation médicale de l'âge des mineurs isolés étrangers. *Revue socio-anthropologie,* Vol 40 'Les migrants numériques', p. 77-95.
- SPIRE A (2008) *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Éd Raisons d'agir, 124 p.
- SPIRE A (2008) Histoire et ethnographie d'un sens pratique : Regards croisés sur le travail bureaucratique des agents chargés du contrôle de l'immigration. Dans Arborio A M, Cohen Y, Fournier P, Hatzfeld N, Lomba C, Muller S, *Observer le travail Histoire, ethnographie, approches combinées*. Éd La Découverte.
- SPIRE A (2016) La politique des guichets au service de la police des étrangers. *Revue Savoir/Agir* 2 (N° 36) p 27-31.
- SPIRE A, (2016) État des lieux. Les Policy feedbacks et le rapport ordinaire à l'État. *Revue Gouvernement et action publique* 2016/4 (VOL. 5) p 141-156.
- SPIRE A (2017) Comment étudier la politique des guichets ? Méthodes pour enquêter sur le pouvoir discrétionnaire des agents de l'immigration. *Revue Migrations société*, 29 (167), janvier-mars, p.91-100.
- SUC-MELLA P (2020) *La société inclusive, jusqu'où aller ?* Éd Toulouse Érès, 160 p.

- STEINER P (2002) Encastrements et sociologie économique. Dans Huault I (dir.) *La construction sociale de l'entreprise: autour des travaux de Mark Granovetter*. Éd Management et Société, Colombelles.
- STEINER-KHAMSI G (1995) Notes sur l'histoire et les perspectives de la pédagogie interculturelle en Suisse et en Europe. Dans Poglia E, Perret-Clermont A.N, Gretler A & Dasen P.R (dir.) *Pluralité culturelle et éducation en Suisse. Être migrant* II. Berne : Peter Lang, p 45-70.
- STREIFF-FENART J (2018) Pour en finir avec la moralisation de la question migratoire. Dans *Mouvements*, vol 93 n°1 p 13-21.
- TAGUIEFF P A (1988) *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles.* Éd La Découverte.
- TANON F, SOW A (2010) La migration des mineurs Mauritaniens : entre arguments culturels et logiques souterraines. Dans *Migrations Société* 2010/3-4 (N° 129-130) p 207-226.
- TARRIUS A (1993) Territoires circulatoires et espaces urbains : Différentiation des groupes migrants. *Les Annales de la Recherche Urbaine*. N°59-60. Numéro thématique : Mobilités. p 51- 60.
- TARRIUS A (2002) *La Mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*. Paris, Éd Balland.
- TAYLOR F.W. [1912] (1930) *Etudes sur l'organisation du travail dans les usines*. Éd Dunod/Pinat.
- TAYLOR F W (1907) La direction des ateliers. Trad. de S. Descroix. *Revue Métallurgie*. Vol 4, n°7, p 633-736.
- TAYLOR F W [1957] (1965) *La direction scientifique des entreprises*. Trad. de L. Maury. Ed. Dunod.
- TAYLOR M (1982) *Community, Anarchy and Liberty*. Cambridge and New York: Cambridge University Press, Vol 11, Issue 4, 184 p.
- THEUREAU J (1992) *Le cours d'action : Analyse sémio-logique. Essai d'une anthropologie cognitive située*. Éd Peter Lang. Sciences pour la communication.
- THEUREAU J (2020) Cognition distribuée et Cours d'action. *Revue Activités* 17, n° 17-2, p 1-33.
- THIBAUDEAU C, HALDER F (2020) La recherche d'une langue commune. Dans Bricaud J, Crombe X (dir) *Jeunes migrants, le temps de l'accueil*. Éd Chronique sociale. p 47-64.
- TIMERA M (2001) Les migrations des jeunes Sahéliens : affirmation de soi et émancipation. *Revue Autrepart*, n.2001/2, n°18. p. 37-49.
- TOURAINE A (1974) *Pour la sociologie*. Éd du Seuil.
- TOURAINE A (2015) *Nous, sujets humains*. Éd du Seuil.
- TOURAINE A (2015) *Entretien avec Touraine*. Dans Cahloun C, Wievorka M (dir.) *Manifeste pour les sciences sociales.* Éd MSH.
- TOZZI P (dir.) (2021) *L'animation socioculturelle et l'intervention sociale face à la violence*. Éd Carrières Sociales.
- TSING AL (2020) *Friction : délires et faux-semblants de la globalité*. Trad. de P. Pignarre, I. Stengers. Éd La Découverte.
- TSING AL (2021) Vers une théorie de la non-scalabilité. *Multitudes* 2021, n°82, Éd Associations Multitudes, p 60-74.
- TULET J (2005) *Une place pour chaque jeune, le pari des missions locales*. Éd Le cherche midi, Paris.

- TUOT T (2013) *La grande Nation : pour une société inclusive*. Rapport au Premier ministre sur la refondation des politiques d'intégration. En ligne.
- VACCHIANO F (2014) A la recherche d'une citoyenneté globale. L'expérience des adolescents migrants en Europe. *Revue européenne des migrations internationales*. Vol 30, n°1, p 59-81.
- VALETTE MF (2018) Le droit à l'éducation à l'épreuve des migrations en France. *Revue européenne des migrations internationales*. 2018/4 (vol 34) p. 73-92.
- VAN GENNEP A [1975] (1991) *Les rites de passages*. Éd Picard.
- VELTZ P (2000) *Le nouveau monde industriel.* Éd Gallimard.
- VELTZ P (2002) *Des lieux et des liens. Politiques du territoire à l'heure de la mondialisation*. Éd de l'Aube.
- VERBA D (2007) *Sociologie et intervention sociale*. Management et Sciences sociales n°4, Éd L'Harmattan.
- VERDES LEROUX J (1978) *Le travail social*, Paris, Éd de Minuit.
- VERGNAUD G (1992) Qu'est-ce que la didactique ? En quoi peut-elle intéresser la formation des adultes peu qualifiés ? *Revue Approches didactiques en formation d'adultes*. Education permanente n°111, réf 1/2p 257, p. 19-31.
- VERGNAUD G (1995) La didactique a-t-elle un sens pour la formation des personnes peu qualifiées et peu motivées ? *Revue Diversité* n°100, Dossier migrants-formation, La formation des adultes approches sociocognitives, p. 119-131.
- VERGNAUD G (2007) Représentation et activité : deux concepts étroitement associés. *Recherches en éducation*. Dossier Apprentissage et développement : apprendre, se former et agir. N°4, p. 9 à 22.
- VERGNAUD G (2011) Au fond de l'action, la conceptualisation. Dans Barbier J.M (dir.) *Savoirs théoriques et savoirs d'action*. Éd PUF. 316p, p. 275- 292.
- VERBUNT G (2004) *La question interculturelle dans le travail social*. Éd La Découverte.
- VERBUNT G (2011) Le dialogue interculturel, éléments de réflexion. *Revue Hommes et migrations* 2011/2 (n°1290) p. 118-126.
- VERSINI D (2017) *L'accueil et l'accompagnement des mineurs…isolés étrangers à Paris*. Revue de l'enfance et de l'adolescence 2017/2 (n°96) p 245-250.
- VILLALBA B (éd.) (2009) *Appropriations du développement durable. Emergences, diffusions, traductions*, Villeneuve d'Ascq, Éd Presses universitaires du Septentrion.
- VYGOTSKY L S [1933] (1998) *Théorie des émotions. Etude historico-psychologique*. Trad. de N. Lavialoff, Éd L'Harmattan.
- VYGOTSKY L S [1934] (1997) *Pensée et langage*, trad. de F. Sève. Éd La Dispute.
- VYGOTSKY L S (1978) *Mind in society: The development of higher psychological processes*. Cambridge (Mass.) Harvard University Press.
- VYGOTSKY L S [1932] (2003) *Conscience, inconscient, émotions*. Trad. de F. Sève et G. Fernandez. Éd La Dispute.
- VINATIER I (2009) *Pour une didactique professionnelle de l'enseignement*. Éd Presses Universitaires de Rennes.
- VINATIER I (2013) Fondements paradigmatiques d'une co-élaboration de l'expérience entre chercheur et formateurs de terrain. Dans Association française pour le développement de la recherche en travail social (dir.) *Quels modèles de recherche scientifique en travail social* ? Presses de l'EHESP. 274 p., p 205-209.

- VUILLEMIN JC (2012) Réflexions sur l'épistémè foucaldienne. *Cahiers philosophiques 2012*/3 (n°130), p 39-50 Éd Réseau Canopé.
- WALLON H (1932) *L'éducation et le facteur social. Culture générale et orientation professionnelle*, document dactylographié (7 pages), Archives nationales, 360 AP 18.
- WARIN P (2004) *La myopie des politiques publiques. L'exemple de la mesure de l'accès aux droits sociaux en Europe*, In SEDJARI A (dir) *Administration, gouvernance et décision publique*. Paris/Rabat, Éd L'Harmattan, p 347-370.
- WEILL-FASSINA A, PASTRE P (2004) *Les compétences professionnelles et leur développement*. *Ergonomie*. Éd PUF.
- WEBER M [1908] (1964) *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, trad. de J. Chavy, Éd Plon, 341p.
- WEBER M [1904, 1917] (1965) *Essais sur la théorie de la science.* trad. de J. Freund. Éd Plon.
- WEBER M [1921] (1995) *Économie et société. Tome 1 : Les catégories de la société*. Trad de E. de Dampierre, J. Freund, J. Chavy. Éd Pocket, 410 p.
- WEBER M [1959] (2003), *Le Savant et le Politique*, trad. de C. Colliot-Thélène, Paris, Éd La Découverte.
- WEBER M [1917] (2005) *La science, profession et vocation*, suivi de I. Kalinowski, Leçons wébériennes sur la science et la propagande. trad. d'I. Kalinowski. Marseille, Ed. Agone. Coll 'Band d'essais'
- WEBER M [1910] (2013) *La Domination*, trad. d'I. Kalinowski, Paris, Éd La Découverte.
- WEBER M [1917] (2014 a) *Problèmes de sociologie de l'État*, trad. d'I. Kalinowski, Revue *Sociologie*, vol. 5, n° 3.
- WEBER M [1917, 1920] (2014 b) Les trois types purs de la domination légitime, trad. d'E. Kauffmann, avec la collaboration de J. Gauthier, *Revue Sociologie,* vol. 5, n° 3.
- WEBER M (2016) *Concepts fondamentaux de sociologie*. Textes choisis et trad. par J P Grossein (de 1906 à 1920). Éd Gallimard.
- WELLER JM (1999) *L'État au guichet : sociologie cognitive du travail et modernisation administrative des services publics*. Éd Desclée de Brouwer, Coll Sociologie économique, 254 p.
- WELLER JM (2018) *Fabriquer des actes d'État. Une ethnographie du travail bureaucratique*. Éd Paris, Économica.
- WEST C, FENSTERMAKER S (1995) *Doing difference,* in Gender and Society, vol. 9, n° 1, p. 8-37.
- WINICOTT DW (1969) *De la pédiatrie à la psychanalyse*. Éd Payot.
- WINICOTT DW (1987) *Le bébé et sa mère*. Éd Payot.
- WIHTOL DE WENDEN C (1999) *L'immigration en Europe*. Éd La documentation française, 165 p.
- WIHTOL DE WENDEN C (2001) Un essai de typologie des nouvelles mobilités. *Hommes et migrations*, n° 1233, p 5-12.
- WIHTOL DE WENDEN C (2022) *Figures de l'autre. Perceptions migrant en France, 1870-2022*, Éd CNRS.
- WOLMARK C (2017) La situation des travailleurs intervenant auprès des étrangers au prisme du contentieux*, Revue Plein droit*, n° 112, p. 45-48.

- YUNUS M (2008) *Vers un nouveau capitalisme*. Trad. de de l'anglais (Etats-Unis) par B. Merle d'Aubigné, A. Steta. Éd JC Lattès.
- ZANGWILL I (1909) The melting pot, Drama in Four acts. Ed New York, The Macmillan company. Collection library of congress.
- ZAORO HYACINTHE LOUA S J (2015) *Les alliances interethniques en Afrique de l'Ouest. Nouvelles stratégies de réconciliation*. Revue Théologiques Vol 23, N°2, p185–201.
- ZASK J (2011) *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*. Lormont. Éd Le Bord de l'eau.
- ZASK J (2020) La participation bien comprise. *Esprit* 2020 (Juillet-Août), p 119-123.
- ZIEGLER J (2020) *Lesbos, la honte de l'Europe*. Éd Seuil.
- ZIMMERMANN B (2014) *Ce que travailler veut dire. Une sociologie des capacités et des parcours professionnels.* Paris, Éd Economica, Coll 'Etudes sociologiques', 250 p, 2ème édition augmentée d'une postface.
- ZONABEND F (1979) La mémoire longue, Éd PUF.
- ZONABEND F (2014) [1989] *La presqu'île au nucléaire. Three Mile Island, Tchernobyl, Fukushima… et après?* Éd Odile Jacob.
- ZOUGBÉDÉ É, PROTAR S (2022) MIE en Seine-Saint Denis : histoire d'une catégorie. *Revue Plein droit*, vol 133, n°2, p 24-27.

RESSOURCES EN LIGNE
- Frechon I, Marquet L (2018) « *Sortir de la protection de l'enfance à la majorité ou poursuivre en protection jeune majeur* ». En ligne Populations vulnérables, 2018 - researchgate.net
- ODPE (2020) Rapport annuel de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, en Gironde. En ligne sur le site du Département de la Gironde
- ODPE (2021) Rapport annuel de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, en Gironde. En ligne sur le site du Département de la Gironde
- Rapport d'activité EUROPROM, « european union protection of unaccompanied minors » rapport d'activité : Mission mineurs non accompagnés : le rapport annuel d'activité 2022 | Ministère de la justice
- SÉNAT, Législation comparée. Recueil sur les mineurs étrangers non accompagnés : Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Paris : Direction de l'initiative parlementaire et des délégations du Sénat français, octobre 2021, 102 p.

Plan détaillé de la thèse

PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE, MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE, CONTEXTE MIGRATOIRE ET CONTEXTE PROFESSIONNEL

CHAPITRE 1 : ANALYSE DES IDENTITÉS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN PROTECTION DE L'ENFANCE AU PRISME DE LA MIGRATION JUVÉNILE

1.1. Les identités professionnelles en travail social

1.1.1. Historicisation du travail social, sa professionnalisation et technicisation

a. Travail social, migration et interculturalité

b. Nouveau modèle d'intervention : l'inclusion

c. Travail social, enfance… et marché

d. La logique de guichet

1.1.2. Un travail social fondé sur la solidarité et la justice sociale

1.1.3. Définir un éthos professionnel du travail social : la contrainte, l'implication et l'adaptation

a. Ethos de la contrainte

b. Ethos de l'implication professionnelle et du pouvoir d'agir

c. Ethos de la compétence et de l'adaptation

1.1.4. Le travail social au cœur du nouveau paradigme post-providence

a. Travail social et 'mondialité'

b. Le modèle de sécurité sociale à la française

c. *Notre destin de force de travail* et *les puissances du salariat*.

d. Une approche critique, anthropologique et située de la notion de compétence

1.2. Organisations, institutions et approche anthropologique en didactique professionnelle

1.2.1. L'étude de l'institution bureaucratique

a. L'organisation bureaucratisée : un processus de rationalisation de la société

b. Comprendre l'organisation par son observation

1.2.2. Les études sur le travail en sciences sociales

a. Un intérêt tardif pour l'activité

b. Ce qui se joue dans l'activité, l'interprétation des règles

1.2.3. Investigation du concept de genre professionnel

a. L'importance de la communauté de pratiques

b. L'idée de développement chez les adultes

1.2.4. Dimension multi scalaire des logiques d'action des professionnels en anthropologie du travail

a. Les identités et implication professionnelles, pour l'accueil des migrants

b. Les pratiques professionnelles à la fois prescrites et vivantes, matérielles et sociales

1.3. Migrations juvéniles, et les politiques migratoires

1.3.1. Etudes de la migration juvénile contemporaine en France

a. L'imbrication des défis migratoires

b. La recherche universitaire comme contre feux à la moralisation du débat

1.3.2. Les mineurs non accompagnés et leurs espaces migratoires

a. Emergence de la migration juvénile contemporaine

b. Inhospitalité et mandat du travail social fragilisé

1.3.3 Le rapport des travailleurs sociaux à la migration juvénile
a. Economie du soupçon et agentivité professionnelle en travail social
b. Penser et formaliser le temps de l'accueil
c. Catégories d'objectivation des politiques migratoires
1.3.4. Anthropologie de la migration et de l'ethnicité

CHAPITRE 2- INVESTIGATION DU TERRAIN ET MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE : BUREAUGRAPHIER UNE INSTITUTION

2.1 -Élaborer une méthodologie pour analyser les pratiques

2.1.1 L'anthropologie impliquée et praxéologie
a. Projet de thèse et contrat CIFRE
b. Mon arrivée au Département et les premiers pas sur le terrain
c. Population allogène des contrats CIFRE au Département
d. Polyphonie de la recherche impliquée et temporalité de la thèse
e. Temporalité et intégration sur le terrain
2.1.2. De la doctorante sous contrat à la chercheuse praticienne
a. Situation d'enquête pour l'étude des pratiques
b. La bureaugraphie, une pratique singulière
c. La bureaugraphie et ses doutes
d. 'Prendre la foudre'

2.2. Élaborer une enquête avec et sur l'épistémè institutionnelle

2.2.1 La fabrique de l'enquête
a. Enquêter *avec* l'épistémè institutionnelle
b. Enquêter *sur* l'épistémè institutionnelle
2.2.2. Enjeux de transmission à la croisée du monde professionnel et universitaire
a. L'anthropologie théorique et appliquée
b. Praxéologie et circulation des savoirs
c. Le rôle de la communauté de pratiques dans la transmission
2.2.3. Trouver la bonne distance et mobiliser une anthropologie dynamique
a. L'anthropologie dynamique
b. La *field research*
c. Être au plus près de la culture professionnelle

2.3- L'interface d'une observation localisée et d'une analyse multiscalaire

2.3.1. Affecter la méthodologie d'enquête et collecter les données
a. L'entretien compréhensif, et l'observation participante
b. L'analyse de contenu
2.3.2. Une méthodologie d'enquête et d'analyse en anthropologie du travail
2.3.3. Mobiliser l'anthropologie en didactique professionnelle
2.3.4. Neutralité, éthique professionnelle et régulation des conflits

CHAPITRE 3. CONTEXTE MIGRATOIRE, CONTEXTE INSTITUTIONNEL

3.1. Le contexte des migrations en Europe et à l'international

3.1.1. Migrations et politiques migratoires contemporaines
3.1.2. Espace Schengen et agence Frontex
3.1.3. La situation aux frontières de l'Europe et les rapports alarmants des ONG présentes sur le terrain
a. Pratiques de refoulement pour les personnes se déclarant mineurs

b. Condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme

3.2. Les connaissances relatives à l'enfance en migration

3.2.1. Migrations des jeunes guinéens et relations familiales à distance

a. Emergence du projet de terrain en Guinée

b. La migration comme ancien et nouveau rite de passage

c. Jeunes mandatés, conflit de loyauté et nouvelles sociabilités

d. Distance, filiation et monde d'appartenance

3.2.2. Figures et profils des MNA

3.3. Le contexte de la migration juvénile en France et en Gironde, et les prises en charge en protection de l'enfance

3.3.1. Schéma explicatif des modalités de prise en charge des MNA par la DPEF

3.3.2. Les trois modes d'arrivée des MNA en PE : les signalements, les recours, les péréquations

a. Le signalement

b. Le recours

c. La péréquation

3.3.3. Déclinaisons, et perspectives institutionnelles

3.3.4. Les chiffres de l'arrivée des MNA en Gironde

a. L'urgence en France de prendre en compte un fait social important

b. Expliciter les pratiques sans légitimer les catégories des politiques migratoires

c. Les données produites par l'ODPE

3.3.5. Les chiffres récapitulatifs des données de la DPEF en Gironde

3.4. Le fonctionnement de l'aide sociale à l'enfance

3.4.1. Les modalités de travail en prévention et protection

a. La difficulté croissante à mettre en œuvre la prévention

b. Les missions spécifiques du BMNA

3.4.2. Les procédures des services départementaux de protection de l'enfance

3.4.3. Les institutions et les métiers

a. Les types d'établissement mandatés par les DPEF

b. Les institutions et métiers partenaires des DPEF

3.4.4. L'accompagnement des jeunes majeurs en Gironde

DEUXIÈME PARTIE : LA FABRIQUE INSTITUTIONNELLE DES PRATIQUES, PARCOURS, ET IDENTITÉS PROFESSIONNELLES

CHAPITRE 4 : FABRIQUE DES IDENTITÉS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

4.1. Biographies des parcours et carrières des professionnels en protection de l'enfance

4.1.1. Au BMNA, des parcours professionnels diversifiés

a. Des parcours en travail social et/ou à l'université, compétents pour les problématiques de précarité et/ou de migration.

b. Des parcours issus de la fonction publique territoriale (FPT) maitrisant les codes de l'administration (RSA, collège, autre département, ASE) et la MDPH.

c. Pour les parcours de reconversion professionnelle, un changement de cap radical.

4.1.2. Dans les autres services ASE, un chemin unique des parcours dans l'administration

a. Des parcours en travail social et/ou à l'université, établis dans l'administration

b. Une expérience exclusive en protection de l'enfance pour les parcours issus de la fonction publique territoriale (FTP).
c. Pour les parcours de reconversion ou bifurcation, une connaissance antérieure de l'administration ou institutions d'État (Justice, hôpital)
4.1.3. Des parcours professionnels variés au sein d'une même institution
4.2. La structuration du BMNA à l'échelle du Département
4.2.1. Création du bureau MNA dans un contexte de saturation des dispositifs
a. Les premiers dossiers dits MNA, et non plus MIE
b. La structuration du BMNA au cours de l'année 2017
c. Une organisation du BMNA bien différente avant le confinement de 2020 et le télétravail
d. Accompagner ou raccompagner les MNA ?
e. Une charge de travail toujours bien supérieur aux autres bureaux enfance
4.2.2. L'ASE et les MNA : '*Personne n'a compris l'ampleur.'*
a. La spécificité du dispositif d'évaluation, et un nombre historique de places ASE créées
b. Le bilan de l'année 2022 et des prévisions à la hausse
4.2.3. Une politique au carrefour des politiques migratoires et de la protection de l'enfant
a. Des professionnels qui se protègent de l'instrumentalisation politique
b. Des accompagnements à l'intégration des MNA qui participent à une intégration socio-économique segmentée
c. Vivre sous une tutelle ministérielle qui oriente '*la politique en matière de MNA'*
4.3. Usages des catégories et éthique professionnelle
4.3.1. Usage de la catégorie MNA pour le dispositif d'évaluation de la minorité
a. Le point de vue juridique
b. Le point de vue éducatif
c. Le point de vue interactionnel (analyse qualitative de cinq entretiens)
d. Le point de vue philosophique (soutien à l'identité narrative au cours du processus d'évaluation)
e. Le point de vue organisationnel
4.3.2. Usage de la catégorie MNA et registre de la contrainte de l'éthos professionnel
a. Être pris *dans et par* la catégorie
b. La catégorie comme objet permanent de négociation
c. Les usages successifs de la catégorie MNA
4.3.3. La prise en charge comme construction institutionnelle
a. La fabrique des représentations, du côté des professionnels
b. La réflexion et la vigilance sur le rôle de la famille
4.3.4. L'exemple d'usage de la catégorie MNA par le Département Haute Garonne
a. Le placement hors département, une pratique normalisée
b. L'usage de la catégorie MNA, révélateur de choix politiques
4.4. Analyse comparative entre deux départements et pratiques d'adaptation en protection de l'enfance
4.4.1. Eléments de comparaison entre la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques
4.4.2. Les situations des personnes en errance et la question du logement
a. Les arrivées, l'errance et la protection
b. L'accès inégal au logement et à l'emploi suivant le territoire
4.4.3. En Gironde, la course à l'adaptation des professionnels… et des jeunes
4.4.4. La réflexivité à l'œuvre dans le travail social

CHAPITRE 5 : FONCTIONNEMENT EN INTERNE, TRAVAIL EN RÉSEAU AU CŒUR DE L'INSTITUTION

5.1. Rencontre avec les services de l'ASE

5.1.1. La feuille de route de la DPEF 2021, entre gestion informatisée et réglementation

a. La découverte de nouveaux acronymes et outils
b. Présentation d'un logiciel pour la recherche de places
c. Un moment d'échanges sur les pratiques entre professionnels
d. Territorialisation et fin de la fonction historique d'inspecteur

5.1.2. Le paradigme de l'agir au cœur de la pratique

a. Le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs (DPA-PC)
b. L'évolution de la place de l'usager, associée aux transformations de l'action sociale

5.1.3. Le SCAB et le service informatique, un rôle complexe et toujours plus central

a. Un service financier au contrôle et au pilotage d'un important budget
b. Le pouvoir de IODAS WEB, une interface de gestion de toute l'action sociale du Département
c. IODAS WEB, une interface englobant toutes les catégories d'intervention

5.1.4. La classothèque, un service révélateur des enjeux de rationalisation

a. La classothèque, une utilité superflue et discutable, ou invisible et légitime ?
b. Un mode de classement difficile à saisir
c. Une opérationnalité complexe, illustrée par un incident
d. Une légitimité et un fonctionnement qui échappent au management

5.1.5. L'organisation de l'administration dont fait partie la DPEF, tensions entre travail prescrit et vivant

a. Observer le développement de l'activité
b. De l'activité prescrite à l'activité adaptée (ou vivante). Illustration

5.2. Le Département, une approche anthropologique des pratiques instituantes

5.2.1. Intelligence collective et asymétrie dans les pratiques professionnelles

a. Institution et action des professionnels
b. Ou commence l'acteur et ou finit l'institution ?
c. Des fonctionnaires au cœur et à distance de '*l'arène politique*'

5.2.2. Le corps professionnel de la fonction publique territoriale

a. Les contours flous de l'activité de travail
b. Se structurer sans cesse pour pallier le manque de moyens

5.2.3. La bureaucratie comme principe de domination rationnelle

a. La bureaucratie comme idéal type de neutralité axiologique
b. '*Rester technique et éloigner les questions politiques'*
c. Le biais techniciste

5.2.4. Les économies sociales et solidaires

a. Politiques d'insertion et principes des ESS
b. L'entreprenariat social, à contre-courant des ESS
c. Idéologies managériale dans l'action sociale.

5.3. Le travail avec les structures d'action sociale, une approche par thématique

5.3.1. Des équipes éducatives qui '*veulent la vérité*'

a. Des réunions sans fin pour rechercher la vérité
b. La confusion entre élucidation et subjectivation

5.3.2. Les missions de protection et autonomisation des MNA (formation, intégration, autonomie)

a. Mobiliser l'agentivité des MNA et s'impliquer
b. Un accompagnement global, attentif aux conditions d'employabilité et de régularisation
5.3.3. Le travail avec les structures autour du contrat jeune majeur
5.3.4. Le travail au prisme de l'insertion socio-professionnelle, et l'inclusion
a. *Diagnostic partagé* des dispositifs EN sur le territoire girondin
b. Scolarisation et projet de vie des MNA
c. Une mission d'intégration obligatoire
d. L'étude quantitative des contrats jeunes majeurs pour les MNA (2021-2022) sur 540 dossiers
e. L'étude qualitative : la projection dans le futur/ la personnalité/ la régularisation
f. L'étude comparative des jeunes majeurs de l'ASE et des majeurs MNA
5.3.5. L'interculturalité, une revendication professionnelle parfois difficile à tenir
a. Les MNA, des adultes en devenir, un consensus professionnel partagé
b. L'interculturalité, un registre d'interprétation complexe
c. Après l'acculturation, l'adaptation des MNA. Quels enjeux pour les professionnels ?
5.3.6. Les associations citoyennes mobilisées dans l'angle mort de l'action publique
5.3.7. Les dispositifs d'accompagnement face à la migration juvénile en errance
a. *Sentiment de dépassement* versus *Démarche pro-active*
b. Au cœur d'un observatoire interdisciplinaire du CLSPD
c. *La prévention spécialisée 'gênée aux entournures (...) qui se cache derrière son mandat*'
d. Protection et accompagnement en PE et PJJ, deux réalités bien différentes
e. L'investigation judiciaire à l'échelle nationale et européenne, une nouveauté
5.4. Les enjeux de la territorialisation
5.4.1. L'expérience d'une assistante sociale de 1990 à aujourd'hui
a. Avant la territorialisation, la sectorisation des années 1990.
b. Une implication professionnelle fragilisée par l'actuelle réorganisation.
5.4.2. La territorialisation. Conformer un environnement matériel, un construit social à son projet
a. Le projet d'administration, un moment de réflexivité
b. '*Avec 200 ans d'existence, l'institution est quelque chose de compliqué.'*
5.4.3. La DPEF, poisson pilote de la territorialisation
a. « *Une réaction en urgence à une situation de crise* »
b. Des créations de postes importantes
c. « *Est ce que le BMNA est toujours sous l'autorité de la DPEF ?* »
5.4.4. Dialectique de la « *démocratie territoriale* »